

Perspectives économiques en Afrique 2015

THÈME SPÉCIAL :

Développement territorial et inclusion spatiale

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cameroun
Comores
Congo
Congo, Rép. dém.
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Kenya
Lesotho
Libéria
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
Rép. centrafricaine
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT



Au service
des peuples
et des nations



Perspectives économiques en Afrique 2015

Développement territorial et inclusion spatiale

Les opinions et les interprétations exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente ; de l'OCDE, de son Centre de développement ou de leurs pays membres ; ou du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ce document et toute carte incluse ci-contre sont sans préjudice de tout statut ou souveraineté sur quelque territoire que ce soit, de toute délimitation de frontières internationales et du nom de tout territoire, ville ou région.

ISBN 978-92-64-23332-4 (version imprimée)

ISBN 978-92-64-23331-7 (version PDF)

DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>

Crédits photo : Couverture réalisée par le Centre de développement à partir de l'image © melinda77/ Shutterstock

La couverture est inspirée de la carte 3 de ce rapport. Les zones plus sombres correspondent aux densités de population plus élevées. Les formes, points et courbes symbolisent la variété et la richesse des territoires de l'Afrique ainsi que leurs interconnexions, d'une manière non-figurative.

Les corrigenda des *Perspectives économiques en Afrique* sont disponibles sur : www.africaneconomicoutlook.org/fr.

© Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement (2015)

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer le contenu de ce rapport pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez en inclure des extraits dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source BAFD, OCDE et PNUD et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.



Avant-propos

Cette 14^e édition des *Perspectives économiques en Afrique* est le fruit d'un travail en collaboration unique en son genre. La Banque africaine de développement (BAfD), le Centre de développement de l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) œuvrent en effet ensemble à la production des différentes versions de ce rapport annuel, qui bénéficie de l'expertise de plus de 100 chercheurs, économistes et statisticiens. Ces derniers passent au crible les données des bureaux nationaux de la statistique, ministères, institutions multilatérales de développement, investisseurs, société civile et médias. Cette année, les équipes du CIRAD, le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, ont apporté leur éclairage sur le développement territorial et l'inclusion spatiale – le thème au cœur de cette édition.

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* analyse la performance et les perspectives du continent, propose un coup de projecteur sur un thème particulier et décline son analyse en notes pays comparables, une annexe statistique fouillée venant compléter le tout. Prenant appui sur des données de 2014, les auteurs proposent des projections à deux ans des performances économiques et sociales de l'Afrique avec, pour fil conducteur, le développement territorial et l'inclusion spatiale. Chacune des trois parties du rapport permet d'aborder ce thème sous différents angles – en fonction des thématiques propres aux chapitres de la première partie ; de manière approfondie dans la deuxième partie ; et du point de vue des pays africains dans la troisième partie. Pour la deuxième année consécutive, le rapport couvre les 54 pays du continent. Il comprend une analyse d'une page pour chaque pays. Les versions intégrales des notes pays sont disponibles en ligne sur le site du rapport (voir infra), dans leur langue d'origine, et sont accompagnées d'une sélection de tableaux et de figures.

Les éditions suivantes du rapport *Perspectives économiques en Afrique 2015* sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique. Les fichiers peuvent être téléchargés depuis le site commun des partenaires (www.africaneconomicoutlook.org) :

- le rapport complet en anglais et en français et une version abrégée en portugais ;
- une édition thématique reprenant les trois chapitres consacrés au développement territorial et à l'inclusion spatiale et enrichie d'analyses tirées des autres chapitres ainsi que des notes pays ;
- une édition de poche, également en anglais et en français, résumant l'intégralité du rapport et reprenant les principales statistiques, par région.



Éditorial

En 2014, le produit intérieur brut de l'Afrique a progressé en moyenne de 3.9 %, contre 3.3 % pour le reste du monde – même si cette performance masque de profonds écarts d'une région à l'autre. En Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 5.2 %. Si l'on exclut l'Afrique du Sud, elle ressort même à un point de plus, ce qui traduit une trajectoire relativement robuste malgré les turbulences régionales et internationales, parmi lesquelles le fléchissement des cours des matières premières et l'épidémie d'Ebola. L'Afrique du Nord affiche des performances plus modérées, à 1.7 %, plombée par la contraction de 20 % de l'économie libyenne, où le conflit perturbe la production de pétrole. À moyen terme, les effets de la baisse des prix des produits de base, observée depuis quelques années, seront contrastés avec, d'un côté, la fragilisation de la position budgétaire des pays exportateurs de pétrole et, de l'autre, un sursaut de la consommation et de la compétitivité dans les pays importateurs nets de pétrole grâce à la baisse du coût de l'énergie. Pour 2015 et 2016, les prévisions tablent sur des taux de croissance de respectivement 4.5 et 5.0 %, à imputer essentiellement au redressement des pays à revenu intermédiaire. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'établir en moyenne à 5 % en 2015/16.

Cette 14^e édition des *Perspectives économiques en Afrique* dépeint l'évolution de la dynamique économique sur le continent, avec la place grandissante occupée par l'agriculture, la construction et les services. En 2015, les investissements étrangers devraient atteindre un total de 73.5 milliards de dollars (USD), attirés par les marchés consommateurs des grands centres urbains. Les transferts de fonds des membres de la diaspora africaine ont été multipliés par six depuis 2000 et devraient représenter 64.6 milliards USD d'ici la fin 2015. Par ailleurs, l'emprunt souverain des pays africains monte en puissance, signe d'une confiance accrue des investisseurs. Cette nouvelle source d'apports financiers doit aller de pair avec des décisions macroéconomiques prudentes afin de maintenir l'endettement à des niveaux viables.

Alors même que le développement humain progresse en Afrique, les indicateurs confirment la persistance d'une pauvreté généralisée dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les gains économiques sont inégaux selon les régions et au sein des pays ce qui explique que, malgré un rythme de croissance soutenu, la vulnérabilité aux chocs sanitaires, environnementaux et sociaux reste importante. L'épidémie de fièvre à virus Ebola a durement touché les populations et l'activité économique de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ainsi que, par ricochet, de toute l'Afrique de l'Ouest, les difficultés de ces pays étant exacerbées par les atermoiements de la communauté internationale. Cette épidémie a révélé l'inadéquation de l'offre de services sociaux dans bon nombre de pays africains, notamment sur le plan des soins médicaux, et la fragilité des structures institutionnelles. S'il est un enseignement à retirer, c'est que l'on ne peut pas apporter de réponse rapide et équitable à une catastrophe intérieure garantissant la protection sociale sans institutions nationales solides et responsables.

Malgré le reflux des tensions sociales et des violences en 2014 en de nombreux points du continent africain, les conséquences des guerres sont toujours patentes, qui expliquent la persistance de conflits en Libye, au Nigéria, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Les populations et leurs moyens de subsistance sont durement affectés. Pour résorber les privations qui tendent à attiser les révoltes et les conflits, il faut de toute urgence miser sur une croissance plus solidaire et une participation politique accrue.



Pour la première fois, le rapport *Perspectives économiques en Afrique* replace l'évolution démographique et les dynamiques spatiales du continent dans le cadre plus vaste de la création d'emplois de qualité pour la jeunesse africaine. En 2050, l'Afrique abritera plus de 2 milliards d'êtres humains – soit environ un quart de l'humanité – contre 15 % actuellement. La plupart vivront dans un pays d'Afrique subsaharienne, dont la population devrait tripler. Cette évolution pourrait constituer une occasion sans précédent : les taux de dépendance, qui ne cessaient d'augmenter depuis les années 1980, pourraient retomber à 0.6 en 35 ans. Les villes se développeront rapidement mais, à l'inverse des transitions démographiques qui se sont déroulées ailleurs, ce sera aussi le cas des communautés rurales. Il faudra mobiliser tout le potentiel des économies locales, trop souvent négligées, pour traduire l'essentiel de ce bonus démographique en une croissance inclusive et durable. Mais cela exigera également d'adopter des politiques pour combler l'écart entre des centres urbains en plein essor et le reste des territoires.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette nouvelle édition du rapport *Perspectives économiques en Afrique*, qui apporte sa pierre à l'édifice pour lever les défis mis en évidence dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme international de développement pour l'après-2015.

Donald Kaberuka

Président,
Groupe Banque africaine
de développement,
Abidjan

Angel Gurría

Secrétaire général,
Organisation de coopération
et de développement
économiques, Paris

Helen Clark

Administrateur,
Programme des Nations Unies
pour le développement,
New York



Remerciements

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* a été préparé par un consortium de trois équipes de la Banque africaine de développement (BAfD), du Centre de développement de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le travail a été supervisé par Steve Kayizzi-Mugerwa (économiste en chef et vice-président, BAfD), Mario Pezzini (directeur, Centre de développement de l'OCDE) et Ayodele Adusola (économiste en chef et responsable de l'unité d'appui stratégique, bureau régional pour l'Afrique, PNUD). Willi Leibfritz a coordonné le projet.

L'équipe de la BAfD était dirigée par Abebe Shimeles, Charles Lufumpa et Beejaye Kokil. Le gestionnaire du projet était Anthony Simpasa. L'équipe comprenait notamment Mouhamadou Sy, Ahmed Moummiand et Lauréline Pla. L'équipe du Centre de développement de l'OCDE était dirigée par Henri-Bernard Solignac-Lecomte et l'équipe du PNUD par Angela Lusigi.

La première partie, consacrée aux performances et aux perspectives de l'Afrique, a été rédigée par Willi Leibfritz sur la base des prévisions du département de la Statistique de la BAfD (chapitre 1), par Lucia Wegner (chapitre 2), par Calvin Maduna, Patrick Kanyimbo et Rosemary Bokang Mokati-Sunkutu (chapitre 3), par Angela Lusigi (chapitre 4) et par Juana de Catheu (chapitre 5). Les chapitres 2, 3 et 5 ont bénéficié de l'analyse des données statistiques effectuée par Bakary Traoré et de l'aide précieuse de Ly-Na Dollon, Sébastien Markley, Serge Petiteau et Elisabeth Turner. La deuxième partie, consacrée au développement territorial et à l'inclusion spatiale, a pu s'appuyer sur les apports du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), sous la direction scientifique de Bruno Losch. Elle a été rédigée par Arthur Minsat (OCDE), avec les contributions clés de Bruno Losch, Thierry Giordano, Sara Mercandalli, Jean-Jacques Gabas et Vincent Ribier (CIRAD, Umr Art-Dev), mais aussi Luísa Freitas, Thang Nguyen, Lennart Ploen et Paula Retzl (OCDE), dont l'assistance a été inestimable.

En collaboration avec les institutions partenaires et sous la supervision des directeurs régionaux de la BAfD et des économistes principaux, tous les économistes pays de la BAfD ont contribué aux notes pays. Dans la plupart des cas, ils ont collaboré avec des économistes du PNUD et/ou du Centre de développement de l'OCDE. Les notes pays ont été élaborées par Wolassa Lawisso Kumo, Babatunde Omilola et Arthur Minsat (Afrique du Sud), Tarik Benbahmed et Hervé Lohoues (Algérie), Joel Muzima et Fernanda Ramalho Mendy (Angola), Daniel Ndoye et El Hadji Mamadou Fall (Bénin), George J. Honde et Fitsum G. Abraha (Botswana), Facinet Sylla, Tankien Dayo et Isiyaka Sabo (Burkina Faso), Sibaye Joel Tokindang et Daniel Gbetnkoum (Burundi), Adalbert Nshimyumuremyi et Anthony Simpasa (Cabo Verde), Richard-Antonin Doffonsou, Lisa Simrique Singh et Denis Léopold Tankoua (Cameroun), Alassane Diabate et Riad Meddeb (Comores), Alexandre Nshue Mokime et Ernest Bamou (République démocratique du Congo), Nouridine Kane Dia, Ginette Mondongou Camara et Alain Beltran Mpoue (République du Congo), Pascal Yembiline, Bakary Traoré et Célestin Tsassa (Côte d'Ivoire), Guy Blaise Nkamleu (Djibouti), Prajesh Bhakta, Assitan Diarra-Thioune et Inji Amr (Égypte), Nyende Magidu et Luka Okumu (Érythrée), Admit Zerihun Wondifraw, Haile Kibret et James Wakaiga (Éthiopie), Dominique Puthod, Mouhamadou Sy et Bakary Dosso (Gabon), Adalbert Nshimyumuremyi et Yemesrach Assefa Workie (Gambie), Eline



Okudzeto, Wilberforce Aminié Mariki, Radhika Lal et Sylvia Sefakor Senu (Ghana), Olivier Manlan et Idrissa Diagne (Guinée), Yannis Arvanitis (Guinée-Bissau), Dominique Puthod, Lauréline Pla et Glenda Gallardo (Guinée équatoriale), Walter O. Odero, Wilmot A. Reeves et Nicholas Kipyego (Kenya), Edirisa Nseera, Adeleke Salami et Alka Bhatia (Lesotho), Patrick Hettinger (Libéria), Samia Mansour et Sahar Rad (Libye), Jean-Marie Vianey Dabire et Simplicie G. Zouhon Bi (Madagascar), Peter Mwanakatwe et Gebrehiwot A.Kebedew (Malawi), Abdoulaye Konaté, Hamaciré Dicko et Bécaye Diarra (Mali), Samia Mansour et Vincent Castel (Maroc), Ndoli Kalumiya et Asha P. Kannan (Maurice), Marcellin Ndong Ntah (Mauritanie), Andre Almeida Santos, Luca Monge-Roffarello et Manuel Filipe (Mozambique), Martha Phiri et Ojijo Odhiambo (Namibie), Facinet Sylla et Mansour Ndiaye (Niger), Barbara Barungi, Eric Ogunleye et Colleen Zamba (Nigéria), Alexis Rwabizambuga, Vera-Kintu Oling, Kordzo Sedegah et Tony Muhumuza (Ouganda), Kalidou Diallo (République centrafricaine), Edward Batte Sennoga et Amata Sangho Diabate (Rwanda), Flávio António Soares Da Gama (Sao Tomé-et-Principe), Toussaint Houeninvo, Khadidiatou Gassama et Bakary Traoré (Sénégal), Susan Mpande et Asha P. Kannan (Seychelles), Jamal E. Zayid (Sierra Leone), Ahmed Dualeh (Somalie), Suwareh Darbo (Soudan), Guy Blaise Nkamleu et Frederick Mugisha (Soudan du Sud), Peninah Kariuki et Fatou Leigh (Swaziland), Prosper Charle et Rogers Dhliwayo (Tanzanie), Claude N’Kodia et Ali Madai Boukar (Tchad), Carpophore Ntagungira et Nicolas Kazadi (Togo), Philippe Trape et Mickaëlle Chauvin (Tunisie), Peter Engbo Rasmussen (Zambie), Mary Manneko Monyau et Amarakoon Bandara (Zimbabwe). Le travail sur les notes pays a bénéficié de la contribution importante des consultants en poste sur le terrain.

Le comité pour l’examen par les pairs des notes pays était constitué de Sylvain Dessy, Bereket Kebede, Bertrand Laporte, Eugénie Maiga, Malokele Nanivazo, Leonce Ndikumana, Una O. Osili, Jean-Michel Salmon, Peter Walkenhorst ainsi que d’une équipe d’économistes de la BAfD comprenant John C. Anyanwu, Lacina Balma, Driss Belamine, Zorobabel Bicara, Dawit Birhanu, Zuzana Brixiova, Kolawole Dairo, Amadou Bassirou Diallo, Ousman Gajigo, Gilbert Galibaka, Daniel Zerfu Gurara, Basil Jones, Nizar Jouini, Thierry Kangoye, Charlotte Karaguezian, Willi Leibfritz, Ahmed Moumami, Jennifer Moyo, Tochukwu Nwachukwu, Jacqueline Odula, Jacob Oduor, Eric Ogunleye, Tom Mboya Owiyo, Oscar Pitti Rivera, Lauréline Pla, Philip K. Quarcoo, Taoufik Rajhi, Adeleke Salami, Emanuele Santi, Anthony Simpasa, Mouhamadou Sy, Audrey Verdier-Chouchane et Nadège Désirée Yaméogo, sans oublier Bakary Traoré du Centre de développement de l’OCDE.

Le cadre macroéconomique et la base de données qui ont servi aux prévisions et à l’annexe statistique ont été exploités par Beejaye Kokil et Koua Louis Kouakou, à la BAfD. Des informations statistiques de premier ordre pour actualiser la base de données et faire tourner le modèle des PEA ont été fournies par Anouar Chaouch, Mbiya H.K. Kadisha, Soumaila Karambiri, Koua Louis Kouakou, Doffou Marc Elisée Monsoh et Slaheddine Saidi, statisticiens du département de la Statistique de la BAfD. Bakary Traoré et Sébastien Markley ont compilé la série définitive qui a servi de base au travail de publication effectué au Centre de développement de l’OCDE.

Le projet a également bénéficié du soutien essentiel de Rhoda Bangurah, Amira Jlassi, Abiana Nelson et Elisabeth Turner.

Des contributions et commentaires précieux ont été reçus d’un grand nombre de représentants de gouvernements africains, d’opérateurs privés, de la société civile, de spécialistes des départements des opérations et des bureaux locaux de la BAfD, d’experts



du Bureau régional Afrique et des bureaux pays du PNUD, du Secrétariat de PARIS21 et d'experts de la Commission européenne et des institutions européennes de financement du développement ainsi que, au sein de l'OCDE, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, du Centre de développement, du Centre de politique et d'administration fiscales, de la Direction de la coopération pour le développement et de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial.

La deuxième partie, consacrée au développement territorial et à l'inclusion spatiale, a considérablement bénéficié de l'apport d'experts internationaux invités à Paris pour la réunion préparatoire les 6 et 7 novembre 2014 : Jytte Agergaard (université de Copenhague), Edmund Amann (université de Manchester), Laurent Bossard (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), Bruce Byiers (ECDPM), Luc Christiaensen (Banque mondiale), Vito Cistulli et Stefano Marta (FAO), Clare Cummings (ODI), Nel Deon (WWF), Amadou Diop (GERAD), Ibrahim Assane Mayaki et Estherine Fotabong (secrétariat du NEPAD), Gazhi Hidouci, Abdoulaye Sene et Pierrick Hamon (Global Local Forum), Gary Howe (FIDA), Iztok Jarc (ambassadeur de Slovénie près l'OCDE), Alexander Klein (DEG), Karlheinz Knickel et Ignatius Madu (université du Nigéria), Géraud Magrin (université de Paris I), Anthony Mveyange (université du Danemark du Sud), José Pineda (PNUE), David Sahn (Cornell University), Aude Sauvaget (Commission européenne), Sinazo Sibisi (DBSA), Cecilia Tacoli (IIED), Tancrede Voituriez (IDDRI), Laurent Wagner (FERDI), Wenyan Yang (UNDESA), François Paul Yatta (UCLG), ainsi que Ángel Melguizo, Jan Rieländer, Piera Tortora, Raffaele Trapasso et Vicente Ruiz (OCDE). Christel Alvergne (UNCDF), Bruce Byiers et Cheikh Gueye (ENDA), Philippe Bonnal, Jacques Imbernon et Michel Passouant (CIRAD), El Iza Mohamedou (PARIS21), Bio Goura Soulé (LARES), Richard A. Walker (UC Berkeley), François Paul Yatta, et Keiko Nowacka et Gaëlle Ferrant (OCDE) ont contribué sous forme de notes et de documents de référence. Wolfgang Lutz et Samir Kumar (IIASA) ont aimablement fourni toutes les données démographiques. Les commentaires d'Aude Bernard et Martin Bell (université du Queensland), de Fabricio Gallo (Universidade Estadual Paulista), de Stefan Klasen (université de Göttingen), de Carl Dahlman, Nicola Harrington, Federico Bonaglia et Lahra Liberti (OCDE) ont été d'une grande utilité – tout comme les pistes de réflexion stimulantes de Jean-Marie Cour.

La forte implication de l'équipe de révision, traduction et relecture a été essentielle pour la production du rapport dans les délais prévus. Jill Gaston a géré le processus éditorial avec Vanda Legrandgérard, tandis que Delphine Grandrieux a supervisé la production du rapport, sous sa forme électronique et dans sa version imprimée, avec Louise Schets. Aida Buendía et Pykha ont réalisé la mise en page et la conception graphique. Les cartes ont été élaborées par Audrey Jolivot et Jean-Claude Lorente (CIRAD). Anne-Lise Prigent a apporté son concours éditorial.

Le soutien généreux de la Commission européenne a été essentiel pour le lancement et la pérennisation du projet. Les auteurs sont également reconnaissants à l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, le Portugal et la Suisse pour leur soutien additionnel à l'édition 2015.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.



Table des matières

Résumé	17
PARTIE I : Performances et perspectives en Afrique	21
Chapitre 1. Perspectives macroéconomiques en Afrique	23
En bref.....	24
La croissance en Afrique est en passe de se consolider.....	24
En 2014, la demande intérieure a largement sous-tendu la croissance en Afrique.....	28
La croissance économique régionale reste inégale.....	31
La chute des cours des matières premières.....	35
L'Afrique s'efforce de stimuler l'économie grâce au levier de la politique monétaire.....	38
Les positions budgétaires et les balances courantes se sont affaiblies.....	39
Risques et enjeux politiques pour les économies africaines.....	41
Annexe 1.A1. L'énergie en Afrique : défis et opportunités.....	44
Notes.....	46
Références.....	47
Chapitre 2. Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique	49
En bref.....	50
Les flux privés sont à l'origine de la hausse des apports financiers extérieurs à l'Afrique.....	50
L'Afrique reste la frontière des investissements étrangers.....	54
Les transferts des migrants recèlent un vaste potentiel inexploité pour dynamiser l'investissement en Afrique.....	64
L'aide publique au développement pour les pays africains à faible revenu recule.....	68
Malgré de réels efforts, le recouvrement des impôts ne parvient toujours pas à couvrir les besoins.....	72
Notes.....	79
Références.....	80
Chapitre 3. Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique	83
En bref.....	84
Certaines tendances influenceront l'intégration économique régionale et le commerce en Afrique.....	84
L'épaisseur des frontières en Afrique alourdit les coûts commerciaux.....	86
L'évolution des relations commerciales extérieures de l'Afrique rejaillira sur le développement spatial.....	88
Les régions limitrophes sont les gagnantes de l'intégration économique régionale.....	94
Des corridors dynamiques pour attirer les investissements dans le développement économique.....	97
Références.....	98
Pour en savoir plus.....	99
Chapitre 4. Développement humain en Afrique	101
En bref.....	102
Le développement humain progresse en Afrique mais de manière inégale.....	102
Les inégalités de genre et la discrimination sociale et institutionnelle restent fortes.....	108



Le programme de développement pour l'après-2015 doit accélérer les efforts pour parvenir à un développement humain durable	112
Les liens entre exclusion, inégalités et développement humain durable	115
Les causes politiques de l'exclusion et des inégalités de développement humain doivent être combattues.....	121
Note	125
Références	125
Chapitre 5. Gouvernance politique et économique en Afrique	127
En bref.....	128
Qu'est-ce que la gouvernance et en quoi elle est importante ?	128
En dépit des mauvaises nouvelles qui ont émaillé l'année, quelques points positifs et des gains de gouvernance	129
Malgré des gains de participation politique évidents, les résultats sont plus mitigés pour la gestion du secteur public et l'environnement des affaires	134
Le terrorisme transnational et la guerre civile sont les deux principales menaces pesant sur les gains de gouvernance	141
L'année 2015 pourrait être un cru exceptionnel pour le nombre d'élections	144
Références	146
Pour en savoir plus.....	148
PARTIE II : Développement territorial et inclusion spatiale	149
Chapitre 6. Le développement territorial au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique	151
En bref.....	152
L'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique appelle de nouvelles approches.....	152
La révolution démographique de l'Afrique crée des opportunités et des défis sans précédent.....	157
L'Afrique a besoin de stratégies de développement innovantes	165
Notes	173
Références	175
Pour en savoir plus.....	180
Annexe 6.A1. Une politique d'éducation accélérée peut faciliter la transition démographique	182
Annexe 6.A2. Mesures de l'inégalité spatiale en Afrique	186
Annexe 6.A3. Le développement de villes intermédiaires peut accélérer la transformation structurelle	189
Chapitre 7. Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique	199
En bref.....	200
Certains instruments ont promu le développement de territoires spécifiques mais leur somme ne constitue pas en elle-même une politique	200
Il faut accélérer le développement des infrastructures pour atténuer la fragmentation territoriale	210
La décentralisation politique, administrative et budgétaire évolue et pourrait contribuer au développement territorial inclusif.....	213



La prévalence d'« angles morts » dans les politiques publiques entrave l'efficacité des stratégies de développement et appelle à de nouvelles initiatives	217
Notes	222
Références	224
Pour en savoir plus	228
Chapitre 8. Pour des stratégies de développement multisectorielles et spatialisées en Afrique	229
En bref	230
Il faut redéfinir le processus stratégique pour promouvoir le développement territorial et l'inclusion spatiale	230
De meilleures données permettent d'instaurer des mécanismes pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques	236
Des approches innovantes permettent de définir des priorités stratégiques intégrées	239
Les capacités doivent être renforcées aux multiples échelons de gouvernement et la gouvernance multi-niveaux améliorée	240
Il faut mobiliser davantage de ressources pour financer la gouvernance multi-niveaux	242
Notes	251
Références	252
PARTIE III : Notes pays	259
ANNEXE STATISTIQUE	321
Graphiques	
1.1. Croissance économique en Afrique, 2002-16	25
1.2. Situation économique actuelle en Afrique et perspectives présumées des six prochains mois, 1 ^{er} trimestre 2000 – 1 ^{er} trimestre 2015	26
1.3. Croissance en Afrique : répartition des pays par taux de croissance annuels moyens	28
1.4. Évolution des exportations, Afrique et monde, 2008-14	29
1.5. Tourisme international en Afrique : nombre de visiteurs et recettes, 1980-2014	30
1.6. Cours des matières premières, octobre 1999-février 2015	36
1.7. Prix à l'exportation des produits agricoles, octobre 1999-février 2015	37
1.8. Prix à l'importation des produits alimentaires de base, octobre 1999-février 2015	37
1.9. Inflation en Afrique, 2002-16	38
1.10. Balance courante des pays exportateurs et importateurs de pétrole en Afrique, 2000-16	41
2.1. Apports financiers extérieurs à l'Afrique, 2000-15	51
2.2. Investissements directs étrangers en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2000-15	54
2.3. Sources des investissements dans des projets nouveaux en Afrique (par nombre de projets), 2003-08 et 2009-14	58
2.4. Répartition sectorielle des projets nouveaux annoncés en valeur, par source (investissements cumulés), 2013/14	59
2.5. Investissements directs étrangers et investissements de portefeuille en Afrique, 2000-15	62
2.6. Transferts des migrants en Afrique, par sous-région, 2000-15	66



2.7.	Transferts des migrants en Afrique, par groupe de revenu, 2000-15	66
2.8.	Aide publique au développement nette totale à l'Afrique (milliards USD), 1997-2013	69
2.9.	Aide publique au développement nette à l'Afrique, par groupes de revenu (% du PIB, pondéré)	70
2.10.	Gamme des prélèvements fiscaux en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2003-13	74
2.11.	Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique comparés à l'APD et aux IDE, 2003-12	77
3.1.	Échanges commerciaux de l'Afrique avec certains partenaires, 2000-13	90
4.1.	Évolution du niveau de développement humain en Afrique, par région, 1980-2013	103
4.2.	Évolution moyenne de l'indice de développement humain en Afrique, 1980-2013	104
4.3.	Part de la richesse nationale détenue par les déciles les plus riches et les plus pauvres en Afrique	105
4.4.	Niveau de développement humain dans les pays d'Afrique à revenu intermédiaire	107
4.5.	Part de la population dans les pays africains à revenu intermédiaire vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle et sur des terres dégradées, 2013	108
4.6.	Classement des régions d'Afrique dans l'indice de développement de genre, 2013	109
4.7.	Estimation du revenu national brut par habitant en Afrique (hommes/femmes), 2013	110
4.8.	Nombre moyen d'années de scolarisation en Afrique, 2002-12	110
4.9.	Indices d'inégalités de genre et des institutions sociales	112
4.10.	Indice de développement humain et secteurs d'activité en Tanzanie, par région, 2014	117
4.11.	Indice de développement humain et secteurs d'activité en Zambie, par province, 2014	119
5.1.	Proportion d'Africains estimant que la « démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement », 2011-13	134
5.2.	Attentes et avancées en matière de démocratie en Afrique, 2012	135
5.3.	Protestations civiles en Afrique, 1996-2014	137
5.4.	Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2014	138
5.5.	Violences non étatiques en Afrique, 1996-2014	143
6.1.	Part des activités manufacturières et de l'agriculture dans le produit intérieur brut de l'Afrique, de l'Indonésie et de la Thaïlande, 1965-2013	154
6.2.	Augmentation de la population en Afrique, 1950-2050	158
6.3.	Évolution démographique en Afrique subsaharienne, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 1970-2010 et 2010-50	159
6.4.	Ratios d'activité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Afrique du Sud et en Chine, 1950-2100	160
6.5.	Projections d'augmentation de la main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 2010-50	161
6.6.	Taux de croissance annuels des populations rurales en Afrique et dans le monde, 1950-2045	162
6.7.	Fréquence des critères communs pour la définition de « rural » dans 32 pays d'Afrique	163
6.8.	Contribution relative des variables explicatives des intentions migratoires, 2014	164
6.A1.1.	Niveaux d'études en Éthiopie en 2010 et scénarios pour 2050	183
6.A1.2.	Répartition des niveaux d'études en Afrique suivant deux scénarios de politique éducative, 2010-60	184



6.A2.1. Valeurs extrêmes et moyenne de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans 37 pays d'Afrique, 2005-12.....	187
6.A2.2. Pauvreté multidimensionnelle en Afrique : comparaison entre zones rurales et urbaines	188
6.A3.1. L'organisation en « dents de peigne » de l'espace en Afrique	189
6.A3.2. Relations entre rentes extractives et territoires	190
6.A3.3. Taux de croissance de la population urbaine en Afrique, 1950-2025	191
6.A3.4. La population urbaine rapportée à la taille des villes en Afrique de l'Ouest, 1950-2020	192
6.A3.5. Part de la population urbaine d'Afrique par taille d'agglomération, 2010.....	192
6.A3.6. Satisfaction vis-à-vis des services collectifs de base dans 42 pays africains	193
6.A3.7. Territoires fragmentés de l'Afrique et exemple de réseau polycentrique	195
7.1. Longueur et densité commerciale des corridors de transport en Afrique subsaharienne, 2009.....	203
7.2. Accès à la téléphonie mobile, en fonction du nombre d'habitants dans les agglomérations de l'Afrique.....	211
7.3. Part de l'administration locale dans le total des recettes et dépenses publiques.....	214
7.4. Transferts de l'administration centrale en proportion des budgets locaux dans différents pays d'Afrique	215
7.5. Capacités statistiques des pays en développement dans certaines régions, 2004-14 ..	218
7.6. Fréquence d'utilisation des statistiques rurales ou urbaines pour l'élaboration des politiques publiques.....	219
8.1. Un processus stratégique pour le développement territorial	235
8.2. Élaborer un plan d'aménagement du territoire	241
8.3. Allocation des redevances perçues sur les ressources naturelles par secteur	245
8.4. Impôts locaux sur les activités économiques et le patrimoine en Afrique	248

Tableaux

1.1. Croissance en Afrique, par région, 2013-16.....	33
1.2. Impact de la chute des cours du pétrole sur quelques pays africains exportateurs	36
1.3. Analyse de la viabilité de la dette : apprécier le risque de surendettement.....	40
1.4. Évolutions macroéconomiques en Afrique, 2006-16	43
2.1. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique (milliards USD courants), 2005-15 ..	52
2.2. Déterminants des apports d'IDE en Afrique, 2003-14.....	55
2.3. Principales destinations des IDE en Afrique, par valeur de l'investissement, 2014.....	56
2.4. Quinze principaux pays bénéficiaires des transferts des migrants vers l'Afrique (en % du PIB), 2014.....	64
3.1. Commerce transfrontalier dans certains groupements régionaux, en Afrique et ailleurs, par délais et coûts	87
3.2. Estimation des gains découlant de la facilitation des échanges à l'horizon 2020.....	88
4.1. Classement des pays par niveau de développement humain (faible, moyen et élevé).....	103
4.2. Comparaison mondiale des facteurs d'inégalités dans l'indice du développement humain en valeur, 2013	106
5.1. Principales avancées et régressions sur neuf dimensions de la gouvernance en Afrique, 2009-13 (indice IIAG).....	132
5.2. Élections en Afrique, 2014	136



5.3. Pays d'Afrique ayant le plus progressé sur le plan de l'environnement des affaires et exemples de réformes (2013-14)	140
5.4. Élections en Afrique, par taille de la population (2015-16)	145
6.1. Nombre de produits représentant plus de 75 % des exportations des pays africains, 2013	154
6.2. Définitions simplifiées des échelles et politiques territoriales	172
6.A2.1. Niveaux d'inégalité dans 37 pays africains	186
6.A3.1. Les différentes fonctions urbaines des villes intermédiaires	196
7.1. Les grandes étapes de la décentralisation de la politique publique en Afrique	213
8.1. L'ancien et le nouveau paradigme de la politique territoriale	232
8.2. Exemples de ressources spécifiques activées grâce à la participation des acteurs locaux	234

Tableaux de l'annexe

1. Indicateurs de base, 2014	328
2. Taux de croissance du PIB en volume, 2006-16	330
3. Taux de croissance et composition de la demande, 2013-16	332
4. Opérations financières de l'État, 2013-16 (pourcentage du PIB)	334
5. Indicateurs monétaires, 2013-16	336
6. Comptes courants, 2013-16	338
7. Exportations, 2013	341
8. Diversification et compétitivité, 2009-13	344
9. Prix international des exportations, 2007-14	347
10. Investissements directs étrangers, 2008-13 (millions USD)	348
11. Flux d'aide, 2008-13 (millions USD)	350
12. Indicateurs de la dette extérieure	352
13. Indicateurs démographiques	354
14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu	356
15. Accès aux services	358
16. Indicateurs de santé de base	360
17. Maladies principales	362
18. Indicateurs d'éducation de base	364
19. Scolarisation	366
20. Emploi et remises	368
21. Indice de perception de la corruption	370
22. Protestations civiles	372
23. Violence par des acteurs non étatiques	374
24. Durcissement du politique	376
25. Projections démographiques	378

Cartes

1. L'Afrique pondérée par ses produits intérieurs bruts (moyenne 2009-13)
2. L'Afrique pondérée par ses populations, 2010
3. Densité démographique en Afrique, 2010
4. Noyaux de peuplement urbain en Afrique, 2010
5. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Mali
6. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Kenya



Résumé

L'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique* présente un rapport favorable de l'évolution des indicateurs financiers, sociaux et de gouvernance du continent et table sur une trajectoire continue et généralisée de progrès. Elle examine en détail les freins au développement régional de l'Afrique, afin de permettre une meilleure inclusion spatiale, et suggère des options de politiques publiques pour éviter que situation géographique ne rime avec exclusion.

Les **perspectives macroéconomiques** du continent sont encourageantes : en 2014, la croissance annuelle est ressortie à 3.9 %, légèrement supérieure aux performances de 2013 (3.5 %) et nettement plus alerte que dans le reste du monde (3.3 % en moyenne). La stabilité politique et sociale et d'autres facteurs – l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest ou les pannes de courant en Afrique du Sud notamment – ont lourdement pesé sur les résultats des pays et des régions, très variables. La croissance de l'Afrique devrait rebondir en 2015 et 2016, à respectivement 4.5 et 5 %, convergeant avec les niveaux actuels de l'Asie et se rapprochant des rythmes enregistrés avant la crise financière mondiale de 2008/09. Les pays d'Afrique subsaharienne, hors Afrique du Sud, devraient entraîner le reste du continent, avec une progression moyenne de 5 % entre 2015 et 2016.

S'il présente des risques de tassement de la croissance pour les pays producteurs de pétrole, l'effondrement des cours de l'or noir soulage les finances des pays importateurs nets. Malgré une hausse de la production dans les pays exportateurs et la nette montée en puissance des secteurs non pétroliers, cette chute des prix a plombé les recettes publiques et le secteur extérieur. Confrontés à cet effritement de leurs ressources, les gouvernements vont devoir procéder à des ajustements de dépenses importants, sans compromettre les dotations aux programmes sociaux ni aux infrastructures critiques.

À moyen terme, la baisse prolongée des cours des matières premières, l'essoufflement de l'économie mondiale, l'insécurité, les tensions politiques et sociales et les effets secondaires de l'épidémie d'Ébola (à travers les coûts de reconstruction par exemple) constituent les principales menaces pour la croissance. Mais des fondamentaux macroéconomiques généralement solides et la résilience dont ont fait preuve de nombreux pays sous-tendent les performances de l'Afrique.

L'éventail des options financières du continent s'est considérablement élargi depuis dix ans. Si, d'une manière générale, le **recouvrement des impôts** progresse, le résultat reste insuffisant pour couvrir tous les besoins et certains pays n'ont pas les moyens de juguler les flux financiers illégaux. **Les apports financiers extérieurs** se sont intensifiés et devraient atteindre 193 milliards de dollars en 2015, pratiquement le double de leur niveau de 2005. Les investissements étrangers et les transferts des migrants constituent désormais les deux principales sources de financements extérieurs de l'Afrique. Face à l'urbanisation galopante, les investissements directs étrangers s'orientent de plus en plus vers les activités de détail et, en particulier, les biens de consommation et les services, délaissant progressivement le secteur extractif. L'Afrique continue d'attirer des investisseurs des pays émergents et originaires du continent. À l'inverse, l'aide aux pays les plus démunis d'Afrique recule et les gouvernements comblent leurs besoins de financement avec des prêts bonifiés. Les pays africains à revenu intermédiaire font appel aux marchés internationaux de capitaux, notamment pour financer le développement de leurs infrastructures. Avec le déclin de l'aide publique, le financement du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 exigera une mobilisation accrue des ressources intérieures et des apports extérieurs privés. Les transferts des migrants offrent à cet égard un potentiel remarquable pour accroître les investissements et enrayer l'aggravation des inégalités de revenu. Pour les pays africains à faible revenu, une aide accrue et mieux ciblée restera vitale afin qu'ils puissent s'atteler aux défis spécifiques qu'ils rencontrent.



Même si l'Europe reste le premier partenaire commercial de l'Afrique, les échanges avec l'Asie – en particulier avec la Chine – se développent rapidement depuis quelques années. Cette diversification peut la protéger en cas de chocs économiques et de revirement brutal des relations commerciales. Mais, fondamentalement, l'intégration économique régionale demeure la clé de la libération du potentiel de croissance de l'Afrique, de son développement, du renforcement des échanges et de sa participation accrue à l'économie mondiale. Or, la poursuite de l'**intégration régionale** achoppe sur les coûts liés au franchissement des frontières, particulièrement lourds comparés à d'autres régions, et qui entravent l'accès aux marchés régionaux et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. L'approfondissement de l'intégration régionale et la facilitation des échanges, conformément au paquet de Bali de 2013, pourraient lever ces obstacles. En 2015, les préparatifs en vue du lancement de la zone de libre-échange continentale et de la zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC pourraient constituer deux jalons importants dans l'intégration régionale de l'Afrique.

Tous les indicateurs du **développement humain** en Afrique progressent, y compris en matière d'éducation, de santé et de revenu, même si le niveau général reste médiocre, avec de profonds écarts entre pays et au sein des pays. Les inégalités hommes-femmes et la discrimination prononcée des institutions et des pratiques sociales sapent les avancées obtenues. Les gouvernements doivent donc élaborer de nouvelles politiques et réaliser de nouveaux investissements pour accélérer les progrès et les perpétuer dans le temps. La disparition des inégalités passe par une participation équitable sur les marchés du travail, surtout dans le secteur non agricole, le renforcement de la productivité agricole et un meilleur accès à l'énergie. L'équité, la viabilité et l'atténuation de la vulnérabilité aux risques économiques, sociaux et environnementaux doivent faire partie des priorités de la planification et de l'allocation des ressources ainsi que de la mise en œuvre et du suivi des objectifs pour l'après-2015.

Les gains réalisés depuis 30 ans par l'Afrique en termes de **gouvernance politique et économique** perdurent, même si les risques de régression ne manquent pas. En 2014, les avancées démocratiques – adoption d'une nouvelle constitution en Tunisie, transition au Burkina Faso et participation massive des citoyens à des élections globalement pacifiques et crédibles, 179 millions d'électeurs s'étant rendus aux urnes l'an dernier – ne peuvent faire oublier que plusieurs pays ont continué de connaître l'instabilité, des actes de terrorisme ou des conflits.

La promotion du développement territorial et l'inclusion spatiale doivent être au cœur des stratégies de développement de l'Afrique. Cette 14^e édition des *Perspectives économiques en Afrique* examine en profondeur les défis que posent les dimensions démographiques et spatiales du continent dans sa quête d'une **transformation structurelle**. À l'horizon 2050, l'Afrique franchira la barre des 2 milliards d'habitants, soit 25 % de la population mondiale, contre 15 % actuellement. Au-delà des chiffres, ce boum démographique présente des caractéristiques uniques en terme de dynamique spatiale, car les villes mais aussi les campagnes se développeront rapidement, avec des interactions toujours plus nombreuses. Cette évolution entraînera certes un recul des taux de dépendance, à condition de créer suffisamment d'emplois pour les jeunes qui entreront sur le marché du travail.

Comment l'Afrique peut-elle relever ces défis sans précédent ? Les enseignements des transitions démographiques, urbaines et économiques dans les pays de l'OCDE ou en Asie risquent d'être trop déconnectés des réalités africaines pour apporter des éléments utiles aux décisions politiques. De même que les prescriptions centrées sur des secteurs spécifiques – l'industrie ou l'agriculture par exemple – pèchent par manque d'envergure. Les pays africains ont besoin de stratégies de développement novatrices, adaptées au contexte, plurisectorielles et ancrées dans les réalités des territoires.



L'enjeu consiste de fait à exploiter le potentiel inhérent à la diversité des territoires du continent pour accélérer la transformation économique et promouvoir l'inclusion spatiale. Les initiatives de lutte contre les inégalités spatiales, à travers l'aménagement du territoire, le développement des infrastructures et la décentralisation, n'ont eu que des effets limités. Les décideurs doivent donc porter un regard nouveau sur les dynamiques territoriales, à l'instar de l'évolution rapide des relations entre zones urbaines et zones rurales. Ils doivent sortir du cadre purement économique, œuvrer pour étoffer les statistiques infranationales et approfondir leur connaissance du terrain. Les populations et les territoires doivent constituer l'épine dorsale de stratégies de développement créatrices d'emplois productifs et capables d'accélérer les transitions démographiques, d'investir dans l'éducation et de promouvoir les villes de taille intermédiaire dans le but de capitaliser sur les dynamiques urbaines/rurales. Les moyens financiers doivent être consolidés pour satisfaire les besoins connexes d'investissements de long terme, notamment à travers une mobilisation plus efficace des ressources domestiques au plan local et national.



Synthèse

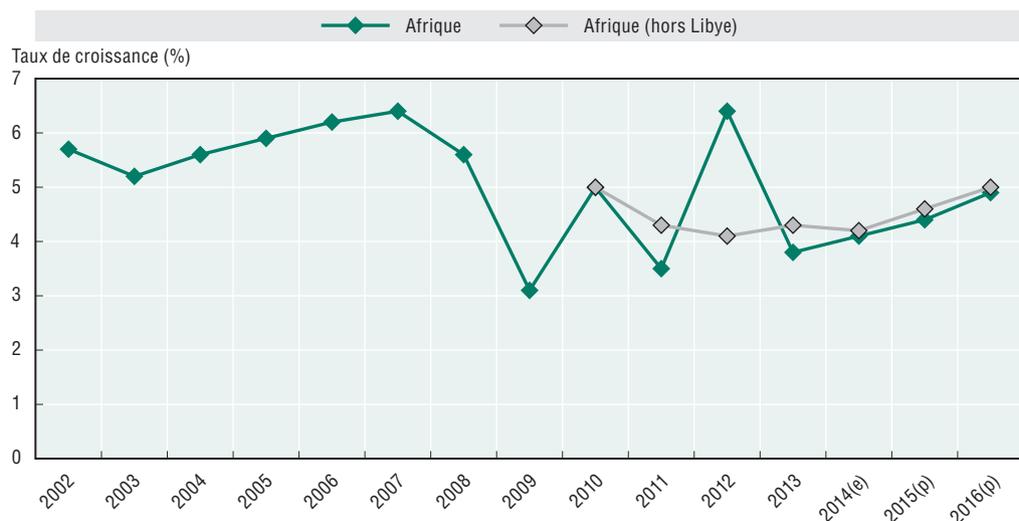
Vers des stratégies de développement localisées et plus inclusives en Afrique

Performances et perspectives en Afrique

Perspectives macroéconomiques en Afrique

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique devrait se consolider en 2015 et 2016, à 4.5 % et 5 %, après deux années d'expansion modérée (3.5 % et 3.9 % en 2013 et 2014). En 2014, la performance a été inférieure d'un point de pourcentage environ aux prévisions des *Perspectives économiques en Afrique* de l'année dernière, l'économie mondiale restant fragile et certains pays africains étant confrontés à de graves difficultés intérieures de diverses natures. Mais l'économie mondiale reprend des couleurs et si les prévisions de cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* se révèlent correctes, alors l'Afrique devrait bientôt renouer avec les impressionnants taux de croissance d'avant la crise économique mondiale de 2008/09.

Graphique 1. Croissance économique en Afrique, 2002-16



Note : (e) estimations ; (p) prévisions.

Source : Département des statistiques, Banque africaine de développement.

L'Afrique de l'Ouest affiche une croissance relativement soutenue de 6 % en 2014, malgré le combat qu'elle doit livrer contre le virus Ebola. Au Nigéria (6.3 % de croissance), l'impulsion est essentiellement venue des secteurs non pétroliers, signe que l'économie se diversifie. A contrario en Afrique australe, la croissance est passée sous la barre des 3 %, la locomotive de la région, l'Afrique du Sud, n'enregistrant qu'une hausse de 1.5 %.

Tableau 1. Taux de croissance par région, 2013-16
(croissance du PIB en volume, %)

	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique centrale	4.1	5.6	5.5	5.8
Afrique de l'Est	4.7	7.1	5.6	6.7
Afrique du Nord	1.6	1.7	4.5	4.4
Afrique australe	3.6	2.7	3.1	3.5
Afrique de l'Ouest	5.7	6.0	5.0	6.1
Pour mémoire :				
Afrique hors Libye	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique subsaharienne	4.7	5.2	4.6	5.4
Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud	5.4	6.2	5.2	6.2

Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Département des statistiques, Banque africaine de développement.

La demande intérieure a continué de doper les performances de nombreux pays africains, la demande extérieure restant pour l'essentiel modérée, plombée par l'affaiblissement des marchés d'exportation, en particulier dans les pays avancés et, dans une moindre mesure, dans les économies émergentes. En valeur, les exportations ont elles aussi pâti de ce tassement des prix mais pour ce qui concerne l'Afrique, elles devraient retrouver des couleurs en 2015 et en 2016, dans le sillage de la reprise mondiale. En 2014, la demande intérieure dans la plupart des pays a surtout été tirée par la consommation privée et les investissements publics d'infrastructure, ces derniers étant par ailleurs de plus en plus financés par l'émission d'obligations souveraines.

Côté offre, l'environnement des affaires et le climat d'investissement se sont améliorés dans de nombreux pays d'Afrique, ce qui conforte les perspectives de croissance à long terme. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), le Sénégal et le Togo figurent même parmi les dix pays ayant le plus introduit des réformes à cet effet. Cinq secteurs sont à l'origine du développement de l'offre du continent en 2014, à savoir l'agriculture, les industries extractives, la construction et les services et, dans une moindre mesure, les industries manufacturières. Mais il ne faut pas se focaliser sur la seule croissance sectorielle, du fait des importants effets de retombées d'un secteur à l'autre. D'autant que la modernisation et la transformation structurelle – processus par lequel des activités nouvelles et plus productives apparaissent et des ressources sont réallouées des activités traditionnelles vers ces activités nouvelles – se manifestent aussi dans certains secteurs.

Jusqu'ici, les économies africaines ont relativement bien résisté à l'effondrement des cours internationaux des produits de base. La production de matières premières a souvent augmenté malgré cette baisse des prix, sachant que la croissance a également été dopée par d'autres secteurs. Mais si cette faiblesse des cours des matières premières perdure ou s'aggrave, la croissance dans les pays riches en ressources pourrait diminuer, les gouvernements devant tailler dans les dépenses. Ils resteront à l'affût des évolutions sur les marchés clés, notamment en Chine et en Europe. Il existe des effets positifs, cependant, car la baisse des cours du pétrole apaise l'inflation, augmente les revenus réels et renforce les marchés d'exportation.

Dans les pays où les tensions inflationnistes se sont relâchées, comme le Botswana, les membres de la Communauté économique monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Mozambique et le Rwanda, les taux d'intérêt directs ont été abaissés pour stimuler la croissance. Cependant, dans les pays où la monnaie a subi des pressions sur le



marché des changes, comme le Nigéria, les banques centrales ont réagi en durcissant leurs politiques, afin de stabiliser les cours et d'endiguer l'inflation. La plupart des pays africains ont poursuivi leurs politiques budgétaires prudentes pour maintenir les déficits à des niveaux viables. Mais dans certains cas, y compris des pays exportateurs de pétrole, la situation budgétaire s'est dégradée malgré les efforts pour limiter les dépenses et améliorer le recouvrement des impôts.

Encadré 1. L'impact économique d'Ebola

L'épidémie d'Ebola a été particulièrement virulente en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, provoquant d'immenses souffrances humaines et de lourdes pertes financières. L'épidémie a porté un coup d'arrêt aux impressionnants progrès obtenus par ces pays depuis quelques années en matière de stabilité macroéconomique et budgétaire. Seule une reprise progressive peut être attendue à court terme (PNUD, 2014a). Fin mars 2015, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de décès déclarés dépassait la barre des 10 000 victimes, pour plus de 25 000 cas répertoriés. Mais grâce à l'aide internationale et l'action des gouvernements nationaux dans la région, la situation semble s'améliorer et la propagation du virus aux pays voisins a été endiguée.

Le déficit en termes de PIB pour les trois pays considérés ensemble (par rapport aux prévisions de l'an dernier) ressort autour de 1.4 milliard USD en parité de pouvoir d'achat, ventilé comme suit : 775 millions pour la Sierra Leone, 460 millions pour la Guinée et 165 millions pour le Libéria. Cela équivaut à une perte de revenu par habitant d'environ 130 USD en Sierra Leone et autour de 40 USD au Libéria et en Guinée. Le scénario proposé ici part de l'hypothèse que l'épidémie sera maîtrisée courant 2015 mais que l'activité économique restera déprimée, surtout en Sierra Leone où les indicateurs devraient se contracter. Mais à l'horizon 2016, la reprise devrait être au rendez-vous pour les trois pays.

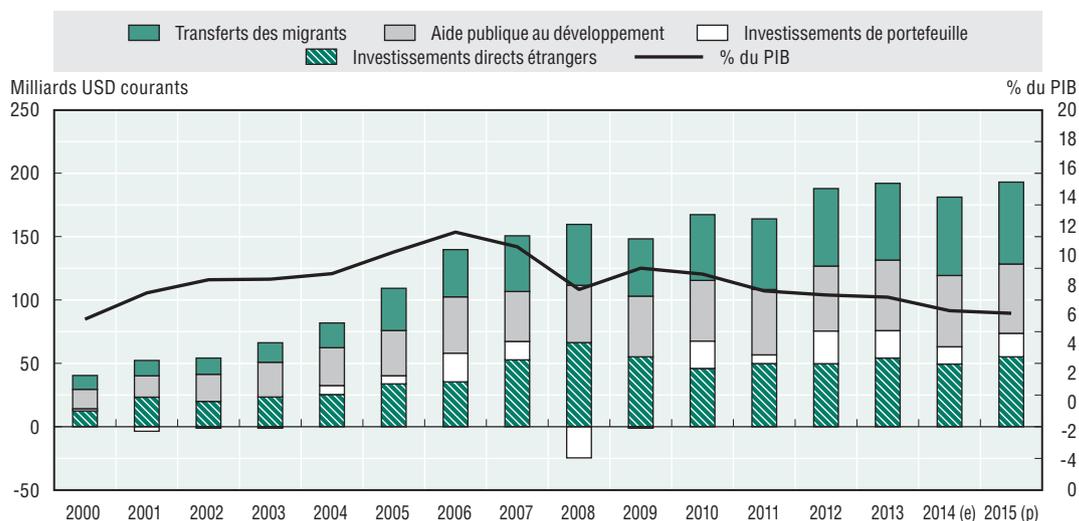
Cette baisse de l'activité économique a pesé sur les recettes publiques alors même que les dépenses sociales additionnelles ont augmenté (PNUD, 2014b). Mais avec le fléchissement de la croissance et l'affaiblissement des positions budgétaires, les risques d'instabilité macroéconomique et financière augmentent. L'épidémie menace aussi de détourner les dépenses des gouvernements et des donateurs au profit des services sanitaires d'urgence et au détriment des autres infrastructures, ce qui pourrait rejaillir sur la croissance à plus long terme. La perception d'un retour à l'instabilité pourrait prendre des années à s'effacer et freiner également le potentiel de croissance (Hettinger, 2014).

Alors même que la propagation du virus aux pays voisins a été contenue, la région dans son ensemble a été affectée, à cause de la baisse des échanges transfrontaliers et du nombre de touristes, en particulier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie et au Sénégal (pour plus de détails, voir les notes pays respectives sur www.africaneconomicoutlook.org/fr/).

Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique

En 2014, les apports financiers extérieurs à l'Afrique devraient atteindre un total de 181 milliards de dollars (USD), soit 6 % de moins en termes nominaux qu'en 2013. Ce reflux s'explique par le brusque tassement des investissements de portefeuille et un léger fléchissement des investissements directs étrangers (IDE) sur fond de modération de la demande mondiale et de baisse des cours des matières premières, en particulier des métaux. Cette évolution contrebalance la légère augmentation des transferts des migrants (+2.1 %) et de l'aide publique au développement (APD) (+1.1 %). Globalement, les flux extérieurs devraient, selon les estimations, représenter au total en moyenne 7.3 % du PIB en 2014, contre 8.2 % en 2013.

Graphique 2. Apports financiers extérieurs à l'Afrique, 2000-15

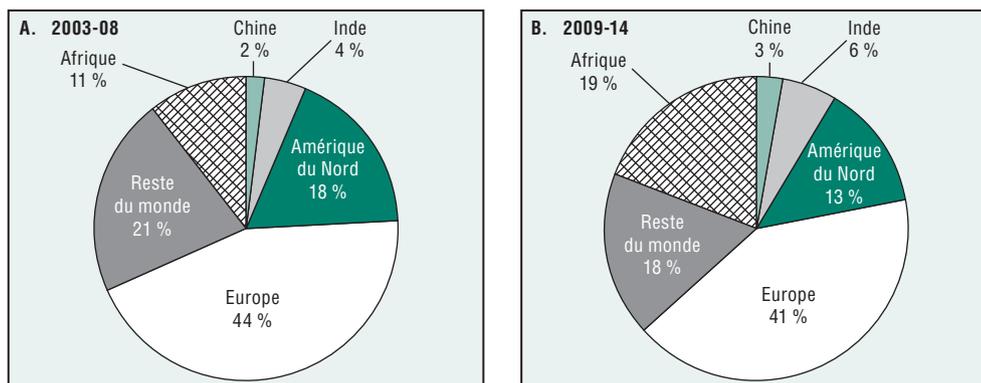


Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume prévu de l'aide-pays programmable (APP) tiré du rapport à paraître de l'OCDE sur la prévisibilité de l'aide. Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale. (Ce graphique ne tient pas compte des prêts des banques commerciales, des prêts du secteur public, ni des crédits commerciaux.)

Source : Calculs des auteurs d'après CAD/OCDE, Banque mondiale, FMI et les données des *Perspectives économiques en Afrique*.

Les apports privés extérieurs que sont les investissements et les transferts des migrants tirent désormais la hausse des financements extérieurs. Les investissements étrangers devraient ressortir à 73.5 milliards USD en 2015, sous-tendus par les opérations dans des projets nouveaux réalisées par l'Afrique du Sud, la Chine et l'Inde. Les IDE se diversifient au profit des biens de consommation et des services et ne sont plus uniquement dirigés vers les ressources minérales. Ils s'orientent par ailleurs davantage vers les grands centres urbains pour satisfaire les attentes d'une classe moyenne en plein essor. L'emprunt souverain de l'Afrique a continué d'augmenter.

Graphique 3. Sources des investissements dans des projets nouveaux en Afrique (par nombre de projets), 2003-08 et 2009-14



Sources : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2014) et CNUCED (2014).



Les transferts officiels ont été augmentés par six depuis 2009 et devraient atteindre 64.6 milliards USD en 2015, avec l'Égypte et le Nigéria recevant la majorité des flux. Ils restent la principale source d'apports financiers internationaux à l'Afrique, puisqu'ils représentent 33 % environ de ces apports extérieurs depuis 2010. L'APD devrait, quant à elle, retomber à 54.9 milliards USD et continuer sur cette tendance baissière. Plus des deux tiers des économies d'Afrique subsaharienne – dont la majorité sont des pays à faible revenu – recevront moins d'aide en 2017 qu'en 2014 (OCDE, 2014a).

Malgré les nettes avancées obtenues depuis dix ans en matière de collecte des recettes fiscales, la mobilisation des ressources intérieures reste limitée. Entre 2003 et 2013, le financement intérieur public en Afrique a été multiplié par plus de trois, passant de 157 à 507 milliards USD. Par rapport à 2012, le total des recettes fiscales en 2013 a accusé une légère baisse, d'environ 1.5 %, essentiellement due à une diminution des rentes tirées des ressources naturelles.

Encadré 2. Financement du développement : de Monterrey (2002) à Addis (2015)

La troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, sera l'occasion de dresser un bilan des avancées obtenues depuis la conférence de Monterrey en 2002 pour financer les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans cette perspective, la communauté internationale est en train d'élaborer un nouveau cadre de financement du développement pour les Objectifs de développement durable (ODD) appelés à succéder aux OMD. Les dirigeants de l'Union africaine (UA) représentant la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (PCA) ont insisté sur la nécessité de diversifier les sources de financement mais aussi de garantir une utilisation efficace de ces fonds (Union africaine, 2014).

Depuis la conférence de Monterrey, les options de financement du continent se sont considérablement étoffées, les apports financiers privés prenant une importance croissante : ils sont passés de 63 % du total des apports extérieurs en 2002-06 à plus de 70 % en 2010-14. L'Afrique a su attirer un volume croissant d'investissements étrangers, notamment infra-africains et en provenance d'autres économies émergentes.

Les investissements de portefeuille en faveur du continent ont eux aussi progressé. Depuis 2011, plus d'une dizaine de pays – dont le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda – ont émis pour la première fois des obligations souveraines sur les marchés internationaux dans l'objectif de financer de grands projets d'infrastructures.

Alors que les flux privés de capitaux sont volatiles, ces transferts peuvent constituer une source plus stable de devises pour des visées de long terme, comme le développement du secteur financier (Ncube et Brixiova, 2013). En 2014, les dirigeants du G20 ont convenu de réduire le coût moyen global des transferts de fonds de 5 % ; de soutenir les actions menées par les pays pour faire face aux coûts et améliorer la disponibilité des services de transfert de fonds, en particulier pour les pauvres ; et d'utiliser les flux de transferts de fonds pour accélérer l'inclusion financière et le développement (GPMI, 2014).

Encadré 2. Financement du développement : de Monterrey (2002) à Addis (2015) (suite)

Les apports financiers publics perdent de leur vigueur. Contrairement aux apports privés, le poids relatif des apports publics internationaux et, en particulier de l'aide bilatérale des pays de l'OCDE, s'érode. La part de l'APD dans le total des apports extérieurs a reculé entre 2002-06 et 2010-14, de 37 à 30 %. Cette tendance illustre une évolution de la répartition régionale de l'aide, avec une baisse des dons aux pays africains à faible revenu et une hausse des prêts à conditions de faveur aux pays asiatiques à revenu intermédiaire. Mais la coopération Sud-Sud continue de croître rapidement, puisqu'elle a plus que doublé entre 2006 et 2011 (ONU, 2014).

Les recettes fiscales sont en hausse, grâce aux efforts pour améliorer la collecte et aux retombées des cours élevés des matières premières (Sy, 2015). Mais malgré ce volontarisme et les réformes introduites, la mobilisation fiscale reste faible. Réitérant les messages clés du Consensus de Monterrey 2002 et la Déclaration de Doha de 2008 dans le cadre de la position commune de l'Afrique en 2014 sur l'agenda de développement post-2015, les dirigeants de l'Union africaine ont déclaré que les politiques qui augmentent et améliorent la qualité des finances à partir de sources nationales devraient rester une priorité pour les gouvernements (Union africaine, 2014).

Commerce et intégration régionale en Afrique

L'Afrique n'est pas à l'abri des chocs et des changements dans l'économie mondiale qui pourraient aider ou entraver ses efforts pour accélérer l'intégration et abaisser les frontières. Le *Rapport sur le commerce mondial 2014* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a identifié quatre grandes tendances lors de la dernière décennie qui ont eu un impact sur l'intégration africaine :

- L'impact croissant des chocs sur l'économie mondiale : l'ouverture des échanges peut propager les retombées mais aussi aider à réduire la volatilité.
- La croissance phénoménale du commerce tirée par les économies émergentes et stimulée par la demande de matières premières : celle-ci a contribué à réduire l'écart de revenu entre les pays émergents et développés, mais l'Afrique est à la traîne.
- L'expansion des chaînes de valeur mondiales (CVM) : la part dans le commerce total des biens intermédiaires, services et composants entre les pays en développement est passée d'environ 6 % en 1988 à près de 25 % en 2013. Cela a créé de nouvelles possibilités, néanmoins les entreprises africaines ont connu des difficultés pour participer significativement dans les chaînes de valeur mondiales (BAfD et al., 2014).
- L'évolution des prix des exportations des combustibles et produits miniers.

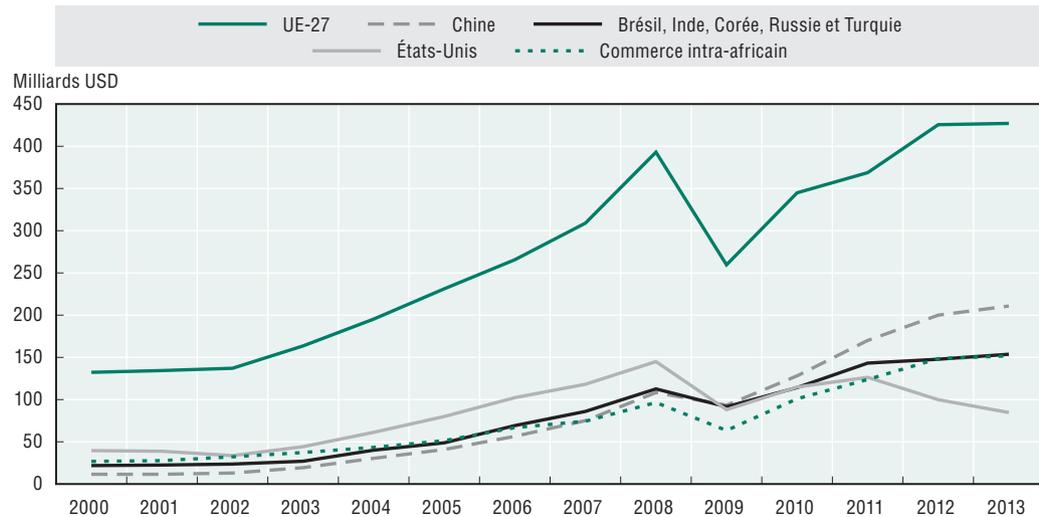
Deux autres tendances notables vont créer des opportunités et des défis pour l'Afrique : les accords de simplification visant à faire tomber les obstacles au commerce, et la nouvelle vague d'accords commerciaux de grande envergure.

L'évolution récente des flux commerciaux en Afrique révèle un changement de dynamique et un durcissement de la concurrence de la Chine pour les marchés africains. Si l'Europe occupe toujours la première place au sein des partenaires commerciaux régionaux du continent, les échanges de l'Afrique avec l'Asie ont progressé de 22 % sur la période, contre seulement 15 % avec l'Europe. Les exportations de biens manufacturés de l'Europe à destination de l'Afrique ont chuté entre 2002 et 2011, de 32 % du total à 23 % – au contraire de l'Asie dont la part dans le commerce africain est passée de 13 à 22 % du



total sur la même période. En 2009, la Chine a supplanté les États-Unis comme premier pays partenaire commercial de l'Afrique.

Graphique 4. Échanges commerciaux de l'Afrique avec certains partenaires, 2000-13



Source : Calculs des auteurs d'après la base de données COMTRADE des Nations Unies, <http://wits.worldbank.org/wits/>.

La volatilité des prix pourrait être source de difficultés pour les producteurs africains de matières premières. Début 2015, les cours mondiaux ont atteint leur niveau le plus bas depuis 5 ans. Cette évolution devrait rejaillir sensiblement sur les échanges, l'investissement et la croissance économique en Afrique, puisque les minéraux et minerais constituent les deux tiers des exportations de marchandises du continent. Selon l'OMC, celles-ci ont reculé de 5.8 % entre 2012 et 2013, à 602 milliards USD (3.3 % du total des exportations mondiales). Parallèlement, les importations n'ont que faiblement progressé, de 2.2 %, à 628 milliards USD (3.4 % du total mondial). Les exportations de marchandises de l'Afrique sont dominées par les pays producteurs de pétrole (330 milliards USD) et l'Afrique du Sud (96 milliards USD), ce qui souligne la nécessité de privilégier le développement industriel, les activités à valeur ajoutée et la diversification.

Le commerce entre pays africains progresse mais principalement à l'intérieur des sous-régions. Les exportations intra-africaines ont bondi de 50 % entre 2010 et 2013, passant de 40.9 milliards à 61.4 milliards USD (FMI, Direction des statistiques commerciales, non daté), la progression entre 2012 (55 milliards USD) et 2013 s'établissant à 11.5 %. Mais la part des exportations entre régions d'Afrique est restée pratiquement stable entre 2012 et 2013, n'augmentant que de 11.3 à 12.8 %, signe sans doute de la faiblesse des chaînes de valeur régionales et du faible niveau de commerce de biens intermédiaires entre pays africains.

Développement humain en Afrique

Les pays africains ont fait des progrès significatifs dans toutes les dimensions du développement humain, comparables à d'autres régions du monde. En 2014, 17 pays africains sur 52 ont atteint un niveau élevé ou moyen du développement humain (tableau 2).

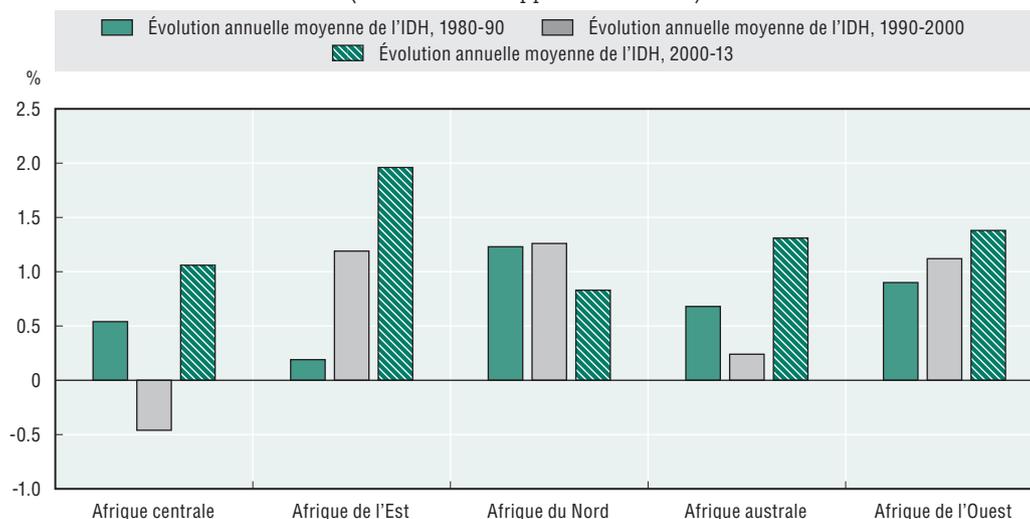
Tableau 2. Classement des pays par niveau de développement humain (faible, moyen et élevé)

Développement humain élevé (indice supérieur à 0.7)	Développement humain moyen (indice entre 0.55 et 0.7)	Développement humain faible (indice inférieur à 0.55)		
Algérie	Botswana	Angola	Éthiopie	Niger
Libye	Cabo Verde	Bénin	Gambie	Nigéria
Maurice	Congo	Burkina Faso	Guinée	Rwanda
Seychelles	Égypte	Burundi	Guinée-Bissau	Sénégal
Tunisie	Guinée équatoriale	Cameroun	Kenya	Sierra Leone
	Gabon	République centrafricaine	Lesotho	Soudan
	Ghana	Tchad	Libéria	Swaziland
	Maroc	Comores	Madagascar	Tanzanie
	Namibie	République démocratique du Congo	Malawi	Togo
	Sao Tomé-et-Principe	Côte d'Ivoire	Mali	Ouganda
	Afrique du Sud	Djibouti	Mauritanie	Zimbabwe
	Zambie	Érythrée	Mozambique	

Note : Les données pour la Somalie et le Soudan du Sud ne sont pas disponibles.
Sources : PNUD (2014c).

Cependant, ces progrès s'accompagnent d'importantes inégalités entre et au sein des pays. Les niveaux d'éducation, de santé et de revenu ont augmenté nettement plus vite dans les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest qu'en Afrique centrale, du Nord et australe. Ces 15 dernières années ont été caractérisées par une forte reprise après les « décennies perdues » des années 1980 et 1990, marquées par un ralentissement des gains et parfois même, dans certains cas, des régressions. Depuis 2000, les indicateurs de développement humain se redressent en Afrique centrale et australe et connaissent une certaine accélération en Afrique de l'Est. En Afrique centrale, la République du Congo et le Tchad surclassent les autres en termes de croissance des indicateurs de développement humain, tandis qu'en Afrique australe, ce sont l'Angola, le Botswana, le Malawi, le Mozambique et la Zambie. En Afrique de l'Est, le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie arrivent en tête. En Afrique de l'Ouest, les progrès sont toujours élevés et constants, avec des performances particulièrement fortes au Bénin, au Libéria, au Mali, au Niger et en Sierra Leone. Les avancées ont également été importantes en Afrique du Nord, même si le rythme de la progression s'est ralenti entre 2000 et 2013.

Graphique 5. Évolution du niveau de développement humain en Afrique, par région, 1980-2013
(Indice de développement humain)



Source : PNUD (2014c).



Les niveaux de développement humain en Afrique restent beaucoup plus faibles que la moyenne mondiale. En Afrique subsaharienne, par exemple, le niveau moyen en 1990 était de 0.40, comparé à 0.60 pour la moyenne mondiale ce qui représente une différence de 33 %. Ce niveau a légèrement augmenté à 0.50 en 2013, mais reste encore inférieur de 28 % à la moyenne mondiale de 0.70 (PNUD, 2014c). Les progrès sont dus à l'amélioration de l'éducation et de la santé et à la croissance du revenu par habitant. De nombreux pays sont en train de rattraper les plus performants, poussés par des améliorations dans la réduction de la pauvreté et les résultats de santé et d'éducation.

Des niveaux élevés d'inégalité affectent de manière significative le développement humain. L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) pour l'Afrique subsaharienne révèle une perte de 33.6 % de la valeur une fois les ajustements faits pour l'inégalité dans la distribution des revenus, de la santé et de l'éducation. En Afrique, les importantes disparités dans l'accès à la santé et à l'éducation sont la cause principale de l'inégalité dans les valeurs de l'IDHI. Cela contraste fortement avec les pays à développement humain élevé, où l'inégalité est davantage liée aux revenus.

L'inégalité de genre et l'exclusion demeurent un défi. En moyenne, le niveau de développement humain des femmes est de 13 % inférieur à celui des hommes. Les femmes en Afrique sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination qui ont un impact sur leurs droits socio-économiques, comme indiqué par l'indicateur SIGI « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (www.genderindex.org). Cela est particulièrement visible en ce qui concerne la restriction des ressources et des actifs, l'intégrité physique et les pratiques discriminatoires au sein des ménages et des familles. Les violences contre les femmes restent elles aussi alarmantes.

Le développement humain reste très vulnérable aux risques économiques, politiques, sociaux et environnementaux. Certains gains ont été renversés en Afrique centrale et en Afrique australe dans les années 1990. Plus récemment, le virus Ebola a eu des conséquences socio-économiques néfastes en Afrique de l'Ouest. Les autres sources de vulnérabilité comprennent la baisse des prix des produits de base, les guerres civiles et les conflits. Les politiques de développement humain doivent s'engager à maintenir le progrès accompli en luttant contre la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le changement climatique et les pertes financières pour les personnes les plus exposées aux risques. Les conférences récentes ont appelé à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (PMA), dont les domaines de priorité incluent le développement des capacités productives, le commerce, les matières premières, le développement humain et social, la réponse aux chocs, la mobilisation des ressources financières, la promotion de la bonne gouvernance et de l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural (ONU, 2011). Les pays doivent se concentrer sur l'intégration de l'équité, de la durabilité et de la réduction de la vulnérabilité pour définir les objectifs du programme de développement post-2015 et améliorer la collecte des données pour mesurer l'état d'avancement des objectifs, en tenant compte des conditions initiales de chaque pays.

Gouvernance politique et économique en Afrique

L'année 2014 a connu quelques évolutions positives sur le plan de la gouvernance. En Tunisie, la constitution adoptée en janvier consacre la liberté religieuse et garantit l'égalité hommes-femmes. Les scrutins législatifs et présidentiels d'octobre et de décembre, peu contestés, sont venus confirmer la tendance. Vingt ans après les élections historiques de 1995, qui avaient marqué la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a vécu son cinquième scrutin pacifique. Globalement, plus de 179 millions d'Africains se sont rendus aux urnes pour des élections le plus souvent pacifiques et crédibles (IFES, 2015). Au Burkina Faso,

des manifestations de masse ont entraîné la chute du président Compaoré, suivie par la nomination rapide d'un gouvernement de transition. Plusieurs pays ont néanmoins continué à connaître de l'instabilité, des actes de terrorisme ou des conflits.

En 2015, un nombre record de 266 millions de personnes pourraient être appelées aux urnes (IFES, 2015). Des élections sont prévues, ou ont été organisées, dans des pays qui comptent parmi les économies les plus grandes et plus peuplées du continent, dont l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigéria, le Soudan et la Tanzanie. Au Nigéria, les élections d'avril 2015 ont été saluées comme le premier transfert du pouvoir entre civils des différents partis politiques depuis l'indépendance.

Globalement, la **gestion du secteur public** ne s'est pas beaucoup améliorée pour le continent, même s'il y a eu des avancées dans certains domaines, notamment l'équité de l'utilisation des fonds publics, les capacités statistiques et l'administration publique. L'épidémie d'Ebola qui a frappé la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone a révélé la fragilité des systèmes de santé, même si elle a, parallèlement, démontré l'importance de l'engagement des responsables au niveau des communautés.

L'**environnement des affaires** s'est nettement amélioré dans les pays qui en avaient le plus besoin. L'Afrique subsaharienne reste la région la moins favorable à la pratique des affaires mais c'est aussi celle qui a fait le plus de progrès, puisqu'elle compte pour un tiers des réformes réglementaires prises dans le monde. Parmi les 10 pays à avoir vu leur environnement des affaires progresser le plus vite entre juin 2013 et juin 2014, on compte 5 pays africains du quintile inférieur pour la facilité de faire des affaires : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Sénégal et le Togo. Le fait qu'ils restent dans le bas du classement signifie que de nouveaux efforts sont attendus.

Les économies africaines doivent se préparer à des changements mondiaux et nationaux

Les *Perspectives économiques en Afrique* de cette année montrent un continent prêt à reprendre sa tendance de croissance à moyen terme. Cependant, après 2016, plusieurs facteurs tant internes qu'externes pourraient affecter les conditions de la transformation structurelle. Les économies africaines doivent prendre ces changements en compte et adapter leurs stratégies de développement.

L'épisode récent de croissance a été bâti sur une plus grande stabilité politique, un paysage économique mondial favorable et de bonnes politiques économiques

Le graphique 1 ci-dessus montre que cette tendance de croissance positive de l'Afrique sur le moyen terme – de 5 % par an en moyenne depuis le tournant du siècle – a été perturbée en 2009 puis en 2011. Cela correspond à deux événements : en 2009, lorsque la demande de pays de l'OCDE, touchés par la crise économique et financière mondiale, a chuté ; et en 2011, lorsque le Printemps arabe a soudainement gelé la croissance en Tunisie, en Égypte et en Libye. Cependant, dans les deux cas, les taux de croissance moyens du continent ont repris, principalement en raison de la bonne performance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Cet épisode de croissance contraste grandement avec les années 1980 et 1990, les « décennies perdues » du développement de l'Afrique. Lorsque l'on compare les performances de croissance des différents pays entre 1986-2000 et 2001-14, trois principaux facteurs semblent avoir accéléré la croissance :

- **La plus grande stabilité politique** : parmi les pays affichant une croissance inférieure à 2 % au cours de la période de 1986 à 1999, beaucoup ont connu des guerres civiles, des coups d'État militaires ou des troubles civils (Algérie, Angola, Burundi, Djibouti, Guinée-Bissau, Niger, République centrafricaine, RDC, Rwanda et Sierra Leone). En revanche, entre 2001 et 2014 les conflits violents ont généralement reculé et



la stabilité politique s'est améliorée – bien que plusieurs économies ont souffert à nouveau, au moins temporairement, de troubles politiques.

- *Une demande de matières premières soutenue et la flambée des prix* : la croissance de la production mondiale s'est accélérée dans les années 2000, sous l'impulsion essentiellement de la Chine et d'autres nations émergentes. Cela a eu pour effet de doper la demande de pétrole et de minéraux et de renchérir les prix des matières premières – un scénario qui a profité aux pays africains riches en ressources. Au cours de la première décennie du siècle, les exportations africaines vers l'Europe ont doublé, les exportations vers les économies émergentes ont quadruplé, et les exportations vers la Chine ont augmenté par un facteur de douze (graphique 4). Vers le milieu des années 2000, les investissements étrangers, stimulés par un excès d'épargne mondiale à la recherche de nouvelles opportunités, ont abondé dans les mines et l'agriculture (dont les biocarburants), mais aussi dans les infrastructures nécessaires pour les exploiter, tels les ports, les routes, l'électricité, et les services comme la banque, l'assurance ou la logistique. Dans plusieurs de ces pays riches en matières premières (Angola, Guinée équatoriale, Nigéria, Sierra Leone et Tchad), le taux de croissance annuel moyen est ressorti à 8 %, et même davantage entre 2001 et 2014. La bonne tenue des cours des matières premières a également eu un effet dynamisant sur des économies riches en ressources comme la Zambie, où le taux de croissance moyen est passé de 0,5 % en 1996-2000 à pratiquement 6 % en 2001-14. Le Ghana et le Mozambique, qui ne font pas partie des pays riches en ressources mais où les industries extractives jouent un rôle croissant, ont eux aussi atteint un taux de croissance soutenu, proche de 7 % dans le premier cas et de pratiquement 8 % dans le second.
- *De meilleures politiques économiques* : le recul de l'inflation et des budgets plus solides grâce à des politiques prudentes ont, parallèlement aux allègements de dette, également amélioré la stabilité macroéconomique et sous-tendu la croissance dans de nombreux pays. Les gouvernements ont amélioré l'environnement des affaires et s'engagent dans une transformation structurelle des secteurs traditionnels vers des activités plus productives. Cette évolution a permis à des pays comme l'Éthiopie et le Rwanda, pauvres en ressources, d'atteindre un niveau de croissance annuel élevé, supérieur ou égal à 8 %.

Dans les prochaines décennies, les changements dans le contexte mondial, la croissance rapide de la population et des exigences sociales croissantes créeront de nouvelles possibilités et de nouveaux défis auxquels les décideurs africains auront à répondre par des stratégies de développement innovantes.

Pour soutenir la croissance et accélérer la transformation, les économies africaines devront se préparer à de nouvelles conditions mondiales

Le contexte global risque d'être moins favorable que dans les années 2000

Selon l'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique*, le scénario le plus probable est celui de la consolidation progressive des performances des économies africaines. Mais la croissance africaine peut pâtir d'un essoufflement de l'économie mondiale et de la baisse continue des cours des matières premières. La diminution des exportations de biens et de services (tourisme compris) et, éventuellement, le reflux des IDE, de l'APD et des transferts des migrants pourraient constituer des vecteurs de transmission. La volatilité des marchés financiers et les pressions sur les taux de change sont pour certains pays deux facteurs de risque extérieurs supplémentaires. Des mouvements erratiques de capitaux consécutifs à une évolution des attentes des marchés quant aux orientations probables de la politique monétaire dans les grands pays et, notamment, aux États-Unis, pourraient venir conforter cette menace.

À moyen et long terme, les perspectives pour l'économie mondiale sont moins favorables que lors de la dernière décennie : selon Braconier, Nicoletti et Westmore (2014), la croissance dans la zone OCDE et les pays émergents du G20 est susceptible de ralentir, passant de 3.4 % en 1996-2010 à 2.7 % en 2010-60. En outre, l'effet moteur des économies émergentes sur l'Afrique peut aussi diminuer : alors que le phénomène de « basculement de la richesse » semble devoir se poursuivre, la croissance dans ces économies a ralenti. Certaines d'entre elles semblent aujourd'hui moins susceptibles de rattraper d'ici 2050 le niveau moyen de revenu des pays de l'OCDE, même en maintenant des taux de croissance moyens similaires à ceux atteints entre 2000 et 2012 (OCDE, 2014b). C'est le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (par exemple l'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam) ainsi que ceux à revenu moyen supérieur (tels que le Brésil, la Colombie, la Hongrie, le Mexique et l'Afrique du Sud). La Chine reste parmi les pays susceptibles d'effectuer ce rattrapage, mais elle risque d'opérer « ce passage à une trajectoire de croissance plus faible mais toujours rapide et probablement plus durable » (OCDE, 2015).

En outre, les économies africaines continueront de faire face à une forte concurrence sur les marchés mondiaux, tant en termes de coûts, de qualité des biens et services que de potentiel de production. Les *Perspectives économiques en Afrique* de l'an dernier ont ainsi démontré les possibilités offertes par une plus grande participation dans les chaînes de valeur mondiales et la montée en gamme dans les secteurs agricole, manufacturier et des services, mais aussi souligné leur impact jusqu'à présent limité en terme de développement des affaires et de création d'emplois dans les entreprises formelles (BAfD et al., 2014).

L'Afrique est vulnérable au changement climatique

Contrairement aux pays déjà industrialisés, les économies africaines sont confrontées au défi de la transformation structurelle dans un contexte mondial de changements climatiques. Ces changements portent des risques qui auront des effets négatifs sur les ressources agricoles et affecteront lourdement les plus pauvres qui dépendent en grande partie de ces ressources pour se nourrir et travailler. Il est prévu que l'irrégularité des précipitations changera les cycles de l'eau, augmentant ainsi fortement les pressions sur un approvisionnement en eau déjà limité et nuisant à la production de cultures annuelles telles que les céréales et le coton, ou des cultures pérennes comme le café, le cacao et l'huile de palme.

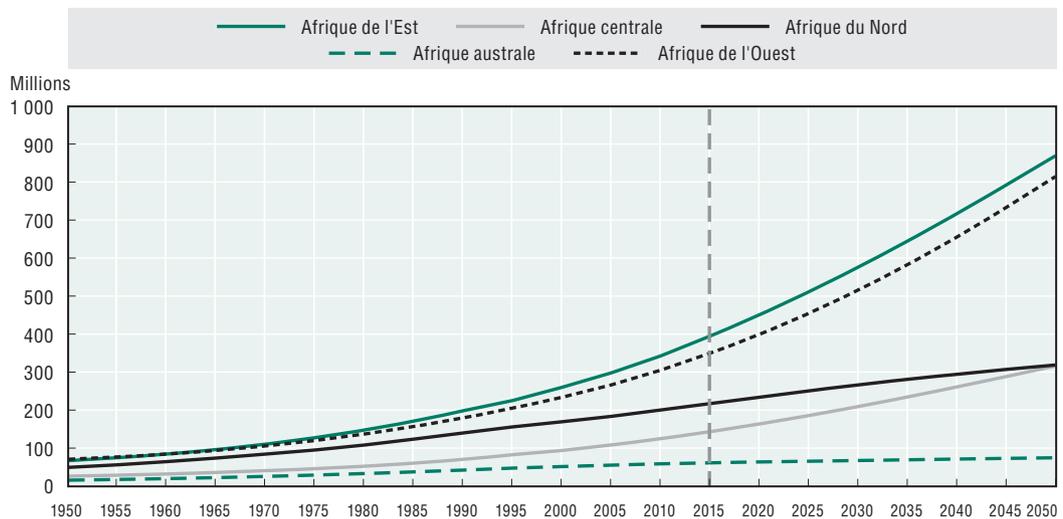
L'élevage pourrait également pâtir de l'épuisement des ressources hydriques alors que les pâturages sont divisés et dégradés, et de nouvelles maladies font leur apparition. À mesure que la démographie exercera des tensions de plus en plus vives sur les terres, le ramassage du bois combustible entraînera une déforestation, tout comme le développement de l'agriculture et l'abattage du bois d'œuvre. Le récent épisode de croissance a exacerbé la dégradation des ressources environnementales. Les défis associés doivent être pris en compte dans les stratégies de développement africaines, selon les contextes locaux.



La croissance démographique va créer des opportunités et des défis

L'Afrique, qui comptait 1 milliard d'habitants en 2010, devrait voir sa population plus que doubler d'ici 2050. La croissance démographique ne sera toutefois pas identique d'un pays à l'autre. L'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord seront moins concernées (graphique 6).

Graphique 6. Augmentation de la population en Afrique, 1950-2050

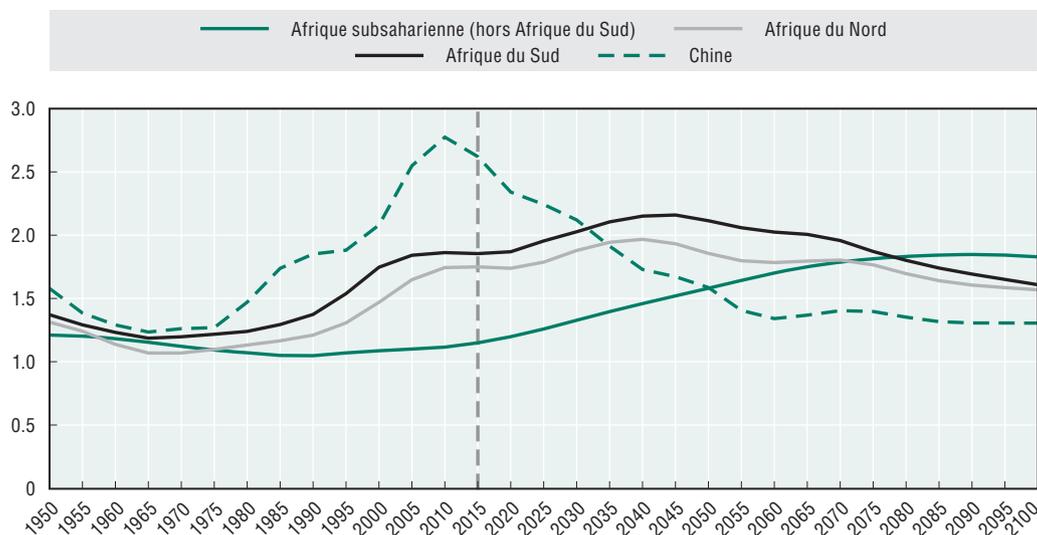


Note : Scénario de fécondité moyenne.

Source : DAES-ONU (2012).

Ces changements démographiques présentent des opportunités mais aussi des défis. D'une part, la transition démographique en cours ouvre une fenêtre d'opportunité, car la part de la population en âge de travailler progresse significativement. Le ratio population active/population inactive, c'est-à-dire le ratio d'activité, va augmenter au cours des prochaines décennies et peut-être engendrer un dividende démographique pour l'Afrique subsaharienne. Le nombre des personnes actives qui subviendront aux besoins des inactifs va progresser sous l'effet de la baisse des taux de natalité, ce qui libérera des ressources qui serviront à améliorer les conditions de vie (éducation, soins de santé et logement) et à alimenter l'épargne et l'investissement. Cette évolution soulagera l'Afrique d'un lourd fardeau qu'elle porte depuis longtemps, même si des différences non négligeables subsisteront entre les pays. Alors que dans les années 1990, on dénombrait pratiquement un actif pour chaque inactif, le ratio d'activité moyen devrait suivre une trajectoire de hausse régulière bien au-delà de 2050. À cette date-là, selon les prévisions, il devrait atteindre 1.6 actif pour chaque inactif en Afrique subsaharienne, ce qui demeure loin du niveau actuel de la Chine (graphique 7). Ahmed et al. (2014) estiment que le dividende démographique de l'Afrique pourrait contribuer à 10-15 % de la croissance brute du PIB en volume à l'horizon 2030.

Graphique 7. Ratios d'activité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Afrique du Sud et en Chine, 1950-2100

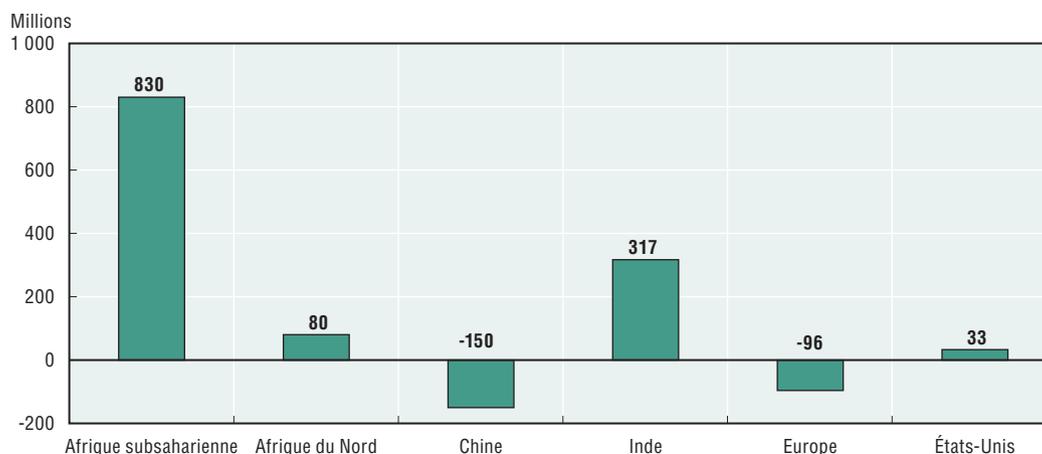


Note : Les ratios agrégés sont pondérés par la population. Le ratio d'activité correspond au ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les projections sont modélisées à l'aide de la variante intermédiaire de la fécondité.

Source : Calcul des auteurs à partir des données de DAES-ONU (2012).

D'autre part, l'expansion rapide de la population active des pays d'Afrique alourdira les pressions sur le marché du travail. Elle devrait augmenter de 910 millions entre 2010 et 2050, dont 830 millions en Afrique subsaharienne et 80 millions en Afrique du Nord. Il devient de plus en plus urgent de créer davantage d'emplois productifs, enjeu majeur de la transformation structurelle. Selon les estimations, en 2015, environ 19 millions de jeunes devraient entrer sur le marché du travail en Afrique subsaharienne et 4 millions en Afrique du Nord. Sur les 15 prochaines années, les chiffres seront respectivement de 370 millions et de 65 millions, soit une moyenne annuelle de 24.6 millions et de 4.3 millions de nouveaux arrivants. Si les chiffres pour 2015 ne sont que des estimations, l'ampleur des flux cumulés est une quasi-certitude car ces nouveaux entrants sont déjà nés (graphique 8).

Graphique 8. Projections d'augmentation de la main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et aux États-Unis, 2010-50



Source : DAES-ONU (2012).



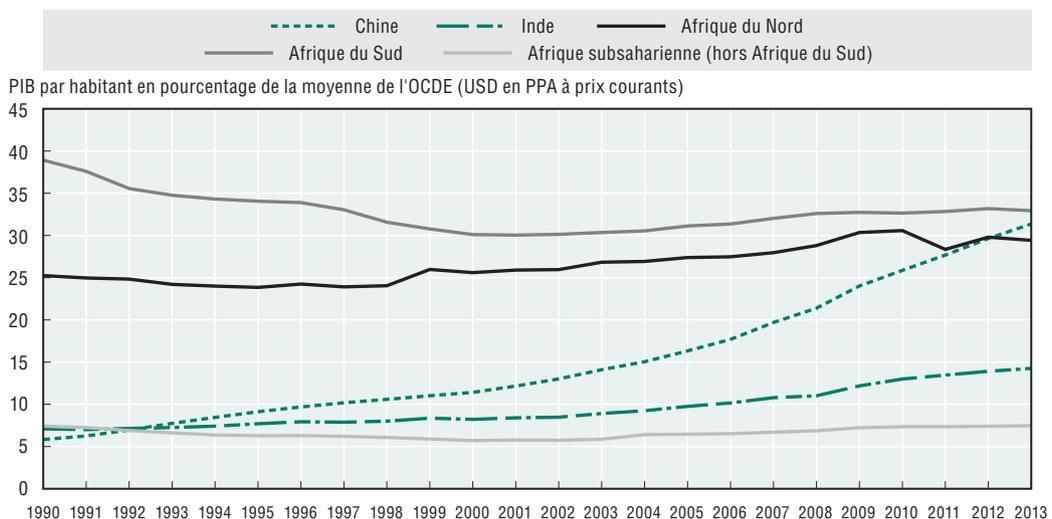
Les attentes des citoyens africains en matière de croissance inclusive vont augmenter

Une leçon de l'épisode continu de croissance de l'Afrique est que la stabilité politique et sociale sont des conditions préalables essentielles. Mais cette stabilité dépend aussi du partage des fruits de la croissance. Rares sont les pays africains exemplaires à cet égard. De tous les pays affichant une croissance annuelle moyenne supérieure à 6 % entre 2001 et 2014, l'Éthiopie est la plus performante pour ce qui est de la croissance inclusive (Ncube, Shimeles et Younger, 2013). D'autres pays aux performances similaires voire meilleures ne s'en sortent pas aussi bien. Il y a donc urgence à rendre la croissance durable et plus inclusive.

La croissance doit devenir plus inclusive

L'évaluation de la performance des pays africains en termes de PIB par habitant montre que seuls quelques-uns d'entre eux se sont engagés dans un processus de convergence avec les pays à haut revenu. En particulier, la part du PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne en pourcentage de la moyenne de l'OCDE a stagné : sa proportion a légèrement diminué dans les années 1990 avant de revenir à seulement 7 % en 2013 (graphique 9). La convergence est donc l'exception plutôt que la règle. Entre 1950 et 2009, King et Ramlogan-Dobson (2015) ont identifié six pays convergents : Botswana, Égypte, Lesotho, Maurice, les Seychelles et la Tunisie. Six autres – le Cabo Verde, le Tchad, l'Éthiopie, la Gambie, la Tanzanie et l'Ouganda – ont lancé le processus, surtout dans les années 2000. La convergence plus récente de l'Algérie, du Cameroun, du Ghana, de la Namibie, du Niger et du Sénégal doit se poursuivre pour être consolidée. La Banque mondiale (2015) prévoit que d'ici 2030, en dépit des efforts importants entrepris dans le cadre des politiques actuelles, 19 % de la population de l'Afrique vivra toujours dans la pauvreté. Ces 300 millions de personnes représenteront alors 80 % de la population mondiale vivant avec moins d'1.25 USD par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) 2005.

Graphique 9. Part du produit intérieur brut par habitant en Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Afrique du Sud, Chine et Inde en pourcentage de la moyenne de l'OCDE, 1990-2013



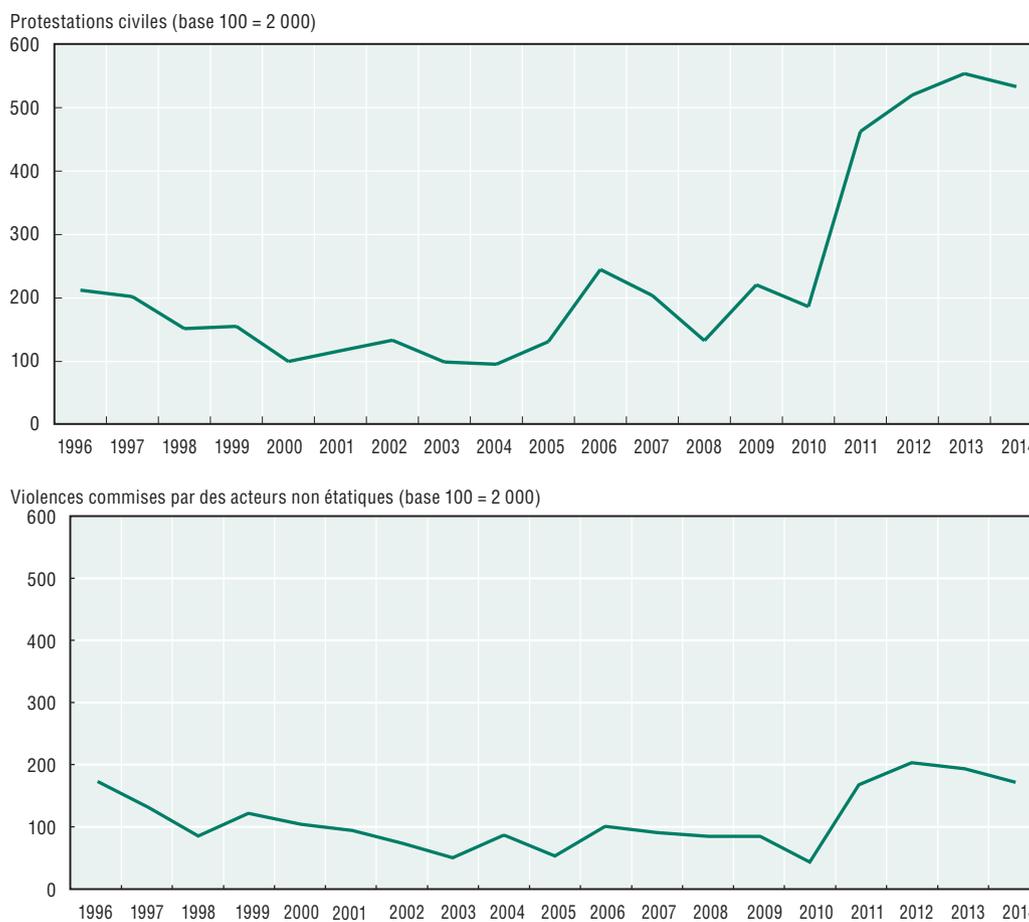
Source : Banque mondiale (2015a), et comptes nationaux de l'OCDE.

La création d'emplois a été également lente. Bien que la transformation structurelle ait augmenté légèrement depuis 2000, le changement a été insuffisant (BAfD et al., 2013). Globalement, de 1990 à 2005, « la main-d'œuvre semble être passée » de secteurs à productivité relativement élevée (commerce de gros et de détail, et activités manufacturières) à des secteurs à faible productivité (services informels et agriculture). En conséquence, la productivité du travail a cédé 1.3 point de pourcentage par an, et plus de la moitié des gains de productivité intra-sectoriels ont été perdus. Certains pays ont connu une transformation structurelle positive (Ghana, Éthiopie et Malawi), mais insuffisante pour transformer fondamentalement leur économie (CEA-ONU/UA, 2014).

Les demandes sociales sont à la hausse

L'indicateur de protestations publiques des *Perspectives économiques en Afrique* effectue le suivi des grèves et manifestations avec motifs politiques, économiques ou sociaux (graphique 10). Depuis le milieu des années 1990, l'intensité des protestations a connu trois mouvements successifs : une réduction de moitié jusqu'en 2004 ; un rebond en 2005-07 lorsque les niveaux élevés d'inflation ont frappé les ménages africains, notamment par la hausse des prix alimentaires et du carburant ; et une forte hausse des protestations dans le sillage des révolutions du Printemps arabe.

Graphique 10. Protestations civiles et violences non étatiques en Afrique, 1996-2014



Sources : Calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006-14). Voir la méthodologie détaillée et les données pays dans l'annexe statistique du rapport.

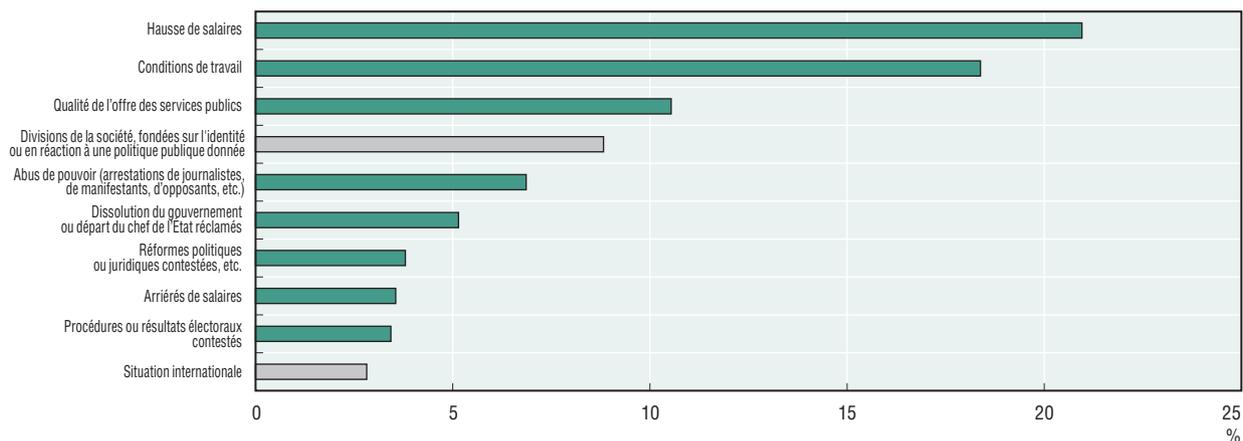


Remarquablement, cette montée des protestations publiques contraste avec la tendance plus « plate » de la violence des acteurs non-étatiques. Il convient également de souligner que la plupart des gouvernements ont montré une tolérance croissante pour la liberté d'expression, bien que certains aient eu recours à la violence contre des manifestants. Après avoir culminées en 2013 à des niveaux plus de cinq fois plus élevés que dix ans auparavant, les protestations ont commencé à diminuer légèrement en 2014. Cette tendance reflète un apaisement des tensions dans la plupart des pays africains, qui contraste avec l'aggravation des tensions dans un nombre limité de points chauds. La normalisation politique des pays qui avaient été en crise, en particulier depuis le Printemps arabe, explique en partie la baisse globale de l'intensité des protestations.

En 2014 comme dans les années précédentes, les principaux motifs des protestations civiles continuent d'être liés à des revendications professionnelles (augmentation de salaires et amélioration des conditions de travail), suivies par les attentes vis-à-vis des services publics (graphique 11). Cela confirme les conclusions de l'Afrobaromètre tirées de 34 pays selon lesquelles les Africains sont de plus en plus insatisfaits de la prestation publique des services de base et que « la pauvreté vécue à la base reste peu changée », malgré l'épisode de croissance récente (Asunka, 2013 ; Dulani, Mattes et Logan, 2013). De même, selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (Fondation Mo Ibrahim, 2014), tandis que « l'opportunité économique durable » avait été un moteur des tendances positives en matière de gouvernance de 2005 à 2009, celle-ci a contribué légèrement négativement à l'indice sur 2009-13. Le manque d'emplois décent et la participation à la richesse accumulée au cours d'une décennie de croissance soutenue ressortent donc comme des sources de frustration. Cependant, on constate aussi une hausse de nouvelles motivations comme les clivages politiques entre citoyens et, pour la première fois dans la liste des dix premiers motifs de protestations, des questions internationales ou mondiales.

Le fait que les citoyens recourent de plus en plus à des moyens pacifiques pour exprimer leurs revendications sociales et politiques est une bonne nouvelle, car la demande pour de meilleures opportunités et une responsabilisation accrue des gouvernements est une condition préalable à une meilleure gouvernance. Toutefois, cette tendance augmente la pression sur les gouvernements pour fournir des réponses viables à ces revendications, en particulier dans un contexte de croissance démographique rapide.

Graphique 11. Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2014



Source : Calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par l'AFP et Reuters.

L'Afrique a besoin de stratégies de développement innovantes

En dépit des progrès réalisés au cours de la dernière décennie, les politiques actuelles ne se sont pas révélées assez efficaces pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs productifs. Dans les décennies à venir, l'accroissement rapide des populations urbaines et rurales, les disparités territoriales profondes et les exigences de la concurrence mondiale feront de la transformation du continent un projet sans précédent, même si de grandes disparités subsistent entre les différents contextes sous-régionaux et nationaux. Le processus de transformation de l'Afrique devra donc s'aventurer en territoire inconnu.

Les expériences passées de transition démographique, urbaine et économique peuvent inspirer l'action publique, mais elles ne fournissent pas des formules prêtes à l'emploi pour les transitions africaines

La transformation structurelle voit généralement la croissance de la productivité dans l'agriculture libérer les travailleurs de l'agriculture, les poussant vers les zones urbaines. Les secteurs de productivité plus élevés y sont localisés car ils bénéficient d'économies d'agglomération et d'une diffusion des connaissances plus élevée que les zones rurales. Des progrès dans le revenu, la santé et l'éducation sont généralement associés à un boom démographique qui alimente également l'urbanisation jusqu'à ce que la fécondité finisse par diminuer. Il est frappant, cependant, que ce modèle traditionnel de changement structurel ne semble pas s'appliquer à la plupart des pays africains :

- Tout d'abord, la population des villes africaines progresse rapidement, mais c'est également le cas des communautés rurales. La population africaine devrait rester majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030, tandis que la majorité de la population mondiale vit en zone urbaine depuis 2007. La croissance démographique continue dans les zones rurales signifie que les possibilités d'emploi productif doivent être créées partout : des politiques axées principalement sur le déplacement de la main-d'œuvre rurale vers des activités productives en zones urbaines risquent de ne pas suffire.
- Deuxièmement, l'urbanisation en Afrique a eu lieu jusqu'à présent sans industrialisation (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). La plupart des migrants ruraux sont passés des activités à faible productivité dans les zones rurales à celles du secteur urbain, où l'habitat informel a progressé rapidement en l'absence de stratégies globales de développement urbain (Kayizzi-Mugerwa et al., 2014 ; voir la section du thème spécial). Le manque d'opportunités dans les villes a même conduit certains migrants à retourner dans les zones rurales.
- Enfin, le modèle de l'insertion de l'Afrique dans le commerce international – dépendance envers les exportations de matières premières et ouverture accrue à l'importation de produits alimentaires peu chers – a modifié les relations commerciales traditionnelles entre villes et campagnes, où l'arrière-pays fournit à la ville les marchandises qu'il produit ; or ce modèle était un moteur essentiel de la transformation structurelle des premiers pays qui se sont industrialisés en Europe ou en Asie.

Par conséquent, pour être efficaces, les stratégies de transformation doivent tirer parti des expériences propres à l'Afrique et de celles des autres régions du monde, mais elles doivent également se concentrer sur la singularité des enjeux de la transformation en Afrique.



Les options actuelles semblent insuffisantes pour exploiter pleinement le potentiel de l'Afrique pour la transformation structurelle

Étant donné l'ensemble inédit de défis auxquels le continent est confronté, les politiques publiques doivent changer. C'est pourquoi les institutions africaines donnent la priorité à la transformation structurelle, un objectif fondamental de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Des experts ont présenté plusieurs options pour atteindre cet objectif, mais aucune ne sera suffisante à elle seule pour relever les enjeux du continent : bien que chacune détient certainement une partie de la réponse, elles ont tendance à donner la priorité à un secteur, à négliger l'importance des dynamiques démographiques et parfois à sous-estimer les contraintes imposées par le contexte mondial (Losch, 2015 ; tableau 3).

Par conséquent, les décideurs africains ont besoin de solutions innovantes et efficaces pour articuler ces politiques. Alors qu'il fait peu de doute que la création d'emplois doit être la priorité centrale, les options ne sont pas nécessairement exclusives. Les moteurs du changement diffèrent selon le contexte : « Peut-être ce sera la croissance tirée par l'agriculture. Peut-être ce seront les services. Mais ce sera assez différent de ce que nous avons vu avant » (Rodrik, 2014). De nouvelles stratégies de développement doivent combiner les mérites respectifs des options existantes afin de bâtir sur les atouts uniques de chaque économie et tracer des voies originales vers la transformation structurelle. Au niveau continental, les nombreux atouts de l'Afrique représentent un potentiel immense, en particulier :

- une population active jeune et en croissance ;
- un marché intérieur de 1.1 milliard de personnes auxquelles devraient s'ajouter environ 1.2 milliards d'ici 2050, avec une classe moyenne émergente de consommateurs urbains [les dépenses de consommation combinées de l'Afrique étaient de 680 milliards USD en 2008 et devraient atteindre 2.2 milliards USD en 2030 (BAfD, 2011)] ;
- une diversité d'écosystèmes : l'Afrique abrite un quart environ des 4 700 espèces de mammifères de la planète, un cinquième des 10 000 espèces d'oiseaux du monde et 40 000-60 000 espèces végétales (PNUE, 2006) ;
- des ressources naturelles abondantes et largement sous-exploitées, dont environ 10 % des réserves mondiales de pétrole, 40 % de l'or et 80-90 % des métaux du groupe du chrome/platine (BAfD et al., 2013) ;
- de vastes étendues de terre, avec environ 24 % – 600 millions d'hectares – des terres arables du monde.

Cependant, dans un contexte de disparités territoriales marquées, ces actifs ne sont pas facilement identifiés ou exploités par les acteurs privés et publics, qui ont tendance à axer leurs interventions sur un nombre limité de grands centres urbains et sur les enclaves où sont concentrées les ressources naturelles. Ce contexte justifie notamment le thème de l'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique* sur le développement territorial et l'inclusion spatiale. Cette partie thématique conclut que des stratégies de développement multisectorielles, localisées et participatives peuvent contribuer à libérer le potentiel des divers territoires africains.

Tableau 3. Options stratégiques alternatives pour accélérer la transformation de l'Afrique : Forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
Industrialisation	
<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des coûts de fabrication en Asie, l'orientation vers la production fondée sur le partage des tâches, l'externalisation et le commerce intra-firme (chaînes de valeur mondiales) ouvrent de nouvelles opportunités pour l'industrie légère, qui a besoin de moins de capital, de compétences techniques et managériales et reste possible même dans des environnements fragiles. L'Afrique peut s'inspirer des stratégies de croissance tirée par les exportations des économies développées et émergentes en améliorant la facilitation des échanges et l'accès à l'énergie, en investissant dans les compétences et en mettant en œuvre des politiques industrielles intelligentes. 	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux obstacles empêchent l'adoption de politiques publiques, institutions et systèmes de gouvernance appropriés et viables. Le progrès technique a rendu la production progressivement plus intensive en capital et en compétences, engendrant une désindustrialisation prématurée dans de nombreux pays en voie de développement. Le secteur manufacturier est de plus en plus intensif en services : des secteurs de services sous-développés peuvent ainsi entraver son émergence et sa compétitivité. L'industrialisation seule risque de n'être pas suffisante pour créer les quelque 30 millions d'emplois supplémentaires dont l'Afrique aura besoin chaque année.
Croissance tirée par les services	
<ul style="list-style-type: none"> Les emplois dans les services vont poursuivre leur croissance. Les services liés à l'externalisation, aux nouvelles technologies d'information et de communication et à l'informatique dématérialisée sur Internet présentent de multiples opportunités. 	<ul style="list-style-type: none"> Les services deviennent de plus en plus échangeables. Les défis pour gagner des parts de marché sont importants. Les services productifs ont besoin de travailleurs très qualifiés, alors que la main-d'œuvre africaine est majoritairement peu qualifiée. Il n'est pas certain que les opportunités soient suffisantes pour permettre aux pays de sauter l'étape de l'industrialisation.
Développement fondé sur les ressources naturelles	
<ul style="list-style-type: none"> Investir à bon escient les revenus provenant des ressources naturelles en développant simultanément des politiques industrielles pourrait diversifier les économies. Dans des conditions adéquates, les industries extractives peuvent générer des liens avec le tissu local et contribuent à l'amélioration des performances des fournisseurs. Améliorer la transparence, la collecte des impôts, les dépenses du secteur public, la gestion des sociétés publiques et les impacts sociaux et environnementaux de l'industrie extractive soutiendrait la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> Des déficits de gouvernance existent dans le secteur extractif. Il existe des limites environnementales. Les prix internationaux sont volatiles et la demande mondiale incertaine alors que les économies émergentes ralentissent.
Croissance verte	
<ul style="list-style-type: none"> Des changements importants dans la production et les modes de consommation en Afrique pourraient initier la transition énergétique mondiale et faire passer à un mode de développement plus durable. Le potentiel des sources d'énergie renouvelables est énorme. 	<ul style="list-style-type: none"> Ce type de transition demandera beaucoup de temps. Le modèle actuel d'extraction des ressources continuera probablement de mobiliser des investissements significatifs à court et moyen terme.
Croissance basée sur l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture est le premier employeur ; la population dans les zones rurales continuera d'augmenter, ainsi que la demande générale de produits agricoles. L'agriculture joue un rôle important dans la transformation structurelle et a un effet direct sur la réduction de la pauvreté. L'amélioration de la performance agricole a joué un rôle majeur dans les succès économiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des incertitudes quant aux solutions qui permettraient de concilier absorption significative de main-d'œuvre et hausse de la productivité agricole. Le débat sur le type de développement approprié pour l'agriculture – petite ou grande échelle – n'est pas tranché.



Thème spécial : le développement territorial et l'inclusion spatiale

La pauvreté en Afrique a une forte dimension spatiale et les disparités territoriales sont un obstacle majeur à la transformation structurelle. Celles-ci coupent certaines zones des pôles de croissance, privent les citoyens d'accès aux services et empêchent les agriculteurs et les entreprises d'accéder aux marchés. L'inclusion spatiale constitue donc un pilier de la croissance inclusive, avec l'inclusion économique, sociale et politique (BAfD, 2013). Si par le passé, les efforts pour lutter contre les disparités régionales entravant l'inclusion spatiale ont pris de nombreuses formes, ceux-ci ont connu un succès mitigé.

Encadré 3. Définitions : territoires, développement territorial et inclusion spatiale

Le terme de **territoire** (en anglais *region*) fait ici référence aux unités d'espace à l'échelle supranationale, infranationale et transfrontalière.

Le **développement territorial** porte sur l'amélioration du bien-être et de la productivité économique dans un territoire précis d'un pays. Celui-ci adopte une approche positive pour développer le potentiel des espaces qui échappent généralement à l'attention des décideurs politiques au niveau national.

L'**inclusion spatiale** peut être définie comme l'objectif de connecter les gens à des actifs et à des biens publics où qu'ils vivent ou travaillent. Celui-ci peut être poursuivi par des politiques favorisant le développement des territoires, y compris les territoires défavorisés, en les reliant les uns aux autres et, par exemple, en fournissant des infrastructures ou des services de base.

Des disparités territoriales et une inclusion spatiale insuffisante entravent la croissance inclusive

Les facteurs spatiaux révèlent une grande partie de la pauvreté généralisée en Afrique

Le développement est un processus inégal dans l'espace. Des facteurs économiques, environnementaux, sociaux et politiques peuvent enfermer des régions défavorisées dans des « trappes à pauvreté de nature spatiale » (Bird, Higgins et Harris, 2010). Cela semble particulièrement vrai en Afrique : alors que la rareté des données empêche une analyse systématique des déterminants de l'inégalité sur le continent, Shimeles et Nabassaga (à paraître) observent que près de 40 % des inégalités en termes de patrimoine sont principalement dues à des facteurs spatiaux (tableau 4).

Tableau 4. Niveaux d'inégalité dans 37 pays africains

Période	Coefficient de Gini pour le patrimoine	Composante due aux inégalités spatiales	Composante due aux inégalités d'opportunité	Composante due à d'autres facteurs
Avant 1995	0.42	0.37	0.11	0.52
1996-2000	0.43	0.34	0.13	0.53
2001-05	0.38	0.32	0.13	0.54
2006-09	0.40	0.34	0.14	0.51
2010-13	0.44	0.39	0.13	0.47

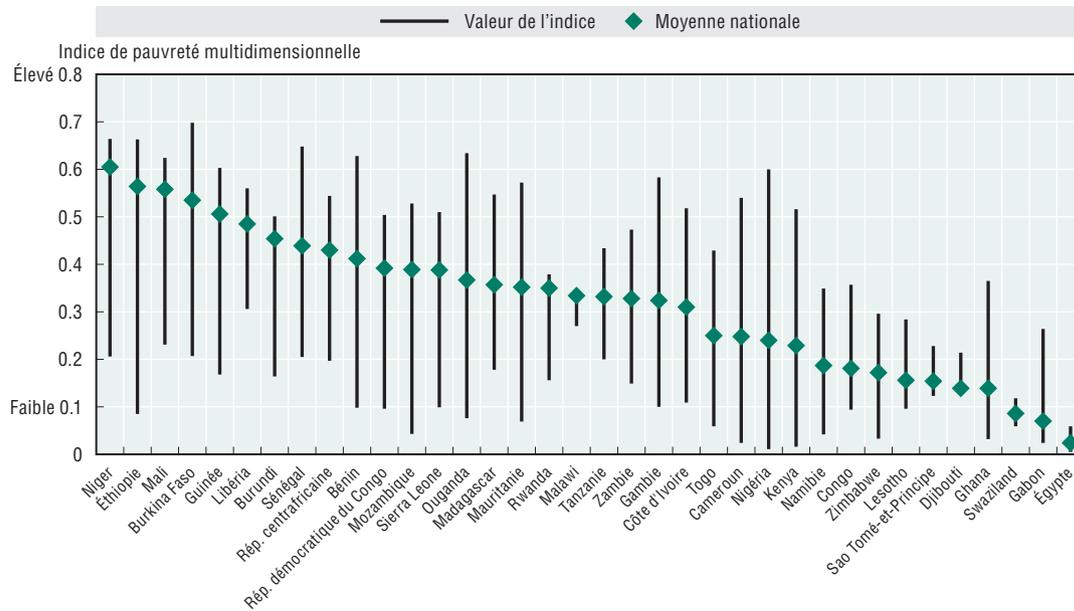
Note : Basé sur les données des Enquêtes démographiques de santé conduites en 108 vagues dans 37 pays.
Source : Shimeles et Nabassaga (à paraître).

La distribution spatiale de la pauvreté reflète les disparités régionales du continent

L'ampleur des difficultés des ménages peut être mesurée au niveau sous-national par l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), une mesure composite du taux

de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté qui comprend dix indicateurs (accès à l'électricité, eau potable et assainissement, notamment) : des niveaux plus élevés de l'IPM correspondent à des niveaux plus élevés de privations. L'analyse de ses valeurs dans 36 pays africains fait non seulement apparaître les différences marquées entre les régions où se situe la capitale du pays et les autres, mais aussi l'écart régional plus ample dans les pays plus pauvres tels que l'Éthiopie, le Mali et le Niger (graphique 12).

Graphique 12. Valeurs extrêmes et moyenne de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans 36 pays d'Afrique, 2005-12



Note : L'indice de pauvreté multidimensionnelle va de 0, valeur la plus faible, à 1, la plus élevée. Il peut être décomposé par région administrative, ainsi que par dimension.

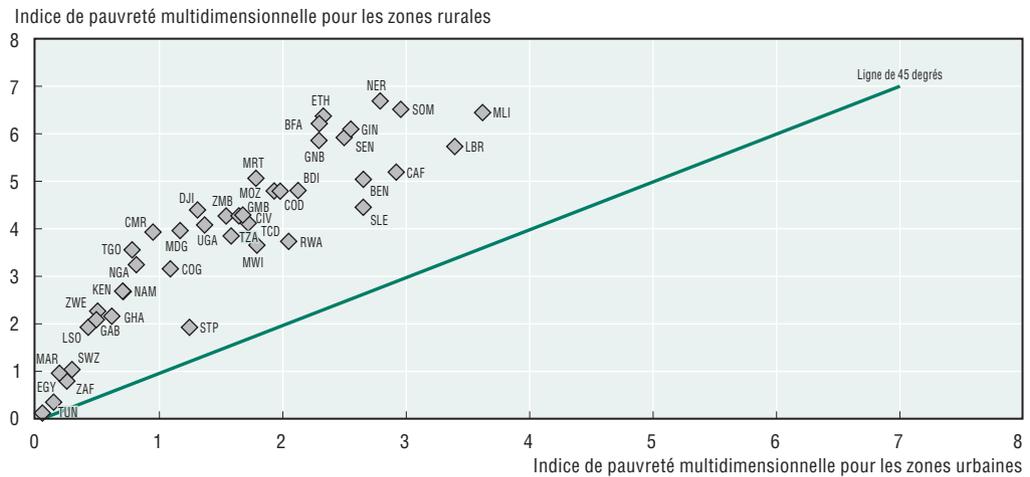
Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

En outre, dans nombre de pays du continent, la valeur de l'IPM illustre les disparités entre zones côtières et enclavées, à 0,23 et 0,43 respectivement. Dans les 365 régions de 36 pays d'Afrique, les zones enclavées affichent un taux de pauvreté multidimensionnelle et une intensité de la pauvreté plus élevés que pour les zones côtières. La différence est statistiquement significative à moins de 1 %. L'IPM indique que 86 % des personnes « multidimensionnellement » pauvres (252 millions de personnes) vivent dans des zones sans accès au littoral et seulement 4 % (41 millions) vivent sur les côtes.

Enfin, la pauvreté multidimensionnelle est nettement plus marquée dans les campagnes que dans les zones urbaines, même si cette relation décroît à mesure que le développement d'un pays progresse. On dispose de données comparables sur la pauvreté urbaine et rurale pour 42 pays africains : il en ressort un IPM agrégé moyen de 0,11 en zone urbaine, contre 0,39 en milieu rural, où vivent 74 % des pauvres. La résorption de ces inégalités s'inscrit dans le contexte de la transformation structurelle, étant donné que l'écart entre zones urbaines et rurales se réduit avec la progression de la diversification, la hausse de la productivité et l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Les plus diversifiés des pays africains, tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte et la Tunisie, enregistrent un important recul des disparités entre zones rurales et urbaines (graphique 13).



Graphique 13. Pauvreté multidimensionnelle en Afrique : comparaison entre zones rurales et urbaines



Note : La ligne continue représente l'absence d'écart de l'IPM entre zones rurales et urbaines.

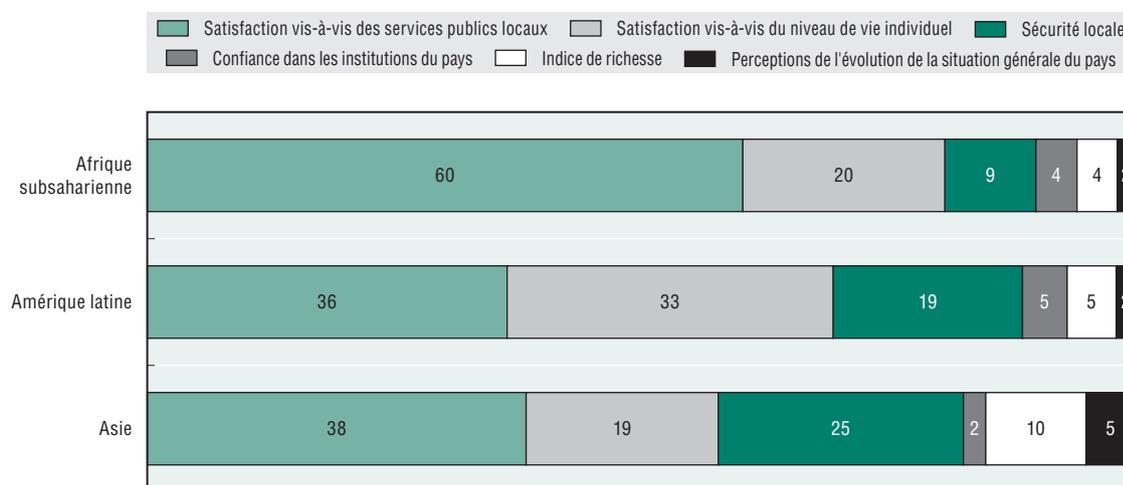
Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

Les inégalités spatiales alimentent une migration inefficace et la pauvreté urbaine

Les inégalités spatiales sont d'autant plus importantes que la population de l'Afrique est susceptible de rester majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030. En 2050, la population rurale d'Afrique subsaharienne devrait avoir augmenté de deux tiers, c'est-à-dire compter 400 millions de personnes de plus. Il convient d'interpréter cette prévision avec prudence, notamment en raison des nombreuses variantes de la définition de « rural » et « urbain » et de la rapidité avec laquelle les dynamiques évoluent, ce qui ne fait que les brouiller davantage. Néanmoins, il faut s'attendre à une tendance générale à la progression significative de la population « rurale », quelle que soit la définition retenue.

Les inégalités spatiales peuvent conduire à des flux migratoires importants, puisque les migrants recherchent de meilleures opportunités ailleurs. Cependant, les disparités spatiales dans la qualité des services publics alimentent un type de migration économiquement inefficace : les migrants essentiellement en quête de meilleurs services publics ne trouvent pas forcément d'activités économiques plus productives dans leurs nouveaux lieux de résidence. À présent, d'après le *Gallup World Poll*, 29 % des habitants d'Afrique subsaharienne souhaitent quitter la zone où ils vivent, et le mécontentement à l'égard des services publics locaux explique 60 % des intentions de migration, contre 20 % pour le mécontentement vis-à-vis du niveau de vie individuel (graphique 14). C'est pourquoi la plupart des migrants trouvent des emplois informels mal rémunérés et finissent pas sombrer dans la pauvreté. Seulement 16 % de l'écart de l'indice de pauvreté multidimensionnelle entre zones rurales et urbaines sont imputables à l'écart d'intensité de privations, ce qui laisse à penser que les sources de privations dont souffrent les populations rurales et urbaines pauvres sont similaires.

Graphique 14. Contribution relative des variables explicatives des intentions migratoires, 2014



Source : Tableau 2 provenant de Dustmann et Okatenko (2014), sur la base de l'enquête internationale Gallup 2012.

Le processus d'urbanisation transforme donc souvent l'écart rural-urbain en un problème intra-urbain avec l'apparition de bidonvilles. La proportion des habitants des bidonvilles est plus élevée en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde : 35-50 % de la population urbaine de l'Afrique n'a pas accès à l'eau potable (Kayizzi-Mugerwa, Shimeles et Yameogo, 2014). Dans les vastes quartiers informels, seul un faible pourcentage des logements, quand ils existent, est relié au réseau électrique et à des conduites d'eau. L'occupation et l'utilisation des terres de manière non planifiée et chaotique rend la fourniture de services publics difficile. En outre, les maisons étant susceptibles d'être démolies à tout moment, l'amélioration de leur qualité est découragée même lorsque les revenus de leurs occupants augmentent. Il est estimé que 50 % de la population dans les quartiers urbains informels d'Afrique vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue.

Par conséquent, les politiques doivent répondre à ces inégalités spatiales prononcées. Des politiques d'aménagement des territoires peuvent promouvoir l'inclusion spatiale. Mais quel a été jusqu'à présent le bilan des politiques territoriales en Afrique ?

Les politiques territoriales ont produit des résultats mitigés

Il convient de distinguer deux grands types d'actions publiques pour remédier aux inégalités spatiales ou stimuler le développement territorial : d'une part, des actions spatialement ciblées et, d'autre part, des politiques « non-territoriales » mais ayant de fortes incidences territoriales.

Les politiques ciblant des territoires et endroits spécifiques ont été trop dispersées

Par le passé, plusieurs pays africains ont mené des politiques de développement territorial pour lutter contre les disparités territoriales et promouvoir l'inclusion spatiale. En général, ces différentes politiques ont rencontré peu de succès et ont été progressivement mises à l'arrêt depuis les années 1980, suite aux crises de la dette. Aujourd'hui, seulement certains instruments continuent d'être utilisés, mais ils restent



souvent fragmentés et manquent, entre autres limites, d'une approche intégrée et multisectorielle. Actuellement, les principaux instruments des politiques spatiales sont les suivants :

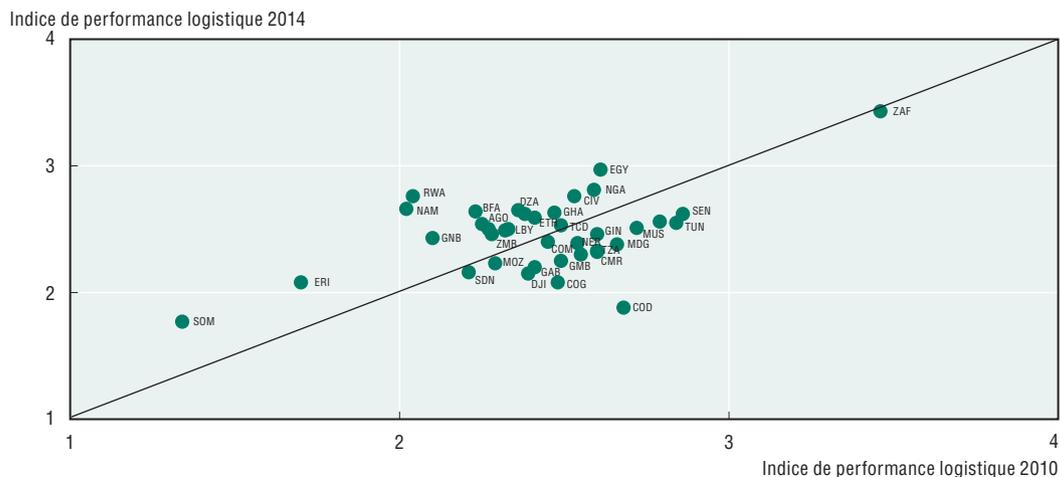
- les *zones économiques spéciales* (ZES) peuvent favoriser le développement territorial (par exemple, la Chine a expérimenté des zones économiques spéciales en tant que moteurs de croissance), mais en Afrique, celles-ci n'ont pas créé massivement d'emploi jusqu'à présent ; les principaux obstacles comprennent : des coûts d'entrée élevés, un mauvais climat national pour l'investissement, un manque de cohérence dans les objectifs, ou encore une incompréhension de la nature multidimensionnelle des actions localisées (par exemple, le développement de l'infrastructure économique peut pâtir d'un développement insuffisant des infrastructures sociales) ;
- les *corridors économiques* ont connu certains succès, en particulier en Afrique australe et de l'Est. Ces réseaux intégrés d'infrastructures matérielles et immatérielles reliant les agents économiques dans une zone géographique spécifique peuvent réduire les coûts et élargir les marchés, mais nécessitent une planification minutieuse afin d'atténuer les impacts potentiellement négatifs pour les entreprises locales ;
- les *villes planifiées* et les pôles de croissance peuvent permettre de mieux équilibrer les réseaux urbains s'ils sont bien intégrés dans des stratégies plus larges de développement territorial ; sinon, le risque existe qu'ils soient instrumentalisés à des fins de favoritisme régional ;
- les politiques qui ciblent des *territoires défavorisés* sont parfois accusées de construire des « cathédrales dans le désert », mais elles se sont avérées utiles sous certaines conditions dans des pays qui connaissent des taux élevés d'inégalité spatiale (par exemple, l'Éthiopie, le Ghana ou l'Ouganda) ;
- enfin, plusieurs *initiatives multisectorielles transfrontalières* représentent des bonnes pratiques à l'échelle internationale, telles l'Autorité du bassin du fleuve Sénégal (OMVS), le programme de coopération transfrontalière connu sous le nom SKBo (Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso), ou le Parc régional W en Afrique de l'Ouest.

Toutefois, la somme de ces instruments territoriaux ne constitue pas en soi une véritable politique de développement territorial.

Les politiques à fort impact territorial doivent mieux réduire la fragmentation régionale et renforcer l'autonomie des acteurs locaux

En parallèle des politiques de gestion des territoires, certaines politiques sectorielles au niveau national ont des retombées positives pour le développement territorial. Le progrès réalisé dans le développement des *infrastructures* à l'intérieur et à travers les frontières nationales, notamment les transports, les TIC, l'énergie et les bassins fluviaux, a contribué à réduire la fragmentation territoriale et à renforcer les liens régionaux. Par exemple, 60 % des 37 pays africains évalués par l'indice de performance logistique de la Banque mondiale ont amélioré leur performance entre 2010 et 2014 (graphique 15). Toutefois, accroître les ressources financières et améliorer la coordination transfrontalière semble nécessaire. D'après le diagnostic national des infrastructures africaines (AICD), les besoins annuels du continent sont estimés à 93 milliards USD pour l'infrastructure, et le déficit de financement est d'environ 31 milliards USD.

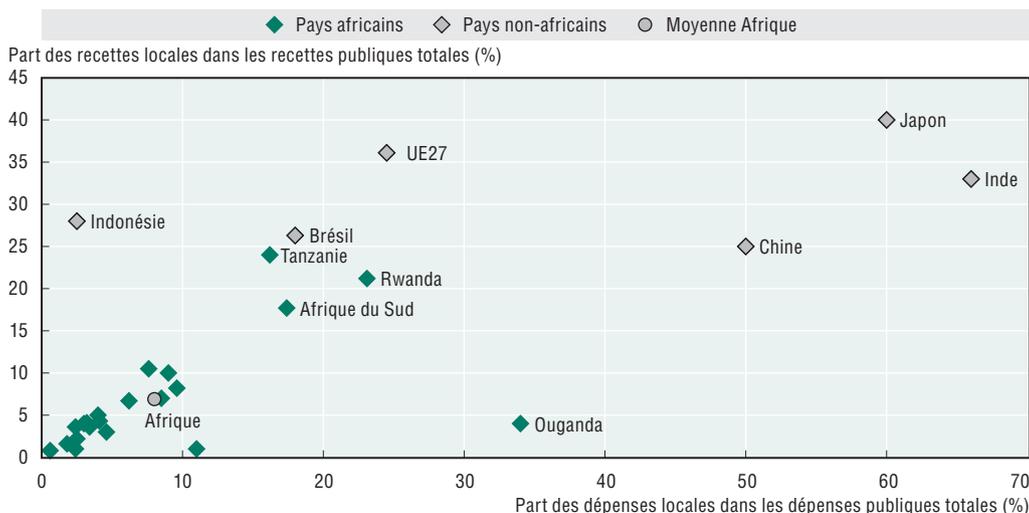
Graphique 15. Amélioration de la performance logistique pour certains pays africains, 2010-14



Note : L'indice de performance logistique a une échelle de 1 à 5, où un score de 5 représente la meilleure performance logistique. La ligne diagonale représente l'absence de changement dans l'indice de performance entre 2010 et 2014.
Source : Basé sur l'indice de performance logistique de la Banque mondiale (2010 et 2014).

La *décentralisation*, le processus de transfert de pouvoirs et de ressources de l'administration centrale aux échelons inférieurs de gouvernement, peut également avoir des effets importants sur le développement territorial, notamment grâce à l'autonomisation des acteurs locaux et à la limitation des comportements de recherche de rente par les élites. Cependant, les composantes politiques, administratives et fiscales de la décentralisation ont progressé de façon inégale en Afrique. Dans la plupart des pays, la décentralisation fiscale n'a pas suivi le rythme de la décentralisation politique, ce qui limite la capacité des communautés locales à mobiliser leur potentiel économique. En moyenne, les recettes de l'administration locale représentent 7 % des recettes cumulées des échelons de gouvernement local, régional et national, et ses dépenses représentent 8 % du total des dépenses. Ces moyennes sont bien inférieures à celles des autres régions du monde (graphique 16). Le manque de capacités locales et de transparence sont les principaux obstacles à une gouvernance décentralisée et efficace.

Graphique 16. Part de l'administration locale dans le total des recettes et dépenses publiques

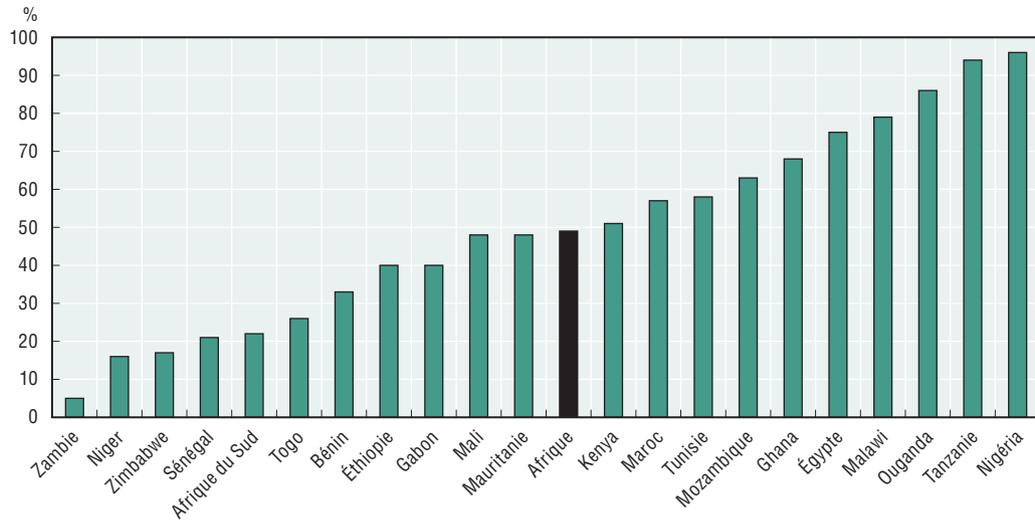


Note : Le total des recettes et dépenses publiques inclut tous les échelons existants de l'administration (local, régional et national).
Sources : Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010) ; Yatta (2015) ; Paulais (2012) ; FMI (2014).



À cause de leur capacité financière limitée, la plupart des autorités locales sont fortement tributaires des transferts de l'État central, auquel on reproche généralement de ne pas tenir compte des besoins différents d'un territoire à l'autre et de limiter la capacité de l'administration locale à investir efficacement (Banque mondiale, 2009 ; OCDE, 2010). Or, les transferts constituent une part importante des budgets de nombreuses autorités locales, y compris dans des pays décentralisés comme l'Ouganda ou la Tanzanie et dans des pays fédéraux tels que le Nigéria (graphique 17).

Graphique 17. Transferts de l'administration centrale en proportion des budgets locaux dans différents pays d'Afrique



Sources : Yatta (2015) ; Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010).

Les régions africaines et leurs ressources échappent trop souvent à l'attention des décideurs nationaux

Outre la question de l'efficacité de ces différents outils, la pratique quotidienne de la gestion des politiques publiques importe également. Là, deux facteurs majeurs entravent l'élaboration de politiques territoriales efficaces : les approches strictement sectorielles et le manque d'informations.

Des politiques territoriales spécifiques aux contextes locaux ne devraient pas être mises en œuvre séparément des autres politiques publiques, qu'elles soient nationales ou sectorielles. Pourtant, en pratique, des *approches sectorielles étroitement définies* tendent à encadrer presque exclusivement l'action gouvernementale, ce qui entrave la prise de décision effective au niveau local :

- des politiques sectorielles mises en œuvre de manière isolée négligent les connaissances, les aspirations, les ressources et les dynamiques locales ;
- les ministères ont tendance à intervenir au sein de leurs frontières administratives, au lieu de se concentrer sur les domaines fonctionnels dans lesquels les activités socio-économiques ont véritablement lieu ;
- en l'absence d'une coordination étroite, les politiques sectorielles du sommet vers la base (*top-down*) peuvent entraîner une duplication des projets, des politiques décidées par un ministère allant à l'encontre des actions d'un autre, voire une concurrence entre ministères ;

- le prisme sectoriel a tendance à limiter les initiatives à un nombre réduit d'instruments spécifiques, en dépit de la complexité des problèmes. Par exemple, une étude a montré que, sur les 30 pays africains qui ont élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, seuls trois pays d'Afrique (Djibouti, la Guinée et le Sénégal) disposent de stratégies urbaines assorties de budgets relativement bien définis. Le DSRP de la plupart des pays d'Afrique est axé sur la gouvernance, la croissance économique et l'infrastructure (Paulais, 2012).

Par ailleurs, un *manque saillant de connaissances* sur les territoires africains et les économies locales entrave la capacité des décideurs politiques à identifier et libérer leur potentiel :

- les statistiques infranationales se cantonnent à une poignée de variables de base qui ne sont pas suffisantes pour comprendre les économies territoriales ;
- dans plusieurs pays, les statistiques sont susceptibles de laisser de côté des pans entiers d'une population et certains secteurs de l'économie. L'exemple type est la difficulté d'inclure « l'économie informelle » dans les stratégies de l'emploi qui sont généralement axées sur « l'économie formelle » (BAfD et al., 2012) ;
- alors qu'un certain nombre d'initiatives, telles que le programme ECOLOC (CSAO/PDM, 2001) ou *l'Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest* (Cour et Snrech, 1998), ont eu pour but de combler les lacunes dans l'information sur les économies locales, la plupart ont été abandonnées ;
- cette insuffisance de l'information est aggravée par les mutations rapides et les recompositions des territoires dans de nombreux pays africains : les catégories statiques de « rural » et « urbain » ne capturent plus l'apparition de modes de vie hybrides et des comportements socio-économiques liés à l'intensification et à la diversification des schémas de migration rurale-urbaine et de diffusion des nouvelles technologies (Berdegué et Proctor, 2014 ; Losch, Magrin et Imbernon, 2013 ; Agergaard, Fold et Gough, 2010 ; Tacoli, 2002).

Des stratégies de développement territorial peuvent aider à trouver des solutions innovantes aux défis de la transformation structurelle de l'Afrique

Passer des politiques de rattrapage à une approche stratégique positive

Les résultats jusqu'ici mitigés des instruments territoriaux et la nouveauté des conditions de la transformation structurelle de l'Afrique appellent à de nouvelles approches.

Au lieu de simplement tenter de compenser les inégalités entre territoires, les économies africaines ont besoin de libérer leur potentiel pour favoriser la croissance endogène et accélérer la transformation structurelle. L'approche traditionnelle, une intervention du sommet vers la base s'appuyant sur des subventions pour atténuer les inégalités territoriales, doit céder la place à un ensemble plus large de politiques destinées à accroître la compétitivité des territoires et l'innovation, à mobiliser les ressources inexploitées et à stimuler l'émergence de nouvelles activités (tableau 5).

Le *développement territorial* prend ainsi une approche positive pour développer le potentiel des espaces qui passent généralement sous le radar des décideurs nationaux : il vise à améliorer le bien-être et à accroître la productivité économique dans les différents territoires d'un pays. *L'inclusion spatiale*, en tant qu'objectif connexe, permettra d'améliorer la connectivité de ces territoires.



Tableau 5. L'ancien et le nouveau paradigme de la politique territoriale

	Ancien paradigme	Nouveau paradigme
Objectifs	Compenser provisoirement les désavantages liés à la situation géographique des territoires défavorisés	Exploiter le potentiel territorial sous-utilisé, améliorer la compétitivité des territoires
Stratégies	Approche sectorielle	Projets de développement intégré
Outils	Subventions et aides étatiques	Combinaison de capital immatériel et matériel (stock de capital, marché du travail, environnement d'affaires, capital social et réseaux)
Acteurs	Administration centrale	Différents échelons de gouvernement

Source : D'après OCDE (2010a).

Promouvoir le développement territorial oblige à réorganiser le processus politique dans son ensemble, et donc à adopter des *stratégies de développement* multisectorielles, participatives et localisées, qui s'attachent à :

- *mettre l'accent sur les actifs locaux* qui constituent des ressources inexploitées pour le développement : ces actifs peuvent être des *ressources génériques* – des ressources naturelles telles que le gaz –, ou des *ressources spécifiques*, par exemple le patrimoine culturel, un paysage rural et certains types de savoir-faire. Ces derniers ne sont « activés » que lorsqu'ils sont utilisés et obtiennent une valeur de marché (tableau 6) ;
- *articuler les différentes politiques sectorielles* et les investissements publics dans un cadre territorial, afin que les complémentarités et arbitrages dépendent bien des lieux où ils se trouvent ;
- *associer les divers acteurs* aux différents niveaux des structures gouvernementales, en particulier pour promouvoir la participation active des acteurs locaux, afin de réduire les asymétries d'information et de connaissances entre acteurs nationaux et locaux.

Tableau 6. Exemples de ressources spécifiques activées grâce à la participation des acteurs locaux

Ressources spécifiques locales	Pays	Effet sur le développement
Figues sèches de Béni Maouche Poivre d'Ighil Ali	Algérie	Gains de productivité, valeur ajoutée, hausse du revenu
Poivre blanc (IGP*) de Penja	Cameroun	Progression de la marge bénéficiaire, hausse du revenu, protection du produit
Figues sèches et tissage de Béni Khedache	Tunisie	Commercialisation et valorisation du produit, hausse du revenu
Prêt-à-porter de qualité	Madagascar	Création massive d'emplois, industrialisation, essor des exportations
Patrimoine naturel et culturel du Parc régional W	Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigéria	Écotourisme, tourisme culturel, plantation d'essences d'arbres locaux, fabrication de produits à partir de ressources naturelles
Paysages du Tadla-Azizal	Maroc	Écotourisme, création d'emplois de guides touristiques locaux

Note : * Indications Géographiques Protégées.

Source : AFD/CIRAD (2014) ; Campagne et Pecqueur (2014) ; Fukunishi et Ramiarison (2012) ; CSAO/OCDE (2005).

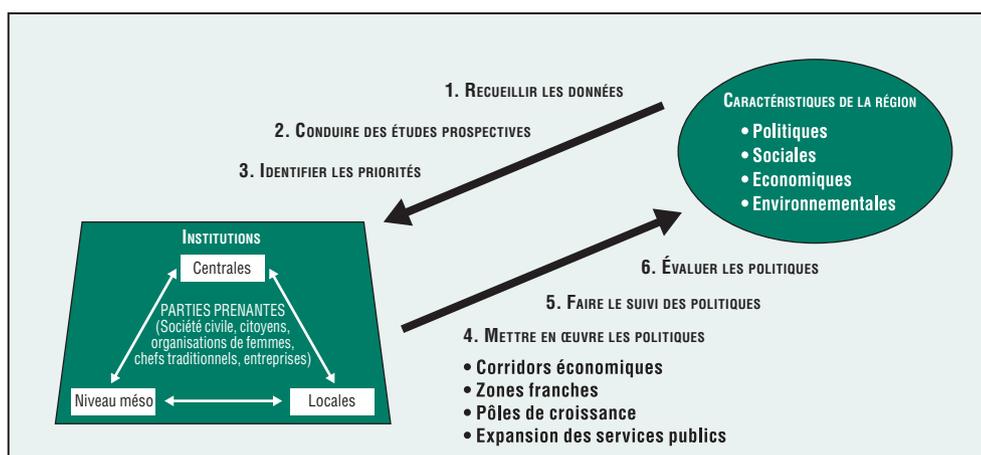
Comment élaborer des stratégies de développement pour le développement territorial ?

Sept étapes principales peuvent guider la formulation des stratégies de développement territorial (graphique 18) :

- Les acteurs et les institutions traditionnelles recueillent des données fiables, dont des statistiques, afin de connaître le mieux possible le territoire concerné. Cependant, le manque de données ne doit pas empêcher la poursuite du processus.
- Des scénarios relatifs à l'avenir du territoire sont établis grâce à des études prospectives et à des processus participatifs, tenant compte des incertitudes liées aux données manquantes. Est ainsi définie une vision de l'avenir du pays, d'après le potentiel et les opportunités à l'échelon local.

- Sur la base de ces scénarios, ainsi que des conditions économiques, démographiques et spatiales qu'ils incluent, les acteurs et l'État déterminent des priorités intégrées et énoncent des politiques pluriannuelles destinées à les concrétiser. Ces priorités sont celles qui apportent le meilleur appui aux stratégies de développement à long terme du pays.
- Les multiples niveaux de l'administration publique, la société civile et les institutions traditionnelles mettent en œuvre ces politiques, d'autant qu'ils participent à la conception des scénarios, à la définition des priorités et aux étapes d'élaboration des politiques. Ils coordonnent leurs actions et recourent à des contre-pouvoirs formels et informels pour veiller à la transparence.
- La mise en œuvre des politiques fait l'objet d'un suivi par grandes priorités. Grâce à un cadre incitatif prédéfini, les différents échelons de gouvernement chargés de la mise en œuvre sont récompensés ou sanctionnés selon qu'ils atteignent ou non leurs objectifs spécifiques.
- Les effets des politiques déployées sont évalués de manière à permettre aux divers échelons de gouvernement de remédier aux inefficacités, d'adapter leurs plans pluriannuels et, en l'absence d'effets satisfaisants, de revoir et de redéfinir leur vision et leurs priorités.
- Les revenus fiscaux sont utilisés pour soutenir la stratégie dans son ensemble (cette étape n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous).

Graphique 18. Un processus stratégique pour le développement territorial



Quatre priorités pour améliorer l'efficacité du développement territorial en Afrique

Afin d'améliorer l'efficacité des stratégies de développement territorial, quatre aspects méritent une attention particulière dans de nombreux pays.

Tout d'abord, un certain nombre d'initiatives en Afrique illustrent les moyens mis en œuvre pour améliorer les mécanismes qui informent la conception et la mise en œuvre des politiques.

- Une culture de prise de décisions fondées sur des données probantes permet de fixer des objectifs et de suivre les progrès dans la performance du secteur public. L'Afrique du Sud est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la diffusion d'informations socio-économiques en mode participatif. En 2014, son bureau statistique a publié un indice de pauvreté multidimensionnelle ; au début de 2015, l'observatoire de la ville-région de Gauteng a également produit son propre indice.



- La *révolution des données* – l'un des grands piliers de l'amélioration des capacités statistiques publiques définies dans le programme de développement pour l'après-2015 – aidera les décideurs à mieux comprendre les particularités des territoires et adopter des mesures en phase avec l'évolution des besoins de leurs juridictions (PARIS21, 2015). Les nouvelles technologies offrent des moyens fiables et efficaces pour localiser les ressources territoriales :
 - Le projet Africapolis estime la croissance urbaine dans 16 pays ouest-africains, en croisant des données statistiques de population disponibles avec des images et des cartes en coordonnées géographiques terrestres (voir AFD et al., 2009).
 - Au Burkina Faso, une initiative locale utilisant des images satellitaires à très haute résolution spatiale (THRS), a récemment produit une carte territoriale détaillée, comportant moins de 2 % d'erreurs dans l'estimation des superficies (Imbernon, Kabore et Dupuy, à paraître).
 - Les images satellitaires qui montrent l'intensité de l'éclairage nocturne peuvent venir compléter les mesures officielles du revenu ou des inégalités (Mveyange, 2015).
 - Les données de la téléphonie mobile peuvent aussi être exploitées pour évaluer l'impact des interventions publiques ; ainsi elles servent par exemple à optimiser les itinéraires des bus à Abidjan.

Deuxièmement, il est possible de *définir des priorités stratégiques intégrées* même avec des données limitées grâce à des approches novatrices : les *études territoriales prospectives*, par exemple, associent les différents échelons de gouvernement (national, territorial et local), ainsi que des acteurs non étatiques pour mieux cartographier les devenir possibles, mettre au jour les opportunités et les défis, stimuler les débats sur les trajectoires de développement et ainsi aboutir à des solutions plus localisées et mieux formuler les stratégies de développement (Alvergne, 2008). La marge de progression est significative : alors que nombre de pays africains planifient à long terme, rares sont ceux qui font appel à des études territoriales prospectives et à un véritable processus participatif. Selon l'enquête 2015 auprès des experts-pays des PEA, 27 pays sur 37 disposent de stratégies à moyen et long terme. Dans leur grande majorité (70 %), ils planifient sur 20 ans ou davantage, mais seulement 38 % prévoient des scénarios alternatifs. Enfin, la plupart des stratégies fixent des objectifs au niveau national sans tenir compte de la nature multisectorielle du développement ni des spécificités locales.

Troisièmement, les *capacités doivent être renforcées à plusieurs niveaux de gouvernement* afin de rendre la gouvernance multi-niveaux efficace. Ceci peut être réalisé en mettant en place des mécanismes « contraignants » – tels des mécanismes juridiques ou des contrats entre administrations locales et nationales – ou des mécanismes « non contraignants », comme des plates-formes de discussion. Par exemple, au Rwanda, le Forum d'action conjointe du développement propose aux autorités et aux acteurs locaux un processus participatif pour la définition des plans de développement des districts, l'établissement des budgets et l'allocation des ressources. La participation des autorités infranationales à l'élaboration des politiques prend du temps, mais ses bienfaits à moyen et long terme devraient l'emporter sur les coûts de la coordination.

Enfin, les *ressources pour la gouvernance multi-niveaux doivent être considérablement augmentées* et les institutions publiques et privées renforcées :

- Les gouvernements centraux devront fournir la plus grande part du financement : de nouvelles ressources peuvent être mobilisées à travers une fiscalité plus efficace de l'extraction des ressources naturelles, la lutte contre les flux financiers illicites,

la répartition efficace des revenus issus des ressources pour la transformation de la production (encadré 4) ou des mécanismes de financement innovants tels que les fonds provenant d'économies émergentes, des fonds souverains, des transferts de fond et des émissions obligataires de la diaspora.

- Au niveau local, les systèmes fiscaux doivent être renforcés dans tous les domaines au moyen de transferts transparents et prévisibles des gouvernements centraux, en élargissant l'assiette fiscale locale – par exemple par une utilisation plus efficace des impôts fonciers – et en appuyant progressivement les marchés de capitaux, à condition que les gouvernements locaux respectent les directives nationales pour la stabilité macroéconomique. Le développement territorial nécessite de solides systèmes budgétaires locaux et une gouvernance transparente afin de financer efficacement les économies locales et les infrastructures nécessaires. Une plus grande légitimité fiscale des gouvernements locaux est nécessaire pour améliorer la capacité fiscale locale : les contribuables sont plus susceptibles de payer leurs impôts et d'accepter de nouvelles formes d'imposition s'ils perçoivent les bénéfices des dépenses publiques qui y sont associées, et donc considèrent les impôts comme légitimes.

Encadré 4. Utiliser le paiement de redevances pour un développement territorial durable : le cas de la Colombie

La Colombie a mis en place en 2011 un Système général de redevances qui collecte et gère tous les versements de redevances. Celui-ci alloue les recettes à six principaux fonds :

- le fonds territorial d'épargne retraite qui couvre les pensions de retraite des fonctionnaires territoriaux (10 %)
- le fonds infranational d'épargne et de stabilisation (jusqu'à 30 %)
- le fonds pour la science, la technologie et l'innovation (STI) à l'échelon territorial (10 %)
- les paiements directs de redevances réservés aux départements et aux municipalités situés près des ressources naturelles (25 %, part qui devrait être progressivement réduite au profit du fonds de compensation territoriale et du fonds de développement territorial)
- le fonds de compensation territoriale pour investir dans des projets d'infrastructure et de développement économique des territoires et des municipalités les plus pauvres (15 % qui sera graduellement absorbé par le fonds de développement territorial)
- le fonds de développement territorial pour promouvoir la compétitivité territoriale, ainsi que le développement social, économique, institutionnel et environnemental (10 % initialement).

La réforme a introduit deux grandes innovations. Premièrement, tous les départements et la grande majorité des municipalités ont désormais accès aux recettes tirées des redevances, quel que soit leur degré de spécialisation dans les activités extractives. Deuxièmement, les fonds aux échelons infranationaux ne sont pas réservés : les départements et les municipalités peuvent décider de la manière d'investir le surcroît de moyens en fonction de leurs besoins, de leurs priorités stratégiques et de leurs programmes.

Source : OCDE (2014c).

En conclusion, il est possible de « décompartementaliser » les politiques existantes au moyen de stratégies localisées, multisectorielles et participatives afin d'exploiter pleinement le potentiel des ressources des différents territoires des pays d'Afrique. Ces stratégies peuvent contribuer à la mise en œuvre du projet d'intégration et de transformation structurelle de l'Union africaine, dont le programme *Rural Futures* (« Futurs ruraux ») vise à replacer le développement rural et urbain dans une perspective territoriale (NEPAD, 2010). Le dialogue international et l'échange d'expériences ont un rôle important à jouer dans la définition de processus adaptés aux différents pays.

Chiffres clés par sous-région

Afrique australe

En Afrique australe, la croissance est retombée sous la barre des 3 % en 2014 et ne devrait redémarrer que modérément en 2015 et 2016. Cette situation s'explique par une activité relativement atone en Afrique du Sud. L'économie la plus dynamique de la région a reculé à 1.5 % en 2014, contre 2.2 % l'année précédente, plombée par une demande plus faible des partenaires commerciaux et la baisse des cours des matières premières, sans oublier les grèves et les pannes d'électricité, qui ont perturbé l'activité. La croissance sud-africaine devrait progressivement reprendre des couleurs avec le redémarrage des marchés d'exportation et l'amélioration de sa compétitivité, sous-tendue par la forte dépréciation du rand. En Angola, la croissance a également marqué le pas sur fond de chute des cours du pétrole, d'une baisse temporaire de production pétrolière et d'un épisode de sécheresse qui a pénalisé les rendements agricoles. Elle devrait rester plus faible que le niveau moyen de la décennie passée, la perte de recettes pétrolières rejaillissant sur les dépenses publiques. Le Mozambique et la Zambie sont les locomotives de la région. Au Mozambique, la croissance est tirée par les mégaprojets et de lourds investissements dans les infrastructures financés à la fois par les investissements directs étrangers et le gouvernement. En Zambie, les bonnes récoltes de 2014 ont dopé la croissance et atténué les conséquences du ralentissement dans le secteur des mines, les industries manufacturières et les services. La croissance devrait rester soutenue dans ces deux pays, qui doivent néanmoins redoubler d'efforts pour la rendre plus inclusive et diversifier leur économie.

Perspectives macroéconomiques pour l'Afrique australe

Taux de croissance du PIB, en volume	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique australe	3.6	2.7	3.1	3.5
Angola	6.8	4.5	3.8	4.2
Botswana	5.9	5.2	4.5	4.3
Lesotho	5.7	4.3	4.7	5.1
Madagascar	2.4	3.0	4.0	5.1
Malawi	6.1	5.7	5.5	5.7
Maurice	3.2	3.2	3.5	3.6
Mozambique	7.4	7.6	7.5	8.1
Namibie	5.1	5.3	5.6	6.4
Afrique du Sud	2.2	1.5	2.0	2.5
Swaziland	3.0	2.5	2.6	2.4
Zambie	6.7	5.7	6.5	6.6
Zimbabwe	4.5	3.1	3.2	3.3
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Afrique	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
Afrique australe	-2.7	-3.0	-4.8	-4.4
Angola	0.3	-2.2	-10.6	-7.7
Botswana**	0.7	5.2	3.2	3.8
Lesotho**	4.8	1.0	2.3	1.5
Madagascar	-4.0	-2.0	-2.1	-2.9
Malawi*	-0.2	-4.3	-3.7	-3.4
Maurice	-3.5	-3.6	-3.3	-3.6
Mozambique	-2.9	-10.0	-7.4	-6.7
Namibie**	-1.1	5.0	6.2	4.8
Afrique du Sud	-3.9	-3.4	-3.6	-3.9
Swaziland**	0.9	-0.3	-0.6	-1.3
Zambie	-6.7	-5.5	-5.1	-4.9
Zimbabwe	-2.4	-2.4	-1.3	-1.1

Note : * Année fiscale juillet (n-1)/juin (n) ** Année fiscale avril (n)/ mars (n+1).

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Afrique centrale

La croissance en Afrique centrale s'est accélérée en 2014, à 5.6 %, contre 4.1 % en 2013. La conjoncture économique varie cependant grandement d'un pays à l'autre. La République centrafricaine subit les conséquences d'une crise politique et sécuritaire. Malgré une croissance modérée, son produit intérieur brut (PIB) restera bien inférieur aux niveaux atteints avec l'éclatement de crise, fin 2012. En Guinée équatoriale, la diminution de la production de pétrole entraîne une érosion continue du PIB. Tous les autres pays de la région devraient conserver une trajectoire de croissance relativement soutenue. En dépit de la baisse des cours des produits de base, qui a eu quelques répercussions négatives, le secteur minier et les investissements connexes restent les deux principaux moteurs de la région. Même si, dans certains cas (comme au Cameroun, au Gabon, en République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe), la croissance est plus diversifiée.

Perspectives macroéconomiques pour l'Afrique centrale

Taux de croissance du PIB, en volume (%)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique centrale	4.1	5.6	5.5	5.8
Cameroun	5.5	5.3	5.4	5.5
République centrafricaine	-36.0	1.0	5.4	4.0
Tchad	3.9	7.2	9.0	5.0
Congo	3.3	6.0	6.8	7.3
Congo, Rép. dém.	8.5	8.9	9.0	8.2
Guinée équatoriale	-4.8	-2.1	-8.7	1.9
Gabon	5.6	5.1	4.6	4.7
Sao Tomé-et-Principe	4.0	4.9	5.1	5.4
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
Afrique centrale	-1.9	-5.3	-6.7	-6.0
Cameroun	-4.1	-5.2	-6.4	-5.8
République centrafricaine	-6.3	-3.2	-3.8	-3.7
Tchad	-2.7	-5.6	-5.2	-4.1
Congo	8.3	-5.4	-7.0	-2.3
Congo, Rép. dém.	-1.7	-3.7	-3.9	-4.6
Guinée équatoriale	-4.5	-7.2	-7.9	-8.1
Gabon	-3.2	-6.6	-13.2	-11.8
Sao Tomé-et-Principe	-11.3	-9.4	-7.2	-8.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



Afrique de l'Est

En Afrique de l'Est, la croissance s'est accélérée en 2014, à plus de 7 %, contre moins de 5 % en 2013. Elle devrait à nouveau se tasser en 2015, à 5.6 %, pour repartir en 2016, à 6.7 %. La région regagnera alors son titre de champion continental. C'est aussi la région qui a concentré la plus forte hausse des investissements directs étrangers en 2014. Les fluctuations de sa croissance moyenne s'expliquent par la volatilité de la situation au Soudan du Sud, où le conflit armé a plombé la production de pétrole et le PIB en 2013. Le pays a redémarré en 2014 mais devrait à nouveau perdre des points en 2015, sachant que les prévisions sont excessivement aléatoires et tributaires de l'évolution du processus de paix. L'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie ont su conserver une croissance relativement alerte. Tous ayant un secteur minier très restreint et des industries manufacturières peu développées – ou en perte de vitesse – ces performances sont à imputer au secteur des services et à la construction. Mais elles résultent aussi d'une transformation sectorielle qui n'a pas toujours la même envergure. C'est en Éthiopie que les changements structurels sont les plus marqués, avec un recul de la part de l'agriculture dans le PIB (qui reste néanmoins supérieure à celle des autres pays) et un essor du secteur des services (plus fort qu'ailleurs). Au Soudan, la croissance est plus faible, l'économie n'ayant toujours pas surmonté le choc de la sécession du Soudan du Sud en 2011 et de la perte des revenus pétroliers qui en a découlé.

Perspectives macroéconomiques pour l'Afrique de l'Est

Taux de croissance du PIB, en volume (%)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique de l'Est	4.7	7.1	5.6	6.7
Burundi	4.5	4.7	4.7	5.0
Comores	3.5	3.5	3.6	3.6
Djibouti	5.0	5.9	6.0	6.2
Érythrée	1.3	2.0	2.1	2.0
Éthiopie	9.8	10.3	8.5	8.7
Kenya	5.7	5.3	6.5	6.3
Rwanda	4.7	7.0	7.5	7.5
Seychelles	6.6	3.8	3.7	3.6
Somalie
Soudan du Sud	-26.7	30.7	-7.5	15.5
Soudan	3.6	3.4	3.1	3.7
Tanzanie	7.3	7.2	7.4	7.2
Ouganda	4.7	5.9	6.3	6.5
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
Afrique de l'Est	-4.4	-3.9	-4.5	-3.7
Burundi	0.4	-1.2	-0.4	-0.4
Comores	18.2	-0.6	1.5	1.6
Djibouti	-3.1	-2.6	-0.5	-0.1
Érythrée	-10.3	-10.7	-10.3	-9.9
Éthiopie*	-1.9	-2.6	-1.4	-0.9
Kenya*	-5.6	-8.0	-8.8	-8.3
Rwanda	-5.2	-4.3	-5.2	-3.6
Seychelles	0.9	1.0	0.9	0.0
Somalie
Soudan du Sud	-12.8	-3.7	-5.9	-5.3
Soudan	-2.3	-0.9	-1.1	-0.8
Tanzanie*	-6.9	-3.8	-6.2	-5.3
Ouganda*	-2.6	-4.9	-5.8	-5.0

Note : * Année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a réussi à maintenir une croissance relativement soutenue en 2014, à 6 %, malgré l'épidémie d'Ebola qui touche la région. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – les trois pays les plus durement frappés – ont vu leur croissance accuser nettement le coup. Au Nigéria, premier pays d'Afrique par la taille, la croissance s'est accélérée à 6.3 %, contre 5.4 % en 2013, à nouveau portée par les secteurs non pétroliers et, en particulier, les services, les industries manufacturières et l'agriculture, confirmant la diversification en marche de cette économie. La part du secteur du gaz et du pétrole dans le PIB s'est érodée, autour de 11 %, à un niveau pratiquement équivalent à celui des industries manufacturières (10 % du PIB environ). Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo se sont également maintenus sur une trajectoire de croissance relativement soutenue. Mais en Gambie et au Ghana, la croissance a marqué le pas, l'économie se contractant légèrement. La croissance de l'Afrique de l'Ouest devrait ralentir en 2015 avant de rebondir en 2016, largement tirée par l'activité au Nigéria.

Perspectives macroéconomiques pour l'Afrique de l'Ouest

Taux de croissance du PIB, en volume (%)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique de l'Ouest	5.7	6.0	5.0	6.1
Bénin	5.6	5.5	5.6	6.0
Burkina Faso	6.6	5.0	5.5	7.0
Cabo Verde	0.7	2.0	3.1	3.6
Côte d'Ivoire	8.7	8.3	7.9	8.5
Gambie	4.3	-0.7	4.2	5.2
Ghana	7.3	4.2	3.9	5.9
Guinée	2.3	0.6	0.9	4.3
Guinée-Bissau	0.9	2.6	3.9	3.7
Libéria	8.7	1.8	3.8	6.4
Mali	1.7	5.8	5.4	5.1
Niger	4.1	7.1	6.0	6.5
Nigéria	5.4	6.3	5.0	6.0
Sénégal	3.5	4.5	4.6	5.0
Sierra Leone	20.1	6.0	-2.5	2.8
Togo	5.4	5.5	5.7	5.9
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
Afrique de l'Ouest	-0.5	-1.0	-4.6	-4.2
Bénin	-1.9	-1.1	-1.5	-1.8
Burkina Faso	-4.4	-3.7	-4.0	-3.8
Cabo Verde	-9.0	-8.0	-7.1	-6.2
Côte d'Ivoire	-2.3	-2.2	-3.4	-3.9
Gambie	-8.6	-8.7	-3.5	-1.4
Ghana	-9.5	-10.4	-9.5	-9.9
Guinée	-2.1	-4.2	-2.8	-4.1
Guinée-Bissau	-1.4	-2.1	-3.9	-3.4
Libéria*	-1.6	-1.1	-6.7	-9.0
Mali	-6.9	-5.6	-5.1	-5.1
Niger	-2.3	-5.7	-7.8	-3.2
Nigéria	1.1	0.1	-4.5	-3.9
Sénégal	-5.5	-5.1	-4.5	-4.6
Sierra Leone	-2.4	-1.2	-3.2	-3.5
Togo	-4.5	-4.9	-3.1	-2.9

Note: * Année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



Afrique du Nord

En Afrique du Nord, la croissance reste inégale, les retombées des soulèvements de 2011 se faisant toujours sentir. La situation en Libye est extrêmement instable, avec des luttes de pouvoir entre différents groupes et l'effondrement des structures de gouvernance politique et économique. La production de pétrole a encore chuté au premier semestre 2014 et, malgré un léger redressement au second semestre, la croissance a de nouveau été négative en 2014, sachant que les perspectives sont éminemment incertaines. *A contrario*, le retour à une plus grande stabilité économique et politique en Égypte et en Tunisie contribue à restaurer la confiance des investisseurs. La reprise progressive des marchés d'exportation et l'amélioration de la sécurité devraient soutenir la croissance, notamment du secteur touristique, même si les attaques terroristes de mars 2015 à Tunis ont suscité de nouvelles inquiétudes. En Algérie, la production de pétrole a augmenté pour la première fois depuis huit ans et stimule la croissance, aux côtés du secteur non pétrolier. Au Maroc, la production agricole a diminué en 2014, après les niveaux exceptionnels de 2013, et plombé la croissance du PIB. Mais celle-ci devrait repartir, sous réserve d'une campagne agricole normale et du redressement des marchés d'exportation. La Mauritanie continue d'afficher la croissance la plus forte et la plus stable de la région, sous-tendue par des politiques macroéconomiques et structurelles favorables. La performance de 2014 est essentiellement à imputer, côté offre, au secteur minier (minerai de fer) et à la construction et, côté demande, à la consommation et l'investissement privés. La part exceptionnellement élevée des investissements dans le PIB (environ 45 %) augure bien de l'avenir.

Perspectives macroéconomiques pour l'Afrique du Nord

Taux de croissance du PIB, en volume (%)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique du Nord	1.6	1.7	4.5	4.4
Algérie	2.8	4.0	3.9	4.0
Égypte*	2.1	2.2	3.8	4.3
Libye	-13.6	-19.8	14.5	6.3
Mauritanie	5.7	6.4	5.6	6.8
Maroc	4.7	2.7	4.5	5.0
Tunisie	2.3	2.4	3.0	4.1
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016(p)
Afrique	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
Afrique du Nord	-7.2	-11.1	-9.8	-7.7
Algérie	-1.5	-7.0	-9.5	-8.2
Égypte*	-13.7	-12.8	-11.0	-8.5
Libye	-6.2	-49.1	-29.6	-14.8
Mauritanie	-1.1	-3.4	-2.8	-1.7
Maroc	-5.5	-4.9	-4.2	-3.8
Tunisie	-4.6	-4.7	-4.5	-4.2

Note: * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Références

- AFD et al. (2009), *Africapolis : dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géo-statistique*, Afrique de l'Ouest, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.
- AFD/CIRAD (2014), 2014, *Année de l'agriculture familiale : l'AFD présente 9 grands produits d'Afrique et d'Asie du Sud-Est et se mobilise en faveur de l'agriculture familiale*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PRESSE/Evenements/2014%20annee%20de%201%27agriculture/DP%20AFD%20salon%20agri%20-%20maj%2019%2002%202014.pdf.
- Agergaard, J., N. Fold et K. Gough (2010), *Rural-Urban Dynamics: Livelihoods, Mobility and Markets in African and Asian Frontiers*, Routledge, Oxford.
- Ahmed, S. et al. (2014), « How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction? », *Policy Research Working Paper*, no 7134, Banque mondiale, Washington, DC, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/12/08/000158349_20141208151209/Rendered/PDF/WPS7134.pdf.
- Alkire, S., A. Conconi et S. Seth (2014), *Multidimensional Poverty Index 2014: Brief Methodological Note and Results*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford University, Oxford, www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/Global-MPI-2014-Brief-Methodological-Note-and-Results.pdf?0a8fd7.
- Alvergne, C. (2008), *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- Asunka, J. (2013), "What people want from government: Basic services performance ratings, 34 countries", *Afrobarometer Policy Brief*, No. 5, décembre, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policybriefno5.pdf.
- BaFD (2013), *Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BaFD (2011), *Southern Africa: Regional Integration Strategy Paper 2011-2015*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BaFD et al. (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BaFD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BaFD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BaFD et al. (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : L'Afrique et ses partenaires émergents*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.
- Banque mondiale (2015a), *Global Monitoring Report 2014/2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity*, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/gmr/gmr2014/GMR_2014_Full_Report.pdf.
- Banque mondiale (2015b), *Indicateurs de gouvernance mondiaux*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home> (consulté en janvier 2015).
- Banque mondiale (2010), *Indice de performance logistique 2010 (base de données)*, Banque mondiale, <http://lpi.worldbank.org/> (consulté le 4 mai 2015).
- Banque mondiale (2009), *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique*, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5991>.
- Berdegúe, J. et F. Proctor (2014), "Inclusive rural-urban linkages", *Working Paper Series*, No. 123, Working Group: Development with Territorial Cohesion, Territorial Cohesion for Development Program, Santiago.
- Bird, K., K. Higgins et D. Harris (2010), "Spatial Poverty traps: An overview", Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/publications/4533-spatial-poverty-traps-chronic-poverty.
- Braconier, H., G. Nicoletti et B. Westmore (2014), "Policy Challenges for the Next 50 Years", *OECD Economic Policy Papers*, No. 9, Éditions OCDE, <http://10.1787/2226583x>.
- Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.
- CEA-ONU/Union africaine (2014), « Politique industrielle dynamique en Afrique : Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles », in *Rapport Économique sur l'Afrique*, Commission des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, http://repository.uneca.org/unecawebsite/sites/default/files/page_attachments/era2014_french_fin-web_25.03.14_0.pdf.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010), *Local Government Finance: The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.



- CNUCED (2014), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 – L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- Cour, J. M. et S. Snrech (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/csao/publications/38513077.pdf.
- CSAO/OCDE (2005), « Un parc, trois pays », *Chroniques frontalières - Réalités ouest-africaines*, 2 septembre, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/csao/publications/38539692.pdf.
- DAES-ONU (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).
- Dulani, B., R. Mattes et C. Logan (2013), "After a decade of growth in Africa, little change in poverty at the grassroots", *Afrobarometer Policy Brief*, No. 1, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policybriefno1.pdf.
- Dustmann, C. et A. Okatenko (2014), "Out-migration, wealth constraints, and the quality of local amenities", *Journal of Development Economics*, Vol. 110, pp. 52-63.
- fDi Markets (2015), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté le 17 mars 2015).
- FMI (2014), *Government Finance Statistics* (base de données), Fonds monétaire international, <http://elibrary-data.imf.org/FindDataReports.aspx?d=33061&e=170809> (consulté le 12 mars 2015).
- Fondation Mo Ibrahim (2014), *Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2014* (base de données), Londres, www.moibrahimfoundation.org/iiag/ (consulté en janvier 2015).
- Fukunishi, T. et H. A. Ramiarison (2012), "Madagascar's garment industry: Success of Africa's garment exports?", in *Dynamics of the Garment Industry in Low-Income Countries: Experience of Asia and Africa* (Interim Report), Institute of Developing Economies: Japan External Trade Organization, www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Report/2011/pdf/410_ch7.pdf.
- GPFI (2014), *G20 Plan to Facilitate Remittance Flows*, Global Partnership for Financial Inclusion, www.gpfi.org/sites/default/files/documents/g20_plan_facilitate_remittance_flows.pdf.
- Hettinger, P. (2014), "Beyond the health crisis, Ebola hits Liberia's economy hard", *Measuring the Pulse of Economic Transformation in West Africa Blog*, Banque africaine de développement, www.afdb.org/en/blogs/measuring-the-pulse-of-economic-transformation-in-west-africa/post/beyond-the-health-crisis-ebola-hits-liberias-economy-hard-13431/ (consulté le 4 mai 2015).
- IFES (2015), *Election Guide Calendar*, www.electionguide.org/ (consulté le 4 janvier 2015).
- Imbernon J., B. Kabore et S. Dupuy (à paraître), « Les surfaces cultivées en Afrique de l'Ouest vues à très haute résolution : apport d'une cartographie du parcellaire cultivé », Mappemonde, Toulouse.
- International IDEA (2015), *Voter Turnout Website*, www.idea.int/vt/index.cfm, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (consulté le 4 janvier 2015).
- Kayizzi-Mugerwa, S., A. Shimeles et N. D. Yameogo (eds.) (2014), *Urbanization and Socio-Economic Development in Africa: Challenges and Opportunities*, Routledge African Studies, New York.
- King, A. et C. Ramlogan-Dobson (2015), "Is Africa actually developing?", *World Development*, Vol. 66/0, Elsevier, pp. 598-613, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X14002885.
- Losch, B. (2015), "The elusive quest for inclusive growth in sub-Saharan Africa: Regional challenges and policy options", in L. Haddad, H. Kato et N. Meisel, *Growth Is Dead, Long Live Growth: The Quality of Economic Growth and Why It Matters*, JICA Press, Tokyo, pp. 217-242.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), "Structural transformation and rural change revisited: Challenges for late developing countries in a globalizing world", *Africa Development Forum Series*, Banque mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, et Paris.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), *Une nouvelle ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines*, Atlas pour le Programme Rural Futures du NEPAD, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- Mveyange, A. (2015), "Night lights and regional income inequality in Africa", Banque mondiale.
- Ncube, M. et Z. Brixiova (2013), "Remittances and their macroeconomic impact", *World Economics*, Vol. 14/4, pp. 1-20, <https://ideas.repec.org/a/wej/wldecn/569.html>.
- Ncube, M., A. Shimeles et S. Younger (2013), "An Inclusive Growth Index for Africa", Banque africaine de développement, Tunis.
- NEPAD (2010), *The Rural Futures Programme: Rural transformation across the African Continent*, Secrétariat du NEPAD, Midrand.
- OCDE (2015), *OECD Economic Surveys: China 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chn-2015-en.
- OCDE (2014a), *Perspectives mondiales de l'aide en 2014: résultats de l'enquête 2014 du CAD sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs et les perspectives d'amélioration de la prévisibilité de l'aide*, Unclassified document DCD/DAC(2014)53, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)53&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)53&docLanguage=En) (consulté le 17 mars 2015).

- OCDE (2014b), “Shifting gear: Policy challenges for the next 50 years”, *Notes de politique économique du Département des Affaires économiques*, No. 24, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/growth/Shifting%20gear.pdf.
- OCDE (2014c), *OECD Territorial Reviews: Colombia 2014*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224551-en>.
- OCDE (2009), *Reprise économique, innovation et croissance durable : Le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.
- ONU (2014), *Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable*, Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/315&Lang=F.
- ONU (2011), *Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*, Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul, 9-13 mai, http://unohrls.org/UserFiles/File/A-CONF_219-7%20report%20of%20the%20conference%20french.pdf.
- ONU Division de statistiques (2015), UN COMTRADE (base de données), Système harmonisé, Rev. 2, <http://wits.worldbank.org> (consulté le 17 février 2015).
- PARIS21 (2015), *A Road Map for a Country-Led Data Revolution*, PARIS21, Paris, http://datarevolution.paris21.org/sites/default/files/Road_map_for_a_Country_led_Data_Revolution_web.pdf.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local*, Banque mondiale et BafD, Washington, DC, et Paris.
- PNUD (2014a), “Socio-economic impact of the Ebola Virus in Guinea, Liberia and Sierra Leone”, *Policy Notes*, Vol. 1, No. 1-5, Programme des Nations Unies pour le développement, Genève.
- PNUD (2014b), “The Ebola Virus Disease Outbreak (EVD) is overstressing the fiscal capacity of governments in Guinea, Liberia and Sierra Leone”, *Policy Notes*, Vol. 1, No. 3, octobre, Programme des Nations Unies pour le développement, Genève.
- PNUD (2014c), *Rapport sur le développement humain 2014 – Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUE (2006), « Biodiversity », in *African Environment Outlook 2: Our Environment, Our Wealth*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.eoearth.org/view/article/150570.
- Rodrik, D. (2014), “An African growth miracle?”, *Richard H. Sabot Lectures*, Center for Global Development, Washington, DC, www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/An_African_growth_miracle.pdf.
- Shimeles, A. et T. Nabassaga (à paraître), “Why is inequality high in Africa?”, Banque africaine de développement, Abidjan.
- SWAC/PDM (2001), *Écoloc, gérer l'économie localement en Afrique : évaluation et prospective*, Club du Sahel/OCDE et Partenariat pour le développement municipal, Paris.
- Sy, A. (2015), “2015: A crucial year for financing development in Africa”, *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2015*, Brookings Institution, Washington, DC, pp. 22-26, www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/financing%20african%20development%20sy.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Tacoli, C. (2002), “Changing rural-urban interactions in sub-Saharan Africa and their impact on livelihoods: A summary”, *Working Paper Series on Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies*, No. 37, International Institute for Environment and Development.
- Union africaine (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis Ababa, Union Africaine, www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Macroeconomy/post2015/cap-post2015_fr.pdf.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales? », *Think Piece* du Centre de Développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

Pour en savoir plus

- Bigsten, A. (2014), “Dimensions of income inequality in Africa”, *WIDER Working Papers*, No. 2014/050, United Nations University World Institute for Development Research, Helsinki, www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2014/en_GB/wp2014-050/.
- Brian, T. et F. Laczko (2014), *Fatal Journeys - Tracking Lives Lost during Migration*, International Organization for Migration, Genève, http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf.
- Ravallion, M. et S. Chen (2012), “Monitoring Inequality”, *Let's Talk Development Blog*, Banque mondiale, <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/monitoring-inequality>, (consulté le 4 mai 2015).

PARTIE I

Performances et perspectives en Afrique





Chapitre 1

Perspectives macroéconomiques en Afrique

La croissance économique en Afrique devrait se raffermir en 2015 et 2016, à 4.5 et 5 %, des niveaux proches de ceux d'avant la crise mondiale de 2008/09. Ce chapitre analyse les difficultés que rencontrent les gouvernements africains aux trajectoires de reprise différentes. Il met également en évidence plusieurs facteurs susceptibles d'entraver le retour aux niveaux soutenus d'avant la crise – comme le repli des cours du pétrole et des matières premières, une conjoncture internationale hésitante, l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et des incertitudes politiques intérieures – en s'attardant en particulier sur le secteur de l'énergie.



En bref

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique devrait se consolider en 2015 et 2016, à 4.5 et 5 %, après deux années d'expansion modérée (3.5 et 3.9 % en 2013 et 2014). En 2014, la performance a été inférieure aux attentes, d'un point de pourcentage environ, l'économie mondiale restant fragile et certains pays africains étant confrontés à de graves difficultés intérieures. Mais l'économie mondiale reprend des couleurs et si les prévisions de cette édition du rapport *Perspectives économiques en Afrique* se révèlent correctes, alors l'Afrique devrait bientôt renouer avec les impressionnants taux de croissance d'avant la crise économique mondiale de 2008/09.

Les écarts entre les régions ne laissent pas d'étonner : l'Afrique de l'Ouest affiche une croissance relativement soutenue de 6 % en 2014, malgré le combat qu'elle doit livrer contre le virus Ebola. Au Nigéria (6.3 % de croissance), l'impulsion est essentiellement venue des secteurs non pétroliers, signe que l'économie se diversifie. *A contrario* en Afrique australe, la croissance est passée sous la barre des 3 %, la locomotive de la région, l'Afrique du Sud, n'enregistrant qu'une hausse de 1.5 %.

Côté offre, des secteurs comme l'agriculture, les industries extractives, la construction et les services sont les principaux moteurs de l'expansion. Côté demande, l'impulsion provient de la consommation privée et des investissements dans les infrastructures.

Jusqu'ici, les économies africaines ont relativement bien résisté à l'effondrement des cours internationaux des produits de base. La production a souvent augmenté malgré cette baisse des prix, sachant que la croissance a également été dopée par d'autres secteurs. Mais si cette faiblesse des cours des matières premières perdure ou s'aggrave, le tassement de la croissance dans les pays riches en ressources pourrait s'accroître, les gouvernements devant tailler dans les dépenses. Ils resteront à l'affût des évolutions sur les marchés clés, notamment en Europe et en Chine.

Dans les pays où les tensions inflationnistes se sont relâchées, les taux d'intérêt directs ont été abaissés pour stimuler la croissance. Dans plusieurs pays néanmoins, la monnaie a subi des pressions sur le marché des changes, auxquelles les banques centrales ont réagi en durcissant leurs politiques, afin de stabiliser les cours et d'endiguer l'inflation. La plupart des pays africains ont poursuivi leurs politiques budgétaires prudentes pour maintenir les déficits à des niveaux viables. Mais dans certains cas, y compris des pays exportateurs de pétrole, la situation budgétaire s'est dégradée malgré les efforts pour limiter les dépenses et améliorer le recouvrement des impôts.

La croissance en Afrique est en passe de se consolider

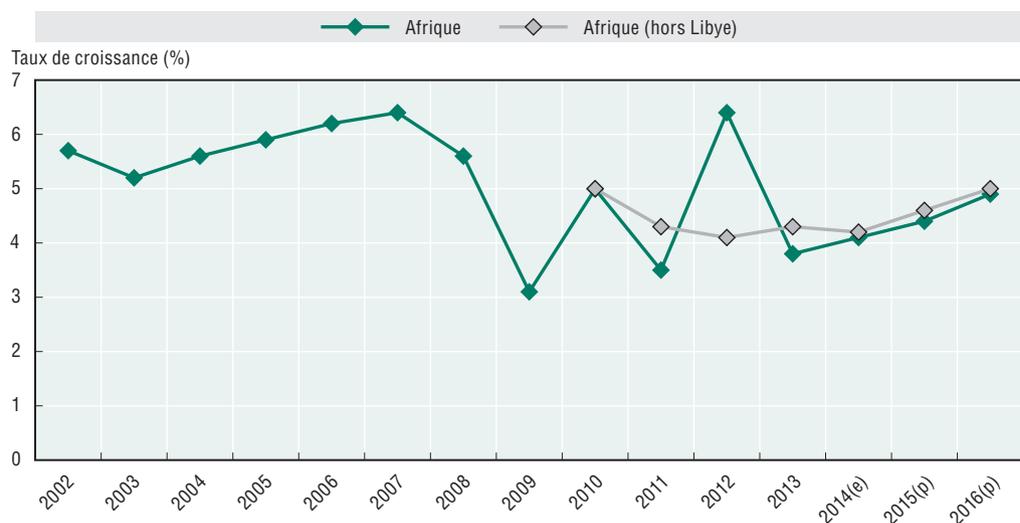
Le retournement conjoncturel impressionnant de l'Afrique dans les années 2000 s'est traduit par l'essor du PIB moyen, qui a plus que doublé, passant d'un peu plus de 2 % dans les années 1980 et 1990 à plus de 5 % entre 2001 et 2014 – une performance supérieure à la croissance mondiale, laquelle s'est établie légèrement au-dessus de 4 %, et à celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (juste au-dessus de 3 %). Mais cette progression est inférieure à celle des pays émergents et en développement d'Asie, à environ 8 % (encadré 1.1). Les attermoissements de l'économie mondiale et les conflits politiques et sociaux ont freiné l'expansion économique de l'Afrique. Les marchés d'exportation, en particulier en Europe mais aussi en Chine, n'ont pas été aussi dynamiques qu'attendu en 2014. Et la chute non anticipée des cours du pétrole et des autres produits de base a induit une baisse des revenus dans les pays africains exportateurs. L'épidémie d'Ebola, dont l'épicentre se situe en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, a fait des milliers de victimes et provoqué d'importantes pertes économiques. Si dans quelques pays, la situation



politique et sécuritaire est toujours incertaine, elle s'est améliorée ailleurs. Sur le plan de l'environnement des affaires, les progrès obtenus dans certains pays ont marqué le pas ou bien ont régressé, même si les conditions générales entourant la pratique des affaires ont continué de s'améliorer dans de nombreux autres cas (chapitre 5).

L'influence de ces facteurs contraires explique que la croissance soit restée soutenue dans certains pays et ait été modérée ailleurs. Globalement, le PIB en Afrique est ressorti à 3.9 % en 2014, contre 3.5 % en 2013. Le rythme devrait s'accélérer en 2015 et 2016, à respectivement 4.5 et 5 %, pour se rapprocher des niveaux d'avant la crise financière mondiale de 2008/09. En Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 5.2 % en 2014. Elle devrait marquer le pas en 2015, à 4.6 %, avant de rebondir à 5.4 % en 2016. L'atonie relative de la croissance en Afrique du Sud a pesé sur les performances de la région à hauteur de 0.75 point de pourcentage. Si l'on exclut l'Afrique du Sud, l'économie subsaharienne devrait ressortir à 5.2 % en 2015 et 6.2 % en 2016 – sous réserve de la reprise de l'économie mondiale, du redressement progressif des cours du pétrole et de la maîtrise de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Mais dans l'hypothèse d'une propagation du virus, d'une chute continue des prix des matières premières ou d'un durcissement des conflits politiques et sécuritaires, ces prévisions pourraient être revues à la baisse. La fragilité des marchés d'exportation, en particulier en Europe, et des marchés financiers internationaux constitue une autre menace.

Graphique 1.1. Croissance économique en Afrique, 2002-16



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207084>

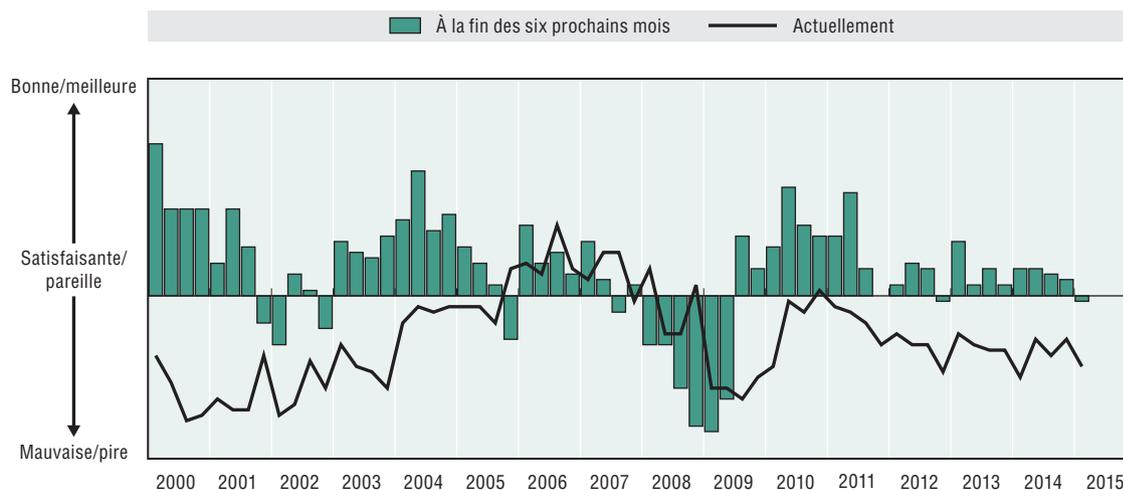
Modérée, la croissance mondiale devrait progressivement redémarrer, sur fond d'une hausse de la demande d'exportations : les prévisions tablent sur un taux de 3.5 % en 2015, puis de 3.7 % en 2016, contre 3.3 % en 2014. Cette évolution sera essentiellement le fait des États-Unis et d'une reprise régulière en Europe et au Japon. De tous les marchés émergents, ce sont la Chine et l'Inde qui devraient progresser le plus rapidement, mais à un rythme inférieur à celui de la dernière décennie. Les échanges internationaux devraient rebondir, passant de 3.1 % en 2014 à respectivement 3.8 et 5.3 % en 2015 et 2016 (FMI, 2015). Le fléchissement des cours du pétrole dope la croissance dans les pays importateurs même si certains, en particulier dans la zone euro, sont toujours aux



prises avec un endettement élevé et une demande atone. Ce redémarrage de l'activité mondiale profitera aux exportations africaines, même si leur essor sera moins marqué que pendant les précédentes reprises, lorsque la croissance était plus alerte et les prix des produits de base plus soutenus.

Les pays africains couverts par l'enquête internationale de conjoncture de l'institut Ifo¹ avaient tablé sur un redressement en 2014, porté par des attentes positives. Mais début 2015, l'appréciation de la situation actuelle et les attentes pour le premier semestre se sont dégradées, signe que les perspectives sont incertaines.

Graphique 1.2. Situation économique actuelle en Afrique et perspectives présumées des six prochains mois, 1^{er} trimestre 2000 – 1^{er} trimestre 2015



Sources : Ifo Institute for Economic Research (2015).
[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933207093](http://dx.doi.org/10.1787/888933207093)

Encadré 1.1. L'Afrique en quête de solutions pour soutenir la reprise de la croissance

La stabilité politique, des politiques économiques plus avisées et une hausse de la demande de produits de base sont autant de facteurs qui ont contribué à la reprise économique du continent depuis quelques décennies. Celui-ci cherche désormais des solutions pour rendre cette évolution durable et aider les pays qui n'ont pas démantelé les freins à la croissance. Une comparaison entre la situation actuelle et celle des années 1980 et 1990 – les fameuses « décennies perdues » – permet de comprendre quelles sont les meilleures options.

Premier constat : l'hétérogénéité de l'économie africaine, qui implique de s'intéresser à la performance de chaque pays avant d'analyser la croissance globale du continent. Une comparaison des résultats sur la période 1986-2000 et la période 2001-14 révèle les points suivants : dans le premier cas, le taux de croissance moyen du PIB est resté inférieur à 2 % dans plus d'un tiers des pays africains, sachant que dans 44 % des pays du continent, il était inférieur à 3 %. La croissance démographique se situant alors majoritairement entre 2 et 3 %, le PIB par habitant a reculé ou stagné dans la plupart de ces pays. Mais pendant la seconde période, le nombre de pays affichant une croissance inférieure à 3 % est tombé à 17 %, seuls la République centrafricaine (RCA) et le Zimbabwe se situant sous la barre des 2 %.

Le nombre de pays obtenant une croissance supérieure à 4 % a été nettement plus important que pendant la première période (graphique 1.3). Une analyse des performances individuelles de chaque pays pendant les deux périodes met en évidence trois principaux facteurs propices à la croissance.



Encadré 1.1. L'Afrique en quête de solutions pour soutenir la reprise de la croissance (suite)

La stabilité politique : parmi les pays affichant une croissance inférieure à 2 % au cours de la première période, beaucoup ont connu des guerres civiles, des coups d'État militaires ou des troubles civils (Algérie, Angola, Burundi, Djibouti, Guinée-Bissau, Niger, RCA, République démocratique du Congo [RDC], Rwanda et Sierra Leone). La stabilité politique s'est améliorée entre 2001 et 2014, même si plusieurs pays ont à nouveau été le théâtre de troubles politiques, parfois temporaires (Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Madagascar, Mali, RCA, Tunisie). Dans certains cas (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar et RCA), le taux de croissance moyen est resté inférieur à 3 %.

Une demande de matières premières soutenue et la flambée des prix : la croissance de la production mondiale s'est accélérée dans les années 2000, sous l'impulsion essentiellement de la Chine et d'autres nations émergentes. Cela a eu pour effet de doper la demande de pétrole et de minéraux et de renchérir les prix des matières premières – un scénario qui a profité aux pays africains riches en ressources. Dans plusieurs de ces pays (Angola, Guinée équatoriale, Nigéria, Sierra Leone et Tchad), le taux de croissance annuel moyen est ressorti à 8 %, dépassant même cette cote entre 2001 et 2014. La bonne tenue des cours des matières premières a également eu un effet dynamisant sur des économies riches en ressources comme la Zambie, où le taux de croissance moyen est passé de 0.5 % en 1996-2000 à pratiquement 6 % en 2001-14. Le Ghana et le Mozambique, qui ne font pas partie des pays riches en ressources mais où les industries extractives jouent un rôle croissant, ont eux aussi atteint un taux de croissance soutenu, proche de 7 % dans le premier cas et de pratiquement 8 % dans le second.

Des politiques économiques optimales : le recul de l'inflation et des budgets plus solides grâce à des politiques prudentes ont, parallèlement aux allègements de dette, également amélioré la stabilité macroéconomique et sous-tendu la croissance dans de nombreux pays. Les États ont engagé une transformation structurelle en faveur d'activités plus productives en lieu et place des secteurs traditionnels. Cette évolution a permis à des pays comme l'Éthiopie et le Rwanda, pauvres en ressources, d'atteindre un niveau de croissance annuel élevé, supérieur ou égal à 8 %. Mais la transformation structurelle est restée limitée dans la plupart des cas, ce qui n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois pour faire reculer la pauvreté, d'autant que les gains de productivité sont encore modestes (BAfD et al., 2013).

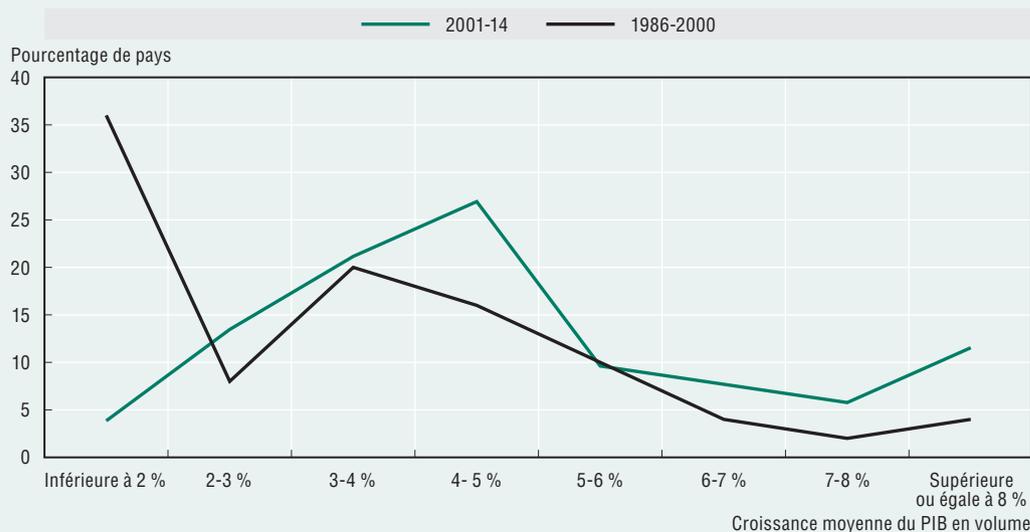
Ces constats corroborent le postulat selon lequel la stabilité politique et sociale est une condition préalable indispensable pour la croissance économique. Mais cette stabilité dépend aussi du partage des fruits de la croissance. Rares sont les pays africains exemplaires à cet égard (Ncube et al., 2013). De tous les pays affichant une croissance annuelle moyenne supérieure à 6 % entre 2001 et 2014, l'Éthiopie fait la course en tête pour ce qui est de la croissance solidaire. D'autres pays aux performances similaires voire meilleures ne s'en sortent pas aussi bien. Il y a donc urgence à rendre la croissance plus inclusive.

Deuxièmement, les pays riches en ressources d'Afrique risquent de pâtir du déclin des cours du pétrole et des minéraux si ce mouvement devait perdurer. Qu'ils soient ou non riches en ressources, tous les pays doivent préserver la stabilité macroéconomique et accélérer la diversification en améliorant les infrastructures économiques et sociales et les institutions gouvernementales. Cela leur permettra d'élargir leur assise économique et de mieux satisfaire les besoins de développement social. Les pays devenant ce faisant moins vulnérables aux retournements de conjoncture, la croissance n'en sera que plus solidaire et durable.



Encadré 1.1. L'Afrique en quête de solutions pour soutenir la reprise de la croissance (suite)

Graphique 1.3. Croissance en Afrique : répartition des pays par taux de croissance annuels moyens



Sources : Calculs des auteurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207104>

En 2014, la demande intérieure a largement sous-tendu la croissance en Afrique

La croissance en Afrique est induite par des évolutions du côté de la demande comme du côté de l'offre. La demande intérieure a continué de doper les performances de nombreux pays africains, la demande extérieure restant pour l'essentiel modérée, plombée par l'affaiblissement des marchés d'exportation, en particulier dans les pays avancés et, dans une moindre mesure, dans les pays émergents. En valeur, les exportations ont elles aussi pâti de ce tassement des prix (graphique 1.4) mais pour ce qui concerne l'Afrique, elles devraient retrouver des couleurs en 2015 et en 2016, dans le sillage de la reprise mondiale. En 2014, la demande intérieure dans la plupart des pays africains a surtout été tirée par la consommation privée et les investissements publics d'infrastructure, ces derniers étant par ailleurs de plus en plus financés par l'émission d'obligations souveraines (chapitre 2).

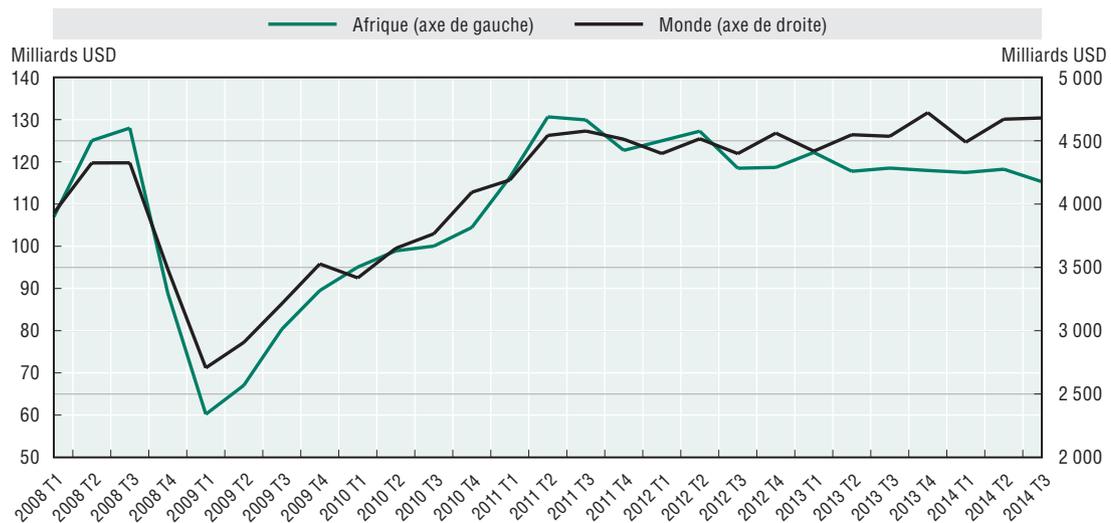
Côté offre, l'environnement des affaires s'est amélioré dans de nombreux pays d'Afrique, ce qui conforte les perspectives de croissance à long terme. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Sénégal et le Togo figurent même dans le palmarès de tête des dix pays ayant le plus introduit des réformes à cet effet. Cinq secteurs sont à l'origine du développement de l'offre du continent en 2014, à savoir l'agriculture, les industries extractives, la construction et les services et, dans une moindre mesure, les industries manufacturières. Mais il ne faut pas se focaliser sur la seule croissance sectorielle, du fait des importants effets de retombées d'un secteur à l'autre. D'autant que la modernisation et la transformation structurelle se manifestent aussi dans certains secteurs.

L'agriculture est la locomotive économique du continent, qui représente environ 60 % de l'emploi total et autour de 25 % de son PIB. Sa part dans le PIB a fortement décliné depuis quelques années dans certains pays, comme l'Éthiopie, le Ghana et le



Nigéria. Mais elle a aussi progressé ailleurs, comme en Angola et au Kenya. Le secteur reste tributaire des aléas climatiques et des variations des cours internationaux de produits agricoles. Les conditions météorologiques ont été plutôt favorables en 2014 pour l'Afrique en général, à l'exception notable de pays comme l'Angola, la Gambie et la Mauritanie. Ajoutée à une hausse des investissements, cette situation explique la qualité des récoltes. L'augmentation de l'offre et la diminution de la facture pour les denrées alimentaires importées ont entraîné une baisse des prix à la consommation. Dans le même temps, les recettes à l'exportation des agriculteurs ont été affectées par le tassement des cours internationaux, notamment pour le coton.

Graphique 1.4. Évolution des exportations, Afrique et monde, 2008-14



Sources : FMI, Direction des statistiques du commerce (DOTS) (sans date).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207118>

Les pays riches en ressources continuent de dépendre des industries extractives, même si leur part dans le PIB recule depuis quelques années. Les industries extractives ont induit une bonne part de la croissance en 2014 en Algérie (pétrole), au Botswana (diamants), au Congo (pétrole), en Namibie (mines), en RDC (cuivre, or, diamants et pétrole), au Soudan (or et pétrole) et en Tunisie (phosphates). Au Ghana, la production de pétrole a continué de se développer, contrairement à la production d'or, plombée par le fléchissement des cours. Au Nigéria – premier producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne – la production est restée inférieure aux objectifs. En Zambie, gros exportateur de cuivre, la production a stagné. Mais l'un et l'autre de ces pays ont affiché de bonnes performances, grâce à des secteurs non extractifs en plein essor. En Guinée équatoriale, très dépendante des industries extractives, la baisse de la production de gaz et de pétrole et le recul du PIB se sont répétés pour la deuxième année consécutive. Les économistes tablent sur une reprise modeste de l'économie mondiale et le redressement de certains cours des matières premières, les secteurs extractifs joueront toujours un rôle important dans la croissance de la plupart des pays africains riches en ressources en 2015 et 2016, même si leur part dans le PIB continuera probablement de s'éroder.

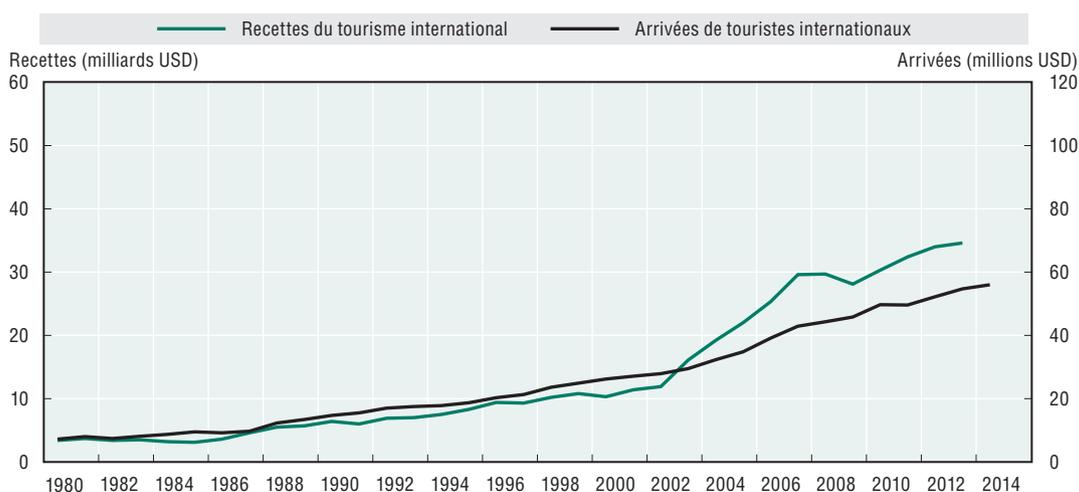
Le secteur de la construction est un important moteur de la croissance. Sa part dans le PIB augmente depuis quelques années dans la plupart des pays sachant que, dans certains cas, il l'emporte même sur les industries manufacturières. Cette situation s'explique par le boum des investissements dans les infrastructures et le logement.



Dans la plupart des pays africains, les services jouent un rôle majeur dans la croissance. Les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) stimulent la croissance et la productivité. Avec les progrès de la connectivité, les habitants des régions isolées peuvent désormais utiliser la banque mobile, la technologie venant ainsi étayer l'inclusion économique et sociale. Les activités traditionnelles comme le transport, le commerce, l'immobilier et les services publics et financiers continuent elles aussi de se développer, offrant de nouveaux emplois même si ceux-ci se trouvent souvent dans le secteur informel. Depuis quelques années, la part des services dans le PIB de nombreux pays ne cesse d'augmenter. Dans le cas du Nigéria, elle a doublé depuis 2008.

Les industries manufacturières restent relativement restreintes dans la plupart des pays africains, même si la situation est variable : elles tendent à être moins importantes dans les pays moins avancés abondamment dotés en ressources naturelles. Alors même qu'une activité manufacturière intense en main-d'œuvre offre un réel potentiel en Afrique, le secteur achoppe dans de nombreux pays sur le manque de qualifications des ouvriers, l'absence d'infrastructures de transport et le coût de l'énergie (voir l'annexe 1.A1 consacrée à ce secteur en Afrique). Depuis quelques années, la part des industries manufacturières dans le PIB a augmenté dans plusieurs pays riches en pétrole comme l'Angola, le Gabon, le Nigéria et le Tchad, sachant que le niveau de départ était faible. L'évolution est contrastée là où les industries manufacturières sont plus développées que la moyenne : au Maroc, le secteur a progressé alors qu'en Afrique du Sud, au Lesotho et au Mozambique notamment, sa part dans le PIB a reculé. Pour plusieurs pays – Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria, Tanzanie et Tunisie – les performances de 2014 ont bénéficié d'une hausse de la production manufacturière. Mais ailleurs (Afrique du Sud, Mauritanie et Zambie par exemple), les résultats manufacturiers ont plombé la croissance. Au Ghana, le secteur a été pénalisé par des pannes de courant généralisées.

Graphique 1.5. **Tourisme international en Afrique : nombre de visiteurs et recettes, 1980-2014**



Sources : UNWTO (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207122>

Le tourisme est une importante source d'activité, qui a pâti de la morosité sur certains marchés clés, notamment en Europe, mais aussi de l'épidémie d'Ebola et des problèmes de sécurité dans quelques pays africains. Selon des données préliminaires, le nombre de touristes internationaux aurait progressé de 2 % environ en 2014, contre 4.8 % en



2013 – soit moins de la moitié du taux moyen des années 2005-08 (5.8 %). Les résultats de 2014 s'expliquent par un accroissement du tourisme en Afrique subsaharienne (environ 3 %). Les flux touristiques en Afrique du Nord ont stagné et fortement reculé dans les pays d'Afrique de l'Ouest frappés par l'épidémie d'Ebola : en Sierra Leone, le nombre d'arrivées a été pratiquement réduit de moitié après des années de croissance à deux chiffres – même si le niveau de départ reste modeste. En Afrique du Nord, les touristes ont été plus nombreux au Maroc (+2 %), mais ils ont à nouveau boudé la Tunisie (-3 %).

Ailleurs, les problèmes intérieurs (incertitude politique et sécurité en Égypte et attaques de militants au Kenya) ont pesé sur le tourisme. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Sénégal, qui se trouvent à proximité de l'épicentre de l'épidémie d'Ebola, ont vu eux aussi leurs flux touristiques décliner. Maurice, la Namibie et les Seychelles ont été pénalisées par la croissance atone en Europe et dans d'autres pays d'origine clés. Mais le tourisme est resté vigoureux au Bénin et en Tanzanie, stimulant la croissance. Le redémarrage progressif attendu de l'économie mondiale devrait permettre au tourisme africain de se redresser à court terme. Pour 2015, l'Organisation mondiale du tourisme table sur une hausse des visiteurs internationaux en Afrique comprise entre 3 et 5 % (UNWTO, 2015).

La croissance économique régionale reste inégale

Les performances économiques varient d'une région d'Afrique à l'autre, reflétant les nombreux facteurs qui entrent en compte, comme les écarts de revenu, la dotation en ressources naturelles, les politiques macroéconomiques et la stabilité politique et sociale. L'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale continuent de faire la course en tête, tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont plus de mal à tenir le rythme. Mais quelle que soit la région, les enjeux sont les mêmes : parvenir à se diversifier et rendre la croissance plus inclusive.

En **Afrique de l'Est**, la croissance s'est accélérée en 2014, à plus de 7 %, contre moins de 5 % en 2013. Elle devrait à nouveau se tasser en 2015, à 5.6 %, pour repartir en 2016, à 6.7 %. La région regagnera alors son titre de champion continental. C'est aussi la région qui a concentré la plus forte hausse des investissements directs étrangers (IDE) en 2014 (chapitre 2). Les fluctuations de sa croissance moyenne s'expliquent par la volatilité de la situation au Soudan du Sud, où le conflit armé a plombé la production de pétrole et le PIB en 2013. Le pays a redémarré en 2014 mais devrait à nouveau perdre des points en 2015, sachant que les prévisions sont excessivement aléatoires et tributaires de l'évolution du processus de paix. L'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont su conserver une croissance relativement alerte. Tous ayant un secteur minier très restreint et des industries manufacturières peu développées – ou en perte de vitesse – ces performances sont à imputer au secteur des services et à la construction. Mais elles résultent aussi d'une transformation sectorielle qui n'a pas toujours la même envergure. C'est en Éthiopie que les changements structurels sont les plus marqués, avec un recul de la part de l'agriculture dans le PIB (qui reste néanmoins supérieure à celle des autres pays) et un essor du secteur des services (plus fort qu'ailleurs). Au Soudan, la croissance est plus faible, l'économie n'ayant toujours pas surmonté le choc de la sécession du Soudan du Sud en 2011 et de la perte des revenus pétroliers qui en a découlé.

L'Afrique de l'Ouest a réussi à maintenir une croissance relativement soutenue en 2014, à 6 %, malgré l'épidémie d'Ebola qui touche la région. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – les trois pays les plus durement frappés – ont vu leur croissance accuser nettement le coup (encadré 1.2). Au Nigéria, premier pays d'Afrique par la taille, la croissance s'est accélérée à 6.3 %, contre 5.4 % en 2013, à nouveau portée par les secteurs non pétroliers et, en particulier, les services, les industries manufacturières et l'agriculture, confirmant



la diversification en marche de cette économie. La part du secteur du gaz et du pétrole dans le PIB s'est érodée, autour de 11 %, à un niveau pratiquement équivalent à celui des industries manufacturières (10 % du PIB environ). Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo se sont également maintenus sur une trajectoire de croissance relativement soutenue. Mais en Gambie et au Ghana, la croissance a marqué le pas, l'économie se contractant légèrement. La croissance de l'Afrique de l'Ouest devrait ralentir en 2015 avant de rebondir en 2016, largement tirée par l'activité au Nigéria.

La croissance en **Afrique centrale** s'est accélérée en 2014, à 5.6 %, contre 4.1 % en 2013. La conjoncture économique varie cependant grandement d'un pays à l'autre. La RCA subit les conséquences d'une crise politique et sécuritaire. Malgré une croissance modérée, son PIB restera bien inférieur aux niveaux atteints avec l'éclatement de crise, fin 2012. En Guinée équatoriale, la diminution de la production de pétrole entraîne une érosion continue du PIB. Tous les autres pays de la région devraient conserver une trajectoire de croissance relativement soutenue. En dépit de la baisse des cours des produits de base, qui a eu quelques répercussions négatives, le secteur minier et les investissements connexes restent les deux principaux moteurs de la région. Même si, dans certains cas (comme au Cameroun, au Gabon, en RDC et à Sao Tomé-et-Principe), la croissance est plus diversifiée.

En **Afrique du Nord**, la croissance reste inégale, les retombées des soulèvements de 2011 se faisant toujours sentir. La situation en Libye est extrêmement instable, avec des luttes de pouvoir entre différents groupes et l'effondrement des structures de gouvernance politique et économique. La production de pétrole a encore chuté au premier semestre 2014 et, malgré un léger redressement au second semestre, la croissance a de nouveau été négative en 2014, sachant que les perspectives sont éminemment incertaines. A *contrario*, le retour à une plus grande stabilité économique et politique en Égypte et en Tunisie contribue à restaurer la confiance des investisseurs. La reprise progressive des marchés d'exportation et l'amélioration de la sécurité devraient soutenir la croissance, notamment du secteur touristique, même si les attaques terroristes de mars 2015 à Tunis ont suscité de nouvelles inquiétudes. En Algérie, la production de pétrole a augmenté pour la première fois depuis huit ans et stimule la croissance, aux côtés du secteur non pétrolier. Au Maroc, la production agricole a diminué en 2014, après les niveaux exceptionnels de 2013, et plombé la croissance du PIB. Mais celle-ci devrait repartir, sous réserve d'une campagne agricole normale et du redressement des marchés d'exportation. La Mauritanie continue d'afficher la croissance la plus forte et la plus stable de la région, sous-tendue par des politiques macroéconomiques et structurelles favorables. La performance de 2014 est essentiellement à imputer, côté offre, au secteur minier (minerai de fer) et à la construction et, côté demande, à la consommation et l'investissement privés. La part exceptionnellement élevée des investissements dans le PIB (environ 45 %) augure bien de l'avenir.

En **Afrique australe**, la croissance est retombée sous la barre des 3 % en 2014 et ne devrait redémarrer que modérément en 2015 et 2016. Cette situation s'explique par une activité relativement atone en Afrique du Sud. L'économie la plus dynamique de la région a reculé à 1.5 % en 2014, contre 2.2 % l'année précédente, plombée par une demande plus faible des partenaires commerciaux et la baisse des cours des matières premières, sans oublier les grèves et les pannes d'électricité, qui ont perturbé l'activité. La croissance sud-africaine devrait progressivement reprendre des couleurs avec le redémarrage des marchés d'exportation et l'amélioration de sa compétitivité, sous-tendue par la forte dépréciation du rand. En Angola, la croissance a également marqué le pas sur fond de chute des cours du pétrole, d'une baisse temporaire de production pétrolière et d'un épisode de sécheresse qui a pénalisé les rendements agricoles. Elle devrait rester plus faible que le niveau moyen de la décennie passée, la perte de recettes



pétrolières rejaillissant sur les dépenses publiques. Le Mozambique et la Zambie sont les locomotives de la région. Au Mozambique, la croissance est tirée par les mégaprojets et de lourds investissements dans les infrastructures financés à la fois par les IDE et le gouvernement. En Zambie, les bonnes récoltes de 2014 ont dopé la croissance et atténué les conséquences du ralentissement dans le secteur des mines, les industries manufacturières et les services. La croissance devrait rester soutenue dans ces deux pays, qui doivent néanmoins redoubler d'efforts pour la rendre plus inclusive et diversifier leur économie.

Tableau 1.1. Croissance en Afrique, par région, 2013-16
(croissance du PIB en volume, %)

	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Afrique	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique centrale	4.1	5.6	5.5	5.8
Afrique de l'Est	4.7	7.1	5.6	6.7
Afrique du Nord	1.6	1.7	4.5	4.4
Afrique australe	3.6	2.7	3.1	3.5
Afrique de l'Ouest	5.7	6.0	5.0	6.1
Pour mémoire :				
Afrique hors Libye	4.0	4.3	4.3	5.0
Afrique subsaharienne	4.7	5.2	4.6	5.4
Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud	5.4	6.2	5.2	6.2

Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

Encadré 1.2. L'impact économique d'Ebola

L'épidémie d'Ebola a été particulièrement virulente en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, portant un coup d'arrêt aux impressionnants progrès obtenus par ces pays depuis quelques années en matière de stabilité macroéconomique et budgétaire. Dans les trois cas, elle a provoqué d'immenses souffrances humaines et de lourdes pertes financières, seule une reprise progressive pouvant être attendue à court terme (PNUD, 2014a). Fin mars 2015, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de décès déclarés dépassait la barre des 10 000 victimes, pour plus de 25 000 cas répertoriés. Mais grâce à l'aide internationale et l'action des gouvernements nationaux dans la région, la situation semble s'améliorer et la propagation du virus aux pays voisins a été endiguée.

Dans les pays touchés, l'épidémie s'est traduite par une baisse de production dans la plupart des secteurs. Certaines entreprises ont dû fermer et les chantiers de construction ont ralenti, la production agricole enregistrant un léger repli. Les déficits de production de riz par rapport à 2013 vont de 8 % en Sierra Leone à 4 % en Guinée et 3 % au Libéria (FEWS NET, 2015). Dans l'hôtellerie et la restauration, l'activité a fortement pâti du départ des employés des organisations de développement et des hommes d'affaires. Ce manque à gagner a été en partie compensé par l'arrivée de personnel d'urgence, qui devrait cependant repartir courant 2015, l'épidémie étant contenue. L'inquiétude de la communauté internationale s'est traduite par l'annulation des vols desservant ces pays, une situation qui a renchéri le coût des assurances pour les évacuations sanitaires. Bien que l'activité portuaire n'ait pas été interrompue, les navires ont été détournés, ce qui a accru les frais d'expédition et, à nouveau, les assurances. Les mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie ont alourdi son impact économique. La fermeture des frontières a ralenti les échanges tandis que les restrictions de transport, les quarantaines et les couvre-feux ont freiné l'activité commerciale. Le Libéria a levé la plupart des restrictions en novembre 2014 puis a rouvert ses frontières et abandonné le couvre-feu en février 2015. En Sierra Leone, les restrictions ont été légèrement assouplies mais elles continuent de peser sur l'activité économique. Contrairement aux deux autres pays, la Guinée n'avait pas imposé de couvre-feu ni de restrictions aux déplacements.



Encadré 1.2. L'impact économique d'Ebola (suite)

Le bien-être des ménages s'est dégradé pendant la crise, avec la baisse des revenus et de l'emploi. Au Libéria, une étude de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID et al., 2015) auprès des entreprises révèle que l'emploi permanent a reculé de 19 % entre la période de référence (2013 à juillet 2014) et octobre 2014. En décembre 2014, la situation s'était légèrement redressée, avec une perte de 14 % par rapport au niveau de référence. L'emploi temporaire et permanent des femmes a été plus durement impacté, avec un recul respectif de 55 et 38 %, sachant qu'aucune amélioration notable n'avait été enregistrée sur ces deux fronts en décembre 2014. Le secteur de la construction et de la rénovation a été le plus touché par le recul de l'emploi temporaire masculin (la saison des pluies étant à incriminer en partie), tandis que l'hôtellerie et la restauration ont connu le plus fort déclin de l'emploi temporaire féminin (USAID et al., 2015). L'insécurité alimentaire, déjà forte avant la crise, devrait s'aggraver légèrement jusqu'à l'été 2015, les ménages devenant plus tributaires de l'accès aux marchés pour s'approvisionner.

La croissance du PIB en 2014 dans la région touchée s'est considérablement tassée : elle a chuté d'un niveau de 13.8 % selon les estimations du dernier rapport *Perspectives économiques en Afrique* (BAfD et al., 2014) à 6 % au Sierra Leone, de 6.8 à 1.8 % au Libéria et de 4.2 à 0.6 % en Guinée. Le déficit en termes de PIB pour les trois pays considérés ensemble (par rapport aux prévisions de l'an dernier) ressort autour de 1.4 milliard USD (en parité de pouvoir d'achat), ventilé comme suit : 775 millions pour la Sierra Leone, 460 millions pour la Guinée et 165 millions pour le Libéria. Cela équivaut à une perte de revenu par habitant d'environ 130 USD en Sierra Leone et autour de 40 USD au Libéria et en Guinée.

Au-delà de ces dommages immédiats, les effets contraires à moyen et long termes sont bien réels, puisque la diminution de l'investissement dans le secteur privé et les infrastructures publiques sape le potentiel de croissance. L'épidémie n'étant toujours pas contenue, il est délicat d'avancer des prévisions économiques. Le scénario proposé ici part de l'hypothèse que l'épidémie sera maîtrisée courant 2015 mais que l'activité économique restera déprimée, surtout en Sierra Leone où les indicateurs devraient se contracter. Mais à l'horizon 2016, la reprise devrait être au rendez-vous pour les trois pays.

Cette baisse de l'activité économique a pesé sur les recettes publiques alors même que les dépenses sociales additionnelles ont augmenté (PNUD, 2014b). Au Libéria, les rentrées fiscales à fin février 2015 étaient stables par rapport à l'année précédente, grâce à une aide budgétaire substantielle, qui se traduit par une augmentation de 19 % des recettes totales par rapport à 2014. Mais l'essentiel de cette aide budgétaire a été prélevé par anticipation sur les volumes prévus pour les années suivantes, ce qui pourrait induire des difficultés de financement au cours des deux prochaines années. Le gouvernement va donc devoir soigneusement hiérarchiser ses dépenses. Avant la crise Ebola, la Guinée et la Sierra Leone ne présentaient qu'un risque modéré de surendettement, le Libéria faisant quant à lui partie des pays à faible risque. Mais avec le fléchissement de la croissance et l'affaiblissement des positions budgétaires, les risques d'instabilité macroéconomique et financière augmentent. L'épidémie menace aussi de détourner les dépenses des gouvernements et des donateurs au profit des services sanitaires d'urgence et au détriment des autres infrastructures, ce qui pourrait rejaillir sur la croissance à plus long terme. La perception d'un retour à l'instabilité pourrait prendre des années à s'effacer et freiner également le potentiel de croissance (Hettinger, 2014).

Alors même que la propagation du virus aux pays voisins a été contenue, la région dans son ensemble a été affectée, à cause de la baisse des échanges transfrontaliers et du nombre de touristes, en particulier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie et au Sénégal (pour plus de détails, voir les notes pays respectives dans la Partie III).



La chute des cours des matières premières

Les prix des matières premières, qui avaient commencé à céder du terrain en 2013, ont brusquement dévissé au second semestre 2014. La faiblesse de la demande des pays industrialisés et émergents, comme la Chine, est allée de pair avec une hausse de l'offre. Certains cours se situent désormais entre 40 et 50 % en deçà de leurs records, même s'ils restent supérieurs à leurs niveaux d'avant le boum des matières premières. Les prix devraient progressivement repartir à la hausse sur la période 2015/16, avec le redressement de l'économie mondiale, même si cette hypothèse semble relativement risquée.

Les cours du pétrole ont perdu plus de la moitié de leur valeur, le baril – qui avait franchi la barre des 100 USD mi-2014 – se négociant à moins de 50 USD début 2015. L'offre mondiale s'est considérablement accrue, sous l'effet notamment d'une hausse de la production à partir des schistes bitumineux aux États-Unis, tandis que les producteurs traditionnels, au premier rang desquels l'Arabie saoudite, n'ont pas réagi à la chute des cours en réduisant la production. Cette hausse de l'offre sur fond d'appréciation du dollar américain est intervenue alors même que la demande baissait sous l'effet d'une croissance mondiale modérée. Les perspectives économiques pour l'Afrique présentées ici reposent sur l'hypothèse que les cours du pétrole ne dépasseront pas en moyenne la barre des 60 USD le baril, soit environ 40 % en deçà de leur niveau moyen de 2014. En 2016, les prix pourraient augmenter légèrement, autour de 65 USD le baril en moyenne.

Cette baisse des cours du pétrole rejaillit sur les économies par différents biais. Ne serait-ce qu'en tirant vers le bas les prix des autres combustibles et, notamment, du gaz naturel. Des prix moins élevés réduisent les factures de chauffage et de transport et favorisent les secteurs gourmands en énergie, comme l'agriculture. Le pouvoir d'achat des ménages augmente et, s'ils se tournent vers les biens produits localement, cela se répercute positivement sur le PIB. Selon les simulations, le PIB mondial aurait tout à gagner de cette situation, sous réserve que la baisse des prix du pétrole perdure².

Les pays africains bénéficient de la chute des prix du pétrole, qui allège les tensions inflationnistes, augmente les revenus réels et raffermit les marchés d'exportation. Mais les pays exportateurs de pétrole du continent sont confrontés à une baisse des recettes publiques. La rente pétrolière s'amenuisant, les investissements et les explorations pourraient être réduits et, à plus longue échéance, la production. La baisse des cours du pétrole a aussi affaibli les monnaies des pays exportateurs, avec pour effet de relancer l'inflation et de réduire leurs capacités d'emprunt. Les autorités monétaires des pays qui disposent de solides réserves en devises pourront atténuer cette dépréciation en intervenant sur les marchés des changes – même si ces réserves ne sont pas inépuisables.

Au vu de ces différents canaux de transmission des prix du pétrole sur l'activité économique, il est difficile de quantifier l'impact de la chute des cours sur la croissance dans les pays africains exportateurs de pétrole. Les modélisations de la Banque africaine de développement (BAfD) suggèrent qu'un recul permanent du prix de pétrole de 25 % entraînerait un déficit de croissance du PIB allant de 0.6 à 2.7 % pour les principaux pays africains exportateurs de pétrole (tableau 1.2). Les prévisions présentées ici tablent sur un recul plus important des cours du pétrole, son impact pourrait être encore plus marqué. Mais ces simulations illustrent les effets à long terme sur la croissance en se basant sur des hypothèses générales « toutes choses égales par ailleurs ». Jusqu'ici, la plupart des pays africains producteurs de pétrole ont relativement bien résisté à ce repli des cours et affichent une croissance plutôt soutenue en 2014. Souvent, la production a augmenté et la croissance a été stimulée par les secteurs non pétroliers. L'effet négatif



le plus tangible pour l'instant se situe au niveau des recettes publiques. Si les cours du pétrole ne redécollent pas, alors la croissance va s'essouffler dans les années qui viennent puisque les gouvernements devront réduire leurs dépenses.

Tableau 1.2. Impact de la chute des cours du pétrole sur quelques pays africains exportateurs

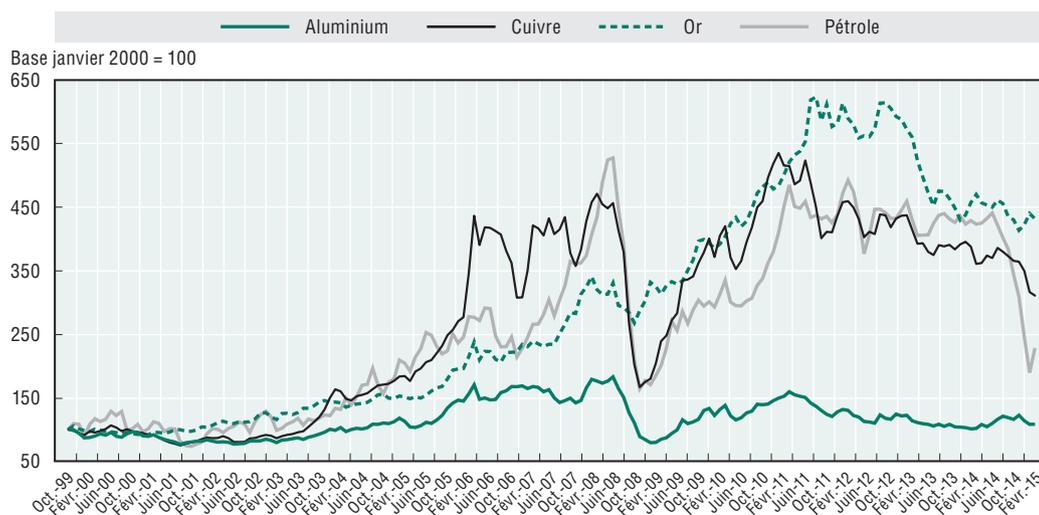
Pays exportateurs de pétrole*	Part du pétrole dans le PIB (en %, 2013)	Déficit de croissance consécutif à une chute de 25 % des cours du pétrole**, en % (arrondis)
Algérie	29.6	1.0
Angola	40.6	2.7
Cameroun	7.4	0.6
Tchad	27.4	2.3
Congo	58.0	2.6
Guinée équatoriale	74.1	1.5
Gabon	40.0	1.3
Nigéria	32.4	1.4

Notes : *Hors Libye, faute de données suffisantes. ** De 100 à 75 USD le baril.

Sources : Calculs des économistes de la BAFD à l'aide du modèle vectoriel autorégressif mondial (GVAR) mis au point par l'institution.

Les cours des produits de base non pétroliers, comme le cuivre et l'or, et les prix à l'exportation de certains produits agricoles, comme le coton, se sont également repliés (graphiques 1.6 et 1.7). Si ce recul des prix pénalise les pays exportateurs, dont les revenus baissent, la plupart d'entre eux ont enregistré une croissance relativement soutenue en 2014, qui devrait rester bien orientée en 2015. Cette résilience s'explique par la hausse de la production agricole et minière et l'impact positif de l'essor d'autres secteurs, notamment les services, sur la croissance. De sorte que de nombreux pays exportateurs – le Bénin (coton), le Burkina Faso (or et coton) ou la Zambie (cuivre) – ont conservé une trajectoire de croissance relativement solide.

Graphique 1.6. Cours des matières premières, octobre 1999-février 2015

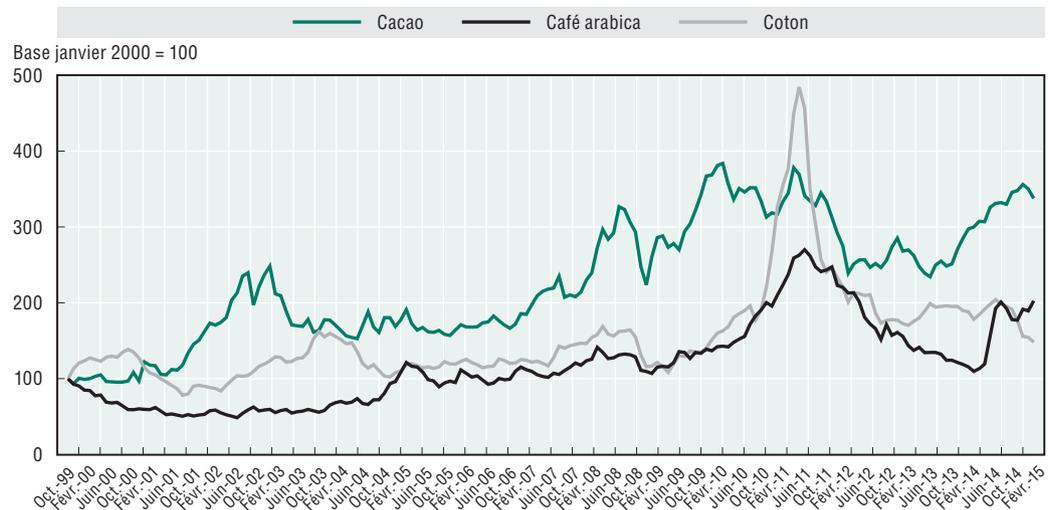


Sources : Banque mondiale (2015a).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207139>



Graphique 1.7. Prix à l'exportation des produits agricoles, octobre 1999-février 2015

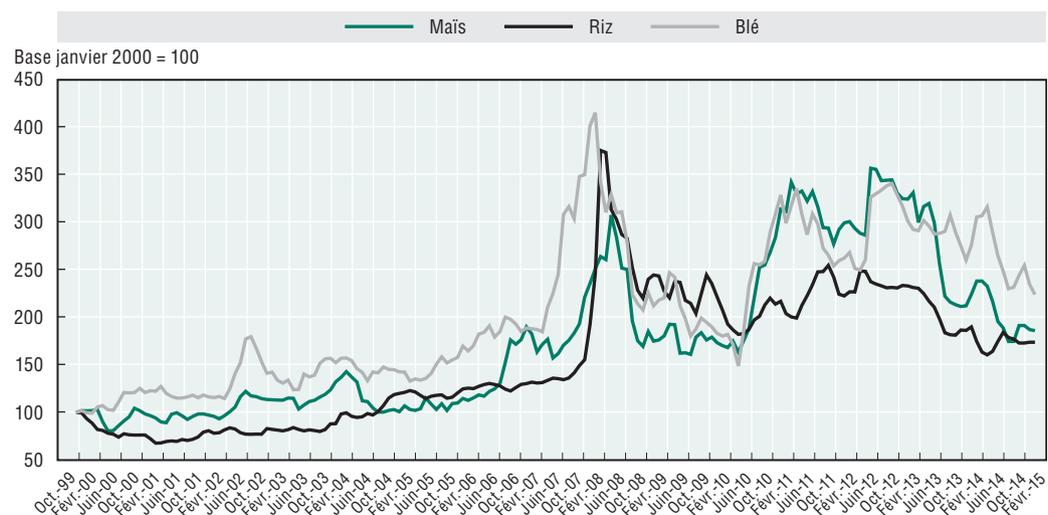


Sources : Banque mondiale (2015a).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207149>

Les prix à l'importation des produits alimentaires de base ont continué leur repli en 2014, grâce à une augmentation de l'offre (graphique 1.8). Cette évolution, conjuguée à de bonnes récoltes, a permis de modérer l'inflation des prix alimentaires dans de nombreux pays africains.

Graphique 1.8. Prix à l'importation des produits alimentaires de base, octobre 1999-février 2015



Sources : Banque mondiale (2015a).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207158>



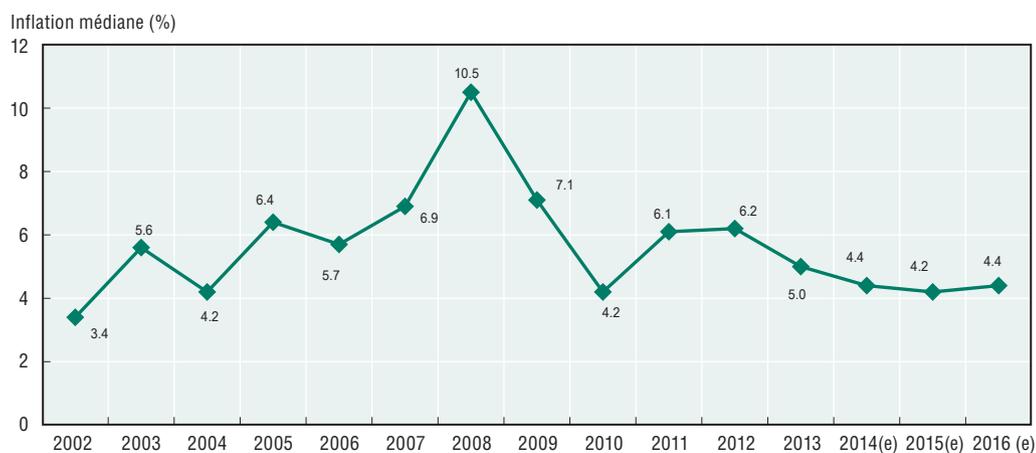
L'Afrique s'efforce de stimuler l'économie grâce au levier de la politique monétaire

La plupart des pays africains tentent d'améliorer les mécanismes de transmission de leur politique monétaire afin de mieux combattre l'inflation et de dynamiser leur économie. Le Rwanda et le Soudan notamment ont pris à cet effet des dispositions pour améliorer les liens entre politique monétaire, marchés financiers et secteurs réels.

En 2014, les politiques monétaires et de change de l'Afrique sont restées orientées sur le maintien ou l'obtention d'une stabilité des prix. Dans les pays où les tensions inflationnistes se sont relâchées et où les taux de change sont restés relativement stables, les taux d'intérêt directeurs ont été abaissés pour stimuler la croissance. C'est la politique suivie par le Botswana, les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)³, le Mozambique et le Rwanda. Les autorités monétaires d'autres pays ou groupements — Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁴, Kenya, Maurice et Tanzanie – n'ont pas détendu leur politique ou ne l'ont fait que de manière marginale. En Éthiopie, la rigueur monétaire a permis de ramener l'inflation, qui avait atteint un record de pratiquement 40 % en novembre 2011, autour de 7 % en décembre 2014. Selon les prévisions du rapport *Perspectives économiques en Afrique*, l'inflation devrait rester sous la barre des 10 % en 2015/16. Mais les taux d'intérêt des dépôts étant inférieurs à l'inflation, les taux d'intérêt réels sont négatifs et n'incitent guère à épargner.

Les banques centrales des pays dont la monnaie a été chahutée ont réagi par un durcissement des politiques. C'est ce qu'ont fait les autorités du Nigéria, même si la pression inflationniste a été contenue sous la barre des 10 % grâce au tassement des prix des carburants et des denrées alimentaires. Au Ghana, l'inflation a redémarré sous l'effet d'une politique expansionniste de la masse monétaire et de la dépréciation de la monnaie. La banque centrale a adopté une position plus restrictive, qui devrait calmer l'inflation en 2015/16 – sous réserve néanmoins que les pressions se tassent sur le marché des changes et que le déficit budgétaire se réduise.

Graphique 1.9. Inflation en Afrique, 2002-16



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207161>

En Afrique du Sud, l'inflation est restée relativement stable en 2014, autour de la limite supérieure de la fourchette cible (3-6 %). Lorsque le rand a été dévalué, la banque centrale a réagi en augmentant les taux directeurs pour limiter les risques inflationnistes. Des facteurs extérieurs et intérieurs exercent une pression sur le taux de change, notamment



la politique d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine (qui pourrait induire des sorties de capitaux), le ralentissement de la croissance en Chine et, en Afrique du Sud, la poursuite des conflits du travail et un déficit de la balance courante plus important que prévu. Les décisions de l'Afrique du Sud ont entraîné une baisse des taux de change effectifs réels et un durcissement des politiques monétaires au Lesotho, en Namibie et au Swaziland, membres de la même union monétaire que ce pays.

Au Malawi et au Soudan, l'inflation a été particulièrement virulente en 2014, autour de 24 et 38 % respectivement. Les deux banques centrales ont durci leurs politiques et cherchent à stabiliser leurs taux de change et à doper leurs réserves en devises.

Les positions budgétaires et les balances courantes se sont affaiblies

Le repli des cours des matières premières a fortement impacté les budgets publics des pays riches en ressources. Le redressement des finances publiques de nombreux pays africains depuis quelques années les a aidés à conforter leur stabilité macroéconomique et à résister plus sereinement aux chocs extérieurs. Mais ce tassement des cours démontre une fois encore la fragilité des budgets de certains pays. La récession mondiale de 2008/09 a entraîné une dégradation du solde budgétaire moyen de l'Afrique, qui est passé d'une position excédentaire à un déficit tournant autour de 5 % du PIB. La situation s'est progressivement redressée, grâce à la reprise économique et des politiques prudentes, le déficit moyen s'établissant autour de 3 %. Mais les déficits se sont à nouveau creusés en 2014, dépassant en moyenne les 4 %, et devraient renouer avec les niveaux atteints pendant la récession mondiale.

Cette évolution tient pour l'essentiel à la dégradation des soldes budgétaires des pays exportateurs de pétrole, où la baisse des cours a provoqué un effondrement des recettes publiques. Malgré les efforts consentis pour limiter les dépenses et améliorer le recouvrement des impôts, plusieurs d'entre eux – notamment l'Algérie, l'Angola, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale – devraient afficher des déficits budgétaires relativement importants en 2015, entre 7 et 13 %. En Libye, le déficit pourrait même atteindre 30 % du PIB. Le Nigéria a réussi à maintenir un budget relativement équilibré en 2014 mais sa position budgétaire devrait s'affaiblir en 2015, sans toutefois dépasser 4.5 % du PIB, grâce à une hausse des revenus non pétroliers. Au Mozambique, les nouvelles mesures d'assainissement permettront de ramener le déficit budgétaire à moins de 7 % en 2016, contre 10 % en 2014. Au Ghana, malgré les nouvelles initiatives, le déficit ne reculera que faiblement entre 2014 et 2015, de 10 à 9.5 % du PIB. En Égypte, le déficit se maintiendra autour de 11 % en 2015, sous l'effet d'une politique budgétaire accommodante qui s'accompagne cependant d'efforts visant à améliorer la qualité des dépenses. La réduction de 40 % des subventions à l'énergie fait partie des mesures phares. En Afrique du Sud, en Éthiopie, au Soudan, en Tanzanie et au Zimbabwe, les autorités maintiennent un cap prudent afin de conserver des déficits dans des limites viables. Le Botswana persévère dans la discipline budgétaire et devrait à nouveau afficher des excédents confortables en 2015 et 2016.

Devant le durcissement des pressions budgétaires, de nombreux pays s'efforcent de maintenir des niveaux d'endettement viables. D'après les analyses de la viabilité de la dette de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Banque mondiale/FMI, 2013 et 2014), deux tiers des pays étudiés depuis 2012 présentent désormais un risque faible à moyen de surendettement, le tiers restant présentant un risque faible. Globalement, l'évaluation de la dette en Afrique n'a guère évolué depuis l'édition 2014 du rapport *Perspectives économiques en Afrique*, à de rares exceptions près : ainsi en RDC, le risque est passé de « élevé » à « modéré », contrairement à la RCA, qui passe d'un risque « modéré » à « élevé », ou au Cabo Verde et Cameroun, qui passent de risque « faible » à « modéré » (tableau 1.3).



Malgré les risques d'endettement, les gouvernements sont pressés de dépenser, notamment pour remédier aux importants goulets d'étranglement dans les infrastructures économiques et sociales. Faute de réelle marge de manœuvre, ils doivent impérativement mieux cibler leurs dépenses pour doper la croissance et le développement humain. Ils peuvent pour cela optimiser la composition des dépenses et l'efficacité des programmes. Il est avéré que le démantèlement progressif des subventions à l'énergie et l'orientation des fonds vers des emplois plus productifs, notamment les infrastructures, améliorent le bien-être des populations (Glomm et Jung, 2015). Avec la baisse des prix des carburants, une telle restructuration des dépenses devient politiquement moins risquée et certains pays se sont engagés dans cette voie : c'est ainsi que l'Égypte a réduit ses subventions à l'énergie d'environ 40 % en juin 2014.

La marge d'amélioration pour le recouvrement des impôts est par ailleurs importante – sachant qu'il s'agit d'une évolution indispensable face à la diminution annoncée de l'aide extérieure. Malgré les améliorations de ces dernières années, de nombreux pays africains ne parviennent pas encore à exprimer tout leur potentiel budgétaire (chapitre 2). La complexité des systèmes fiscaux et l'inefficacité des administrations n'encouragent pas la conformité fiscale des contribuables, même si la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Quatre pays sortent du lot pour la simplicité du paiement des impôts, qui figurent également dans les 50 pays affichant les meilleures pratiques sur les 189 couverts par le rapport 2015 de la Banque mondiale sur la question (Banque mondiale/PwC, 2014). Il s'agit de Maurice (13^e place), de l'Afrique du Sud (19^e place), du Rwanda (27^e place) et des Seychelles (43^e place). Les dix meilleurs pays africains suivants sont Madagascar (65^e), le Maroc (66^e), le Botswana (67^e), le Swaziland (74^e), Djibouti (75^e), le Libéria (77^e), la Zambie (78^e), la Tunisie (82^e), la Namibie (85^e) et le Cabo Verde (91^e). Mais bon nombre de pays africains affichent des scores nettement moins reluisants dans ce classement international, du fait du poids important de l'administration sur les entreprises et de la complexité des systèmes fiscaux.

Tableau 1.3. Analyse de la viabilité de la dette : apprécier le risque de surendettement

Risque faible	Risque modéré	Risque élevé
Bénin (janvier 2013)	Burkina Faso (juillet 2014)	Burundi (mars 2014)
Congo (septembre 2014)	Cabo Verde (mai 2014)	République centrafricaine (juin 2014)
Éthiopie (septembre 2014)	Cameroun (juillet 2014)	Comores (décembre 2013)
Kenya (septembre 2014)	Côte d'Ivoire (décembre 2013)	Tchad (septembre 2014)
Libéria (juin 2014)	République démocratique du Congo (mai 2014)	Djibouti (mars 2013)
Madagascar (juillet 2014)	Ghana (mai 2014)	Sao Tomé-et-Principe (janvier 2014)
Nigéria (avril 2014)	Gambie (mai 2013)	Soudan (novembre 2013)
Rwanda (décembre 2013)	Guinée (septembre 2014)	Zimbabwe (juillet 2014)
Sénégal (juillet 2014)	Guinée-Bissau (octobre 2014)	
Tanzanie (mai 2014)	Lesotho (juillet 2014)	
Ouganda (décembre 2013)	Malawi (février 2014)	
Zambie (janvier 2014)	Mali (décembre 2013)	
	Mauritanie (juin 2012)	
	Mozambique (mai 2014)	
	Niger (avril 2013)	
	Sierra Leone (septembre 2014)	
	Togo (février 2014)	

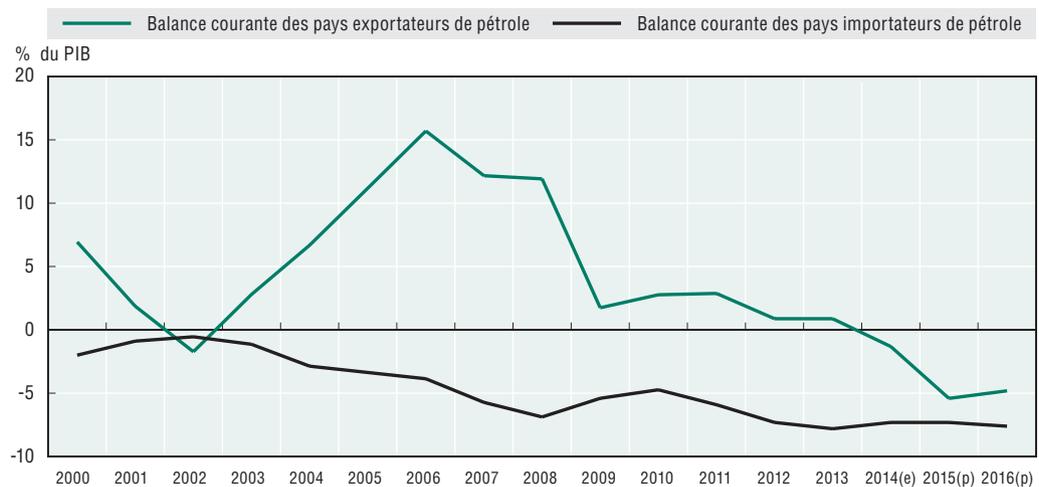
Sources : Banque mondiale/FMI (2013 et 2014) (entre parenthèses, la date de l'analyse la plus récente).

Le fléchissement des cours du pétrole a également eu un retentissement négatif sur les balances courantes des pays exportateurs. La plupart afficheront des déficits en 2015, à rebours des excédents des années précédentes. De tous les grands exportateurs



de pétrole, seules les balances courantes de la Libye et du Nigéria devraient rester excédentaires. Pour sa part, le Botswana conservera son important excédent. En moyenne, les pays importateurs de pétrole afficheront des déficits courants se situant entre 7 et 8 % du PIB, malgré le relâchement des tensions liées aux cours internationaux du pétrole et des denrées alimentaires. La diminution des exportations, en prix et en volume, compense les effets de la baisse du prix des importations sur la balance courante. Dans certains pays, la dévaluation de la monnaie a alourdi la facture des importations.

Graphique 1.10. Balance courante des pays exportateurs et importateurs de pétrole en Afrique, 2000-16



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207171>

Risques et enjeux politiques pour les économies africaines

Selon l'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique*, le scénario le plus probable est celui d'un redressement progressif des économies africaines. Mais la croissance africaine pourrait pâtir d'un essoufflement de l'économie mondiale et de la baisse continue des cours des matières premières. La diminution des exportations de biens et de services (tourisme compris) et, éventuellement, le reflux des IDE, de l'aide publique au développement (APD) et des transferts des migrants pourraient constituer des vecteurs de transmission. La volatilité des marchés financiers et les pressions sur les taux de change sont pour certains pays deux facteurs de risque extérieurs supplémentaires. Des mouvements erratiques de capitaux consécutifs à une évolution des attentes des marchés quant aux orientations probables de la politique monétaire dans les grands pays et, notamment, aux États-Unis, pourraient venir conforter cette menace.

En plus des incertitudes extérieures, l'Afrique présente ses propres risques. L'épidémie d'Ebola n'est toujours pas totalement maîtrisée de sorte que le tribut humain et économique dans la région pourrait encore s'alourdir. Sans compter que l'insécurité et les tensions politiques et sociales dans certains pays – notamment en Libye, en RCA, en Somalie et au Soudan du Sud – continuent de rejaillir négativement sur leurs performances économiques, rendant les prévisions hautement incertaines. Des tensions politiques et sociales pourraient aussi apparaître dans des pays censés organiser des



élections même si, ces derniers temps, celles-ci se sont déroulées pour l'essentiel de manière pacifique en Afrique (chapitre 5).

La stabilité politique, macroéconomique et sociale est une condition clé du développement économique et social. Maintenir les économies sur une trajectoire de croissance soutenue et rendre le partage des fruits de la croissance plus équitable sont deux facteurs d'apaisement des tensions politiques et sociales, qui contribuent par ailleurs à la réalisation des objectifs de développement. L'Afrique a fait des progrès en la matière mais elle doit œuvrer encore à la consolidation durable de la croissance, afin de créer davantage d'emplois de qualité pour une population active toujours plus nombreuse et de réduire la pauvreté. Les chapitres suivants reviennent de manière plus approfondie sur la capacité de l'Afrique à atteindre ses objectifs de développement, en analysant les avancées obtenues et les efforts à consentir.



Tableau 1.4. Évolutions macroéconomiques en Afrique, 2006-16
(synthèse)

	2006-10	2011	2012	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Taux de croissance du PIB, en volume (%)							
Afrique centrale	4.1	4.7	5.5	4.1	5.6	5.5	5.8
Afrique de l'Est	7.1	5.9	4.2	4.7	7.1	5.6	6.7
Afrique du Nord	4.7	-0.3	10.5	1.6	1.7	4.5	4.4
Afrique australe	4.2	3.9	3.4	3.6	2.7	3.1	3.5
Afrique de l'Ouest	6.4	5.0	5.1	5.7	6.0	5.0	6.1
Afrique	5.2	2.8	6.7	3.5	3.9	4.5	5.0
Afrique (hors Libye)	5.1	3.8	3.8	4.0	4.3	4.3	5.0
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>4.8</i>	<i>-0.2</i>	<i>9.8</i>	<i>1.8</i>	<i>1.8</i>	<i>4.4</i>	<i>4.4</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>5.6</i>	<i>5.0</i>	<i>4.6</i>	<i>4.7</i>	<i>5.2</i>	<i>4.6</i>	<i>5.4</i>
<i>Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud</i>	<i>6.4</i>	<i>5.5</i>	<i>5.2</i>	<i>5.4</i>	<i>6.2</i>	<i>5.2</i>	<i>6.2</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>5.5</i>	<i>1.9</i>	<i>8.2</i>	<i>3.1</i>	<i>3.9</i>	<i>4.6</i>	<i>5.2</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>4.7</i>	<i>4.5</i>	<i>4.2</i>	<i>4.2</i>	<i>3.8</i>	<i>4.3</i>	<i>4.8</i>
Prix à la consommation (inflation en %)							
Afrique centrale	7.0	5.2	3.5	1.8	2.9	2.7	3.2
Afrique de l'Est	11.0	18.4	22.9	15.7	13.1	10.1	10.4
Afrique du Nord	7.0	7.9	7.3	4.9	6.2	6.6	6.4
Afrique australe	8.1	6.8	6.5	6.3	6.2	5.6	5.9
Afrique de l'Ouest	9.4	9.8	10.5	7.7	7.6	7.1	6.8
Afrique	8.2	9.2	9.5	7.0	7.2	6.8	6.7
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>7.4</i>	<i>8.7</i>	<i>9.3</i>	<i>7.1</i>	<i>8.3</i>	<i>7.7</i>	<i>7.4</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>8.9</i>	<i>9.5</i>	<i>9.7</i>	<i>7.1</i>	<i>6.5</i>	<i>6.2</i>	<i>6.3</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>9.1</i>	<i>10.4</i>	<i>10.9</i>	<i>8.1</i>	<i>8.8</i>	<i>8.4</i>	<i>8.2</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>6.9</i>	<i>7.6</i>	<i>7.6</i>	<i>5.7</i>	<i>5.1</i>	<i>4.6</i>	<i>4.8</i>
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)							
Afrique centrale	6.5	1.7	-0.6	-1.9	-5.3	-6.7	-6.0
Afrique de l'Est	-2.6	-2.1	-3.1	-4.4	-3.9	-4.5	-3.7
Afrique du Nord	1.6	-6.3	-3.5	-7.2	-11.1	-9.8	-7.7
Afrique australe	-1.1	-1.5	-2.0	-2.7	-3.0	-4.8	-4.4
Afrique de l'Ouest	-0.5	-2.4	-2.6	-0.5	-1.0	-4.6	-4.2
Afrique	0.2	-3.0	-2.6	-3.5	-5.0	-6.3	-5.3
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>1.3</i>	<i>-5.6</i>	<i>-3.5</i>	<i>-6.8</i>	<i>-10.0</i>	<i>-8.8</i>	<i>-7.0</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>-0.4</i>	<i>-1.8</i>	<i>-2.2</i>	<i>-2.0</i>	<i>-2.6</i>	<i>-5.0</i>	<i>-4.5</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>1.6</i>	<i>-2.4</i>	<i>-1.9</i>	<i>-3.3</i>	<i>-5.7</i>	<i>-7.8</i>	<i>-6.3</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>-1.8</i>	<i>-4.0</i>	<i>-3.9</i>	<i>-4.1</i>	<i>-4.0</i>	<i>-4.1</i>	<i>-4.0</i>
Solde de la balance extérieure courante, dons compris (en % du PIB)							
Afrique centrale	-0.3	-2.1	-4.3	-4.2	-5.2	-6.3	-5.6
Afrique de l'Est	-6.7	-3.7	-7.1	-7.5	-7.7	-7.3	-7.9
Afrique du Nord	8.7	0.5	1.5	-1.2	-4.5	-6.1	-5.9
Afrique australe	-2.0	-0.7	-2.8	-3.6	-4.4	-6.4	-5.6
Afrique de l'Ouest	4.7	0.7	1.0	0.5	-0.2	-5.2	-4.9
Afrique	2.6	-0.4	-1.1	-2.2	-3.7	-6.1	-5.8
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>7.0</i>	<i>0.3</i>	<i>0.5</i>	<i>-1.9</i>	<i>-4.9</i>	<i>-6.2</i>	<i>-6.0</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>0.2</i>	<i>-0.7</i>	<i>-1.9</i>	<i>-2.4</i>	<i>-3.1</i>	<i>-6.0</i>	<i>-5.7</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>8.0</i>	<i>3.3</i>	<i>3.2</i>	<i>0.9</i>	<i>-1.3</i>	<i>-5.4</i>	<i>-4.8</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>-4.5</i>	<i>-5.3</i>	<i>-7.5</i>	<i>-7.3</i>	<i>-7.8</i>	<i>-7.3</i>	<i>-7.6</i>

Note : (e) estimations ; (p) prévisions.

Sources : Département de la statistique, Banque africaine de développement.



Annexe 1.A1. L'énergie en Afrique : défis et opportunités⁵

L'insuffisance des infrastructures – et, notamment, la précarité de l'approvisionnement énergétique – constitue une entrave majeure à l'accélération des progrès économiques et sociaux et à la diversification des sources de la croissance, indispensables pour se placer sur une trajectoire soutenue et durable. Les nouvelles sources d'énergie ne parviennent pas à suivre le rythme de la demande. Cette annexe dresse un bilan du secteur de l'énergie en Afrique et analyse les enjeux politiques.

L'approvisionnement énergétique progresse mais reste insuffisant

L'adéquation de l'approvisionnement énergétique est une condition préalable du développement économique sachant que, parallèlement, la demande d'énergie augmente en phase avec les revenus. En Afrique subsaharienne, la demande d'énergie primaire a progressé d'environ 45 % entre 2000 et 2012 – un rythme moitié moins soutenu que la hausse du PIB : en moyenne, un point supplémentaire de PIB s'accompagne d'une augmentation d'un demi-point de la demande d'énergie primaire. Dans d'autres pays en développement et émergents, le lien entre consommation d'énergie et croissance du PIB est nettement plus étroit, ce qui traduit des problèmes d'offre en Afrique.

Nombreux sont les pays africains à avoir adopté des politiques pour améliorer leur offre énergétique. De sorte que les capacités de production installées ont régulièrement augmenté. En 2012 en Afrique subsaharienne, les centrales à charbon représentaient 45 % des capacités totales (essentiellement en Afrique du Sud), contre 22 % pour l'électricité hydroélectrique, 17 % pour les centrales au mazout (ces deux sources d'énergie étant mieux réparties), 14 % pour les centrales à gaz (essentiellement au Nigéria), 2 % pour le nucléaire et moins de 1 % pour les énergies renouvelables. Jusqu'à récemment, les politiques énergétiques ont surtout été menées à l'échelle nationale mais la coopération régionale se développe et permet de desservir des marchés plus vastes. L'activité industrielle, tirée par les mines et la raffinerie, représente la moitié de la consommation d'électricité en Afrique subsaharienne mais l'essentiel est concentré en Afrique du Sud, au Ghana, au Mozambique et au Nigéria. Le secteur résidentiel ne représente que 27 % de la consommation totale, puisque le niveau d'équipements électriques des ménages est relativement faible et le revenu disponible assez restreint. Le boom des télécommunications – et notamment des téléphones portables – est à l'origine d'une hausse de la demande d'énergie depuis quelques années.

Un accès à l'électricité très variable entre pays et au sein de chaque pays

La détermination des hommes politiques à améliorer l'accès à l'électricité par le développement des réseaux et des systèmes de mini-réseaux au Ghana, au Mali, au Mozambique, au Rwanda et en Tanzanie par exemple, a porté ses fruits. En Afrique subsaharienne, le taux d'accès à l'électricité est passé de 23 % en 2000 à 32 % en 2012, sachant que 145 millions d'habitants en ont bénéficié depuis 2000. Mais dans de nombreux pays africains, l'essor démographique dépasse le rythme de production supplémentaire d'électricité. Ce qui fait que 625 millions de Subsahariens – sur une population totale de 915 millions – sont toujours privés d'accès à l'électricité, le nombre d'individus dans cette situation continuant d'augmenter. Il s'agit à 80 % de ruraux, ce qui rejaillit également sur l'inclusion spatiale (Partie II).

Les énergies modernes sont par ailleurs coûteuses et inabordables pour un grand nombre d'habitants. Les entreprises et les ménages africains sont souvent confrontés à une alimentation erratique ou inexistante et doivent faire appel à des solutions de remplacement à leurs frais (groupes électrogènes essence ou diesel). Bon nombre de



familles continuent de cuisiner leurs repas en utilisant des combustibles traditionnels comme le bois, le charbon et les résidus agricoles – une pratique qui entraîne des problèmes de santé à cause de l'inhalation des fumées et contribue à la déforestation.

Dans sept pays d'Afrique, la part de la population vivant sans électricité en 2012 dépassait les 90 % (Libéria, Malawi, RCA, RDC, Sierra Leone, Soudan du Sud et Tchad). Dans 13 autres, la proportion se situait entre 75 et 90 % (Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Niger, Ouganda, Rwanda, Somalie et Tanzanie). Pour 18 autres pays, elle s'établissait entre 50 et 75 % (Angola, Bénin, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Gambie, Lesotho, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Soudan, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe) tandis que dans six autres, la part oscillait entre 25 et 49 % (Botswana, Cameroun, Gabon, Ghana, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal). En Afrique du Sud, 85 % de la population avaient accès à l'électricité et dans sept pays (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Seychelles et Tunisie), la situation est identique à celle des pays avancés, puisque 100 % ou presque de la population sont raccordés à l'électricité.

Grâce aux nouveaux programmes d'électrification, le nombre total de personnes privées d'accès à l'électricité devrait commencer à s'infléchir dans les années 2020 et, d'ici 2040, ce sont 950 millions d'Africains qui seront raccordés. Mais la pression démographique aura elle aussi augmenté, de sorte que plus de 500 millions de personnes, en particulier dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, risquent toujours d'être privées d'électricité (OCDE/AIE, 2014). Bien que ces prévisions à long terme soient éminemment incertaines, elles illustrent l'ampleur des défis pour les décideurs. Car, faute d'un approvisionnement énergétique adapté, les objectifs de croissance à long terme ne pourront pas être tenus.

De nombreuses entreprises africaines font de l'accès à l'électricité l'un des plus gros freins à leur expansion. Dans 12 pays, les entreprises désignent depuis quelques années l'accès à l'électricité comme le principal obstacle (Burundi, Congo, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Nigéria, Ouganda, RCA, RDC et Sénégal) (enquêtes de conjoncture du Groupe de la Banque mondiale). Il faut donc impérativement réduire les contraintes énergétiques des entreprises et des ménages pour pouvoir accélérer le développement économique et social. Une approche intégrée paraît indispensable, qui poursuive des objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Des efforts durables sont requis dans les domaines suivants notamment :

- Installer un climat propice aux investissements dans l'énergie pour toute la gamme des énergies récupérables (pétrole, gaz et charbon) et renouvelables (solaire, hydraulique et éolienne).
- Améliorer la gestion des ressources naturelles et des recettes qui découlent de leur exploitation, en renforçant la qualité, la transparence et la responsabilité des institutions.
- Renforcer l'intégration et la coopération régionales en matière de politiques énergétiques.
- S'atteler aux difficultés propres aux zones rurales isolées, avec des solutions photovoltaïques solaires et des mini-centrales hydroélectriques.
- Promouvoir les combustibles et les appareils de cuisson propres pour les ménages, en les aidant à substituer du gaz de pétrole liquéfié aux combustibles solides issus de la biomasse.



Notes

1. L'enquête trimestrielle de conjoncture internationale de l'institut Ifo s'attache à dresser un tableau à jour de la situation économique et des perspectives à court terme dans quelque 120 pays industrialisés, émergents et en développement. Les 1 100 participants travaillent pour des instituts de recherche, des universités, des groupes de réflexion ou des institutions financières (banques et compagnies d'assurance). Certains sont affiliés à des entreprises ou représentent des associations ou des chambres de commerce et d'industrie. À l'inverse des statistiques officielles, construites essentiellement autour d'informations quantitatives, cette enquête s'appuie sur des informations qualitatives, puisqu'il s'agit des appréciations et des attentes d'experts en économie. Alors que les délais de publication des statistiques internationales officielles sont en général très longs, les résultats de l'enquête Ifo sortent rapidement et permettent des comparaisons internationales. Dans les pays où la base sur laquelle reposent les statistiques officielles est incertaine, ces appréciations et attentes d'experts sur place prennent une importance particulière. En Afrique, l'enquête couvre 30 pays et récolte en moyenne chaque trimestre quelque 150 réponses.
2. D'après l'OCDE (2014), une baisse permanente de 20 USD du prix du baril de pétrole brut pourrait se traduire par une progression du PIB dans les pays de l'OCDE pouvant atteindre 0.4 point les deux premières années, tout en réduisant l'inflation globale d'au moins 0.5 point. La Banque mondiale (2015b) estime quant à elle qu'une baisse du prix du pétrole de 30 % liée à un choc du côté de l'offre pourrait induire une hausse du PIB mondial d'environ 0.5 % à moyen terme.
3. Sont membres de la CEMAC le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.
4. Sont membres de l'UEMOA le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
5. Cette annexe doit beaucoup aux données de l'OCDE/AIE (2014).



Références

- BAfD, OCDE et PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 – Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>
- BAfD, OCDE, PNUD et CEA (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 – Transformation structurelle et ressources naturelles*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>
- Banque mondiale (2015a), *Global Economic Monitor (GEM) Commodities* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/commodity-price-data>
- Banque mondiale (2015b), *Global Economic Prospects*, Banque mondiale, Washington, DC, janvier.
- Banque mondiale/FMI (2014), *Low Income Countries Debt Sustainability Analysis*, Banque mondiale et Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Banque mondiale/FMI (2013), *Low Income Countries Debt Sustainability Analysis*, Banque mondiale et Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Banque mondiale/PwC (2014), *Paying Taxes 2015: The Global Picture*, Banque mondiale, Washington, DC.
- FEWS NET (2015), *Food Security Outlook for Guinea, Liberia and Sierra Leone*, Famine Early Warning Systems Network (FEWS NET), Washington, DC.
- FMI (2015), *Perspectives de l'économie mondiale*, mise à jour, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (sans date), *Data reports*, Département des statistiques du commerce (DOTS), Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://elibrary-data.imf.org/> (consulté en janvier 2015).
- Glomm, G. et J. Jung (2015), "A Macroeconomic Analysis of Energy Subsidies in a Small Open Economy", *CESifo Working Paper 5201*, Ifo Institute, Munich.
- Hettinger, P. (2014), "Beyond the health crisis, Ebola hits Liberia's economy hard", blog de la BAfD, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/en/blogs/measuring-the-pulse-of-economic-transformation-in-west-africa/post/beyond-the-health-crisis-ebola-hits-liberias-economy-hard-13431/.
- Ifo (2015), *Ifo World Economic Survey*, Ifo Institute, Munich, www.cesifo-group.de/ifoHome/facts/Survey-Results/World-Economic-Survey.html.
- Ncube, M., A. Shimeles et S. Younger (2013), "An Inclusive Growth Index for Africa", Banque africaine de développement, Tunis.
- OCDE (2014), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2014, Numéro 2, N° 96, OCDE, Éditions de l'OCDE, novembre, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2014-2-fr
- OCDE/AIE (2014), *World Energy Outlook*, OCDE/Agence internationale de l'énergie, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/weo-2014-en>
- OMS (2014), *World Malaria Report 2014*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- PNUD (2014a), "Socio-economic impact of the Ebola Virus in Guinea, Liberia and Sierra Leone", *Policy Notes*, Vol. 1, No. 1-5, Programme des Nations Unies pour le développement, Genève.
- PNUD (2014b), "The Ebola Virus Disease Outbreak (EVD) is overstressing the fiscal capacity of Governments in Guinea, Liberia and Sierra Leone", *Policy Notes*, Vol. 1, No. 3, octobre, Programme des Nations Unies pour le développement, Genève.
- UNWTO (2015), *Tourism Barometer, Statistical Annex*, Vol. 13, Organisation mondiale du tourisme, Madrid, janvier.
- USAID, Building Markets et AfDB (2015), "The impact of Ebola on Liberian businesses", http://buildingmarkets.org/sites/default/files/pdm_reports/the_impact_of_ebola_on_liberian_businesses.pdf.



Chapitre 2

Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique

Ce chapitre analyse l'évolution récente des apports financiers extérieurs à l'Afrique et de la collecte des recettes fiscales. Il revient sur les modifications du paysage financier africain depuis dix ans en s'attachant, d'une part, à l'essor des flux privés (investissements directs étrangers, investissements de portefeuille et transferts des migrants notamment) et, d'autre part, au déclin de l'aide publique au développement. Malgré les importants efforts consentis pour accroître les recettes budgétaires, celles-ci ne suffisent toujours pas à couvrir les besoins.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.



En bref

Le paysage financier en Afrique a considérablement évolué depuis 2000. Les apports privés extérieurs que sont les investissements et les transferts des migrants tirent désormais la hausse des financements extérieurs. Les investissements étrangers devraient ressortir à 73.5 milliards de dollars (USD) en 2015, sous-tendus par les opérations dans des projets nouveaux réalisées par l'Afrique du Sud, la Chine et l'Inde. Les investissements directs étrangers (IDE) se diversifient au profit des biens de consommation et des services et ne sont plus uniquement dirigés vers les ressources minérales. Ils s'orientent par ailleurs davantage vers les grands centres urbains pour satisfaire les attentes d'une classe moyenne en plein essor. L'emprunt souverain de l'Afrique atteint des sommets. Les transferts des migrants ont été multipliés par six depuis 2000 et devraient ressortir à 64.6 milliards USD en 2015, avec comme principaux bénéficiaires l'Égypte et le Nigéria. L'aide publique au développement (APD) devrait, quant à elle, retomber à 54.9 milliards USD et continuer sur cette tendance baissière. Plus des deux tiers des économies d'Afrique subsaharienne – dont la majorité sont des pays à faible revenu – recevront moins d'aide en 2017 qu'en 2014. Malgré les nettes avancées obtenues depuis dix ans en matière de collecte des recettes fiscales, la mobilisation des ressources intérieures reste limitée. Le financement des objectifs de développement pour l'après-2015 dépendra de l'aptitude des décideurs africains et de la communauté internationale à mobiliser ces différentes options de financement et à exploiter leur potentiel pour lever des fonds supplémentaires.

Les flux privés sont à l'origine de la hausse des apports financiers extérieurs à l'Afrique

Cette section revient sur l'évolution des apports financiers extérieurs à l'Afrique. Elle analyse l'importance relative des IDE, des investissements de portefeuille, des transferts des migrants et de l'APD et met en évidence leurs tendances respectives. Elle s'attarde également sur des solutions permettant d'optimiser ces ressources dans l'objectif de financer le programme de développement pour l'après-2015.

Les apports financiers extérieurs ont marqué le pas en 2014

En 2014, les apports financiers extérieurs à l'Afrique devraient atteindre un total de 181 milliards USD, soit 6 % de moins qu'en 2013. Ce reflux s'explique par le brusque tassement des investissements de portefeuille et un léger fléchissement des IDE sur fond de modération de la demande mondiale et de baisse des cours des matières premières, en particulier des métaux. Cette évolution contrebalance la légère augmentation des transferts des migrants (+2.1 %) et de l'APD (+1.1 %). Globalement, les flux extérieurs devraient, selon les estimations, représenter au total en moyenne 7.3 % du PIB en 2014, contre 8.2 % en 2013.

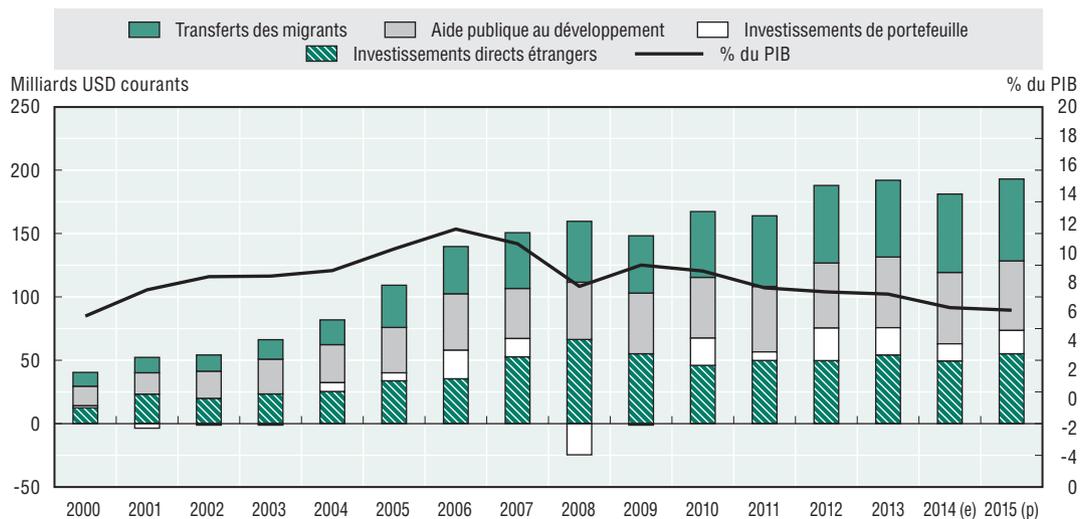
Depuis dix ans, les apports financiers extérieurs jouent un rôle clé dans le financement du développement de l'Afrique. Mais ils sont encore loin de pouvoir couvrir les principaux défis auxquels se heurte le continent. La troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, sera l'occasion de dresser un bilan des avancées obtenues pour financer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis lors de la conférence de Monterrey, en 2002. Dans cette perspective, la communauté internationale est en train d'élaborer un nouveau cadre de financement du développement pour les objectifs de développement durable (ODD) appelés à succéder aux OMD. Les dirigeants de l'Union africaine (UA) représentant la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (PCA) ont insisté sur la nécessité de diversifier les sources de financement mais aussi de garantir une utilisation efficace de ces fonds (UA, 2014).



Les apports financiers privés prennent de l'importance

Depuis la conférence de Monterrey, les options de financement du continent se sont considérablement étoffées, les apports financiers privés prenant une importance croissante : ils sont passés de 63 % du total des apports extérieurs en 2002-06 à plus de 70 % en 2010-14 (graphique 2.1). L'Afrique a su attirer un volume croissant d'investissements étrangers, notamment infra-africains et en provenance d'autres économies émergentes. En réponse à une urbanisation rapide et à l'essor des classes moyennes, les IDE se diversifient au profit des biens de consommation et des services et ne sont plus uniquement dirigés sur les ressources minérales.

Graphique 2.1. Apports financiers extérieurs à l'Afrique, 2000-15



Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2014b). Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale (ce graphique ne tient compte ni des prêts des banques commerciales, ni des prêts du secteur public, ni des crédits commerciaux).

Sources : Calculs des auteurs d'après CAD/OCDE, Banque mondiale, FMI et les données des *Perspectives économiques en Afrique*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207186>

Les investissements de portefeuille en faveur du continent ont eux aussi progressé. Depuis 2011, plus d'une dizaine de pays – dont le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda – ont émis pour la première fois des obligations souveraines sur les marchés internationaux dans l'objectif de financer de grands projets d'infrastructures.

Les transferts des migrants continuent d'augmenter et représentent la première source d'apports financiers internationaux aux pays africains. Alors que les flux privés de capitaux sont volatils, ces transferts constituent une source plus stable de devises et sont donc mieux adaptés à des visées de long terme, comme le développement du secteur financier (Ncube et Brixiova, 2013).

Les apports financiers publics perdent de leur vigueur

Contrairement aux apports privés, le poids relatif des apports publics internationaux et, en particulier de l'aide bilatérale des pays de l'OCDE, s'érode. La part de l'APD dans le total des apports extérieurs a reculé entre 2002-06 et 2010-14, de 37 à 30 %. Cette tendance illustre une évolution de la répartition régionale de l'aide, avec une baisse des dons aux pays africains à faible revenu et une hausse des prêts à conditions de faveur



aux pays asiatiques à revenu intermédiaire. Mais la coopération Sud-Sud continue de croître rapidement, puisqu'elle a plus que doublé entre 2006 et 2011 (ONU, 2014).

Pour compenser ce recul de l'aide étrangère, les pays s'efforcent de mobiliser davantage de ressources intérieures. Grâce aux efforts importants consentis pour améliorer le recouvrement des impôts et aux retombées du boum des matières premières, les recettes fiscales sont en hausse (Sy, 2015). Mais malgré ce volontarisme et les réformes introduites, la mobilisation fiscale reste faible (tableau 2.1).

Tableau 2.1. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique (milliards USD courants), 2005-15

			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (e)	2015(p)
Apports extérieurs	Privés	Flux entrants d'IDE	33.8	35.4	52.8	66.4	55.1	46.0	49.8	49.7	54.2	49.4	55.2
		Investissements de portefeuille	6.3	22.5	14.4	-24.6	-0.3	21.5	6.8	25.7	21.5	13.5	18.4
		Transferts des migrants	33.3	37.3	44.0	48.0	45.2	51.9	55.7	61.2	60.6	61.8	64.6
	Publics	APD (nette, tous donateurs)	35.8	44.6	39.5	45.2	47.9	48.0	51.8	51.3	55.8	56.3	54.9
		<i>Total des apports extérieurs</i>	<i>109.2</i>	<i>139.7</i>	<i>150.6</i>	<i>135.0</i>	<i>147.9</i>	<i>167.3</i>	<i>164.0</i>	<i>187.9</i>	<i>192.0</i>	<i>181.1</i>	<i>193.0</i>
Apports intérieurs	Recettes fiscales		258.1	305.9	343.4	442.4	330.6	408.3	462.9	515.1	507.4		
Total des apports extérieurs	Pays à faible revenu		21.8	22.8	29.5	36.5	36.9	39.5	47.5	47.9	49.7	52.3	54.2
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure		61.7	78.4	84.1	81.8	69.4	94.7	84.9	109.1	111.9	96.3	105.2
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure		23.2	35.6	33.2	11.9	35.9	28.1	26.5	25.6	26.0	26.9	26.6

Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2014b). Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale (ce tableau ne tient compte ni des prêts des banques commerciales, ni des prêts du secteur public, ni des crédits commerciaux).

Sources : Calculs des auteurs d'après CAD/OCDE, Banque mondiale, FMI et les données des *Perspectives économiques en Afrique*.

Les apports privés sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans le financement du programme de développement pour l'après-2015

Les flux privés tirent la progression des apports financiers extérieurs à l'Afrique. Au total, ces apports extérieurs devraient atteindre 193 milliards USD en 2015, grâce à une hausse marquée des flux de portefeuille et une légère progression des transferts des migrants et des IDE, ces derniers étant sous-tendus par la croissance économique et l'élargissement de la base de consommation. Mais l'enthousiasme des investisseurs pourrait fléchir sous l'effet des récents risques extérieurs et intérieurs, dont la baisse des cours des matières premières, le ralentissement des économies émergentes ainsi que les retombées de l'épidémie d'Ebola et de l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest.

La mobilisation des ressources intérieures est vitale pour compenser la baisse de l'APD

Sur le plan des apports publics internationaux, le repli actuel de l'APD des pays de l'OCDE en faveur de l'Afrique devrait se poursuivre. En 2017, plus des deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne – dont la plupart sont des pays à faible revenu – recevront moins d'aide qu'en 2014 (OCDE, 2014b).

L'optimisation de la mobilisation des ressources intérieures sera essentielle pour compenser ce recul de l'aide. Les gouvernements africains vont devoir redoubler d'efforts pour consolider leurs systèmes fiscaux, élargir l'assiette fiscale intérieure et renforcer les marchés locaux de capitaux afin d'attirer d'autres flux privés (ONU, 2014). Mais



toutes ces ressources intérieures confondues ne suffiront pas à combler les besoins de financement. Une aide plus importante et de meilleure qualité restera un complément indispensable, surtout dans les pays à faible revenu.

Des apports publics et privés sous-tendus par des politiques et des incitations sont nécessaires pour financer le programme de développement pour l'après-2015

Le financement du programme de développement pour l'après-2015 passe par un équilibre optimal entre ressources intérieures et internationales, publiques, privées et mixtes. L'utilisation de l'aide comme catalyseur des investissements privés, sous forme de garanties, de prêts ou de partenariats public-privé plus traditionnels, fait aussi partie des pistes privilégiées.

Les apports privés sont appelés à jouer un rôle grandissant. À cet égard, les pouvoirs publics vont devoir concevoir des politiques et mettre en place des incitations pour mieux caler les préférences des investisseurs sur les besoins d'investissement afin de faire par exemple en sorte que des projets de long terme au service du développement durable ne sont pas financés sur des fonds à court terme (ONU, 2014). Ils doivent aussi poursuivre leurs efforts pour attirer des fonds souverains, des entreprises privées et des institutions de financement du développement, qui constituent des sources de financement à long terme plus stables et contribuent à atténuer la volatilité inhérente aux marchés de capitaux (Sy, 2015).

Les apports privés de capitaux peuvent contribuer au développement local

L'établissement de relations économiques entre des multinationales et le secteur privé d'un pays aidera également à maximiser la contribution des entreprises aux objectifs de développement. Il arrive par exemple que de grosses entreprises agroindustrielles travaillent en partenariat avec les donateurs pour intégrer les petits agriculteurs africains dans leurs chaînes de valeur. Ces opérations commerciales inclusives permettent un transfert de connaissances et de compétences et l'apport d'intrants mais leur portée et leur rayonnement restent limités.

Les apports privés de capitaux peuvent également contribuer fortement au développement, en encourageant l'innovation sur les places financières locales mais aussi la consolidation des marchés financiers (ampleur et profondeur). La croissance exponentielle de la banque à distance et des technologies de la banque mobile est un pas dans la bonne direction.

L'exploitation des transferts des migrants et la lutte contre les flux financiers illicites pourraient libérer des ressources

Le potentiel que représentent les transferts des migrants en termes de mobilisation des ressources reste largement inexploité. Les décideurs et la communauté de développement étudient des solutions pour, à travers eux, lever les fonds placés sur des comptes d'épargne et susciter des investissements dans des actifs productifs. Mais des efforts supplémentaires doivent être consentis pour maximiser leur impact sur le développement, notamment sur le plan des coûts de transfert, à réduire, et de l'acheminement des fonds *via* les banques commerciales nationales afin d'accéder à des financements supplémentaires.

Par ailleurs, les capitaux qui quittent l'Afrique illicitement et qui, selon les estimations, dépasseraient les IDE et l'APD de ces dix dernières années, constituent une solution possible de mobilisation des ressources intérieures pour le continent. À condition de parvenir à endiguer ce phénomène, les pays disposeraient de davantage de moyens à investir dans les biens publics.



L'Afrique reste la frontière des investissements étrangers

Cette section analyse les évolutions positives récentes des IDE¹, des flux sortants d'investissements africains et des investissements de portefeuille. Elle souligne l'émergence de nouveaux secteurs, investisseurs et destinations et met en lumière les principaux bénéficiaires comme les principales sources. Pour les IDE et les investissements de portefeuille, les perspectives semblent favorables en 2015, même si des risques extérieurs et intérieurs pourraient venir ébranler la confiance des investisseurs.

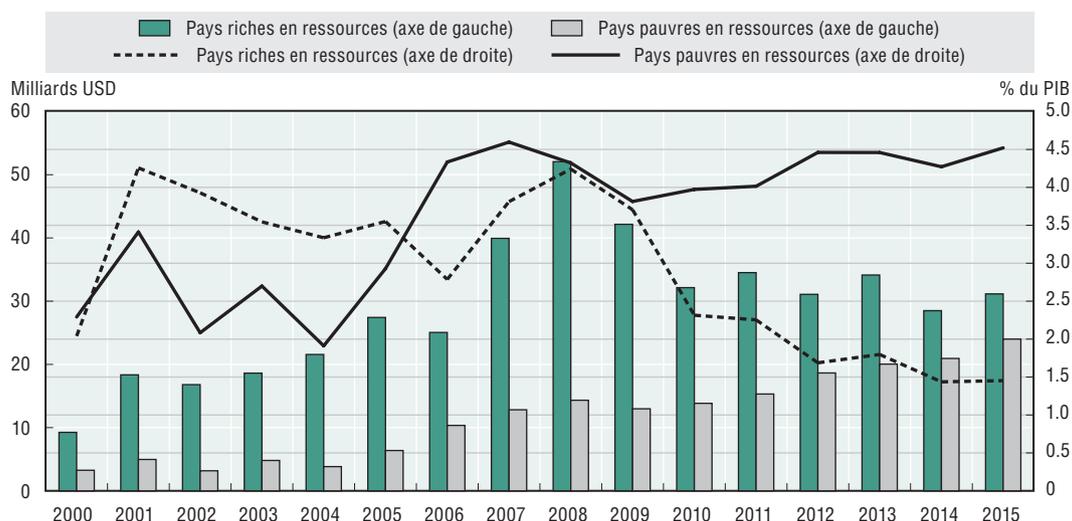
L'Afrique continue d'attirer les IDE, mais à un rythme moins soutenu

En 2013, la part de l'Afrique dans les projets mondiaux d'IDE a atteint un record décennal, à 5,7 %. Les apports d'IDE sont passés à 54,2 milliards USD, en hausse de 9 % par rapport à 2012, dopés par les investissements internationaux et régionaux dans le secteur extractif, les infrastructures et les industries de consommation. Les estimations pour 2014 tablent sur un léger repli, à 49,4 milliards USD, un rebond étant attendu en 2015, à 55 milliards USD, dans le sillage de l'essor continu de la classe moyenne qui dopera les IDE en faveur des secteurs producteurs de biens de consommation (FMI, 2014b). De fait, depuis les années 1980, la classe moyenne a été multipliée par trois en Afrique, pour atteindre 355 millions d'habitants en 2010 (34,3 % de la population), sachant qu'elle devrait passer à 1,1 milliard (42 % de la population) à l'horizon 2060 (BAfD, 2011).

Les secteurs tournés vers la consommation en Afrique attirent toujours plus d'IDE

Bien que les pays riches en ressources minérales² restent les premiers destinataires des flux d'investissements, les pays pauvres en ressources récupèrent progressivement plus d'IDE. Selon les estimations du FMI, les pays pauvres en ressources auraient représenté 42 % du total des IDE en 2014, contre 19 % en 2008 (graphique 2.2). Le ratio IDE/PIB pour ces pays est ressorti à 4 % entre 2014, soit deux fois plus qu'en 2002. *A contrario*, le ratio pour les pays riches en ressources s'est resserré, de 4 à 1,5 % sur la même période.

Graphique 2.2. Investissements directs étrangers en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2000-15



Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207190>



En 2013, l'indice Herfindahl de concentration sectorielle des IDE a atteint son niveau plancher en dix ans, à 0.1 en moyenne, contre 0.43 en 2003 – une tendance corroborée par les données sur les annonces de projets nouveaux. En 2013-14, les industries manufacturières et les services ont représenté près de 85 % de la valeur totale des projets en Afrique (fDi Markets, 2014). Les apports d'IDE commencent notamment à se diversifier dans les secteurs orientés sur la consommation, dont les technologies de l'information et de la communication (TIC), le commerce de détail, l'alimentation et les services financiers. Les investissements dans les TIC et le commerce de détail ont progressé, passant de respectivement 14 et 12 % des IDE en 2007 à 20 et 17 % en 2013. Sur la même période, la part des services aux entreprises dans le total des IDE a doublé, pour atteindre 12 % (EY, 2014).

Les investissements privilégient les grands centres urbains d'Afrique

Le tableau 2.2 recense les principales raisons sous-tendant le choix des destinations des IDE en Afrique depuis dix ans. En investissant sur le continent, les entreprises cherchent avant tout à trouver de nouveaux débouchés, puisque plus de 50 % des projets sont motivés par l'accès aux marchés intérieurs et un tiers par la proximité avec les marchés régionaux et les consommateurs.

Tableau 2.2. Déterminants des apports d'IDE en Afrique, 2003-14

	Projets	% des projets d'IDE
Potentiel de croissance du marché intérieur	554	52.2
Proximité avec les marchés ou la clientèle	321	30.3
Réglementations ou environnement des affaires	250	23.6
Présence d'une main-d'œuvre qualifiée	67	6.3
Ressources naturelles	61	5.7
Infrastructures et logistique	55	5.2
Coûts moins élevés	53	5.0
Pôle industriel/masse critique	34	3.2
Soutien par le gouvernement ou par les activités de promotion des investissements	33	3.1
Attractivité/qualité de vie	23	2.2
Autre raison	88	8.3

Sources : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2014).

Les villes africaines, qui représentent un marché grandissant et encore inexploité, se retrouvent de plus en plus dans la ligne de mire des investisseurs. Le revenu disponible dans les grandes villes d'Afrique devrait augmenter au rythme moyen de 5.6 % par an jusqu'en 2030, tandis que le pouvoir d'achat global devrait plus que doubler pour passer de 420 milliards en 2013 à 1 000 milliards USD en 2030 (Oxford Economics, 2013). Les quatre villes d'Afrique subsaharienne les plus attirantes pour les investisseurs sont (dans l'ordre) Johannesburg, le Cap, Nairobi et Lagos. Les destinations phares en Afrique du Nord sont Casablanca, Le Caire et Tunis (EY, 2014). Ce classement rend compte de la qualité actuelle de l'environnement des affaires, des infrastructures et de la présence d'une main-d'œuvre qualifiée.

La hausse récente des projets d'infrastructure prouve que les investisseurs mobilisent également des fonds dans les corridors de transport dont le but est de relier les villes entre elles, qui deviennent ainsi de grands pôles urbains avec un vaste marché. Tel est le cas par exemple du corridor Grand Idaban-Lagos-Accra (GILA), du corridor de développement de Maputo et du *Northern corridor* en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.



Les investisseurs se tournent vers de nouvelles destinations

En 2014, l'Égypte, le Mozambique, le Maroc, l'Afrique du Sud, la République du Congo (Congo) et le Ghana ont constitué les destinations préférées des investisseurs en Afrique (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Principales destinations des IDE en Afrique, par valeur de l'investissement, 2014

Pays	Valeur (milliards USD)	Principaux secteurs
Égypte	5.5	Pétrole, gaz, automobile
Mozambique	4.9	Infrastructures, gaz
Maroc	4.7	Industries manufacturières, immobilier, industrie agroalimentaire
Afrique du Sud	4.2	Infrastructures
Congo	2.8	Pétrole
Ghana	2.7	Technologies de l'information et de la communication, vente au détail

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b).

Plusieurs autres pays, comme le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie, gagnent en importance dans les choix des investisseurs. Au Kenya, les flux d'investissement ont plus que doublé en un an, pour atteindre 1.2 milliard USD en 2014. Le pays devient un pôle d'activités privilégié pour la prospection pétrolière et gazière mais aussi pour les industries manufacturières, le transport et les TIC. Il fait également figure de leader mondial des paiements mobiles (encadré 2.2). D'autant que le Kenya est en train de construire dans la banlieue de Nairobi le Konza Technology City, un technopôle valorisé à 14.5 milliards USD, qui devrait attirer des investissements dans l'infogérance, la conception de logiciels et les centres de données. Le site devrait également induire la création de 16 000 emplois directs d'ici 2018-19 et de 200 000 à l'horizon 2030.

Les apports d'IDE varient fortement d'une région à l'autre

En termes de performances régionales, c'est l'Afrique de l'Est qui tire le mieux son épingle du jeu, avec une hausse globale des apports d'IDE de 9 % en 2014, à 9.5 milliards USD. L'Afrique australe a renoué avec son niveau de croisière, à 9.7 milliards USD (un repli de 20 %), après avoir connu un record historique en 2013, lié aux investissements dans les projets d'infrastructure en Afrique du Sud.

L'Afrique de l'Ouest a également vu ses IDE reculer de 20 %, pour retomber à 8.3 milliards USD, plombés surtout par les incertitudes politiques et sécuritaires persistantes au Nigéria. L'épidémie d'Ebola, qui est venue perturber l'activité économique dans plusieurs secteurs en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone et a isolé ces pays des marchés internationaux, a également porté un coup à la confiance des investisseurs. Le secteur des services (hôtellerie, construction, transport et services aux entreprises) a été le plus durement touché même si les apports d'investissement ont également ralenti dans le secteur primaire. En Guinée, les gros investisseurs étrangers comme Vale et Rio Tinto ont évacué une grande partie de leur personnel étranger. Au Libéria, les investissements prévus dans le secteur minier pour augmenter les capacités de production de la première entreprise minière du pays (ArcelorMittal), à 15 millions de tonnes par an, ont été suspendus et un autre gros opérateur du secteur (China Union) a arrêté toute opération en août 2014 (Banque mondiale, 2014b). Dans les plantations de palmiers à huile, l'évacuation des cadres et des contrôleurs a également ralenti les investissements. Quant à la construction de l'usine de production d'huile de palme pour le conglomérat malaisien Sime Darby (10 millions USD), qui avait démarré en juillet 2014 et devait s'achever courant 2015, elle a été interrompue depuis (Banque mondiale, 2014b).

Les apports d'IDE en Afrique du Nord et en Afrique centrale ont eux aussi fléchi, mais de manière marginale seulement. Les incertitudes politiques en Afrique du Nord



semblent avoir rejailli négativement sur les activités manufacturières hors secteur pétrolier tandis que, à l'exception de la Libye, la production de gaz et de pétrole n'a pas été touchée. Le regain d'intérêt des investisseurs pour la région est particulièrement patent en Égypte, où les Émirats arabes unis (EAU) ont pris solidement pied et investissent dans un large éventail de secteurs, depuis le pétrole et le gaz à l'éducation en passant par l'automobile, le tourisme et l'agroalimentaire.

Les investissements dans l'agroalimentaire deviennent plus inclusifs

Le paysage de l'investissement dans le secteur de l'agroalimentaire est en train d'évoluer. Les incertitudes entourant la disponibilité future de bon nombre de produits agricoles, la pression foncière et le recul des rendements (l'Afrique affichant la plus faible productivité agricole du monde) conduisent de nombreuses entreprises à se rapprocher des petits agriculteurs afin de sécuriser leurs approvisionnements. Dans certaines filières comme l'horticulture et, dans une moindre mesure, la cacaoculture et la caféiculture, elles contribuent activement au processus de production. Plusieurs groupes agroalimentaires font ainsi le pari de la solidarité, en associant l'intéressement à une mission sociale pour impliquer des agriculteurs à faible revenu et leur fournir intrants, formation et autres formes d'aide (encadré 2.1).

Encadré 2.1. Les investissements inclusifs de l'agroindustrie

Une série de modèles d'affaires pour le développement inclusif des marchés dans le secteur de l'agroindustrie s'appuie sur les complémentarités entre petits exploitants agricoles et grands investisseurs. Ils recouvrent différentes modalités, de l'agriculture sous contrat (plantations satellites ou programmes d'aide aux petits planteurs) aux contrats de gestion en passant par les co-entreprises. Dans le cas de l'agriculture sous contrat, l'agriculteur commercial facilite l'accès des petits exploitants aux intrants (prêts bancaires, semences et services de conseil par exemple), en échange du droit à commercialiser leur production. Ces dispositions sont censées réduire les risques pour les deux parties. Mais plusieurs facteurs clés en conditionnent le résultat, comme le pouvoir de négociation respectif des gros investisseurs et des petits agriculteurs, la professionnalisation des organisations agricoles et les termes du contrat.

En **Éthiopie** et au **Kenya**, certains acteurs de la filière horticole ont ainsi rencontré le succès, les gros investisseurs et exportateurs s'étant rapprochés de producteurs locaux, par le biais de contrats, dans le but de leur fournir les capacités, le financement et l'accès aux marchés requis. Les producteurs locaux ont pu ainsi diversifier leurs plantations et leurs sources de revenu.

D'autres cultures d'exportation dominées par les petits planteurs – comme le cacao et le café – n'ont pas encore connu ce type d'évolution mais offrent un réel potentiel étant donné la hausse actuelle de la demande, qui incite les négociants à garantir leur approvisionnement futur en travaillant directement avec les producteurs. Ce faisant, ils collaborent aussi avec des donateurs internationaux et des organisations non gouvernementales (ONG) locales qui ont une connaissance intime des réalités du terrain et peuvent aussi cofinancer les intrants et la formation destinés aux petits planteurs.

En Afrique de l'Est, ECOM, une grande entreprise de commercialisation et de transformation, s'est associée à l'ONG Hivos pour former les producteurs de café. Entre 2007 et 2012, elles ont mis ensemble au point un programme de formation qui a depuis aidé plus de 85 000 caféiculteurs à améliorer la qualité et la quantité de leurs rendements et à parvenir à plus de transparence dans les processus de production. Résultat, les revenus des agriculteurs ont augmenté, de 60 à 75 %. Fortes de ce succès, ECOM et Hivos ont lancé un autre partenariat en 2013 pour aider 90 000 petits producteurs de café (dont la moitié sont des femmes) au **Kenya**, en **Ouganda** et en **Tanzanie**. Il s'agit de mettre au point des modèles viables d'un point de vue commercial pour la création de systèmes efficaces d'aide aux producteurs pouvant être facilement dupliqués, ce qui permettra à l'avenir à ECOM de développer ses activités en toute indépendance.



Encadré 2.1. Les investissements inclusifs de l'agroindustrie (suite)

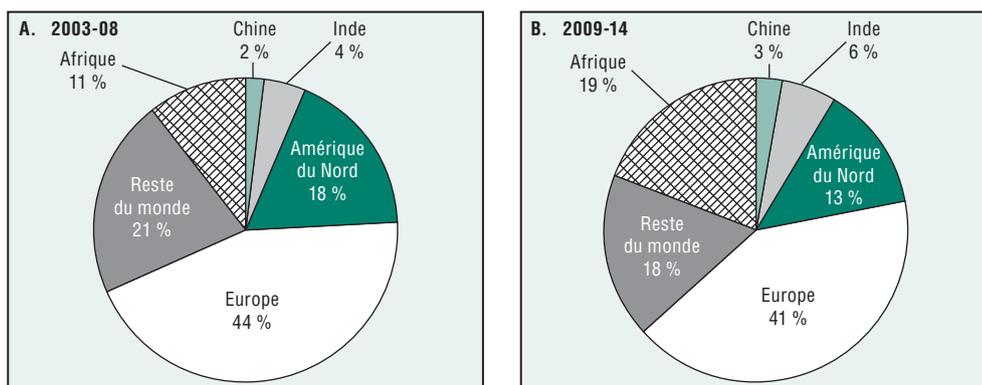
En Côte d'Ivoire, Cargill (une autre entreprise agroindustrielle) a collaboré avec l'ONG Solidaridad pour que les producteurs de cacao aient accès aux intrants et suivent une formation sur les bonnes pratiques agricoles, dans le but d'augmenter la productivité et de préserver l'environnement. Parmi les activités d'appui, l'aide aux coopératives pour l'obtention de certificats pour leur cacao et l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs membres. Les femmes agriculteurs ont aussi bénéficié d'une formation à d'autres activités rémunératrices afin de les aider à diversifier leurs sources de revenu. Une évaluation récente des activités de soutien de Cargill et Solidaridad entre 2008 et 2012 a montré que la majorité des 60 000 agriculteurs ivoiriens formés avaient tiré parti de cette formation. La productivité et la qualité des fèves de cacao se sont améliorées, ce qui a induit une augmentation des revenus, sachant que les producteurs ont aussi renforcé leurs connaissances en matière de droit du travail et de protection des enfants. Si cette initiative et d'autres du même type tendent à viser les coopératives (qui représentent moins de 15 % du total des agriculteurs), elles contribuent à rendre la filière du cacao à la fois plus inclusive et plus durable.

Sources : Calculs des auteurs d'après Wageningen UR (2012, 2014), Wegner et Zwart (2011) et Hivos (sans date).

Les projets nouveaux dans les économies africaines émergentes sont en plein essor

Les économies émergentes constituent une source toujours plus importante de financement pour les projets nouveaux en Afrique (graphique 2.3). Alors que l'investissement des pays de l'OCDE recule, la part de la Chine et de l'Inde dans le total des annonces d'investissement dans des projets nouveaux est passée de respectivement 2 et 4 % en 2003-08 à 3 et 6 % en 2009-14 (fDi Markets, 2014).

Graphique 2.3. Sources des investissements dans des projets nouveaux en Afrique (par nombre de projets), 2003-08 et 2009-14



Sources : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2014) et CNUCED (2014).
[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933207201](http://dx.doi.org/10.1787/888933207201)

La Chine en particulier a investi environ 11,7 milliards USD entre 2009 et 2014 dans 129 projets nouveaux, avec à la clé quelque 48 000 emplois (fDi Markets, 2014). En 2013-14, l'essentiel de ces investissements (4,3 milliards) est allé aux pays producteurs de gaz et de pétrole en Afrique de l'Ouest, même si les capitaux chinois s'orientent aussi désormais vers les secteurs du transport, de la construction et de l'habillement. En 2013, le groupe Huanjin a ouvert sa première usine de production de chaussures avec, pour ambition, de constituer une zone économique spéciale (ZES) de 2 milliards USD pour l'industrie légère en Éthiopie (CNUCED, 2014). Le site pourrait créer des emplois pour près de 100 000 travailleurs éthiopiens. En Égypte, l'entreprise chinoise d'électronique



Hisense a passé un partenariat avec le radiodiffuseur local Sun TV dans l'objectif de produire 100 000 téléviseurs à cristaux liquides par an (EY, 2014). Ces exemples illustrent l'utilisation croissante par les Chinois de marchés africains spécifiques comme plateformes de fabrication pour exporter sur les marchés mondiaux.

En 2013-14, les premiers investisseurs en valeur pour les nouveaux projets annoncés étaient les EAU (45.6 milliards USD), la France (21 milliards), les États-Unis (10.7 milliards), la Grèce (10 milliards, concentrés en Égypte), le Royaume-Uni (6.9 milliards) et la Belgique (5.2 milliards). Les pays européens ont représenté 41 % des apports d'IDE à l'Afrique et 37 % des emplois créés par les nouveaux projets ainsi financés (308 000 emplois entre 2009 et 2014).

Les IDE intra-africains montent en puissance

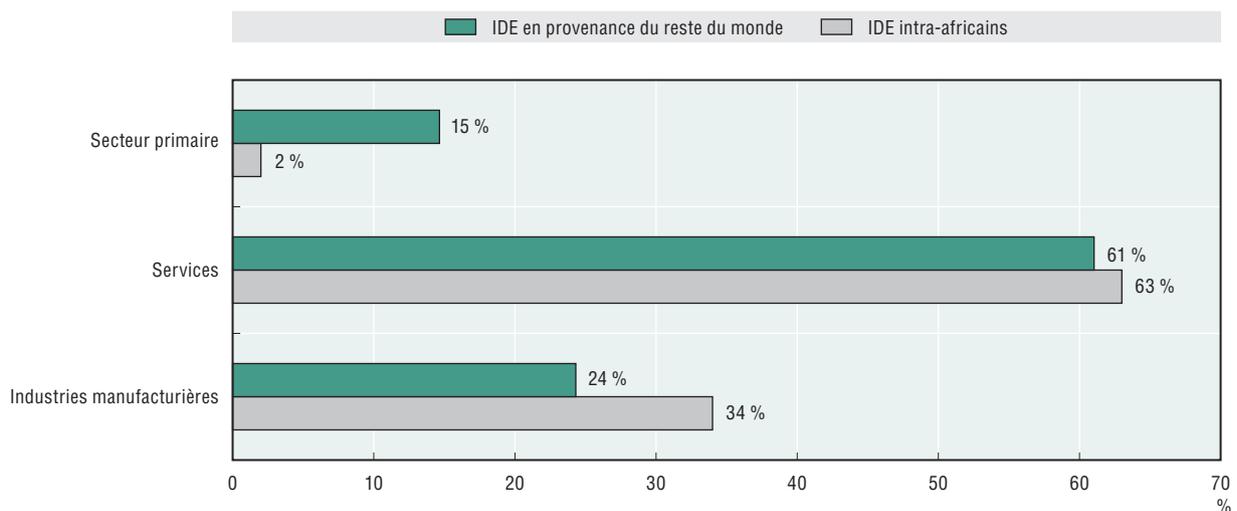
Des enquêtes récentes sur l'attractivité de l'Afrique en tant que destination des investissements révèlent la confiance et l'optimisme grandissants des investisseurs africains vis-à-vis des nouvelles opportunités sur le continent. La majorité des personnes interrogées avaient une opinion positive des progrès de l'Afrique et de sa capacité à attirer des investisseurs. Cet optimisme croissant s'est traduit par un bond des investissements intra-africains (EY, 2014).

Les investissements intra-africains dans des nouveaux projets augmentent

La part des nouveaux investissements transfrontaliers intra-africains annoncés est passée de 11 % du total en 2003-08 à 19 % en 2009-14. La part des emplois ainsi créés a augmenté de 6 à 10 %, pour atteindre 86 000 emplois en 2009-14 (fDi Markets, 2014).

Les entreprises sud-africaines se taillent la part du lion, puisqu'elles sont à l'origine d'environ 50 % des projets nouveaux intrarégionaux. En 2009-14, l'Afrique du Sud a investi dans 312 projets nouveaux pour une valeur totale de 25.6 milliards USD (fDi Markets, 2014). Le Kenya, le Nigéria et Maurice la suivent, avec respectivement 134, 89 et 50 projets nouveaux sur la même période. Comme le montre le graphique 2.4, environ 99 % des projets intra-africains sont concentrés dans les industries manufacturières et les services, les industries extractives ne jouant qu'un rôle marginal (fDi Markets, 2014).

Graphique 2.4. Répartition sectorielle des projets nouveaux annoncés en valeur, par source (investissements cumulés), 2013/14



Sources : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2014) et CNUCED (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207212>



Les flux sortants d'IDE en provenance d'Afrique sont eux aussi en hausse

Ces dernières années, les flux sortants d'IDE en provenance d'Afrique vers le reste du monde ont progressé : en 2013-14, ils atteignaient en moyenne 11.4 milliards USD, contre 8.1 milliards pour 2011-12.

Un certain nombre de multinationales africaines émergentes prennent pied sur le continent et ailleurs dans le monde, avec parfois le lancement de produits innovants. Les flux sortants d'IDE en provenance d'Afrique vers le reste du monde ont augmenté entre 2003-08 et 2009-14, de 30 %. Le secteur des services est particulièrement dynamique, surtout dans le commerce de détail, la banque et les TIC (encadré 2.2).

Encadré 2.2. Premières sociétés africaines investissant en Afrique et dans le reste du monde

SABMiller, ex-South African Breweries, a largement dépassé sa base sud-africaine initiale pour devenir un géant mondial de la bière et des boissons. Deuxième brasseur du monde par le chiffre d'affaires, SABMiller a des intérêts et des accords de distribution sur les six continents. Son activité en Afrique couvre 31 pays et l'entreprise s'est imposée comme le numéro 2 de la brasserie en Inde. SABMiller détient également 49 % de Snow, la première marque de bière, en volume, de Chine.

Une autre entreprise sud-africaine, **Naspers**, a lourdement investi en Chine. Le premier conglomérat d'Afrique dans le secteur des médias détient 34 % du capital du leader chinois d'Internet, Tencent.

Enfin, le sud-africain **Shoprite Group of Companies** opère dans le commerce de détail et la restauration rapide. Il possède plus de 1 200 entreprises et 270 franchises dans 16 pays du continent et emploie ainsi plus de 11 000 personnes. Il est aussi le leader africain des supermarchés et se situe au 93^e rang mondial des distributeurs de produits alimentaires. En 2014, Shoprite a poursuivi sa stratégie d'expansion et envisage d'ouvrir 47 nouveaux points de vente sur le continent, notamment en Angola et au Nigéria. Le groupe a également décidé d'augmenter la part de produits frais distribués, fournis par des petits producteurs locaux. Ces petits producteurs sont à l'origine de 80 % environ des produits frais écoulés en Zambie, contre environ 60 et 50 % au Nigéria et en Angola. Les supermarchés Shoprite ont largement contribué à l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur agroindustrielles d'un certain nombre de pays.

Safaricom est le premier opérateur de téléphonie mobile en Afrique de l'Est, distingué en 2012 par Forbes comme la société la plus innovante d'Afrique subsaharienne. En 2007, Safaricom a lancé M-Pesa, le premier service de banque mobile par SMS d'Afrique, qui permet à l'utilisateur de faire des dépôts, des transferts et des retraits. M-Pesa a révolutionné le paysage des services financiers au Kenya et en Tanzanie. En 2014, plus de 60 % des habitants de ces deux pays utilisaient les paiements mobiles, le service se développant dans de nombreux autres pays d'Afrique et ailleurs. Depuis, des services concurrents font leur apparition et gagnent du terrain sur le continent.

L'Afrique connaît un véritable boum du commerce en ligne. Le site le plus populaire, **Jumia**, a été créé en 2012 au Nigéria. Il propose un large éventail de produits électroniques, d'appareils électroménagers, d'objets pour enfants et de vêtements à la mode. En 2014, Jumia disposait d'entrepôts dans sept autres pays d'Afrique, du Cameroun à l'Ouganda en passant par la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya et le Maroc. Un an après son lancement au Kenya, Jumia est devenu le détaillant numéro 1 du pays, avec plus de 50 000 produits et plus de 100 salariés.

Sources : D'après différents rapports institutionnels et articles de presse (Fast Company, 2014 ; Forbes, 2012).



Les IDE devraient progresser en 2015 mais le fléchissement des cours des matières premières, les risques politiques intérieurs et l'épidémie d'Ebola pourraient bien ébranler la confiance des investisseurs

Les apports d'IDE à l'Afrique devraient progresser de 12 % en 2015, à 55 milliards USD. Les principaux bénéficiaires devraient être pratiquement les mêmes qu'en 2014, à savoir l'Égypte (6.5 milliards), le Maroc (5.2 milliards), le Mozambique (5 milliards), l'Afrique du Sud (4.2 milliards) et le Congo (2.8 milliards) (FMI, 2014b).

En dépit des incertitudes politiques régnant en Égypte, l'émirati Dana Gas et l'italien Eni SpA ont récemment annoncé de gros investissements dans le secteur du gaz et du pétrole. L'Afrique du Nord devrait donc se classer en tête des régions bénéficiaires d'IDE en 2015, avec 18 milliards USD. Selon les prévisions, l'Afrique de l'Est arrivera en deuxième position, avec l'essor des IDE dans le secteur des TIC et des infrastructures, suivie par l'Afrique de l'Ouest, grâce à une légère hausse des investissements dans les industries extractives en Guinée et des opérations durables bien qu'en faible recul en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria.

Mais une série de chocs extérieurs et intérieurs pourrait venir assombrir ces perspectives. Sur la scène internationale, le repli continu des cours des métaux et du pétrole pourrait induire une baisse significative des exportations et conduire les investisseurs étrangers à réduire la voilure dans les pays riches en ressources (Banque mondiale, 2014a). Dans le même temps, les investisseurs pourraient être découragés par le ralentissement des économies émergentes, notamment en Chine, et la lente reprise dans la zone euro. Sur le front intérieur, les risques de dégradation des perspectives sont liés au conflit au Soudan du Sud, à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord du Nigéria, qui retentit par ailleurs négativement sur les pays voisins, et à la précarité de la situation dans le Nord du Mali et sur la côte kenyane.

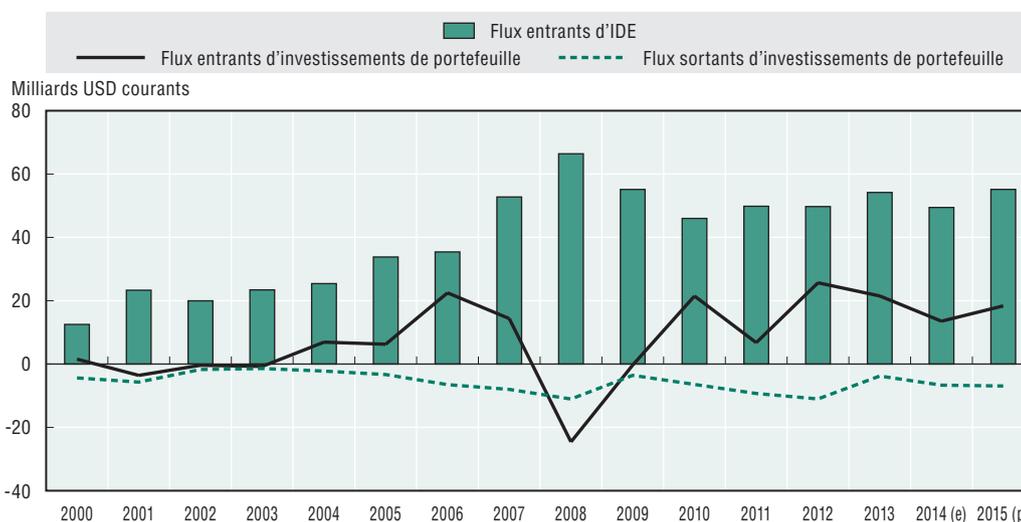
L'épidémie récente d'Ebola constitue une autre menace sérieuse pour la confiance des investisseurs en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone et qui, faute de déployer suffisamment de moyens pour mettre effectivement fin à la propagation du virus, pourrait rejaillir sur les économies de toute l'Afrique de l'Ouest. Aucune perturbation majeure liée à l'épidémie ne devrait toucher le secteur pétrolier au Nigéria, étant donné l'extrême concentration régionale de cette activité et le poids des puits *offshore*. Mais si la crise devait se prolonger, les réactions économiques suscitées par la peur pourraient s'intensifier et entraîner le report ou l'annulation des IDE en faveur de l'Afrique de l'Ouest, ce qui aurait des effets contraires sur les mines à grande échelle, les cultures de rente (huile de palme, cacao, etc.), le tourisme et l'hôtellerie (Banque mondiale, 2014b).

La volatilité des investissements de portefeuille entrants et sortants s'accroît

Les investissements de portefeuille entrants (titres de participation et de créances détenus par des entités non résidentes compris) ont chuté en 2014 – à l'inverse des investissements de portefeuille sortants (titres de participation et de créances détenus par des résidents compris), qui ont augmenté. D'une manière générale, ces deux types d'investissement restent excessivement volatils (graphique 2.5).



Graphique 2.5. Investissements directs étrangers et investissements de portefeuille en Afrique, 2000-15



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207227>

Les prévisions tablent sur une reprise des investissements de portefeuille entrants tout en soulignant les risques éventuels

Depuis dix ans, les investissements de portefeuille entrants constituent une part toujours plus importante du total des investissements en Afrique. Mais depuis leur pic initial de 2006, à 22,5 milliards USD, ils ont fait preuve d'une volatilité persistante. Après un nouveau record en 2012 (25 milliards USD), les investissements de portefeuille ont cédé du terrain en 2013 pour ne représenter plus que la moitié environ de leur niveau initial en 2014, autour de 13,4 milliards USD. C'est au Nigéria que l'effondrement des investissements entrants a été le plus marqué, de 13 milliards en 2013 à 0,6 milliard en 2014, selon les estimations. Le Ghana n'a pas été épargné, les investissements de portefeuille passant de 0,7 milliard USD en 2013 à un volume négatif en 2014 (-0,2 milliard). L'Égypte a connu une décélération moindre, de 1,4 milliard USD à 1,2 milliard en 2014. L'Afrique du Sud a été le premier pays bénéficiaire des investissements de portefeuille entrants, en hausse, puisqu'ils sont passés de 7,5 milliards USD en 2013 à 9 milliards en 2014 (FMI, 2014b). Le FMI table sur une reprise des investissements de portefeuille en Afrique en 2015, sous-tendue par le redémarrage des opérations au Nigéria (où ils devraient atteindre 6,4 milliards USD). Mais ces prévisions optimistes sont entachées de risques.

L'abandon progressif de la politique d'assouplissement quantitatif aux États-Unis, les incertitudes entourant le marché du pétrole et les risques politiques pourraient bien modifier la vision qu'ont les investisseurs du continent. Les pays africains censés être les principaux bénéficiaires des investissements de portefeuille – comme l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria – pourraient en fait voir ces entrées s'effondrer. Ce qui induirait des pressions dans les pays ayant d'importants besoins de financement extérieur (FMI, 2014a).



Les investissements de portefeuille sortants devraient augmenter légèrement, sous l'impulsion de l'Afrique du Sud

Les flux de portefeuille sortants ont eux aussi été assez volatils, avec un brusque recul entre 2012 et 2013 (de 11 à 3.8 milliards USD) et un redressement en 2014, à 6.7 milliards. L'Afrique du Sud arrive en tête, avec 77 % du total (5.1 milliards), suivie par l'Angola (1.2 milliard). La Namibie (0.5 milliard USD), le Botswana (0.2 milliard), le Cameroun, le Kenya et le Mali (moins de 0.1 milliard dans les trois cas) font partie des autres pays africains à l'origine d'investissements de portefeuille, mais moins importants (FMI, 2014b). En 2015, les investissements de portefeuille sortants devraient rebondir légèrement, à 6.9 milliards USD, portés par une reprise des opérations de l'Afrique du Sud (estimées à 5.6 milliards USD).

L'emprunt souverain est en forte hausse en Afrique

Les émissions d'obligations d'État se multiplient sur tout le continent. Depuis 2011, plus d'une dizaine de pays – dont le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda – ont émis pour la première fois des obligations souveraines sur les marchés internationaux dans l'objectif de financer de grands projets d'infrastructures. Cette tendance s'est perpétuée en 2014, les gouvernements africains profitant de la faiblesse des taux d'intérêt et de la demande des investisseurs pour des créances offrant un rendement supérieur. Le total des émissions pour l'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud comprise) a atteint pratiquement 7 milliards USD entre janvier et octobre 2014, soit plus que sur toute l'année 2013, qui avait constitué un record, avec 6.5 milliards (FMI, 2014a). Cela équivaut à plus d'un quart de l'APD et 14 % des apports d'IDE à la région en 2014.

Les émissions obligataires entre pays africains et entreprises locales se développent

Au premier semestre 2014, la Côte d'Ivoire et le Kenya ont réalisé leurs premières émissions obligataires libellées en dollars. La plupart des titres ont été sursouscrits, les ordres y atteignant respectivement 5 et 8 milliards USD (Banque mondiale, 2014a). En avril 2014, la Zambie a émis une obligation souveraine à dix ans libellée en dollars pour un montant de 1 milliard USD, suivie par le Sénégal (500 millions), l'Afrique du Sud (1.7 milliard) et le Ghana (1 milliard). En décembre 2014, l'Éthiopie a émis sa première obligation en dollars, pour 1 milliard USD. D'une manière générale, les écarts de taux souverains ont diminué, sauf au Ghana et en Zambie où les déficits budgétaires se creusent sur fond de réformes lentes à démarrer.

L'évolution des modes de consommation se traduit également par la montée en puissance des émissions obligataires des entreprises, celles opérant dans les industries de consommation (télécoms, énergie, immobilier et banque) se tournant vers les marchés de capitaux pour financer leur développement.

Cette évolution générale devrait largement se maintenir en 2015 (Standard Bank, 2014), étant donné la nécessité de financer les projets d'infrastructure sur le continent. Fort du succès de son opération obligataire sur les marchés internationaux en 2013, pour 400 millions USD, le Rwanda a annoncé de nouvelles émissions en dollars en 2015, pour 1 milliard USD.



Globalement, la part de la dette des pays africains dans le PIB est faible. À condition de consacrer les recettes aux immobilisations, les pays engrangeront de meilleurs rendements et seront mieux à même de rembourser leurs emprunts. Mais une croissance excessive des créances internationales pose une série de risques, dont des retards dans la mise en œuvre des projets, des problèmes de viabilité et des aléas monétaires (ODI, 2014). Selon une étude récente de l'ODI, la dépréciation des monnaies qu'ont connue les pays d'Afrique subsaharienne en 2014 pourrait compromettre leurs capacités à rembourser les investisseurs ayant souscrit leurs obligations (ODI, 2015).

Les transferts des migrants recèlent un vaste potentiel inexploité pour dynamiser l'investissement en Afrique

Cette section revient sur l'évolution récente des transferts des migrants vers l'Afrique, en insistant sur le fait que les données agrégées masquent d'énormes différences entre pays bénéficiaires, d'ordre géographique mais aussi en fonction des groupes de revenu. Ces transferts pourraient servir de catalyseur à l'investissement et à la croissance mais les initiatives visant à maximiser leur impact sur le développement doivent commencer par lever les principaux obstacles à leur transmission. Les données présentées ici sous-estiment en fait l'ampleur réelle de ces transferts en faveur de l'Afrique, puisqu'un volume conséquent (jusqu'à 75 % des flux enregistrés) emprunte des canaux informels (OCDE, 2014a).

Les transferts des migrants ont continué d'augmenter en 2014, avec l'Égypte et le Nigéria comme principaux bénéficiaires

Les transferts officiels restent la principale source d'apports financiers internationaux à l'Afrique, puisqu'ils représentent 33 % environ de ces apports extérieurs depuis 2010. Les transferts privés transfrontaliers de la part de particuliers et de ménages ont nettement augmenté depuis 15 ans, passant de 11.9 milliards USD en 2000-02 à 61.2 milliards en 2012-14 (estimations) (tableau 2.4).

Tableau 2.4. Quinze principaux pays bénéficiaires des transferts des migrants vers l'Afrique (en % du PIB), 2014

Pays	% du PIB	USD par habitant	Milliards USD courants
Lesotho	22.20	285.6	0.55
Gambie	21.10	100.3	0.19
Libéria	18.60	92.0	0.39
Sénégal	10.50	114.3	1.66
Cabo Verde	10.00	381.0	0.20
Comores	9.70	97.1	0.07
Togo	7.20	49.7	0.35
Mali	6.80	46.9	0.81
Sao Tomé-et-Principe	6.60	121.6	0.02
Égypte	6.30	210.8	18.00
Maroc	6.10	205.5	6.82
Tunisie	4.80	214.8	2.36
Guinée-Bissau	4.60	27.5	0.05
Ouganda	3.80	26.3	1.00
Nigéria	3.60	122.4	21.29

Sources : Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale sur les transferts des migrants.



Après avoir fortement progressé entre 2010 et 2012 (de plus de 10 % en moyenne), les transferts officiels se sont repliés d'environ 1 % en 2013. Ils sont repartis à la hausse en 2014, de 2.1 % en termes nominaux, pour atteindre un niveau estimé de 61.8 milliards USD.

Les transferts par habitant en faveur du continent ont été estimés à 56 USD en 2013-14, contre 20 USD en 2003-04. Mais dans certains pays – comme le Cabo Verde, l'Égypte, le Lesotho et la Tunisie – ce volume dépasse 200 USD par personne en 2014.

Les transferts des migrants constituent une source cruciale de revenu pour les pays africains

Au Cabo Verde, en Gambie, au Lesotho, au Libéria et au Sénégal, la part des transferts dans le PIB est conséquente (tableau 2.4). Si dans les grands pays, cette part est relativement plus faible, elle reste néanmoins supérieure aux autres sources extérieures de financement. Ainsi en Égypte, les transferts privés transfrontaliers sont trois fois plus importants que les recettes en devises tirées du canal de Suez ou du tourisme (Banque mondiale, 2014c) et pratiquement quatre fois supérieurs aux IDE. Par ailleurs, les transferts des migrants constituent une source plus stable d'apports financiers par rapport aux autres flux privés internationaux, notamment parce qu'ils résistent mieux aux revers économiques dans le pays bénéficiaire. Ils pourraient même avoir un comportement anticyclique, à l'inverse des IDE, plutôt procycliques (OCDE, 2014a).

Les transferts des migrants sont souvent investis dans des activités productives et contribuent à atténuer les pressions liées à la viabilité de la dette

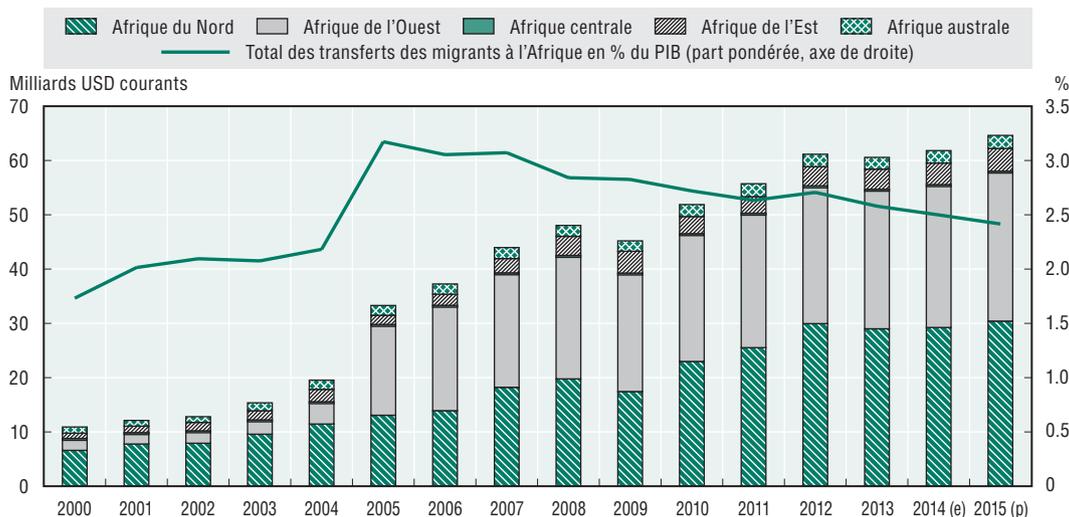
Le caractère anticyclique des transferts est lié au fait qu'il s'agit d'une transaction privée et qu'ils reposent souvent sur des liens familiaux et sociaux. Ils sont traditionnellement associés aux dépenses de consommation plutôt qu'aux investissements productifs. Mais des données collectées au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal révèlent que les ménages africains bénéficiaires de transferts internationaux en provenance de pays de l'OCDE ont investi cet argent dans du matériel agricole, la construction d'habitations, la création d'entreprises, l'achat de terres et l'amélioration de leurs exploitations (Plaza et Ratha, 2011). À l'échelle macroéconomique, des études empiriques montrent que les transferts des migrants contribuent à atténuer les pressions de la viabilité de la dette, en élargissant l'assiette fiscale (cas de l'Égypte) (Ncube et Brixiova, 2013).

La répartition régionale des transferts des migrants est inégale

Les transferts officiels vers les pays africains ne sont pas également répartis entre les différentes régions du continent, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ayant été les principaux bénéficiaires de ces apports en 2014, avec respectivement 47 et 42 % (graphique 2.6). Le sextuor de tête est le suivant : Nigéria (21.3 milliards USD), Égypte (18.0 milliards), Maroc (6.8 milliards), Tunisie (2.4 milliards), Algérie (2.0 milliards) et Sénégal (1.6 milliard). Le Kenya et l'Ouganda sont les deux seuls pays d'Afrique de l'Est à avoir reçu un peu plus de 1 milliard USD de transferts. En Afrique australe, seule l'Afrique du Sud a franchi ce seuil, avec 1.4 milliard USD en 2014.



Graphique 2.6. Transferts des migrants en Afrique, par sous-région, 2000-15

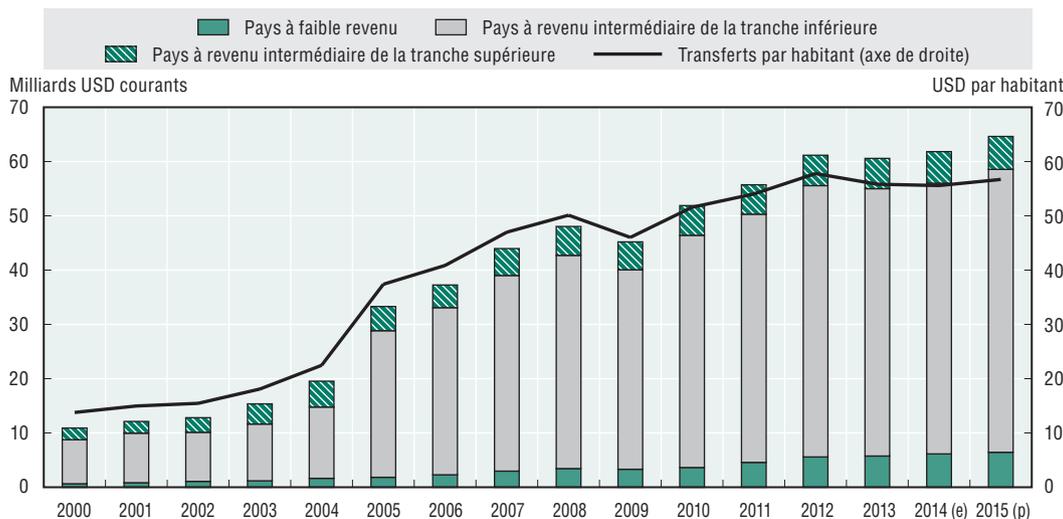


Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale sur les transferts des migrants.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207233>

Graphique 2.7. Transferts des migrants en Afrique, par groupe de revenu, 2000-15



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Sources : Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale sur les transferts des migrants.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207249>

Les transferts vers l'Afrique du Nord n'ont gagné que 0.8 % en 2014, loin des 20 % enregistrés entre 2010 et 2012. Après une dégringolade de 7 % en 2013, les transferts à l'Égypte ont connu une hausse modeste de 0.9 % en 2014, grâce en partie à l'émission de certificats d'investissement dans le cadre des projets d'agrandissement du canal de Suez. Les transferts vers le Maroc ont légèrement reculé en 2014, plombés par la persistance d'un chômage élevé en Europe où résident 80 % des migrants marocains (Banque mondiale, 2014c). Les transferts vers l'Afrique subsaharienne ont progressé de 3 % grâce à la hausse dont a bénéficié le Nigéria en 2014, même si les plus fortes augmentations en termes nominaux sont à imputer au Botswana (+63 %), aux Comores (+19 %), à la Sierra Leone (+16 %) et au Kenya (+11 %).



En termes de groupes de revenu, cette distribution inégale se traduit par un biais en faveur des PRI de la tranche inférieure, qui ont reçu 80.7 % des transferts en 2014, en grande partie du fait du poids de l'Égypte et du Nigéria – contre 9.9 % pour les pays à faible revenu et 9.4 % pour les pays à revenu élevé (graphique 2.7). Malgré la modestie du niveau des transferts dans les pays à faible revenu, ils restent supérieurs aux investissements privés dans la plupart des cas et constituent une bouée de sauvetage pour les pauvres (Mohapatra et Ratha, 2011).

Les pays doivent redoubler d'efforts pour maximiser l'impact des transferts des migrants sur le développement

Selon les prévisions de la Banque mondiale, les transferts officiels devraient continuer d'augmenter en 2015, pour atteindre 64.6 milliards USD. Les hausses les plus fortes bénéficieront aux pays d'Afrique du Nord (+4 % en termes nominaux) et d'Afrique subsaharienne (+5 %).

Les transferts des membres de la diaspora pourraient doper la croissance mais la transparence doit être de mise

Les pays de forte émigration pourraient profiter de ce phénomène pour utiliser les transferts des migrants comme catalyseur du développement de leur secteur financier, mais aussi de l'investissement et de la croissance.

En plein débat sur le financement du programme de développement pour l'après-2015, les décideurs conçoivent des incitations pour tirer parti des transferts et de l'épargne des membres de la diaspora dans le but d'augmenter leurs ressources financières, y compris à travers l'émission d'obligations de la diaspora (Banque mondiale, 2014c). Les membres de la diaspora africaine vivant dans les pays à revenu élevé épargnent plus de 53 milliards USD par an (Plaza et Ratha, 2011), sachant que plusieurs pays africains cherchent à exploiter ce réservoir de fonds en émettant des obligations pour des investissements dans la mère-patrie. Les fonds levés avec les émissions de la diaspora pourraient venir financer les projets intéressant les migrants (logements, écoles, hôpitaux, infrastructures) avec des répercussions bénéfiques concrètes sur les familles et les communautés restées au pays (Plaza et Ratha, 2011). Mais ces émissions ne sont pas un concept nouveau, ayant déjà été testées – sans véritable succès – par l'Éthiopie et le Kenya par exemple. Le problème tient en partie au fait que les membres de la diaspora visée ignoraient tout du produit ou craignaient que leurs fonds ne soient utilisés à mauvais escient. La transparence et l'engagement des membres de la diaspora dans les décisions d'investissement pourraient décider les migrants qui souhaitent apporter leur écot dans leur pays d'origine.

Une autre solution pour lever des fonds en faveur des projets d'infrastructure et de développement pourrait consister à canaliser les transferts des migrants via le système bancaire local, en autorisant ces banques à les utiliser comme garanties pour la « titrisation » des futurs transferts (OCDE, 2014a). Selon la Banque africaine de développement (BAfD), l'Afrique pourrait lever 17 milliards USD supplémentaires par an en recourant à un tel système de garantie (Shimeles, 2010).

Plusieurs obstacles empêchent les pays africains de tirer tout le parti des transferts des migrants

Alors que le coût moyen des opérations de transferts a diminué, passant de 8.9 % en 2013 à 7.9 % en 2014 (Banque mondiale, 2014c), l'envoi d'argent en Afrique subsaharienne reste coûteux, les prélèvements tournant autour de 12 % de la valeur transférée. Résultat, une part importante de ces transferts emprunte des canaux informels. De



plus, les transferts Sud-Sud sont, soit interdits, soit coûteux faute de concurrence sur le marché des intermédiaires financiers, mais aussi à cause des commissions de change élevées et des contrôles imposés sur les sorties de capitaux dans de nombreux pays en développement (Rata et Shaw, 2007 ; Banque mondiale, 2014c). Une tendance inquiétante fait son apparition, avec des frais supplémentaires imposés aux bénéficiaires par les banques internationales dont certaines réduisent depuis quelque temps leur implication dans ce secteur, les procédures de contrôle mises en place dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme étant devenues plus strictes (Banque mondiale, 2013a). C'est particulièrement vrai pour la Somalie et d'autres États africains fragiles, très dépendants de ces transferts des migrants.

Le G20 a pris des mesures pour réduire les coûts de transaction et démanteler les barrières à l'envoi de fonds par les migrants, en renforçant la coopération entre pays émetteurs et pays bénéficiaires (ONU, 2014). La concurrence accrue des téléphones portables et des technologies Internet, en plein essor, pourrait aussi contribuer à une diminution des frais.

L'aide publique au développement pour les pays africains à faible revenu recule

Cette section analyse les dernières tendances de l'APD en faveur de l'Afrique, en s'appuyant sur l'Enquête sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) (OCDE, 2014b). À partir de 2015, l'aide étrangère au continent devrait reculer. Face à cette évolution attendue, la communauté du développement propose plusieurs options conçues pour faire de l'aide un catalyseur de l'investissement privé. Mais les contributions aux budgets centraux resteront importantes, notamment sous forme de dons aux pays à faible revenu.

L'aide étrangère aux pays en développement a rebondi en 2013

L'aide étrangère aux pays en développement avait reculé en 2012, victime pour l'essentiel des coupes dans les budgets d'aide bilatérale des pays membres du CAD³. Elle a recouvré des couleurs en 2013, augmentant de 12,4 % en termes réels. Les donateurs ont apporté au total 150 milliards USD d'APD nette.

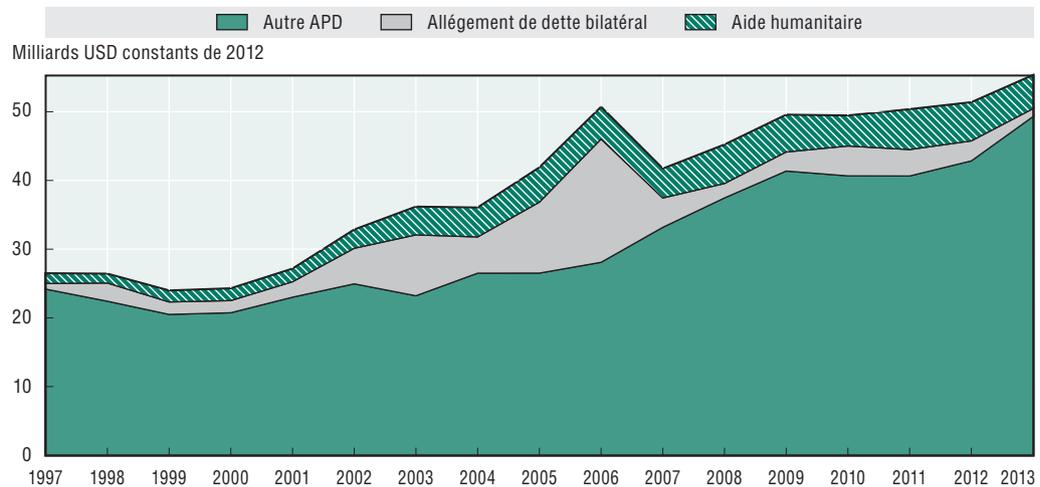
L'aide bilatérale des pays membres du CAD représente plus de 62 % de l'APD totale. Elle a crû de 5,9 % en termes réels depuis 2012, pour atteindre 93,7 milliards USD. L'APD nette des pays membres du CAD a représenté 0,3 % de leur revenu national brut (RNB)⁴, contre 0,29 % en 2012 (OCDE, 2014a). L'aide multilatérale est ressortie à 41,5 milliards USD, soit une hausse de 3,9 % en termes réels. L'aide des donateurs non membres du CAD a connu la progression la plus forte, d'environ 187 % en termes réels, à 15 milliards USD en 2013.

L'aide des donateurs non membres du CAD à l'Afrique s'est envolée en 2013

L'APD à l'Afrique a elle aussi progressé en 2013, de 7,7 % en termes réels (graphique 2.8). Les versements nets ont atteint 55,8 milliards USD, contre 51,3 milliards en 2012. L'aide multilatérale a légèrement progressé, de 3 % en termes réels, à 20,6 milliards USD en 2013. Mais cette hausse des allocations d'aide en faveur de l'Afrique s'explique essentiellement par des versements plus importants de la part des donateurs non membres du CAD⁵.



Graphique 2.8. Aide publique au développement nette totale à l'Afrique (milliards USD), 1997-2013



Sources : OCDE (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207250>

L'APD nette des pays non membres du CAD est ressortie à 5.8 milliards USD, contre 1.1 milliard en 2012, soit une hausse en termes réels de 413 %. Cette évolution s'explique par l'aide dispensée par les EAU à l'Égypte, en forte augmentation puisqu'elle est passée de 11 millions USD en 2012 à 4.6 milliards en 2013. Les EAU détiennent de fait le record du ratio APD/RNB, avec un taux de 1.34 %.

Bien que les données sur les apports concessionnels des pays non membres du CAD, notamment des pays émergents, soient parcellaires, les estimations font apparaître une hausse substantielle depuis quelques années (ONU, 2014). Ainsi, les engagements de financement de la Chine en faveur de l'Afrique sont passés de 5 milliards USD en 2006 à 10 milliards en 2009 et 20 milliards en 2012. En 2014, la Chine a augmenté sa ligne de crédit de 10 milliards USD supplémentaires (Sun, 2014), l'essentiel de cette aide concessionnelle étant destinée au développement des infrastructures.

L'aide des pays membres du CAD à certains des pays africains les plus démunis est en recul

À l'inverse, l'aide des pays membres du CAD à l'Afrique s'est repliée de 4.2 % en termes réels entre 2012 et 2013, à 29.4 milliards USD. Les États-Unis, premiers contributeurs en termes d'APD pour le continent, ont notamment réduit leurs versements à l'Afrique subsaharienne de 3.6 % en termes réels en 2013, à 8.6 milliards USD. La France a elle aussi diminué ses versements d'APD nette à l'Afrique subsaharienne de 33 %, avec un étiage moyen de 2 milliards USD en 2013, les niveaux d'allègement de dette étant comparativement plus faibles qu'en 2012. Ce repli de l'aide bilatérale du CAD à l'Afrique reflète une diminution des dons, de 1.9 % en termes réels.

La répartition régionale des versements est inégale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est étant les principaux bénéficiaires

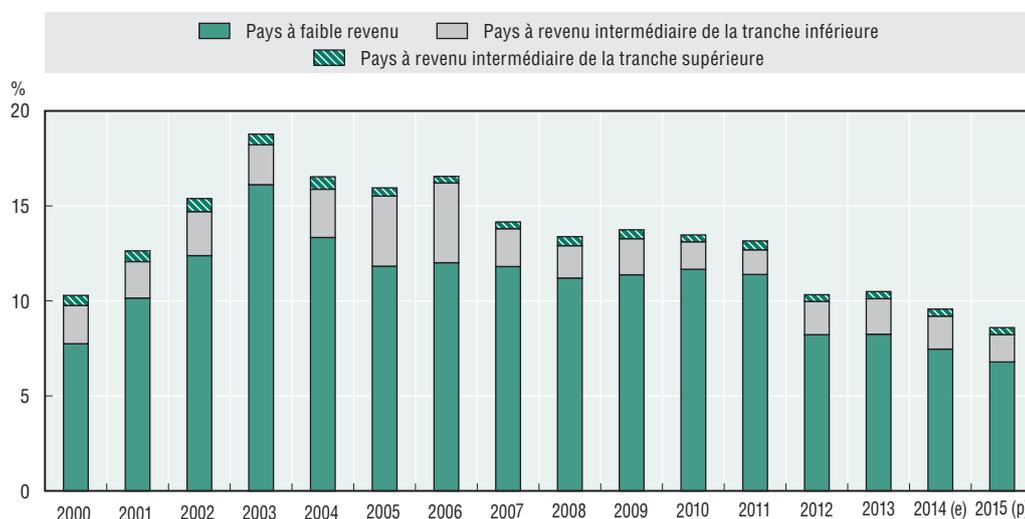
L'essentiel de la hausse de l'APD à l'Afrique en 2013 a profité à l'Afrique du Nord, l'Égypte se taillant la part du lion avec environ 5.5 milliards USD, dont plus des trois quarts ont été alloués à des projets d'infrastructure. L'Éthiopie (3.8 milliards USD), la



Tanzanie (3.4 milliards), le Kenya (3.2 milliards), la République démocratique du Congo (RDC) (2.6 milliards) et le Nigéria (2.5 milliards) font partie des autres gros bénéficiaires. Ce sextuor a reçu 38 % de l'APD totale à l'Afrique. Les pays d'Afrique de l'Est ont en particulier connu une augmentation des allocations d'aide par rapport à 2012. Mais sur la même période, les versements d'APD à plusieurs autres pays à faible revenu, principalement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ont reculé.

La part de l'APD dans le PIB des pays africains à faible revenu est retombée à 8.2 % entre 2012-13, contre 11.5 % en 2010-11 (graphique 2.9). Cette tendance devrait perdurer dans les prochaines années (OCDE, 2014b) – un constat préoccupant dans la mesure où la plupart des pays africains à faible revenu restent lourdement tributaires de l'aide étrangère.

Graphique 2.9. Aide publique au développement nette à l'Afrique, par groupes de revenu (% du PIB, pondéré)



Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2014b).

Sources : Calculs des auteurs d'après OCDE (2015) et les données du FMI.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207261>

En décembre 2014, le CAD/OCDE s'est engagé à inverser la tendance à la baisse de l'APD apportée aux pays les moins avancés (PMA) et d'affecter une part plus grande de l'APD totale aux pays où les besoins sont les plus importants, comme les PMA, les pays à faible revenu (PRI), les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les États fragiles ou touchés par un conflit. Il a également décidé de revoir ses méthodes de mesure des prêts éligibles au titre de l'APD, afin de tenir compte du niveau actuel des taux d'intérêt et de susciter davantage de financements concessionnels en faveur des PMA et autres PRI. Ces initiatives sont censées encourager la mise à disposition de volumes supplémentaires d'aide concessionnelle pour les pays qui en ont le plus besoin, y compris les PRI africains, et contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

L'aide à l'Afrique devrait diminuer à partir de 2015, conséquence de l'abandon progressif des dons au profit des prêts à conditions de faveur

Selon l'Enquête 2014 sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs du CAD, on observe une évolution progressive des priorités globales d'allocations régionales en faveur des PRI d'Asie, tandis que l'aide à l'Afrique a stagné et devrait même décliner à compter de 2015. En 2017, plus des deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne devraient recevoir moins d'aide qu'en 2014 (OCDE, 2014b).



Les estimations de l'enquête tablent sur un déclin de l'aide-pays programmable à l'Afrique

L'enquête estime les futures allocations de l'aide pour tous les pays membres du CAD et les principaux donateurs non membres du CAD et multilatéraux, de 2014 à 2017, en s'appuyant sur les recettes brutes de l'aide-pays programmable (APP) des pays en développement⁶.

En 2013, l'APP à l'Afrique a progressé de plus de 13 %, plus vite que dans n'importe quelle autre région, ce qui a permis au continent de conserver sa place de premier bénéficiaire de ce type d'aide. Mais les estimations pour 2014 montrent qu'en volume, l'APP n'a augmenté que de 1.1 %, à 47.6 milliards USD, contre 47.1 milliards en 2013. Les pays d'Afrique du Nord, notamment le Maroc et la Tunisie, et les principaux bénéficiaires en Afrique subsaharienne (Ghana, Mozambique et Nigéria) représentent l'essentiel de cette hausse. En 2014, les premiers bénéficiaires de l'APP sont les mêmes qu'en 2013, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria et la Tanzanie.

Les prévisions tablent sur un repli de l'APP pour la région de 2.6 % en 2015, à 46.4 milliards USD, avant une nouvelle baisse de 3.0 % en 2016 (45.0 milliards USD) et de 0.3 % en 2017 (44.8 milliards). En 2015, la moitié environ des pays africains devraient recevoir moins d'APP. En 2017, seuls la Libye, le Maroc et la Tunisie pour l'Afrique du Nord et la Côte d'Ivoire, le Soudan du Sud et la Zambie pour l'Afrique subsaharienne devraient bénéficier d'une hausse sensible de l'aide par rapport à 2014. Pour 35 pays d'Afrique subsaharienne, le niveau d'APP en 2017 sera inférieur à celui de 2014.

Étant donné la pression démographique en Afrique, l'aide par habitant devrait diminuer encore plus vite. De fait, l'APP par habitant en Afrique subsaharienne devrait retomber à 37 USD en 2017, loin de son record de 2013 (41.5 USD).

Les pays à faible revenu seront les premières victimes de ce repli de l'APP

L'APP aux 27 pays africains à faible revenu, qui rassemblent quelque 520 millions d'habitants, devrait reculer de 4 % en 2015, avant une nouvelle baisse de 4 % en 2016 et de 1 % en 2017. La part des pays à faible revenu dans l'APP totale passera donc de 59.3 % en 2014 à 58.5 % en 2015 et 58.0 % en 2017. Cette évolution traduit un accès plus réduit aux dons, vitaux pour ces pays (OCDE, 2014b). De leur côté, les PRI de la tranche inférieure et les PRI de la tranche supérieure verront leur part dans l'APP totale augmenter entre 2014 et 2017, de respectivement 33.7 et 7 % à 34.5 et 7.5 %. L'essentiel de l'APP aux PRI de la tranche supérieure prendra probablement la forme de prêts à conditions de faveur (OCDE, 2014b).

Cette tendance baissière de l'APP aux pays à faible revenu est particulièrement inquiétante dans la mesure où les apports d'aide constituent toujours pour eux une composante majeure de leurs apports financiers extérieurs (53 % en 2013-14). Même si certains pays ont entrepris des efforts conséquents pour mobiliser davantage de ressources intérieures et attirer d'autres apports privés, ces ressources ne suffisent pas à combler leurs importants besoins de financement.

Les prêts mixtes contribueront à financer le programme de développement mais l'aide de base restera importante

Pour financer le programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale propose un nouveau cadre, qui met en commun des ressources intérieures et internationales, publiques, privées et mixtes. Les ressources mixtes recouvrent les partenariats public-privé traditionnels mais aussi les instruments fournis par les institutions de financement du développement dans le but de susciter des investissements privés (prêts mixtes, prises de participation, garanties, etc.). Entre 2007 et 2014, l'Union européenne (UE) a ainsi panaché des dons à hauteur de 2 milliards



d'euros (EUR) avec des prêts et des financements en fonds propres émanant d'institutions financières publiques et privées, débloquant ce faisant des investissements d'un montant estimé à 40 milliards EUR (OCDE, 2014a). Ces mécanismes de partage des risques sont bien adaptés au financement de projets d'infrastructure lesquels sont, par nature, longs, coûteux et risqués et peuvent décourager les investisseurs privés. De plus, les prêts mixtes permettent de réduire les coûts de financement pour les emprunteurs et améliorent l'accès aux financements des entreprises locales.

Malgré le caractère prometteur de ces approches, l'aide de base – et surtout les dons aux pays à faible revenu – restera une importante source de financement. Des efforts supplémentaires devront également être consentis pour améliorer la qualité de l'aide étrangère, afin de la rendre plus prévisible et de l'aligner sur les besoins spécifiques des pays bénéficiaires (OCDE, 2014b). Une aide prévisible dispensée en temps voulu est l'un des piliers fondamentaux du « New Deal pour l'engagement dans les États fragiles » adopté en 2011 par le groupe du G7+, composé de pays fragiles et en conflit et d'organisations internationales. Avec ce *New Deal*, les partenaires au développement s'engagent à améliorer la transparence dans l'utilisation de l'aide, mettre en place des mesures de gestion du risque, renforcer les capacités nationales et la ponctualité de l'aide et améliorer la rapidité et la prévisibilité des financements pour atteindre de meilleurs résultats.

Malgré de réels efforts, le recouvrement des impôts ne parvient toujours pas à couvrir les besoins

Cette section analyse l'efficacité des pays africains à recouvrer les impôts sur la période 2003-13, en s'appuyant sur les dernières données de la BAfD, recueillies lors des missions organisées chaque année sur place en vue de la préparation du rapport *Perspectives économiques en Afrique*. Malgré les progrès obtenus depuis dix ans en matière de mobilisation des ressources intérieures, les pays africains se heurtent toujours à d'immenses difficultés pour lever davantage d'impôts de qualité. Les flux financiers illicites quittant l'Afrique constituent l'un des grands obstacles, sachant que leur montant serait supérieur à la totalité des apports d'aide et des investissements.

La fiscalité joue un rôle grandissant en Afrique

Une meilleure mobilisation des ressources intérieures en Afrique est impérative si le continent veut relever le double défi d'augmenter les niveaux de productivité et de rendre la croissance plus solidaire conformément à son programme d'intégration et de transformation (BAfD et al., 2010). Alors que les gouvernements ont besoin de ressources supplémentaires pour investir dans les infrastructures physiques et sociales – secteurs que les marchés vont éviter ou ne pas soutenir suffisamment – ils doivent aussi, pour assurer le succès des réformes de la gouvernance, mettre l'accent sur la réforme fiscale (Prichard, 2010). La mobilisation des ressources intérieures renforce l'appropriation nationale des leviers d'action et permet au pays de tendre vers l'autonomie financière (ONU, 2014). Pour ces raisons, les dirigeants de l'UA ont réitéré les messages clés du consensus de Monterrey (2002) et de la déclaration de Doha (2008) dans le contexte de la Position commune africaine de 2014 sur le programme de développement pour l'après-2015, affirmant que les politiques visant à accroître et renforcer la qualité des financements intérieurs devaient faire partie des priorités de leurs gouvernements (UA, 2014).



Les recettes fiscales sont en hausse mais restent très exposées aux variations des prix de l'énergie

Entre 2003 et 2013, le financement intérieur public en Afrique a été multiplié par plus de trois, passant de 157 à 507 milliards USD. Par rapport à 2012, le total des recettes fiscales en 2013 a accusé une légère baisse, d'environ 1.5 %, essentiellement due à une diminution des rentes tirées des ressources naturelles.

Les rentes tirées des ressources naturelles constituent l'essentiel des rentrées fiscales, mais elles sont extrêmement volatiles

Les rentes tirées des ressources naturelles sont la première source de recettes fiscales en Afrique, à 215 milliards USD en 2013. Leur part dans le total des recettes fiscales a augmenté entre 2000-03 et 2010-13, passant d'une moyenne de 39 % à une moyenne de 43 %. Mais elles sont par nature volatiles, puisque liées aux fluctuations des cours internationaux des matières premières (graphique 2.10). De fait, ces rentes ont augmenté entre 2002 et 2008 et se sont contractées pendant la récession mondiale de 2008/09, en phase avec les cycles de hausse et de baisse des prix des matières premières. Après avoir atteint un record en 2012, à 235 milliards USD, elles ont chuté de 8 % en 2013, plombées par le décrochage généralisé des prix de l'énergie, des métaux et des minéraux. La baisse continue des cours des matières premières (chapitre 1) et, surtout, l'effondrement du prix du pétrole, ne présage rien de bon en termes de recouvrement des rentes tirées des ressources naturelles en 2014 et 2015.

En 2013, 70 % du total des impôts recouverts en Afrique provenaient de six pays : Afrique du Sud (86.5 milliards USD), Nigéria (77.8 milliards), Algérie (71.8 milliards), Angola (48.7 milliards), Libye (42.8 milliards) et Égypte (38.9 milliards).

La composition des recettes fiscales est plus équilibrée dans les pays pauvres en ressources

La composition des recettes fiscales d'un pays – la gamme des prélèvements – varie fortement entre les pays riches en ressources et les pays pauvres en ressources d'Afrique (graphique 2.10). En Algérie, en Angola, au Congo, en Guinée équatoriale et en Libye, les rentes tirées des ressources naturelles ont ainsi constitué plus de 80 % du total des impôts recouverts et plus de 20 % du PIB en 2013. Depuis dix ans, ces pays ne sont guère parvenus à rééquilibrer leur gamme de prélèvements fiscaux et sont de fait excessivement vulnérables aux variations des cours des matières premières.

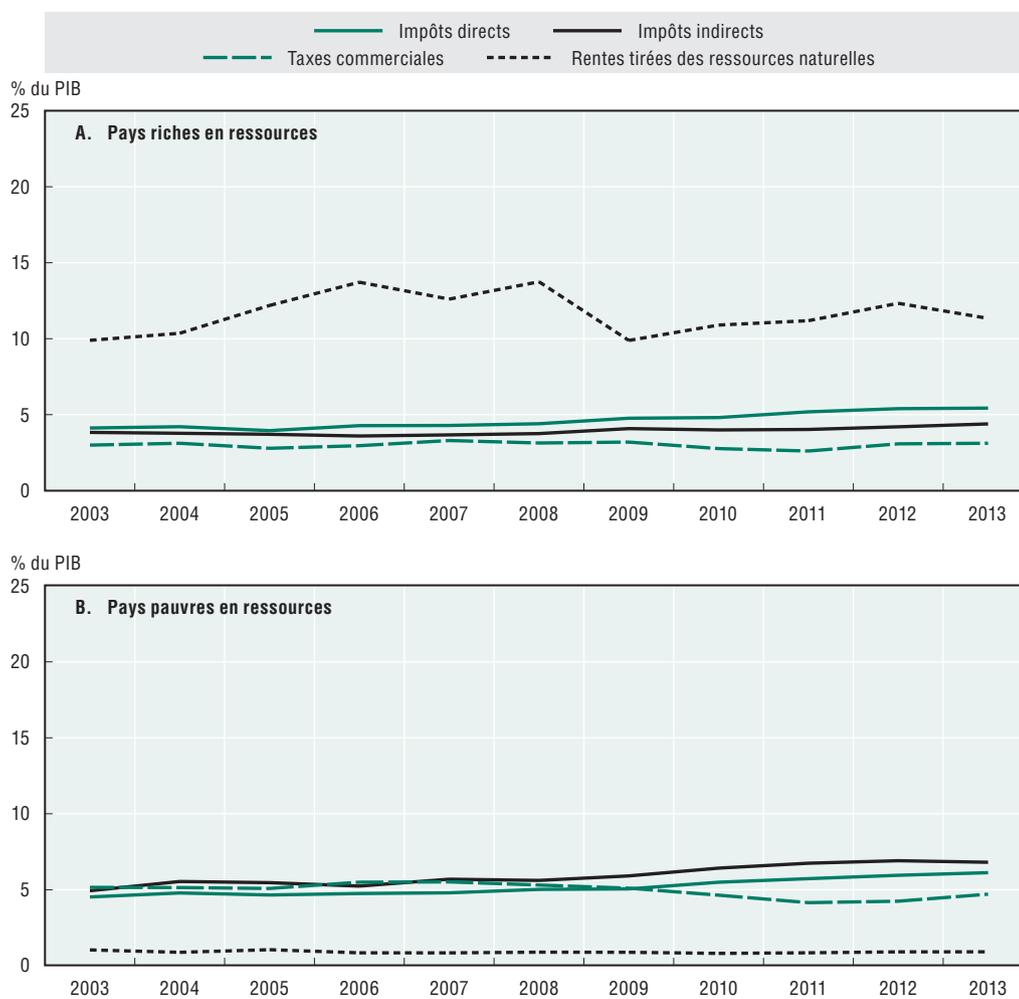
A contrario, les pays pauvres en ressources ont réussi à élargir leur assiette fiscale, recouvrant des impôts directs et indirects. L'Éthiopie et le Kenya ont une gamme de prélèvements directs, indirects et commerciaux bien équilibrée, ce qui les aide à maintenir un financement plus stable et prévisible des biens publics.

La mobilisation des ressources intérieures achoppe sur une série d'obstacles

En dépit de réels progrès sur le plan du recouvrement des impôts depuis dix ans, la plupart des pays n'arrivent pas encore à couvrir leurs besoins financiers par le seul levier fiscal. Le besoin de financement d'infrastructures reste important, avec l'apparition de nouveaux défis, à l'instar de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. De plus, les systèmes fiscaux n'ont pas encore donné toute leur mesure pour remédier aux fortes inégalités, ayant relativement peu d'effets redistributifs.



Graphique 2.10. Gamme des prélèvements fiscaux en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2003-13



Sources : Calculs de l'auteur d'après les données du rapport *Perspectives économiques en Afrique*.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207278>

La lutte contre l'évasion fiscale se heurte au manque de capacités de surveillance

L'importance du secteur informel conjuguée à de faibles taux de recouvrement, une forte évasion fiscale (faible moralité fiscale) et l'impuissance des administrations fiscales complique encore la réforme budgétaire au service d'un développement solidaire. Sans oublier que de nombreux pays riches en ressources manquent de capacités pour négocier des contrats susceptibles de promouvoir une transparence accrue et d'améliorer les recettes publiques tirées des industries extractives (OCDE, 2014a).

Les pratiques abusives de prix de transfert (déplacement artificiel des gains imposables vers les juridictions les plus modérées en la matière) sont monnaie courante en Afrique. Sans compter que trois pays africains seulement ont créé, dans leur administration fiscale, des services s'occupant de cette question (UA/UNECA, 2015). L'absence de capacités officielles de surveillance expose fortement les pays africains à ces pratiques d'évasion fiscale. L'OCDE et le G20 sont en train d'œuvrer ensemble pour lutter contre les stratégies d'« érosion de la base d'imposition et [de] transfert de bénéfices » (BEPS selon l'acronyme anglais), qui profitent des failles et des discordances de législations fiscales pour déplacer les profits afin d'échapper à l'impôt (encadré 2.3).



Encadré 2.3. Les pays africains ont tout à gagner des processus internationaux sur les questions fiscales

Le G20 voit dans l'érosion fiscale et le transfert de bénéfices (BEPS) un risque grave pour les recettes fiscales, la souveraineté et l'équité des systèmes fiscaux, qui concerne tous les pays du monde, industrialisés et en développement. Le BEPS procède d'incohérences dans les règles et les normes en vigueur régissant la fiscalité internationale et qui permettent à des entreprises multinationales de déplacer leurs bénéfices d'un pays à l'autre pour bénéficier d'une imposition plus favorable.

Pour les pays à faible revenu, très dépendants des impôts de ces multinationales, cette pratique a des conséquences particulièrement fortes. À partir du moment où des contribuables ayant pignon sur rue se permettent de s'affranchir de leurs devoirs fiscaux, alors la confiance dans l'efficacité du système est mise à mal.

L'OCDE et le G20 réfléchissent à des solutions pour s'atteler à ce problème et assurer une cohérence pour les entreprises comme pour les autorités fiscales. En 2013, l'OCDE a dévoilé un plan d'action en 15 points pour fournir aux gouvernements des instruments nationaux et internationaux permettant de lutter contre le déplacement des bénéfices (OCDE, 2013). L'implication des pays en développement dans le projet BEPS OCDE/G20 est indispensable pour s'assurer qu'ils bénéficient de l'aide requise face aux difficultés particulières qu'ils rencontrent.

Pendant la première année de déploiement de ce projet, plus de 80 pays en développement et autres pays non membres de l'OCDE/du G20 ont fourni des éléments de réflexion, à l'occasion de quatre consultations régionales et de quatre forums thématiques mondiaux. Cela a permis d'identifier les points les plus pertinents et qui présentent le plus de difficultés pour les pays en développement. Plusieurs domaines prioritaires ont été définis : limiter l'érosion de la base d'imposition via les déductions d'intérêts et autres frais financiers ; empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales et les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable ; et réexaminer les prix de transfert (surtout les paiements qui érodent la base d'imposition), la documentation des prix de transfert et les notifications pays par pays. Le soutien aux politiques et le renforcement des capacités à s'atteler aux problèmes de BEPS font partie des enjeux transversaux pour les pays en développement.

L'absence de données comparables sur les prix de transfert et l'octroi d'incitations fiscales contreproductives constituent également des aspects particulièrement préoccupants pour les pays en développement (OCDE, 2014e). Ces questions sont l'objet d'autres mandats spécifiques du G20 et des travaux en cours du Groupe de travail informel de l'OCDE sur la fiscalité et le développement.

L'implication des pays en développement dans la recherche de solutions pour contrer le BEPS a été renforcée, afin de faciliter leur participation directe au projet. Depuis 2015, 13 pays en développement ont rejoint le Comité des affaires fiscales (CAF) et les groupes d'étude concernés, parmi lesquels le Maroc, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie, ainsi que le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF). Le projet BEPS organise des réunions de réseau dans cinq régions (Afrique comprise) pour toucher un maximum de pays en développement, en particulier les pays à faible revenu qui n'ont pas forcément les capacités de prendre une part directe à ces travaux. Les réunions sont organisées en partenariat avec l'ATAF et, pour les pays francophones, le Centre de rencontre des administrations fiscales (CREDAF).

Sources : OCDE (2013, 2014e).



Des politiques budgétaires optimales passent par une meilleure accessibilité des données et le partage des bonnes pratiques entre pays. L'encadré 2.4 revient sur plusieurs initiatives importantes en la matière.

Encadré 2.4. Pour une comparabilité des statistiques des recettes publiques en Afrique

Malgré l'existence d'un consensus sur la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, qui figure en bonne place dans l'Agenda 2063 adopté par l'UA en janvier 2015, l'absence d'une base solide d'informations sur les recettes publiques freine toute velléité de réforme et d'action.

Un large partenariat d'organisations internationales* a donc conçu le projet Statistiques des recettes publiques en Afrique pour améliorer la comparabilité, la cohérence, la qualité et l'accessibilité des indicateurs et des données sur les recettes fiscales. Ces éléments peuvent ensuite servir à analyser les politiques fiscales et de dépenses des pays ainsi que leur incidence sur l'équité et l'efficacité économique, dans le but d'alimenter les réseaux de dialogue sur les politiques, faire connaître les bonnes pratiques et diffuser des recommandations sur la réforme des politiques fiscales.

Des directeurs des impôts venus d'Afrique du Sud, du Cameroun, du Sénégal et de Tunisie ont rencontré les organisations partenaires en novembre 2014 sous les auspices de la Commission de l'UA, afin de lancer le projet. Ils ont été rejoints en février 2015 par leurs homologues du Cabo Verde, de Côte d'Ivoire, du Maroc, de Maurice et du Rwanda. La première édition des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* devrait paraître début 2016 et couvrira les neuf pays participants. Le but est d'intégrer progressivement d'autres pays africains sur une base volontaire, afin de préparer des publications annuelles. Les statistiques publiées permettront d'établir des comparaisons entre pays d'Afrique participants mais aussi avec des pays d'Asie, d'Amérique latine et des pays membres de l'OCDE.

Note : * BAfD, ATAF, CUA, CREDAF, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, Centre de développement de l'OCDE et Organisation mondiale des douanes (OMD). Pour plus d'informations : www.oecd.org/dev/emea/harmonisingafricanrevenuestatistics.htm.

Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique sont supérieurs à l'APD et aux IDE

Les flux financiers illicites (FFI) sont une entrave majeure à la mobilisation des ressources intérieures. Si les définitions du phénomène varient, les FFI recouvrent en général des capitaux illégalement gagnés, utilisés ou transférés en dehors d'un pays en violation des lois nationales ou internationales (UA/UNECA, 2015 ; OCDE, 2014c). Les flux financiers illicites s'appuient sur des pratiques telles que l'évasion fiscale (y compris les fausses factures et les prix de transfert abusifs), le blanchiment d'argent, les pots-de-vin versés par des multinationales ou l'abus de pouvoir d'agents publics.

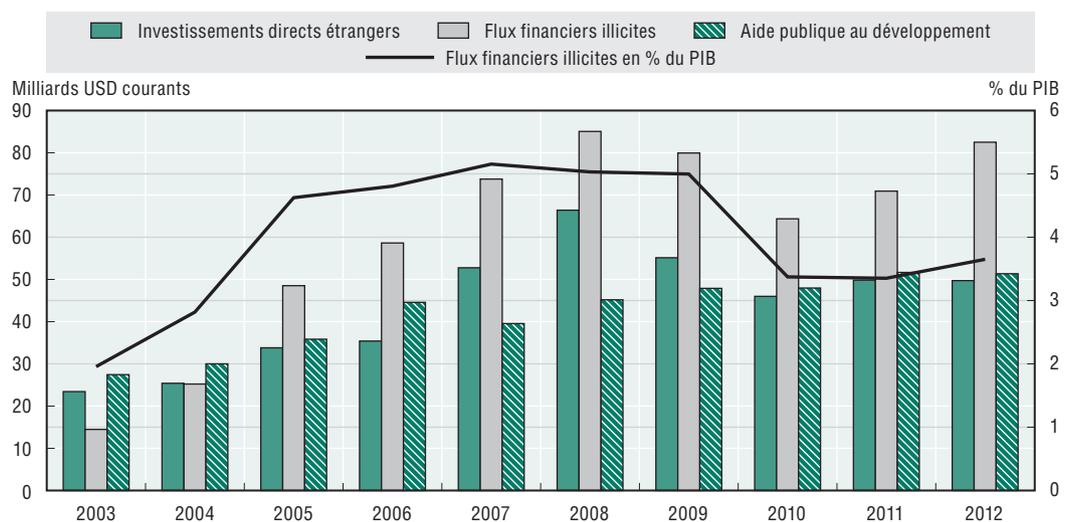
L'impact des FFI sur les pays africains, particulièrement délétère, va s'aggraver

Ces pratiques dommageables se retrouvent partout, mais elles ont un impact économique et social particulièrement délétère dans les pays africains, étant donné l'étroitesse de la base des ressources et des marchés (OCDE, 2014c). Les FFI captent des capitaux qui pourraient être investis dans des services sociaux et publics de base cruellement indispensables. Ils affaiblissent aussi les systèmes financiers africains et sapent les structures de l'État (OCDE, 2014c). Ndikumana et Boyce (2012) estiment que le stock de capital de l'Afrique augmenterait de plus de 60 % si les fonds quittant le continent de manière illicite y restaient, avec pour effet d'augmenter le PIB par habitant de 15 %.



Des estimations récentes montrent que ces FFI sont un problème de taille qui ne cesse de s'aggraver (graphique 2.11). L'Afrique a perdu en moyenne 60.3 milliards USD (soit environ 4 % de son PIB) à cause des sorties illicites de capitaux entre 2003 et 2012 (Kar et Spanjers, 2014). Il s'agit là de volumes supérieurs à l'APD et aux IDE, qui ont atteint en moyenne sur la période respectivement 42.1 et 43.8 milliards USD par an. Les sorties illicites de capitaux pour l'Afrique subsaharienne en 2012 (estimées à 68.6 milliards USD) sont légèrement inférieures à l'APD et aux IDE pris ensemble (41.1 et 35.4 milliards USD). Mais comme il s'agit par nature de transactions clandestines, ces appréciations sont très variables et pourraient bien sous-estimer considérablement l'ampleur de ces mouvements de fonds.

Graphique 2.11. Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique comparés à l'APD et aux IDE, 2003-12



Note : Les FFI sont calculés selon la méthode mise au point par Kar et Spanjers (2014), qui s'appuient sur deux sources : i) les sorties de capitaux dues à des erreurs de facturation volontaires lors de transactions commerciales ; et ii) les sorties de capitaux dues aux erreurs et omissions de la balance des paiements, qualifiées aussi de « sorties illicites de capitaux fébriles HMN » (*hot money narrow*). La grande majorité des FFI mesurables en provenance d'Afrique (67.4 % en moyenne sur la période 2003-12) sont liés à l'établissement de fausses factures. Sources : Calculs des auteurs d'après Kar et Spanjers (2014), OCDE (2015) et les données du FMI et du rapport *Perspectives économiques en Afrique*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207289>

La question des FFI préoccupe de plus en plus la communauté internationale

L'OCDE, le G8 et le G20 comme le Parlement européen et l'ATAF ont tous pris des mesures pour s'atteler à ce phénomène. En 2015, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique de l'UA/UNECA a préconisé l'adoption d'un instrument de politique unique pour combattre les FFI dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Il s'agit de garantir la cohérence de toutes les initiatives engagées et de renforcer les capacités limitées de l'Afrique à s'atteler à ce problème.

Selon le dernier rapport du Groupe de haut niveau (UA/UNECA, 2015), les grandes entreprises commerciales sont à l'origine du gros des FFI (65 %), devant le crime organisé (30 %) et les effets de la corruption (5 %). La méthode la plus fréquente pour transférer illégalement des fonds d'une frontière à l'autre consiste à sous- ou surfacturer les transactions commerciales. Cette pratique représente 67.4 % de toutes les sorties illicites de capitaux d'Afrique entre 2003 et 2012 (Kar et Spanjers, 2014).



Des efforts conjoints pour assurer une plus grande transparence sont indispensables pour lutter contre ces flux illicites

Étant donné les conséquences dommageables des fausses factures sur l'aptitude des pays africains à mobiliser les ressources intérieures, le Groupe de haut niveau de l'UA/UNECA recommande aux gouvernements africains et à la communauté internationale d'agir de concert pour lutter contre ce fléau. Une option pourrait consister à fournir aux services des douanes les dernières données sur les prix comparables pratiqués dans le commerce mondial, ce qui permettrait de détecter rapidement les transactions frauduleuses et de les bloquer (UA/UNECA, 2015).

Mais au final, la maîtrise des FFI dépend de la transparence des opérations. À cet égard, l'initiative Afrique lancée par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (encadré 2.5) constitue une contribution majeure. Mais pour que les pays africains puissent tirer un parti maximal de cette initiative, parmi d'autres, ils doivent développer ou renforcer les capacités des autorités fiscales, des services en charge des prix de transfert, des douanes et des agences de lutte contre la corruption et leur fournir les moyens financiers dont ils ont besoin.

Encadré 2.5. L'initiative Afrique du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui compte 126 membres, est le premier groupe international sur la fiscalité au monde. Il est chargé de surveiller l'application des normes, convenues au niveau international, en matière de transparence et d'échange de renseignements dans le domaine fiscal. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Mauritanie, Maurice, le Maroc, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, les Seychelles, la Tanzanie et la Tunisie font partie des pays africains membres. Tous les membres participent aux discussions sur un pied d'égalité et se sont engagés à respecter la norme internationale d'échange de renseignements sur demande.

Lors de sa réunion annuelle de 2014, à Berlin, le Forum mondial a salué le lancement de l'initiative Afrique. Il s'agit de libérer tout le potentiel de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau national, de sensibiliser les dirigeants concernés dans les pays africains aux avantages qu'ils peuvent offrir et de renforcer les capacités d'échanges d'informations fiscales entre les administrations du continent.

L'initiative Afrique propose différentes approches pour combattre les sorties illicites de capitaux en provenance du continent. Cela passe par le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et le soutien à la mobilisation des ressources intérieures, sur fond de transparence accrue et d'échanges d'informations en Afrique, y compris à travers les aspects suivants :

- susciter une adhésion politique en Afrique pour mieux utiliser les infrastructures mondiales existantes d'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- fournir aux administrations fiscales des outils pour réclamer, traiter et exploiter les informations ;
- augmenter le nombre de pays africains membres du Forum mondial ;
- renforcer les capacités d'échange de renseignements à des fins fiscales dans les organisations régionales africaines (à l'instar de l'ATAF) ;
- léguer un héritage durable en faveur de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales en Afrique.

L'initiative est pilotée par un groupe de travail qui réunit les membres africains du Forum mondial et des organisations régionales et internationales parmi lesquelles l'ATAF, le CREDAF et le Groupe de la Banque mondiale.

Sources : OCDE (2014d).



Notes

1. L'OCDE définit les IDE comme « un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investisseur direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct [...]. C'est cette volonté d'influencer ou de contrôler de façon significative la gestion d'une entreprise, qui distingue l'investissement direct de l'investissement étranger de portefeuille [...]. Les investisseurs de portefeuille ne cherchent en aucun cas à établir une quelconque relation durable. C'est la rentabilité des actifs qui constitue le principal déterminant de leur décision d'acheter ou de vendre des valeurs mobilières » (OCDE, 2008).
2. Les pays riches en ressources sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Libye, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, la RDC, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, la Zambie (définition du FMI).
3. Les membres du CAD sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.
4. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB fixé pour l'APD par les Nations Unies, le Royaume-Uni l'atteignant pour la première fois. En revanche, l'aide des Pays-Bas est tombée en-deçà de 0.7 % pour la première fois depuis 1974.
5. Les versements d'APD à l'Afrique des donneurs non membres du CAD comprennent des données des pays suivants : Arabie saoudite, Croatie, Chypre, EAU, Estonie, Hongrie, Israël, Koweït (Fonds koweïtien pour le développement économique arabe – KFAED), Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie, Fédération de Russie, Thaïlande et Turquie.
6. L'aide-pays programmable (APP), dite aussi « aide de base », est une sous-catégorie de l'APD bilatérale brute qui mesure les transferts effectifs aux pays partenaires. Elle représente la part de l'aide que les donateurs programment pour chaque pays et sur laquelle les pays partenaires pourraient avoir leur mot à dire. L'APP s'est révélée être, dans plusieurs études, une bonne variable indicative de l'aide enregistrée au niveau national. Pour plus d'informations sur l'APP : www.oecd.org/dac/cpa.



Références

- BAfD (2011), “The middle of the pyramid: Dynamics of the middle class in Africa”, *Market Brief*, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/The%20Middle%20of%20the%20Pyramid_The%20Middle%20of%20the%20Pyramid.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- BAfD, OCDE et UNECA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010 : la mobilisation des ressources publiques et l'aide*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-fr>.
- Banque mondiale (2014a), *Africa's Pulse : des décennies de croissance ininterrompue transforment les économies africaines*, Vol. 10, Banque mondiale, Washington, DC, [www-http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/africas-pulse-decades-of-sustained-growth-is-transforming-africas-economies](http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/africas-pulse-decades-of-sustained-growth-is-transforming-africas-economies) (consulté le 17 mars 2015).
- Banque mondiale (2014b), *L'impact économique à court et moyen termes de la crise Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/the-economic-impact-of-the-2014-ebola-epidemic-short-and-medium-term-estimates-for-west-africa> (consulté le 17 mars 2015).
- Banque mondiale (2014c), *Migration and Development Brief*, No. 22, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief22.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Banque mondiale (2013a), *Migration and Development Brief*, No. 21, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief21.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- CNUCED (2014), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 – L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- EY (2014), *EY's Attractiveness Survey: Africa 2014: Executing Growth*, Ernst & Young, Londres, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/\\$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf) (consulté le 17 mars 2015).
- Fast Company (2014), “The top 10 most innovative companies in Africa”, www.fastcompany.com/3026686/most-innovative-companies-2014/the-top-10-most-innovative-companies-in-africa (consulté le 17 mars 2015).
- fDi Markets (2014), www.fdimarkets.com (consulté le 17 mars 2015).
- FMI (2014a), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne 2014*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2014/afr/eng/sreo0414.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- FMI (2014b), *Perspectives de l'économie mondiale : nuages et incertitudes de l'après-crise*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/02/pdf/sumf.pdf> (consulté le 17 mars 2015).
- Forbes (2012), “The ten most innovative companies in Africa”, www.forbes.com/sites/mfonobongnsehe/2012/09/07/the-ten-most-innovative-companies-in-africa/ (consulté le 17 mars 2015).
- HIVOS (sans date), “Sustainable and Secure Smallholder Systems @ scale”, <https://east-africa.hivos.org/activity/sustainable-and-secure-smallholder-systems-scale> (consulté le 15 janvier 2014).
- Kar, D. et J. Spanjers (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2003-2012*, Global Financial Integrity (GFI), Washington, DC, www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2014/12/Illicit-Financial-Flows-from-Developing-Countries-2003-2012.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Mohapatra, S. et D. Ratha (2011), *Remittance Markets in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/RMA_FullReport.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Ncube, M. et Z. Brixiova (2013), “Remittances and their macroeconomic impact”, *World Economics*, Vol. 14/4, pp. 1-20, <http://ideas.repec.org/a/wej/wldecn/569.html> (consulté le 17 mars 2015).
- Ndikumana, L. et J.-K. Boyce (2012), “Capital flight from sub-Saharan African countries”, *PERI Research Report*, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, Amherst, MA, http://ayyaantuu.com/wp-content/uploads/2012/10/SSAfrica_capitalflight_Oct23_2012.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- OCDE (2015), Base de données en ligne sur les activités d'aide (SNPC), <http://stats.oecd.org/> (consulté le 16 janvier 2015).
- OCDE (2014a), *Coopération pour le développement 2014 : mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.



- OCDE (2014b), *Global Outlook on Aid: Results of the 2014 DAC Survey on Donors' Forward Spending Plans and Prospects for Improving Aid Predictability*, document non classifié DCD/DAC(2014)53, OCDE, Paris [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)53&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)53&docLanguage=En).
- OCDE (2014c), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2014d), *Transparence fiscale 2014 : rapport de progrès*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, <http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/rapportannuel-FM-2014.pdf>.
- OCDE (2014e), *Rapport du Groupe de travail du G20 pour le développement sur l'impact du projet BEPS dans les pays à bas revenus – Partie I*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/partie-1-du-rapport-au-g20-d%C3%A9veloppement-impact-projet-beps-2014.pdf>.
- OCDE (2013), *Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203242-fr>.
- OCDE (2008), *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux 2008*, 4e édition, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264048768-fr>.
- ODI (2015), *Sub-Saharan Africa International Sovereign Bonds*, Overseas Development Institute, Londres.
- ODI (2014), "Sovereign bonds in sub-Saharan Africa: Good for growth or ahead of time?", Briefing, No. 87, Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8883.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- ONU (2014), *Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable*, Nations Unies, New York, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/315&Lang=F (consulté le 17 mars 2015).
- Oxford Economics (2013), *Bright Continent: The Future of Africa's Opportunity Cities*, Oxford Economics, Oxford.
- Plaza, D. et D. Ratha (2011), *Diaspora for Development in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD-FullReport.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Prichard, W. (2010), "Taxation and state building: Towards a governance focused tax reform agenda", *IDS Working Papers*, No. 341, Institute of Development Studies, Brighton, www.ids.ac.uk/files/dmfile/Wp341.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Ratha, D. et W. Shaw (2007), "South-South migration and remittances", *World Bank Working Papers*, No. 102, Banque mondiale, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/SouthSouthMigrationandRemittances.pdf> (consulté le 17 mars 2015).
- Shimeles, A. (2010), "Diaspora bonds and securitization of remittances for Africa's development", *Africa Economic Brief*, Vol. 1/7, Banque africaine de développement, Tunis, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AEB%20dec%202010%20\(avril%202011\)_AEB%20dec%202010%20\(avril%202011\).pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AEB%20dec%202010%20(avril%202011)_AEB%20dec%202010%20(avril%202011).pdf) (consulté le 17 mars 2015).
- Standard Bank Group (2014), "Africa on course for growing debt issuance as global search for field continues", www.stanbicbank.co.zm/Zambia/Africa-on-course-for-growing-debt-issuance-as-global-search-for-field-continues (consulté le 17 janvier 2015).
- Sun, Y. (2014), "The Sixth Forum on China-Africa Cooperation: New agenda and new approach?", *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2015*, Brookings Institution, Washington, DC, pp. 10-13, www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/china%20africa%20cooperation%20sun.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Sy, A. (2015), "2015: A crucial year for financing development in Africa", *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2015*, Brookings Institution, Washington, DC, pp. 22-26, www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/financing%20african%20development%20sy.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- UA (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Union africaine, Addis-Abeba, http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Macroeconomy/post2015/cap-post2015_fr.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- UA et UNECA (2015), *Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, Union africaine et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/ffi-rapport_francais.pdf (consulté le 17 mars 2015).



- Wageningen UR (2014), *Towards Sustainable Cocoa: Assessment of Cargill and Solidaridad Cocoa Farmer Support Activities in Côte d'Ivoire 2008-2012*, Wageningen UR, La Haye, www.researchgate.net/publication/265736716_Towards_Sustainable_Cocoa_Assessment_of_Cargill_and_Solidaridad_cocoa_farmer_support_activities_in_Cte_divoire_2008-2012 (consulté le 17 mars 2015).
- Wageningen UR (2012), *Scaling Up Inclusive Agribusiness: Insights from Different Commodities*, Centre for Development Innovation, Wageningen UR, La Haye, seasofchange.net/file/downloads/2012/04/Scaling-up-inclusive-business-models-Final_Cover-ah.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- Wegner, L. et G. Zwart (2011), *Who Will Feed the World? The Production Challenge*, Research Report, Oxfam GB, Oxford, www.oxfamnovib.nl/Redactie/Downloads/Rapporten/who-will-feed-the-world-rr-260411-en.pdf (consulté le 17 mars 2015).



Chapitre 3

Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique

Comme l'Afrique s'efforce depuis longtemps d'approfondir son intégration économique, ce chapitre revient sur les évolutions et les difficultés des relations commerciales ainsi que sur les politiques pouvant rejaillir sur les avancées obtenues à l'échelle des régions et du continent. Il examine par ailleurs la relation entre intégration régionale et développement économique territorial, mettant en évidence le rôle de l'intégration sur la localisation des industries en Afrique et son importance comme source de développement territorial, sachant que les institutions régionales jouent un rôle clé pour promouvoir l'inclusion et le développement au niveau local. L'intégration régionale devrait permettre de diffuser plus largement les retombées positives du resserrement des relations avec un nombre croissant de pays et de régions. Les principales observations de ce chapitre aideront les décideurs à se concentrer sur cet objectif et, en particulier, sur le soutien à apporter impérativement aux pays les moins avancés et enclavés.



En bref

Le développement économique spatial est au cœur des préoccupations des décideurs depuis des décennies, notamment en Europe, puisqu'il permet de surmonter les handicaps imposés par l'emplacement ou la configuration géographique d'un territoire. Le développement de marchés plus intégrés et plus vastes grâce au démantèlement des obstacles économiques et institutionnels réduit les frais de transport et les coûts de transaction. L'intégration régionale permet aux pays de se libérer de freins territoriaux. Un pays enclavé ou un pays non doté des ressources naturelles sur lesquelles certains États africains ont assis leur développement risque d'être privé des investissements dont il a désespérément besoin. L'éloignement entre les marchés peut être aggravé par l'« épaisseur » des frontières, due à des failles logistiques et la complexité des procédures douanières. Les accords de facilitation du commerce devraient fluidifier ces opérations et réduire les frais. Les méga-accords commerciaux récents, à l'instar des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE), produiront eux aussi des effets, avec pourtant un risque de réorientation des échanges et d'érosion des préférences.

En Afrique, les groupements régionaux et les institutions infrarégionales sont en quête d'un développement intégré et équilibré d'un point de vue géographique. Le projet de corridor de transport Nord-Sud entre Dar-es-Salaam et Durban fait partie des initiatives qui pourraient dynamiser la croissance dans les huit pays traversés et, parallèlement, améliorer leurs infrastructures et resserrer leurs relations réciproques. Au moment de décider d'entrer sur un marché, les investisseurs tiennent compte des atouts et des freins économiques et géographiques de l'espace considéré. Ces facteurs pèseront également sur la compétitivité, la production et les coûts du commerce.

Certaines tendances influenceront l'intégration économique régionale et le commerce en Afrique

L'Afrique n'est pas à l'abri des chocs et des évolutions de l'économie mondiale, lesquels favorisent ou, au contraire, contrarient ses efforts pour accélérer son intégration, démanteler les frontières et exploiter au mieux son espace pour doper l'économie du continent. En s'appuyant sur une analyse des dix dernières années, le *Rapport sur le commerce mondial 2014* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) identifie quatre grandes tendances ayant eu un impact sur l'intégration en Afrique :

- l'impact grandissant des chocs sur l'économie mondiale prouve que l'ouverture des échanges peut contribuer à en diffuser les retombées mais aussi à réduire la volatilité ;
- l'explosion du commerce en provenance des pays en développement, sous l'impulsion des économies émergentes d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, a été attisée par la demande de matières premières. Les écarts de revenus des pays émergents et des pays développés semblent se combler, même si l'Afrique reste à la traîne ;
- le développement des chaînes de valeur mondiales. La part des biens intermédiaires, des services et des composants dans le total des échanges entre pays en développement est passée d'environ 6 % en 1988 à pratiquement 25 % en 2013. Mais les entreprises africaines ont eu bien du mal à jouer un rôle significatif dans les chaînes de valeur mondiales ;
- la volatilité des prix à l'exportation des combustibles et des produits miniers. Les stratégies de développement des pays africains riches en ressources achoppent sur les cycles de hausse et de baisse du prix des matières premières.



Enfin, deux autres tendances remarquables auront une incidence sur le développement territorial de l'Afrique : les accords de facilitation du commerce, qui visent à démanteler les obstacles aux échanges, offrent des avantages et des inconvénients pour les pays qui commercent avec des partenaires physiquement éloignés ; et la nouvelle vogue de méga-accords avec de grands pays commerçants qui peut entraîner une réorientation des échanges et l'érosion des préférences.

Le commerce entre pays africains progresse mais les échanges entre régions africaines sont à la traîne

Les exportations intra-africaines ont bondi de 50 % entre 2010 et 2013, passant de 40.9 milliards à 61.4 milliards de dollars (USD) (FMI, Direction des statistiques commerciales, non daté), la progression entre 2012 (55 milliards USD) et 2013 s'établissant à 11.5 %. Mais la part des exportations entre régions d'Afrique est resté pratiquement stable entre 2012 et 2013, n'augmentant que de 11.3 à 12.8 %, signe sans doute du caractère inexistant des chaînes de valeur régionales et du faible niveau de commerce de biens intermédiaires entre pays africains.

La volatilité des prix pourrait être source de difficultés pour les producteurs africains de matières premières. Début 2015, les cours mondiaux ont atteint un niveau plancher record depuis 5 ans. Cette évolution devrait rejaillir sensiblement sur les échanges, l'investissement et la croissance économique en Afrique, puisque les minéraux et minerais constituent les deux tiers des exportations de marchandises du continent. Selon l'OMC, celles-ci ont reculé de 5.8 % entre 2012 et 2013, à 602 milliards USD (3.3 % du total des exportations mondiales). Parallèlement, les importations n'ont que faiblement progressé, de 2.2 %, à 628 milliards USD (3.4 % du total mondial). Les exportations de marchandises de l'Afrique sont dominées par les pays producteurs de pétrole (330 milliards USD) et l'Afrique du Sud (96 milliards USD), ce qui souligne la nécessité de privilégier le développement industriel, les activités à valeur ajoutée et la diversification.

Plusieurs signes encourageants attestent d'une diversification économique croissante, sous l'effet conjugué de la hausse des investissements directs étrangers (IDE) et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Les biens manufacturés représentent désormais pratiquement 40 % des exportations intra-africaines, contre à peine 13 % de ses exportations vers le reste du monde. Selon l'édition 2014 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, l'Afrique subsaharienne a surclassé les autres régions d'Afrique en 2013/14 en termes d'amélioration de la réglementation. Au Nigéria, où le pétrole représente 95 % des exportations, les services ressortent désormais à 60 % du produit intérieur brut (PIB). De même en Angola, deuxième producteur de pétrole du continent, une hausse de 5 % des recettes publiques (soit environ un tiers du total) s'explique par des sources non pétrolières, comme les industries manufacturières, la construction, la pêche et l'agriculture – alors que dix ans auparavant, les recettes non pétrolières étaient négligeables.

L'Afrique, et c'est particulièrement vrai des pays subsahariens, est peu compétitive sur les marchés mondiaux, défavorisée par la médiocrité de sa productivité et son retard technologique. Plus de 80 % de la main-d'œuvre du continent travaillent dans l'agriculture traditionnelle et le secteur informel – deux types d'activités peu productives. En utilisant les matières premières comme tremplin pour une croissance à valeur ajoutée, la diversification pourrait renforcer la compétitivité des exportations africaines. Des réformes durables visant à faciliter le commerce devront faire baisser les coûts de production.



Les investissements intra-africains dans des projets nouveaux prennent une importance grandissante

L'investissement intra-africain a un rôle clé à jouer dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement économique des territoires. Entre 2007 et 2013, l'Afrique du Sud a été le premier investisseur africain sur le reste du continent : les projets sud-africains y ont progressé à un rythme annuel de 44.2 % depuis 2007 et les données pour 2003/14 montrent que la finance intra-africaine constitue la première source d'investissements étrangers dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que sont le Burundi (79 %), la Namibie (42 %), l'Ouganda (45 %), le Rwanda (62 %) et le Soudan du Sud (64 %). L'investissement intra-africain est particulièrement vital pour les pays ne fabricant pas de produits de base. Le développement des marchés de consommation est l'un des moteurs de cette forme d'investissement. L'amélioration de l'environnement des affaires et de l'accès aux marchés entre également en ligne de compte. Parmi les secteurs bénéficiaires, les services financiers, les télécommunications, le ciment, l'alimentation et le commerce de détail, mais aussi le pétrole et l'énergie.

L'épaisseur des frontières en Afrique alourdit les coûts commerciaux

La présence de frontières épaisses entre deux pays alourdit les coûts du commerce, comme l'éloignement géographique entre les marchés. Cette notion abstraite d'« épaisseur des frontières » (Newfarmer, 2012) recouvre des problèmes qui, comme la complexité des procédures ou les failles logistiques, peuvent être résolus par des évolutions politiques et des réformes, à l'instar de la création d'un « guichet unique » pour le dédouanement des produits et de la baisse des tarifs. Les coûts du commerce associés au transport et à la manutention des marchandises font partie des facteurs déterminant cette épaisseur. Ces contraintes pèsent lourd dans la décision d'implantation d'une activité industrielle dans une région donnée.

Lorsque les frontières deviennent moins épaisses et que l'accès aux marchés régionaux et mondiaux s'améliore, alors les coûts du commerce diminuent et de nouvelles perspectives d'accès à des chaînes de valeur mondiales et régionales se dessinent. Grâce aux réformes de la facilitation des échanges, les régions auparavant trop onéreuses pour les producteurs (du fait de leur éloignement) regagnent en compétitivité.

Les pays africains, surtout s'ils sont enclavés, cumulent des coûts du commerce supérieurs et des frontières plus épaisses qu'ailleurs. Selon l'indice de performance logistique (LPI) 2014 de la Banque mondiale, six des dix pays situés dans le bas du classement appartiennent au continent africain : Djibouti, l'Érythrée, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo (Congo), la Somalie et le Soudan. Dans certains cas, le coût de franchissement d'une frontière en Afrique est deux à trois fois supérieur à celui observé ailleurs dans le monde. Le tableau 3.1 recense les coûts additionnels pour le commerce découlant de l'inefficacité des frontières en Afrique, qui a une incidence délétère pour l'implantation de sites industriels et la compétitivité.

Les accords commerciaux régionaux sont un moyen de rendre les frontières moins épaisses et de réduire les effets de distance. Mais en Afrique, leur impact reste limité, les barrières non tarifaires n'ayant jusqu'à récemment pas bénéficié de la même attention que l'abaissement des tarifs. Les communautés économiques régionales (CER) africaines sont en train de tester différentes mesures de facilitation des échanges, qui vont de réponses coordonnées aux déficits infrastructurels à la simplification des démarches grâce à l'informatisation des guichets uniques et des systèmes de paiement transfrontaliers, en passant par des opérations conjointes aux frontières pour prévenir les retards et réduire les barrages routiers.



Tableau 3.1. Commerce transfrontalier dans certains groupements régionaux, en Afrique et ailleurs, par délais et coûts

Groupement régional	Nombre de documents à produire pour l'exportation	Délai d'exportation (en jours)	Coût des exportations (en USD par conteneur)	Nombre de documents à produire pour l'importation	Délai d'importation (en jours)	Coût des importations (en USD par conteneur)
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	7.3	31.2	1 856.3	8.4	38.0	2 273.3
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	7.2	32.4	1 915.3	8.2	38.3	2 457.5
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	7.6	27.6	1 528.1	8.1	31.6	1 890.9
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)*	9.0	35.2	2 808.8	10.8	44.0	3 721.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	20.4	1 048.9	7.5	24.2	1 229.3
Asie de l'Est et Pacifique	6.4	22.7	889.8	6.9	24.1	934.7
Asie du Sud	8.5	32.3	1 511.6	9.0	32.5	1 744.5
Amérique latine	7.1	19.0	1 310.6	7.5	22.0	1 441.1
Europe de l'Est et Asie centrale	6.4	36.7	1 651.7	7.6	28.1	2 457.5
Union européenne	4.5	11.5	1 025.3	5.3	12.1	1 086.5
OCDE	4.4	10.9	1 058.7	4.9	11.4	1 106.3

* Les données agrégées pour la CEMAC couvrent tous les États membres à l'exception du Tchad (à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine [RCA]), puisque les données et les informations concernant le Tchad sont lacunaires.

Source : Ben Barka (2012).

Encadré 3.1. L'épaisseur des frontières, un frein au développement économique spatial potentiel entre Kinshasa et Brazzaville

Kinshasa (en RDC) et Brazzaville (au Congo) ne sont séparées que par un fleuve, le Congo. Pourtant, leur situation est l'incarnation même des effets délétères de l'épaisseur des frontières sur le commerce et le développement spatial transfrontalier en Afrique. Ensemble, les deux villes constituent la troisième agglomération urbaine du continent et devraient, à l'horizon 2025, devenir la première métropole de l'Afrique (Brühlhart et Hoppe, 2011). Chacune d'elles est un pôle régional à part entière, séparé de l'autre par une frontière qui se confond avec le cours du fleuve Congo. La théorie commerciale standard voudrait que des sites stratégiquement placés, portes d'accès à l'intérieur des terres et dotés, ensemble, d'une population de 12 millions d'habitants devraient procurer des bénéfices économiques substantiels et favoriser le développement spatial régional. Or, 1,1 % seulement des importations du Congo franchissent cette frontière (Brenton et Isik, 2012), à cause de la médiocrité des infrastructures de transport transfrontalier et de la complexité des procédures douanières. Sans oublier le coût exorbitant de la traversée : un aller-retour en ferry revient à environ 40 USD, soit plus de 40 % du salaire mensuel moyen d'un résident de Kinshasa.

Les réformes de facilitation du commerce peuvent sous-tendre le développement spatial régional

L'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC vise à donner un nouvel élan aux initiatives régionales de réduction des coûts du commerce. À l'issue de négociations qui ont duré neuf ans, les 159 États membres de l'OMC réunis en conférence ministérielle



en décembre 2013 ont adopté le « paquet de Bali », qui recouvre un accord de facilitation des échanges et prévoit des dispositions pour rationaliser les processus commerciaux et équiper les pays en développement d'outils pour assurer leur sécurité alimentaire, dans l'objectif connexe de promouvoir le commerce, en particulier entre les pays les moins avancés (PMA). L'adoption du paquet a impulsé une dynamique très attendue au système commercial multilatéral même si, au rythme actuel des discussions, l'issue des négociations du Programme de Doha pour le développement semble encore très lointaine.

Le volet du paquet de Bali sur la facilitation des échanges contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, grâce à des procédures douanières plus efficaces et une coopération accrue entre les douanes et les autres autorités compétentes. Le tableau 3.2 montre l'impact que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord, estimé à un gain de 1 000 milliards USD de PIB pour l'économie mondiale (Hufbauer et Schott, 2013 ; CEA, 2013 ; et Zaki, 2014).

Tableau 3.2. Estimation des gains découlant de la facilitation des échanges à l'horizon 2020

(sélection de pays/régions)

Pays / région	Gains de PIB*		Gains d'exportations**	
	%	Milliards USD	%	Milliards USD
Brésil	0.37	5	4.38	7
Canada	1.41	22	5.00	20
Chine	1.45	124	8.83	187
Égypte	2.24	5	8.83	2
Union européenne	2.04	384	10.6	629
Inde	0.91	21	9.56	35
Mexique	2.47	33	11.79	49
Afrique du Nord	4.44	15	11.21	14
Afrique subsaharienne	7.28	47	22.28	46
Autres pays d'Asie	7.97	283	16.18	211
Autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes	3.07	40	16.20	40
Afrique du Sud	3.36	13	17.93	16
États-Unis	0.55	90	3.90	61

Notes : *Zaki rend compte des gains de bien-être, qui recouvrent les transferts de revenus nets, contrairement aux gains de PIB. **Les gains d'exportations en dollars sont calculés sur la base du ratio exportations/PIB de 2012 et recouvrent, le cas échéant, le commerce intrarégional.

Sources : D'après Forum économique mondial (2014), *Global Enabling Trade Report*. Zaki (2014), CEPII (2010) et Banque mondiale (2013).

L'entrée en vigueur de l'accord et les gains de productivité contribueront à remédier à certains des inconvénients découlant des coûts de transactions liés au commerce, des goulets d'étranglement régionaux et de la fragmentation. C'est un aspect essentiel pour la réussite des initiatives de développement spatial régional et des corridors de transport comme celui de Maputo (voir *infra* dans le rapport). Cela viendra aussi conforter l'application des accords commerciaux régionaux et des initiatives visant à créer une zone de libre-échange continentale pour réduire les obstacles empêchant l'Afrique d'accéder aux chaînes de valeur mondiales. Cet accord devrait favoriser l'industrialisation du continent.

L'évolution des relations commerciales extérieures de l'Afrique rejaillira sur le développement spatial

L'Afrique cherche à renforcer l'intégration entre ses régions et ses pays et à s'ancrer davantage dans l'économie mondiale tout en confortant ses relations commerciales et d'investissement avec ses principaux partenaires. Le continent veut se prémunir contre



l'érosion des préférences commerciales sur les marchés extérieurs. Avec l'abaissement progressif de la protection tarifaire, il craint aussi que l'arrivée d'importations meilleur marché ne nuise aux producteurs africains et ne sape les efforts de développement spatial via notamment l'industrialisation régionale.

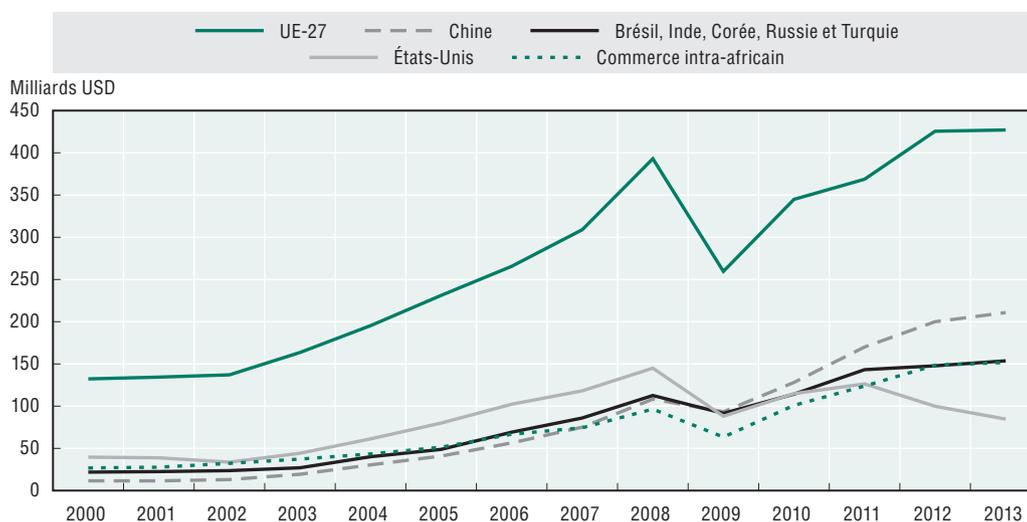
Dans la gestion de ses relations commerciales, l'Afrique doit mettre l'accent sur le renforcement de ses capacités de production de biens conformes aux attentes des marchés internationaux et s'efforcer d'attirer plus d'investissements. Des évolutions contraires, telles que la disparition des préférences commerciales, pourraient perturber les chaînes de valeur de l'Afrique et entraîner des pertes sur le plan des investissements et de l'emploi.

Un exemple illustre ce point. La décision des États-Unis de suspendre l'accès préférentiel de Madagascar au marché américain au titre de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), après le coup d'État survenu sur l'île en 2009, a porté un rude coup à l'économie locale et démontré l'impact de la fin des préférences commerciales, notamment sur l'industrialisation du pays (Andriamananjara et Sy, 2015). Lorsque Madagascar bénéficiait des dispositions de cette loi, entre 2001 et 2009, ses exportations (de vêtements essentiellement) représentaient en moyenne plus de 200 millions USD par an. Elles ont même atteint un pic en 2004, à plus de 300 millions, le secteur du textile ressortissant alors à pratiquement 8 % du PIB. La moitié des 150 usines de l'île, qui employaient 50 000 ouvriers, étaient devenues les principaux fournisseurs de grandes chaînes et marques américaines. Avec la décision des États-Unis, les tarifs frappant les exportations malgaches ont renoué avec des niveaux élevés, se situant en moyenne entre 12 et 33 %. Pendant les 5 années où l'accord a été suspendu, les exportations malgaches sont tombées à 35 millions USD, entraînant le licenciement de pratiquement 30 % des ouvriers de la filière du vêtement. En 2014, quand Madagascar a recouvré son statut de pays AGOA, c'est le Swaziland qui a été sanctionné, avec le risque de voir disparaître 20 000 emplois dans un secteur qui, auparavant, représentait plus de 100 millions USD d'exportations par an.

L'évolution récente des flux commerciaux en Afrique révèle un changement de dynamique et un durcissement de la concurrence de la Chine pour les marchés africains. En valeur, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée de 224 milliards USD en 1995 à environ 1 300 milliards USD en 2013 (données de l'OMC). Mais entre 2012 et 2013, les exportations africaines ont cédé 6.3 %, à 599 milliards USD (3.2 % des exportations mondiales), tandis que les importations gagnaient 2.2 %, à 628 milliards USD (3.3 % du total mondial). Si l'Europe occupe toujours la première place au sein des partenaires commerciaux régionaux du continent, les échanges de l'Afrique avec l'Asie ont progressé de 22 % sur la période, contre à peine 15 % avec l'Europe. Les exportations de biens manufacturés de l'Europe à destination de l'Afrique ont chuté entre 2002 et 2011, de 32 % du total à 23 % – au contraire de l'Asie dont la part dans le commerce africain est passée de 13 à 22 % du total sur la même période. En 2009, la Chine a supplanté les États-Unis comme premier pays partenaire commercial de l'Afrique. Le commerce sino-africain est passé de 166 milliards USD en 2011 à 210 milliards 2013 – soit plus de 2.5 fois la valeur des échanges américano-africains (Information Office of the State Council [Chine], 2013). Le graphique 3.1 illustre l'évolution des flux commerciaux entre l'Afrique et ses principaux partenaires.



Graphique 3.1. Échanges commerciaux de l'Afrique avec certains partenaires, 2000-13



Sources : Calculs des auteurs d'après la base de données COMTRADE des Nations Unies, <http://wits.worldbank.org/wits/>. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207290>

Le commerce sino-africain se diversifie au-delà des seules matières premières

Traditionnellement, les relations de commerce et d'investissement qu'entretenait la Chine avec l'Afrique étaient concentrées autour de quelques pays et produits. Récemment cependant, une diversification en faveur des services semble avérée. Cinq pays riches en ressources – l'Afrique du Sud, l'Angola, le Congo, la Guinée équatoriale et la RDC – assurent environ 75 % des exportations subsahariennes vers la Chine, sachant que plus de 80 % des importations subsahariennes en provenance de Chine sont destinées à six pays – l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Ghana, le Libéria et le Nigéria. L'ouverture accrue aux échanges et aux investissements avec la Chine a permis de protéger la région de la crise financière mondiale de 2007-08 et réduit la volatilité des exportations, surtout pour les pays riches en ressources. Drummond et Liu (2013) montrent qu'une hausse des investissements intérieurs chinois de 1 % induit une augmentation moyenne des exportations subsahariennes de 0.6 %. Un ralentissement des investissements intérieurs chinois aurait un effet néfaste sur les économies africaines fortement dépendantes de leurs échanges commerciaux avec la Chine.

L'Afrique doit profiter des accords de partenariat économique avec l'Union européenne pour améliorer son accès aux marchés

Les négociations portant sur des APE entre l'UE et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dominent depuis dix ans les relations commerciales entre ces deux régions. Malgré 30 ans d'accès préférentiel non réciproque au marché européen, les importations de l'UE en provenance des pays ACP ont reculé, de 7 à 3 % du total (Union européenne, 2014). Contrairement au commerce avec la Chine, les échanges de l'Afrique avec l'UE sont plus diversifiés : en plus des minerais, les exportations concernent les métaux communs et les métaux précieux, les produits alimentaires, les boissons et les produits agricoles.



La décision de l'UE de refuser à compter d'octobre 2014 l'accès à ses marchés aux pays n'affichant pas clairement leur intention de ratifier ces APE a donné un nouvel élan aux négociations. Les discussions avec les cinq groupements régionaux de l'Afrique progressent, mais à un rythme différent. Les divergences sont aussi manifestes au sein des groupements. Le Cameroun est le seul pays d'Afrique centrale à avoir signé un APE intérimaire. Et Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe sont les seuls des 12 membres du groupe de pays d'Afrique de l'Est et australe participant à la négociation à avoir engagé l'application de l'accord intérimaire.

Alors que les APE prévoient un abaissement des tarifs douaniers de part et d'autre, certaines dispositions suscitent toujours la controverse entre l'UE et les cinq groupes africains parties aux négociations. En Afrique de l'Ouest (40 % des échanges ACP-UE), les dirigeants de la CEDEAO ont avalisé la signature de l'APE en 2014, malgré les réserves du Nigéria quant aux risques de pertes de rentrées douanières, la faiblesse des capacités de production de la région et l'impact des importations sur des économies locales naissantes.

Pour les pays fortement dépendants des exportations de l'UE, les accords de partenariat rejauront sur les recettes douanières et le commerce intrarégional

Désireux d'illustrer les effets des APE, Maur et al. (2014) ont constaté que, dans le cas du Nigéria, la réduction de la protection douanière moyenne serait limitée, passant de 11.3 à 9.2 %. Étant donné le faible poids relatif de l'UE dans les importations du Nigéria (23 %) et l'exclusion de ce pays de certaines lignes tarifaires sensibles, le changement tarifaire n'entraînera qu'une hausse modeste des importations, estimée entre 0.8 et 1.8 %. Sur la période de mise en œuvre, une certaine réorientation des échanges devrait se faire sentir, en faveur de l'UE. Les importations du Nigéria en provenance de l'UE devraient augmenter dans une proportion estimée entre 6.9 et 20 %, au détriment d'importations originaires du reste du monde et, dans une moindre mesure, d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Pour le Nigéria, les pertes estimées de recettes douanières s'élèvent à environ 18 % et devraient représenter quelque 140 milliards de nairas (NGN) par an, soit l'équivalent de 0.8 % du total des recettes fiscales ou 3.3 % des recettes non pétrolières. Le Nigéria devra aligner sa politique commerciale sur le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO d'ici 2020. Bien que la structure tarifaire actuelle soit déjà conforme au tarif commun, le pays devra démanteler divers instruments de politique commerciale, comme les interdictions frappant certaines importations ou les taxes spéciales sur certains produits.

Au Nigéria, l'APE aura des retombées positives pour les ménages et les entreprises

La libéralisation des échanges devrait entraîner une réduction moyenne du poids des dépenses de consommation pour les ménages d'environ 0.3 %. L'effet net devrait favoriser les ménages aisés, au détriment des ménages pauvres. Sur le plan de la compétitivité, l'évaluation table sur une hausse nette de la rentabilité pour deux tiers des entreprises manufacturières, grâce en grande partie à la baisse du coût des intrants. Le tiers restant devrait voir ses marges diminuer, sous l'effet d'une concurrence accrue des importations. Ces pertes seront concentrées dans quatre secteurs (la filière du bois, les produits minéraux non métalliques, les métaux communs et les produits métalliques hors machines). La plupart des entreprises opérant dans ces secteurs bénéficient déjà d'une rentabilité supérieure à la moyenne et devraient voir cette situation perdurer même avec l'entrée en vigueur de l'APE.



Comme tous les pays ayant validé un APE, le Nigéria devra compenser les pertes de recettes par des réformes. L'une des solutions possibles, qui profitera également au Bénin et à d'autres pays voisins, consiste à collaborer avec ces gouvernements pour récupérer une part considérable des recettes douanières actuellement détournées par une contrebande à grande échelle et les activités informelles.

Les barrières commerciales, notamment entre le Nigéria et le Bénin, sont une véritable incitation à faire entrer illégalement des produits au Nigéria. Ce phénomène de contrebande a en partie contribué à l'apparition d'États-entrepôts en Afrique de l'Ouest, comme le Bénin, la Gambie et le Togo (Golub, 2012), qui cherchaient ainsi à devenir des plaques tournantes pour le commerce. En maintenant de faibles barrières à l'importation et en réduisant les frais d'importation et de transbordement, ces pays sont devenus le passage obligé pour le transit, licite et illicite, de marchandises vers leurs voisins enclavés d'Afrique de l'Ouest.

Les produits frappés d'interdiction commerciale et soumis à des tarifs douaniers élevés sont au cœur de cette activité de contrebande, qui concerne en particulier les denrées alimentaires transformées ou non (comme le riz), les véhicules à moteur et pièces détachées, le carburant, le textile et les vêtements. Les biens introduits clandestinement depuis le Bénin au Nigéria représenteraient quelque 5 milliards USD, soit près de 10 % des importations officielles du pays. Les pertes de recettes douanières ainsi induites sont estimées à 1.2 milliard USD. Les réformes des dérogations et des régimes fiscaux nationaux permettraient aussi d'améliorer le recouvrement. Ce sont-là des domaines où une action régionale concertée pourrait entraîner des changements financiers positifs et protéger les producteurs locaux.

L'un dans l'autre, le débat sur les APE et l'intégration régionale de l'Afrique a surtout porté sur les risques de pertes de recettes douanières et le principe de protection. Mais l'exemple du Nigéria montre bien que les décideurs africains doivent réfléchir aux avantages découlant d'un meilleur accès aux marchés et aux intrants mais aussi aux gains de compétitivité qui aideront concrètement les entreprises à rejoindre les chaînes de valeur régionales et mondiales et, partant, à engendrer les indispensables retombées positives en termes de développement spatial.

Les États-Unis veulent relancer le commerce américano-africain

Depuis 2000, les relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique sont régies par l'AGOA, laquelle a renforcé les échanges avec les pays d'Afrique subsaharienne, notamment pour les produits pétroliers, les chaussures ainsi que les véhicules à moteurs et les pièces détachées. L'habillement a en particulier contribué à une certaine industrialisation sectorielle dans des pays comme le Lesotho et le Swaziland, engendrant ce faisant développement spatial et inclusion sociale, surtout pour les femmes, majoritaires dans ce secteur. Entre 2001 et 2011, le commerce américano-africain a été multiplié par 5, les exportations d'Afrique subsaharienne atteignant 79 milliards USD. Depuis cependant, le commerce de marchandises est en baisse, avec un niveau de 72.5 milliards USD en 2014, loin du record de 2011 (125 milliards USD).

Ce tassement des échanges entre les États-Unis et l'Afrique s'explique en partie par les conséquences de la crise financière de 2007-08 sur la demande intérieure américaine. Un certain nombre de pays africains (producteurs de textile et de vêtements) ont été fragilisés par les incertitudes entourant le renouvellement, en 2012, d'une disposition de l'AGOA permettant aux producteurs d'importer des tissus d'un pays tiers. D'autant que la chute de la consommation de pétrole aux États-Unis sur fond de baisse des cours et la reprise de la production américaine de schiste ont provoqué l'effondrement des exportations de gaz et de pétrole des pays AGOA, de 60 à 20 milliards USD.



L'AGOA est censée prendre fin en septembre 2015. Son éventuelle reconduction par le Congrès américain dominera le paysage commercial et l'intégration régionale de l'Afrique tout au long de l'année. De l'avis général, le volume actuel d'échanges et d'investissements est loin d'atteindre le niveau escompté entre la première puissance commerciale et l'une des régions les plus dynamiques du monde. En 2012, seuls 0.7 % des IDE américains (31 milliards USD) ont concerné l'Afrique subsaharienne, contre 3.4 % pour les IDE chinois cette année-là. En outre, les investissements américains tendent à se concentrer dans le secteur des mines et de l'extraction de quelques pays richement dotés en ressources naturelles, comme l'Afrique du Sud et le Nigéria.

Les pays africains doivent attirer des investisseurs américains dans d'autres secteurs (y compris les services) et, dans le même temps, améliorer leur offre. L'expérience de pays comme le Viet Nam est précieuse à cet égard, qui a su augmenter ses échanges bilatéraux avec les États-Unis (de 220 millions USD environ en 1994 à 29.6 milliards en 2013) et s'imposer ce faisant comme la deuxième source d'importations de vêtements par les Américains (derrière la Chine). Il fournit aussi des produits de la pêche, des chaussures, du mobilier et des appareils électriques (Martin, 2014). Le Viet Nam a dû surmonter bon nombre des défis que rencontrent désormais les exportateurs africains pour accéder au marché américain avec des moyens limités.

A contrario, des pays AGOA comme les Comores et les Seychelles n'ont pas profité en 2014 des préférences associées à ce texte. Sans compter que si l'Afrique subsaharienne a exporté pratiquement 900 types de produits différents, ce chiffre est loin des quelque 6 400 lignes de produits couvertes par l'AGOA et le système de préférences généralisé américain. Dans au moins un tiers des cas, les exportations de ces produits représentent moins de 20 000 USD.

Les méga-accords pourraient réorienter les échanges et fragiliser les préférences

La conclusion de méga-accords commerciaux bilatéraux est un défi pour l'intégration et le développement spatial de l'Afrique, puisqu'elle s'accompagne d'un risque de réorientation des échanges et d'érosion des préférences. L'impasse des négociations multilatérales de Doha a incité plusieurs pays à rechercher des solutions alternatives en dehors du cadre de l'OMC. Le plus important méga-accord de ce type est le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les États-Unis et l'UE. À eux deux, ces blocs représentent 60 % du PIB mondial, un tiers des échanges internationaux de marchandises et 42 % des échanges internationaux de services. D'autres méga-accords bilatéraux de ce type lient des pays d'Amérique et d'Asie, qui assurent ensemble 40 % du PIB mondial et un tiers des échanges internationaux.

Tous posent des défis particuliers pour l'intégration de l'Afrique. En captant les investissements actuellement consentis en Afrique et en décidant des règles et des normes sans consulter les pays africains, ils pourraient aggraver l'érosion des préférences sur les grands marchés et la réorientation des échanges. Tous ces facteurs portent en germe un risque de marginalisation du continent, qui se situe déjà à la périphérie du système commercial multilatéral et des chaînes de valeur mondiales. Dans son approche du commerce et de l'investissement avec ses grands partenaires, celui-ci doit tenir compte des implications de ces évolutions sur la scène internationale.

L'intégration régionale réduit le coût des affaires transfrontalières

Les groupements régionaux et les institutions infrarégionales d'Afrique multiplient les solutions pour permettre un développement intégré et équilibré d'un point de vue géographique. L'intégration économique régionale contribue à réduire les coûts de transaction spatiaux dus à la conduite et la coordination d'activités sur plusieurs zones géographiques.



Deux effets distincts de l'intégration sont identifiés : i) ceux découlant de marchés plus vastes et de coûts de transaction moindres ; et ii) ceux découlant d'une intensification de la concurrence. Différentes théories économiques prédisent les effets spatiaux des différents niveaux d'intégration : l'intégration régionale peut attirer des investissements étrangers dans de nouveaux espaces ciblant des marchés plus vastes. Elle peut aussi induire une concentration dans les grands centres urbains en quête d'un potentiel commercial plus important. Et le surcroît de concurrence qu'elle engendre peut conduire les entreprises à délocaliser des processus ou à sous-traiter, créant ainsi de nouvelles activités dans des espaces périphériques.

L'intégration régionale peut augmenter les revenus à travers une spécialisation sectorielle à mesure que des chaînes de valeur régionales se développent et améliorent l'accès aux marchés par le biais de la libéralisation des tarifs frappant les importations à bas coût. La survenue de ces processus et leur influence sur la destination des investissements, la production, la création d'emplois et la croissance économique sont très variables. En Afrique, ces différences sont renforcées par la géographie intérieure et les coûts du commerce qui peuvent freiner ou renforcer l'aptitude des régions de l'intérieur à participer aux marchés régionaux et mondiaux.

L'intégration régionale rejaillit sur le développement économique à travers les effets spatiaux qu'elle induit via les « coûts de transaction spatiaux » associés à la conduite d'activités sur plusieurs pays. Cela recouvre les mouvements de biens, de services et de capitaux à travers les frontières, associés à des baisses de tarifs douaniers et au raccourcissement des distances physiques et économiques entre les acteurs.

L'approfondissement et l'élargissement de l'intégration sont vitaux pour installer un développement sans exclus en Afrique. Mais l'intégration régionale peut aussi être source d'inégalités entre deux pays ou régions, fonction de leur passé et de facteurs tels que la présence d'infrastructures, le niveau de compétences de la main-d'œuvre ou la situation géographique (pays enclavé ou ayant un débouché sur la mer). De même, les marchés intérieurs et régionaux se concentrent autour des villes africaines en plein essor et qui peuvent devenir des locomotives du commerce régional de biens et de services mais aussi de la croissance économique. Grâce à une meilleure planification territoriale, les décideurs nationaux et régionaux installent les conditions propices pour créer de la valeur économique au service du développement national, même parmi des groupes ou des régions marginalisés. C'est un moyen de renforcer l'inclusion économique et sociale des pays et des régions.

Les régions limitrophes sont les gagnantes de l'intégration économique régionale

Les théories relatives à la croissance économique régionale des années 1950 et 1960 cherchaient à comprendre les mécanismes permettant à un pays de devenir plus productif, d'accroître son revenu par habitant et sa richesse globale et, parallèlement, de faire reculer le chômage.

Si, au départ, l'« espace » a été pensé comme représentant des aires territoriales homogènes, une autre approche de ce concept permet aux activités et aux facteurs de production, à la demande et à la structure sectorielle d'être considérés comme spatialement hétérogènes au sein d'une région et, ce faisant, de jeter un éclairage nouveau sur l'intégration transfrontalière. Cette perception de l'espace aide les décideurs à analyser et appliquer le concept d'économies d'agglomération pour faire du développement local un développement régional.



La politique commerciale influence fortement la localisation des industries (Kuroiwa et Tsubota, 2013). Lorsqu'un pays impose des barrières commerciales élevées, cela peut avoir pour effet de renchérir les importations et de détourner les industries exportatrices ailleurs. Dans les années 1980, le Mexique est passé d'une politique protectionniste de substitution aux importations à une politique de libéralisation du commerce et s'est progressivement imposé comme un centre de fabrication pour les producteurs de composants en Amérique du Nord. Dans le même temps, quantité d'activités manufacturières installées à Mexico se sont relocalisées plus près de la frontière avec les États-Unis. De même en Asie du Sud-Est, depuis qu'ils ont rejoint l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE), des pays comme le Cambodge, la RDP lao, Myanmar et le Viet Nam s'intègrent peu à peu à l'économie régionale et peuvent tabler sur la localisation d'industries supplémentaires sur leurs territoires, à condition d'offrir les bonnes incitations et de mettre en place un environnement favorable.

Des courants de pensées s'affrontent autour de l'influence de l'intégration régionale sur le développement territorial, toutes deux fondées sur la nouvelle économie géographique et son impact sur la localisation des industries (Krugman et Livas Elizondo, 1996). L'une estime que l'intégration entraînera la dispersion progressive des industries loin des zones agglomérées, créant ainsi des régions limitrophes qui permettent d'accéder aux marchés internationaux à moindre coût ; l'autre renvoie à l'intégration de l'Europe pour affirmer que cette dynamique a renforcé la concentration régionale des activités économiques. Quoi qu'il en soit (tout dépendant des hypothèses sous-jacentes), ces deux écoles montrent que les régions limitrophes, les ports donnant accès à l'intérieur d'un pays et à d'autres régions frontalières bénéficieront de cette localisation industrielle avant les territoires de l'intérieur ou les zones enclavées, étant donné un coût inférieur d'accès aux marchés étrangers.

Un examen de la spécialisation régionale et de la concentration des industries manufacturières en Europe orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie) a permis de constater que la proximité avec le marché, plus vaste, de l'UE et la dotation de ces pays en facteurs avaient pesé sur la localisation des industries (Traistaru et al., 2012). Ce phénomène a par ailleurs étayé les liens amont et aval de production et de consommation et, au final, fait évoluer l'activité économique, plus ouverte sur l'extérieur qu'auparavant.

D'autres travaux seront nécessaires pour étudier l'évolution des communautés régionales en Afrique, lesquelles tendent à être dominées par une ou deux économies de poids. De nombreux pays côtiers ou frontalières en Afrique ont du mal à attirer des industries – un constat qui souligne d'autres faiblesses telles que la médiocrité des infrastructures, l'absence de qualifications adaptées ou le caractère trop contraignant de l'environnement. Dans l'édition 2009 de son rapport *Doing Business*, la Banque mondiale affirme qu'un jour de trajet en moins en Afrique subsaharienne augmente les exportations de 7 %. Cela confirme la nécessité de s'atteler à la problématique du transport et du transit pour réduire les coûts et rendre les régions intérieures et les pays enclavés plus attractifs pour l'industrie.

Les gouvernements s'efforcent de répartir les bénéfices de la croissance

En Afrique, les infrastructures productives, les industries et la production économique tendent à être concentrées dans les grandes villes et provinces. C'est particulièrement frappant dans les pays plus avancés et émergents. C'est le cas par exemple de la province du Gauteng, en Afrique du Sud (qui englobe Johannesburg), du Caire en Égypte et de Lagos au Nigéria, véritables poumons économiques de leurs pays. Bien qu'elle n'occupe que 1.4 % du territoire, ce qui fait d'elle la plus petite province sud-africaine, Gauteng



représente 40.6 % de la production manufacturière du pays et plus d'un tiers de son PIB (Gauteng Provincial Treasury, 2014), ce qui équivaut à 7.7 % du PIB de l'Afrique.

Pour les décideurs nationaux et régionaux, tout le problème consiste à mieux répartir le développement économique, surtout pour les pays et les régions enclavés et moins avancés. L'intégration régionale rejaillit sur le développement spatial à travers son impact sur le commerce, l'investissement, la croissance et la création d'emplois. Surtout, elle contribuera à créer des marchés plus vastes et attractifs, à relier les pays enclavés aux marchés internationaux et à soutenir le commerce intra-africain. À leur tour, des marchés plus vastes attireront plus d'investisseurs en quête d'économies d'échelle et, ce faisant, renforceront la compétitivité.

Une implication accrue du secteur privé stimulera l'économie

La taille limitée du secteur et des entreprises privés dans de nombreux pays africains a empêché le développement spatial du continent et, partant, réduit les bénéfices qui en découlent. Selon Stampini et al. (2011), qui s'appuient sur les comptes nationaux et des données de main-d'œuvre, certains producteurs de pétrole comme l'Angola, la Guinée équatoriale et la Libye font partie du groupe de pays ayant un secteur privé restreint, à côté de pays moins avancés comme le Burundi, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie. Rares sont les entreprises de ces pays capables d'assumer un rôle de « chefs de file » vis-à-vis de petites et moyennes entreprises. Les entreprises chefs de file (gros distributeurs régionaux) sont mieux à même d'avoir un impact durable, de se développer et de soutenir les acteurs régionaux et, ce faisant, de renforcer la compétitivité d'une région.

Les institutions régionales peuvent être le moteur du développement économique territorial

Plusieurs initiatives impliquant des institutions régionales ont tenté de remédier à l'« épaisseur » des frontières nationales, dans le but de réduire les coûts de transport et d'améliorer les relations régionales en Afrique. Elles ont aussi cherché à planifier et développer des infrastructures pour renforcer la productivité, à l'instar des pools énergétiques régionaux. Elles œuvrent également à la coordination des incitations pour promouvoir la mobilité des facteurs et la convergence budgétaire afin d'éviter un nivellement par le bas à coup d'incitations et de promouvoir l'industrialisation régionale et le développement de corridors de croissance régionaux.

L'Afrique de l'Ouest fait ainsi partie des régions les moins industrialisées d'Afrique. Le document *Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest : stratégies et plan d'action* (2006) liste les secteurs prioritaires pour doper le développement économique : cela va des infrastructures au secteur agricole en passant par l'industrie, la finance et le commerce. Tous les projets d'infrastructures envisagés (routes, trains, ports, aéroports et technologies de l'information) visent à améliorer la connectivité territoriale et à créer plusieurs centres de développement économique reliés par des corridors de transport et des ports régionaux. Ces initiatives cherchent par ailleurs à éviter la marginalisation et l'exclusion de certaines zones de la région, en encourageant l'exploitation maximale des installations et infrastructures socioéconomiques des deux côtés de la frontière.

La Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest de 2010 s'appuie sur les initiatives et les réformes engagées dans le secteur des infrastructures par les pays de la CEDEAO pour accélérer l'industrialisation. Chaque pays poursuivait la mise en œuvre de sa propre politique industrielle, en concertation avec les autorités régionales. Or, en dépit des initiatives de développement économique, social, industriel et commercial



soutenues par les partenaires au développement, tout cela s'est révélé insuffisant et a entraîné des doublons, la constitution de capacités de production concurrentielles dans la région (brasseries, cimenteries, etc.) et des exportations à faible valeur ajoutée.

Comme l'illustre le cas de la CEDEAO, les faiblesses aux échelons politiques nationaux et régionaux ainsi que le manque de ressources sont de sérieux freins à la mise en œuvre efficace d'initiatives régionales de développement économique spatial. De nombreuses initiatives bien intentionnées n'ont été que partiellement mises en œuvre ou n'ont que partiellement atteint les objectifs visés.

À l'échelle du continent, l'Union africaine (UA) a adopté lors d'un sommet en 2008 le *Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique*, qui entend exploiter l'intérêt croissant des organisations régionales africaines et des partenaires au développement pour les corridors de développement et les initiatives de développement territorial. Une étude de 2006 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est penchée sur le statut et le potentiel des corridors de développement continentaux, en examinant 12 nouvelles initiatives de développement spatial en Afrique. Elle sert de socle à la stratégie de l'UA pour le développement et l'industrialisation de l'Afrique axés sur les ressources naturelles (plans d'action RAIDS).

Des corridors dynamiques pour attirer les investissements dans le développement économique

Les initiatives de développement territorial sont une manière unique de s'atteler à la question de l'inclusion spatiale, notamment dans le cadre de l'intégration régionale. Elles permettent de regrouper des activités économiques et de développer des infrastructures dans des espaces nouveaux et le long des corridors de transport. En plus de favoriser l'intégration entre communautés – au sein d'un même pays ou entre plusieurs pays – ces initiatives sont aussi l'occasion de promouvoir un développement sans exclus. En Afrique orientale et australe, le corridor Nord-Sud traverse les pays membres de la zone de libre-échange tripartite COMESA-SADC-CAE (communauté d'Afrique de l'Est). Le potentiel de développement territorial qui en découle, comme des corridors du même type, exige une attention plus soutenue de la part des décideurs nationaux et régionaux, en tirant les leçons d'initiatives telles que le corridor de développement de Maputo (voir chapitre 7). Le corridor Nord-Sud transafricain relie le port de Dar-es-Salaam, en Afrique de l'Est, à celui de Durban, en Afrique du Sud, premier port du continent. Long de plus de 8 000 km, il traverse l'Afrique du Sud, le Botswana, la RDC, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe et offre un immense potentiel en termes de croissance et d'intégration de ces trois régions. Avec le développement de chaînes de valeur mondiales et régionales, les décideurs devront faire preuve d'innovation pour ancrer l'activité économique et le développement au sein de l'espace national et régional.



Références

- Andriamananjara, S. et A. Sy (2015), *AGOA and Dutch Disease: The Case of Madagascar*, Brookings Institute, Washington, DC, www.brookings.edu/.
- Banque mondiale (2013), Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org
- Banque mondiale/Société financière internationale (2015), *Rapport Doing Business 2015 : au-delà de l'efficacité*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org>.
- Ben Barka, H. (2012), *Border Posts, Checkpoints and Intra-African Trade: Challenges and Solutions*, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org.
- Brenton, P. et G. Isik (dir. pub.) (2012), *Defragmenting Africa: Deepening Regional Trade Integration in Goods and Services*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/12385>
- Brühlhart, M. et M. Hoppe (2011), "Economic integration in the Lower Congo Region: Opening the Kinshasa-Brazzaville bottleneck", *World Bank Africa Trade Policy Notes No. 19*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/>.
- CEA (2013), *Facilitation des échanges dans une perspective africaine*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org.
- Drummond, P. et X. Liu (2013), "Africa's Rising Exposure to China: How Large are Spillovers through Trade?", *IMF Working Paper WP/13/250*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org
- FMI, base de données de la Direction des statistiques commerciales (non daté), Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://imf.org>.
- Fouré, J., A. Bénassy-Quéré et L. Fontagné (2010), "The World Economy in 2050: A Tentative Picture", *CEPII Working paper 2010-27*, CEPII, Paris.
- Gauteng Provincial Treasury (2014), *2014-15 Gauteng Province Government Budget*, gouvernement provincial de Gauteng, Johannesburg, www.treasury.gpg.gov.za.
- Golub, S. (2012), "Entrepôt Trade and Smuggling in West Africa: Benin, Togo and Nigeria", *World Economy*, www1.swarthmore.edu/
- Hufbauer, G.-C. et J.-J. Schott (2013), *Payoff from the World Trade Agenda*, Peter G. Peterson Institute for International Economics, Washington, DC.
- Information Office of the State Council (Chine) (2013), *White Paper: China-Africa Economic and Trade Cooperation*, agence de presse Xinhua, Beijing, http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-08/29/c_132673093_2.htm.
- Krugman, P. et R. Livas Elizondo (1996), "Trade policy and the Third World metropolis", *Journal of Development Economics*, Vol. 49, pp. 137-150.
- Kuroiwa, I. et K. Tsubota (2013), "Economic Integration, Location of Industries, and Frontier Regions: Evidence from Cambodia", *IDE Discussion Paper No. 399*, Institute of Developing Economies/JETRO, Chiba.
- Martin, M. (2014), *US-Vietnam Economic and Trade Relations: Issues for the 113th Congress*, Congressional Research Service, Washington, DC, <http://fas.org/sgp/crs/row/R41550.pdf>
- Maur, J.-C. et al. (2014), *ECOWAS Economic Partnership Agreement with the EU and Nigerian Trade and Development*, Banque mondiale, Washington, DC, www.researchgate.net.
- Newfarmer, R. (2012), "Reducing the thickness of borders to promote trade and participation in global value chains", préparé pour la réunion conjointe du Comité d'aide au développement et du Groupe de travail du Comité du commerce pour l'aide pour le commerce, 10-11 septembre, *OECD Issues Paper*.
- OMC (2014), *Rapport sur le commerce mondial 2014*, Organisation mondiale du commerce, Genève, <https://wto.org>.
- Stampini, M. et al. (2011), "How large is the private sector in Africa? Evidence from national accounts and labor markets", *Discussion Paper No. 6267*, Institute for the Study of Labour, Bonn, www.iza.org/en/webcontent/index.html.
- Traistaru, I., P. Nijkamp et S. Longhi (2012), *Economic Integration, Specialisation of Regions and Concentration Industries in EU Accession Countries*, Centre for European Integration Studies, Bonn, www10.iadb.org.
- Zaki, C. (2014), "An empirical assessment of the trade facilitation initiative: Econometric evidence and global economic effects", *World Trade Review*, No. 13, pp. 103-130.



Pour en savoir plus

- Banque mondiale (2009), *Rapport sur le développement dans le monde : repenser la géographie économique*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bowland, C. et L. Otto (2012), "Implementing development corridors: Lessons from the Maputo Corridor", Policy Briefing No. 54, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, www.saiia.org.za.
- Capello, R. (2011), *Location, Regional Growth and Local Development Theories*, Firenze University Press, Florence, www.fupress.com/ceset.
- CEA (2014), Ce qui va être différent avec 'AGOA 2.0', *Aperçu de la position de l'Afrique sur le processus d'examen de l'AGOA – Livre blanc*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/agoa_fr_text.pdf.
- Cheong, D., M. Jansen et R. Peters (2013), "Towards a continental free trade area in Africa: A CGE modelling assessment with a focus on agriculture", in *Shared Harvests: Agriculture, Trade and Employment*, Organisation internationale du travail et Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Genève, www.ilo.org.
- CNUCED (2014), Base de données sur l'investissement bilatéral, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <http://unctad.org/>.
- Control Risks (2015), *Maritime Risk Forecast 2015*, Control Risks, Londres, www.controlrisks.com.
- Draper, P. (2012), "Breaking free from Europe: Why Africa needs another model of regional integration", *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*.
- Helliwell, J.-J., cité dans D.-R. Davis (2000), "Understanding international trade patterns: Advances of the 1990s", *Integration & Trade*, Columbia University, New York.
- Kenya Revenue Authority (2004), *Time Release Study Report*, gouvernement du Kenya, Nairobi, www.revenue.go.ke/pdf/publications/TRSReport.pdf.
- Lahlou, N. (2014), "Lessons from the 'Cities Without Slums' Program in Morocco", présentation, *World Bank Webinar Series on Innovative Solutions for Cities*, 18 février, <http://einstitution.worldbank.org/>.
- ONU-Habitat (2014), *L'État des villes africaines 2014 : réinventer la transition urbaine*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi, www.unhabitat.org.
- ONU-Habitat (2012), "Chapitre 3 : The State of Maghreb Cities", *The State of Arab Cities: Challenges of Urban Transition* (2e édition), Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi, www.unhabitat.org.
- Otto, L. (2012), *Kenya and the Pest of Piracy: A Prospective Partner for Peace*, Institute for Security Studies, Pretoria, www.issafrica.org/.
- Phillips, A. (2014), "African urbanization", *Harvard International Review*, Vol. 35(3), <http://hir.harvard.edu/archives/6038>.
- Schutte, I. (2005), "Maputo Development Corridor: Evaluation of First Phase", document préparé pour la 24e conférence sur les transports en Afrique australe, juillet, Pretoria, www.up.ac.za.
- Secrétariat de la SADC (2015), Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone, www.sadc.int.
- Strode, M. et al. (2015), "Jobs and the labour market", *The Emerging Middle Class in Africa*, Routledge, Oxford.
- Turok, I. (2012), "Urbanisation and development in South Africa: Economic imperatives, spatial distortions and strategic responses", *Urbanization and Emerging Population Issues Working Paper No. 8*, International Institute for Environment and Development et Fonds des Nations Unies pour la population, www.delog.org/.
- UA (2007), *Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique*, adopté par la Conférence des ministres de l'UA, 24-27 septembre, Union africaine, Addis-Abeba, www.unido.org/.
- Union européenne (2014), *European Union, Trade in Goods with ACP Countries*, Union européenne, Bruxelles, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113340.pdf.
- US Census Bureau (non daté), US-Africa trade data, Washington DC, www.census.gov/foreign-trade/balance/c0013.html.



Chapitre 4

Développement humain en Afrique

Ce chapitre revient sur les avancées obtenues sur le front du développement humain en Afrique. L'approche infrarégionale adoptée permet d'analyser les progrès réalisés pour élargir la palette de choix offerte aux populations en termes de débouchés économiques, de santé et d'éducation. Les mesures de la pauvreté et de la privation utilisées dépassent le seul revenu pour permettre une réflexion sur la persistance de déficits de développement humain. Ce chapitre traite aussi des inégalités et de leurs conséquences pour l'évolution actuelle et future du développement humain. Il propose une série de recommandations pour concevoir des cadres opérationnels et de suivi dans la perspective de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et des objectifs internationaux pour l'après-2015. L'analyse des écarts de développement humain au sein des pays révèle le poids des inégalités socioéconomiques et géographiques. Enfin, les vecteurs économiques, sociaux et de gouvernance à l'origine de ces écarts viennent enrichir une série de recommandations de politique pour continuer de faire de la pauvreté, des inégalités et de la viabilité les priorités des programmes nationaux, infranationaux et continentaux de développement.



En bref

Le développement humain progresse en Afrique mais les pays doivent redoubler d'efforts pour étayer et accélérer les gains en la matière, car le niveau reste faible. Par ailleurs, les indicateurs agrégés de croissance masquent non seulement de profonds écarts entre pays et au sein d'un même pays mais aussi la persistance de la pauvreté et des privations. Les pays les moins avancés (PMA) comme les pays à revenu intermédiaire (PRI), qui sont également exposés à des risques sanitaires, environnementaux et sociaux, sont le plus confrontés aux difficultés liées à la faiblesse du niveau de développement humain, la pauvreté et l'exclusion. Dans de nombreux pays, les inégalités entre les sexes et l'exclusion perdurent, avec une discrimination toujours marquée dans l'accès aux ressources et aux actifs et les violences faites aux femmes. La distribution des revenus et de la consommation est très déséquilibrée en Afrique et les écarts socioéconomiques et géographiques contribuent à l'inégalité des niveaux de développement humain au sein des pays.

Le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique, qui vise à assurer un développement humain durable pour tous, devra mettre l'accent sur l'intégration de l'équité, la viabilité et la réduction des vulnérabilités dans la planification du développement et l'allocation des ressources mais aussi la mise en œuvre et le suivi des objectifs. Il faut pour cela disposer de méthodes optimisées permettant de mesurer les avancées et capables de tenir compte des variations dans les conditions initiales et des progrès en direction d'un financement durable pour le développement humain et la sécurité sociale. Le démantèlement des structures économiques, sociales et de gouvernance qui engendrent et perpétuent les inégalités extrêmes peut contribuer à faire reculer la pauvreté extrême, renforcer le bien-être social et accélérer les avancées en direction des objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux.

Le développement humain progresse en Afrique mais de manière inégale

Cette section analyse l'évolution du développement humain en Afrique, en s'attardant sur les variations régionales et les écarts entre pays ou au sein d'un même pays. Elle examine les défis du développement humain dans les pays à revenu faible et intermédiaire et du point de vue de l'égalité hommes-femmes.

La progression du développement humain est inégale entre les régions

Les pays africains ont fait des avancées remarquables sur toutes les dimensions du développement humain, comparables à celles d'autres régions du monde. En 2014, 17 des 52 pays du continent sont parvenus à un niveau de développement humain moyen à élevé (tableau 4.1), les autres affichant des résultats très hétérogènes. Le Niger est la lanterne rouge du continent, avec un indice de 0.34, tandis que le Kenya obtient le score maximal de 0.54. Certaines régions ont progressé au fil du temps : ainsi en Afrique subsaharienne, l'indice de développement humain (IDH) en valeur a augmenté de 26 % entre 1990 et 2013, une performance qui place la région en troisième position, derrière l'Asie de l'Est (36 %) et l'Asie du Sud (34 %). À titre de comparaison, sur la même période, les niveaux de développement humain dans les États arabes et en Amérique latine n'ont progressé que de respectivement 19 et 18 %. Les gains de développement humain peuvent être imputés à une croissance économique alerte sous-tendue par une hausse des recettes tirées de l'extraction des ressources naturelles, le développement de l'agriculture, des services et du capital humain et l'amélioration de la gouvernance.



Tableau 4.1. Classement des pays par niveau de développement humain (faible, moyen et élevé)

Développement humain élevé (indice supérieur à 0.7)	Développement humain moyen (indice entre 0.55 et 0.7)	Développement humain faible (indice inférieur à 0.55)		
Algérie Libye Maurice Seychelles Tunisie	Botswana Cabo Verde Congo Égypte Guinée équatoriale Gabon Ghana Maroc Namibie Sao Tomé-et-Principe Afrique du Sud Zambie	Angola Bénin Burkina Faso Burundi Cameroun République centrafricaine Tchad Comores République démocratique du Congo Côte d'Ivoire Djibouti Érythrée	Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Kenya Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique	Niger Nigéria Rwanda Sénégal Sierra Leone Soudan Swaziland Tanzanie Togo Ouganda Zimbabwe

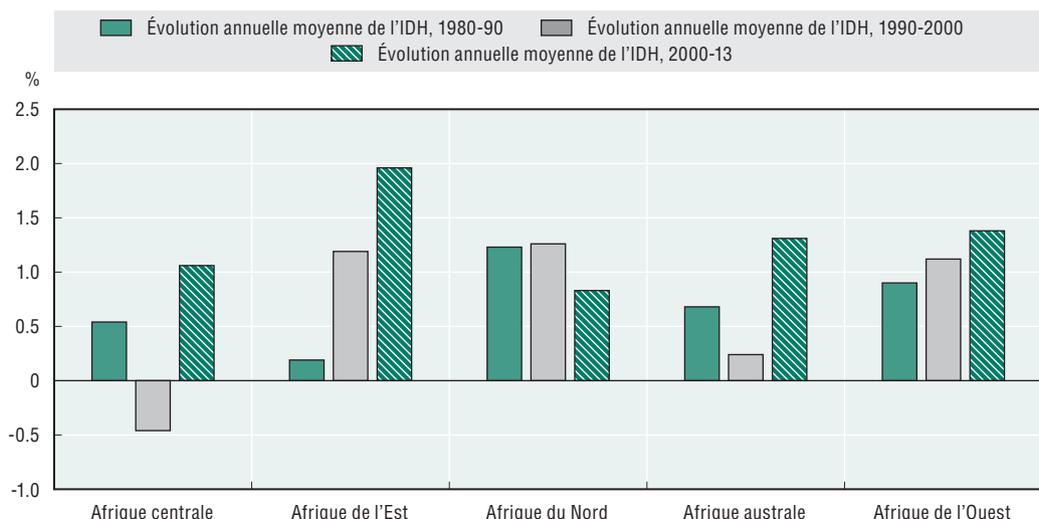
Note : Les données pour la Somalie et le Soudan du Sud ne sont pas disponibles.

Sources : PNUD (2014).

Les variations en termes de développement humain entre régions d'Afrique sont importantes : les niveaux d'éducation, de santé et de revenu ont augmenté nettement plus vite dans les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest qu'en Afrique centrale, du Nord et australe. Ces 15 dernières années ont été caractérisées par une forte reprise après la « décennie perdue » des années 1990-2000, marquées par un ralentissement des gains de développement humain et parfois même, dans certains cas, des régressions. Depuis 2000, les indicateurs de développement humain se redressent en Afrique centrale et australe et connaissent une certaine accélération en Afrique de l'Est. En Afrique centrale, la République du Congo (Congo) et le Tchad surclassent les autres en termes de redressement des indicateurs de développement humain, tandis qu'en Afrique australe, ce sont l'Angola, le Botswana, le Malawi, le Mozambique et la Zambie. En Afrique de l'Est, le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie arrivent en tête. En Afrique de l'Ouest, les progrès sont toujours élevés et constants, avec des performances particulièrement fortes au Bénin, au Libéria, au Mali, au Niger et en Sierra Leone. Les avancées ont également été importantes en Afrique du Nord, même si le rythme de la progression s'est ralenti entre 2000 et 2013 (graphique 4.1).

Graphique 4.1. Évolution du niveau de développement humain en Afrique, par région, 1980-2013

(Indice de développement humain)



Sources : PNUD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207300>



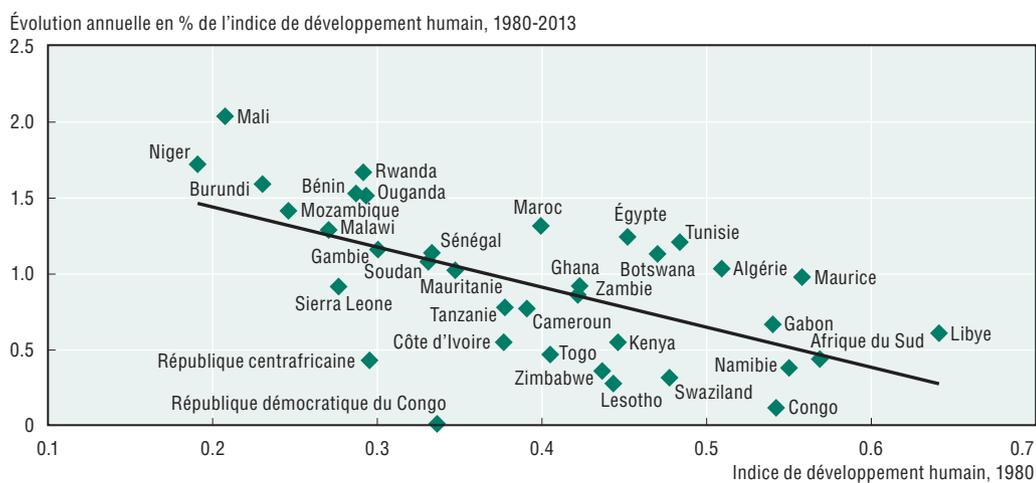
Le développement humain en Afrique reste faible et inégal

En dépit des avancées obtenues depuis 2000, les niveaux de développement humain en Afrique restent faibles et sensibles aux chocs. Ils sont par ailleurs très inférieurs à la moyenne mondiale. En Afrique subsaharienne par exemple, le niveau moyen de développement humain était de 0.40 en 1990, contre 0.60 pour le reste du monde, soit un écart de 33 %. S'il a légèrement progressé depuis, pour atteindre 0.50 en 2013, il reste inférieur de 28 % à la moyenne mondiale, désormais de 0.70 (PNUD, 2014). De manière générale, les gains sont essentiellement dus à des améliorations sur le plan de la santé et de l'éducation et à une hausse du revenu par habitant. Les pays à la traîne ou qui démarraient de plus bas progressent désormais plus rapidement que ceux qui affichaient au départ un niveau supérieur de développement humain. Cette évolution traduit une convergence possible avec les nombreux pays rattrapant les plus performants, sur fond d'amélioration dans la lutte contre la pauvreté et en matière d'éducation et de santé.

Le niveau de développement humain reste inégal. Les pays africains constituent toujours le gros des pays les plus pauvres du monde avec un niveau de développement faible et manquent de moyens pour remédier à cette situation. Pratiquement un pauvre sur trois dans le monde vit en Afrique subsaharienne (CUA, 2014), le continent détenant étalement un record pour le nombre de PMA, sachant que 75 % des pays ont un niveau de développement faible. Les PMA sont particulièrement exposés aux chocs économiques, environnementaux et commerciaux (UNDESA, 2014).

Depuis 1980, la croissance de l'IDH en valeur est restée inégale et, dans la plupart des pays africains, inférieure à la moyenne mondiale. Parmi les pays affichant un niveau supérieur à la moyenne, on compte ceux qui partaient de loin et ceux qui se situaient au milieu du spectre (comme le Bénin, le Mali, le Rwanda, etc.). Mais la plupart des pays africains ne sont pas parvenus à dépasser la moyenne mondiale et seuls 11 d'entre eux affichent un IDH supérieur au taux de croissance annualisé mondial de l'IDH (symbolisé par la ligne au graphique 4.2).

Graphique 4.2. Évolution moyenne de l'indice de développement humain en Afrique, 1980-2013



Sources : Calculs des auteurs sur la base de données du PNUD.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207314>

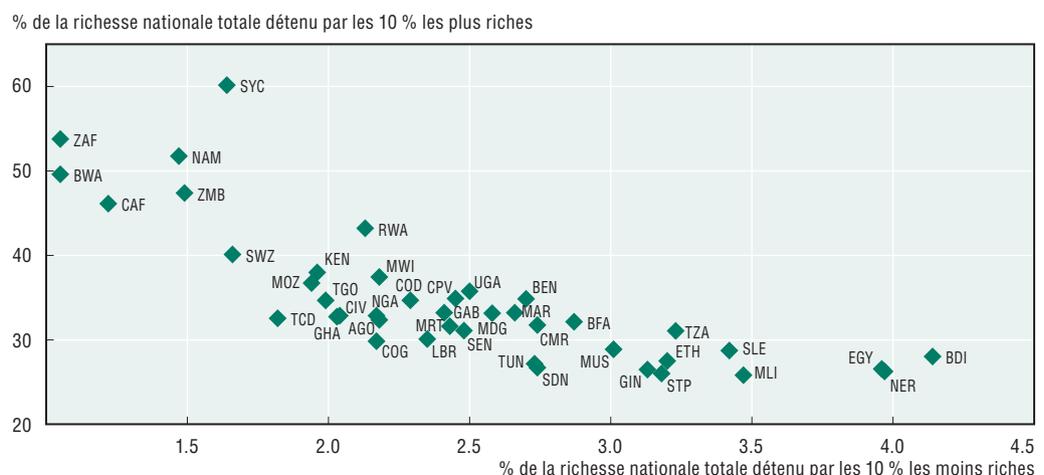


Les déficits de développement humain sont dus aux inégalités

Un niveau inégal de développement humain induit des inégalités au sein des pays. Ces inégalités peuvent être mesurées par les écarts d'accès aux ressources, les niveaux de vie, l'éducation et la santé. La distribution des revenus et de la consommation dans les pays d'Afrique, mesurée par le coefficient de Gini¹, est très déséquilibrée. L'Afrique est la deuxième région du monde, derrière l'Amérique latine, pour les inégalités de revenu (CUA et al., 2014). De toutes les régions d'Afrique, c'est l'Afrique australe la plus inégalitaire, devant l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, sachant que l'Afrique du Nord est la moins inégalitaire (PNUD, 2014). Une étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les inégalités en Afrique place les Seychelles en tête d'un échantillon de 29 pays, ce pays étant jugé plus inégalitaire que l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, la Zambie et la République centrafricaine (RCA). À l'exception de cette dernière, tous les autres pays ont un niveau de développement humain moyen à élevé. En Afrique subsaharienne, les inégalités ont reculé dans la moitié des pays mais ont augmenté dans l'autre moitié (PNUD, à paraître).

La distribution des richesses est mal équilibrée, le segment le plus riche de la population représentant une part nettement supérieure du revenu national. Une étude de la Banque africaine de développement (BAfD, 2011) a constaté que ceux qui gagnent plus de 20 dollars (USD) par jour représentent moins de 5 % de la population mais contrôlent 19 % des richesses totales. À l'inverse, le segment le plus pauvre de la population (moins de 2 USD par jour) constitue 66 % de la population mais ne contrôle que 36 % des richesses. La classe moyenne – comprenant ceux qui gagnent entre 4 et 10 USD par jour (tranche inférieure) et entre 10 et 20 USD (tranche supérieure) – représente 13 % de la population et contrôle 21 % des richesses. Cette structure déséquilibrée des revenus est particulièrement marquée dans certains pays (graphique 4.3) mais elle est maximale en Afrique australe. En Afrique du Sud par exemple, le décile le plus riche contrôle 54 % de la richesse nationale, contre un maigre 1 % pour le décile le plus pauvre (BAfD, 2011).

Graphique 4.3. Part de la richesse nationale détenue par les déciles les plus riches et les plus pauvres en Afrique



Sources : Banque mondiale (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207328>

Le poids élevé des inégalités en Afrique explique l'importance des déficits de développement humain. Pour l'Afrique subsaharienne, l'IDH ajusté aux inégalités révèle un déficit de 33.6 % en valeur une fois intégrées les inégalités de distribution de revenus



et de performances en matière de santé et d'éducation. Dans certains pays à niveau de développement humain moyen, les inégalités induisent de sérieuses déperditions : ainsi au Botswana et en Zambie, les déficits se situent respectivement à 38.2 et 35 %. D'autres pays à niveau de développement humain moyen à élevé et où les inégalités sont moins marquées, comme l'Égypte et Maurice, ont connu des déficits moindres, à respectivement 24 et 14.2 %.

Le déficit de développement humain dû aux inégalités en Afrique subsaharienne est nettement supérieur à la moyenne mondiale. Les régions les plus performantes sont l'Europe et l'Asie centrale, puis l'Asie de l'Est et le Pacifique. L'Amérique latine et les États arabes se situent quant à eux presque au même niveau. La situation africaine s'explique par d'importantes inégalités d'accès à la santé et l'éducation – une situation très éloignée de celles des pays à niveau de développement humain élevé, où les inégalités sont plus étroitement liées au revenu (tableau 4.2).

Tableau 4.2. Comparaison mondiale des facteurs d'inégalités dans l'indice du développement humain en valeur, 2013

Régions	Indice de développement humain (en valeur)	Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)	Déficit global de l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (%)
États arabes	0.682	0.512	24.9
Asie de l'Est et Pacifique	0.703	0.564	19.7
Europe et Asie centrale	0.738	0.639	13.3
Amérique latine et Caraïbes	0.740	0.559	24.5
Asie du Sud	0.588	0.419	28.7
Afrique subsaharienne	0.502	0.334	33.6
Pays moins avancés	0.487	0.336	31.0
Petits États insulaires en développement	0.665	0.497	25.3
Monde	0.702	0.541	22.9

Sources : PNUD (2014).

Les politiques de développement humain doivent s'atteler à la vulnérabilité aux risques

Le développement humain est extrêmement vulnérable aux risques, d'où l'importance d'accélérer les avancées et de renforcer la résilience par le biais des politiques. Les pays africains sont particulièrement exposés aux aléas économiques, politiques, sociaux et environnementaux. Certaines régressions en matière de développement humain ont déjà été observées, par exemple dans les années 1990 en Afrique centrale et australe. Plus récemment, l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a fragilisé le tissu socioéconomique des pays touchés et de leurs voisins (UNDG-WCA, 2015). Pour la plupart des pays d'Afrique, la baisse des cours des matières premières est une autre source de vulnérabilité. Quant aux guerres civiles et aux conflits, ils ont eux aussi un retentissement négatif sur le développement humain, entretenant l'insécurité en Afrique centrale et, dans certains pays d'Afrique de l'Est, induisant une radicalisation.

L'expérience des années 1990 et la décélération récente des gains de développement humain observée dans certains pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest soulignent la nécessité de renforcer la résilience des pays aux chocs politiques, sanitaires et environnementaux. Les politiques de développement humain doivent s'engager à préserver les avancées, en s'attelant aux vulnérabilités des populations les plus exposées aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux revers financiers. Une action renforcée et globale privilégiant les PMA et, en particulier, les États fragiles est indispensable pour accélérer le rythme du développement humain et conforter les progrès obtenus. Plusieurs conférences récentes ont appelé à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul,



dont les domaines prioritaires portent notamment sur le renforcement des capacités de production, le commerce, les produits de base et le développement humain et social, la réponse aux chocs, la mobilisation de ressources financières, la promotion de la bonne gouvernance mais aussi l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural (ONU, 2011). Le programme d'action insiste également sur le resserrement des partenariats en appui au développement des capacités de production (UNOHRLLS, 2014).

Les pays à revenu intermédiaire connaissent eux aussi des problèmes de développement humain

Les PRI africains affichent des résultats de développement humain très variables : sur les 27 pays relevant de cette catégorie (dont 11 appartiennent à la tranche supérieure des PRI et le reste à la tranche inférieure), 16 ont un niveau de développement humain moyen à élevé (graphique 4.4). Cela signifie que pratiquement 3 PRI africains sur 5 ont un niveau de développement humain faible. Par ailleurs, jusqu'à 70.6 % des pauvres vivent dans les PRI (CUA et al., 2014), signe que pour la majorité de la population, la dotation en ressources naturelles ne s'est pas encore traduite par une amélioration des performances sur le plan de la santé et de l'éducation. Cette situation est en grande partie imputée aux écarts entre PRI, notamment en termes de moteurs de la croissance et de capacités de l'administration publique à gérer et répartir les recettes tirées des ressources naturelles (Sumner, 2013).

Graphique 4.4. Niveau de développement humain dans les pays d'Afrique à revenu intermédiaire

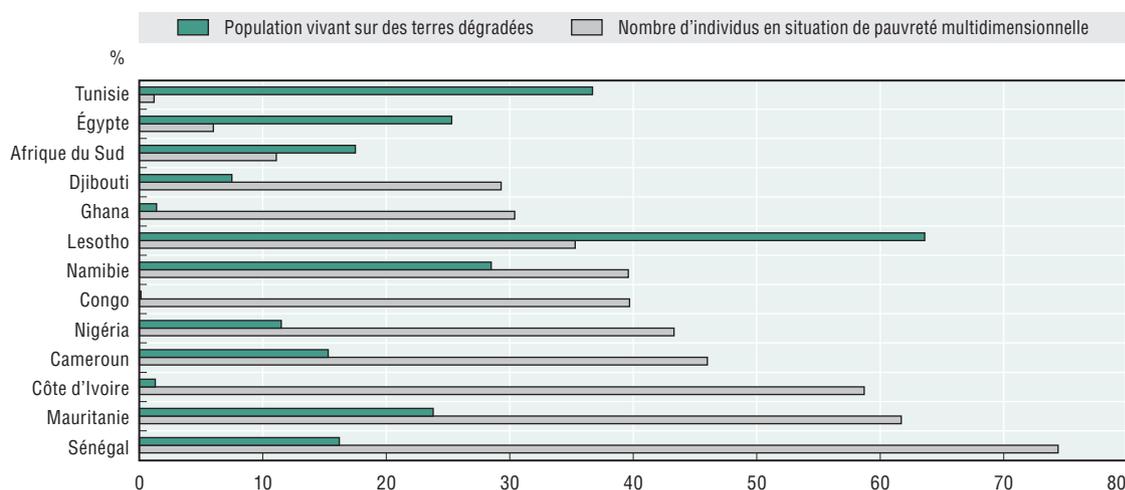
	Développement humain élevé	Développement humain intermédiaire	Développement humain faible
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	Algérie, Libye, Maurice, Seychelles, Tunisie	Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Namibie	Angola
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure		Cabo Verde, Congo, Égypte, Ghana, Maroc, Sao Tomé-et-Principe, Zambie	Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Lesotho, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland

Sources : PNUD (2014) ; catégories BIRD.

Une forte proportion d'habitants des PRI sont confrontés à des niveaux multiples de privations, alors même que le revenu par habitant augmente. L'étendue de la pauvreté au milieu de l'abondance est mesurée par l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui appréhende le degré de privations sur le plan de la santé, de l'éducation et des niveaux de vie. Dans 11 des 18 PRI africains couverts par l'IPM, un tiers de la population vit en situation de pauvreté multidimensionnelle (OPHI, 2014). En Mauritanie, au Sénégal et en Zambie, la proportion est supérieure à 60 % des habitants.



Graphique 4.5. Part de la population dans les pays africains à revenu intermédiaire vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle et sur des terres dégradées, 2013



Sources : PNUD, 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207331>

S'ils veulent parvenir à un développement humain durable pour tous, les PRI doivent s'atteler à ces déficits de capacités et consentir d'importants investissements. Des flux adéquats de ressources financières publiques et privées, intérieures et extérieures, par le biais de partenariats mondiaux, doivent figurer dans les priorités de l'action publique, comme le fait de garantir les financements, les transferts de technologie et le développement des capacités pour lutter contre la pauvreté. Les PRI sont par ailleurs exposés aux dégradations de l'environnement et au changement climatique. Dans 4 pays d'Afrique sur 10, plus de 25 % des habitants vivent sur des terres dégradées (y compris sérieusement à très sérieusement dégradées) en termes de biomasse, santé des sols, volume d'eau et biodiversité. Cette situation rejaillit fortement sur la sécurité alimentaire, les niveaux de vie des ruraux et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au changement climatique (graphique 4.5). Les mesures pour résoudre ces problèmes constitueront vraisemblablement une charge supplémentaire sur des ressources et des capacités institutionnelles déjà trop sollicitées. Les stratégies de développement doivent donc trouver un juste équilibre entre hausse des revenus et privations sociales et environnementales. Dans les pays où une très forte proportion de la population vit dans des environnements dégradés – c'est le cas en Afrique du Sud, en Égypte, au Lesotho et en Tunisie par exemple – les pouvoirs publics doivent s'assurer que les initiatives visant à améliorer l'état de l'environnement n'aggravent pas la situation des plus démunis. Le même principe s'applique à des pays comme le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où les mesures de réduction du niveau de privations ne doivent pas venir aggraver les conditions environnementales dans lesquelles vivent les populations.

Les inégalités de genre et la discrimination sociale et institutionnelle restent fortes

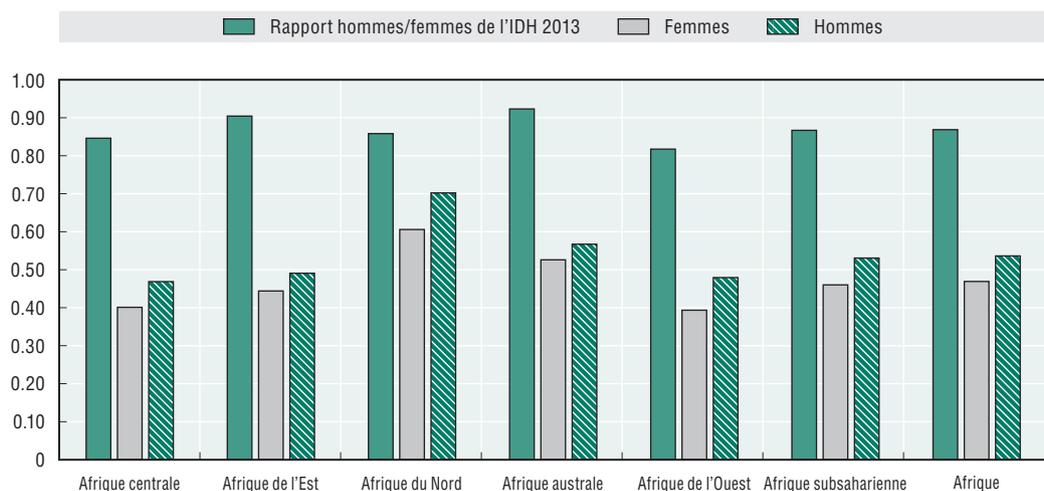
Cette section analyse les conséquences négatives des inégalités hommes-femmes et des discriminations sociales et institutionnelles sur le développement humain.



Les femmes obtiennent de moins bons résultats en termes de développement humain

Les écarts de performances entre les hommes et les femmes en termes de développement humain sont patents. L'indice de développement de genre (IDG) mesure ces écarts dans trois dimensions essentielles du développement humain et révèle l'importance du retard pris par les femmes. En Afrique, l'IDG moyen des 39 pays pour lesquels des données ventilées par sexe sont disponibles est de 87 %. L'IDH des femmes en valeur est donc inférieur de 13 points de pourcentage à celui des hommes – un niveau équivalent à celui des États arabes et légèrement meilleur qu'en Asie du Sud, où l'écart est de 17 points. L'Amérique latine et les Caraïbes tirent leur épingle du jeu, avec seulement 4 points de pourcentage de différence au détriment des femmes. En Asie de l'Est et dans le Pacifique comme en Europe et en Asie centrale, cet écart est de 6 points de pourcentage. Le Niger est le pays d'Afrique le plus inégalitaire sur ce plan, avec un IDH des femmes en valeur inférieur de 29 points de pourcentage à celui des hommes. En Guinée, au Libéria, au Mali, en RCA, en Sierra Leone et au Tchad, l'écart au détriment des femmes atteint au moins 20 points de pourcentage. Le Botswana, le Lesotho, Maurice, la Namibie et le Rwanda font partie des pays les plus égalitaires sur ce plan. En termes régionaux, les inégalités de genre mesurées par l'IDH en valeur sont les plus fortes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, à l'opposé de l'Afrique australe, suivie par l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord (graphique 4.6).

Graphique 4.6. Classement des régions d'Afrique dans l'indice de développement de genre, 2013



Sources : PNUD (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207340>

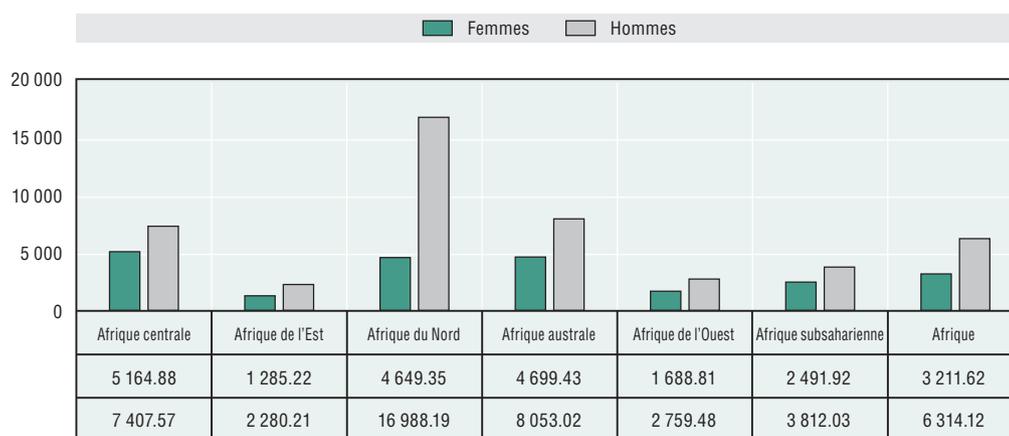
Les écarts hommes-femmes expliquent les inégalités de performance sur le plan du développement humain

Les écarts sont très prégnants dans l'éducation, la santé et le contrôle des ressources, qui expliquent en grande partie les inégalités de performance en matière d'IDH. Ils se perpétuent à travers un système reposant sur des facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux discriminatoires. Ce sont autant de freins à la participation des femmes à la population active, au développement des capacités et au contrôle sur les ressources productives. L'écart entre les sexes dans l'éducation influe sur les performances des femmes : moins il est prononcé, mieux elles s'en sortent. Ainsi,



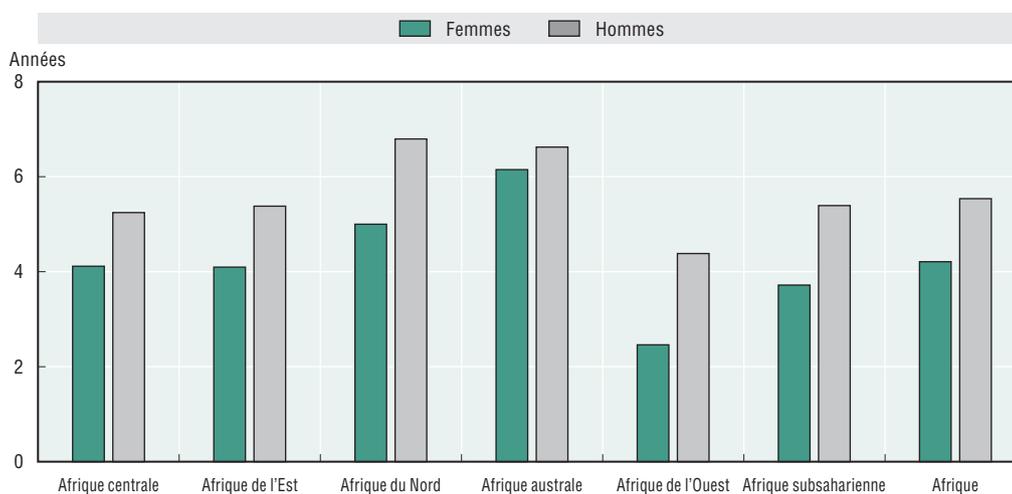
l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique du Nord affichent le plus fort écart de durée moyenne de la scolarité, à l’inverse de l’Afrique australe et de l’Afrique centrale. Sur le plan des revenus, les écarts les plus importants sont observés en Afrique du Nord et en Afrique australe, sachant qu’ils sont les plus faibles en Afrique de l’Est, suivie de près par l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale (graphique 4.7). Ainsi en Afrique australe, l’impact négatif sur l’IDH des femmes découlant d’un fort écart de revenu est compensé par le faible écart sur le plan de l’instruction et un écart moyen en termes d’espérance de vie. En Afrique de l’Ouest et en Afrique centrale, les écarts de performance sur le plan de l’IDH entre hommes et femmes sont pour l’essentiel dus au niveau d’instruction (graphique 4.8).

Graphique 4.7. Estimation du revenu national brut par habitant en Afrique (hommes/femmes), 2013
(parité de pouvoir d’achat, USD 2011)



Sources : PNUD (2014).
[StatLink](http://dx.doi.org/10.1787/888933207357) <http://dx.doi.org/10.1787/888933207357>

Graphique 4.8. Nombre moyen d’années de scolarisation en Afrique, 2002-12



Sources : PNUD (2014).
[StatLink](http://dx.doi.org/10.1787/888933207366) <http://dx.doi.org/10.1787/888933207366>



Les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales restent fortes

Des institutions sociales discriminatoires restreignent les droits des femmes et limitent leurs perspectives d'autonomisation. Elles sont constituées de lois, pratiques et attitudes, formelles et informelles, qui définissent des codes de conduite « acceptables » pour les femmes et pour les hommes. Elles sont mesurées par l'index Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI), construit par le Centre de développement de l'OCDE et qui couvre notamment 43 pays africains. En combinant des données qualitatives et quantitatives, l'index SIGI examine des facteurs clés, comme la discrimination au sein de la famille, l'intégrité physique, la préférence pour les fils, les droits de propriété (terre et actifs) et les libertés civiles. Actualisés en 2014, les derniers résultats attestent d'une stagnation des progrès en Afrique, qui fait écho aux inégalités de genre observées sur le plan du développement humain. Dans la plupart des pays, les niveaux de discrimination sont forts à très forts, les violences à l'encontre des femmes, la non-reconnaissance des droits fonciers et la faiblesse du statut de la femme au sein de la famille faisant partie des aspects les plus préoccupants. Les femmes africaines se heurtent à un fort degré de discrimination qui limite leur choix et porte atteinte à leurs droits socioéconomiques. L'accès aux services financiers et à la terre et la précarité des droits de propriété, sur fond de lois et pratiques coutumières discriminatoires, font partie des principaux points d'achoppement.

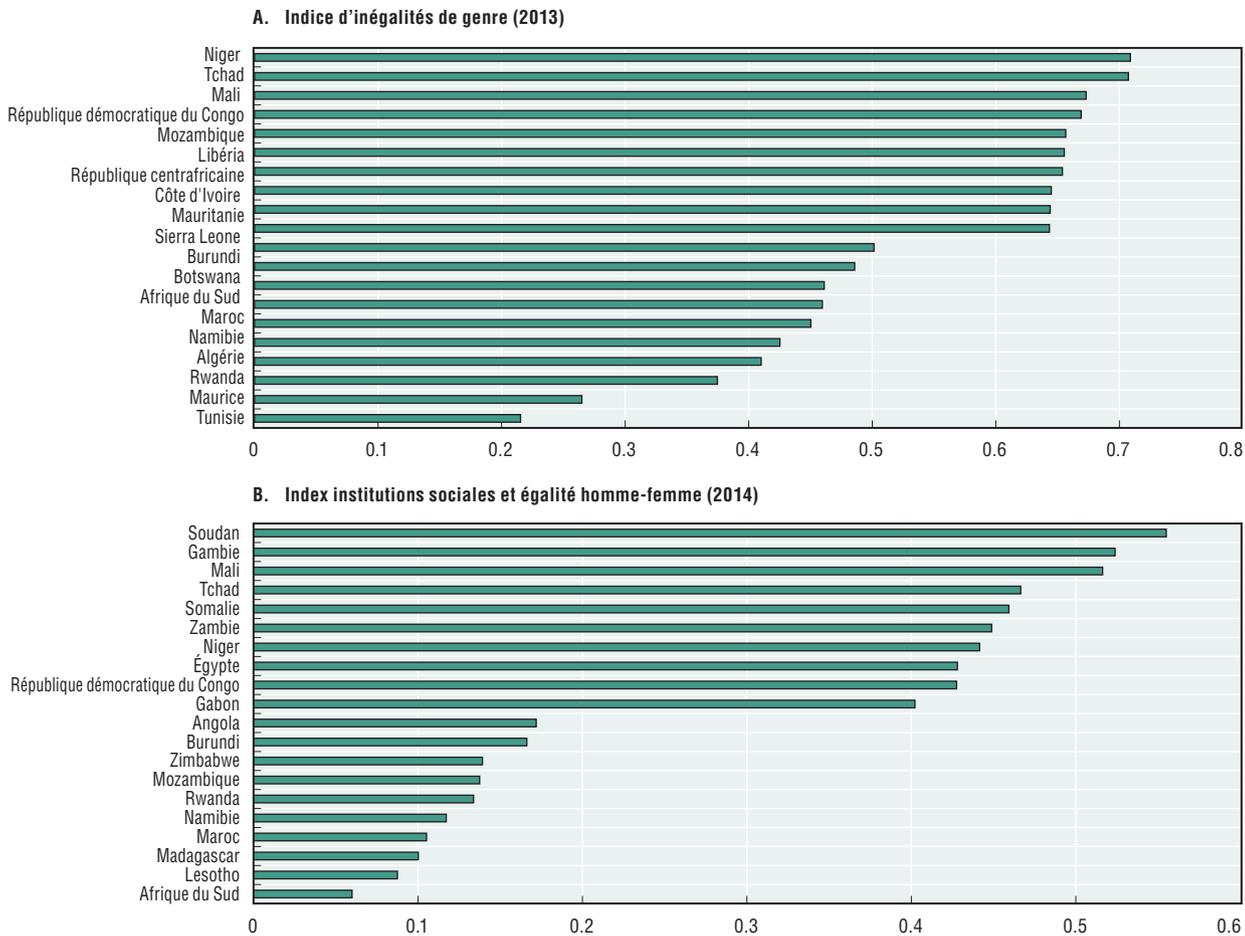
Les violences contre les femmes restent elles aussi alarmantes. Dans les États fragiles et en situation de conflit, les femmes sont particulièrement exposées au viol et à d'autres formes d'atteintes physiques. Dans certains pays, des lois sexospécifiques restreignent l'accès des femmes à l'espace public et à l'expression politique.

Des institutions sociales hautement discriminatoires rejaillissent négativement sur le développement humain. Le classement des pays dans l'indice IIG (qui mesure les inégalités de genre) et l'index SIGI (qui mesure les pratiques discriminatoires) permet de déduire l'impact que peuvent avoir les institutions sociales sur les inégalités de genre. L'indice IIG reflète les répercussions des inégalités de genre sur le développement humain en termes de déficits dans trois dimensions : santé reproductive, autonomisation et marché du travail. L'index SIGI rend compte des pratiques et institutions sociales discriminatoires dans cinq dimensions : pratiques familiales discriminatoires, intégrité physique des femmes, préférence pour les fils, accès aux ressources et aux actifs et libertés civiles.

Ces indices mettent en évidence la corrélation entre des lois, normes et pratiques sociales discriminatoires peu à moyennement répandues et la faiblesse du niveau d'inégalités de genre en termes de développement humain dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Burundi, le Maroc, la Namibie et le Rwanda. À l'inverse, au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo (RDC) et au Tchad, la corrélation est évidente entre des niveaux records d'inégalités de genre sur le plan du développement humain et des lois, normes et pratiques hautement discriminatoires. L'index SIGI permet à chaque pays d'identifier les institutions sociales influant le plus sur la perpétuation des inégalités de genre, pour mieux s'atteler à leur démantèlement. Ainsi, dans les 10 pays africains où les institutions sociales sont faiblement discriminatoires, des progrès doivent néanmoins être faits dans certaines dimensions : limitation des pratiques discriminatoires au sein de la famille (Burundi, Madagascar et Maroc) ; prévention des violences contre les femmes (Angola et Burundi) ; et amélioration de l'accès aux ressources et aux actifs (Angola, Namibie et Rwanda).



Graphique 4.9. Indices d'inégalités de genre et des institutions sociales



Note : L'indice d'inégalités de genre (IIG) mesure les retards de développement humain liés aux inégalités (PNUD) ; l'index SIGI mesure les discriminations dans les institutions sociales (OCDE).

Sources : OCDE (2014) ; PNUD (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207374>

Le programme de développement pour l'après-2015 doit accélérer les efforts pour parvenir à un développement humain durable

Cette section présente dans leurs grandes lignes les impératifs de politique présidant au déploiement du programme de développement pour l'après-2015. Elle revient sur l'intégration des notions d'équité et de viabilité dans les cadres opérationnels et de suivi ainsi que sur le financement durable des nouveaux enjeux que sont notamment le changement climatique et la protection sociale.

En Afrique, le programme de développement pour l'après-2015 doit s'appuyer sur la dynamique et les enseignements des OMD

L'Afrique doit profiter de la dynamique impulsée par l'Agenda 2063 et les objectifs de développement pour l'après-2015. Le programme de développement pour l'après-2015, qui s'attèle à des défis mondiaux, requiert un partenariat international au service du



développement durable. Il met l'accent sur des responsabilités partagées pour un avenir commun et privilégie un programme universel de transformation aux fins d'assurer un développement humain durable. À cet égard, les institutions et pays africains ont un rôle clé à jouer pour parachever les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et accélérer l'avènement d'un développement humain durable et équitable sur le continent. L'entretien de la dynamique créée par les acteurs publics et privés et la société civile lors des consultations nationales et régionales autour du programme de développement pour l'après-2015 est vital si l'on veut définir des objectifs clairs et élaborer des cadres opérationnels et de suivi adaptés aux nouveaux défis que sont, notamment, le changement climatique et la protection sociale.

L'Afrique a pris du retard pour la réalisation des OMD et doit privilégier les mesures pour assurer l'équité et la viabilité. La région n'est en passe de réaliser que deux des huit OMD – l'enseignement primaire universel et l'égalité des sexes en primaire (CUA, 2014). Les progrès sont insuffisants sur le plan de la lutte contre la pauvreté et la faim et pratiquement inexistantes en ce qui concerne les objectifs environnementaux et sanitaires (CUA et al., 2014). Sans compter que des régressions sont toujours à craindre, à cause du manque de capacités de réaction face aux chocs mais aussi de l'inadéquation et de l'insuffisance des moyens financiers des systèmes de protection sociale. Plusieurs mesures prioritaires ont été définies pour l'après-2015 : intégrer l'équité, la viabilité et la réduction de la vulnérabilité ; améliorer les méthodes de mesure des avancées en tenant compte des conditions de départ ; et garantir un financement durable à long terme pour le développement humain, la réduction des risques et la protection sociale.

Pour ce faire, il faut disposer de plateformes de mise en œuvre et de suivi efficaces. La difficulté pour l'Afrique consiste à créer des plateformes coordonnées et opérationnelles. Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux doivent être abordés de manière cohérente, efficace et durable à l'échelle des régions et des pays. Le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (ONU, 2013) propose à cet égard cinq grandes « réorientations » transformatrices : i) ne laisser personne de côté ; ii) placer le développement durable au cœur des débats ; iii) transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif ; iv) construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous ; et v) créer un nouveau partenariat mondial. Les cadres de développement élaborés par les pays s'appuieront sur des documents constitutifs parmi lesquels la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (PCA), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (AGNU, 2014) et le Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies (ONU, 2015).

Viabilité et responsabilité, deux facteurs clés pour progresser

La mise en œuvre des nouveaux cadres au service de l'équité et de la viabilité doit tirer les leçons des OMD, notamment en matière d'appropriation, de responsabilité, de leadership et de qualité des données de suivi – autant d'éléments qui seront utiles pour concevoir les cadres opérationnels régionaux et nationaux pour les objectifs de développement durable (ODD) (CUA et al., 2011). Ainsi, les cadres d'accélération pour les OMD (CAO), introduits dans au moins 24 pays d'Afrique, se sont révélés précieux pour une identification systématique des goulets d'étranglement, la priorité accordée aux solutions s'appuyant sur des connaissances et des expériences locales et la réorientation des processus de politique et de planification mais aussi la création de partenariats afin d'accélérer le rythme des progrès (PNUD, 2013).



Encadré 4.1. Politiques de protection sociale

Les politiques de protection sociale sont un instrument important pour remédier aux inégalités, rendre la croissance plus inclusive et durable et contribuer à l'édification d'une société plus solidaire et responsable (CUA et al., 2011). Pourtant, une analyse des politiques et programmes actuels de protection sociale et des rapports sur la question en Éthiopie, au Kenya, au Lesotho, au Mozambique, en Namibie et au Rwanda met en évidence l'inadéquation de la couverture pour les groupes vulnérables, au nombre desquels les personnes âgées, les enfants, les handicapés et les travailleurs du secteur informel (Omilola et Kaniki, 2014). Les initiatives en cours sont caractérisées par des financements insuffisants et un manque de coordination des mesures, sans oublier l'alignement peu rigoureux des politiques et des programmes. Les questions de genre doivent aussi être prises en compte, pour améliorer la protection sociale des femmes et des filles, souvent surreprésentées parmi les populations pauvres. Enfin, il importe d'intégrer les mesures de protection sociale dans la planification et le financement du développement, pour les rendre plus équitables et durables.

Les cadres de suivi doivent porter sur les questions de viabilité et de responsabilité. La fixation de cibles nationales pour un développement humain durable doit intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux, liés entre eux. La mesure des avancées sur le plan d'un développement humain durable implique de faire appel à des méthodes qui couvrent les biens sociaux mais aussi l'impact d'activités nuisibles pour la société et l'environnement. Ces méthodes doivent également intégrer les notions d'équité et de répartition des coûts et avantages, ainsi que l'impact sur les générations futures. Il s'agit de définir une trajectoire vers le développement durable étayée par des données probantes et, parallèlement, de s'adapter à la diversité des contextes et des capacités de chaque pays. L'édition 2014 du rapport sur les progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD passe en revue les méthodes possibles pour tenir compte des conditions initiales et des avancées obtenues dans chaque pays (CUA et al., 2014). Les tenants d'une « révolution des données » privilégient la rationalisation des processus de collecte des données et prônent l'adoption d'un mécanisme de coordination pour faire en sorte qu'un ensemble limité d'indicateurs soient effectivement suivis et les résultats amplement diffusés afin de fournir des éléments aux personnes en charge de l'action publique et de garantir la responsabilité. La priorité doit être par ailleurs accordée à l'amélioration des capacités d'un pays à collecter des données à long terme grâce aux nouvelles technologies (PNUD, 2014).

Les pays africains doivent privilégier les mécanismes de responsabilité pour la mise en œuvre ainsi que l'adéquation des financements, des capacités institutionnelles et des réponses face au changement climatique. Des mécanismes publics solides et inclusifs déployés à l'échelon infranational, national et régional pour rendre compte, suivre les avancées, tirer les leçons de l'expérience et garantir une responsabilité mutuelle sont aussi importants. La prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, pourrait déboucher sur un partenariat mondial permettant d'utiliser de manière optimale les sources publiques et privées, nationales et internationales de financement au service du développement humain. Pour être efficaces, les stratégies de développement humain durable doivent à cet égard aborder les questions de l'aide, du commerce, de la dette, de la fiscalité et de la stabilité des marchés financiers. Chaque pays doit par ailleurs adopter sa propre stratégie de financement pour établir un cadre d'action national dans le contexte d'un cadre international réformé. Les discussions en cours sur les flux financiers illicites, le rôle des envois de fonds des travailleurs expatriés, la mobilisation des ressources intérieures et l'évolution du système fiscal international devront servir de base au déploiement des objectifs internationaux de développement dans chaque pays.



Encadré 4.2. Le changement climatique

L'accord international attendu fin 2015 lors de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura une importance pour l'Afrique. La lutte contre le changement climatique est un impératif pour une région déjà confrontée aux conséquences redoutables de l'évolution du climat, avec l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles récurrentes – deux phénomènes qui pourraient fragiliser toutes les avancées obtenues sur le front du développement. Les derniers rapports des groupes de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), élaborés pour le 5^e Rapport d'évaluation, apportent des éléments probants démontrant le réchauffement progressif, l'élévation du niveau de la mer, l'intensité accrue des vagues de chaleur et la fréquence des fortes précipitations (PNUD, 2014).

Les liens entre exclusion, inégalités et développement humain durable

Cette section analyse les liens entre exclusion, inégalités et développement humain, en examinant les facteurs socioéconomiques et géographiques à l'origine d'un développement humain inégal en Tanzanie et en Zambie.

La lutte contre l'exclusion et les inégalités est un impératif pour le développement humain et la viabilité environnementale

Les inégalités diluent les avancées du développement humain. L'exclusion et les inégalités – à la fois intergénérationnelles et intragénérationnelles – empêchent la croissance économique et le progrès technologique de se traduire en recul de la pauvreté et développement humain durable. L'analyse prouve que vouloir construire l'avenir sur une pauvreté de masse au milieu de l'abondance est « économiquement inefficace, politiquement insoutenable et moralement indéfendable » (PNUD, 2005). Mais 15 ans après la déclaration du Millénaire, les avancées du développement humain restent lentes et inégales sur fond d'inégalités économiques nationales, régionales et mondiales croissantes. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à plus d'équité – en termes de ressources technologiques, financières et humaines – dans un monde de plus en plus inéquitable. Sachant que ces initiatives sont un puissant moteur pour la réduction de la pauvreté et les avancées en direction des objectifs de développement nationaux et internationaux.

La viabilité environnementale est liée aux inégalités. L'exclusion et les inégalités sont liées à la viabilité environnementale, puisque la dégradation de l'environnement contribue aux inégalités intragénérationnelles. Des travaux ont démontré l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les segments pauvres et vulnérables de la société, qui vient renforcer les inégalités. Les inégalités de développement humain aggravent par ailleurs la dégradation de l'environnement (PNUD, 2009). La promotion d'un développement humain durable passe donc par une action conjointe visant à assurer la viabilité de l'environnement et l'équité, en privilégiant des stratégies d'autonomisation des personnes défavorisées.

Les inégalités structurelles et l'exclusion expliquent le déséquilibre du développement humain. Les sections suivantes, consacrées à la Tanzanie et la Zambie, s'appuient sur des données infranationales de développement humain et divers indicateurs de l'exclusion pour apprécier le rôle de l'exclusion socioéconomique et géographique dans l'inégalité du développement humain. Dans ces deux pays, plusieurs facteurs expliquent en partie les déséquilibres interrégionaux : contraintes géographiques, écarts de revenu par habitant et de participation des hommes et des femmes à la population active,



part des travailleurs employés dans des secteurs peu productifs et accès à l'énergie. D'une manière générale, les inégalités dans un pays sont liées à plusieurs facteurs sous-jacents qui peuvent perpétuer un développement humain inégal, comme les conditions économiques, les allégeances de groupe, les migrations d'un secteur économique à l'autre et le rôle limité de l'État dans la redistribution des richesses par le biais de l'impôt ou des dépenses publiques (PNUD, à paraître).

Étude de cas : la Tanzanie

L'exemple de la Tanzanie permet de saisir l'impact des écarts socioéconomiques et géographiques sur les niveaux de développement humain et de pauvreté des différentes régions de ce pays à faible revenu. Avec un PIB par habitant de 1 654 USD, la Tanzanie se situe légèrement en deçà de la moyenne des PMA (1 971 USD). En dépit d'améliorations rapides sur le plan du développement humain, le pays se situe toujours dans le bas du classement, puisque 67.9 % de sa population vivent en dessous du seuil international de pauvreté (1.25 USD par jour), 65.6 % des Tanzaniens (29.8 millions de personnes) étant en situation de pauvreté multidimensionnelle (PNUD Tanzanie, 2015).

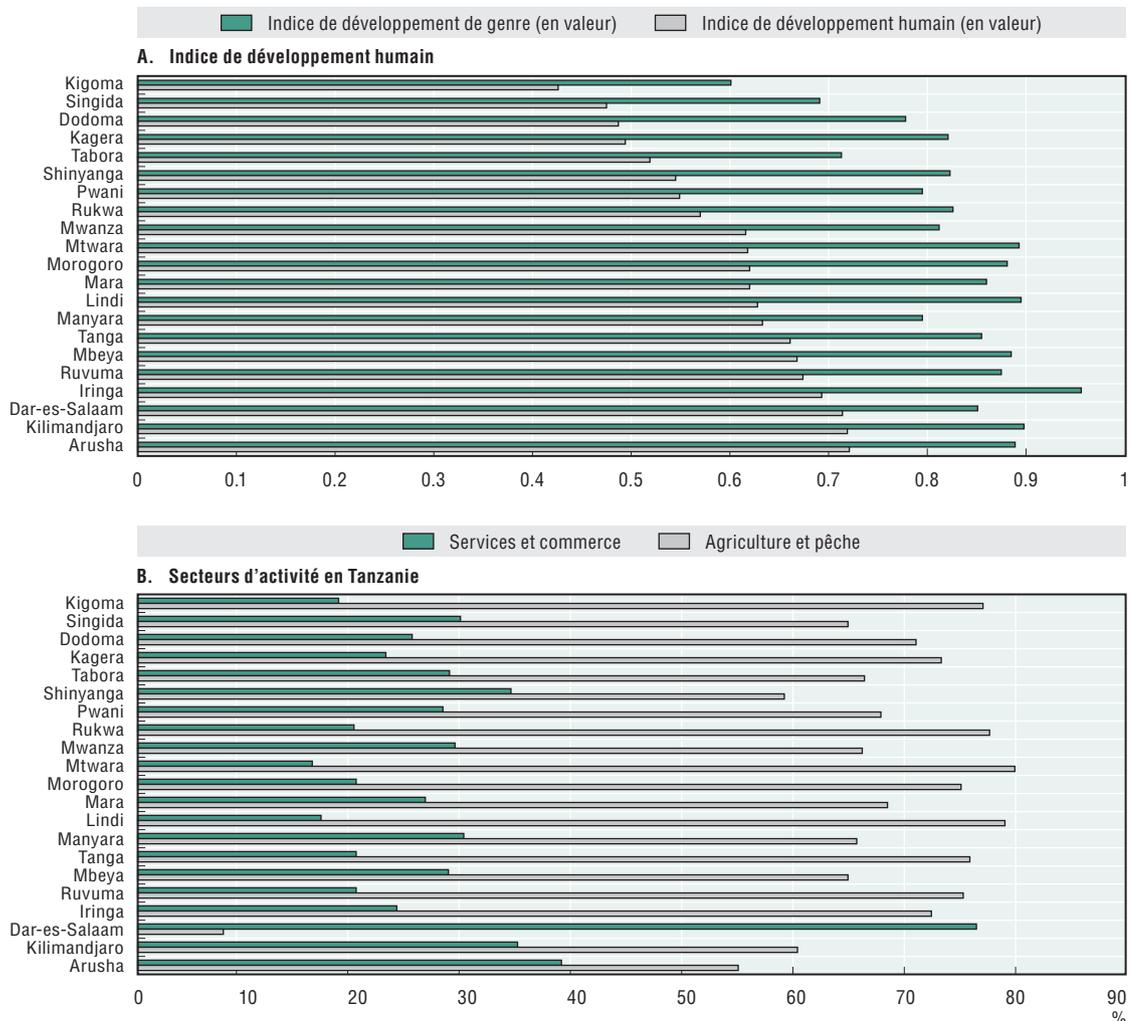
Le développement humain est inégal selon les régions, avec d'importants écarts dans les indicateurs sous-jacents : trois régions ont déjà atteint les niveaux internationaux définissant un développement humain moyen. Globalement, les régions d'Arusha, du Kilimandjaro, de Dar-es-Salaam et d'Iringa ont le niveau de développement humain le plus élevé, celles de Tabora, Kagera, Dodoma, Singida et Kigoma affichant le niveau le plus faible. Le développement humain s'améliore avec le temps et les régions les plus en retard regagnent rapidement du terrain, même si les écarts interrégionaux restent importants. Pour la durée attendue de la scolarité, l'écart entre les régions les plus performantes et les moins performantes est de 3 ans ; pour le revenu, les régions les moins performantes affichent un PIB par habitant moitié moins élevé que les plus performantes.

L'agriculture occupe toujours une place importante dans l'économie, indépendamment du niveau de développement humain des régions. Les cultures vivrières et de rapport productives, un secteur commercial et des services en plein essor et, dans une moindre mesure, les industries manufacturières font partie des principaux vecteurs de développement humain. Le secteur de l'agriculture et la pêche emploie 70 % de la main-d'œuvre dans deux des cinq régions en tête de l'indicateur de développement humain (Iringa et Ruvuma) ainsi que dans trois des cinq régions en queue de classement (Kagera, Dodoma et Kigoma). Mais dans les régions les plus en retard, cette activité recouvre une agriculture de subsistance moins productive. Quant aux secteurs des mines et des services de Singida, en plein essor, ils n'ont pas encore d'impact significatif sur le développement humain local.

Dans toutes les régions, des écarts de développement humain apparaissent entre les hommes et les femmes. Si l'écart de l'IDH des hommes et des femmes est supérieur dans les régions à faible niveau de développement humain, il se perpétue dans certaines régions plus avancées, comme Dar-es-Salaam et Ruvuma (graphique 4.10). Cette situation est étroitement corrélée aux inégalités sous-jacentes en matière de contrôle des ressources ou de revenu par habitant. Ces décalages peuvent être liés aux moyens de subsistance ou aux activités majoritaires dans chaque région : là où l'emploi non agricole domine (notamment les services et le commerce), le niveau de revenu par habitant est plus élevé – de même que les inégalités sur le plan de l'IDH et des revenus entre les hommes et les femmes.



Graphique 4.10. Indice de développement humain et secteurs d'activité en Tanzanie, par région, 2014



Sources : PNUD Tanzanie (2015) ; République-Unie de Tanzanie (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207388>

Les régions à niveau de développement humain élevé sont aussi celles où les concentrations de population sont les plus fortes. La densité de population et la situation géographique peuvent contribuer à un développement humain supérieur, même si un taux de densité supérieur peut aussi avoir un effet préjudiciable sur la qualité des services. Les régions en tête du classement du développement humain tendent à avoir une proportion supérieure de citadins que les régions en bas du classement. Les cinq premières régions ont toutes un taux de densité urbaine supérieur à 20 %, contre moins de 20 % dans les cinq dernières régions du classement. De plus fortes concentrations de populations urbaines semblent associées à un emploi plus généralisé de l'éclairage électrique, qui peut servir de variable de substitution pour l'accès à l'énergie des ménages et des entreprises – un meilleur accès à l'énergie étant censé influencer positivement sur le développement humain. Ainsi, plus de 30 % des ménages dans les régions ayant le niveau de développement humain le plus élevé ont accès à l'électricité, contre 8 à 12 % dans les régions au niveau de développement humain le plus faible. Mais l'impact global



de la densité de population sur le développement humain n'est pas avéré, puisque de très fortes densités de population peuvent affecter négativement l'accès aux services sociaux. Ce qui explique, par exemple, que les performances de Dar-es-Salaam, Kagera, Mtwara et Shinyanga sur le plan de la santé et de l'éducation soient moins bonnes. Sachant que ces problèmes peuvent être surmontés : ainsi le Kilimandjaro, Mwanza et Tanga ont de fortes densités de population mais de meilleurs indicateurs en termes d'espérance de vie et de durée attendue de la scolarité. Et dans les régions moins urbanisées de Lindi, Manyara et Tanga, le capital humain (y compris une meilleure espérance de vie) semble jouer un rôle crucial dans le développement humain.

Étude de cas : la Zambie

L'exemple de la Zambie permet de saisir l'impact des écarts socioéconomiques et géographiques sur les niveaux de développement humain et de pauvreté des différentes régions de ce pays à faible revenu. Avec un PIB par habitant de 2 990 USD, il se situe légèrement en deçà de la moyenne subsaharienne (3 237 USD). Le pays a réalisé de rapides avancées sur le plan du développement humain et se situe désormais à un niveau moyen. Mais 75 % de la population vivent toujours sous le seuil international de pauvreté de 1.25 USD par jour, 64 % (soit 7.6 millions de personnes) étant en situation de pauvreté multidimensionnelle (PNUD Zambie, à paraître).

Les résultats sur le plan du développement humain sont inégalement répartis dans le pays, avec des écarts régionaux très marqués entre les provinces les plus performantes et les provinces les moins performantes. Sur les dix provinces du pays, quatre seulement (Lusaka, Northwestern, Copperbelt et Southern) ont atteint un niveau de développement humain moyen, tandis que les six autres (Central, Luapula, Eastern, Muchinga, Western et Northern) continuent d'avoir un niveau de développement faible. L'IDH s'échelonne de 0.35 dans les provinces Northern et Western à 0.60 dans les quatre provinces en tête du classement. Mais les régions avec un IDH élevé peuvent aussi connaître de profonds écarts intrarégionaux. Ainsi, l'incidence de la pauvreté reste forte dans les provinces Southern (65 %) et Northwestern (63 %), malgré un niveau d'IDH relativement élevé (PNUD Zambie, à paraître). Les écarts d'IDH entre régions et au sein des régions doivent surtout être imputés aux variations de niveaux de revenu et de moyens de subsistance. Les quatre provinces de tête ont connu une augmentation rapide des revenus par habitant et des opportunités économiques, la hausse de l'IDH dans la province Northwestern étant notamment attribuée à la progression des revenus et de l'emploi dans le secteur minier ainsi qu'à un allongement de l'espérance de vie.

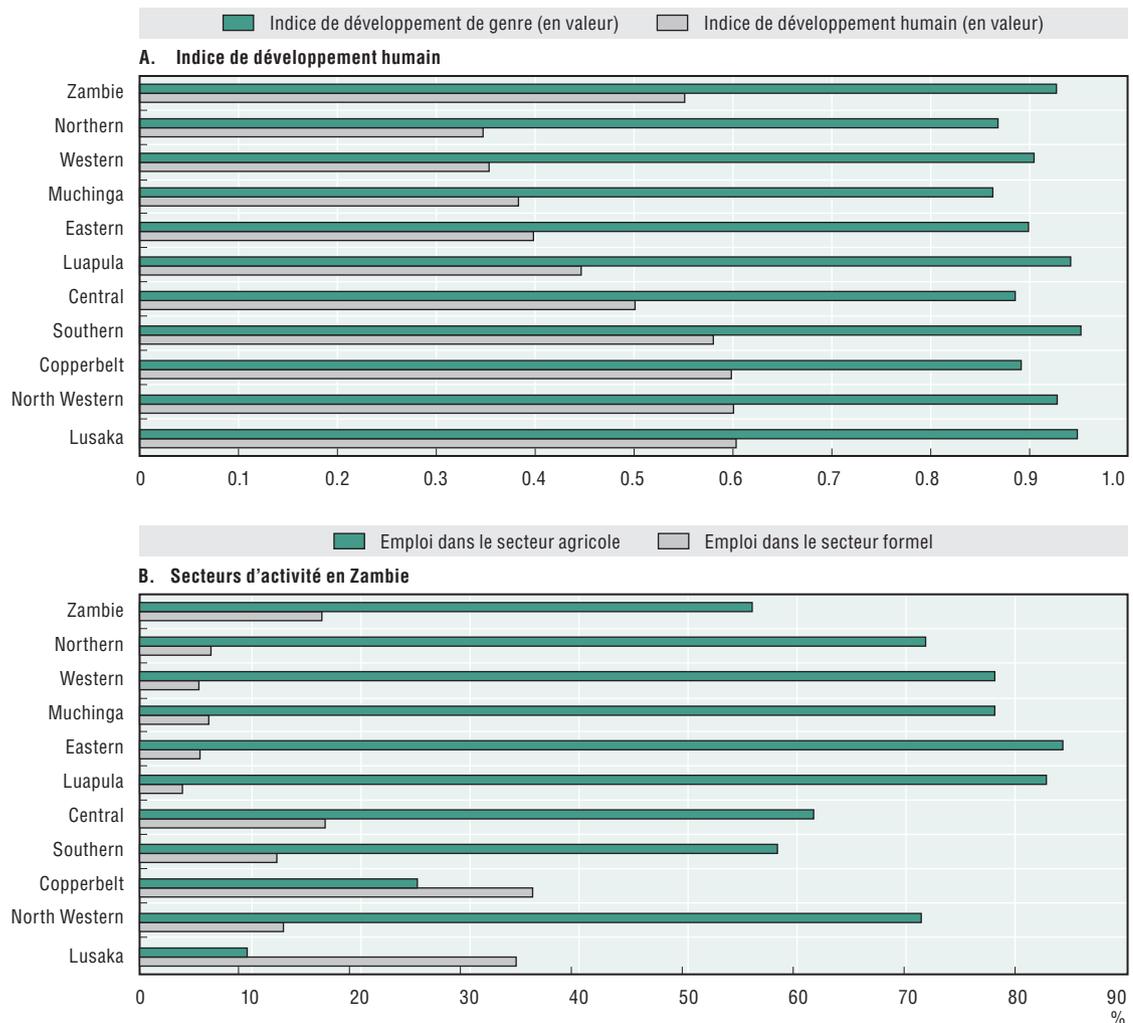
Les résultats régionaux sur le plan du développement humain des femmes et des hommes sont variables : les régions affichant les plus fortes inégalités de genre tendent à être à la traîne. L'inégalité de genre mesurée par l'indice IIG est plus forte dans les provinces à faible niveau de développement humain que dans celles où le niveau de développement humain est moyen. L'écart entre l'IDH des hommes et des femmes est moins marqué dans les provinces à niveau de développement humain moyen, où l'IDH des femmes atteint jusqu'à 95 % de l'IDH des hommes – contre 86 % dans les provinces à faible niveau de développement humain (graphique 4.11). Cette différence pourrait être liée à des niveaux d'instruction différents et au fait qu'une forte proportion de femmes travaillent dans le secteur informel et occupent un emploi non rémunéré (gouvernement de Zambie, 2013).

Les régions ayant une concentration démographique plus importante et un meilleur accès aux infrastructures tendent à avoir un niveau de développement humain supérieur. Cela tient sans doute au fait que l'offre de services sociaux et d'infrastructures dans les zones urbaines engendre moins de surcoûts et, partant, améliore les résultats sur le plan



de la santé et de l'éducation. Mais les modèles de développement qui ont présidé dans ces zones, avec la priorité accordée aux industries extractives, et le biais lié à l'urbanisation – sans oublier des considérations géopolitiques dans l'allocation des ressources – peuvent expliquer aussi ces différences de niveau.

Graphique 4.11. Indice de développement humain et secteurs d'activité en Zambie, par province, 2014



Sources : PNUD Zambie (à paraître) ; gouvernement de Zambie (2013).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207391>

À l'exception de la province Central, la majorité des provinces à niveau de développement humain moyen ont aussi une plus forte proportion de ruraux. Dans les provinces Lusaka et Copperbelt, où se trouvent respectivement la capitale et le poumon minier et industriel du pays, la densité de population est très forte, avec un niveau d'urbanisation supérieur à 80 %. Les provinces Central et Southern arrivent en deuxième position. La province Central est un important centre pour le transport et le secteur extractif tandis que la province Southern, réputée pour les chutes Victoria qui constituent une attraction touristique majeure, pratique l'agriculture commerciale. Si l'on utilise la part des ménages raccordés à l'électricité comme variable de substitution



pour l'accès aux infrastructures, les provinces les plus urbanisées arrivent largement en tête, avec un taux de raccordement allant de 61 % dans la province Lusaka à 4 % dans la province Western. L'accès à l'énergie des ménages et des entreprises a d'importantes répercussions sur les moyens de subsistance et l'amélioration des indicateurs sanitaires et éducatifs. D'où la nécessité d'accorder la priorité à l'élargissement de l'accès à l'énergie, grâce à des solutions novatrices et hors réseau, pour rééquilibrer le développement humain.

En moyenne, la participation des femmes à la population active est inférieure à celle des hommes, sachant qu'elles sont surtout présentes dans les secteurs moins productifs (l'agriculture notamment) dans les régions à faible niveau de développement humain. La participation à la population active varie entre les provinces à niveau de développement humain faible à moyen, l'agriculture continuant de jouer un rôle central dans les moyens de subsistance. Le taux d'activité des hommes et des femmes est supérieur dans les provinces à faible niveau de développement humain que dans les provinces à niveau de développement humain supérieur. Cela peut s'expliquer par la prédominance du secteur agricole dans les premières. En moyenne, la participation des femmes à la population active est inférieure de 10.5 points de pourcentage à celle des hommes, l'écart étant plus important dans des provinces à fort niveau de développement humain, comme Lusaka et Copperbelt. L'écart hommes-femmes dans le taux de participation à la population active semble étroitement corrélé à l'emploi formel, avec une présence féminine moindre dans les provinces où celui-ci est plus répandu. L'emploi agricole continuant de jouer un rôle central dans les stratégies de subsistance dans la plupart des provinces, le fait de renforcer la productivité agricole dans les zones à faible développement humain permettrait de faire progresser cet indicateur et, partant, d'aider les hommes et les femmes à mieux contrôler les ressources.

Un développement humain inclusif et durable passe par des mesures politiques adaptées

Un développement humain inclusif et durable à l'échelon infranational exige des mesures politiques adaptées pour accélérer la transformation agricole et élargir l'accès à l'énergie. Des travaux récents sur les déterminants des inégalités économiques soulignent le rôle des structures de production et de la différenciation croissante en termes de droits fonciers et de productivité, qui rejaillissent négativement sur la distribution des revenus (PNUD, à paraître). La plupart des pays fonctionnent avec un système agricole dual, où l'agriculture de subsistance, majoritaire, mal dotée et peu productive, côtoie un secteur commercial plus productif, mais plus restreint, tourné vers l'exportation. Dans les deux études de cas présentées plus haut, les régions à la traîne sur le plan du développement humain tendent à avoir une plus forte concentration d'actifs dans l'agriculture de subsistance, tandis que les régions affichant un niveau supérieur de revenu par habitant ont une agriculture commerciale plus développée et des secteurs des services et du commerce en plein essor. L'accès aux énergies modernes reste en moyenne peu répandu, sachant qu'il est encore plus faible dans les zones en retard sur le plan du développement humain. Toutes les initiatives visant à remédier à ce problème, qui rejaillit sur les moyens de subsistance, la santé et l'éducation, permettront de regagner du terrain en la matière.

Un développement humain inclusif et durable à l'échelon infranational exige également des mesures spécifiques pour remédier aux distorsions de l'allocation des ressources et s'atteler à la question du taux d'activité des femmes. Les inégalités s'expliquent aussi par les économies d'enclave, typiques de l'extraction des ressources



naturelles, qui n'offrent de débouchés économiques qu'à une minorité, privilégient les zones urbaines pour l'allocation des ressources et les dépenses et ont un secteur informel en plein essor, où les salaires sont faibles, les emplois précaires et les femmes surreprésentées. Les études de cas de la Tanzanie et de la Zambie ont prouvé que les inégalités de genre perdurent malgré le relèvement du niveau de développement humain, à cause des écarts entre les hommes et les femmes sur le plan de la participation à la population active, des secteurs d'activité et du contrôle sur les ressources. Dans les régions à faible niveau de développement humain, très dépendantes d'une agriculture de subsistance, le taux de participation des hommes et des femmes reste élevé. Mais à mesure que le niveau de développement humain augmente, parallèlement à la hausse de l'emploi formel, le taux d'activité des femmes recule et les écarts de revenu entre les hommes et les femmes se creusent. Ce qui souligne la nécessité de mesures spécifiques pour lutter contre les écarts de taux d'activité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs d'emploi, à mesure que la main-d'œuvre abandonne l'agriculture au profit d'autres secteurs.

Les causes politiques de l'exclusion et des inégalités de développement humain doivent être combattues

Cette section revient sur les facteurs économiques, sociaux et de gouvernance des inégalités, en examinant les déséquilibres et les écarts de développement humain dans les pays. « Les différences en matière de développement humain sont aussi flagrantes à l'intérieur des pays qu'entre les pays. Elles reflètent les chances inégales, comme par exemple celles qui séparent les individus sur la base du sexe, de l'origine ethnique, de la richesse ou de la situation géographique. De telles inégalités sont injustes. Elles sont également économiquement dommageables et socialement déstabilisantes. Surmonter les forces structurelles qui génèrent et perpétuent l'inégalité extrême est un des moyens les plus efficaces d'éradiquer la pauvreté extrême, d'accroître le bien-être de la société et d'accélérer le progrès dans le sens des OMD » (PNUD, 2005).

Les barrières structurelles responsables des inégalités freinent les avancées du développement humain. L'analyse qui précède a souligné la nécessité d'aller au-delà des moyennes nationales pour évaluer les progrès réalisés en direction des objectifs de développement, car elles masquent de profondes inégalités, ancrées dans des disparités liées à la richesse, au sexe, à l'identité de groupe, à la situation géographique et à d'autres facteurs. Les rapports d'avancement que publie le PNUD sur le développement mondial, régional et national montrent comment l'incapacité à résoudre les inégalités extrêmes menace les progrès vers la réalisation des OMD. Un niveau élevé d'inégalités de revenu freine la croissance et ralentit le rythme avec lequel celle-ci permettra de faire reculer la pauvreté. Ce processus restreint l'amplitude de la croissance et les retombées positives que pourraient en retirer les pauvres. Ces rapports insistent sur l'utilité d'une approche holistique des barrières structurelles contribuant à la pauvreté chronique en Afrique, y compris la vulnérabilité des populations qui parviennent juste à se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté. Près de 200 millions d'Africains (Banque mondiale, 2014) survivent avec un revenu situé entre 1.25 et 2.00 USD par jour (deux seuils internationaux de la pauvreté) et risquent ce faisant, au moindre choc contraire, de replonger dans la pauvreté. Les acteurs impliqués dans la définition du cadre du programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063 doivent identifier les vecteurs politiques, sociaux et économiques de l'inégalité du développement humain, pour y remédier, mais aussi les conditions qui permettraient aux pauvres et aux populations défavorisées de bénéficier d'un progrès durable.



Une transformation structurelle insuffisante et une dépendance trop forte vis-à-vis des ressources naturelles sont des vecteurs économiques de l'exclusion et d'un développement humain inégal

L'insuffisance de la transformation structurelle est à l'origine des inégalités et des déséquilibres de développement humain. En Afrique, divers facteurs économiques aggravent l'impact de l'exclusion socioéconomique et géographique qui engendre des parcours de développement humain hétérogènes. Il peut s'agir d'une croissance trop lente dans les secteurs porteurs d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres (production manufacturière et industrie, par exemple), et de gains de productivité trop faibles dans les secteurs dont dépendent une majorité de pauvres pour survivre (comme l'agriculture) (BAfD/OCDE/PNUD, 2013). En Afrique subsaharienne, la progression rapide du PIB par habitant observée depuis 2005 ne s'est pas traduite par une hausse de la part des industries manufacturières dans le PIB, signe que la transformation structurelle n'a pas eu lieu (voir chapitre 6). La part des industries manufacturières dans la valeur ajoutée a régressé entre la période 1993-2000 (où elle atteignait 14,4 %) et la période 2005-12 (où elle ne ressort plus qu'à 9,3 %), traduisant une désindustrialisation et un déplacement de la croissance vers les industries non manufacturières (surtout l'extraction) et les services (PNUD, 2015).

Le secteur des services devrait pouvoir créer des moyens de subsistance durables dans des filières telles que le tourisme, le transport et le commerce. Dans des pays comme la Tanzanie, il existe en particulier des perspectives incroyables liées au tourisme pour engendrer une croissance diversifiée (Banque mondiale, 2015). La diversification économique, la transformation agricole et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources naturelles sont essentiels pour une croissance solidaire. Parmi les recommandations de politique visant à accélérer le développement industriel au service de la transformation économique et sociale, on compte des stratégies d'industrialisation plus efficaces, des institutions plus solides et des initiatives pour attirer des investissements étrangers tout en renforçant les capacités locales de production (PNUD, 2015). Cette approche devrait créer des emplois salariés pour la jeunesse africaine et des débouchés économiques pour les groupes marginalisés et les zones isolées. Le développement humain est aussi un vecteur de transformation, puisque les capacités humaines jouent à la fois sur le taux d'innovation et l'adoption des nouvelles technologies.

La dépendance à l'égard des ressources naturelles et un accès inégal aux ressources, aux technologies et aux infrastructures entretiennent l'exclusion. Les économies africaines sont toujours excessivement tributaires des ressources naturelles, renouvelables ou non (APP, 2013). De fait, la fluctuation des cours des matières premières et du pétrole rejaillit fortement sur les exportateurs et les importateurs, à travers ses effets sur les recettes et les investissements. À cet égard, les pays africains restent confrontés au problème de la transformation équitable, viable et budgétairement saine de leur patrimoine naturel, renouvelable et non renouvelable, en richesse nationale, sous forme d'infrastructures, de capital humain et d'institutions. L'analyse précédente a déjà mis en évidence le poids de cette inégalité d'accès aux biens et aux actifs économiques (infrastructures, énergie et services financiers compris). D'autant que les pays exploitent rarement les opportunités concentrées dans quelques domaines clés pour se créer des occasions supplémentaires de nouer des liens commerciaux et de transfert de technologie avec l'extérieur. L'édition 2014 du rapport *Perspectives économiques en Afrique* (BAfD/OCDE/PNUD, 2014) revenait en détail sur ce manque d'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales et sur les implications d'une telle situation en termes de développement humain. Elle appelait à l'adoption de stratégies par produit et par secteur d'activité et à la mise en place d'un environnement porteur pour des chaînes



de valeur offrant le meilleur potentiel sans compromettre la constitution d'autres chaînes de valeur. Elle insistait aussi sur la nécessité de renforcer les capacités de production, la facilitation des échanges, les politiques commerciales et les infrastructures.

L'inégalité d'accès aux services sociaux et une mauvaise gestion des migrations font partie des moteurs sociaux de l'exclusion et d'un développement humain inégal

L'inégalité d'accès aux services sociaux nourrit l'exclusion. Les obstacles du côté de l'offre et de la demande font partie des vecteurs sociaux aggravant l'impact de l'exclusion socioéconomique et géographique et conduisant à un développement humain inégal. Du côté de la demande, les obstacles sont ceux qui interdisent un accès égal aux services (quand ils existent) à cause de caractéristiques propres à la société, aux ménages, à la communauté et aux individus – comme le statut, le revenu, les connaissances et l'éducation. Les différences de moyens d'expression et de pouvoir au sein des communautés et des ménages conditionnent fortement l'accès aux services sociaux et pourraient entretenir la vulnérabilité et l'exclusion d'une génération à l'autre (Ensor et Cooper [2004] étudient en détail ces obstacles dans le secteur de la santé). Côté offre, les vecteurs sociaux recouvrent des facteurs qui limitent les capacités des institutions à proposer de manière équitable des services sociaux de qualité. Ces capacités achoppent sur la mobilité grandissante des citoyens d'un pays à l'autre ou au sein d'un même pays. Pour les individus, les familles et les ménages, cette mobilité permet habituellement de satisfaire des aspirations et de saisir des opportunités. Sous ses multiples facettes, elle est donc importante pour le processus de développement humain. Les cadres institutionnels et les normes culturelles jouent un rôle central pour décider de l'intensité, des schémas et de la chronologie des migrations intérieures, créant ce faisant des régimes de mobilité et des résultats différents d'un pays à l'autre (Bell et Muhidin, 2009).

Une mauvaise gestion de la migration intérieure est source d'exclusion et de développement humain inégal (voir chapitre 6). Celui-ci piétine lorsque la migration intérieure conduit à une urbanisation trop rapide par rapport au taux de création d'emplois et de moyens de subsistance et à une asphyxie des mécanismes de prestations sociales. L'analyse des schémas de la migration de l'intérieur en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda montre que la propension à migrer est maximale chez les jeunes, les personnes ayant un niveau supérieur d'instruction, les personnes très qualifiées et ceux qui ont un métier rare ou opèrent dans un secteur bien spécifique (Bell et Muhidin, 2009). Cette propension varie également en fonction du revenu, du type de ménage, du mode d'occupation du logement et d'un ensemble d'autres variables. L'âge fait partie des meilleurs indicateurs prévisionnels du potentiel migratoire : particulièrement élevé chez les jeunes adultes, il recule avec l'âge, pour atteindre un niveau plancher au moment de la retraite, avant de remonter chez les plus âgés. L'intensité de migration au cours de la vie est particulièrement forte au Ghana (17.75 %), suivi par l'Afrique du Sud (15.36 %), le Kenya (12.64 %), le Rwanda (10.41 %) et l'Ouganda (5.24 %).

Des estimations mondiales tirées de cette étude évaluent à 740 millions au bas mot le nombre de migrants de l'intérieur, contre environ 200 millions de migrants internationaux (Montgomery, Engbreetsen et Temin, 2013). Une analyse récente de la migration et de l'urbanisation en Tanzanie (République-Unie de Tanzanie, 2015) révèle que le nombre de migrants de l'intérieur augmente régulièrement, pour atteindre 7.4 millions, et que la majorité d'entre eux sont âgés de 15 à 29 ans. La migration de l'intérieur concerne désormais surtout les femmes, y compris peu instruites qui sont embauchées comme employées de maison, sachant que les femmes instruites partent en ville pour poursuivre leur études ou trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications. S'il existe bien des zones d'émigration sous pression, la répartition des immigrants par lieu



de résidence montre qu'ils proviennent à la fois des zones urbaines et des zones rurales. L'exode rural a eu une influence déterminante sur le développement rapide des villes, en plus de l'accroissement naturel (rapport naissances/décès) et de la reclassification de zones rurales en zones urbaines (République-Unie de Tanzanie, 2015). Les difficultés auxquelles se heurtent les migrants de l'intérieur – isolement social, discrimination, éviction forcée et médiocrité des conditions de travail – doivent être levées à travers des politiques prônant l'égalité d'accès aux services sociaux et aux opportunités pour assurer un développement humain plus solidaire (BAfD, 2014).

Les défaillances dans la gouvernance, l'allocation des ressources et les capacités des gouvernements sont des facteurs d'exclusion et de développement humain inégal

Des cadres de gouvernance et de responsabilité mal conçus contribuent à un développement humain inégal, tout comme des mécanismes de redevabilité médiocres, le non-respect des droits octroyés par la loi et l'accès à la justice, la mauvaise gestion des ressources nationales et les investissements biaisés. Les notations de la gouvernance du portefeuille pays de la BAfD pour la gestion des institutions du secteur public permettent de mesurer les performances nationales en termes de gouvernance économique et sociale. Sont passés en revue les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles, la qualité de la gestion financière et budgétaire, l'efficacité de la mobilisation des ressources, la qualité de la fonction publique mais aussi la transparence et la responsabilité du secteur public.

L'allocation des ressources induit des variations dans le niveau de développement humain. Des institutions publiques bien gérées sont censées engendrer une allocation efficace et équitable des ressources dans le but de réaliser les objectifs qui contribuent à un progrès économique et social plus efficace et équitable. Une comparaison des niveaux de gouvernance et d'inégalités, mesurées par les déficits de développement humain découlant d'une distribution inégale des avantages, montre que des institutions publiques bien gérées vont de pair avec des déficits moindres de développement humain dus aux inégalités. Les pays relativement bien classés sur le plan de la gouvernance – Cabo Verde, Éthiopie, Ghana, Kenya, Rwanda, Sénégal et Tanzanie – affichent des déficits de développement humain liés aux inégalités inférieurs à 30 %. À l'inverse, les pays mal classés sur le plan de la gouvernance – Burundi, Guinée, Guinée-Bissau, RCA, RDC et Tchad – ont un taux de déficits de développement humain liés aux inégalités situé entre 38 et 44 %.

Les capacités d'un État à planifier et mettre en œuvre des politiques rejaillissent sur la distribution du développement humain. Cette conclusion est corroborée par l'indice de capacités en Afrique (ACBF, 2014), qui évalue les capacités des États en termes d'environnement institutionnel, de processus de mise en œuvre, de résultats de développement au niveau national et de résultats en matière de renforcement des capacités. Le Cabo Verde, le Rwanda et la Tanzanie figurent à nouveau parmi les huit pays africains en tête du classement (ACBF, 2014), aux côtés de la Gambie, du Malawi, du Mali, du Maroc et de Maurice. De la même manière, la Guinée-Bissau et la RCA se retrouvent au bas du classement, avec les Comores, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et le Swaziland.



Note

1. Le coefficient de Gini mesure les inégalités à l'aide d'un indice allant de 0 à 1. Plus le coefficient se rapproche de 1, plus la distribution des revenus est inégale. Une valeur proche de 0 implique une égalité quasi parfaite (CUA et al., 2011).

Références

- ACBF (2014), *Rapport sur les capacités en Afrique 2014 : Les exigences de capacités pour l'intégration régionale en Afrique*, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Harare.
- AGNU (2014), « Proposition du Groupe de travail ouvert concernant les objectifs de développement durable », *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, Assemblée générale des Nations Unies, New York.
- APP (2013), *Rapport 2013 sur les progrès en Afrique – Équité et industries extractives en Afrique : pour une gestion au service de tous*, Africa Progress Panel, Genève.
- BAfD (2014), *Rapport 2014 sur le développement en Afrique – L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD (2011), "The middle of the pyramid: Dynamics of the middle class in Africa", *Market Brief*, Banque africaine de développement, Tunis, http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/The_Middle_of_the_Pyramid_The_Middle_of_the_Pyramid.pdf (consulté le 17 mars 2015).
- BAfD, OCDE et PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD, OCDE et PNUD (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- Banque mondiale (2015), "Tanzania Economic Update: The elephant in the room, unlocking the potential of the tourism industry for all Tanzanians", *Working Paper, Issue 6*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/01/23886748/tanzania-economic-update-elephant-room-unlocking-potential-tourism-industry-tanzanians>.
- Banque mondiale (2014), *Indicateurs du développement dans le monde (WDI)* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC.
- Bell, M. et S. Muhidin (2009), "Cross-national comparisons of internal migration", *Human Development Research Papers*, No. 2009/30, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- CUA (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Commission de l'Union africaine, http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Macroeconomy/post2015/cap-post2015_fr.pdf.
- CUA et al. (2014), *Rapport sur les OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- CUA et al. (2011), *Rapport sur les OMD 2011 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Ensor, T. et S. Cooper (2004), "Overcoming barriers to health service access: Influencing the demand side", *Health Policy and Planning*, Vol. 19/2, Oxford University Press, Oxford, pp. 69-79.
- Gouvernement de Zambie (2013), *Preliminary Results from 2012 Labour Force Survey (mai)*, Central Statistics Office, Lusaka.
- Montgomery, M., S. Engebretsen et M. Temin (2013), "We urgently need more data on internal migration", *The Guardian*, 18 décembre, www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2013/dec/18/internal-migration-international-migrants-day.
- OCDE (2014), *Index institutions sociales et égalité homme-femme* (base de données), <http://genderindex.org/> (consulté le 10 mars 2015).
- Omilola, B. et S. Kaniki (2014), *Social Protection in Africa: A Review of Potential Contribution and Impact on Poverty Reduction*, Programme des Nations Unies pour le développement, Pretoria.



- ONU (2015), *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète*, Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015, Organisation des Nations Unies, New York.
- ONU (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, Organisation des Nations Unies, New York.
- ONU (2011), « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 », *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, Istanbul, 9-13 mai, http://unohrlls.org/UserFiles/File/A-CONF_219-7%20report%20of%20the%20conference%20french.pdf.
- OPHI (2014), *Global Multidimensional Poverty Index 2014*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford, www.ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/.
- PNUD (à paraître), *Determinants and Trends of Inequality in Africa*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2015), *Innovation to Accelerate Industrial Development for Economic and Social Transformation*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2014), *Rapport sur le développement humain 2014 – Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2013), *The MDGs to 2015 and Beyond: Accelerating Progress, Sustaining Results*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2009), *Rapport sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : mobilité et développement humains*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2005), *Rapport sur le développement humain 2005 – La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD Tanzanie (2015), *Tanzania Human Development Report: Economic Transformation for Human Development*, Economic and Social Research Foundation (ESRF), Programme des Nations Unies pour le développement, Dar-es-Salaam.
- PNUD Zambie (à paraître), *National Human Development Report 2015*, Programme des Nations Unies pour le développement, Lusaka.
- République-Unie de Tanzanie (2015), *Population and Housing Census 2012: Migration and Urbanization Report*, National Bureau of Statistics, Ministry of Finance, Dar-es-Salaam.
- République-Unie de Tanzanie (2014), *Basic Demographic and Socio-Economic Profile Report*, National Bureau of Statistics and Office of the Chief Government Statistician, Dar-es-Salaam, www.tanzania.go.tz/egov_uploads/documents/TANZANIA_MAINLAND_SOCIO_ECONOMIC_PROFILE_sw.pdf.
- Sumner, A. (2013), "Global poverty, aid and middle-income countries: Are the country classifications moribund or is global poverty in the process of 'nationalising?'", *WIDER Working Paper*, No. 62. UNU WIDER, Helsinki, www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2013/en_GB/wp2013-062/.
- UNDESA (2014), *What are least developed countries (LDCs)?* (site web), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc_info.shtml (consulté le 10 mars 2015).
- UNDG-WCA (2015), *Socio-economic Impact of Ebola Virus Disease in West African Countries: A Call for National and Regional Containment, Recovery and Prevention*, Groupe des Nations Unies pour le développement – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, Sénégal.
- UNOHRLLS (2014), *Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés*, juillet, Cotonou, <http://unohrlls.org/%20benin-conference-page-in-french/>.



Chapitre 5

Gouvernance politique et économique en Afrique

Ce chapitre revient sur l'évolution, positive ou négative, de la gouvernance économique et politique en Afrique en 2014. Il examine également les tendances de long terme en comparant les pays aux trajectoires similaires depuis les années 1970 et la crise mondiale de 2008/09. Il s'attarde aussi sur certaines dynamiques sous-jacentes des changements et les évolutions attendues pour 2015.



En bref

L'année 2014 a été marquée par plusieurs avancées majeures de la démocratie en Afrique – depuis la nouvelle constitution adoptée en Tunisie à la transition au Burkina Faso en passant par des élections, pour l'essentiel pacifiques et crédibles, qui ont mobilisé un nombre record de citoyens dans 12 pays, autour des 179 millions. Toutefois, plusieurs pays ont continué d'être affectés par l'instabilité, des actes de terrorisme ou des conflits.

Le continent reste malgré tout sur une trajectoire d'amélioration de la gouvernance. En 2013, 387 millions d'Africains subsahariens vivaient dans un pays démocratique, contre 2.5 millions en 1970. La hausse de la participation politique fait partie des gains de gouvernance les plus notoires depuis 2008.

À part cette hausse de la participation politique, les progrès ou les revers en matière de gouvernance depuis 2008 sont, globalement, assez limités. Les progrès sont fragiles et pourraient bien être annihilés faute de s'atteler aux causes du terrorisme et des guerres civiles et à leurs manifestations.

Qu'est-ce que la gouvernance et en quoi elle est importante ?

Ce chapitre définit la gouvernance comme la manière dont les différents acteurs, étatiques et non étatiques, prennent des décisions publiques et gèrent les ressources économiques et sociales au service du développement. Entités d'État, partis politiques, organisations de la société civile (OSC) et secteur privé, tous ces acteurs ont un rôle à jouer dans ce processus. Plusieurs dimensions de la gouvernance sont analysées ici : sûreté et sécurité, état de droit, participation politique, droits humains, gestion du secteur public, environnement des affaires et inclusion sociale.

Ce chapitre met en exergue trois de ces dimensions : la participation politique, la gestion du secteur public et l'environnement des affaires. C'est au niveau de la participation politique que les avancées de la gouvernance sont les plus nettes depuis 2009. La gestion du secteur public est cruciale, de par l'influence de ce secteur sur la croissance et les performances en termes de développement, à travers la délivrance de services publics essentiels. Cela recouvre la gestion des investissements publics tels que les infrastructures, mais aussi les institutions et les politiques qui façonnent les comportements et déterminent la pérennité de ces services et de ces infrastructures. Enfin, l'environnement des affaires est un élément qui mérite d'être souligné, dans la mesure où il s'est nettement amélioré dans les pays qui en avaient le plus besoin.

La gouvernance et la démocratie sont au cœur de l'ordre du jour de l'Union africaine (UA), qui défend une vision de l'Afrique « gouvernée de manière démocratique et exempte de conflits ». L'UA milite pour une « Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit, une Afrique pacifique et sécurisée » (UA, 2014a). Plus précisément, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007 (UA, 2007), vise à i) renforcer la gouvernance démocratique ; ii) rejeter des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; iii) promouvoir des dirigeants intègres engagés à défendre les intérêts de leurs concitoyens et ; iv) favoriser la participation des populations africaines à travers des élections démocratiques.



En quoi la gouvernance importe-t-elle tant pour la croissance et le développement ? Comme l'énonce la stratégie de la Banque africaine de développement (BAfD) pour 2013-22, « la croissance économique ne peut se réaliser que sur les bases les plus solides de gouvernance et d'institutions administrées par 'l'État capable' » (BAfD, 2013). Il est avéré que des systèmes politiques ouverts, réactifs et inclusifs attachés aux principes de transparence, de responsabilité et de participation contribuent à traduire la croissance en développement humain. À l'inverse, les pays dépourvus de tels systèmes tendent à avoir une distribution du pouvoir plus restreinte et ont du mal à maintenir leur stabilité politique. Ils ne parviennent pas à diversifier les sources de la croissance et à en garantir le partage des avantages ce qui, à terme, pénalise la croissance et le développement. Acemoglu et al. (2001) et Kaufmann et Kraay (2002) ont confirmé l'influence d'une meilleure gouvernance sur la hausse du revenu par habitant en s'appuyant sur un vaste échantillon de pays, même si l'inverse ne se vérifie pas.

De nombreux pays situés dans le haut du classement pour la gouvernance occupent aussi la tête du classement pour le développement humain. C'est le cas notamment de Maurice et des Seychelles mais aussi de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Cabo Verde, du Ghana, de Sao Tomé-et-Principe et de la Zambie.

La plupart des pays ayant le plus progressé en termes de produit intérieur brut (PIB) depuis 2009 présentent l'un ou l'autre des deux profils de gouvernance suivants :

- ceux qui fixent les normes en matière de gouvernance en Afrique, à l'instar du Ghana, du Lesotho, du Maroc, de la Namibie, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles et de la Zambie. Malgré quelques remous politiques au Lesotho, les bons résultats réguliers de ces pays sur le plan de la gouvernance ont induit une croissance robuste durable ;
- ceux qui, après un conflit, ont obtenu des gains de gouvernance depuis le retour de la paix : c'est notamment le cas du Burundi, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Mozambique, du Niger, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo (RDC), de la République du Congo (Congo), du Rwanda et de la Sierra Leone.

S'il convient en général d'échelonner les réformes, dans le cas de la gouvernance, des progrès doivent être obtenus dans toutes ses dimensions pour avoir un effet durable sur la croissance et le développement. Dans la plupart des cas, les avancées concernent l'une des dimensions de la gouvernance, les progrès étant plus lents dans les autres. Ainsi, entre 2003 et 2008, l'amélioration de la gouvernance économique a été à l'origine de gains de gouvernance pour l'ensemble du continent. Depuis la crise mondiale de 2008/09, celui-ci a essentiellement progressé sur le plan de la participation politique (Fondation Mo Ibrahim, 2014).

En dépit des mauvaises nouvelles qui ont émaillé l'année, quelques points positifs et des gains de gouvernance

L'année 2014 a connu quelques évolutions positives sur le plan de la gouvernance. En Tunisie, la constitution adoptée en janvier consacre la liberté religieuse et garantit l'égalité hommes-femmes. Les scrutins législatifs et présidentiels d'octobre et de décembre, peu contestés, sont venus confirmer la tendance. Vingt ans après les élections historiques de 1995, qui avaient marqué la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a vécu



son cinquième scrutin pacifique. Globalement, plus de 179 millions d'Africains se sont rendus aux urnes pour des élections très majoritairement pacifiques et crédibles (voir la section « Malgré des gains de participation politique évidents, les résultats sont plus mitigés pour la gestion du secteur public et l'environnement des affaires »). Au Burkina Faso, des manifestations de masse ont entraîné la chute du président Compaoré, suivie par la nomination rapide d'un gouvernement de transition (encadré 5.1).

Encadré 5.1. La transition au Burkina Faso

Rares sont les pays à avoir connu autant de bouleversements en tout juste six semaines, pour aboutir finalement à une conclusion positive. Deux manifestations mettant fin à deux coups d'État militaires ont eu lieu entre octobre et novembre 2014 à l'occasion de ce que des Burkinabè ont appelé le « Printemps noir », dressant un parallèle avec le Printemps arabe de 2011.

- En octobre, le président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 27 ans, a tenté d'obtenir du parlement un vote pour mettre fin à la limite du nombre de mandats (deux) prévue par la constitution, déclenchant ce faisant deux jours de manifestations spontanées dans Ouagadougou.
- Le 2 novembre, les citoyens sont redescendus dans la rue après que le chef d'état-major de l'armée puis un autre gradé se sont tour à tour proclamés chefs de l'État, le 31 octobre.
- Cette situation a débouché sur des négociations entre l'armée, les partis politiques, les OSC et les chefs religieux, aux termes desquelles un civil a été nommé président d'un gouvernement de transition. Les élections générales prévues fin 2015 marqueront le véritable retour à la démocratie.

C'est là un résultat positif pour l'engagement citoyen et pour un pays qui sert de base arrière à la lutte contre l'extrémisme islamiste au Sahel et dans le Sahara.

Il a probablement joué un rôle en RDC, où des manifestations ont éclaté dans tout le pays pour protester contre un projet visant à étendre la durée du mandat présidentiel (Reuters, 2014). Les parlementaires de la RDC ont bien perçu cette inquiétude et ont bloqué le texte en janvier 2015. Des élections sont prévues en 2016. Les précédents que constituent le Burkina Faso et la RDC pourraient bien peser sur les débats actuels au Bénin, au Burundi, en Ouganda, au Congo, au Rwanda et au Togo (voir section « L'année 2015 pourrait être un cru exceptionnel pour le nombre d'élections »).

Au-delà de ces bonnes nouvelles, l'année 2014 a connu plusieurs défis en matière de gouvernance. La guerre se poursuit en Libye, en République centrafricaine (RCA) et au Soudan du Sud, avec des effets de contagion dans les pays voisins. Le Nigéria et les pays limitrophes ont été déstabilisés par les attaques et les enlèvements répétés imputés à Boko Haram tandis que dans la Corne de l'Afrique, les chabab continuent de perpétrer des violences. L'épidémie d'Ebola qui a frappé la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone a révélé la fragilité des systèmes de santé africains face à de tels phénomènes même si elle a, parallèlement, démontré l'importance de l'engagement des responsables au niveau des communautés. Quelque 3 072 migrants auraient perdu la vie, selon les estimations, en tentant de franchir la Méditerranée pour fuir des conditions économiques et politiques intenable dans leurs pays, contre 4 077 dans le reste du monde – un chiffre en nette progression par rapport à 2013, puisqu'il se situait autour des 700 (Brian et Laczko, 2014).



Les gains de gouvernance perdurent

Malgré les difficultés rencontrées en 2014, le continent reste sur une trajectoire d'amélioration de la gouvernance. Les avancées sont impressionnantes comparées à la situation prévalant dans les années 1970. Elle sont plus modestes si l'on examine l'évolution depuis la crise mondiale de 2008/09.

En se plaçant dans une perspective de long terme, la proportion de régimes en Afrique pouvant être considérés, partiellement au moins, comme des démocraties a sensiblement augmenté depuis la première vague de décolonisation et d'indépendance – un mouvement qui ne s'est pas interrompu depuis le pic de la fin des années 1980. En 1972, le continent comptait 4 démocraties pour 36 autocraties. En 2013, la proportion était passée à 24 démocraties, seulement 5 autocraties et 22 régimes hybrides (à mi-chemin entre les deux). En nombre d'habitants, la répartition est la suivante : en 1970, 2,5 millions d'Africains subsahariens vivaient dans un régime démocratique, contre 387 millions en 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par la démocratisation de l'Afrique du Sud et du Nigéria (données du Center for Systemic Peace sur les régimes politiques depuis 1946 ; séries de données de population de la Banque mondiale).

Même si la gouvernance n'a pas régressé depuis 2009, les progrès mesurés par l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) (Fondation Mo Ibrahim, 2014) ont été négligeables, à l'exception de la participation politique. Les avancées sont pratiquement inexistantes depuis 2009 pour les dimensions suivantes : gestion du secteur public, environnement des affaires, état de droit, responsabilité de l'État vis-à-vis des citoyens, sécurité des individus, sécurité intérieure et droits de l'homme.

Les trajectoires de gouvernance divergent, y compris entre pays comparables

L'absence de progrès manifestes d'ensemble ces dernières années sur le continent occulte des améliorations remarquables dans certains pays et des régressions ailleurs (Fondation Mo Ibrahim, 2014, tableau 5.1 ; Banque mondiale, 2014a). De fait, la plupart des évolutions les plus importantes survenues dans le monde en matière de gouvernance, positives et négatives, impliquent l'Afrique.

Les facteurs sous-tendant les gains de gouvernance sont aussi divers que les pays africains eux-mêmes, même s'ils sont plutôt intérieurs qu'extérieurs. Ils peuvent être liés à l'essor d'une classe moyenne urbaine, à l'augmentation du nombre de personnes instruites, au taux de connectivité des jeunes et aux attentes en matière d'amélioration des niveaux de vie après une décennie de croissance. Par ailleurs, la professionnalisation des forces armées, qui sont aussi plus disciplinées (le résultat de dix années de réformes dans l'armée et la police), et la détermination des dirigeants à améliorer la gestion publique ont probablement joué un rôle. Enfin, l'impact positif de la mondialisation sur l'environnement des affaires pourrait être un facteur de progrès (voir les sections Références et Pour en savoir plus).

Les trajectoires de pays comparables ont, elles aussi, divergé (encadrés 5.2 et 5.3).



Tableau 5.1. Principales avancées et régressions sur neuf dimensions de la gouvernance en Afrique, 2009-13 (indice IIAG)

Gestion publique	Environnement des affaires	Inclusion sociale	État de droit	Responsabilité	Sécurité des individus	Sécurité intérieure	Participation	Droits de l'homme
AMÉLIORATION								
Burundi	Comores	Bénin	Guinée	Sénégal	Gabon	Angola	Libye	Tunisie
Rép. centrafricaine	Libéria	Malawi	Sierra Leone	Sao Tomé-et-Principe	Niger	Ouganda	Tunisie	Niger
Guinée	Maroc	Rwanda	Côte d'Ivoire	Kenya	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Sénégal
Maurice	Rwanda	Tunisie	Mauritanie	Niger	Mauritanie	Libéria	Guinée	Lesotho
Seychelles	Afrique du Sud	Zimbabwe	Cabo Verde	Algérie	Sierra Leone	Zimbabwe	Niger	Zimbabwe
DÉTÉRIORATION								
Rép. centrafricaine	Burkina Faso	Burundi	Égypte	Mauritanie	Libye	Bénin	Guinée-Bissau	Mali
Égypte	Burundi	Érythrée	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Rép. centrafricaine	Égypte	Rép. centrafricaine	Swaziland
Guinée-Bissau	Égypte	Guinée	Libye	Libéria	Égypte	Mozambique	Mali	Guinée équatoriale
Libye	Libye	Libye	Mali	Libye	Tunisie	Libye	RDC	Éthiopie
Tunisie	Mauritanie	Mozambique	Rép. centrafricaine	Érythrée	Bénin	RDC	Gambie	Tchad

Sources : Fondation Mo Ibrahim (2014).

Encadré 5.2. Divergence des trajectoires entre pays du Printemps arabe

Parmi les pays du Printemps arabe, la Tunisie est confrontée à d'importants défis, notamment vis-à-vis de sa tradition séculière, sous l'effet du terrorisme (ICG, 2014a). Mais les tendances sont positives sur le plan de l'état de droit, des droits de l'homme, de la responsabilité, de la participation ou de l'inclusion sociale. Sans compter que l'économie est en train de redémarrer.

En Égypte et en Libye, l'engagement des citoyens en faveur de la démocratie sera un facteur décisif.

Les élections présidentielles qui se sont tenues en Égypte en mai 2014 ont été pacifiques et le pays semble être plus stable aujourd'hui qu'en 2011, 2012 ou 2013. Le gouvernement du président Sissi a obtenu une très nette majorité, mais « sur fond de restrictions d'espace, de droits et de libertés » (UA, 2014b). Le climat intérieur a par ailleurs été marqué par une volonté de relancer l'économie et l'insurrection dans le Sinaï (EIIL) (note pays sur l'Égypte).



Encadré 5.2. Divergence des trajectoires entre pays du Printemps arabe (suite)

En Libye, la participation accrue des citoyens ne s'est pas traduite par de meilleures performances. Contrairement à l'Égypte et à la Tunisie, où l'État était solidement établi avant l'arrivée au pouvoir des présidents Moubarak et Ben Ali, dans les années 1980, la Libye n'avait pas ce type de structure. Conjuguée au concept de *Jamahiriya* (« État des masses ») défendu par Kadhafi, cette situation a conduit à une représentation politique limitée. Parallèlement, le régime s'est appuyé sur les loyautés tribales et l'exclusion spatiale pour conforter son pouvoir (note pays sur la Libye ; et ICG, 2011). Ces facteurs, parmi d'autres, expliquent les difficultés persistantes de la transition en Libye. La tentative de coup d'État et l'existence de deux gouvernements parallèles, à Tobrouk et à Tripoli, illustrent bien la lutte entre les Islamistes et les partisans d'un État laïc. Tout cela concourt à faire du conflit actuel autant un problème infranational qu'une question de contrôle du gouvernement central.

Encadré 5.3. Les performances inégales des pays frappés par l'épidémie d'Ebola expliquées par leurs profils de gouvernance

La Guinée, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone ont tous été frappés par l'épidémie d'Ebola. Mais leurs performances ont varié, comme le laissait prévoir la diversité de leurs profils de gouvernance. Le Mali, le Nigéria et le Sénégal ont des administrations publiques et des systèmes de santé plus solides que la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone et sont de ce fait parvenus à enrayer la propagation du virus plus rapidement. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'efficacité avec laquelle le Sénégal a réussi à contenir le virus est un « enseignement pour le reste du monde : une action immédiate, reposant sur une large assise et bien coordonnée peut bloquer le virus Ebola ».

Au bout de quelques mois, du fait de la solidité de leurs administrations respectives, les observateurs estimaient que la Guinée aurait plus de chances de contenir l'épidémie et de faire reculer le virus que la Sierra Leone, laquelle s'en sortirait mieux que le Libéria. En février 2015, le bilan des victimes pour ces trois pays confirme cette prévision. Mais la Sierra Leone affiche un taux d'incidence supérieur à celui du Libéria, qui est le seul où une tendance à la baisse est clairement visible. Cela signifie que, au-delà de la solidité des administrations publiques, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la rapidité de réaction des dirigeants, la capacité à mobiliser les chefs des communautés et à faire évoluer les comportements, le pouvoir des communautés locales et l'efficacité de l'aide internationale (mise à disposition de lits et d'ambulances en nombre suffisant, sécurisation des points d'eau, etc.).

Voisine de la Guinée et dotée de systèmes relativement fragiles, la Guinée-Bissau a pourtant été épargnée au début de la crise, ce qui lui a permis d'investir dans des mesures de préparation et de ne déplorer, à ce jour, aucune victime.



Malgré des gains de participation politique évidents, les résultats sont plus mitigés pour la gestion du secteur public et l'environnement des affaires

Cette section revient sur l'évolution de la participation politique, de la gestion du secteur public et de l'environnement des affaires.

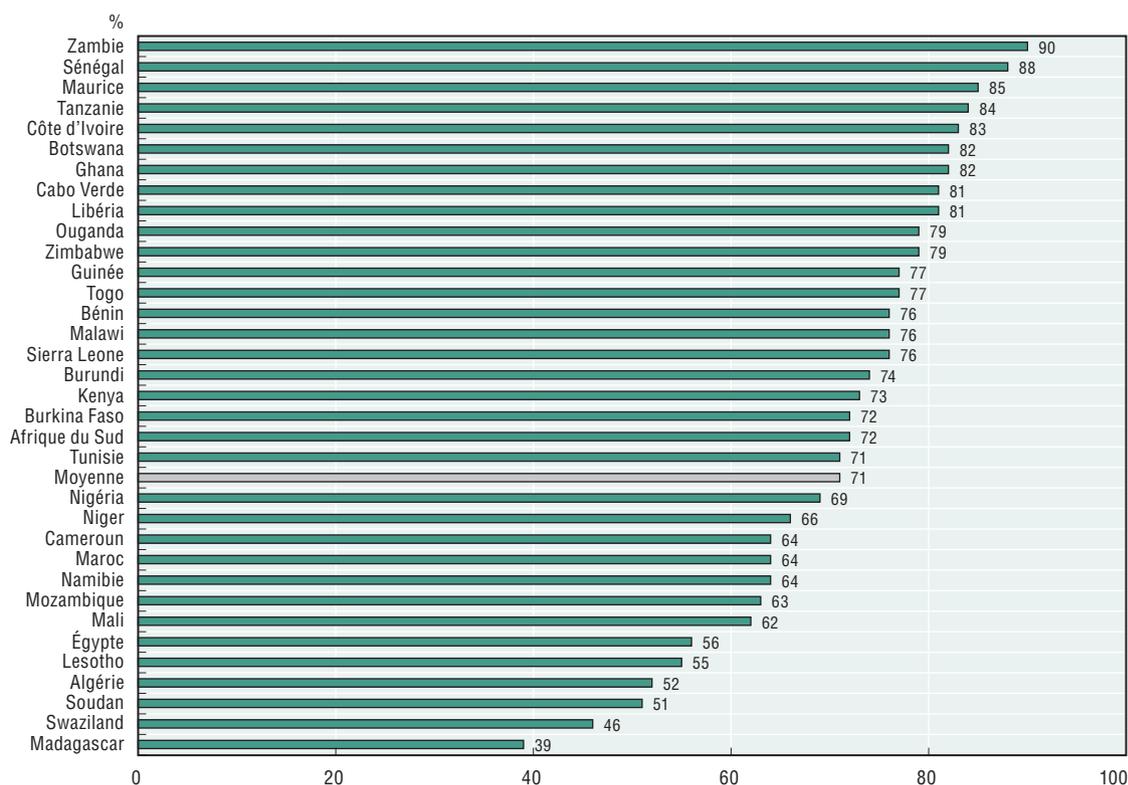
La participation est la dimension de la gouvernance où les gains sont les plus évidents depuis 2009

Experts, indices de gouvernance et presse s'accordent tous sur le fait que la participation politique, par le biais des élections ou d'autres moyens, est la dimension qui a le plus progressé depuis 2009.

Les Africains sont de plus en plus nombreux à réclamer la démocratie : l'indice de la demande de démocratie d'Afrobarometer a gagné 15 points dans les 16 pays couverts entre 2002 et 2012, passant de 36 à 51 %. En 2011-13, 7 pays africains sur 10 parmi les 34 couverts préféraient la démocratie à « toute autre forme de gouvernement », cette demande étant particulièrement forte en Afrique de l'Ouest (graphique 5.1). Le niveau de démocratie est mesuré par les élections que de plus en plus d'Africains considèrent comme le meilleur symbole d'un régime démocratique, devant les résultats du président ou la conjoncture économique du pays.

Graphique 5.1. Proportion d'Africains estimant que la « démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement », 2011-13

Pourcentage de personnes interrogées



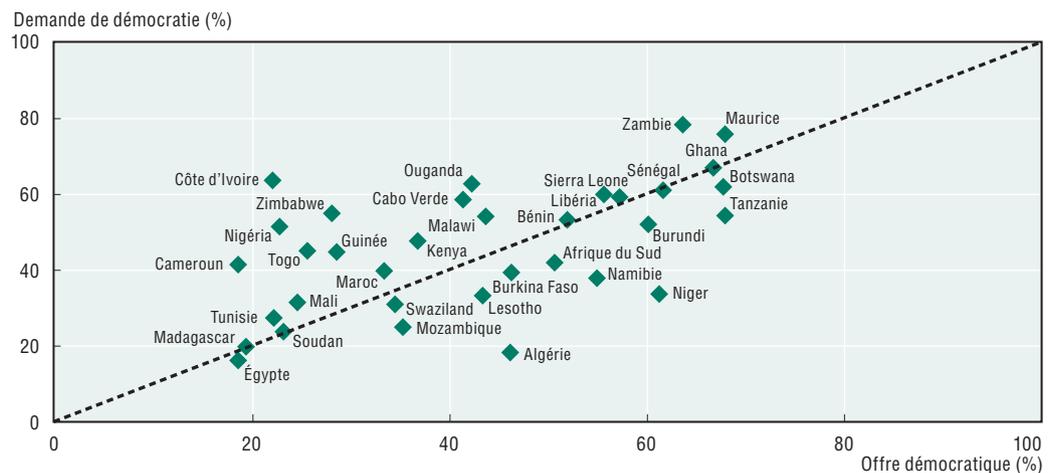
Source : Bratton et Houessou (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207400>



Toutefois, les avancées du processus démocratique ne sont pas aussi rapides que ne le souhaiterait la population. Seuls 53 % des Africains interrogés dans 24 pays estiment que leur pays est une démocratie, la proportion atteignant 70 % ou plus au Botswana, au Ghana, à Maurice et en Tanzanie, mais retombant à 21 % ou moins à Madagascar et au Togo entre 2011-13 (Bratton et Houessou, 2014). Cela signifie que plusieurs pays africains connaissent ce qu'Afrobarometer qualifie de « déficit démocratique », une situation où les attentes des citoyens dépassent les réalisations. Ces pays doivent probablement s'attendre à une montée de la pression populaire pour poursuivre la démocratisation.

Graphique 5.2. Attentes et avancées en matière de démocratie en Afrique, 2012



Sources : Bratton et Houessou (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207416>

Les élections organisées en 2014 dans 12 pays ont conduit aux urnes 179 millions d'Africains (tableau 5.2 et encadré 5.4). Ces scrutins ont été pacifiques et crédibles, à l'exception du Malawi où des achats de voix ont été observés, en dépit d'un vote libre (UA, 2014c ; UE, 2014 ; IFES, 2015 ; et International IDEA, 2015).

Encadré 5.4. Coup de projecteur sur des élections en Afrique en 2014

Les **Tunisiens** ont confirmé leur engagement démocratique avec les deux tours des élections en 2014, qui ont été crédibles, transparentes et pacifiques. Les législatives d'octobre ont permis un transfert pacifique du pouvoir entre le parti islamiste *Ennahda* (« Renaissance ») et le parti laïc *Nidaa Tounes* (« Appel de la Tunisie »). Les présidentielles qui ont suivi en décembre ont porté au pouvoir Béji Caïd Essebsi, issu de ce parti. La société civile a continué de jouer un rôle central, incitant les jeunes Tunisiens à aller voter et envoyant sur le terrain 30 000 observateurs accrédités par la commission électorale.

En **Égypte**, les élections présidentielles de mars 2014 se sont déroulées pacifiquement dans les différents gouvernorats, donnant lieu à un vote et un décompte de voix ordonnés et bien organisés, seules quelques violations étant signalées par les observateurs internationaux. La loi sur les élections présidentielles stipulant que seuls les électeurs déjà inscrits dans les registres électoraux pouvaient voter, ce sont plus de 5 millions d'Égyptiens qui n'ont pu exercer leur droit de vote.



Encadré 5.4. Coup de projecteur sur des élections en Afrique en 2014 (suite)

En **Guinée-Bissau**, les élections présidentielles et législatives se sont déroulées sans heurts et ont été globalement crédibles. Les acteurs de la société civile se sont démenés pour éduquer leurs concitoyens au vote et ont surveillé les activités pré-électorales ainsi que tout le processus du scrutin, parvenant à aligner un nombre record de 680 contrôleurs sur le terrain. L'UE a estimé que « les élections ont marqué l'apogée d'un processus visant à créer les conditions qui permettront à la Guinée-Bissau de sortir de son isolement international et de renouer avec la normalité constitutionnelle » (UE, 2014a).

Au **Nigéria**, les élections d'avril 2015 ont été saluées comme le premier transfert de pouvoir entre les civils de partis politiques différents depuis l'indépendance, marquant ainsi ce qui pourrait être l'émergence d'une démocratie bipartite fonctionnelle.

Les élections de 2014 ont confirmé l'augmentation sensible de la participation des femmes. Entre 2000 et 2013, le nombre de femmes élues députés a bondi de 16 %, celles rejoignant des cabinets ministériels augmentant de 7 %. L'essentiel de ces progrès sont intervenus après 2010 (Fondation Mo Ibrahim, 2014 ; IPU, 2014). Mais les candidatures féminines restent rares, à cause de freins tels qu'un accès plus limité à l'éducation et aux opportunités socioéconomiques et une culture politique masculine, surtout au sein des partis (Fondation Mo Ibrahim, 2014 ; Global Integrity, 2014 ; PNUD, 2014b ; International IDEA, 2015 ; et UE, 2014).

Tableau 5.2. Élections en Afrique, 2014

Pays	Type de scrutin	Population totale (millions)	Population en âge de voter (millions)	Taux de participation (%)
Égypte*	Présidentielles	86.9	54.3	47
Afrique du Sud	Législatives	48.4	31.1	71
Algérie	Présidentielles	38.8	26.0	49
Mozambique	Législatives	24.7	11.9	48
Mozambique	Présidentielles	24.7	11.9	48
Malawi	Présidentielles	17.4	8.2	70
Malawi	Législatives	17.4	8.2	67
Tunisie	Présidentielles	10.9	7.9	n.d.
Tunisie	Législatives	10.9	7.9	56
Libye	Législatives	6.2	4.0	41
Mauritanie	Présidentielles	3.5	1.9	47
Botswana	Législatives	2.2	1.3	74
Namibie	Législatives	2.2	1.2	72
Namibie	Présidentielles	2.2	1.2	70
Maurice	Législatives	1.3	1.0	73
Guinée-Bissau	Présidentielles	1.7	0.9	88
Guinée-Bissau	Législatives	1.7	0.9	84

* Vote obligatoire.

Sources : IFES (2015), International IDEA (2015), ONU (2012).

L'engagement citoyen dans le processus politique a aussi progressé par d'autres biais que le vote lors des élections, à travers notamment les discussions publiques, les manifestations (encadré 5.5) et les pétitions. En janvier 2015, les citoyens du Malawi ont soumis une pétition à l'Assemblée municipale de Lilongwe pour protester contre les déboires financiers du pays. L'adhésion à des organisations politiques et la participation à des campagnes ont, elles aussi, gagné du terrain. L'activisme numérique, y compris à travers la mobilisation sur les réseaux sociaux, est lui aussi en hausse. C'est ainsi qu'un groupe d'étudiants du Mozambique, baptisé *Olho do Cidadão* (« L'œil du citoyen »), a créé



une plateforme en ligne pour que « chacun puisse signaler des actes douteux pendant le scrutin ». Enfin, les médias sociaux ont permis de suivre, signaler et encourager les manifestations spontanées qui ont éclaté à Ouagadougou, au Burkina Faso, et entraîné la démission du président Compaoré (encadré 5.1).

Encadré 5.5. Protestations civiles en Afrique, 2014

Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Après le niveau record de 2013, elles ont amorcé une légère baisse en 2014 (graphique 5.3), une tendance qui traduit un certain apaisement des tensions dans la plupart des pays africains, à l'exception de quelques points chauds où celles-ci sont reparties de plus belle.

La normalisation politique des pays ayant traversé une crise, en particulier depuis le Printemps arabe, explique en partie le recul global de l'intensité des protestations (encadré 5.2). La situation en Guinée est redevenue normale en 2014 après une série de troubles postélectorales en 2013.

Cela étant, un petit nombre de pays – dont l'Afrique du Sud et le Gabon – ont été le théâtre de grèves massives, les protestations ayant tendance à viser des entreprises privées plutôt que l'État. En Afrique du Sud, une grève de 5 mois a perturbé l'activité des trois premiers producteurs mondiaux de platine, ce qui a retenti sur la croissance du PIB, les exportations et le taux de change du pays. Les ouvriers réclamaient des augmentations de salaire. Des heurts ont aussi eu lieu entre grévistes et mineurs voulant reprendre le travail. Enfin, les pannes d'électricité ont été à l'origine de manifestations dans le pays. La tentative du Gabon de remettre à plat un système de primes vieux de 40 ans et d'introduire des critères de performance dans la fonction publique a provoqué des grèves à répétition tout au long de l'année 2014, en plus des grèves dans le secteur pétrolier (notes pays sur l'Afrique du Sud et le Gabon).

En 2014, le nombre de grèves par rapport au nombre de manifestations a augmenté mais les heurts avec les forces de l'ordre ont diminué par rapport à 2013 dans plusieurs pays, y compris en Afrique du Sud, au Mozambique et au Soudan.

Graphique 5.3. Protestations civiles en Afrique, 1996-2014



Sources : Calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006-14). Voir la méthodologie détaillée et les données pays dans l'Annexe statistique du rapport.

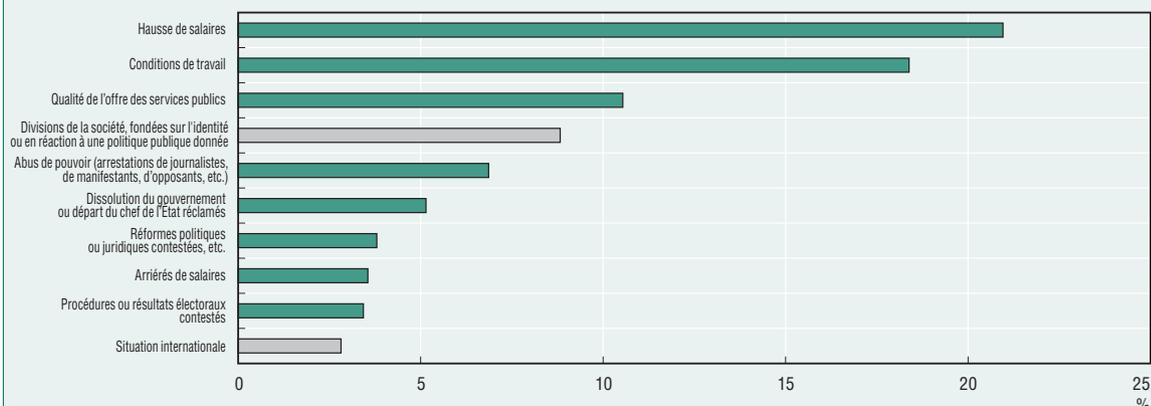
[StatLink](http://dx.doi.org/10.1787/888933207429) <http://dx.doi.org/10.1787/888933207429>



Encadré 5.5. Protestations civiles en Afrique, 2014 (suite)

Les principaux motifs des protestations civiles (graphique 5.4) continuent d'être liés à des revendications professionnelles (augmentation de salaires et amélioration des conditions de travail), suivies par les attentes vis-à-vis des services publics. Mais l'on observe la montée en puissance de motifs moins classiques, comme les clivages politiques entre citoyens et, pour la première fois dans le palmarès des 10 principaux motifs, la situation internationale.

Graphique 5.4. Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2014



Sources : Calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par l'AFP et Reuters.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207438>

Ces formes de participation civile contribuent à une meilleure redevabilité des gouvernements vis-à-vis des citoyens entre deux élections ainsi qu'à une offre de services optimisée. Visiblement, les citoyens réalisent de plus en plus – du moins en Afrique de l'Est (Afrobarometer, 2014) – qu'ils peuvent réclamer des comptes en dehors des élections. Ces grands mouvements de protestation observés sur tout le continent sont-ils un signe d'engagement plus fort des citoyens ou de rejet des formes de participation plus traditionnelles (comme le vote et les campagnes) ? Seules de futures enquêtes permettront de le dire, mais l'encadré 5.6 apporte déjà quelques éléments de comparaison.

Encadré 5.6. Protestations publiques et formes de participation plus traditionnelles en Afrique

- Au Ghana, au Kenya, en Ouganda et au Sénégal, 75 % ou plus des citoyens ont voté une fois dans leur vie mais ils sont au maximum 24 % à avoir pris part à une protestation organisée. Ces proportions sont conformes à la moyenne mondiale, avec 78 % de personnes ayant pris part à un vote et 15 % à une protestation.
- L'équilibre est très différent en Égypte, où 47 % des personnes interrogées ont déclaré avoir participé à une protestation organisée dans le passé, un chiffre quasi équivalent au nombre de personnes ayant déjà voté au moment de l'enquête (53 %).
- Le Sénégal, l'Afrique du Sud et la Tunisie se situent dans une position intermédiaire : entre 63 et 71 % des personnes interrogées avaient déjà voté une fois dans leur vie, mais elles n'étaient que 13 à 20 % à avoir pris part à une protestation organisée (Pew Research Center, 2014b).



Alors qu'elle est un déterminant important des performances sur le plan de la croissance et du développement, la gestion du secteur public ne s'est pas améliorée depuis 2009

La gestion du secteur public recouvre la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des ressources, la qualité de l'administration publique, les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles mais aussi la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption dans le secteur public. Globalement, la situation n'a guère progressé sur le continent en la matière, même s'il y a eu des avancées dans certains domaines, notamment l'équité de l'utilisation des fonds publics, les capacités statistiques et l'administration publique (Fondation Mo Ibrahim, 2014). Ainsi au Lesotho, le gouvernement a introduit des accords-cadres de performance dans la fonction publique, dans le but de constituer des capacités nationales durables et pérennes (note pays sur le Lesotho).

Les avancées les plus marquées dans la gestion du secteur public considérée globalement depuis 2009 sont à rechercher au Burundi, en Guinée, à Maurice, en RDC et aux Seychelles. Dans le cas du Burundi et de la RDC, ces progrès sont essentiellement dus à une amélioration de la viabilité de la dette extérieure. Maurice – qui faisait déjà partie du club de tête des pays africains en matière de gestion publique, à côté de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Sénégal et de la Tunisie (Fondation Mo Ibrahim, 2014) – a pour sa part amélioré l'accès aux rapports financiers des entreprises publiques.

La qualité de la gestion budgétaire et financière s'érode depuis 2009, malgré l'introduction de réformes dans certains pays (Banque mondiale, 2014a). Le Ghana a ainsi poursuivi les réformes, notamment pour les salaires, la décentralisation budgétaire, la modernisation de l'administration fiscale et le déploiement du système d'information pour la gestion financière intégrée (note pays sur le Ghana). En 2014, plusieurs pays ont fait l'objet d'un examen des dépenses publiques, des marchés publics et de la gestion financière dans le cadre du programme sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) (rapports d'évaluation à paraître sur le portail dédié). Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Gambie, de Madagascar, de la Mauritanie et de la Sierra Leone.

La corruption dans le secteur public reste un écueil de taille, sachant que les mesures de lutte contre ce phénomène n'ont guère évolué entre 2009 et 2013 (Banque mondiale, 2015a). Selon l'indice de perception de la corruption 2014 de Transparency International, qui mesure les perceptions de la corruption par les experts pays, le Botswana, le Cabo Verde et les Seychelles sont les pays d'Afrique les plus respectueux des lois, se classant respectivement aux 31^e, 42^e et 43^e places sur 174 pays.

La Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Mali et le Swaziland font partie des pays où la perception de la corruption s'est le plus améliorée en 2014 – à l'inverse de l'Angola, du Malawi et du Rwanda, lanternes rouges en la matière (Transparency International, 2014). Cette situation pourrait bien compromettre la croissance à long terme (Mauro, 1995) et le développement (Kaufmann, 1997).

L'environnement des affaires s'est nettement amélioré dans les pays qui en avaient le plus besoin

L'Afrique subsaharienne reste la région la moins favorable à la pratique des affaires mais c'est aussi celle qui a fait le plus de progrès, puisque c'est là qu'ont été introduites une réforme réglementaire sur trois dans le monde. Parmi les 10 pays à avoir vu leur environnement des affaires progresser le plus vite entre juin 2013 et juin 2014, on compte 5 pays africains du quintile inférieur pour la facilité de faire des affaires : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Sénégal et le Togo (tableau 5.3). Le fait qu'ils restent dans le bas du classement signifie que de nouveaux efforts sont attendus.



Après avoir évalué différents critères (état de droit, corruption, gouvernance des entreprises, cadre réglementaire, respect des droits de propriétés et risque professionnels dans les chaînes logistiques), le cabinet d'expertise en matière de risques Verisk Maplecroft a estimé que le Sénégal était l'économie où les améliorations avaient été les plus nettes en 2014 – grâce à la détermination affichée de lutter contre la corruption. L'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays qui en avaient le plus besoin est corrélée au « saut de géant » du continent en matière d'attractivité pour les investissements directs étrangers (IDE) (EY, 2014) et à la bonne tenue de la croissance (chapitre 1 ; et Ahmed, 2014).

Maurice fait partie des 30 économies du monde où la pratique des affaires est la plus aisée. L'Afrique du Sud, le Rwanda et la Tunisie la suivent de près (Banque mondiale, 2015a). Le Rwanda a ainsi mis en œuvre des réformes qui auraient induit 5 millions de dollars (USD) d'économies pour le secteur privé, des investissements à hauteur de 45 millions USD et quelque 15 000 emplois (note pays sur le Rwanda). L'Afrique du Sud, l'Égypte et le Maroc font partie des destinations privilégiées pour les IDE, attirant 85 % du total des apports destinés à l'Afrique en 2007-13 (EY, 2014). Signe du retour de la confiance des investisseurs, les apports nets d'IDE à l'Égypte sont ressortis à 4.1 milliards USD pour l'exercice budgétaire 2013-14, contre seulement 3.8 milliards au cours de l'exercice précédent. Une nouvelle loi sur l'investissement, qui harmonise les dispositifs d'incitation, facilite les procédures d'entrée et de sortie des marchés et accélère la résolution des contentieux et des différends, est par ailleurs attendue courant 2015 (note pays sur l'Égypte).

Alors que le taux global d'imposition a reculé partout dans le monde entre 2004 et 2012, c'est en Afrique subsaharienne que la baisse a été la plus marquée, avec une chute moyenne de pratiquement 17 points de pourcentage sur la période. Mais le taux d'imposition moyen de l'Afrique subsaharienne reste le plus élevé du monde, à 53 % en 2012. Bien que l'aptitude des pays africains à recouvrer les impôts s'améliore depuis 2000, la situation a régressé depuis quelques années, sous l'effet en grande partie d'un effondrement de la collecte des impôts en Libye (BAfD, 2015 ; indice d'allocation des ressources de l'Association internationale de développement [IDA]).

Malgré tout, certains pays ont vu la qualité de leur environnement des affaires se dégrader en 2014 – qu'ils aient été touchés par un conflit ou des troubles civils (Libye et RCA par exemple) ou non (Cabo Verde, Cameroun, Gabon, Guinée-Bissau, Mauritanie et Zambie) (Banque mondiale, 2015b).

Tableau 5.3. Pays d'Afrique ayant le plus progressé sur le plan de l'environnement des affaires et exemples de réformes (2013-14)

	Création d'entreprise	Protection des investisseurs minoritaires	Commerce transfrontalier	Transfert de propriété
Bénin	Baisse du niveau obligatoire de capital minimum et des honoraires à verser au guichet unique	Renforcement des règles de divulgation d'informations au conseil d'administration sur les transactions avec les parties liées ; possibilité pour les actionnaires de consulter les documents ayant trait aux transactions avec les parties liées et de nommer des auditeurs pour effectuer une inspection autour de ces transactions	Réduction du nombre de documents à produire pour les importations	
Togo	Autorisation donnée au guichet unique de publier les avis de constitution d'une entreprise et suppression de l'obligation de détenir une carte d'opérateur économique			Simplification du transfert de propriété grâce à la baisse du taux de la taxe d'enregistrement
Côte d'Ivoire	Baisse du niveau obligatoire de capital minimum et des frais d'immatriculation ; autorisation donnée au guichet unique de publier les avis de constitution d'une entreprise			Informatisation du cadastre et diminution de la taxe d'enregistrement d'un bien

Sources : Banque mondiale (2015b).



Le terrorisme transnational et la guerre civile sont les deux principales menaces pesant sur les gains de gouvernance

Le terrorisme et les trafics qui l'alimentent – qu'il s'agisse d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et de Boko Haram en Afrique de l'Ouest, d'Ansar al-Sharia en Afrique du Nord ou encore des chabab en Afrique de l'Est – constituent une menace manifeste pour la croissance et le développement du continent. Pour le président ghanéen et de la CEDEAO John Mahama, « le terrorisme est comme un cancer. Si nous ne nous y attaquons pas, il continuera de se propager. Il menace tous les habitants de la sous-région. Avec le terrorisme, nul n'est à l'abri ».

Le groupe Boko Haram (« L'éducation occidentale est un péché ») a tué des milliers de personnes en 2014, essentiellement au Nigéria, mais également au Cameroun, au Niger et au Tchad (Neumann, 2014). En janvier 2015, l'organisation terroriste contrôlait près de 50 000 km² de territoire, à cheval sur les États nigériens de Borno et Yobe. Malgré la campagne #BringBackOurGirls – une initiative locale qui a eu un retentissement dans le monde entier – la plupart des écolières enlevées en avril 2014 par Boko Haram sont toujours aux mains de leurs ravisseurs. Quant aux chabab (« La jeunesse »), qui ont perdu le contrôle des principales villes et de la capitale somaliennes en 2011, ils sont responsables de la mort de 266 personnes en Somalie et au Kenya en 2014, dans le sillage de l'attaque meurtrière contre un centre commercial de Nairobi, en 2013. Le gouvernement somalien reste fragile, avec son troisième Premier ministre en deux ans à la suite de mésententes entre le président et les deux premiers titulaires du poste (note pays sur la Somalie).

Ces réseaux terroristes se financent grâce au trafic régional d'armes, de drogues et d'êtres humains. Boko Haram reçoit des fonds de ses militants et d'autres réseaux terroristes, dont Al-Qaïda, et profite du narcotrafic et de la traite humaine. De la même manière, les chabab sont soutenus par d'autres groupes terroristes, des États parrains, la diaspora somalienne ou des organisations caritatives et se livrent à quantité d'activités lucratives (piraterie, enlèvements, extorsions auprès des entreprises locales, contrebande de charbon, de sucre et d'ivoire). Bien que l'intervention militaire menée au Mali en janvier 2013 sous l'égide de la France ait désorganisé les réseaux des narcotrafiquants, ceux-ci opèrent dans plusieurs pays, y compris la Libye, la Mauritanie et le Niger (ICG, 2013). L'Afrique de l'Est fait également figure de nouvelle plaque tournante pour le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, même si les volumes introduits en contrebande restent inférieurs à ceux qui transitent via l'Asie centrale et l'Iran.

Au-delà des initiatives mondiales de lutte contre le terrorisme, chaque pays doit développer ses propres réponses. La faiblesse des États, le chômage et le manque de participation sont autant de défis à relever. L'identification des antagonismes locaux sera essentielle pour éviter de les alimenter et d'offrir ce faisant aux réseaux régionaux une occasion idéale pour s'approprier les ordres du jour locaux. Pour citer le Secrétaire-général des Nations Unies, Ban Ki-moon, « les missiles peuvent tuer les terroristes. Mais la bonne gouvernance tue le terrorisme ».

Le terrorisme est par nature transnational mais il se nourrit des problèmes locaux, des divisions de la société et des frustrations. « Les conditions locales et les réponses locales sont à l'origine de la radicalisation et du terrorisme » (ISS, 2014). Et c'est bien ce qui se passe avec Boko Haram, qui prétend depuis 2002 répondre aux doléances des Nigériens, qui n'en peuvent plus des dysfonctionnements de la gouvernance locale et, notamment, de la corruption et des inégalités régionales. Sa réponse ? L'application d'une version extrêmement rigoureuse de la charia. Un grand nombre de miliciens sont des jeunes peu instruits, notamment sur le plan de la religion, et issus de milieux



pauvres. Mais les opérations menées au Cameroun et au Niger en 2014 et les contacts avec Al-Qaïda trahissent aussi des visées régionales. L'organisation terroriste pourrait être scindée en deux factions – l'une œuvrant à l'installation d'un État islamique au Nigéria et l'autre étant chargée de semer la terreur dans la région. Les chabab ont eux aussi deux attachements antagonistes – la lutte contre le gouvernement fédéral et la mission de l'UA en Somalie (AMISOM), d'une part, et la volonté de dominer la région, d'autre part. En Libye, les retournements rapides d'alliances à l'échelon local influenceront sur les destinés du pays.

Les conflits violents, définis comme des revendications politiques et/ou territoriales obligeant des forces armées à s'interposer entre les parties opposées, continuent de sévir au sein même des pays plutôt qu'entre pays. Mais leurs retombées sur les autres pays sont de plus en plus manifestes. Il peut s'agir d'incursions armées et de déplacements de milices, mais aussi des flux d'armes et de drogues qui les financent, ou encore des réfugiés.

Par ailleurs, les conflits violents continuent d'opposer surtout des acteurs non étatiques, l'État n'étant que rarement impliqué (voir encadré 5.7).

Encadré 5.7. Violences non étatiques en Afrique

Les violences non étatiques – un indicateur analysé chaque année dans ce rapport – ont fortement augmenté en 2011-12 mais après le pic de 2012, elles ont commencé à refluer en 2013 (graphique 5.5). À l'instar de la tendance à la baisse des protestations publiques, ce repli traduit également un allègement des tensions dans la plupart des pays d'Afrique par rapport à 2013. Cette évolution vient compenser de très vives dégradations de la situation dans un nombre limité d'endroits, parfois liées au terrorisme djihadiste, comme les événements suivants :

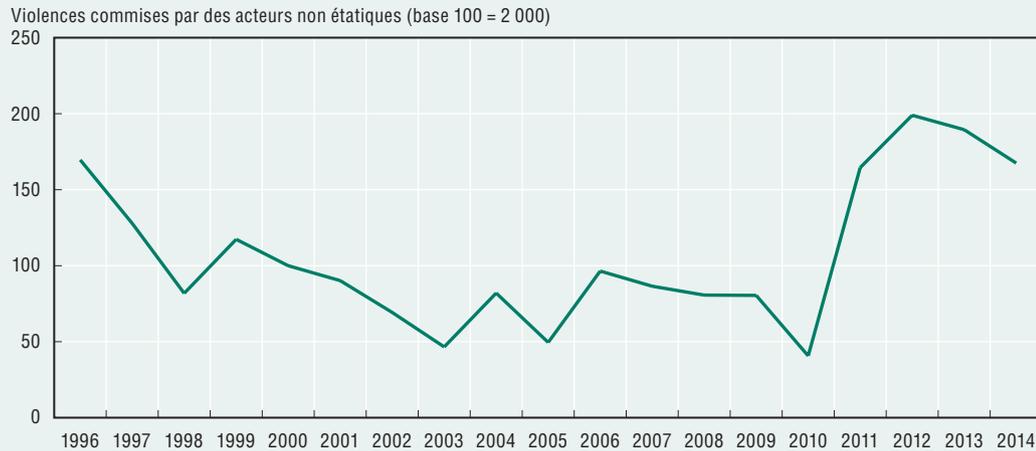
- les attaques de Boko Haram au Nigéria et les troubles en Libye et en Égypte (voir *supra*) ;
- la poursuite des combats entre anti-Balaka et anciennes forces Séléka (acteurs non étatiques dans les deux cas) en RCA alors même qu'un processus de transition politique est en cours à Bangui (ICG, 2014e) ;
- au Soudan, des groupes Nuer se battent entre eux, en plus des conflits Dinka-Nuer et Darfouriens-Nuer, toutes ces divisions faisant écho avec la guerre civile au Soudan du Sud et rejaillissant sur elle (ICG, 2015).

Les violences non étatiques en 2014 ont nettement plus visé les civils que des gouvernements ou l'armée par rapport à 2013. C'est particulièrement vrai au Nigéria et en RCA.

L'intensité de ces explosions de violence contraste avec le recul de l'indice des violences non étatiques ailleurs sur le continent, qui induit une faible baisse du niveau général. Au Mali, les violences non étatiques ont ainsi reculé après la répression des mouvements insurrectionnels par le gouvernement et les forces internationales.



Encadré 5.7. **Violences non étatiques en Afrique** (suite)
 Graphique 5.5. **Violences non étatiques en Afrique, 1996-2014**



Sources : Calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006-2014). Voir la méthodologie détaillée et les données pays dans l'Annexe statistique du rapport.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207440>

Selon les données disponibles, les conflits (civils ou entre États, impliquant ou non les gouvernements) ont été particulièrement meurtriers en RCA, en Libye, au Nigéria, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud.

Les opérations de maintien de la paix atteignent des records absolus, avec 72 000 casques bleus déployés en Afrique en 2014 et plus de 64 000 en 2013 (calculs de l'auteur d'après DOMP, 2013 et 2014). En 2014, les deux missions de maintien de la paix des Nations Unies les plus importantes concernaient la RDC et le Darfour. Cinq des 7 milliards USD alloués aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont consacrés à l'Afrique. Bien que ces fonds proviennent pour l'essentiel de pays non africains, les troupes sur le terrain sont de plus en plus composées d'effectifs africains (encadré 5.8).

Les armées africaines se professionnalisent. Les dépenses militaires ont augmenté de 65 % entre 2002 et 2011, soit plus vite que partout ailleurs dans le monde (SIPRI, 2014). C'est surtout vrai pour l'Angola, le Burkina Faso, le Ghana, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Cette hausse des dépenses militaires pourrait aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix dans les différents points chauds du continent et ailleurs mais aussi à combattre le terrorisme et la piraterie maritime.



Encadré 5.8. L'Afrique renforce sa riposte au terrorisme transnational et à la guerre civile

La nature transnationale des menaces et des crises concernant le continent appelle à des réponses régionales. L'architecture de paix et de sécurité de l'UA repose donc sur le principe de « solutions africaines aux problèmes africains ».

De plus en plus, l'Afrique mobilise ses troupes et ses ressources, via les Nations Unies et l'UA. En 2014, 4 casques bleus sur 10 – soit 50 000 soldats – étaient originaires de pays africains. L'UA renforce son engagement dans les opérations de maintien de la paix, notamment au Mali, en RCA, en Somalie et au Soudan (Darfour) ainsi qu'à travers sa Force spéciale régionale, sa Force africaine en attente et sa Capacité de déploiement rapide.

Le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, tous victimes des attaques de Boko Haram, unissent leurs forces armées contre le groupe terroriste et ses affiliés, ce qui pourrait donner naissance à une force multinationale de l'UA. Dans le même temps, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad ont créé le Groupe des cinq du Sahel (G5 Sahel) afin de combattre le terrorisme. Ils vont devoir coordonner leurs efforts avec l'UA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UE, le Conseil exécutif de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), les Nations Unies et la Banque mondiale qui, tous, ont leur propres stratégies pour leur Sahel.

En plus d'apporter une réponse sécuritaire, les pays africains continuent de jouer un rôle de médiation. L'ancien président sud-africain, Thabo Mbeki, préside au dialogue entre le président soudanais Al-Bachir et les groupes d'opposition au Darfour, dans les monts Nouba et les provinces de l'Est (note pays sur le Soudan). Le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal ont joué un rôle clé dans la transition au Burkina Faso, en assurant la médiation entre les différentes parties et l'armée (encadré 5.1). Par ailleurs, la CEDEAO est chargée de surveiller tout comportement anticonstitutionnel d'ici les prochaines élections. Dernier exemple, celui du Soudan du Sud où l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD) sert de médiateur pour les pourparlers.

Au-delà des réponses régionales, chaque pays doit s'atteler aux problèmes qui lui sont propres. Dans le cas de la Libye, du Mali et du Soudan du Sud, cela concerne notamment la recherche d'une solution politique à l'échelle infranationale et régionale. En Libye, une stratégie d'inclusion spatiale sera déterminante pour étayer une transition démocratique (note pays sur la Libye). Au Mali, où les troupes ouest-africaines et françaises ont collaboré face aux groupes Ansar Dine et Al-Mourabitoun, la fin du conflit passera par un accord politique sur les ressources et la décentralisation du pouvoir. Le dialogue avec les Touareg et les islamistes est dans une impasse et les problèmes de sécurité continuent de peser sur les perspectives de croissance et de développement.

L'année 2015 pourrait être un cru exceptionnel pour le nombre d'élections

En 2015, ce sont 266 millions d'Africains susceptibles d'être appelés aux urnes – ce qui constituerait un record. Des élections sont prévues ou ont déjà eu lieu dans des pays qui font à la fois partie des 15 économies les plus puissantes et des 15 pays les plus peuplés d'Afrique – comme l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigéria, le Soudan et la Tanzanie (tableau 5.4).

Au Bénin, en Guinée équatoriale, à Maurice, au Niger, au Soudan du Sud et au Tchad, les élections prévues pour 2015 n'ont pas été confirmées. Dans le cas du Soudan du Sud, la décision est liée à la cessation des violences, un minimum d'espace politique et l'octroi par la communauté internationale d'une aide financière et logistique et de troupes pour le maintien de la paix.



Tableau 5.4. Élections en Afrique, par taille de la population (2015-16)

2015		
Pays	Type de scrutin	Population (millions)*
Nigéria	Chambre des députés, présidentielles, chambre des représentants	183.5
Éthiopie	Chambre des représentants	98.9
Égypte	Assemblée du peuple	84.7
Tanzanie	Référendum, présidentielles, assemblée nationale	52.3
Soudan	Présidentielles, assemblée nationale	39.6
Côte d'Ivoire	Présidentielles	21.3
Niger	Présidentielles, assemblée nationale (à confirmer)	19.3
Burkina Faso	Présidentielles, assemblée nationale	17.9
Zambie	Présidentielles	15.5
Tchad	Assemblée nationale (à confirmer)	13.6
Guinée	Présidentielles	12.3
Soudan du Sud	Présidentielles, assemblée nationale (à confirmer)	12.2
Bénin	Assemblée nationale (à confirmer)	10.9
Burundi	Présidentielles, assemblée nationale	10.8
Togo	Présidentielles	7.2
Maurice	Assemblée nationale (à confirmer)	1.3
Guinée équatoriale	Présidentielles (à confirmer)	0.8
2016		
RDC	Présidentielles, assemblée nationale	71.2
Ouganda	Présidentielles, assemblée nationale	40.1
Maroc	Assemblée nationale	34.0
Ghana	Assemblée nationale	27.0
Côte d'Ivoire	Assemblée nationale	21.3
Zambie	Présidentielles, assemblée nationale	15.5
Tchad	Présidentielles	13.6
Benin	Assemblée nationale	10.9
RCA	Assemblée nationale, présidentielles	4.8
Congo	Présidentielles	4.7
Gambie	Présidentielles	2.0
Gabon	Présidentielles, assemblée nationale	1.8
Djibouti	Présidentielles	0.9
Cabo Verde	Assemblée nationale, présidentielles	0.5
Sao Tomé-et-Principe	Présidentielles	0.2
Seychelles	Législatives, présidentielles	0.1

Note : * Les données de populations sont tirées de projections 2012 des Nations Unies pour 2015.

Données au 4 février 2015.

Sources : IFES (2015), International IDEA (2015), ONU (2012).



Références

- Acemoglu, D. et al. (2001), “The colonial origins of comparative development: an empirical investigation”, *American Economic Review*, Vol. 91, pp. 1369-1401.
- Afrobarometer (2014), “Political accountability in East African countries: who should make MPs and councillors do their jobs?”, *Afrobarometer Dispatch*, 4 novembre, Afrobarometer.
- Ahmed, M. (2014), “Arab economic transformation amid political transitions”, The IMF’s global economy forum, 11 avril, <http://blog-imfdirect.imf.org/2014/04/11/arab-economic-transformation-amid-political-transitions/>.
- BAfD (2015), *AfDB Country Performance Assessments database*, www.afdb.org/en/documents/document/2004-2013-country-policy-and-institutional-assessment-cpia-47411/.
- BAfD (2013), *Au centre de la transformation de l’Afrique – Stratégie pour la période 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis.
- Banque mondiale (2015a), *Worldwide Governance Indicators*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home> (consulté en janvier 2015).
- Banque mondiale (2015b), *Doing Business 2015*, Banque mondiale, Washington, DC, www.doingbusiness.org.
- Banque mondiale (2014a), *Country Policy and Institutional Assessment Africa* (base de données CPIA), Banque mondiale, Washington, DC, datatopics.worldbank.org/cpia/ (consulté en janvier 2015).
- Banque mondiale (2014b), *World Bank Open Data* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/> (consulté en janvier 2015).
- Bratton, M. et R. Houessou (2014), “Demand for democracy is rising in Africa, but most political leaders fail to deliver”, *Policy Paper 11*, Afrobarometer, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policypaperno11.pdf.
- Brian, T. et F. Laczko (2014), *Fatal Journeys – Tracking Lives Lost during Migration*, Organisation internationale pour les migrations, Genève, http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf.
- Buhaug, H. et al. (2011), “It’s the local economy, stupid! Geographic wealth dispersion and conflict outbreak location”, *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 55 /5, Sage Publications, pp. 814-840.
- Burgess, R. et al. (2014), “The value of democracy: evidence from road building in Kenya”, International Growth Center, London School of Economics, Londres, home.gwu.edu/~jedwab/roads140724.pdf.
- Center for Systemic Peace (non daté), *Polity IV Project* (base de données), Center for Systemic Peace et Integrated Network for Societal Conflict Research (INSCR), www.systemicpeace.org/polityproject.html (consulté le 4 janvier 2015).
- Collier, P. (2010), “The political economy of natural resources”, *Social Research*, pp. 1105-1132.
- DOMP (2014), « Fiche d’information sur les opérations de maintien de la paix en cours », Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 31 décembre, www.un.org/en/peacekeeping/documents/bnote1214.pdf.
- DOMP (2013), « Fiche d’information sur les opérations de maintien de la paix en cours », Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 31 décembre, www.un.org/en/peacekeeping/archive/2013/bnote1213.pdf.
- Easterly, W. et R. Levine (2003), “Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development”, *Journal of Monetary Economics*, Vol. 50, pp. 3-39.
- Eboh, E. (2009), “Fiscal federalism, subnational governance and MDGs in Nigeria”, *AIAE Research Paper 4*, African Institute for Applied Economics, Enugu.
- EY (2014), “Africa 2014, Executing Growth”, *EY’s Attractiveness Survey*, Ernst & Young Global Limited.
- Fondation Mo Ibrahim (2014), *Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2014* (base de données), Londres, www.moibrahimfoundation.org/iiag/ (consulté en janvier 2015).
- Freedom House (2015), *Freedom in the World Report 2014*, Freedom House, Washington, DC.
- Hodler, R. et P. Raschky (2014), “Regional favoritism”, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 129/2, MIT Press, pp. 995-1033.
- HRW (2015), *World Report 2015*, Human Rights Watch, New York, www.hrw.org/world-report/2015/.
- ICG (2015), “Sudan and South Sudan’s merging conflicts”, *Africa Report 223*, International Crisis Group, Bruxelles.
- ICG (2014a), « La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale », *Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°41*, International Crisis Group, Tunis/Bruxelles.



- ICG (2014b), « Les terres de la discorde (I) : la réforme foncière au Burundi », *Rapport Afrique* 213, International Crisis Group, Bruxelles.
- ICG (2014c), « Côte d'Ivoire : le Grand Ouest, clé de la réconciliation », *Rapport Afrique* 212, International Crisis Group, Bruxelles.
- ICG (2014d), "Kenya: Al-Shabaab – Closer to home", *Africa Briefing* 102, International Crisis Group, Nairobi/Bruxelles.
- ICG (2014e), « La face cachée du conflit centrafricain », *Briefing Afrique* 105, International Crisis Group, Bruxelles.
- ICG (2013), « La Tunisie des frontières : jihad et contrebande », *Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord* N°148, International Crisis Group, Tunis/Bruxelles.
- ICG (2011), "Popular protest in North Africa and the Middle East (V): Making sense of Libya", *Middle East and North Africa Report* 107, International Crisis Group, Le Caire/Bruxelles.
- IFES (2015), Election Guide Calendar, www.electionguide.org/ (consulté le 4 janvier 2015).
- International IDEA (2015), Voter Turnout Website, www.idea.int/vt/index.cfm, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (consulté le 4 janvier 2015).
- ISS (2014), "Africa in 2014: The good, the bad and the ugly", Institute for Security Studies, 19 décembre, www.issafrika.org/iss-today/africa-in-2014-the-good-the-bad-and-the-ugly.
- Kaufmann, D. (1997), "Corruption: the facts", *Foreign policy*, pp. 114-131.
- Kaufmann, D. et A. Kraay (2002), "Growth without Governance", World Bank Policy Research Working Paper No. 2928, Banque mondiale, Washington, DC.
- Kramon, E. et D. Posner (2013), "Who benefits from distributive politics? How the outcome one studies affects the answer one gets", *Perspectives on Politics*, Vol. 11/2, American Political Science Association, pp. 461-474.
- Mauro, P. (1995), "Corruption and growth", *The Quarterly Journal of Economics*, pp. 681-712.
- Mission d'observation électorale de l'UE (2014a), "Holding of elections brings Guinea Bissau closer to constitutional normalcy", *Preliminary statement*, 14 avril, Mission d'observation électorale de l'UE en Guinée-Bissau, www.eods.eu/library/EUEOM%20PS%20GUINEA-BISSAU%2014.04.2014_en.pdf.
- Neumann, P. (2014), *The New Jihadism, A Global Snapshot*, International Center for the Study of Radicalisation and Political Violence, King's College, BBC World Service and Monitoring, Londres.
- OIT (2014), *Tendances mondiales de l'emploi 2014: Vers une reprise sans emplois ?*, Organisation mondiale du travail, Genève.
- ONU (2014), *World Economic Situation and Prospects 2014*, Organisation des Nations Unies, New York.
- ONU (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies, esa.un.org/unpd/wpp/index.htm.
- Pew Research Center (2014a), *Tunisian Confidence in Democracy Wanes*, Pew Research Center, Washington, DC.
- Pew Research Center (2014b), *Many in Emerging and Developing Nations Disconnected from Politics*, Pew Research Center, Washington, DC.
- Pew Research Center (2014c), *Crime and Corruption Top Problems in Emerging and Developing Countries*, Pew Research Center, Washington, DC.
- PNUD (2014a), *Rapport sur le développement humain 2014 – Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2014b), *Global Report on Gender Equality in Public Administration*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Reuters (2014), "Beyond Burkina Faso, Africa's 'Black Spring' hopes may be premature", www.reuters.com/article/2014/11/06/us-burkina-politics-africa-analysis-idUSKBN0IQ1ZE20141106.
- Rodrik, D. et al. (2004), "Institutions rule: the primacy of institutions over geography and integration in economic development", *Journal of Economic Growth*, Vol. 9, pp. 131-165.
- SIPRI (2014), "Military spending continues to fall in the West but rises everywhere else", Stockholm International Peace Research Institute, 14 avril, www.sipri.org/media/pressreleases/2014/Milex_April_2014.
- Sommers, M. (2005), "It always rains in the same place first: Geographic favoritism in rural Burundi", *Africa Program Issue Brief*, 1er juillet, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington, DC.



- Transparency International (2014), Indice de perception de la corruption 2014, www.transparency.org/cpi2014/results.
- UA (2014a), *Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons*, deuxième édition, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.
- UA (2014b), *Preliminary statement*, Election observation mission to the presidential election in the Arab Republic of Egypt, Union africaine, <http://pa.au.int/en/sites/default/files/AUEOM%20Preliminary%20Statement%20Egypt.pdf>.
- UA (2014c), *Electoral observation mission report database*, Union africaine, <http://pa.au.int/en/AUEOM> (consultée en février 2015).
- UA (2007), *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, Union africaine, http://www.ipu.org/idd-f/afr_charter.pdf.
- UE (2014), *Electoral observation reports database*, Union européenne, <http://www.eods.eu/eods-library> (consultée en février 2015).
- Ulfelder, J. (2015), "Statistical assessments of coup risk for 2015", *The Dart Throwing Chimp*, 17 janvier, <https://dartthrowingchimp.wordpress.com/author/dartthrowingchimp/>.
- UPI (2014), *Women in Politics: 2014*, Union parlementaire internationale, Genève, www.ipu.org/pdf/publications/wmnmmap14_en.pdf
- Verisk Maplecroft (2015a), *Legal and Regulatory Environment Risk Atlas*, Verisk Maplecroft, Bath.
- Verisk Maplecroft (2015b), *Political Risk Atlas*, Verisk Maplecroft, Bath.

Pour en savoir plus

- BAfD, OCDE, PNUD et UNECA (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-en>.
- Guéhenno, J.-M. (2015), "10 wars to watch in 2015", International Crisis Group, 2 janvier, www.crisisgroup.org/en/regions/op-eds/2015/guehenno-10-wars-to-watch-in-2015.aspx.
- HRW (2014), "Egypt: 23 sentenced over anti-protest law", Human Right Watch, 26 octobre, www.hrw.org/news/2014/10/26/egypt-23-sentenced-over-anti-protest-law.
- Mission d'observation électorale de l'UE (2014b), "Presidential election administered in line with the law, in an environment falling short of constitutional principles", *Preliminary statement*, Mission d'observation électorale de l'UE en Égypte, 26/27 mai, Le Caire, www.eods.eu/library/EUEOM%20PS%20EGYPT%2029.05.2014_en.pdf.
- OCDE (2015), *States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264227699-en>.
- OCDE (2014a), « Un Atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et sécurité », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/978926422335-fr>.
- OCDE (2014b), *Development Assistance for Governance and Peace*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/governance-peace/publications/documentuploads/Dev%20Assistance%20flows%20for%20gov%20and%20peace.pdf.
- OCDE/Commission européenne/ETF (2014), *Politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen-Orient 2014 – Évaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264221864-fr>.
- Pew Research Center (2014d), *People in Emerging Markets Catching up to Advanced Economies in Life Satisfaction*, Pew Research Center, Washington, DC.
- Pew Research Center (2014e), *Global Public Downbeat about Economy*, Pew Research Center, Washington, DC.
- Pew Research Center (2014f), *Emerging and Developing Economies Much More Optimistic than Rich Countries about the Future*, Pew Research Center, Washington, DC.
- UK Foreign and Commonwealth Office (2013), *Traffickers and terrorists: Drugs and violent jihad in Mali and the wider Sahel*, United Kingdom Foreign and Commonwealth Office, Londres, octobre.
- Verme, P. et al. (2014), *Inside Inequality in the Arab Republic of Egypt*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Wallace, J. (2014), "Reassessing political risk in Africa", *This is Africa*, www.thisisafrikaonline.com.
- World Values Surveys, "World Values Survey wave 5 and 6, 2000-2008", Institute for Future Studies, www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp.

PARTIE II

Développement territorial et inclusion spatiale





Chapitre 6

Le développement territorial au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique

Le débat sur la transformation structurelle de l'Afrique ne tient pas compte des dimensions démographique et spatiale. Ce chapitre analyse les défis et les opportunités produits par la croissance rapide des populations urbaines et rurales, en particulier en Afrique subsaharienne. Il avance que les stratégies de développement doivent être axées non seulement sur les secteurs économiques mais également sur les individus et les territoires. Le développement territorial est à même de promouvoir l'inclusion spatiale et de libérer le potentiel des économies africaines.



En bref

La transformation structurelle est la grande priorité de l'Afrique, mais en dépit des progrès réalisés au cours de la dernière décennie, les politiques actuelles ne se révèlent pas assez efficaces pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs productifs.

Étant donné les dynamiques démographiques et spatiales propres à l'Afrique, de nouvelles approches sont d'autant plus nécessaires pour accélérer la transformation structurelle des pays du continent. Dans les décennies à venir, l'accroissement rapide des populations urbaines et rurales, les disparités territoriales profondes et les exigences de la concurrence mondiale feront de la transformation du continent un projet sans précédent, même si de grandes disparités subsistent entre l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Afrique subsaharienne.

Le processus de transformation de l'Afrique devra donc s'aventurer en territoire inconnu. Les expériences passées de transition démographique, urbaine et économique peuvent être sources d'inspiration, mais elles ne peuvent pas constituer un modèle. Quant aux options stratégiques actuelles qui reposent sur des secteurs spécifiques, elles risquent d'être insuffisantes à elles seules pour satisfaire au double objectif d'une création massive d'emplois et d'une augmentation de la productivité. Il faudra concevoir des approches inédites, pragmatiques et adaptées au contexte, à même de cumuler leurs avantages. L'Afrique n'a pas d'autre choix que d'innover.

Mais comment ? Elle peut prendre comme point de départ les caractéristiques structurelles propres aux économies africaines : l'explosion démographique exige de placer la création d'emplois au centre des stratégies de développement, les disparités territoriales profondes appellent des approches territoriales du développement, à la fois multisectorielles et localisées. Ce rapport se concentre sur ces dernières : il examine comment les décideurs africains pourraient mieux exploiter la diversité et libérer le potentiel des territoires du continent en s'appuyant sur les ressources locales spécifiques.

L'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique appelle de nouvelles approches

L'analyse récente montre que le continent progresse depuis peu, quoique lentement, vers sa transformation structurelle. Toutefois, en se concentrant trop étroitement sur la réallocation des facteurs entre secteurs économiques, et en particulier sur l'industrialisation, le débat actuel ne tient pas compte des dimensions démographiques et spatiales, alors qu'elles font partie intégrante de la transformation structurelle.

La transformation structurelle est la priorité économique de l'Afrique

Ces dernières années, la transformation structurelle s'est progressivement hissée en tête du programme économique de l'Afrique. Elle est au centre de la Stratégie décennale de la Banque africaine de développement (BAfD, 2013) et une priorité de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU, 2011). Le Forum économique mondial pour l'Afrique 2012 a aussi été consacré à la transformation de l'Afrique (« *Shaping Africa's Transformation* ») et le Centre africain pour la transformation économique (ACET), un groupe de réflexion basé à Accra, a commencé à publier un Indice de transformation de l'Afrique (ACET, 2014). Cette réorientation stratégique a culminé dans l'adoption par l'Union africaine de son Agenda 2063 en janvier 2015, qui fait de la transformation structurelle l'objectif premier de l'Afrique.



La prise de conscience que la croissance à elle seule ne permettra pas au continent de concrétiser ses ambitions, en particulier la création d'emplois, est au cœur de ce nouveau consensus. Les effets bénéfiques du récent épisode de croissance de l'Afrique sont répartis de façon inéquitable entre les pays et en leur sein, ce qui pose la question de leur pérennité et de leur efficacité (King et Ramlogan-Dobson, 2015 ; McMillan et Headey, 2014 ; McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014 ; Rodrik, 2014 ; Chuhan-Pole et al., 2013). Malgré les opportunités qu'offre le processus mondial de « basculement de la richesse » (BAfD et al., 2011), la croissance récente de l'Afrique n'a pas créé le nombre et la qualité des emplois recherchés par les nouveaux entrants sur le marché du travail (BAfD et al., 2012).

La transformation structurelle, processus par lequel des activités nouvelles et plus productives apparaissent et des ressources sont réallouées des activités traditionnelles vers ces activités nouvelles, est trop limitée et trop lente (BAfD et al., 2013). Bien qu'elle ait légèrement progressé depuis 2000, le changement n'est pas suffisant. Globalement, de 1990 à 2005, « la main-d'œuvre semble être passée » de secteurs à productivité relativement élevée (commerce de gros et de détail, et activités manufacturières) à des secteurs à faible productivité (services informels et agriculture). En conséquence, la productivité du travail a cédé 1.3 point de pourcentage par an, et plus de la moitié des gains de productivité intra-sectoriels ont été perdus. Certains pays ont connu une transformation structurelle positive (Ghana, Éthiopie et Malawi), mais insuffisante pour transformer fondamentalement leur économie (De Vries, Timmer et De Vries, 2013 ; McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014 ; DAES-ONU/UA, 2014).

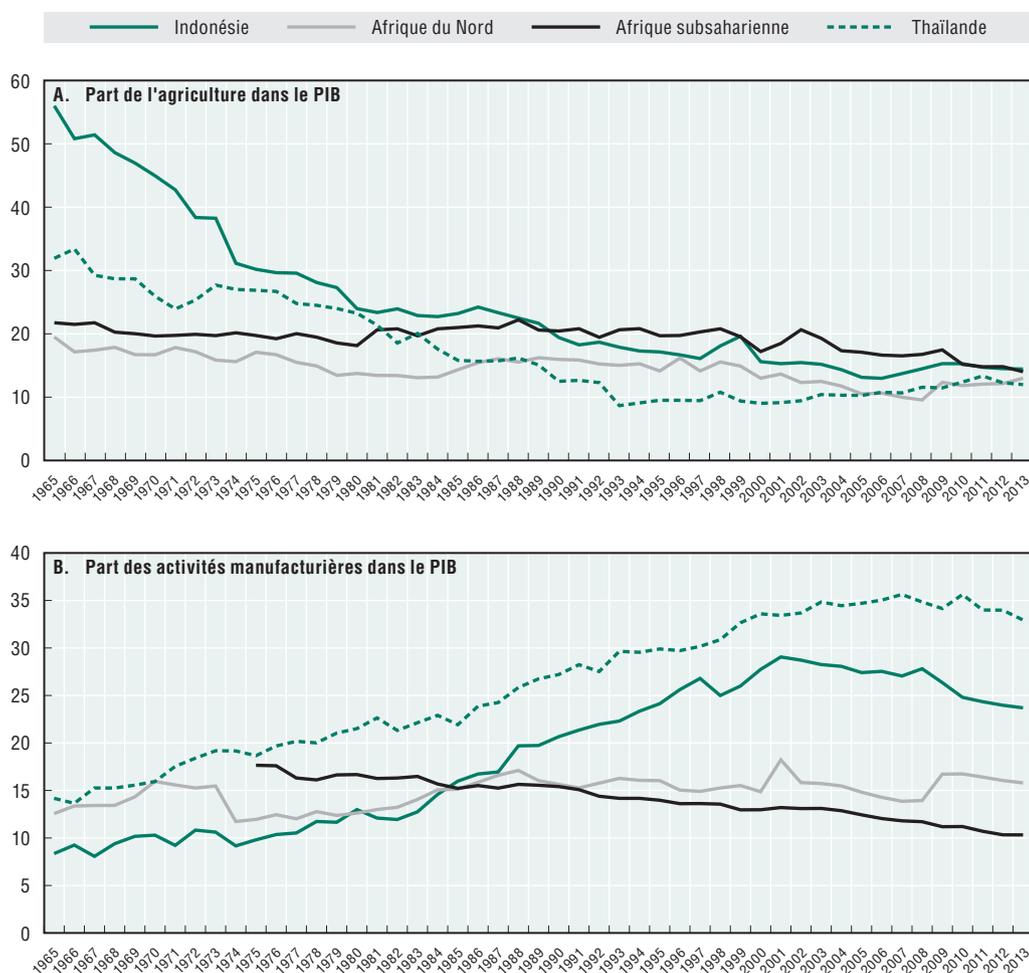
Les politiques publiques ont peu d'impact sur les structures économiques de l'Afrique

Contrairement à l'Asie, la structure de l'économie africaine a peu changé au cours des cinq dernières décennies. Elle reste dominée par des activités primaires liées aux ressources naturelles et par les services, en particulier en Afrique subsaharienne (Devarajan et Fengler, 2013). Sur la même période, l'Indonésie et la Thaïlande ont vu la part de l'agriculture dans leur PIB décroître et celle des activités manufacturières progresser. En Afrique, en revanche, ces parts sont restées relativement stables, les activités manufacturières étant sensiblement en recul en Afrique subsaharienne (graphique 6.1).

Les efforts visant à accroître la compétitivité et à promouvoir la diversification des exportations n'ont pas encore permis à de nombreux pays africains de s'affranchir de leur dépendance ancienne vis-à-vis de la rente issue des matières premières et de l'aide publique au développement. Rares sont en effet les pays africains qui ont réussi à diversifier leur **structure d'exportations** de façon à s'éloigner des matières premières non transformées (tableau 6.1). Plus des trois quarts des exportations sont constitués par une matière première unique dans huit pays, et par deux produits seulement dans sept pays. Dix-sept pays ont légèrement diversifié leurs exportations : les trois quarts de leurs exportations se composent de plus de dix produits. Certains pays restent largement tributaires de l'exportation d'un produit unique, comme le coton, les clous de girofle, les noix de cajou ou le thon. Cependant, le produit dominant est généralement issu de l'extraction, et, dans la plupart des cas, il s'agit de pétrole. Néanmoins, certains pays pauvres en ressources minérales ont réussi à maintenir leur croissance en diversifiant leurs exportations. C'est notamment le cas de l'Éthiopie, du Rwanda, du Sénégal et de l'Ouganda, qui ont ouvert des secteurs à plus forte valeur ajoutée, ce qui contribue à leur transformation structurelle (McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014). *Les Perspectives économiques en Afrique 2014* ont également souligné les bons résultats enregistrés dans des secteurs où les entreprises locales participent activement aux chaînes de valeur mondiales (BAfD/OCDE/PNUD, 2014).



Graphique 6.1. Part des activités manufacturières et de l'agriculture dans le produit intérieur brut de l'Afrique, de l'Indonésie et de la Thaïlande, 1965-2013



Source : Calculs des auteurs (pondérés par le PIB) d'après Banque mondiale (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207459>

Tableau 6.1. Nombre de produits représentant plus de 75 % des exportations des pays africains, 2013

Produits représentant plus de 75 % des exportations	Pays et leurs principales exportations	Nombre de pays
1	Angola, Libye, Nigéria, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Soudan du Sud (pétrole); Botswana (diamants)	8
2	Érythrée (or et cuivre); Gabon (pétrole et manganèse); Guinée (aluminium et pétrole); Guinée-Bissau (noix de cajou et poisson); Guinée équatoriale (pétrole et gaz); Niger (cigarettes et pétrole); Sierra Leone (fer et diamants)	7
3 à 5	Algérie, Burkina Faso, Burundi, Comores, Gambie, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Zambie	16
6 à 10	Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Mozambique	6
Plus de 10	Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maurice, Maroc, Namibie, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Uganda, Zimbabwe	17

Source : Département Statistiques de la BAfD, Division de statistique des Nations Unies (2015).



De même, d'après les études disponibles, **les structures de l'emploi** évoluent peu¹. En Afrique subsaharienne, l'agriculture familiale reste la principale activité, même si les populations rurales peuvent parfois participer à d'autres activités (chapitre 7)². En Afrique de l'Est et dans la région du Sahel, l'agriculture emploie les deux tiers de la population active (voir annexe, tableau 13). En Afrique subsaharienne, les entreprises familiales non agricoles constituent la deuxième source d'emplois par ordre d'importance, avec 22 % des emplois selon les estimations (Filmer et Fox, 2014). Si l'on ajoute les petites entreprises et l'emploi indépendant, la part du secteur informel s'élève à 28-36 % (Jütting et de Laiglesia, 2009)³. À titre de comparaison, le secteur formel (emploi salarié) qui se compose des activités manufacturières et des services, y compris l'administration, représenterait en moyenne 16 % des emplois en Afrique subsaharienne (Filmer et Fox, 2014), même si ce pourcentage est nettement plus faible dans de nombreux pays. La flexibilité du secteur informel, notamment des exploitations familiales, est essentielle à la résilience économique des pays africains, mais elle se traduit également par des revenus modestes, par du sous-emploi et par un faible nombre d'heures travaillées par personne active. La grande taille du secteur informel explique en partie pourquoi la croissance économique récente n'a que peu réduit la pauvreté et l'exclusion. Les secteurs extractif, énergétique et industriel créent quant à eux peu d'emplois. Entre 2000 et 2013, la part du secteur industriel dans l'emploi est restée stable, à environ 9 % de l'emploi total (DAES-ONU/UA, 2014, p. 27).

Différentes dynamiques sont à l'œuvre

Si la transformation structurelle est lente sur l'ensemble du continent africain, une analyse plus fine de la réallocation intersectorielle des facteurs qui est en cours révèle que différentes dynamiques sont à l'œuvre. Ainsi, dans tous les pays, la part de l'agriculture recule tant dans le PIB que dans l'emploi. Ce recul est plus rapide dans le PIB que dans l'emploi du fait des écarts de productivité qui existent entre les secteurs (Timmer, 2009). Toutefois, les pays évoluent à des rythmes différents : en fonction de la rapidité de la diversification de leur économie (qui s'est éloignée de l'agriculture) sur la période 1961-2010, la transformation structurelle revêt quatre profils différents⁴ :

- Les pays qui se sont le plus **diversifiés** sont ceux qui ont connu les plus grands bouleversements. Caractérisés par une forte urbanisation et un abandon significatif du secteur agricole, les 11 pays de cette catégorie sont soit des pays marqués par le développement industriel (Afrique du Sud, Maurice et Tunisie) soit des pays dont les exportations agricoles sont restées dynamiques (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte et Maroc).
- Les pays dont l'économie **repose sur l'agriculture** sont les 12 pays d'Afrique de l'Est, Madagascar et le Mali, avec une population majoritairement rurale. L'agriculture est restée la pierre angulaire de l'économie de ces pays et, globalement, le changement a été particulièrement lent.
- Les pays **intermédiaires** sont au nombre de huit, dont le Ghana, le Sénégal et le Togo, où la part de l'agriculture était plus restreinte.
- Le quatrième profil, « **agriculture +** », regroupe 11 pays à l'évolution atypique, où la part de l'agriculture a eu tendance à progresser. Ce sont principalement des pays qui ont connu des crises et où le secteur agricole a offert une protection contre le ralentissement économique général et prolongé (Burundi, RDC, Guinée-Bissau, Libéria ou Sierra Leone). Cette catégorie inclut également des pays dont le secteur agricole est florissant, comme le Burkina Faso depuis sa « révolution du coton ».

Cette diversité montre l'utilité de prendre en compte l'hétérogénéité des caractéristiques structurelles des économies africaines. Une façon de le faire est de regarder au-delà de la réallocation intersectorielle des facteurs économiques pour élargir l'analyse aux autres forces motrices qui façonnent les trajectoires de transformation



des pays, mais qui font pourtant généralement défaut dans les analyses récentes : la démographie et les territoires.

La dynamique démographique et spatiale de l'Afrique doit être au centre du débat sur la transformation structurelle

Comme nous l'avons vu plus haut, le débat sur la transformation structurelle de l'Afrique s'attache principalement à expliquer comment et pourquoi les facteurs économiques, en particulier le travail, ont lentement quitté l'agriculture, et évité les secteurs industriels, pour rejoindre les services à faible productivité, dans un contexte d'informalité persistante. Malgré le fait que, comme le montrent Shimeles et Nabagassa (à paraître), les facteurs spatiaux expliquent près de 40 % des inégalités de patrimoine en Afrique (voir annexe 6.A2), la dynamique démographique et spatiale du continent a retenu peu d'attention.

Encadré 6.1. Le Rapport sur le développement dans le monde 2009

Pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique* de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2009), le développement économique passe inévitablement par la « transformation géographique ».

Le cadre analytique de ce rapport propose trois dimensions du développement : la **densité** de population et le produit économique, la **distance** entre les « zones à retard » et les « zones avancées » et la **division**, c'est-à-dire l'ampleur des obstacles au commerce dus aux frontières, à la réglementation, etc. Ces dimensions correspondent aux trois niveaux de l'élaboration des politiques : « infra-national » (local), national et international et aux trois forces socio-économiques : agglomération, migration et spécialisation.

« Le principal message du Rapport est que la croissance économique sera déséquilibrée. Essayer de diffuser l'activité économique, c'est la décourager ». Selon le rapport, même si la croissance est déséquilibrée, le développement peut être inclusif à condition que la croissance passe par l'intégration économique aux niveaux local, national et international. Le rapport propose trois instruments afin de définir des politiques propices à un développement économique plus inclusif : **les institutions, les infrastructures et les incitations** (Banque mondiale, 2009, p. 24). La priorité doit être accordée aux institutions, qui doivent être « spatialement neutres » afin d'atténuer les divisions. Deuxièmement, l'investissement dans l'infrastructure permet de réduire les distances. Enfin, des interventions spatialement ciblées peuvent connecter les lieux entre eux et accroître les densités de population. Les mesures spatialement ciblées (comme les incitations fiscales pour les activités manufacturières) ne doivent être prises qu'en dernier recours. Lorsque les conditions de densité, de distance et de division sont mauvaises, il faut des institutions solides pour les améliorer.

Pour ses détracteurs (Bryceson et al. [2009], Harvey [2009], Rodríguez-Pose [2010], Hart [2010] et Garcilazo, Martins et Tompson [2010]), le rapport ne tient pas compte, par ses choix méthodologiques, des contributions importantes de la littérature consacrée à la géographie économique, et il néglige les aspects relatifs à l'espace et à l'échelle. En se concentrant sur le développement économique, il n'aborde pas d'autres dimensions des activités humaines, qu'elles soient historiques, politiques, financières, démographiques, sociales, environnementales ou culturelles. Or ces dimensions sont précisément celles qui rendent chaque pays, chaque territoire ou chaque lieu unique, et ouvrent la voie à diverses expériences de développement. Les recommandations de politiques publiques étaient donc trop générales, prônant une trajectoire linéaire vers un type de développement jugé universel.

Dans ce chapitre, nous montrons que les défis que l'Afrique doit relever sont différents de ceux que rencontrent les autres régions du monde, en particulier en termes de contexte historique, démographique, environnemental et mondial. L'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique* préconise des stratégies qui se concentrent sur les particularités de chaque ville, de chaque territoire et de chaque pays et sur les dimensions multiples du développement (OCDE, 2011 ; Barca, 2009 ; UE, 2011 ; voir également chapitre 8).



Pourtant l'urbanisation fait partie intégrante du changement structurel. Généralement, la croissance de la productivité agricole permet aux travailleurs de quitter l'agriculture pour rejoindre les zones urbaines. Ces dernières se caractérisent par des secteurs à plus forte productivité qui bénéficient d'économies d'agglomération plus importantes ainsi que d'une meilleure diffusion du savoir (Jedweb, Gollin et Vollrath, 2013 ; Hnatkovska et Lahiri, 2013 ; Long, Zou et Yansui, 2009 ; Markusen, 1996). Les améliorations que ces changements apportent en termes de revenu, de santé et d'éducation sont souvent associées à une explosion démographique qui alimente également l'urbanisation jusqu'à ce que la fécondité finisse par reculer (Leukhina et Turnovsky, 2014).

Étonnamment, le modèle traditionnel de changement structurel ne semble pas s'appliquer à la plupart des pays africains, où l'urbanisation ne s'est pas accompagnée d'une industrialisation (Jedweb, Gollin et Vollrath, 2013 ; Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). Si l'on veut concevoir des stratégies de transformation structurelle efficaces, il faut impérativement s'intéresser aux interactions entre l'économie, les tendances démographiques et la géographie.

En 2009, le *Rapport sur le développement dans le monde : Repenser la géographie économique* de la Banque mondiale traitait de la « transformation géographique des économies » (encadré 6.1). Le présent rapport fait le lien entre cette question et plusieurs des défis structurels majeurs auxquels est confrontée l'Afrique.

La révolution démographique de l'Afrique crée des opportunités et des défis sans précédent

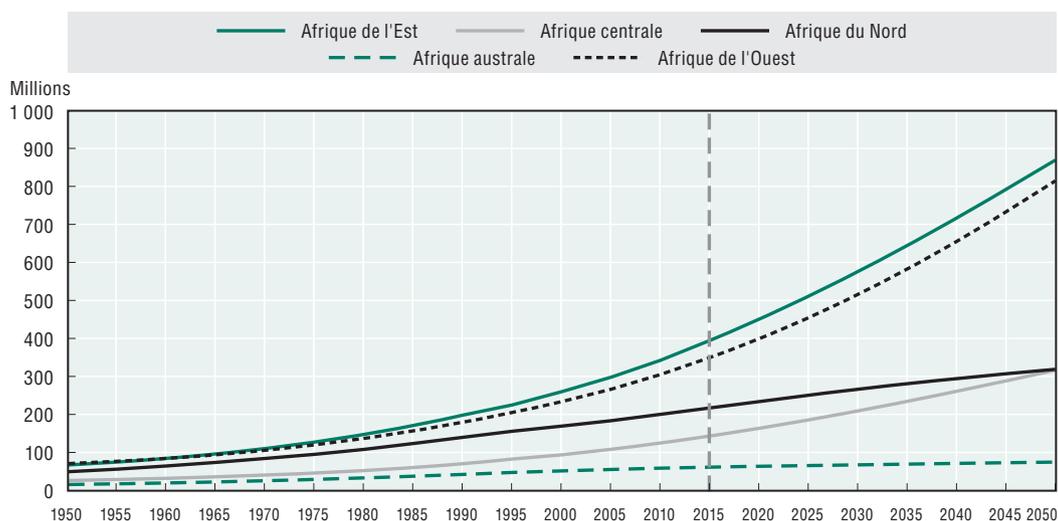
Les tendances démographiques sont au cœur de tous les processus de transformation structurelle. Dans le cas de l'Afrique, étant donné leur ampleur et leur rythme, elles devront jouer un rôle déterminant dans la définition des politiques publiques.

L'expansion démographique va bouleverser les marchés du travail

L'Afrique, qui comptait 1 milliard d'habitants en 2010, devrait voir sa population plus que doubler d'ici 2050. La croissance démographique ne sera toutefois pas identique d'un pays à l'autre. Seules l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord seront moins concernées (graphique 6.2). Les disparités entre pays sont exacerbées lorsque l'on compare leur PIB par habitant et leur taux de fécondité. Les 54 pays africains semblent se répartir en trois grandes « macro-régions », selon les caractéristiques historiques et structurelles qu'ils ont en commun et les différents problèmes auxquels ils sont confrontés. Par exemple, les cinq pays le long de la côte méditerranéenne, ainsi que l'Afrique du Sud, affichent un revenu par habitant de 3 000-6 000 USD par an et un faible taux de fécondité (moins de 3 enfants par femme). Leur économie repose sur une base large et ils sont fortement urbanisés. Sur les 47 pays d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest, 37 ont un revenu par habitant inférieur à 1 500 USD et un taux de fécondité compris entre 4 et 7. Ils sont davantage tributaires des activités minières et agricoles que les autres et, dans la plupart des cas, leur population est majoritairement rurale. Les cartes 1 et 2 (dans l'encart à la fin de la partie thématique) en anamorphose comparent la taille du PIB et de la population des pays africains. Elles font apparaître les problèmes de chacune de ces trois « macro-régions », et font particulièrement bien ressortir les disparités du point de vue de la démographie et de l'économie entre les pays d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest d'une part et les pays d'Afrique du Nord et du Sud d'autre part⁵.



Graphique 6.2. Augmentation de la population en Afrique, 1950-2050



Note : Scénario de fécondité moyenne⁶.

Source : DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207463>

Une analyse plus poussée montre que différentes catégories de pays évolueront de façons différentes, en fonction du stade de leur transition démographique. Guengant et May (2013) répartissent ces pays en quatre catégories (annexe, tableau 13) :

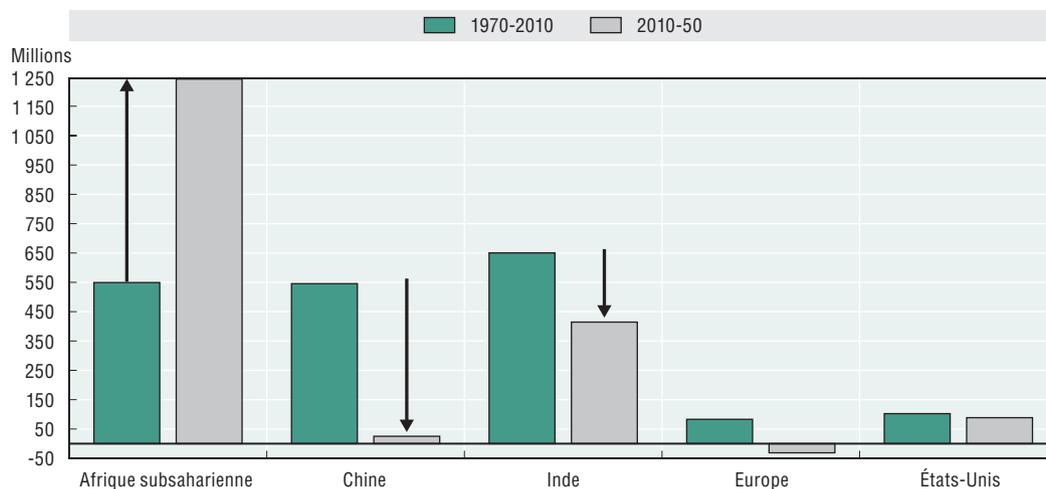
- Les rares pays qui sont en transition depuis longtemps, où le taux de fécondité est inférieur à 3 enfants par femme : Maurice, l'Afrique du Sud et les pays d'Afrique du Nord ;
- Les pays qui sont en transition depuis moins longtemps, où la fécondité est passée de 6-7 enfants par femme à la fin des années 1970 à 3-4 enfants : la Côte d'Ivoire, le Ghana et les pays d'Afrique australe ;
- Les pays qui connaissent une transition lente et erratique, où le taux de fécondité s'établit à 5 enfants par femme : la majorité des pays africains ;
- Les pays affichant un taux de fécondité de 6-7 enfants par femme, qui ont opéré une transition très lente ou qui n'ont pas encore amorcé leur transition : les pays enclavés d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Certains experts minimisent le défi de l'expansion démographique, observant que l'Afrique a su y faire face jusqu'à présent. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'ampleur des changements à venir. Au cours de ces dernières décennies, le nombre de pauvres a augmenté en valeur absolue, et parfois également en valeur relative. Mais la croissance démographique en cours est sans précédent tant par son ampleur que par son rythme.



En effet, entre 1970 et 2010, la population de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique subsaharienne a progressé dans des proportions analogues, et s'est accrue de quelque 550-650 millions d'habitants. Sur les 40 prochaines années, en revanche, l'augmentation de la population de l'Afrique subsaharienne sera d'au moins 200 % comparée à sa croissance entre 1970 et 2010, contre 70 % en Inde, tandis qu'en Chine, elle va se stabiliser avant de reculer (graphique 6.3).

Graphique 6.3. Évolution démographique en Afrique subsaharienne, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 1970-2010 et 2010-50



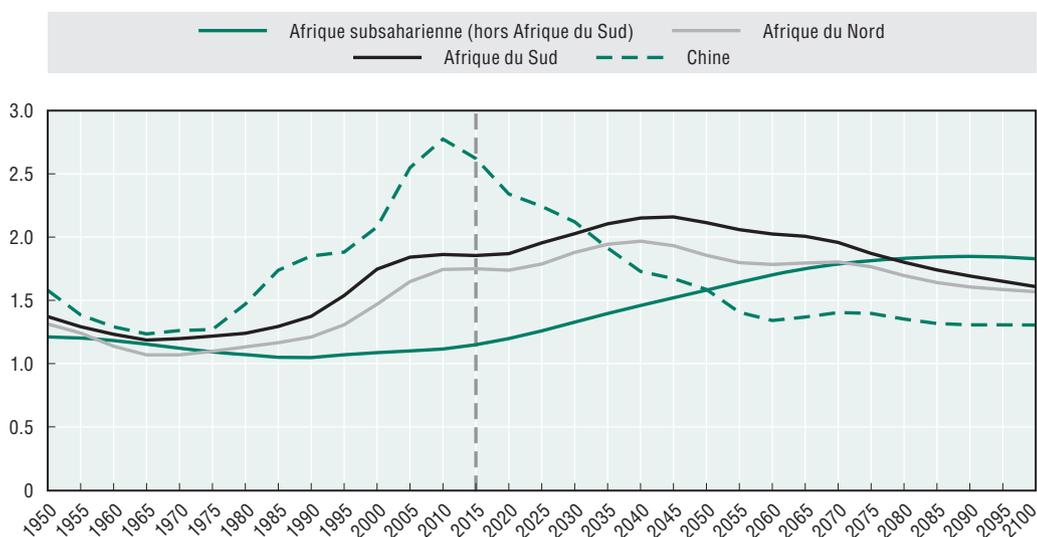
Source : DAES-ONU (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207475>

Ces changements démographiques présentent des opportunités mais aussi des défis. D'une part, la transition démographique en cours ouvre une fenêtre d'opportunité, car les ratios de la population en âge de travailler sur la population inactive s'améliorent significativement. Le ratio population active/population inactive, c'est-à-dire le ratio d'activité⁷, va augmenter au cours des prochaines décennies et peut-être engendrer un dividende démographique pour l'Afrique subsaharienne. Le nombre des personnes actives qui subviendront aux besoins des inactifs va progresser sous l'effet de la baisse des taux de natalité, ce qui libérera des ressources qui serviront à améliorer les conditions de vie (éducation, soins de santé et logement) et à alimenter l'épargne et l'investissement. Cette évolution soulagera l'Afrique du lourd fardeau qu'elle porte depuis longtemps, même si des différences non négligeables subsisteront entre les pays. Dans les années 90, on dénombrait pratiquement un actif pour chaque inactif⁸. Le ratio d'activité moyen devrait s'inscrire sur une trajectoire de hausse régulière bien au-delà de 2050. À cette date-là, selon les prévisions, il devrait atteindre 1.6 actif pour chaque inactif en Afrique subsaharienne, ce qui demeure loin du niveau actuel de la Chine (graphique 6.4). Ahmed et al. (2014) estiment que le dividende démographique de l'Afrique pourrait contribuer à 10-15 % de la croissance brute du PIB en volume à l'horizon 2030⁹.



Graphique 6.4. Ratios d'activité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Afrique du Sud et en Chine, 1950-2100



Note : Les ratios agrégés sont pondérés par la population. Le ratio d'activité correspond au ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les projections sont modélisées à l'aide de la variante intermédiaire de la fécondité.

Source : Calcul des auteurs à partir des données de DAES-ONU (2012).

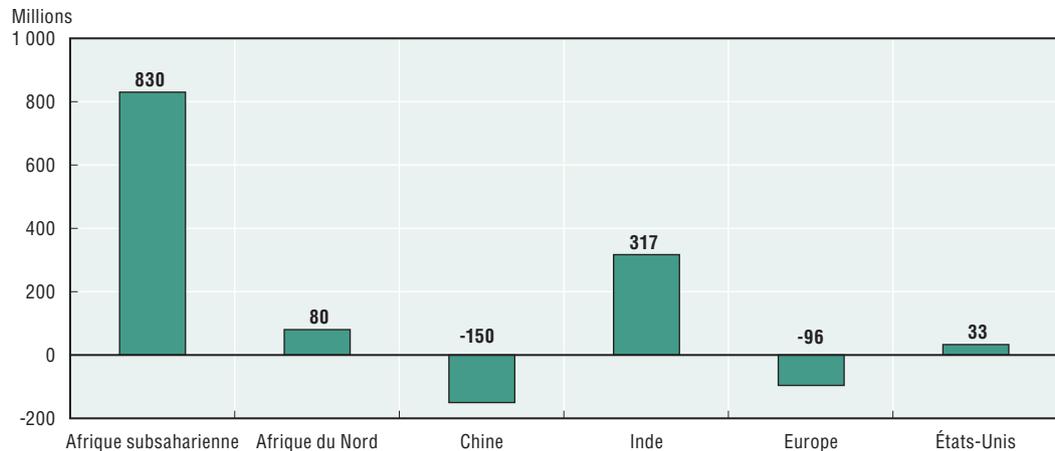
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207484>

D'autre part, l'expansion rapide de la population active des pays d'Afrique alourdira les pressions sur le marché du travail. Elle devrait augmenter de 910 millions entre 2010 et 2050, dont 830 millions en Afrique subsaharienne et 80 millions en Afrique du Nord. Il devient de plus en plus urgent de créer davantage d'emplois productifs, enjeu majeur de la transformation structurelle. Selon les estimations, en 2015, environ 19 millions de jeunes devraient entrer sur le marché du travail en Afrique subsaharienne et 4 millions en Afrique du Nord. Sur les 15 prochaines années, les chiffres seront respectivement de 370 millions et de 65 millions, soit une moyenne annuelle de 24.6 millions et de 4.3 millions de nouveaux arrivants. Si les chiffres pour 2015 ne sont que des estimations, l'ampleur des flux cumulés est une quasi-certitude car ces nouveaux entrants sont déjà nés (annexe, tableau 13).

En Afrique, la croissance à venir de la population active représente les deux tiers de la croissance de la population active dans le monde (graphique 6.5). Ce continent devance l'Asie, qui englobe les 317 millions de travailleurs supplémentaires de l'Inde. Les chiffres devraient reculer de 96 millions pour l'Europe et de 150 millions pour la Chine.



Graphique 6.5. Projections d'augmentation de la main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 2010-50



Source : DAES-ONU (2012).

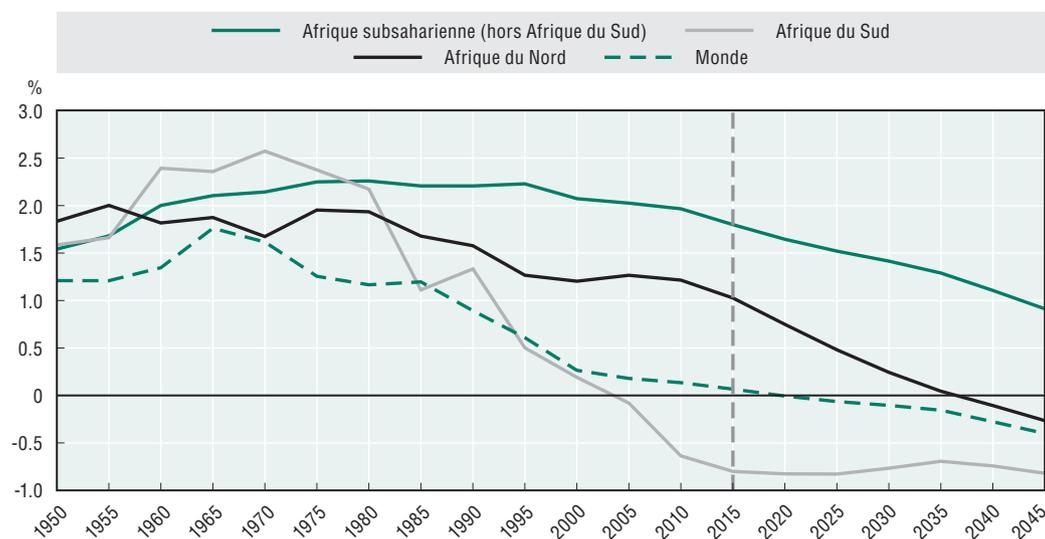
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207497>

Les populations rurales et urbaines vont augmenter, ce qui pèsera sur l'environnement

Les villes africaines s'étendront rapidement, mais ce sera également le cas des communautés rurales. L'Afrique demeure un continent principalement rural, malgré des taux d'urbanisation élevés le long de ses côtes Sud et Nord ainsi que du golfe de Guinée. La population africaine devrait rester majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030, tandis que la majorité de la population mondiale vit en zone urbaine depuis 2007. Le graphique 6.6 montre que les populations rurales d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne devraient croître plus vite que la moyenne mondiale. Le taux de croissance annuel de la population rurale de l'Afrique du Sud est inférieur à zéro depuis 2003, et celui de la population mondiale devrait, selon les projections, se révéler lui aussi négatif à l'horizon 2020¹⁰. En 2050, la population rurale d'Afrique subsaharienne devrait avoir augmenté de deux tiers, c'est-à-dire compter 400 millions de personnes de plus (DAES-ONU, 2014). Il convient d'interpréter cette prévision avec prudence, notamment en raison des nombreuses variantes de la définition de « rural » (encadré 6.2) et de la rapidité avec laquelle les dynamiques évoluent, ce qui ne fait que les brouiller davantage. Néanmoins, il faut s'attendre à une tendance générale à la progression significative de la population « rurale », quelle que soit la définition retenue.



Graphique 6.6. Taux de croissance annuels des populations rurales en Afrique et dans le monde, 1950-2045



Source : DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207503>

Encadré 6.2. « Urbain » et « rural » : des définitions flexibles

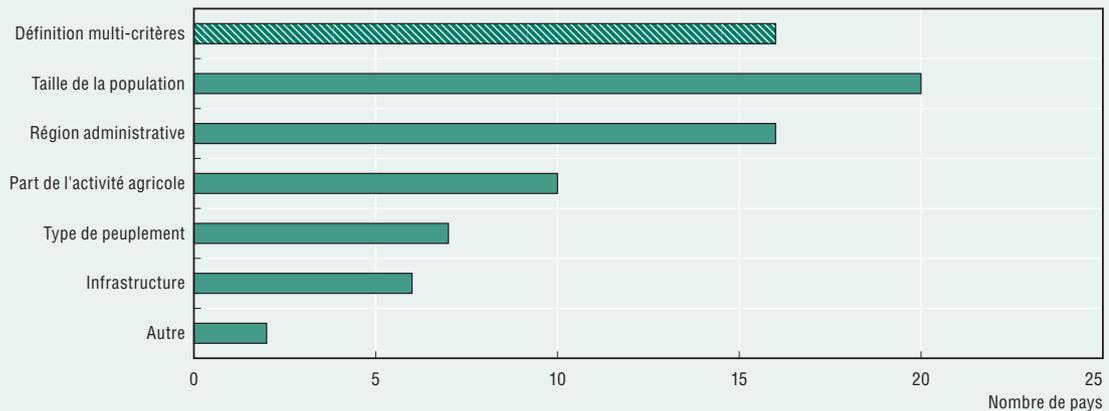
Il n'existe pas de définition universelle des zones « urbaines » et « rurales ». Les Nations Unies admettent qu'en raison des variations nationales, il n'est pas possible de distinguer les zones urbaines et les zones rurales sur la base d'une définition unique qui serait valide pour tous les pays (Nations Unies, 1998 ; FAO, 2005). Les zones rurales sont souvent décrites par la négative, par « ce qui n'est pas urbain » (Nations Unies, 1998 ; DAES-ONU, 2004). Par conséquent, les incohérences et les variations que l'on observe dans la définition des zones urbaines donnent lieu à des contradictions similaires lorsque l'on s'efforce de définir les zones rurales.

Les *Perspectives de l'urbanisation mondiale (World Urbanization Prospects)* des Nations Unies indiquent les sources de leurs données (principalement des recensements de population) ainsi que les définitions de « urbain » et « rural » pour chaque pays, lorsqu'elles sont disponibles. Les critères les plus couramment utilisés se fondent sur des seuils quantitatifs de population très variables (graphique 6.7). Par exemple, dans la définition appliquée par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, une ville doit compter au moins 2 000 habitants, tandis que le Nigéria fixe le minimum à 20 000. Certains pays ont révisé leurs seuils à de multiples reprises¹¹. Les autres critères pris en compte sont la densité de population, les limites administratives, la prestation de services (eau, électricité, écoles) et l'étendue des activités agricoles. En raison de ces importantes différences, il est difficile de se fier aux données agrégées.



Encadré 6.2. « Urbain » et « rural » : des définitions flexibles (suite)

Graphique 6.7. Fréquence des critères communs pour la définition de « rural » dans 32 pays d'Afrique



Note : La barre ombrée montre que 16 des 32 pays de l'échantillon englobent plus d'un critère pour leur définition de « rural ».

Source : Calcul des auteurs à partir des données de DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207512>

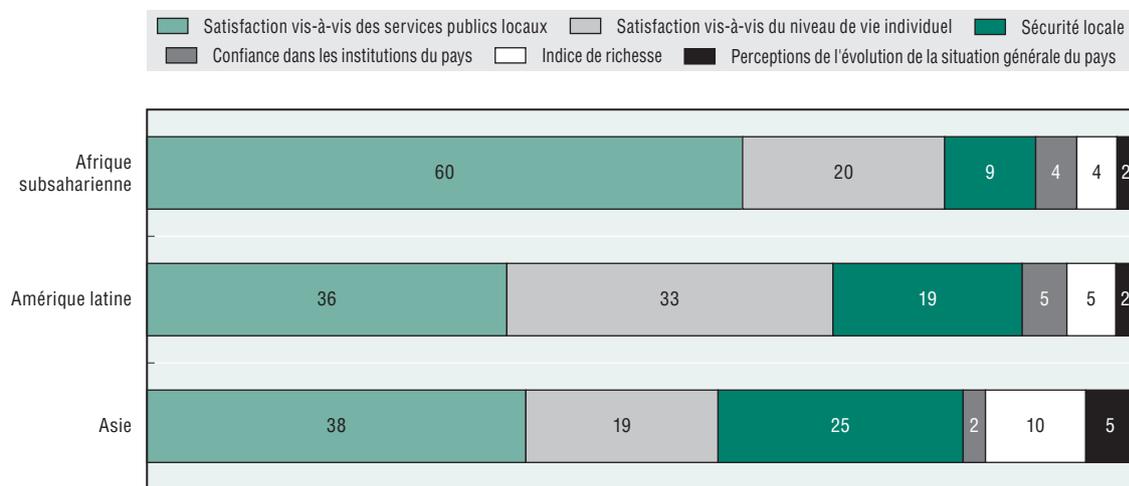
La croissance démographique pèsera sur les ressources et entraînera un phénomène de migration. Des tensions, peut-être exacerbées par les effets du changement climatique, s'exerceront sur les ressources naturelles de territoires déjà densément peuplés (carte 3 dans l'encart à la fin de la partie thématique). Les populations migreront donc probablement vers les zones urbaines ou vers des territoires moins peuplés, ce qui renforcera la demande de services et d'infrastructure. Dans certains cas, les migrants s'installeront dans les pays voisins, voire plus loin encore. Pour certains territoires déjà densément peuplés, par exemple autour des Grands Lacs, une progression même modeste de la densité démographique pourrait entraîner des bouleversements physiques et sociaux de grande ampleur¹². La dégradation de l'environnement, associée à des événements climatiques extrêmes, rendent souvent les lieux inhabitables, contraignant la population à les abandonner (Gemenne, Brücker et Ionesco, 2013).

Les causes de tensions profondément ancrées qui peuvent être ravivées par le changement climatique varient considérablement d'un territoire à l'autre. Elles dépendent de facteurs démographiques, économiques et institutionnels ou sociaux et politiques. Les troubles éclatent lorsque la résilience sociale est épuisée et que les autorités locales et centrales n'ont pas de solution adéquate à offrir (Busby et al., 2014). L'hypothèse d'un lien direct entre le changement climatique et les troubles civils ne fait pas consensus, mais le changement climatique aggrave bel et bien les risques de turbulences (Gleditsch et Nordås, 2014 ; O'Loughlin, Linke et Witmer, 2014).

À présent, 29 % des habitants d'Afrique subsaharienne souhaitent quitter la zone où ils vivent actuellement, et le mécontentement à l'égard des services publics locaux explique 60 % des intentions, contre 20 % pour le mécontentement vis-à-vis du niveau de vie personnel (graphique 6.8).



Graphique 6.8. Contribution relative des variables explicatives des intentions migratoires, 2014



Source : Tableau 2 provenant de Dustmann et Okatenko (2014), sur la base de l'enquête internationale Gallup 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207524>

Les migrations motivées par l'accès aux services publics plutôt que par la quête d'opportunités économiques sont « inefficaces d'un point de vue économique » (Banque mondiale, 2009, p. 168). Premièrement, elles ont un coût financier et affectif pour la famille du migrant, et entraînent des coûts liés à la congestion dans les lieux de destination. Deuxièmement, l'industrialisation n'a pas créé assez d'emplois pour absorber cet exode rural en direction des secteurs formels. C'est pourquoi la plupart des migrants trouvent des emplois informels mal rémunérés et finissent par sombrer dans la pauvreté. Seulement 16 % de l'écart de l'indice de pauvreté multidimensionnelle entre zones rurales et urbaines sont imputables à l'écart d'intensité de privations, ce qui laisse à penser que les sources de privations dont souffre la population rurale et urbaine pauvre sont similaires (annexe 6.A2.). Troisièmement, les personnes qui migrent des campagnes vers les villes sont en général de jeunes hommes mobiles qui sont plus instruits que la moyenne des habitants des zones rurales. Une étude consacrée à cinq pays d'Afrique indique que 57 % des migrants en direction des villes sont des hommes, âgés de 28 ans en moyenne, et que seulement 48 % des habitants des zones rurales sont de sexe masculin et âgés de 36 ans en moyenne ; ces migrants affichent aussi un niveau d'instruction plus élevé (de Brauw, Mueller et Lee, 2014). Ces migrations peuvent éloigner la population active des activités économiques locales, où elle est souvent demandée, par exemple pour un travail physique dans l'agriculture.

Les tendances démographiques en Afrique engendrent ainsi une série de questions :

- Comment atténuer l'ampleur et la vitesse de l'augmentation de la population ? En particulier, comment ralentir le flux de nouveaux arrivants sur le marché de travail et améliorer leur niveau de formation ? (L'annexe 6.A1 suggère la manière dont les politiques éducatives pourraient aider à capter le dividende démographique.)
- Comment gérer les flux migratoires nés de la pression démographique, du changement climatique et des disparités régionales ?
- Comment accélérer le rythme de la création d'emploi pour absorber l'offre de travail ?

Ce rapport met l'accent sur ce dernier point.



L'Afrique a besoin de stratégies de développement innovantes

Les économies africaines ne peuvent pas se contenter de reproduire les modèles de transition économique anciens, non seulement en raison des tendances démographiques et spatiales spécifiques, décrites plus haut, mais aussi parce qu'elles se heurtent à des obstacles extérieurs auxquels les pays d'Asie et de la zone OCDE n'avaient pas été confrontés. Elles ont donc besoin de stratégies inédites, associant les bienfaits des différentes approches sectorielles traditionnellement préconisées, afin de tirer parti de leurs propres caractéristiques démographiques et spatiales et de tracer des voies originales pour leur transformation structurelle.

La mondialisation et le changement climatique créent des obstacles nouveaux

Le moment de la transition est fondamental. Pour l'Afrique, il diffère largement des périodes d'industrialisation de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Europe¹³. Depuis les années 90, l'Afrique doit relever le défi de sa transformation structurelle à l'heure de la mondialisation et du changement climatique. Par rapport aux premières régions du monde qui se sont industrialisées, elle dispose donc d'une marge de manœuvre plus étroite. La **mondialisation** ouvre de nouvelles opportunités commerciales, mais s'accompagne d'un certain nombre d'obstacles. L'Afrique peut conquérir des parts sur plusieurs marchés agricoles, agroindustriels, industriels et de services (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). Cependant, les marchés mondiaux sont aujourd'hui très concurrentiels en termes de coûts ainsi que de qualité des produits et des services et de potentiel de production. De plus, des accords multilatéraux et bilatéraux régissent plus strictement le commerce et les politiques y afférentes. La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux a nettement reculé, tombant d'environ 6 % en 1980 à moins de 2 % en 1998, et elle reste modeste (CNUCED, 2014). Il se peut aussi que l'ouverture accrue des échanges ait contribué à éroder la relation entre production agricole et demande intérieure de denrées alimentaires, car celles-ci peuvent être importées (UNRISD, 2010). Par ailleurs, en raison de la sévérité des règles d'immigration dans la zone OCDE et dans d'autres pays, il n'est pas à l'ordre du jour d'encourager les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi à travailler à l'étranger (Rodrik, 2011).

Les pays africains sont en outre vulnérables aux **évolutions de l'environnement** qui sont à l'œuvre¹⁴. Les menaces que le changement climatique fait planer sur les ressources agricoles touchent massivement les plus pauvres qui dépendent en grande partie de ces ressources non seulement pour se nourrir, mais également pour travailler (Muller et al., 2011 ; Thornton et al., 2011). Les tensions qui s'exercent sur une alimentation en eau déjà limitée devraient fortement s'accroître à cause de la transformation du cycle de l'eau provoquée par une pluviométrie irrégulière, et compromettre la production des cultures annuelles telles que les céréales et le coton, ou celle des cultures vivaces comme le café, le cacao et l'huile de palme. L'élevage pourrait également pâtir de l'épuisement des ressources hydriques : les pâturages sont divisés et dégradés, et de nouvelles maladies font leur apparition (Niang et al., 2014)¹⁵. À mesure que la démographie exercera des tensions de plus en plus vives sur les terres, le ramassage du bois combustible entraînera une déforestation, tout comme le développement de l'agriculture et l'abattage du bois d'œuvre (Bodart et al., 2013 ; Vittek et al., 2014 ; Malhi et al., 2013)¹⁶. Le récent épisode de croissance a exacerbé la dégradation des ressources environnementales, et les limites écologiques sont près d'être franchies (BAfD/WWF, 2012 ; Raworth, 2012). Sachant que les problèmes environnementaux sont localisés et appellent des solutions locales qui reposent sur les actifs locaux, le présent rapport souligne que les défis qui en résultent doivent être pris en compte dans les stratégies de développement des pays africains, mais il ne propose pas de solutions génériques. Les solutions dépendront du contexte local et devront être définies au cas par cas (chapitre 8).



Les approches strictement sectorielles ne seront pas suffisantes pour favoriser la transformation structurelle de l'Afrique

Dans le débat actuel sur la transformation structurelle des pays africains, les experts suggèrent plusieurs options pour accélérer le processus, mais aucune ne sera probablement suffisante pour lever seule les obstacles démographiques et environnementaux mentionnés plus haut. Chacune donne généralement la priorité à un secteur, sous-estimant la nécessité d'une approche plurisectorielle combinant les différentes options. Toutes ont tendance à négliger l'importance de la dynamique territoriale et, parfois, à sous-évaluer les problèmes liés au contexte mondial (Losch, 2015). Nous considérons ici les cinq principales options, avec leurs avantages et leurs limites mis en évidence dans la littérature.

- Certains spécialistes proposent que l'**industrialisation** soit le pilier de la transformation structurelle des pays africains. Selon eux, ce continent devrait s'inspirer des politiques passées des économies développées et émergentes, mais de façon plus pragmatique, et s'intégrer dans l'économie mondiale (CEA/UA, 2014). L'évolution de l'environnement économique international, notamment la hausse des coûts du secteur manufacturier en Asie, le passage de la fabrication de produits finals à une production par tâches (ONUUDI, 2008) et l'essor de l'externalisation et du commerce intra-entreprises (Dinh et al., 2012), est source d'opportunités pour l'industrie légère : celle-ci requiert moins de capitaux et moins de compétences techniques et managériales, et reste viable dans les environnements économiques et institutionnels fragiles (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). Il faudra toutefois surmonter nombre d'obstacles, qui ont tous trait à l'inadéquation des politiques publiques, des institutions et des systèmes de gouvernance, ainsi qu'à la question de la viabilité à long terme (Page, 2012). L'évolution de la technologie accroissant peu à peu l'intensité en capital et en qualifications dans les activités manufacturières, elle a provoqué une désindustrialisation prématurée dans beaucoup de pays en développement au cours des dernières décennies (Rodrik, 2014, p. 11). Il se peut donc que l'industrialisation ne permette pas de créer à elle seule les près de 30 millions d'emplois supplémentaires dont l'Afrique va avoir besoin chaque année.
- D'autres considèrent les **services** comme le nouveau pilier de la transformation structurelle, vu la poursuite de l'expansion des emplois dans ce secteur (Ghani et O'Connell, 2014). Les services liés à l'externalisation, aux nouvelles technologies de l'information et des communications et au *cloud computing* offrent de multiples possibilités. Il n'est néanmoins pas certain que ces opportunités soient suffisantes pour permettre aux pays de sauter l'étape de l'industrialisation, surtout à mesure que les services deviennent de plus en plus marchands et en raison des difficultés grandissantes liées à la conquête de parts de marché (UNRISD, 2010). Qui plus est, les services productifs ont besoin de travailleurs très qualifiés, alors même que la main-d'œuvre africaine est généralement peu qualifiée (Rodrik, 2014).
- Une troisième option pour la transformation structurelle serait d'exploiter davantage les **ressources naturelles**. L'investissement prudent des recettes dégagées par ce secteur, parallèlement au développement de politiques industrielles, pourrait diversifier les économies africaines (BAfD, 2013)¹⁷. Il serait possible d'alimenter la croissance en améliorant la transparence, le recouvrement fiscal, les dépenses publiques et la gestion des entreprises publiques, et en atténuant les effets sociaux et environnementaux des activités minières (APP, 2013). Cependant, étant donné les problèmes de gouvernance dans les industries extractives (RWI, 2013), les risques à long terme associés à cette option sont élevés, à cause des limites environnementales et de l'instabilité des cours internationaux.



- Les stratégies de **croissance verte**, qui appellent une profonde mutation des modes de production et de consommation, sont préconisées comme autre option (UNESCO/CEA/PNUD, 2011). L'Afrique pourrait ainsi ouvrir la voie à la transition énergétique de la planète et passer directement à une trajectoire de développement plus durable. Mais une telle transition prendrait trop de temps. Le modèle actuel d'extraction des ressources naturelles mobilisera encore des investissements significatifs à court et moyen terme, entravant ainsi la transition vers une croissance verte (Swilling, 2013).
- Enfin, les partisans d'une croissance **reposant sur l'agriculture** soulignent que, vu la part actuelle de l'agriculture dans l'emploi, c'est ce secteur qu'il convient de privilégier (Headey, Bezemer et Hazell, 2010). Comme indiqué plus haut, le nombre de travailleurs dans les zones rurales va continuer d'augmenter. Les travaux consacrés au développement économique mettent effectivement en évidence le rôle essentiel de l'agriculture dans la transformation structurelle et son incidence directe sur le recul de la pauvreté (par exemple Johnston et Mellor, 1961 ; Johnston et Kilby, 1975). L'amélioration des performances agricoles a largement contribué à la réussite économique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (Banque mondiale, 2007). Des travaux plus récents sur l'Afrique confirment la place spécifique de ce secteur (Diao et al., 2007 ; Dorosh et Thurlow, 2012). Cependant, le débat n'est toujours pas clos sur le modèle de développement qui permettrait à l'agriculture d'absorber une proportion sensible de la main-d'œuvre tout en réalisant des gains de productivité considérables, comme la petite agriculture ou l'agriculture à grande échelle (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012 ; voir encadré 6.3).

Au bout du compte, il n'existe pas de solution unique aux problèmes de transformation structurelle de l'Afrique. L'environnement international d'aujourd'hui permet plus difficilement d'atteindre des taux de croissance aussi vigoureux que ceux que l'Asie de l'Est a enregistrés avec des stratégies tirées par les exportations. Même s'il ne fait guère de doutes que la création d'emplois doit être la priorité centrale, les options qui viennent d'être énoncées ne sont pas nécessairement exclusives. Les moteurs du changement diffèrent suivant le contexte : « Ce sera peut-être une croissance tirée par l'agriculture. Ou peut-être par les services. Mais elle sera très différente de celle que nous avons connue » (Rodrik, 2014, p. 15).

Le développement territorial peut promouvoir l'inclusion spatiale et libérer le potentiel des économies africaines

Étant donné la spécificité des défis du continent africain, la poursuite des stratégies actuelles n'est pas souhaitable. Il est impératif de repenser les modèles et l'échelle de l'action publique (Paulais, 2012, p. 197). Pour que les stratégies de transformation portent leurs fruits, elles doivent s'appuyer sur les expériences de l'Afrique et d'ailleurs, mais également se concentrer sur le caractère unique du défi que ce continent doit relever pour se transformer : gérer son expansion démographique et son développement territorial. C'est pourquoi, la transformation structurelle en Afrique pourrait passer par des politiques qui :

- privilégient les ressources locales et leur bonne gestion ;
- prennent mieux en compte l'évolution des relations entre campagnes et villes ;
- renforcent les réseaux de villes intermédiaires (annexe 6.A3) ;
- diversifient les économies rurales grâce à des activités non agricoles décentes (encadré 6.3) ;
- définissent mieux le nouveau rôle de l'agriculture dans les sociétés africaines ;



- accompagnent la transition vers des zones métropolitaines plus durables ;
- procurent des services et des opportunités, surtout dans les régions qui voient leur population doubler ;
- augmentent la productivité du secteur informel (encadré 6.3) ;
- améliorent l'intégration régionale, notamment en développant les chaînes de valeur africaines et en tirant parti des marchés régionaux.

Chacune des approches sectorielles préconisées dans le débat actuel renferme une partie de la réponse à ces impératifs. Les autorités africaines ont besoin de mécanismes novateurs et efficaces pour articuler leurs politiques. L'un d'eux, analysé dans les chapitres suivants, consiste en des stratégies de développement qui mettent en valeur les atouts locaux, tels que les entreprises, la main-d'œuvre et les ressources naturelles, de façon à libérer le potentiel des territoires africains (Garofoli, 2009, p. 225). Or, les atouts propres à ce continent offrent un potentiel considérable :

- **un marché intérieur en forte croissance** : la population actuelle de l'Afrique (1.1 milliard d'habitants) augmentera d'1.2 milliard à l'horizon 2050 ;
- **une classe moyenne émergente de consommateurs urbains** : les dépenses de consommation cumulées de l'Afrique se sont chiffrées à 680 milliard USD en 2008 et devraient ressortir à 2 200 milliards USD en 2030 (BAfD, 2011, p. 14)¹⁸ ;
- **une diversité d'écosystèmes** : l'Afrique abrite un quart des quelque 4 700 espèces de mammifères peuplant la planète, un cinquième des 10 000 espèces d'oiseaux dans le monde et de 40 000 à 60 000 espèces végétales (PNUE, 2006) ;
- **des ressources naturelles** : d'après les estimations, l'Afrique renferme 10 % des réserves mondiales de pétrole, 40 % de l'or et entre 80 et 90 % des métaux du groupe du chrome/platine (BAfD et al., 2013, p. 135)¹⁹ ;
- **de grands espaces et de vastes terres** : l'Afrique compte environ 24 % (600 millions d'hectares) des terres arables du globe²⁰.

La mise à profit de ces actifs impose des compromis à l'échelon local : il convient, par exemple, de choisir entre extraction des ressources naturelles et activités respectueuses de l'environnement.

Encadré 6.3. Les politiques publiques doivent soutenir la création d'emplois décents dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre

La transformation structurelle passe impérativement par le développement de nouvelles activités économiques productives (BAfD et al., 2014). L'édition 2014 des PEA a mis en évidence les opportunités offertes par une participation accrue aux chaînes de valeur mondiales et par une montée en gamme dans l'agriculture, les activités manufacturières et les services, mais a également montré que l'impact sur la création d'emplois dans les entreprises formelles restait jusqu'ici restreint (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). En identifiant et en mettant à profit les ressources locales non exploitées, des stratégies de développement localisées peuvent élargir les possibilités d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et de développement d'entreprises modernes. De plus, la croissance démographique va se traduire par une multiplication des emplois dans les secteurs ne produisant pas de biens commercialisables tels que le bâtiment, les services publics (santé, éducation, sécurité), le commerce de détail et l'infrastructure (voir le chapitre 7). Cependant, faute d'une refonte radicale des schémas de croissance, les structures d'emploi ne devraient évoluer que lentement au cours de la prochaine décennie (Filmer et Fox, 2014). Les stratégies pour l'emploi devraient par conséquent se concentrer à la fois sur les entreprises formelles et sur l'amélioration de l'absorption de la population active par les petites entreprises et dans l'agriculture (BAfD et al., 2012).



Encadré 6.3. Les politiques publiques doivent soutenir la création d'emplois décents dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre (suite)

- **La productivité et l'emploi agricoles sont essentiels à la transformation structurelle.** Rares sont ceux qui ont atteint les objectifs de la Déclaration de Maputo de 2003, dans laquelle ils se sont engagés à consacrer 10 % de leur budget au développement agricole, si bien que la croissance agricole reste limitée (Benin et Yu, 2012). La modestie des revenus dans ce secteur explique la faiblesse de la demande rurale, la lenteur de l'évolution des zones rurales, et donc aussi la lenteur de leur transformation structurelle. L'investissement public doit par conséquent tendre vers un double impératif : l'absorption de la population active et les gains de productivité nécessaires pour procurer des moyens de subsistance aux nouveaux entrants. La question de savoir si il faut pour cela promouvoir l'agriculture à petite échelle ou les grandes exploitations fait l'objet d'un débat contradictoire (voir par exemple Collier et Dercon, 2014 et Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). L'arbitrage entre absorption de la population active et gains de productivité ne peut être tranché qu'au cas par cas.
- **L'emploi non agricole sera déterminant pour les gains de productivité dans les zones rurales.** Haggblade, Hazell et Reardon (2007) indiquent que seulement 9 à 19 % de la main-d'œuvre rurale du continent sont employés dans le secteur rural non agricole, qui représente pourtant 37 % du revenu des ménages ruraux. Les activités non agricoles diversifient les sources de revenu des ménages, les aident à absorber l'impact des chocs agricoles et occupent la main-d'œuvre agricole non utilisée pendant la basse saison. Ce surcroît de revenu allège les limitations financières et permet aux ménages d'investir dans le capital humain et physique. Cependant, le secteur rural non agricole demeure restreint en Afrique. Le revenu tiré de l'exploitation représente une part bien supérieure du revenu total des ménages ruraux en Afrique que dans les autres régions du monde, à 63 % contre 33 % dans les autres pays ; de son côté, la part du revenu non agricole s'établit en moyenne à 8 % en Afrique et à 21 % ailleurs (Davis, Di Giuseppe et Zezza, 2014, sur la base d'un échantillon de neuf pays, totalisant 51 % de la population d'Afrique subsaharienne, et 13 pays non africains). Il se peut que les ménages africains prennent des emplois non agricoles à faible productivité en raison des piètres performances de l'agriculture et de l'absence de marchés financiers (Reardon et al., 2007). La promotion du secteur rural non agricole ne se traduit donc pas forcément par des emplois plus productifs. Les activités rurales non agricoles se développeront en même temps que d'autres secteurs économiques. Les gains de productivité agricole alimentent les activités non agricoles et le revenu non agricole, à son tour, entraîne une hausse de la demande de biens agricoles.
- **Les emplois dans le secteur informel urbain peuvent devenir plus productifs.** Des données récentes sur un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine mettent en évidence le niveau élevé du rendement du capital dans le secteur informel urbain (Banerjee et Duflo, 2004 ; McKenzie et Woodruff, 2006 ; De Mel, McKensie et Woodruff, 2008 ; Kremer, Lee et Robinson, 2010 ; Fafchamps et al., 2011 ; Grimm, Krüger et Lay, 2011). Pourtant ce niveau de rendement élevé – de 60 à 70 % par an – reste largement sous-exploité en raison d'un certain nombre de freins économiques, institutionnels et sociaux (Grimm, Krüger et Lay 2011 ; Grimm, van der Hoeven et Lay, 2011). Si on levait ces freins, les entrepreneurs pourraient constituer des entreprises et les faire prospérer, exploiter tout leur potentiel de production et créer des emplois de meilleure qualité pour eux-mêmes et pour les autres. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour améliorer le potentiel du secteur informel à générer des revenus tout en appuyant sa capacité à absorber des travailleurs supplémentaires (BAfD et al., 2012).



Ce volet thématique des *Perspectives économiques en Afrique* 2015 a pour objectif d'évaluer l'utilité des politiques de développement territorial pour la transformation structurelle des pays africains. Ces politiques bénéficient de plusieurs siècles d'expérience et de plusieurs décennies d'analyses. Nombre de débats portent sur la question de savoir quelles politiques sont les plus efficaces, par exemple : les politiques territoriales sont-elles destinées à mobiliser activement le potentiel de tous les territoires, ou devraient-elles s'attacher avant tout à créer les conditions permettant aux plus compétitives de prospérer ? Néanmoins, ces débats s'appuient essentiellement sur les expériences européennes, qui sont éloignées des réalités africaines (encadré 6.1). Le présent rapport avance que les stratégies de développement peuvent libérer le potentiel inexploité en accordant une plus grande importance à la diversité des territoires africains et en connectant mieux ces territoires entre eux.

L'encadré 6.4 analyse les différents termes utilisés dans la littérature économique et dans d'autres disciplines pour évoquer les lieux où se déroulent les activités humaines, et préconise d'utiliser le terme de territoire dans toute la Partie II de ce rapport.

Encadré 6.4. Définitions de région, lieu, territoire, espace et développement territorial

Il n'existe aucune définition standard pour les termes de région, lieu, territoire, espace et développement territorial. De plus, ces termes sont parfois employés de manière interchangeable. Les trois langues de publication du présent rapport (anglais, français et portugais) n'utilisent pas non plus ces termes de la même manière.

Le concept de territoire s'est popularisé sous l'influence des travaux du géographe français Jean Gottman, qui l'a défini comme la juridiction d'un État (Gottman, 1952). Cependant, Santos (2008, p. 138) affirme que la mondialisation et la porosité croissante des frontières nationales en ont modifié la signification. Le territoire peut être lié à des notions d'identité, d'usage et d'appartenance. Il s'agit également d'un espace où d'une coalition d'acteurs qui partage des objectifs communs (Giraut, 2008). C'est cette approche qui est adoptée en géographie économique (Benko et Lipietz, 1992, 2000 ; Storper et Walker, 1989 ; Storper, 1997). Dès lors, des réseaux de parties prenantes mobilisent les ressources d'un territoire et les consacrent à un projet, souvent en vue de produire des biens ou des services, mais aussi pour promouvoir un développement économique et social plus vaste (Campagne et Pecqueur, 2014). Souvent locaux, ces réseaux bénéficient d'un solide capital social et recourent parfois à des compétences complémentaires, comme l'ont montré les districts industriels italiens (Becattini et al., 2003). Cataia (2011) synthétise le débat en affirmant que le territoire est la dimension politique de l'espace géographique. Le concept de « territoires fonctionnels » a été créé plus récemment et est très similaire à certaines compréhensions contemporaines du terme région, tel que défini ci-dessous. Ce concept fait référence à l'unité d'espace dont les frontières sont définies par l'organisation des relations économiques et sociales (Cistulli et al., 2014; OCDE, 2009, 2012 ; UE, 2011).

L'espace géographique, ou simplement l'**espace**, renvoie en même temps à une zone et à son contenu, ou peut être compris comme une totalité. La zone renvoie à la taille, à l'aire et à la matérialité, par exemple des immeubles ou des voies ferrées. Le contenu fait référence à la signification que la société lui attribue. En tant qu'une totalité, l'espace est une collection de lieux, avec leurs relations et leurs caractéristiques matérielles, économiques et sociales (Santos, 1999 ; Lévy et Lussault, 2009).



Encadré 6.4. Définitions de région, lieu, territoire, espace et développement territorial (suite)

Les locuteurs francophones et lusophones opèrent traditionnellement une distinction entre les concepts d'**espace** et de **territoire**, beaucoup plus que les locuteurs anglais, qui utilisent « space » plus souvent que « territory ». « Aménagement du territoire », par exemple, se traduit en anglais par « spatial planning » et en portugais par « planeamento territorial ». Toutefois, Harvey (2001) distingue l'espace du territoire en précisant que l'espace est une catégorie élémentaire de la vie humaine, mais que l'espace devient territoire lorsque les dirigeants l'organisent pour en optimiser la production économique. De plus, Storper (1997) affirme que ces concepts peuvent aider à apporter une réponse à la mondialisation via le développement territorial. Ainsi, l'*Agenda territorial* de l'Union européenne 2020 fait référence au développement de ses « régions diverses » (UE, 2011). « **Lieu** » fait habituellement référence à l'espace qui s'inscrit dans l'expérience des personnes et renferme une idée de signification, de pratique et de matérialité. Barca (2009, p. 5) affirme que dans le contexte d'une politique de développement, « lieu » renvoie à une continuité physique. En d'autres termes, dans un lieu donné, des conditions identiques, comme la nature, la culture et le travail, influencent le développement. Ce mot est aujourd'hui largement utilisé dans le contexte des politiques de développement sous sa forme adjectivée de « localisé », comme dans « approches localisées » et « politiques localisées ». Le terme de lieu a presque toujours été employé en géographie, mais les géographes n'ont commencé à le conceptualiser que dans les années 70 (Cresswell, 2009).

Le concept de **région** a gagné en notoriété sous l'influence des travaux du géographe français Vidal de la Blache, pour qui une région résulte d'une relation, construite au fil de l'histoire, entre les êtres humains et la nature dans une unité d'espace spécifique (De La Blache, 1883). Aujourd'hui, la notion de « région » est souvent comprise comme une unité d'analyse ou un outil pour l'élaboration de la politique publique ou pour l'administration publique (Ribeiro, 2004 ; Dunford, 2009). On définit les limites d'une région en fonction de pratiques spécifiques et de l'échelle de ces activités dans l'espace (Fremont, 1976).

« Région » désignait traditionnellement une unité d'espace particulière à l'intérieur d'un pays ou à cheval entre deux pays. Cependant, depuis peu, ce terme a pris le sens d'une unité d'espace englobant de nombreux pays, qui s'inscrit dans une échelle située entre l'échelon national et l'échelon continental, comme dans le cas des Communautés économiques régionales africaines. Dans le présent rapport, le terme de région fait référence aux unités d'espace à l'échelle supranationale, infranationale et transfrontalière.

Malgré les disparités de définition, le **développement régional** ou **territorial** porte toujours sur l'amélioration du bien-être et de la productivité économique dans un territoire précis d'un pays (Baerenholdt, 2009, p. 181). L'idée de développement régional ou territorial est apparue dans le cadre de la géographie régionale. Différentes écoles se sont constituées depuis. François Perroux a introduit l'idée de pôles de développement (Perroux, 1991). Des approches plus contemporaines fondent le développement territorial sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le savoir (Howells, 2009 ; Nijkamp et Abreu, 2009). Conformément à l'usage le plus fréquent, la version anglaise du présent rapport fait référence au « développement régional » là où les versions française et portugaise mentionnent le « développement territorial ».

La transformation structurelle de ce continent ayant non seulement un caractère économique, mais également social, il faut mettre en balance l'efficacité économique et les préoccupations d'équité. Des stratégies d'inclusion spatiale doivent donc compléter les stratégies de développement territorial. L'inclusion spatiale constitue un pilier de la croissance inclusive, avec l'inclusion économique, sociale et politique (BAfD, 2013). Par nature, la croissance est spatialement déséquilibrée, mais, pour être durable, elle doit



être inclusive. La croissance requiert des territoires compétitifs, et la croissance durable l'intégration économique. De plus, il importe tout particulièrement de concilier efficacité et équité dans le contexte de la révolution démographique et de la persistance de trappes spatiales à pauvreté (annexe 6.A2). Le développement territorial rendra les territoires plus compétitifs et l'inclusion spatiale améliorera leur connectivité. L'approche doit par conséquent être pluridimensionnelle et participative (OCDE, 2009, 2012).

Des politiques de développement territorial ont été déployées à diverses échelles dans les pays africains (tableau 6.2). Les chapitres suivants en examinent les résultats à la lumière de l'impératif de transformation structurelle, avant de proposer des actions visant à améliorer leur impact.

Tableau 6.2. Définitions simplifiées des échelles et politiques territoriales

Échelle	Définition	Politiques
Région supranationale	Territoire d'une organisation internationale (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, par exemple)	Politiques économiques et sociales en faveur de l'intégration et corridors économiques
Territoire national	Juridiction d'un pays	Politiques relatives aux transferts, à la coordination de l'action publique, à l'urbanisation, au crédit, à l'éducation, à la formation et à la santé
Région infranationale	Entité territoriale créée au sein d'un pays pour gérer des besoins spécifiques (région du Volta, au Ghana, par exemple)	Politiques relatives aux services et aux investissements dans la recherche et développement Politiques relatives aux pôles de croissance, à l'infrastructure de transport et de communication reliant zones rurales et urbaines, à l'activation de ressources spécifiques et aux zones économiques spéciales
Région transfrontalière	Entité territoriale créée pour gérer des aspects dépassant les frontières nationales (zone SKBo, par exemple)	Politiques relatives aux aspects transfrontaliers
Ville ou quartier	Lieu dont l'échelle correspond au vécu des individus	Politiques soutenant l'économie locale, l'aménagement urbain, la participation de la population et des dirigeants locaux et la gestion des questions locales



Notes

1. Les données relatives à l'emploi sont pour la plupart inexactes en raison du faible niveau de développement de l'emploi formel et des systèmes de rémunération.
2. La part réelle de l'agriculture dans les économies est une question en débat. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la définition de la population économiquement active dans l'agriculture au sens large englobe toute personne qui travaille ou qui est sans emploi et qui cherche un travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche et la foresterie. Elle ne tient pas compte des autres activités ni du sous-emploi et a donc tendance à surestimer la part de l'agriculture.
3. Il n'existe pas de définition standard du « secteur informel », et ce concept est sujet à controverses. Il est généralement défini par rapport aux entreprises du secteur formel et au travail indépendant. Ces derniers sont enregistrés auprès des autorités fiscales et respectent des règles comptables ainsi que les dispositions économiques et sociales du droit du travail en termes d'embauche, de licenciement, de salaire minimum et de conditions de travail (Charmes, 2011). Le secteur informel englobe notamment l'artisanat, le transport et le petit commerce.
4. L'analyse statistique de 42 pays a permis de constituer des groupes de pays à l'aide de la classification agglomérante hiérarchique reposant sur une régression à partir de données de séries temporelles issue de FAOSTAT (2011) et de Banque mondiale (2014) entre 1961 et 2010. Ont été exclus de l'analyse les pays présentant des séries temporelles trop courtes, ainsi que plusieurs pays exportateurs de pétrole dont le PIB est sujet à de fortes variations. Les pays inclus sont classés ainsi : i) Diversifiés : Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Maroc, Maurice, Namibie, Swaziland, Tunisie ; ii) Intermédiaires : Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Sénégal, Soudan, Togo ; iii) Reposant sur l'agriculture : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, Seychelles, Tanzanie, Zimbabwe ; iv) Agriculture + : Burkina Faso, Burundi, Comores, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Zambie.
5. L'anamorphose est la distorsion intentionnelle de la représentation d'un objet. Elle est utilisée en cartographie statistique pour mettre un phénomène en relief. Sur les cartes en anamorphose, la valeur de la zone est remplacée par une autre valeur statistique, ce qui déforme la géométrie de la carte en fonction du poids de chaque variable présentée, mais la forme et la position de chaque pays sont préservées.
6. Les projections démographiques élaborées par les Nations Unies opèrent principalement la distinction entre une fécondité élevée, constante, intermédiaire et faible. Cependant, les Nations Unies ne cessent de revoir leurs projections à la hausse (Guengant et May, 2013).
7. Ce ratio est l'inverse du ratio de dépendance (inactifs/actifs), plus couramment utilisé. Il présente l'avantage de cibler les personnes actives, c'est-à-dire qu'il s'intéresse à la dimension de l'activité ou de la production, plutôt qu'aux personnes qui dépendent des autres et à ce qu'elles coûtent.
8. En Chine, dans les années 90, on comptait deux actifs pour un inactif (2.5 aujourd'hui), ce qui contraste fortement avec la situation de l'Afrique à l'époque en termes d'amélioration des capacités productives et du niveau de vie.
9. Dans le cas du « miracle » de l'Asie de l'Est, la concrétisation de ce potentiel a contribué à une croissance de 25-40 % du PIB par habitant entre 1965 et 1990 (Bloom et Williamson, 1998 ; Bloom, Canning et Malaney, 2000).
10. Les taux de croissance de la population rurale correspondent à l'augmentation annuelle de la population rurale en proportion de la population existante.
11. Le Mali a révisé plusieurs fois le critère de la taille : jusqu'en 1987, il utilisait le seuil de 5 000 habitants pour définir une zone urbaine ; le recensement de 1998 a placé la limite à 30 000 et celui de 2009 à 40 000 (McGranahan et Satterthwaite, 2014, p. 7). En Tanzanie, les estimations de l'ampleur de l'urbanisation peuvent varier en fonction des trois définitions utilisées par les différentes institutions. Le taux d'urbanisation est estimé à 16.8 % (sur la base de l'approche politique-administrative), 22.8 % (sur la base de l'approche statistique) et 23.5 % (sur la base de l'approche des établissements humains). Cependant, lorsque l'on recourt à l'approche de la densité d'occupation déployée par l'OCDE, le taux d'urbanisation de la Tanzanie s'élève à 33.5 % (Paulais, 2012, p. 71).
12. Dans un petit pays comme le Burundi, la taille moyenne de la parcelle agricole par ménage est passée d'environ 2.2 hectares en 1990 à un demi-hectare en 2014 (note pays des PEA). Le Burundi, qui affiche l'un des taux d'urbanisation les plus faibles d'Afrique (11 %), compte 396 habitants au kilomètre carré (Banque mondiale, 2014).



13. L'Europe a pleinement bénéficié de son hégémonie pour consolider sa transformation structurelle, et son impérialisme lui a donné accès à des marchés captifs, avec peu de concurrence. Cette politique a également permis une émigration européenne massive vers les « nouveaux mondes », en contribuant à l'absorption de sa main-d'œuvre de plus en plus nombreuses et, ainsi, à remédier à une grande pauvreté, voire à la famine, comme en Irlande dans les années 1850. De leur côté, l'Amérique latine et l'Asie ont recouru à d'importantes politiques de modernisation pilotées par l'État, avec néanmoins de nombreuses variantes : remplacement des importations, protection des industries naissantes (Evans, 1995 ; Amsden, 2001) et aides substantielles pour la modernisation de l'agriculture (Djurfeldt et al., 2005), surtout durant la Guerre froide. Une forte intervention étatique a été la règle après la première guerre mondiale et le krach financier de 1929, jusqu'à la fin des années 70, quand la libéralisation économique s'est amorcée, s'accompagnant d'un désengagement de l'État et d'une mondialisation croissante (Giraud, 1996 ; Ha-Joon, 2002). À l'époque, les pays d'Afrique étaient encore jeunes et avaient à peine élaboré leurs propres plans de modernisation.
14. D'ici la fin du siècle, le réchauffement d'au moins 2° C qui est attendu devrait gravement perturber les écosystèmes terrestres et marins.
15. Ce sont principalement les évolutions moyennes de la météorologie, dont les variations sont encore mal comprises, qui laissent augurer ces effets (Thornton et al., 2014), mais les événements extrêmes tels que la sécheresse ou les inondations auront probablement aussi un impact significatif sur les systèmes agricoles. Depuis quelques décennies, l'imprévisibilité du régime des précipitations affecte déjà la région du Lac Victoria, le Nord de la Tanzanie, l'Est de la République démocratique du Congo, la région agropastorale allant du centre du Kenya à la côte de l'Érythrée, la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et les côtes de l'Angola ainsi que du Congo.
16. Les forêts couvrent encore entre la moitié et les deux tiers des terres disponibles en Afrique subsaharienne, mais la progression de la superficie agricole, qui est passée de 200 à 340 millions d'hectares entre 1975 et 2000, soit un bond de 57 %, s'opère essentiellement à leurs dépens (Brink et Eva, 2009).
17. Les résultats mitigés que nombre de pays riches en ressources naturelles obtiennent en termes d'atténuation de la pauvreté et des inégalités (Gamou, Le Billon et Spiegel, 2015) sont en grande partie imputables à une gouvernance médiocre et à une mauvaise utilisation des rentes (Bhattacharyya et Collier, 2014).
18. En 2010, 326 millions de personnes, soit 34,3 % de la population totale de l'Afrique, disposaient d'un revenu journalier compris entre 2 et 20 USD en parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005. C'est la fourchette de revenu qui caractérise la classe moyenne en Afrique (BAfD, 2011, p. 2).
19. Les dépenses consacrées à l'exploration minière en Afrique restent depuis longtemps inférieures à 5 USD par kilomètre carré, contre une moyenne de 65 USD en Amérique latine, en Australie et au Canada. L'exploitation de ces ressources pourrait toutefois dégrader l'environnement à long terme.
20. « Bien que l'Afrique possède environ 24 % des terres agricoles, le continent ne représente que 9 % de la production agricole mondiale » (BAfD et al., 2013, p. 44).



Références

- ACET (2014), « African transformation report », in *Growth with Depth 2014*, Centre africain pour la transformation économique, Accra, Ghana et Washington, DC.
- Ahmed, S. et al. (2014), « How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction? », *Policy Research Working Paper*, n° 7134, Banque mondiale, Washington, DC, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/12/08/000158349_20141208151209/Rendered/PDF/WPS7134.pdf.
- Amsden, A. (2001), *The Rise of "the Rest": Challenges to the West from Late-Industrializing Economies*, Oxford University Press, New York.
- APP (2013), *Rapport 2013 sur les progrès en Afrique : Équité et industries extractives en Afrique, Pour une gestion au service de tous*, Africa Progress Panel, Genève.
- BAfD (2013), *At the Center of Africa's Transformation : Strategy for 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis and Belvédère.
- BAfD (2011), *Southern Africa : Regional Integration Strategy Paper 2011-2015*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD et al. (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : L'Afrique et ses partenaires émergents*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD/WWF (2012), *Africa Ecological Footprint Report 2012*, Fonds Mondial Pour la Vie Sauvage et Banque Africaine de Développement, Tunis.
- Baerenholdt, J. (2009), « Regional development and noneconomic factors », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Banerjee, A. et E. Duflo (2004), « Do firms want to borrow more? Testing credit constraints using a directed lending program », *CEPR Discussion Papers*, No. 4681, Center for Economic and Policy Research, Londres.
- Banque mondiale (2014), *World Development Indicators* (base de données des indicateurs du développement dans le monde), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/indicator/NE.TRD.GNFS.ZS>.
- Banque mondiale (2009), *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique*, Banque mondiale, Washington DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2009/Resources/4231006-1225840759068/Overview-French.pdf> (Vue d'ensemble en français).
- Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Barca, F. (2009), « An agenda for a reformed cohesion policy : a place-based based approach to meeting the European Union challenges and expectations », *Independent Report*.
- Becattini, G. et al. (2003), *From Industrial Districts to Local Development: An Itinerary of Research*, Edward Elgar Publishing Limited, Massachusetts.
- Benin, S. et B. Yu (2012), « Complying with the Maputo declaration target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending », *ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2012*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Benko G. et A. Lipietz (2000), *La richesse des régions : pour une géographie socio-économique*, Presses Universitaires de France, Paris.



- Benko, G. et A. Lipietz (1992), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Bhattacharyya, S. et P. Collier (2014), « Public capital in resource rich economies : is there a curse? », *Working Papers*, No. WPS/2011-14, Centre for the Study of African Economies (CSAE), pp. 1-24, www.csae.ox.ac.uk/workingpapers/pdfs/csae-wps-2011-14.pdf.
- Bloom, D., D. Canning et P. Malaney (2000), « Demographic change and economic growth in Asia », *Population and Development Review*, Vol. 26 (supp.), pp. 257-290.
- Bloom, D. et J. G. Williamson (1998), « Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia », *The World Bank Economic Review*, Vol. 12/3, Banque Mondiale, Washington, DC, pp. 419-455.
- Bodart, C. et al. (2013), « Continental estimates of forest cover and forest cover changes in the dry ecosystems of Africa between 1990 and 2000 », *Journal of Biogeography*, Vol. 40/6, Blackwell Publishing, pp. 1036-1047, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/jbi.12084/epdf>.
- Brink, A. B. et H. D. Eva (2009), « Monitoring 25 years of land cover change dynamics in Africa : a sample based remote sensing approach », *Applied Geography*, Vol. 29/4, Elsevier pp. 501-512, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0143622808000738.
- Bryceson, D. F. et al. (2009), « Critical commentary : the world development report 2009 », *Urban Studies*, Vol. 46/4, Durham University, Durham, pp. 723-738, <http://dro.dur.ac.uk/5456/1/5456.pdf?DDC79+DDD14+dgg0cnm>.
- Busby, J. W. et al. (2014). « Identifying hot spots of security vulnerability associated with climate change in Africa », *Climatic Change*, Vol. 124/4, pp. 717-731, <http://dx.doi.org/10.1007/s10584-014-1142-z>.
- Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.
- Cataia, M. (2011), « Território político: fundamentos e fundação do Estado », in *Sociedade and Natureza*, pp. 115-125, Uberlandia.
- CEA-ONU (2011), « Governing Development in Africa: The Role of the State in Economic Transformation », in *Economic Report on Africa 2011*, Commission des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA-ONU/Union africaine (2014), « Dynamic industrial policy in Africa: Innovative institutions, effective processes and flexible mechanism », in *Economic Report on Africa*, Commission des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Charmes, J. (2011), « Caractérisation du secteur informel en Afrique subsaharienne », in *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne : comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Agence Française de Développement, Paris.
- Chuhan-Pole, P. et al. (2013), *Africa's Pulse : An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*, Banque Mondiale, Washington, DC.
- Cistulli, V. et al. (2014), « Addressing food security and nutrition by means of a territorial approach », *Food Security*, Vol. 6/6, Springer, pp. 879-894.
- CNUCED (2014), « International trade in goods and services », CNUCEDstat (base de données), <http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCSReferer=&sCSChosenLan=en> (consulté le 1 Février 2015).
- Collier, P. et S. Dercon (2014), « African agriculture in 50 years : smallholders in a rapidly changing world? », *World Development*, Vol. 63/0, Elsevier, pp. 92-101, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.001.
- Cresswell, T. (2009), « Place », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (base de données), Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 5 mars 2015).
- DAES-ONU (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).
- DAES-ONU (2004), *World Urbanization Prospects: The 2003 Revision*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York.
- Davis, B., S. Di Giuseppe et A. Zezza (2014), « Income diversification patterns in rural sub-Saharan Africa: reassessing the evidence », *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 7108, Banque Mondiale, Washington, DC.
- De Brauw, A., V. Mueller et H. L. Lee (2014). « The role of rural-urban migration in the structural transformation of sub-Saharan Africa », *World Development*, Vol. 63, pp. 33-42.



- De La Blache (1883), *La terre, Géographie Physique et Économique*, C. Delagrave, Paris.
- De Mel, S., D. McKenzie et C. Woodruff (2008), « Returns to capital in microenterprises : evidence from a field experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 123/4, MIT Press, pp. 1329-1372, www.dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.4.1329.
- De Vries, G., M. Timmer et K. De Vries (2013), « Structural transformation in Africa: static gains, dynamic losses », *GGDC Research Memorandum*, No. 136, Groningen Growth and Development Centre, Groningue, www.ggdc.net/publications/memorandum/gd136.pdf.
- Devarajan, S. et W. Fengler (2013), « Africa's economic boom: why the pessimists and the optimists are both right », *Foreign Affairs*, No. 93/3, www.foreignaffairs.com/articles/139109/shantayanan-devarajan-and-wolfgang-fengler/africas-economic-boom.
- Diao, X. et al. (2007), « The role of agriculture in development: implications for sub-Saharan Africa », *Research Report*, No. 153, International Food Policy Research Institute, Washington, DC, www.ifpri.org/sites/default/files/pubs/pubs/abstract/153/rr153.pdf.
- Dinh, H. T. et al. (2012), « Light manufacturing in Africa: targeted policies to enhance private investment and create jobs », *Africa Development Forum Series*, Banque Mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, et Paris.
- Djurfeldt, G. et al. (2005), *The African Food Crisis: Lessons from the Asian Green Revolution*, CABI Publishing, Oxfordshire.
- Dorosh, P. et J. Thurlow (2012), « Can cities or towns drive african development? Economy-wide analysis for Ethiopia and Uganda », *Working Paper*, No. 2012/50, United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER), Helsinki.
- Dunford, M. (2009), « Regional development models », *International Encyclopaedia of Human Geography*, Elsevier.
- Dustmann, C. et A. Okatenko (2014), « Out-migration, wealth constraints, and the quality of local amenities », *Journal of Development Economics*, Vol. 110, pp. 52-63.
- Evans, P. (1995), *Embedded Autonomy. States and Industrial Transformation*, Princeton University Press, New Jersey.
- Fafchamps, M. et al. (2011), « When is capital enough to get female microenterprises growing? Evidence from a randomized experiment in Ghana », *NBER Working Papers*, No. 17207, National Bureau of Economic Research, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- FAO (2005), « Mapping global urban and rural population: Distributions estimates of future global population distribution to 2015 », *Environment and Natural Resources Working Paper*, No. 24, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- FAOSTAT (2011), *Food and Agriculture Organization of the United Nations (base des données)*, <http://faostat.fao.org/default.aspx> (consulté le 24 Février 2015).
- Filmer, D. et L. Fox (2014), *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, International Bank for Reconstruction and Development et Banque Mondiale, Washington, DC.
- Fremont, A. (1976), *La région : espace vécu*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Gallup World Poll (2012), *Gallup World Poll : Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide (database)*, Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx (consulté le 17 Mars 2015).
- Gamu, J., P. Le Billon et S. Spiegel (2015), « Extractive industries and poverty: a review of recent findings and linkage mechanisms », *Extractive Industries and Society*, Vol. 2/1, pp.162-176.
- Garcilazo, J.E., J. O. Martins et W. Tompson (2010), « Why policies may need to be place-based in order to be people-centred », *VoxEU.org*, 20 November, www.voxeu.org/article/why-policies-may-need-be-place-based-order-be-people-centred (consulté le 1 Mars 2015)
- Garofoli, G. (2009), « Local development », in *The International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Gemenne, F., P. Brückner et D. Ionesco (2013), *The State of Environmental Migration 2013 : A Review of 2012*, Institute for Sustainable Development and International Relations (IDDRI) et Organisation internationale pour les migrations (OIM), Paris.
- Ghani, E. et S. D. O'Connell (2014), « Can service be a growth escalator in low income countries? », *Policy Research Working Paper*, No. 6971, Banque Mondiale, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/PNAS0H83F0>.
- Giraud, J. N. (1996), *L'inégalité du monde : économie du monde contemporain*, Gallimard, Paris.
- Giraud, F. (2008), « Conceptualiser le territoire », *Construire les territoires : historiens et géographes*, No. 403, pp. 57-68.
- Gleditsch, N. P. et R. Nordås (2014), « Conflicting messages? The IPCC on conflict and human security », *Political Geography*, Vol. 43, pp. 82-90, <http://dx.doi.org/10.1016/j.polgeo.2014.08.007>



- Gottman, J. (1952), *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, Paris.
- Grimm, M., J. Krüger et J. Lay (2011), « Barriers to entry and returns to capital in informal activities: Evidence from sub-Saharan Africa », *Review of Income and Wealth*, Vol. 57.
- Guengant, J. P. et J. F. May (2013), « African demography », *Global Journal of Emerging Market Economies*, No. 5/3, SAGE Publications, pp. 215-267, <http://eme.sagepub.com/content/5/3/215.full.pdf+html>.
- Ha-Joon, C. (2002), *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective: Policies and Institutions for Economic Development in Historical Perspective*, Anthem Press, Londres.
- Haggblade, S., P. B. R. Hazell et T. Reardon (ed.) (2007), *Transforming the Rural Nonfarm Economy : Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Michigan.
- Hart, G. (2010), « Redrawing the map of the world? Reflections on the World Development Report 2009 », *Economic Geography*, Vol. 86/3, Clark University, pp. 341-350.
- Harvey, D. (2009), « Reshaping economic geography: the world development report 2009 », *Development and Change*, Vol. 40/6, Institute of Social Studies, Blackwell Publishing, Oxford.
- Harvey, D. (2001), *Spaces of Capital : Towards a Critical Geography*, University of Edinburgh Press, Edinburgh.
- Headey, D., D. Bezemer et P. Hazell (2010), « Agricultural Employment Trends in Asia and Africa : Too fast or too slow? », *World Bank Research Observer*, Vol. 25/1, Banque Mondiale, pp. 57-89, <http://hdl.handle.net/10986/4434>.
- Hnatkowska, V. et A. Lahiri (2013), *Structural Transformation and the Rural Urban-Divide*, The University of British Columbia, http://faculty.arts.ubc.ca/alahiri/Rural_v32.pdf.
- Howells, J. R. L. (2009), « Regional development and technology », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Imbernon, J. (2013), « Urban consolidation and diversification: Megacities and archipelagos », *A New Emerging Rural World: An Overview of Rural Change in Africa*, Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Montpellier.
- Jedweb, R., D. Gollin et D. Vollrath (2013), « Urbanization with and without industrialization », *Institute for International Economic Policy Working Paper Series*, No. IIEP-WP-2014-1, Elliott School of International Affairs, The George Washington University.
- Johnston, B. F. et P. Kilby (1975), *Agriculture and Structural Transformation : Economic Strategies in Late-Developing Countries*, Oxford University Press, Oxford.
- Johnston, B. F. et J. Mellor (1961), « The role of agriculture in economic development », *American Economic Review*, Vol. 51/4, pp. 566-593.
- Jütting, J. et J. de Laiglesia (2009), *Is Informal Normal?: Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059245-en>.
- King, A. et C. Ramlogan-Dobson (2015), « Is Africa actually developing? », *World Development*, Vol. 66/0, Elsevier, pp. 598-613, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X14002885.
- Kremer, M., J.N. Lee et J.M. Robinson (2010), « The return to capital for small retailers in Kenya : evidence from inventories », Mimeo, Harvard University
- Leukhina, O. M. et S. J. Turnovsky (2014), « Push, pull and population size effects in structural development », *American Economic Journal : Macroeconomics*.
- Lévy, J. et M. Lussault (2009), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.
- Long, H., J. Zou et L. Yansui (2009), « Differentiation of rural development driven by industrialization and urbanization in eastern coastal China », *Habitat International* Vol. 33, No. 4, pp. 454-462, <http://dx.doi.org/10.1016/j.habitatint.2009.03.003>.
- Losch, B. (2015), « The elusive quest for inclusive growth in sub-Saharan Africa : regional challenges and policy options », *Growth Is Dead, Long Live Growth: The Quality of Economic Growth and Why It Matters*, JICA Press, Tokyo, pp.217-242.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), *A new emerging rural world : An overview of rural change in Africa*, Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), « Structural transformation and rural change revisited : Challenges for late developing countries in a globalizing world », *Africa Development Forum Series*, Banque Mondiale et Agence française de développement, Washington, DC et Paris.
- Malhi, Y. et al. (2013), « African rainforests: past, present and future », *Philosophical Transactions of the Royal Society London Biology Science*, Vol. 368/1625, <http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2012.0312>.



- Markusen, A. (1996), « Sticky places in slippers' space: a typology of industrial districts », *Economic Geography*, Vol. 72, pp. 293-313.
- McGranahan, G. et D. Satterthwaite (2014), « Urbanisation, concepts and trends », *IIED Working Papers*, No. 10709, International Institute for Environment and Development, Londres, <http://pubs.iied.org/10709IIED>.
- McKenzie, D. J. et C. Woodruff (2006), « Do entry costs provide an empirical basis for poverty traps? Evidence from Mexican microenterprises », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 55/1, University of Chicago Press, pp. 3-42, <http://dx.doi.org/10.1086/505725>.
- McMillan, M. et D. Headey (2014), « Introduction: Understanding structural transformation in Africa », *World Development*, vol. 63/0, Elsevier, pp. 1-10, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X1400062X.
- McMillan, M., D. Rodrik et I. Verdusco-Gallo (2014), « Globalization, structural change and productivity growth, with an update on Africa », *World Development*, vol. 63, Elsevier, pp. 11-32, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002246.
- Muller, C. et al. (2011), « Climate change: Risks for African agriculture », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 108/11, CrossMark, Washington, DC, www.pnas.org/content/108/11/4313.
- Niang, I. et al. (dir. pub.) (2014), « Climate change 2014: Impacts, adaptation and vulnerability: Part B: Regional aspects », *Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge et New York, pp. 199-1265.
- Nijkamp, P. et M. Abreu (2009), « Regional development theory », *Serie Research Memoranda*, n° 29, Vrije University of Amsterdam, Faculty of Economics, Business Administration and Econometrics.
- O'Loughlin, J., A. M. Linke et F. D. W. Witmer (2014), « Effects of temperature and precipitation variability on the risk of violence in sub-Saharan Africa: 1980-2012 », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 111/47, CrossMark, Washington, DC, www.pnas.org/content/111/47/16712.
- OCDE (2012), *Promoting Growth in All Regions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>.
- OCDE (2011), *Perspectives régionales de l'OCDE 2011 : Des régions résilientes pour des économies plus fortes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121126-fr>.
- OCDE (2009), *Reprise économique, innovation et croissance durable - Le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.
- ONU (1998), *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses: Revision 1*, Nations Unies, New York.
- ONU Division de statistiques (2015), UN COMTRADE (base de données), Système harmonisé, Rév. 2, <http://wits.worldbank.org> (consulté le 17 Février 2015).
- ONUDI (2008), *Industrial Development Report 2009: Breaking in and Moving up: New Industrial Challenges for the Bottom billion and the Middle-income Countries*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
- Page, J. (2012), « Can Africa industrialise? », *Journal of African Economies*, vol. 21, Oxford University Press, Oxford, pp. ii86-ii124, www.dx.doi.org/10.1093/jae/ejr045.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes d'Afrique: l'enjeu de l'investissement local*, Banque Mondiale et Agence Française du Développement, Washington, DC, et Paris.
- Perroux, F. (1991), *L'économie du XX^e siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- PNUE (2006), « Biodiversity », in *African Environment Outlook 2: Our Environment, Our Wealth*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.eoearth.org/view/article/150570.
- Raworth, K. (2012), « A safe and just space for humanity: Can we live within the doughnut? », *Oxfam Discussion Papers*, Oxfam International, Oxford.
- Reardon, T. et al. (2007), « Household income diversification into rural non-farm activities », in *Transforming the Rural Nonfarm Economy. Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Ribeiro, A. (2004), « Regionalização: fato e ferramenta » [la régionalisation : une donnée factuelle ou un outil ?], in *Brasil Século XXI: Por uma Nova Regionalização?* [le Brésil du XXI^e siècle : pour une nouvelle régionalisation ?], Ester Limonad, São Paulo.
- Rodríguez-Pose, A. (2010), « Economic geographers and the limelight: The reaction to the 2009 World Development Report », *Economic Geography*, vol. 86, Wiley, pp. 361-370, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1944-8287.2010.01094.x/abstract>.



- Rodrik, D. (2014), « An African growth miracle? », *Richard H. Sabot Lectures*, Center for Global Development, Washington, DC, www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/An_African_growth_miracle.pdf.
- Rodrik, D. (2011), *Labor Markets: The Unexploited Frontier of Globalization*, W.W. Norton & Company, New York.
- RWI (2013), *The 2013 Resource Governance Index: A measure of Transparency and Accountability in the Oil, Gas and Mining Sector*, Revenue Watch Institute, New York.
- Santos, M. (2008), *Da Totalidade ao Lugar* [De la totalité au lieu], Edusp, São Paulo.
- Santos, M. (1999), *A Natureza do Espaço: Espaço e Tempo: Razão e Emoção* (La nature de l'espace : Technique et temps, raison et émotion), Hucitec, São Paulo.
- Shimeles, A. et T. Nabassaga (à paraître), « Why is inequality high in Africa? », Banque africaine de développement, Abidjan.
- Storper, M. (1997), *The Regional World: Territorial Development in a Global Economy*, Guilford Press, New York.
- Storper, M. and R. Walker (1989), *The Capitalist Imperative: Territory, Technology and Industrial Growth*, Blackwell, Oxford.
- Swilling, M. (2013), « Economic crisis, long waves and the sustainability transition: An African perspective », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 6/0, Elsevier, pp. 96-115, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S221042241200055X.
- Thornton, P. K. et al. (2014), « Climate variability and vulnerability to climate change: A review », *Global Change Biology*, vol. 20/11, Wiley, pp. 3313-3328, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/gcb.12581/abstract>.
- Thornton, P. K. et al. (2011), « Agriculture and food systems in sub-Saharan Africa in a 4°C+ world », *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, vol. 369/1934, The Royal Society Publishing, pp. 117-136, <http://rsta.royalsocietypublishing.org/content/369/1934/117>.
- Timmer, C. P. (2009), *A World without Agriculture: The Structural Transformation in Historical Perspective*, The American Enterprise Institute Press, Washington, DC.
- UE (2011), « Territorial agenda of the European Union 2020 : towards an inclusive, smart and sustainable Europe of diverse regions », *Informal Ministerial Meeting of Ministers responsible for Spatial Planning and Territorial Development*, Union européenne, Gödöll.
- UNESCO/CEA-ONU/PNUÉ (2011), « A green economy in the context of sustainable development and poverty eradication: What are the implications for Africa? », *Papers of the Africa Regional Preparatory Conference for the United Nations Conference on Sustainable Development "Rio+20"*, Nations Unies, Addis-Abeba.
- UNRISD (2010), *Combating Poverty and Inequality. Structural Change, Social Policy and Politics*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Vittek, M. et al. (2014), « Land Cover Change Monitoring Using Landsat MSS/TM Satellite Image Data over West Africa between 1975 and 1990 », *Remote Sensing*, vol. 6/1, Multidisciplinary Publishing Institute (MDPI), pp. 658-676, www.mdpi.com/2072-4292/6/1/658.

Pour en savoir plus

- Banque mondiale (2015a), « World Bank national accounts data », *Open Data Catalog* (base de données), <http://datacatalog.worldbank.org/> (consulté le 3 février 2015).
- Banque mondiale (2015b), *Global Monitoring Report 2014/2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/978-1-4648-0336-9>.
- Brunet, R., R. Ferras et H. Théry (1992), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, La Documentation Française, Paris.
- Carmignani, F. et T. Mandeville (2014), « Never been industrialized: A tale of African structural change », *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 31, pp. 124-137, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0954349X14000514.



- Chamberlin, J., T. S. Jayne et D. Headey (2014), « Scarcity amidst abundance? Reassessing the potential for cropland expansion in Africa », *Food Policy*, vol. 48/0, Elsevier, pp. 51-65, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306919214000761.
- Debarbieux, B. (1999), *Le territoire : histoires en deux langues*, in *Discours scientifique et contextes culturels, Géographies françaises à l'épreuve postmoderne*, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux, pp. 36-37.
- Delaney, D. (2005), *Territory: A Short Introduction*, Blackwell, Oxford.
- Elden, S. (2013), *The Birth of Territory*, University of Chicago Press, Chicago.
- Gore, C. (2003), « Globalization, the international poverty trap and chronic poverty in the least developed countries », *Chronic Poverty Research Centre (CPRC) Working Paper*, n° 30, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- Jedwab, R. (2012), « Why is African urbanization different? Evidence from resource exports in Ghana and Ivory Coast », *Job Markets Paper*, École d'économie de Paris, Paris.
- Jütting, J. et al. (2005), « What makes decentralisation in developing countries pro-poor? », *The European Journal of Development Research*, vol. 17/4, Routledge, pp. 626-648.
- McKinsey Global Institute (2010), *Lions on the Move: The Progress and Potential of African Economies*, McKinsey Global Institute.
- OCDE (2015), *Catalogue des bases de données OCDE, Comptes nationaux (base de données)*, www.oecd.org/std/na/ (consulté le 12 mars 2015).
- OCDE (2012), *L'indice Institutions sociales et Égalité homme-femme : Égalité homme-femme, Institutions et Développement (base de données)*, <http://genderindex.org/> (consulté le 15 février 2015).
- PNUD (2011), *Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et Équité : Un meilleur avenir pour tous*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2010), *Rapport sur le développement humain 2010. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Rodrik, D. (2013), « The past, present, and future of economic growth », *Working Paper 1*, Global Citizen Foundation, www.gcf.ch/?page_id=1272.
- Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (2015), *Wittgenstein Centre Data Explorer Version 1.2. (base de données)*, www.wittgensteincentre.org/dataexplorer (consulté le 4 mars 2015).



Annexe 6.A1. Une politique d'éducation accélérée peut faciliter la transition démographique

Accélérer la transition démographique permettrait de maximiser les chances de bénéficier d'un dividende démographique. Une politique éducative accélérée peut alimenter la croissance économique en augmentant le ratio d'activité, c'est-à-dire le rapport du nombre des travailleurs sur celui des personnes dépendantes, et en améliorant les qualifications de la population (Cuaresma, Lutz et Sanderson, 2014). Cette accélération de la transition démographique facilitera par ailleurs la transformation structurelle dans de nombreux pays.

Le Wittgenstein Centre a construit des scénarios démographiques intégrant l'effet des études sur la fécondité et la mortalité, entre autres (Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital, à paraître). Le scénario fondé sur un taux d'inscription constant, qui constitue le scénario de référence, ne projette aucune amélioration quantitative de l'éducation. Le scénario accéléré prévoit, lui, que les pays atteindront des objectifs ambitieux dans le domaine de l'éducation, conformes aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'initiative l'Éducation pour tous. Dans ce scénario, les pays parviennent à « suivre l'exemple de pays tels que la Corée et Singapour, qui ont connu l'une des progressions de la scolarisation les plus rapides de l'histoire de l'humanité » (Lutz et KC, 2013, p. 5). Dans le scénario de référence, le pourcentage des jeunes scolarisés reste le même, tandis que dans le scénario accéléré, le nombre des élèves, ainsi que leur niveau d'études, s'accroît.

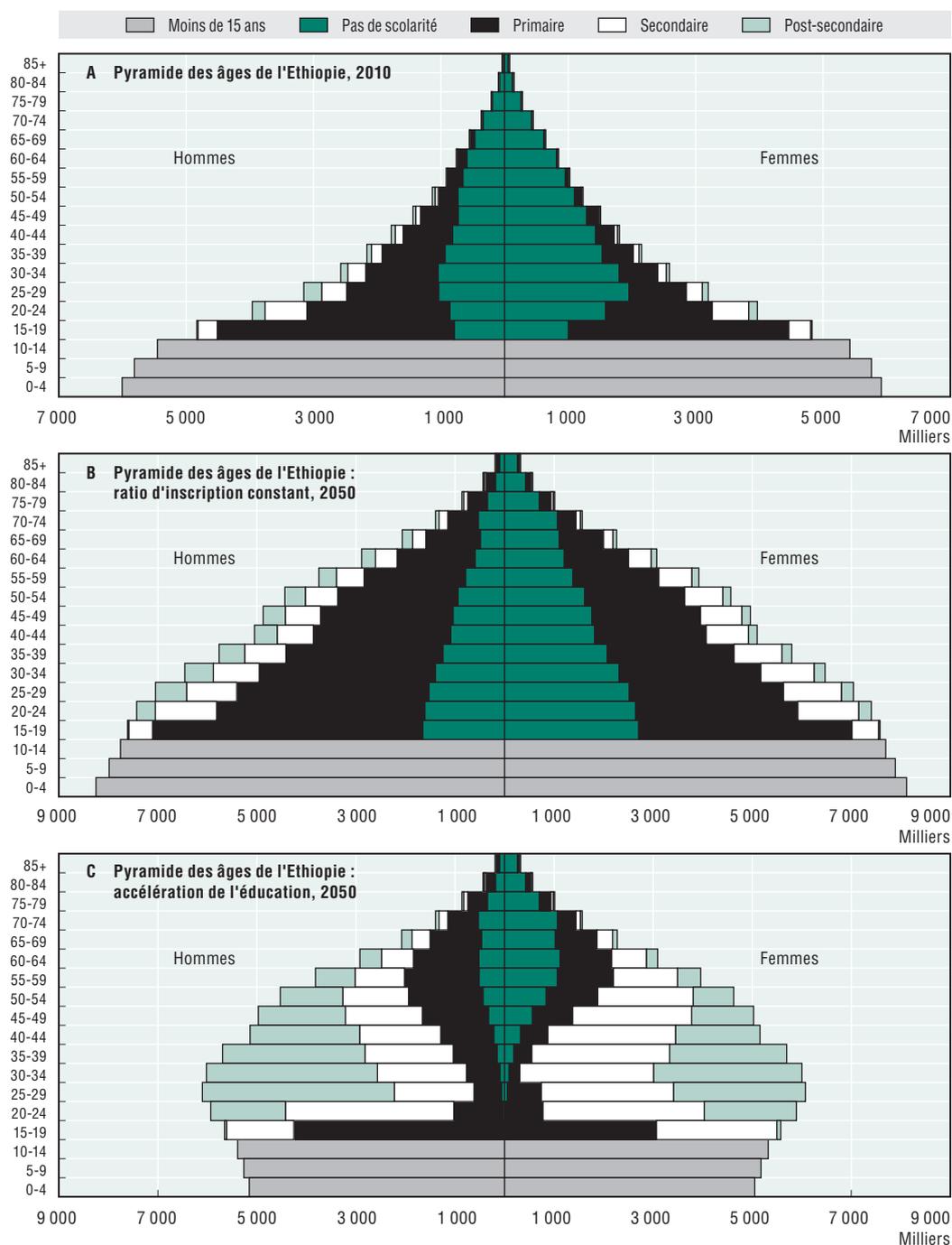
Scénario pour un pays : le cas de l'Éthiopie

L'Éthiopie aurait tout à gagner à renforcer sa politique d'éducation. Ce pays affichait un taux de fécondité de près de cinq enfants par femme en 2010. Une politique éducative ambitieuse pourrait y alléger la pression démographique, augmenter le ratio d'activité, favoriser l'émergence d'une population active plus instruite et atténuer les écarts de niveaux d'études entre les sexes. Le graphique 6.A1.1 montre l'effet que produiraient deux politiques éducatives différentes sur la pyramide des âges de l'Éthiopie. Il compare les niveaux d'études en Éthiopie en 2010 aux résultats que l'on obtiendrait selon deux scénarios différents en 2050. En 2050, d'après le scénario de référence, la population dépendante aura augmenté de 57 %, contre 14 % dans le scénario accéléré.

Une politique éducative accélérée pourrait refaçonner de manière positive la pyramide des âges de l'Éthiopie. En 2010, cette pyramide était triangulaire du fait de l'importante population jeune dépendante. Si le pays adopte une politique éducative accélérée, en 2050, sa pyramide aura pris la forme d'un dôme, car la majeure partie de sa population aura alors atteint l'âge de travailler. De plus, 23 % des habitants auront fait des études post-secondaires. En revanche, dans le scénario de référence, la pyramide restera triangulaire et la majorité de sa population n'aura pas fait d'études secondaires. Entre 2010 et 2050, la population de l'Éthiopie devrait passer de 82.9 millions d'habitants à 143.9 millions dans le scénario accéléré ou à 169.6 millions dans le scénario de référence.



Graphique 6.A1.1. Niveaux d'études en Éthiopie en 2010 et scénarios pour 2050



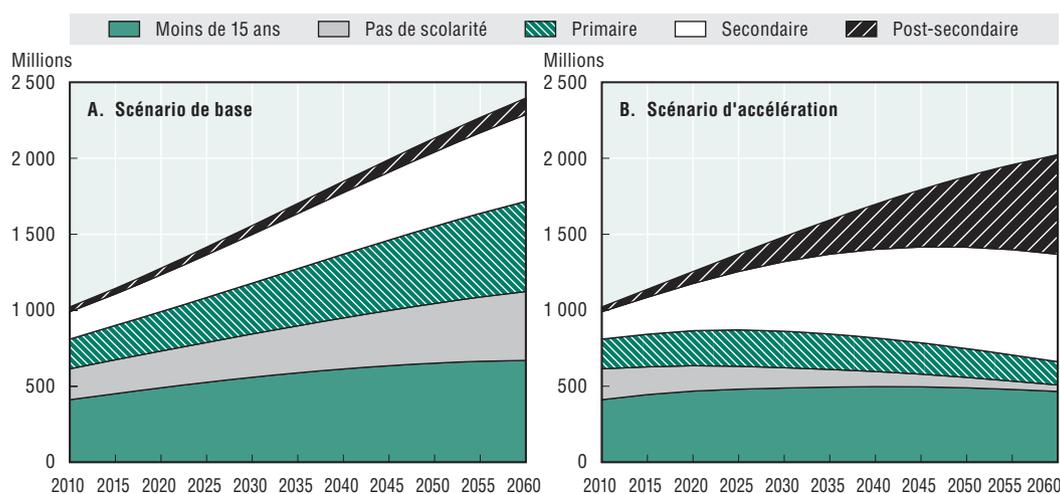
Source : Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (à paraître).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207536>



Un scénario continental

À l'échelle du continent, un scénario éducatif accéléré pourrait étoffer significativement la population d'âge actif. Il améliorerait le ratio d'activité en Afrique en augmentant le nombre de travailleurs pour 100 personnes dépendantes, lequel passerait de 133 en 2015 à 200 en 2050. De plus, une politique accélérée ambitieuse porterait le nombre de travailleurs diplômés de l'enseignement post-secondaire à près de 650 millions en 2060, contre 31 millions en 2010. En revanche, si le taux d'inscription actuel reste inchangé, près de 700 millions de personnes en âge de travailler seraient dépourvues d'instruction en 2060 et les diplômés de l'enseignement post-secondaire resteraient peu nombreux. Le graphique 6.A1.2 présente la répartition de la population africaine par niveaux d'études projetée pour 2060. Il montre comment la politique d'éducation pourrait influencer sur la taille de la population du continent. Si les pays d'Afrique adoptent une politique d'éducation accélérée, la population du continent s'établira à 1.88 milliard d'habitants en 2050, contre 2.13 milliards si les taux d'inscription restent constants, soit une différence de 250 millions.

Graphique 6.A1.2. Répartition des niveaux d'études en Afrique suivant deux scénarios de politique éducative, 2010-60



Source : Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (à paraître).
[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933207542](http://dx.doi.org/10.1787/888933207542)

La Corée a opté pour une politique éducative accélérée. À partir des années 60, elle a séquencé sa politique d'éducation de manière à répondre à l'évolution de la demande du marché du travail. Dans un premier temps, elle a élargi l'accès universel à l'école primaire en introduisant la scolarité obligatoire et gratuite et en construisant davantage d'écoles, y compris dans les territoires à la traîne. Ce programme a été financé par un impôt supplémentaire dédié et par l'aide étrangère, qui ont plus que triplé le budget de l'éducation, lequel est passé de 4 % du budget de l'État en 1954 à 15 % en 1959. À mesure que le socle éducatif se renforçait, le pays a réorienté ses investissements sur le développement de l'enseignement secondaire et supérieur, avant d'investir dans l'amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux (Kim, 2010). Pendant toute cette période, les pouvoirs publics se sont également attachés à instaurer, puis à renforcer, la formation technique et professionnelle afin de répondre à la demande locale de qualifications.



Le renforcement de la disponibilité et de la qualité de l'éducation peut aider les pays d'Afrique à orienter leur modèle de croissance vers des activités à plus forte valeur ajoutée. L'éducation de meilleure qualité se traduit par une plus forte productivité de la main-d'œuvre, même lorsque l'on neutralise l'effet du revenu par habitant (OCDE/CAF/CEPALC, 2014, p. 89 ; Hanushek et Woessmann, 2012). Cependant, améliorer l'éducation requiert également de mieux cibler les marchés du travail.

L'éducation post-secondaire reste encore souvent trop généraliste et n'inculque pas aux étudiants les compétences pratiques que demandent les petites entreprises et le travail indépendant. Le développement des compétences techniques et professionnelles reste pour le moment négligé, alors qu'il peut constituer un outil important, surtout lorsqu'il est utilisé en coopération avec les entreprises. Moins de 5 % des élèves du secondaire sont inscrits dans un cursus de formation technique et professionnelle, et leur part dans les budgets de l'éducation oscille entre 2 et 6 % à peine (BAfD/OCDE, 2008). Une proportion beaucoup plus importante de jeunes optent pour l'apprentissage informel. En Afrique du Sud, le développement de la formation professionnelle pourrait renforcer les compétences de 3.4 millions de jeunes, c'est-à-dire un tiers des 15 à 24 ans, qui ne sont ni dans un emploi informel, ni à l'école ni en formation. Au niveau universitaire, l'Afrique affiche la plus forte proportion de diplômés en sciences sociales et en lettres et sciences humaines de toutes les régions du monde, mais la plus faible proportion d'ingénieurs. Seulement 2 % des étudiants étudient l'agronomie, soit le même pourcentage qu'au sein de l'OCDE, alors que l'agriculture constitue, à l'évidence, l'avantage comparatif de nombreux pays d'Afrique (BAfD et al., 2012).



Annexe 6.A2. Mesures de l'inégalité spatiale en Afrique

Les données récentes suggèrent que l'Afrique est le deuxième continent le plus inégal au monde, derrière l'Amérique latine (Ravallion et Chen, 2012). De plus, des niveaux élevés d'inégalité semblent persister depuis 60 ans et ne montrent pas de signe visible de déclin (Bigsten, 2014 ; Milanovic, 2003). À cause du manque de données collectées en vagues régulières au niveau des ménages dans beaucoup de pays, les déterminants des inégalités en Afrique n'ont pas pu faire jusqu'à présent l'objet d'analyses systématiques. Un effort récent de la Banque africaine de développement pour combler cette lacune confirme les résultats d'études précédentes de manière frappante : en utilisant les données des Enquêtes démographiques et de santé conduites en 108 vagues dans 37 pays, Shimeles et Nabassaga (à paraître) observent que près de 40 % des inégalités en termes de patrimoine en Afrique sont principalement dues à des facteurs spatiaux (tableau 6.A2.1).

Tableau 6.A2.1. Niveaux d'inégalité dans 37 pays africains

Période	Coefficient de Gini pour le patrimoine	Composante due aux inégalités spatiales	Composante due aux inégalités d'opportunité	Composante due à d'autres facteurs
Avant 1995	0.42	0.37	0.11	0.52
1996-2000	0.43	0.34	0.13	0.53
2001-05	0.38	0.32	0.13	0.54
2006-09	0.40	0.34	0.14	0.51
2010-13	0.44	0.39	0.13	0.47

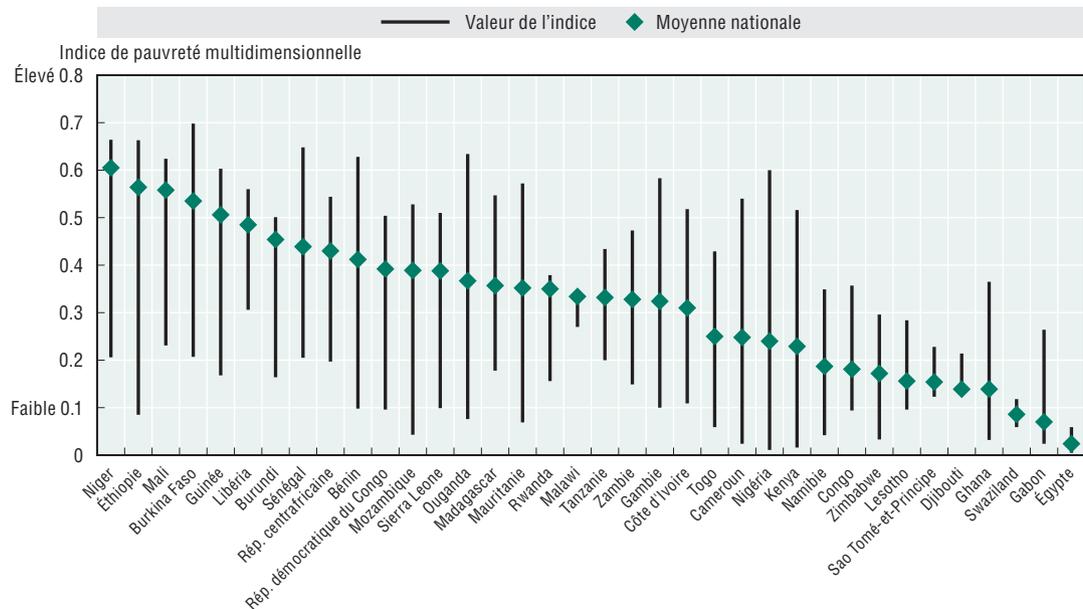
Source : Shimeles et Nabassaga (à paraître).

Sur le continent africain, la distribution spatiale de la pauvreté reflète les disparités régionales du continent, comme le montre le graphique 6.A2.1. Des caractéristiques territoriales défavorables peuvent maintenir certaines zones dans un état de sous-développement, créant des « trappes à pauvreté de nature spatiale » (Bird, Higgins et Harris, 2010). Ces disparités se recoupent avec l'écart entre zones rurales et urbaines. Le graphique fait apparaître non seulement les différences marquées entre les régions où se situe la capitale du pays et les autres, mais également l'écart régional plus ample dans les pays pauvres tels que l'Éthiopie, le Mali et le Niger. Il s'appuie sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Mesure composite du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté, cet indice comprend dix indicateurs (accès à l'électricité, eau potable et assainissement, notamment), qui estiment l'ampleur des difficultés des ménages (chapitre 4).

Les disparités entre régions reflètent également les disparités territoriales au niveau national. Ainsi, au Nigéria, on observe de fortes variations régionales de l'IPM entre les 37 régions, de Lagos (0.035) à Yobé (0.635). Alors que les 11 régions du Nord du pays ont un IPM supérieur à 0.4, les régions qui affichent l'IPM le plus faible, dans lesquelles la pauvreté est moins multidimensionnelle, sont toutes situées dans le Sud (IPM de 0.050 à 0.150), qui concentre la grande zone métropolitaine, les activités économiques et les gisements pétrolifères du pays. D'autres pays sont plus homogènes sur le plan régional, en dehors de la région dans laquelle se trouve la capitale ; c'est notamment le cas du Mali, où l'IPM de toutes les régions, sauf à Bamako, est compris entre 0.44 et 0.594. Il en va de même au Niger, exception faite de la capitale, Niamey, et de la région d'Agadez, à faible densité de population (0.405), où l'on extrait de l'uranium.



Graphique 6.A2.1. Valeurs extrêmes et moyenne de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans 37 pays d'Afrique, 2005-12



Note : L'indice de pauvreté multidimensionnelle va de 0, valeur la plus faible, à 1, la plus élevée. Il peut être décomposé par région, ainsi que par dimension.

Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

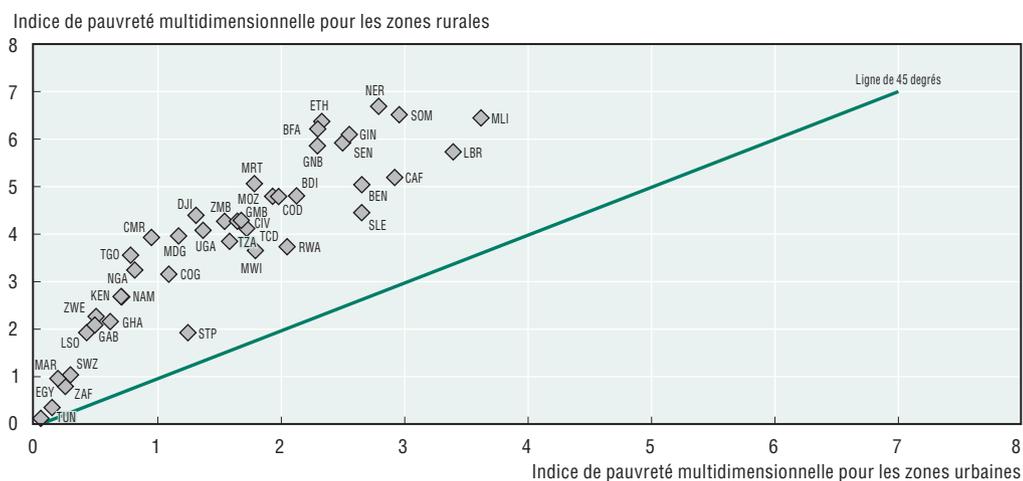
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207550>

En outre, dans nombre de pays du continent, la valeur de l'IPM illustre les disparités entre zones côtières et enclavées, à 0,23 et 0,43 respectivement. Dans les 365 régions de 36 pays d'Afrique, les zones enclavées affichent un taux de pauvreté et une intensité de la pauvreté plus élevés que pour les zones côtières, et la différence est statistiquement significative à moins de 1 %. L'IPM indique que 86 % des pauvres (252 millions de personnes) vivent dans des zones sans accès au littoral et seulement 4 % (41 millions) sur les côtes.

Enfin, la pauvreté multidimensionnelle est nettement plus marquée dans les campagnes que dans les zones urbaines, même si cette relation décroît à mesure que le développement progresse. On dispose de données comparables sur la pauvreté urbaine et rurale pour 42 pays africains : il en ressort un IPM agrégé moyen de 0,11 en zone urbaine, contre 0,39 en milieu rural, où vivent 74 % des pauvres. La résorption de ces inégalités s'inscrit dans le contexte de la transformation structurelle, étant donné que l'écart entre zones urbaines et rurales se réduit avec la progression de la diversification, la hausse de la productivité et l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Les plus diversifiés des pays africains, tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte et la Tunisie, enregistrent un important recul des disparités entre zones rurales et urbaines (graphique 6.A2.2).



Graphique 6.A2.2. Pauvreté multidimensionnelle en Afrique : comparaison entre zones rurales et urbaines



Note : La ligne continue représente l'absence d'écart de l'IPM entre zones rurales et urbaines.

Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207563>



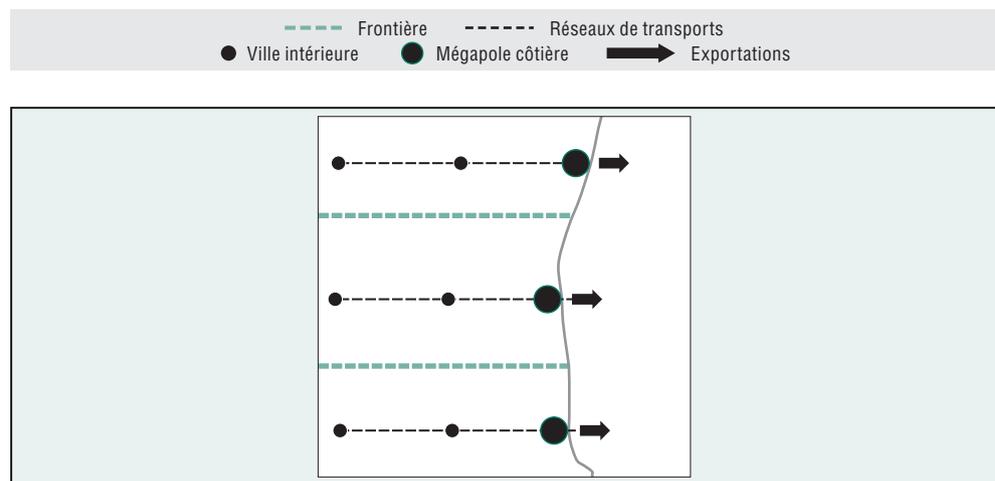
Annexe 6.A3. Le développement de villes intermédiaires peut accélérer la transformation structurelle

Dans de nombreux pays marqués par de fortes asymétries territoriales, la transformation structurelle peut être accélérée à condition de mieux relier les zones rurales aux zones urbaines. Le développement des villes intermédiaires est susceptible de renforcer les liens entre l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation.

La rente a polarisé l'organisation territoriale

L'organisation de l'espace dans les colonies a fortement influencé la configuration territoriale du continent jusqu'à aujourd'hui. Les territoires étaient essentiellement destinés à l'exploitation des ressources naturelles. Chaque colonie a construit son propre port pour expédier les marchandises acheminées par train depuis l'intérieur des terres ; bien souvent, le port est devenu à la fois la ville principale et un terminal ferroviaire. Pour les territoires enclavés, le chemin de fer assurait généralement la liaison avec le port colonial le plus proche, et reliait par exemple Ouagadougou à Abidjan ou Kampala à Mombasa. Les territoires étaient orientés perpendiculairement à la côte, ce qui créait une structure « en dents de peigne », instaurant souvent une division entre les entités sociales et politiques existantes (graphique 6.A3.1). Les 16 pays enclavés du continent étaient ainsi reliés aux régions côtières par les dents du « dents de peigne ».

Graphique 6.A3.1. L'organisation en « dents de peigne » de l'espace en Afrique



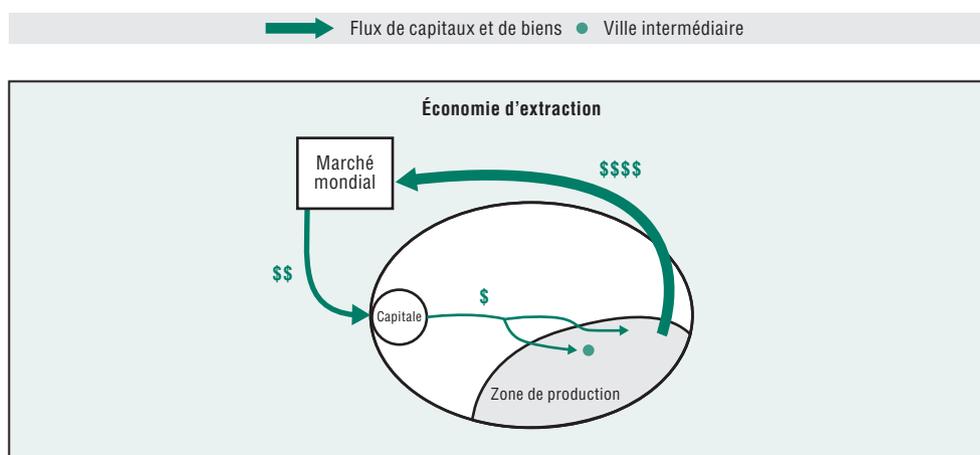
Après l'accession à l'indépendance, chaque pays s'est efforcé de bâtir son unité et son identité nationales en étoffant les fonctions administratives et économiques de la capitale ainsi que son infrastructure. Les nouvelles frontières nationales ont été renforcées. Une partie de l'infrastructure régionale a été démantelée : par exemple, les réseaux ferrés conjoints partagés par le Mali et le Sénégal, d'une part, et par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, d'autre part, ont été scindés en entités distinctes. Les systèmes éducatifs ont également été subdivisés, chaque nouveau pays tenant à créer sa propre université malgré le manque d'argent et de personnel.



Dans bien des cas, les choix de stratégie économique des pays nouvellement indépendants n'ont fait qu'accentuer la fragmentation des territoires. L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale est restée principalement dominée par l'exportation de matières premières non transformées. Sachant que l'extraction des ressources locales est par définition une activité localisée, des enclaves se sont développées, comme les concessions minières et les plantations.

Une explication possible pour la lenteur de la transformation structurelle est la persistance du système de la rente. Les États se sont employés à s'arroger la rente produite par l'extraction des ressources, en la percevant sous forme de redevances, de taxes à l'exportation et à l'importation et d'aide publique au développement (Magrin, 2013). Cette pratique a renforcé le recours au financement extérieur, offrant une solution de substitution à la mobilisation des ressources domestiques. Le graphique 6.A3.2 propose une représentation stylisée des conséquences territoriales de ce système de rente : la polarisation s'accroît en faveur de la capitale, qui est souvent un port dans les pays côtiers, et aussi le principal pôle administratif, logistique et d'activité ; les territoires abritant les industries extractives n'en tirent que peu de bénéfices et les autres ne perçoivent guère les fruits de la redistribution.

Graphique 6.A3.2. Relations entre rentes extractives et territoires



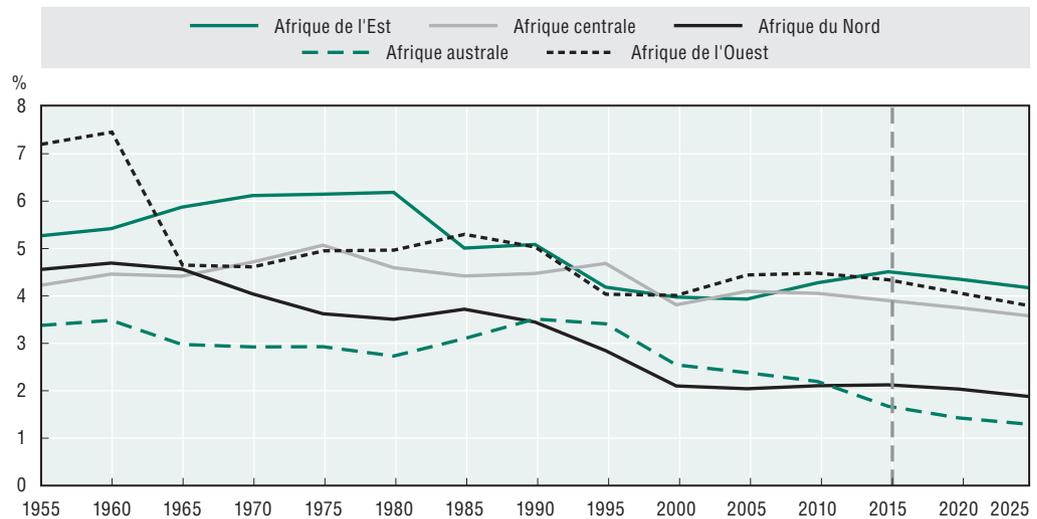
Source : Adapté de Magrin (2013).

L'urbanisation exacerbe les asymétries territoriales

Les villes africaines n'ont pas assez contribué à la transformation structurelle. La création d'emplois formels a été lente et les migrants ruraux n'ont trouvé d'emplois que dans le secteur informel urbain. Les villes africaines ont ainsi grossi rapidement et de manière inégale. Pourtant, si la population urbaine s'accroît rapidement en Afrique, elle ne monte plus en flèche. Sa progression a en fait fortement ralenti depuis le pic des années 50-70. À cette époque-là, en Afrique de l'Ouest, les villes enregistraient une croissance annuelle allant jusqu'à 7,5 %, tandis que celle-ci est retombée au rythme plus modeste de 4,3 % par an entre 2010 et 2015. C'est aujourd'hui l'Afrique de l'Est qui affiche la progression la plus rapide, à 4,5 %, alors que le taux de croissance urbaine mesuré en Afrique australe ne dépasse 1,7 % (graphique 6.A3.3). La grave crise économique des années 80 et 90 a marqué un tournant, ce qui pose la question de l'attractivité des zones urbaines dans le contexte d'un sous-emploi massif et de la faiblesse de la création d'emplois.



Graphique 6.A3.3. Taux de croissance de la population urbaine en Afrique, 1950-2025



Note : Les pourcentages traduisent le taux de variation annuelle moyen de la population urbaine sur des périodes de cinq ans.

Source : DAES-ONU (2014).

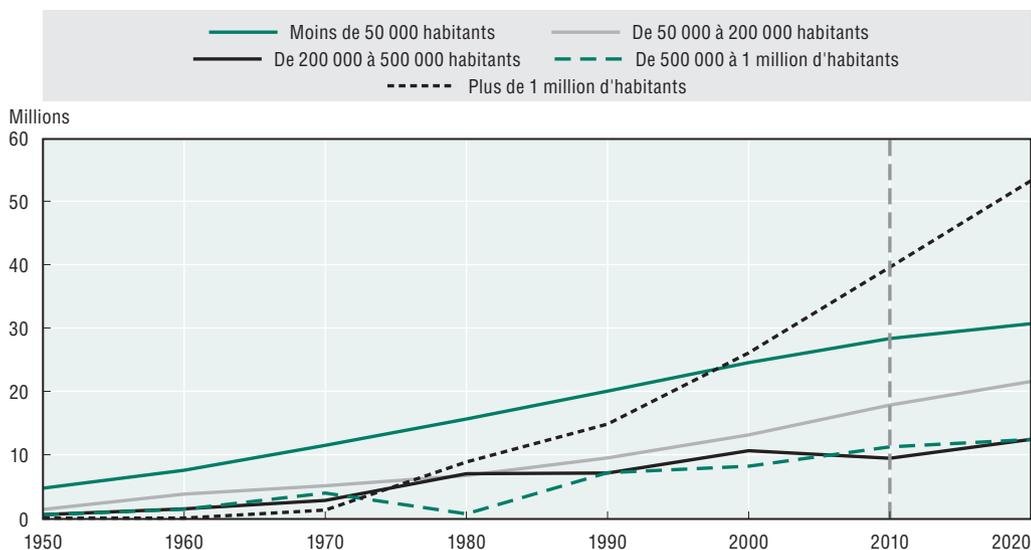
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207575>

Les systèmes urbains disparates du continent se sont traduits par un phénomène de métropolisation et par une croissance locale diffuse. Pendant le processus de **métropolisation**, comme le montre la carte 4 (dans l'encart à la fin de la partie thématique), des archipels urbains émergent à partir de grappes de villes connectées par des réseaux routiers, préfigurant les futures mégavilles (Dollfus, 1997 ; Veltz, 1996). Ces vastes régions multipolaires sont apparues sur la côte le long du golfe de Guinée et partout au Nigéria (Denis et Moriconi-Ebrard, 2009). Des systèmes analogues sont en train de se développer sur les hauts plateaux éthiopiens, dans le corridor Nairobi-Kampala, en Afrique du Sud et dans les pays d'Afrique du Nord. Certaines villes africaines sont densément peuplées : dans les espaces bâtis de la métropole de Lagos, la densité moyenne est supérieure à 20 000 habitants au kilomètre carré (Lagos State Bureau of Statistics, 2005). En dépit de cette tendance, l'Afrique compte toujours moins de grandes villes que les autres régions du monde : ce continent d'un milliard d'habitants renferme environ 30 villes d'un million d'habitants, tandis que l'Amérique du Sud en a 42, pour 400 millions d'habitants seulement.

La croissance locale diffuse constitue le deuxième moteur de l'urbanisation. De gros villages apparus depuis longtemps deviennent des centres ruraux, puis de petites villes, du fait de leurs fonctions commerciales, administratives ou religieuses. C'est ce qui se produit en particulier en Afrique de l'Est et de l'Ouest, où le nombre des villes de moins de 50 000 habitants a considérablement augmenté depuis les années 60. De plus, l'amélioration des infrastructures et de la téléphonie mobile brouillent les frontières entre « l'urbain » et « le rural » : de nouvelles migrations courtes apparaissent – pour quelques semaines, quelques jours voire dans la journée –, calquées sur les densités territoriales et la qualité des réseaux de transports (voir les cartes 5 et 6 pour le Mali et le Kenya). Une croissance urbaine locale diffuse témoigne de la stagnation relative des villes de taille intermédiaire ; les villes de 200 000 à 1 million d'habitants semblent faire défaut en Afrique (graphique 6.A3.4).



Graphique 6.A3.4. La population urbaine rapportée à la taille des villes en Afrique de l'Ouest, 1950-2020

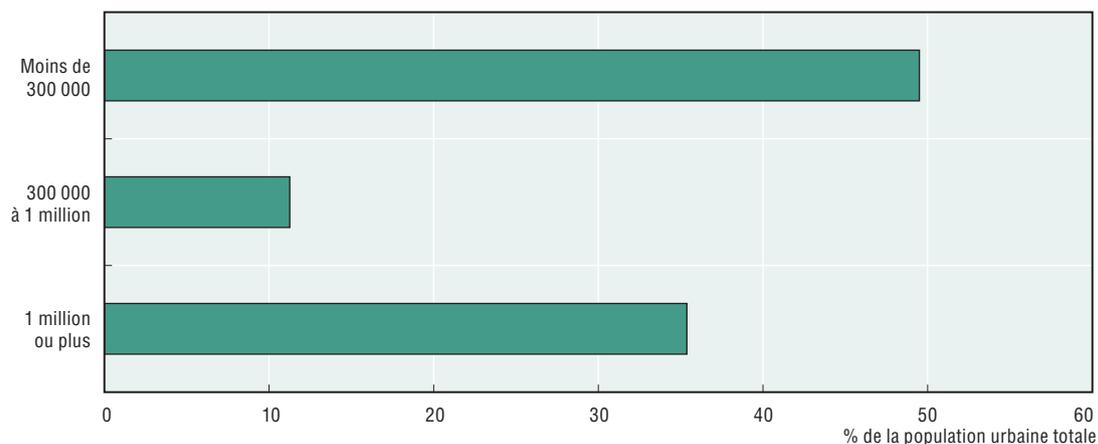


Source : AFD et al. (2009) in Imbernon (2013).
Note : Les données couvrent 16 pays d'Afrique de l'Ouest.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207588>

Les villes intermédiaires constituent un « chaînon manquant »

La consolidation d'un système de villes intermédiaires aiderait les pays africains à combler le fossé qui sépare le monde rural des zones urbaines et à désencombrer les mégapoles. Les villes intermédiaires se situent entre les villes principales et les petites communes ; les définitions varient en fonction de la taille de la population, de la fonction de l'agglomération et de son statut économique. Moins de 15 % de la population urbaine du continent africain se concentrent dans des agglomérations urbaines de 300 000 à 1 million d'habitants (graphique 6.A3.5).

Graphique 6.A3.5. Part de la population urbaine d'Afrique par taille d'agglomération, 2010



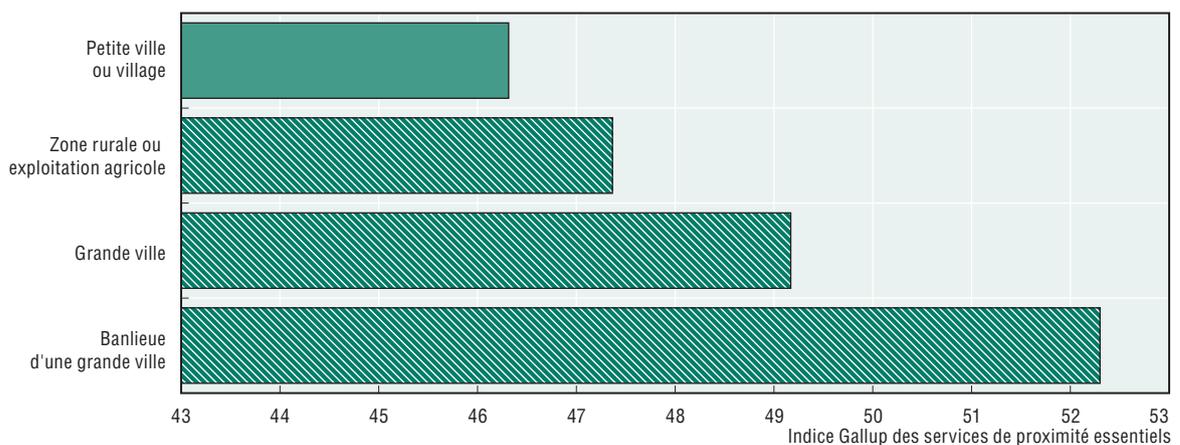
Source : UNDESA (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207591>



Les villes intermédiaires sont par conséquent qualifiées de « chaînon manquant » en Afrique (Christiaensen and DeWeerd, 2013). Les villes intermédiaires et les petites communes pâtissent d'une pauvreté élevée, d'un investissement faible et d'opportunités d'emploi formel trop rares (Roberts et Hohmann, 2014). Dans les petites villes, la satisfaction des habitants vis-à-vis des services de base, tels que les routes, les soins de santé et l'éducation, est au plus bas (graphique 6.A3.6). Le secteur informel est proportionnellement plus important dans les villes intermédiaires que dans les zones métropolitaines. La faible capacité des municipalités plombe également le climat des affaires.

En l'absence de biens publics adaptés (infrastructure, services de base, équipements) et d'un soutien aux entrepreneurs (facilitation, information), il est probable que de nombreuses villes intermédiaires resteront peu développées. Des niveaux de revenus modestes et la fragilité des secteurs secondaires se traduisent par une demande locale faible et des recettes publiques limitées. L'urbanisation, si elle se cantonne à l'agglomération d'habitants pauvres sans opportunités économiques productives, peut difficilement contribuer à la transformation structurelle.

Graphique 6.A3.6. Satisfaction vis-à-vis des services collectifs de base dans 42 pays africains



Source : Les calculs des auteurs s'appuient sur le Gallup World Poll (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207606>

Dans leurs stratégies nationales, Madagascar et le Rwanda ont fait figurer le développement de villes intermédiaires (encadré 6.A3.1).

Encadré 6.A3.1. Le développement des villes intermédiaires à Madagascar et au Rwanda

Dans leurs stratégies nationales respectives, Madagascar et le Rwanda ont établi des plans pour développer les villes intermédiaires. À Madagascar, une stratégie multisectorielle a été adoptée pour encourager le développement territorial. Le pays a investi dans les routes et l'approvisionnement en eau, ainsi que dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la prestation de services et le renforcement des capacités. Ce programme a créé 13 000 emplois formels, principalement dans les villes de Nosy Be et Tolanara (Speakman et Koivisto, 2013 : 97).

Le Rwanda investit quant à lui dans les villes intermédiaires pour faire face à la croissance démographique rapide. La population urbaine devrait tripler d'ici à 2032, passant de 1.7 million à 4.9 millions d'habitants. L'État promeut le développement de six villes intermédiaires (Huye, Muhanga, Musanze, Nyagatare, Rubavu et Rusizi) et s'efforce d'améliorer l'accès aux services publics. Quatre zones industrielles de province (Bugesera, Huye, Nyabihu et Rusizi) reçoivent des investissements visant à renforcer les liens économiques entre zones urbaines et rurales et à accroître les opportunités économiques dans les campagnes (note pays des PEA).



Les villes intermédiaires offrent de nombreux avantages

Les villes intermédiaires ont un rôle décisif à jouer dans l'accélération de la transformation structurelle en Afrique :

- **Elles peuvent contribuer à combler le fossé entre les zones rurales et urbaines en s'imposant comme des centres logistiques favorisant la circulation des biens et des services** entre l'arrière-pays rural et les villes plus importantes (Haggblade, Hazell et Reardon, 2009). Elles ouvrent à la concurrence des chaînes de valeur agricoles trop souvent organisées en oligopoles : grossistes et transporteurs dégagent de fortes marges de commercialisation aux dépens des agriculteurs, tandis que les exportateurs de produits alimentaires manquent d'installations de stockage et se heurtent à des retards de livraison dans les ports (Rakotoarisoa, Lafrate and Paschali, 2011 : 43). Elles peuvent servir de places de marché pour les produits provenant des zones rurales et ainsi stimuler la productivité agricole. Par exemple, la consommation alimentaire dans une ville d'Afrique de l'Ouest de 50 000 habitants atteint en général 10.35 millions USD par an, contre 44.8 millions USD dans une ville de 300 000 habitants (Yatta, 2006 : 149). Les villes intermédiaires peuvent ainsi compenser la demande de produits agricoles importés (OCDE, 2013 : 33).
- **Elles peuvent apporter les économies d'agglomération nécessaires au développement de filières à forte intensité de main-d'œuvre dans l'industrie**, par exemple le textile et l'agroalimentaire, **ou les services**, comme le tourisme, en particulier celles qui ne nécessitent pas une importante diffusion des connaissances (Christiaensen et De Weerd, 2013). Elles peuvent aussi connecter un territoire à la mondialisation : au Maroc, Casablanca et Fez ont valorisé leur force de travail instruite et leur infrastructure TIC pour devenir des pôles de premier plan dans le secteur des services TIC. De même, la ville de Zanzibar, en Tanzanie, a profité de la richesse culturelle de son territoire pour devenir une destination touristique internationale. L'effet bénéfique des liens entre villes intermédiaires sur l'innovation est également visible dans d'autres pays. Par exemple, l'implantation de caves de vinification autour de plusieurs villes intermédiaires de taille modeste en Australie et en Nouvelle-Zélande a activement contribué à la production de nouveaux produits de qualité internationale par coupage des vins.
- **Les villes intermédiaires peuvent exploiter les économies d'échelle pour assurer les services publics dans les territoires environnants.** Elles peuvent ainsi soulager les mégapoles qui, une fois franchi le seuil des 7 millions d'habitants (selon les estimations) tendent à générer des déséconomies d'agglomération (OCDE, 2006). Elles peuvent devenir des pôles capables de dispenser des services de santé et d'éducation et de diffuser les technologies dans les territoires voisins. Un investissement dans les infrastructures de ces villes réduit le nombre de personnes migrant vers les villes principales pour y bénéficier des services publics. Un système urbain plus équilibré permet d'éviter la saturation des services publics et les autres effets délétères d'une concentration excessive dans les grandes villes. Par ailleurs, le renforcement des villes intermédiaires créera des emplois dans les secteurs non exportateurs que sont la construction, l'infrastructure et les services (éducation, santé et sécurité, par exemple), qui sont voués à se développer à la faveur de la révolution démographique de l'Afrique.

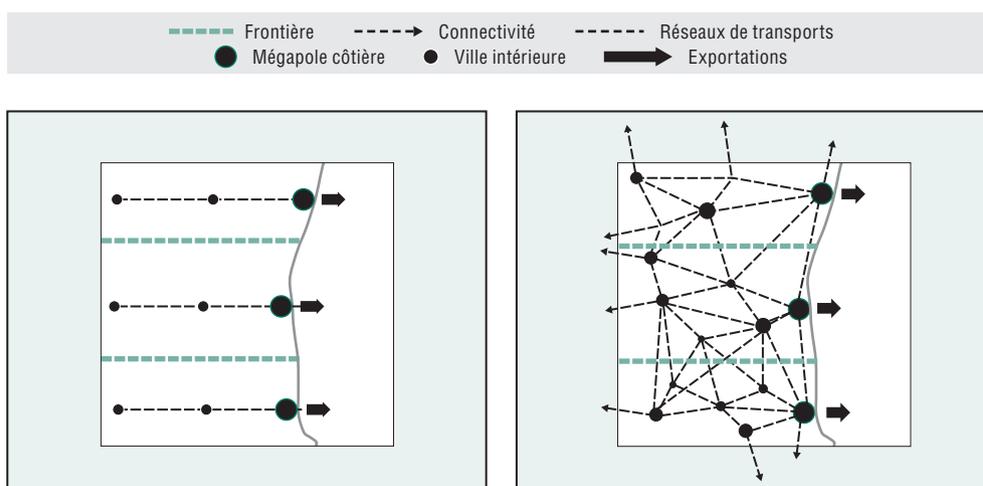
Les villes intermédiaires peuvent aussi lutter efficacement contre la pauvreté. À Kagera, région rurale de la Tanzanie, les personnes qui sont sorties de la pauvreté y sont parvenues, dans un cas sur deux, en quittant l'agriculture pour entrer dans l'économie non agricole rurale ou pour s'installer dans des villes intermédiaires, et dans un cas sur sept seulement en migrant vers une grande ville (Christiaensen and De Weerd, 2013).



De plus, l'installation dans une ville intermédiaire peut entraîner moins de dépenses que la migration vers une grande ville plus lointaine. Les villes intermédiaires offrent davantage de possibilités pour la migration circulaire et pour la migration pendulaire visant à occuper des emplois en dehors des exploitations agricoles. La création de tels emplois en zone rurale peut réduire la pauvreté en apportant des revenus complémentaires (Owusu, Abdulai et Abdul-Rahman, 2011). Elle peut également lever les contraintes de liquidité et d'accès au crédit, ce qui permet aux agriculteurs de protéger leurs équipements de production, de générer des stocks et de stabiliser leur consommation (Barrett, Reardon et Webb, 2001). En Inde, les transferts de fonds entre villes intermédiaires et zones rurales, les liens de consommation et les pressions à la hausse sur les salaires agricoles ont contribué à une réduction de l'ordre de 13 % à 25 % de la pauvreté rurale entre 1983 et 1999 (Cali et Menon, 2013).

L'expansion des villes intermédiaires devrait favoriser le développement endogène et déboucher sur des réseaux polycentriques qui valorisent les ressources internes, renforcent les échanges intra-africains et raccordent les territoires. Elle contribuerait à résoudre le problème des réseaux de transport par trop tournés vers l'extérieur, hérités des systèmes économiques dépendant de la rente et qui intensifient l'exclusion spatiale. Le graphique 6.A3.7 met en évidence le contraste entre les territoires fragmentés du continent africain et une organisation possible de ces territoires en un réseau polycentrique articulé autour de villes intermédiaires.

Graphique 6.A3.7. Territoires fragmentés de l'Afrique et exemple de réseau polycentrique



Le financement de villes intermédiaires viables doit passer par des solutions innovantes

Le développement des villes intermédiaires impose d'adopter une approche systémique qui renforce leur rôle dans la hiérarchie urbaine. À travers le processus décrit dans le chapitre 8, les collectivités locales et les acteurs privés devront identifier les avantages comparatifs et les opportunités locales (tableau 6.A3.1). Les réseaux de communication et de transport reliant les villes intermédiaires aux zones rurales et aux villes principales entraîneront des économies d'échelle. Les pouvoirs publics locaux et nationaux devront adopter des politiques encourageant les échanges et intégrant les villes intermédiaires dans les chaînes de valeur mondiales.



Tableau 6.A3.1. Les différentes fonctions urbaines des villes intermédiaires

Fonction urbaine	Description
Marché régional	La ville intermédiaire est la première place de production et d'échange de biens et de services dans les économies locales et régionales.
Centre de services	La ville intermédiaire offre des services publics et privés à ses administrés et à la population environnante.
Capitale régionale	La ville intermédiaire abrite des institutions administratives et politiques régionales ou nationales.
Centre touristique	La ville intermédiaire promeut des activités en lien avec le tourisme intérieur ou international.
Plate-forme de communication	La ville intermédiaire joue le rôle de plate-forme pour la circulation des personnes, des biens et des informations.
Espace économique	La ville intermédiaire tient une place stratégique au sein de l'économie nationale, régionale et mondiale grâce à sa situation géographique et à sa stratégie de développement (par exemple, zone franche).

Source : Adaptation de Song (2013).

Les villes intermédiaires doivent trouver des solutions innovantes pour relever les défis environnementaux, notamment en fournissant des services essentiels à la majorité de la population (ONU-Habitat, 2014). Par le renforcement des compétences fiscales (voir chapitre 8) ou l'augmentation des transferts de ressources aux collectivités locales, les administrations centrales peuvent aider les villes intermédiaires à mener les projets d'infrastructure nécessaires (Satterthwaite et Tacoli, 2003).

L'investissement dans la croissance verte urbaine est susceptible de créer des emplois. La réhabilitation des bâtiments, par exemple, crée des emplois dans la construction et la fabrication sans véritablement augmenter les coûts de formation. De même, les transports publics écologiques constituent un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Enfin, la revalorisation des déchets et le recyclage offrent un potentiel de création d'emplois peu qualifiés ou très qualifiés, respectivement pour le tri des déchets ou la recherche et le développement, par exemple (OCDE, 2013).

Le financement des villes intermédiaires nécessitera des solutions progressives. D'une part, l'aménagement efficace du territoire sera un enjeu crucial pour éviter les coûts élevés de la réinstallation, qui représentent actuellement jusqu'à 50 % des budgets d'infrastructure. D'autre part, la mutualisation des ressources entre les villes ou avec les entreprises peut réduire les dépenses, améliorer la gestion des services et permettre de récupérer une partie des coûts des services auprès des promoteurs et des propriétaires fonciers (Roberts et Hohmann, 2014 : 197). Enfin, les pouvoirs publics locaux et nationaux peuvent exploiter plusieurs sources : transferts de l'administration centrale, investissement privé intérieur et étranger, et envois de fonds. Dans de nombreux pays, la majorité de ces envois sont destinés aux petites villes et financent leur croissance (Orozco, 2008 ; Roberts et Hohmann, 2014 : 80).



Références des annexes

- Abdurazakov, A., A. Minsat et J. Pineda (2013), « Implications of education policies in a country's demographic prospects : detailed analysis of demographic trends based on projections by Lutz et KC », *Human Development Research Paper*, Programme des Nations Unies pour le Développement, Human Development Report, New York.
- AFD et al. (2009), *Africapolis: dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géo-statistique, Afrique de l'ouest*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.
- Alkire, S., A. Conconi et S. Seth (2014), *Multidimensional Poverty Index 2014 : Brief Methodological Note and Results*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford University, Oxford, www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/Global-MPI-2014-Brief-Methodological-Note-and-Results.pdf?0a8fd7.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2008-en>.
- Barrett, C., T. Reardon et P. Webb (2001), « Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa : concepts, dynamics, and policy implications », *Food Policy*, Vol. 26/4, Elsevier, pp. 315-331.
- Basu, A. M. (2002), « Why does education lead to lower fertility? A critical review of some of the possibilities », *World Development*, Vol. 30/10, Elsevier.
- Bigsten, A. (2014), « Dimensions of income inequality in Africa », *WIDER Working Paper 2014/050*, www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2014/en_GB/wp2014-050/
- Bird, K., K. Higgins et D. Harris (2010), « Spatial poverty traps : an overview », Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/publications/4533-spatial-poverty-traps-chronic-poverty.
- Cali, M. et C. Menon (2013), « Does urbanization affect rural poverty? Evidence from Indian districts », *Policy Research Working Paper*, No. 6338, Banque Mondiale, Washington, DC, http://wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2013/01/24/000158349_20130124111510/Rendered/PDF/wps6338.pdf.
- Christiaensen, L. et J. De Weerd (2013), « Urbanization and poverty reduction : the role of rural diversification and secondary towns », *Policy Research Working Paper*, No. 6422, Banque Mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-6422>.
- Cuaresma, J. C., W. Lutz et W. Sanderson (2014), « Is the demographic dividend an education dividend? », *Demography*, Vol. 51/1, Springerlink, pp. 299-315, www.doi.org/10.1007/s13524-013-0245-x.
- Denis, E. et F. Moriconi-Ebrard (2009), *Africapolis : Étude de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest*, Agence Française du Développement, Paris.
- Dollfus, O. (1997), *La Mondialisation*, La Bibliothèque du Citoyen, Presses de Sciences Po, Paris.
- Gallup World Poll (2012), *Gallup World Poll : Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide* (base des données), Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx, (consulté le 17 Mars 2015).
- Haggblade, S., P. B. R. Hazell et T. Reardon (2009), « Transforming the rural nonfarm economy : opportunities and threats in the developing world », *Issue briefs*, No. 58, Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), Washington, DC.
- Hanushek E.A. et L. Woessmann (2012), « Do better schools lead to more growth? Cognitive skills, economic outcomes and causation », *Journal of Economic Growth*, Springer, Vol. 17/4, pp. 267-321.
- Kim, G. (2010), « Education policies and reform in South Korea », *Human Development Network*, Banque Mondiale, Washington DC, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.196.5601&rep=rep1&type=pdf>.
- Lagos State Bureau of Statistics (2005), Lagos State Government (site web), www.lagosstate.gov.ng/ (consulté le 22 Avril 2015).
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (dir.) (2013), « Une nouvelle ruralité émergente, Regards croisés sur les transformations rurales africaines », in *Atlas pour le Programme Rural Futures du NEPAD*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- Lutz, W. et S. KC (2013), « Demography and human development : education and population projects », *Occasional paper*, No. 2013/04, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, www.hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_1304_lutz_kc.pdf.
- Lutz, W., W. O. Butz et S. KC (2014), *World Population and Human Capital in the Twenty-first Century*, International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg.



- Magrin, G. (2013), *Voyage en Afrique rentière : Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Milanovic, B. (2003), "Is inequality in Africa really different?", *mimeo*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-3169>.
- OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- OCDE (2006), *Villes, compétitivité et mondialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027114-fr>
- OCDE/CAF/CEPAL (2014), *Latin American Economic Outlook 2015 : Education, Skills and Innovation for Development*, Éditions OCDE, Paris, www.doi.org/10.1787/leo-2015-en.
- Orozco, M. (2008), « Are trends in money transfers to Latin America shifting downward? », *FOCAL Point Spotlight on the Americas*, Vol.7/8.
- Owusu, V., A. Abdulai et S. Abdul-Rahman (2011), « Non-farm work and food security among farm households in Northern Ghana », *Food Policy*, 36/2, Elsevier, pp. 108-118.
- Rakotoarisoa, M. A., M. Lafrate et M. Paschali (2011), *Why has Africa become a net food importer : Explaining Africa agricultural and food trade deficits*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Ravallion, M. et S. Chen (2012), "Monitoring inequality", *mimeo*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/monitoring-inequality>.
- Roberts, B. et R. Hohmann (2014), « The systems of secondary cities : the neglected drivers of urbanising economies », *CIVIS series for sharing knowledge and learning from cities*, No. 7, Cities Alliance, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/08/06/000470435_20140806113727/Rendered/PDF/898610BRI0CIVIO0Box385295B00PUBLIC0.pdf.
- Satterthwaite, D. et C. Tacoli (2003), « The urban part of rural development : the role of small and intermediate urban centres in rural and regional development and poverty reduction », *Working Paper Series on Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies*, No. 9, International Institute for Environment and Development, Londres.
- Shimeles, A. et T. Nabassaga (à paraître), "Why is inequality high in Africa?", Banque africaine de développement, Abidjan.
- Song, L. (2013), *Southeast Asian secondary cities: Frontiers of opportunity and challenges*, Community Innovators Lab, Massachusetts Institute of Technology.
- Speakman, J. et M. Koivisto (2013), « Growth poles : raising competitiveness and deepening regional integration », in *The Africa Competitiveness Report 2013*, Banque Mondiale, Washington, DC.
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects : The 2014 Revision (base des données)*, United Nations, Département des affaires économiques et sociales, Population Division, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 5 Mars 2015).
- UN-HABITAT (2014), *The State of African Cities 2014 : Re-Imagining Sustainable Urban Transitions*, United Nations Human Settlements Programme, Nairobi.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires : L'Économie d'archipel*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Wittgenstein Centre for Demography et Global Human Capital (à paraître), *Wittgenstein Centre Data Explorer Version 1.2 (base des données)*, www.wittgensteincentre.org/dataexplorer (consulté le 4 Mars 2015).
- Yatta, F. P. (2006), *Villes et Développement Économique en Afrique : Une approche par les Comptes Économiques Locaux*, Collection Villes, Éditions Economica, Paris.



Chapitre 7

Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique

Ce chapitre se penche sur l'efficacité des différentes politiques publiques pour la promotion du développement territorial et de l'inclusion spatiale. La première section s'intéresse aux actions ciblant des territoires et des lieux spécifiques. La suivante passe en revue les politiques qui ont un impact fort sur les territoires : les infrastructures et la décentralisation apparaissent ainsi comme des fondations importantes pour des stratégies de développement territoriales inclusives. La dernière section expose les difficultés rencontrées par les autorités pour concevoir des politiques novatrices intégrant pleinement les réalités démographiques et spatiales en mutation rapide de l'Afrique : elles sont souvent contraintes par le manque d'information sur les territoires à cause, entre autres, des outils statistiques inadéquats.



En bref

Dans le passé, des politiques de développement territorial ont été menées dans de nombreux pays africains pour s'attaquer aux disparités territoriales et favoriser l'inclusion spatiale. La plupart de ces politiques ont rencontré un succès mitigé et ont connu un coup d'arrêt dans les années 80. Certains instruments continuent d'être utilisés mais le plus souvent d'une manière inégale, en dehors d'un cadre intégré et intersectoriel. Plusieurs pays ont utilisé des instruments ciblés sur des territoires ou des endroits spécifiques, comme les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les villes nouvelles ou les politiques pour les territoires défavorisés. Certains de ces instruments se sont révélés utiles sous certaines conditions. Toutefois, leur somme ne constitue pas en elle-même une politique de développement territorial.

En parallèle, certaines politiques sectorielles au niveau national ont eu des retombées positives pour le développement territorial. Ainsi le progrès des projets d'infrastructure, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'énergie et des bassins fluviaux ont contribué à réduire la fragmentation des territoires et à renforcer les liens entre eux.

En prenant du recul par rapport à l'ensemble de ces outils et de ces politiques sectorielles, on observe qu'un certain nombre d'« angles morts » entravent la mise en œuvre de politiques de développement territoriales efficaces. La prévalence de cadres d'analyse trop exclusivement sectoriels et le manque de statistiques et de connaissances sur les territoires sont autant de défis à relever par les décideurs africains.

Certains instruments ont promu le développement de territoires spécifiques mais leur somme ne constitue pas en elle-même une politique

Plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Ouest, ont mis en œuvre des politiques territoriales dans le passé. Elles ont toutefois connu des succès inégaux car dans bien des cas les gouvernements, tant au niveau central que local, manquaient des capacités suffisantes pour les mettre en œuvre de manière durable, ou n'ont pas pu les coordonner avec les autres actions gouvernementales. Les politiques territoriales ont donc été largement abandonnées à partir des années 80, suite aux crises de la dette (Alvergne, 2008 : 193-198). Aujourd'hui, certains des instruments demeurent, d'autres ont été appliqués à de nouveaux lieux, et d'autres enfin reconsidérés à la lumière des succès rencontrés dans d'autres pays en développement. Pour autant, leur somme ne constitue pas en elle-même une stratégie de développement territorial, qui supposerait une combinaison appropriée de politiques publiques, dosant les compromis et les complémentarités entre elles, et bien ordonnées dans le temps.

D'aucuns affirment même que cibler le développement d'une zone géographique spécifique constitue une manière inefficace, imposée du sommet vers la base, de répartir l'activité économique. Néanmoins, un certain nombre d'expériences réussies, comme les zones économiques spéciales en Chine, laissent à penser que des instruments ciblés peuvent être des composantes utiles des stratégies de développement. En Afrique, les résultats sont mitigés : les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les stratégies ciblant les territoires défavorisés et les initiatives transfrontalières semblent promouvoir efficacement le développement local et l'inclusion spatiale à condition qu'ils soient gérés avec soin et prennent en compte les actifs locaux spécifiques, mais c'est moins le cas, par exemple, des villes nouvelles. Dans l'ensemble, les principales faiblesses de ces approches sont qu'elles sont souvent imposées du sommet vers la base, s'appuient sur des cadres institutionnels et des capacités limités, sont insuffisamment



coordonnées avec les politiques sectorielles à fort impact territorial, et souffrent dans certains cas d'une forme de favoritisme territorial, voire le renforcent. Les sections suivantes passent en revue certains de ces instruments plus en détail.

Des zones économiques spéciales peuvent favoriser le développement territorial, mais elles n'ont pas créé d'emplois en grand nombre jusqu'ici

Les zones économiques spéciales (ZES) sont des espaces bien délimités qui sont régis par des règles administratives, réglementaires et budgétaires différentes de celles du pays dans lequel elles se situent. Elles sont donc en mesure de surmonter certains obstacles à l'investissement qui existent dans l'économie nationale, et ainsi d'accélérer le développement industriel et les réformes économiques. Les ZES sont des zones franches industrielles ou des zones franches d'exportation.

Les bonnes performances des ZES chinoises et le resserrement des liens de partenariat entre la Chine et l'Afrique sont à l'origine d'un regain d'intérêt de nombreux pays africains pour ces zones (Chaponnière, Perreau et Plane, 2013, pp. 51-53). Les premiers programmes de ZES ont été introduits en Afrique dans les années 70, par exemple au Libéria (1970), à Maurice (1971) et au Sénégal (1974). Aujourd'hui, on dénombre environ 114 ZES dans une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne : la plupart ont été créées dans les années 90 et 2000 (Farole, 2011, p. 67). De nombreux pays ont intégré ces zones dans leurs plans de développement national, et certains, comme l'Afrique du Sud, ont édicté une législation spéciale sur ces zones¹.

En Chine, les ZES ont prouvé qu'elles pouvaient favoriser le développement territorial. Dans ce pays, l'introduction d'un programme de ZES se traduit par une augmentation du niveau de l'investissement direct étranger (IDE) par habitant dans la zone de 112 % en valeur agrégée, et la ZES capture 33 % de l'IDE jusque-là destiné aux zones voisines. De plus, la concentration de l'investissement dans les ZES accélère le progrès technologique et les hausses de salaires (Wang, 2013).

En Afrique, bon nombre de ZES ont du mal à reproduire la réussite des ZES chinoises, orientées sur l'exportation et à forte intensité de main-d'œuvre, même s'il est encore trop tôt pour en dresser un bilan définitif. La plupart souffrent d'une lenteur au démarrage, puisqu'il leur faut de cinq à dix ans avant de se développer, et elles se heurtent à de multiples obstacles :

- De nombreuses ZES doivent faire face au coût élevé de la main-d'œuvre, des facteurs de production et du transport, associé à une faible productivité. Une enquête auprès de 91 ZES dans 20 pays d'Afrique subsaharienne révèle que ces zones totalisent environ 1 million d'emplois, soit 0.2 % de l'emploi total (Kingombe et Te Velde, 2012). La zone franche de Madagascar en constitue une parfaite illustration : au départ, elle a produit un impact macroéconomique très significatif en termes d'exportations et d'emplois, en culminant à 100 000 emplois en 2004 (voir le chapitre 3). Cependant, la fin des quotas sur l'habillement en 2005 a mis un terme à cette expérience.
- Un climat national peu propice freine l'entrée de l'investissement direct étranger dans les ZES (Bräutigam et Tang, 2014). De plus, d'importantes disparités de réglementation et de régimes fiscaux entre les entreprises tournées vers l'exportation et les entités locales empêchent l'instauration de relations et les retombées industrielles qui en résultent. D'ailleurs, des pays comme la Tunisie peinent à tirer de leur secteur *offshore* davantage d'effets bénéfiques pour la population (BAfD/OCDE/PNUD, 2014, p. 78).
- D'autres objectifs peuvent interférer avec les considérations économiques et influencer le tracé de ces zones. Par exemple, en République-Unie de Tanzanie, des impératifs politiques ont incité le gouvernement à décider d'implanter une ZES par



territoire, au risque de saturer l'espace industriel, d'évincer l'investissement privé et d'entraîner des dépenses supplémentaires, par exemple des indemnisations en cas d'expropriation (Farole, 2011). Moberg (2015) souligne également les risques d'une mauvaise allocation des ressources et d'un comportement de recherche de la rente dans les ZES qui ne sont pas dotées d'institutions publiques solides.

- Certaines ZES se heurtent à d'autres obstacles spécifiques du fait d'un tropisme trop exclusivement économique et d'un manque de coordination avec les autres politiques publiques : la nature intrinsèquement multi-dimensionnelle de toute action territoriale est en effet souvent négligée. Au Lesotho, où ces zones engendrent des opportunités d'emploi relativement importantes, l'infrastructure sociale locale ne s'est pas adaptée à l'afflux massif de travailleurs (Farole, 2011, p. 99).

Les enseignements tirés de l'expérience chinoise montrent que « les zones économiques spéciales génèrent la croissance si elles exploitent les avantages des géographies naturelle et économique » (Banque mondiale, 2009, p. 254). Ce sont donc la proximité de vastes agglomérations urbaines et de zones côtières ainsi que la présence d'une bonne infrastructure qui insufflent leur dynamisme aux ZES.

Les corridors économiques ont rencontré certains succès en Afrique

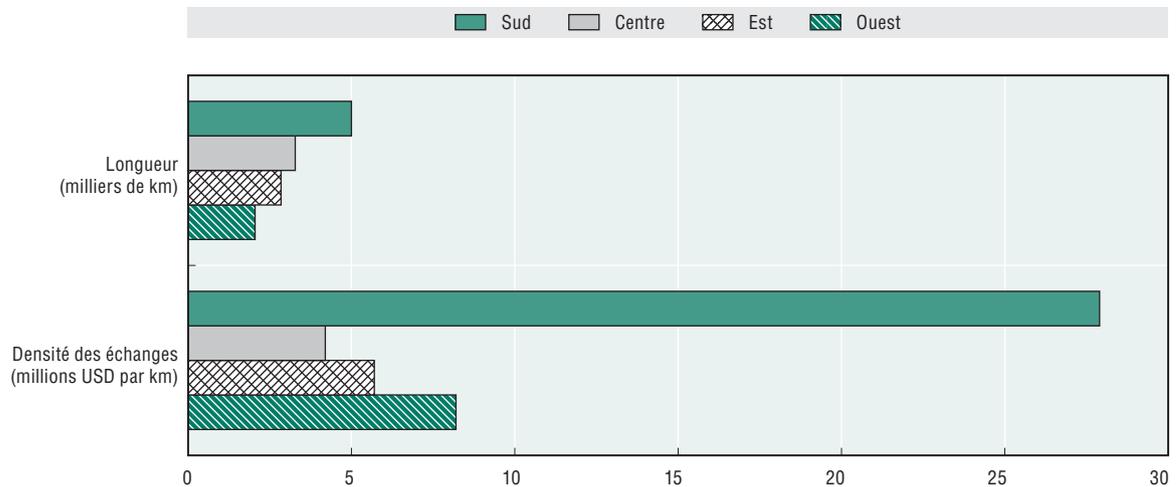
Les corridors économiques ont pour but de favoriser l'implantation d'un tissu industriel et social accompagné d'institutions et d'une infrastructure de transport physique permettant de développer les territoires voisins. Leur établissement passe souvent par un partenariat public-privé. Les corridors économiques sont donc essentiels à l'exploitation du potentiel des territoires, surtout lorsqu'ils tirent parti des retombées des investissements réalisés dans les industries extractives.

Plusieurs pays ont fait des corridors économiques un pan important de leur stratégie de développement territorial (Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Les pays d'Afrique australe sont ceux qui ont le plus avancé, à la fois en termes de longueur et de densité commerciale (graphique 7.1). Le couloir de développement de Maputo relie la région du Gauteng, en Afrique du Sud, au port en eaux profondes de Maputo, au Mozambique ; lancé en 1996, il est doté d'une infrastructure moderne le long de 500 km de routes et de voies ferrées et bénéficie de règles simplifiées pour les procédures de franchissement de la frontière et de transbordement. Plus récent, le corridor Trans-Kalahari relie directement Walvis Bay et Windhoek, au centre de la Namibie, à Johannesburg et Pretoria en passant par le Botswana. En Tanzanie, le couloir de croissance agricole du sud de la Tanzanie (*Southern Agricultural Growth Corridor – SAGCOT*) se concentre sur l'agriculture et sur les petits exploitants par le biais d'un mécanisme de partage des risques novateur, recourant à des partenariats public-privé. Les petits pays tirent, eux, parti de leur position géographique stratégique pour structurer leurs principales activités économiques le long des corridors, comme celui de Mbabane-Manzini, au Swaziland. On peut également citer le corridor Nord, au Kenya, et le corridor Abidjan-Ouagadougou.

Les corridors économiques peuvent abaisser les coûts commerciaux et se traduire par des gains d'efficacité, car ils donnent accès à des marchés élargis. En dehors de ces corridors, les négociants dans les pays enclavés supportent des coûts de stocks dépassant 10 % de la valeur de la marchandise en raison des perturbations du transport (Banque mondiale, 2013). Réduire la durée du transport terrestre d'une journée peut produire une augmentation des exportations de 7 %, ce qui est l'équivalent d'une diminution des droits de douane de 1.5 point de pourcentage pour les pays importateurs (Freund et Nadia, 2010).



Graphique 7.1. Longueur et densité commerciale des corridors de transport en Afrique subsaharienne, 2009



Source : Teravaninthorn et Rabaland (2009).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207611>

Cependant, une planification minutieuse s'impose, car les corridors peuvent induire des « effets tunnels », c'est-à-dire faire le vide dans les territoires voisins et exclure ceux qui ne bénéficient pas d'avantages concurrentiels solides (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Les couloirs économiques peuvent entraîner la disparition des entreprises locales qui pourraient être compétitives en ajustant leurs opérations mais ne parviennent pas à saisir pleinement les conséquences de la mise en place du corridor (Lafourcade et Thisse, 2008, p. 28). Ainsi, le couloir de développement de Maputo suscite des inquiétudes, car il ouvre la porte de l'industrie sud-africaine à la concurrence étrangère sans préparer suffisamment les territoires concernés. Par ailleurs, en Tanzanie, on reproche au SAGCOT d'être « piloté de l'extérieur » au bénéfice des élites et des étrangers, sans véritable intervention d'acteurs tels que le ministère de l'Agriculture ; ce corridor pourrait exclure 90 % des petits exploitants agricoles (Byiers et Rampa, 2013, p. 15).

Les aspects importants à prendre en compte lorsque l'on envisage d'instaurer un corridor à des fins de développement territorial sont :

- le nombre et la taille des économies aux deux extrémités et le long du corridor ;
- le niveau et la nature de la demande pour un corridor (par exemple, l'investissement privé) ;
- le degré d'harmonisation des objectifs des politiques publiques et des instruments à la fois à l'intérieur des pays concernés et entre eux, ainsi que les objectifs visés avec le projet de corridor en lui-même ;
- les mécanismes disponibles pour accentuer les relations entre le corridor et les territoires qui l'entourent, par exemple par des routes de desserte, des réseaux d'énergie et la fourniture de services (Byiers et Vanheukelom, 2014 ; Byiers et Rampa, 2013 ; Jourdan, 2011).



Les villes nouvelles et les pôles de croissance permettent d'équilibrer les réseaux urbains mais doivent être intégrés dans des politiques d'inclusion spatiale à plus grande échelle

Les villes nouvelles peuvent contribuer à équilibrer les réseaux de villes, promouvoir les centres de croissance territoriale et décongestionner les mégapoles. Dans le passé, cela a été le cas du développement urbain le long de la frontière américaine par les colons, aux États-Unis, de la construction de Brasilia au Brésil, et de la planification de villes secondaires en Chine. Presque tous les pays africains ont mis en œuvre une planification urbaine en s'efforçant de développer des villes au sein des nouveaux quartiers. Beaucoup planifient dans une large mesure leurs réseaux de villes : par exemple, l'Afrique du Sud a équilibré son réseau urbain en faisant du Cap sa capitale législative, de Pretoria sa capitale administrative et de Johannesburg sa capitale économique.

En fonction des objectifs de planification territoriale, les « villes nouvelles » peuvent être créées *ex nihilo* ou à partir de petites agglomérations urbaines (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Plusieurs pays ont édifié des villes secondaires afin d'instaurer de nouveaux pôles de croissance territoriale, mais obtiennent des résultats mitigés :

- **Le Togo** a créé une nouvelle région, la région de la Kara (qui est la région d'origine de feu le président Gnassingbé Eyadéma), en vue d'en faire un deuxième pôle de développement qui devait remédier aux inégalités territoriales extrêmes entre les riches zones côtières du Sud et le reste du pays. Cependant, cette politique, conçue à l'échelon central, a fait fi des spécificités locales. Par exemple, l'industrie textile de la Kara a reçu des investissements massifs, mais la production de coton est restée anecdotique (Nyassogobo, 2010, p. 94).
- **L'Angola** a récemment construit un vaste quartier résidentiel à Kilamba, à 30 km du centre de Luanda. L'objectif était de désengorger la capitale et de tenir l'engagement national de construire 1 million de nouveaux logements. Ce projet ayant été imposé depuis le sommet, il ne prend pas en compte la réalité de la demande de logements : les prix de vente compris entre 120 000 et 200 000 dollars des États-Unis (USD) mettaient ces logements largement hors de portée de la population. Cette localité est restée une ville fantôme jusqu'à ce que l'État accepte d'accorder des subventions permettant de diviser ces prix par deux (McClelland, 2013)².
- **L'Égypte** a construit plus de 20 villes nouvelles depuis 1974 pour décongestionner sa capitale, le Caire. Ces programmes ont absorbé 22 % des investissements du ministère de l'Infrastructure entre 1997 et 2011 (Banque mondiale, 2009, p. 224). Ils ont tout fait pour encourager les investissements, mais ont malheureusement laissé de côté les questions de l'accessibilité et des services locaux. Ces villes nouvelles n'ont pas attiré plus de 1 % de la population et le Caire reste congestionné. En mars 2015, le gouvernement a fait part de son projet de bâtir une nouvelle capitale administrative sous cinq à sept ans (BBC, 2015).

Plusieurs pays se sont dotés de nouvelles capitales, dont certaines comptent aujourd'hui plus d'un million d'habitants. Si cette approche peut permettre d'améliorer le développement territorial, elle ne se révèle pas toujours multi-dimensionnelle, participative ou inclusive :

- En 1958, la **Mauritanie** a construit sa capitale, Nouakchott, en la dimensionnant pour moins de 15 000 habitants. Or, sa population augmente à un rythme supérieur à 9 % par an depuis 1950 et devrait atteindre près d'un million de personnes en 2015 (DAES-ONU, 2014). Sa forte densité de population se traduit par d'importants encombrements de la circulation (Pazzanita, 2008, p. 369).
- En 1973, soucieuse d'équilibrer son développement territorial, la **Tanzanie** a transféré sa capitale à Dodoma, une ville nouvelle bénéficiant d'une situation plus centrale. Cependant, bon nombre d'administrations sont restées à Dar-es-Salam, et cette présence des autorités gouvernementales dans deux villes différentes alourdit les coûts (Mosha, 2004).



- En 1983, le président Houphouët-Boigny a fait de Yamoussoukro (son lieu de naissance) la nouvelle capitale de la **Côte d'Ivoire**, en déplaçant le Parlement et l'administration depuis Abidjan. Ce projet s'est attiré des critiques car Yamoussoukro a accueilli des chantiers de construction pharaoniques alors que le pays restait à la traîne pour les indicateurs de développement humain. Le décollage de la nouvelle capitale a été extrêmement lent.
- En 1991, le **Nigéria** a officiellement transféré sa capitale de Lagos à Abuja. Si cette opération s'est révélée particulièrement délicate, le fait d'avoir déplacé les fonctions administratives hors de Lagos a en fin de compte permis au Nigéria d'alléger la demande de services publics dans la ville côtière déjà très peuplée (Alvergne, 2013).
- À l'heure où nous rédigeons ce rapport, la **Guinée équatoriale** est en train de construire une nouvelle capitale, Oyala, afin de créer un pôle de croissance sur le continent. Des réseaux routiers, des bâtiments administratifs, une infrastructure sociale et de grands quartiers résidentiels devraient voir le jour d'ici 2020 dans cette ville nouvelle conçue pour 200 000 habitants, qui devrait attirer environ un huitième de la population du pays. L'impact social et environnemental de ce chantier soulève toutefois des inquiétudes (Sackur, 2012).

Le bilan mitigé des villes nouvelles s'explique largement par le fait que bien souvent, ces villes n'ont pas pour objectif d'améliorer l'inclusion spatiale ou de promouvoir le développement. En réalité, il arrive même qu'elles aggravent l'exclusion spatiale, *de facto* ou délibérément (voir l'encadré 7.1).

Encadré 7.1. Politiques de développement territorial et inégalités

De la même manière que les politiques sectorielles traditionnelles sont susceptibles d'être capturées par des intérêts établis et des comportements de recherche de rente de la part des élites, il arrive que les politiques de développement territorial, faute d'une conception et d'une mise en œuvre adéquates, induisent des inégalités supplémentaires. Dans certains pays, les élites urbaines ont tendance à négliger les zones rurales (Banque mondiale, 2009, p. 222). Dans d'autres, un biais en faveur du monde rural peut inciter les autorités à freiner l'expansion urbaine (Yatta, 2015). Il arrive également que les politiques sectorielles favorisent les territoires dotés d'une meilleure infrastructure, ce qui contribue à l'exclusion spatiale des territoires moins développés et nuit à la cohésion nationale³.

Certains choix peuvent également refléter une préférence à investir l'argent public ou orienter l'aide internationale vers la région d'origine d'hommes politiques influents (Posner, 2005, p. 96). Ce favoritisme territorial est très répandu dans de nombreux pays d'Afrique (Edgerton, 2002 ; Meredith, 2005). Il est responsable d'une grande partie des inégalités territoriales :

- Selon Hodler et Raschky (2014), dans un échantillon de 126 pays (42 situés en Afrique), la région d'origine du dirigeant politique en poste émet plus de lumière la nuit que les autres territoires infranationaux, signe d'une activité économique plus intense.
- Burgess et al. (2014) révèlent qu'au **Kenya**, le district de naissance du président ainsi que les territoires dominés par son groupe ethnique reçoivent une part disproportionnée des investissements routiers. Kramon et Posner (2014) observent un phénomène analogue pour d'autres politiques de distribution en Afrique.
- Sommers (2005) indique qu'au **Burundi**, les pratiques des pouvoirs publics et l'action des agences internationales ont accentué les déséquilibres dans la répartition des ressources entre les provinces, lesquelles étaient héritées de l'époque coloniale. Cette augmentation des inégalités se traduit par des disparités perceptibles entre les provinces, les clans et les groupes ethniques.
- En Tunisie, les disparités territoriales exacerbées par la politique nationale ont été l'un des facteurs déclencheurs du Printemps arabe (BAfD, 2012, p. 12).



Des politiques ciblées spatialement peuvent aider des territoires défavorisés

On a reproché aux politiques ciblées d'amélioration du bien-être de la population dans les territoires défavorisés de se traduire par des investissements inefficaces et coûteux qui servent à bâtir des « cathédrales dans le désert » (Banque mondiale, 2009, p. 231). Cependant, dans les pays fragmentés, les actions visant des espaces en particulier figurent parmi les rares politiques permettant de mieux relier les territoires défavorisés aux marchés, de fournir des services indispensables, de mobiliser les ressources inexploitées pour le développement, de renforcer les capacités humaines et le sentiment d'appartenance à la nation. En particulier, les pays dans lesquels certaines zones se caractérisent par un niveau élevé d'inégalités territoriales et par une forte croissance démographique ont tout particulièrement besoin d'actions pour remédier à la situation de ces zones. Voici quelques exemples de politiques ciblées actuellement en vigueur :

- **En Éthiopie**, le ministère des Affaires fédérales coordonne des efforts déployés à plusieurs échelons de gouvernement pour renforcer la paix et la sécurité en veillant à un développement équitable entre les territoires. Au cours des deux dernières décennies, les échelons de gouvernement infranationaux ont reçu des subventions allouées selon une clé de répartition prenant en compte des critères de droit et d'équité (PRDP, 2007).
- **Le Ghana** a créé l'office de développement accéléré des savanes (*Savannah Accelerated Development Authority*) pour transformer sa zone écologique des savanes du Nord (NSEZ), où 80 % de la population sont pauvres. Ce programme entend moderniser le secteur agricole et promouvoir les activités minières et le tourisme.
- **Au Mali**, le programme de développement accéléré des régions du Nord cherche à atténuer la crise alimentaire et à favoriser la réconciliation dans ce territoire déchiré par les conflits. Il s'attache à consolider les institutions, l'état de droit et la reddition de comptes aux citoyens.
- **L'Ouganda** a adopté un plan de paix, de relèvement et de développement pour combler l'écart entre le Nord du pays, qui sort d'un conflit, et le reste du pays. En 2010, jusqu'à 7 900 hectares de terres avaient été transférés aux agriculteurs, 670 kilomètres de routes de desserte avaient été remis en état et environ 360 kilomètres de voies d'accès vers les villages avaient été construits. Le gouvernement a mis en place des ministères infranationaux pour les territoires défavorisés qui souffrent des séquelles de la guerre, dont les régions de Bunyoro et de Karamoja. Dans sa phase suivante, ce plan s'efforcera d'assurer la transition entre le relèvement et un développement durable (note pays des PEA).

Des stratégies dédiées peuvent aider les territoires défavorisés à libérer leur potentiel, mais ces territoires doivent développer leurs ressources locales et les processus de développement endogène, y compris en attirant les investissements directs étrangers et en exploitant les liens en amont et en aval. La simple compensation des inégalités territoriales au moyen de subventions semble le plus souvent associée à des résultats médiocres voire négatifs, entraînant des situations d'assistance, de dépendance, voire de corruption (voir l'encadré 7.2). La fourniture de services de meilleure qualité encourage les jeunes et les diplômés à prendre part à l'économie locale. L'amélioration des systèmes d'éducation et de santé rend également la main-d'œuvre plus productive. Enfin, la connectivité de l'infrastructure locale abaisse le coût du transport et des transactions.



Encadré 7.2. Pourquoi certains territoires richement dotés en ressources restent-ils à la traîne ?

Certains territoires dotés d'abondantes ressources naturelles peuvent ne pas se développer en raison d'un progrès technologique insuffisant, d'un enfermement dans leur spécialisation productive, d'un déclin de la productivité, ou de la concurrence que se livrent des groupes rivaux pour accaparer les rentes. L'abondance des ressources peut intensifier les avantages que procure le contrôle des institutions (Acemoglu et Robinson, 2013).

Les rentes perçues sur les ressources naturelles confèrent un volant de manœuvre pour développer un système clientéliste qui renforce les institutions extractives (Robinson, Torvik et Verdier, 2006). Les rentes sont habituellement transférées aux élites des territoires dominants, comme les capitales. Le clientélisme local peut donc menacer la cohésion nationale. Au Cameroun, la découverte de pétrole a stimulé la croissance économique, qui a affiché un rythme annuel moyen de 9.4 % entre 1977 et 1986, avant que le pays ne sombre dans des décennies de déclin économique (Acemoglu et Robinson, 2015). De la même manière, en République démocratique du Congo (RDC), la région du Kantaga s'est enlisée dans la pauvreté, dans l'instabilité politique et dans les guerres en dépit, ou à cause, de ses richesses minières comme la bauxite et l'uranium (Wrong, 2000).

La transparence et la responsabilité sont deux facteurs essentiels dans la lutte contre certains aspects de l'économie politique de la « malédiction des ressources » (BAfD et al., 2013). La publication de données sur les recettes et la manière dont sont dépensées les rentes issues des ressources naturelles permet aux citoyens de combattre la corruption et le comportement de recherche de la rente, comme dans le cas de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Pour faire profiter les communautés locales d'une partie des ressources, les pouvoirs publics peuvent consacrer une taxe sur la production de ressources au développement territorial. Ils peuvent également encourager la production locale afin de créer des emplois et des liens avec l'économie locale.

Certaines initiatives transfrontalières représentent des cas de bonnes pratiques

La coopération au niveau des bassins hydrographiques entre les communautés en développement qui se partagent des eaux transfrontalières se prête à des approches multisectorielles. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est devenue une référence internationale pour les meilleures pratiques dans le domaine de l'intégration territoriale transfrontalière. Depuis 1972, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints plus tard par la Guinée, gèrent ensemble ce fleuve pour produire et distribuer de l'énergie, pour faciliter l'irrigation et pour y améliorer la navigation. Le barrage construit au Mali produit de l'énergie qui est répartie à parts égales entre les pays participants (Sy, 2009, p. 182).

En 1999, la Commission internationale du Bassin Congo-Ubangi-Sangha (CICOS) a mis en place un régime fluvial uniforme pour le bassin du fleuve Congo, entre le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine et la RDC. La CICOS a pour vocation de promouvoir le transport sur les voies d'eau intérieures et gère l'utilisation durable des ressources hydriques de la région.

L'Initiative du Bassin du Nil n'est pas aussi fructueuse. En 1999, le Burundi, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie ont cherché à coordonner le développement économique dans ce bassin, afin que l'utilisation de l'eau y soit durable. Cependant, en 2010, six États situés en amont ont signé un accord de façon à prélever davantage d'eau du Nil pour l'irrigation et pour les centrales hydroélectriques, malgré les protestations des pays en aval.



D'autres initiatives multisectorielles transfrontalières sont prometteuses mais encore rares. Ainsi, en 1998, le Nigéria a innové avec des stratégies transfrontalières de développement local qui reposent sur des accords bilatéraux avec ses voisins. Il s'agissait de traiter ensemble des problèmes, ainsi que de maximiser les effets bénéfiques conjoints. En 2002, le Président malien, Alpha Omar Konaré, a forgé le concept de pays-frontière, qui désigne au moins deux pays ayant des frontières communes et des relations socioculturelles et économiques. L'objectif sous-jacent était l'instauration de systèmes de gestion communs entre pays voisins (Diarrass, 2002, p. 6). L'encadré 7.3 présente deux exemples de ces initiatives transfrontalières.

Encadré 7.3. Les bonnes pratiques des initiatives multisectorielles transfrontalières en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a à son actif un certain nombre d'initiatives transfrontalières qui ont favorisé le développement territorial, notamment les deux suivantes⁴.

La CEDEAO a lancé pour la région un programme de coopération transfrontalière, intitulé **SKBo**, dans lequel les populations de différentes nationalités se partagent des écoles, des centres de santé et des stations de radio en milieu rural. SKBo couvre les villes de Sikasso (Mali), de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bobo Dioulasso (Burkina Faso), d'où son acronyme. Ce sont des villes intermédiaires où l'économie repose essentiellement sur la gestion de la production rurale. Aujourd'hui, leurs principales activités sont la production de coton à grande échelle, le jardinage, l'arboriculture et les fruits et légumes, en particulier la noix de cajou, les agrumes, la pomme de terre et la mangue. Pour accroître la productivité, le programme SKBo soutient le recours à la traction animale et aux intrants agricoles (grâce à un programme d'emploi de pesticides et un programme d'utilisation de semences, d'engrais et d'alimentation animale) et propose des services d'accompagnement aux agriculteurs. Il est centré sur le commerce, suivant le lien traditionnel entre les grands axes d'échanges et les identités culturelles et religieuses. En s'appuyant sur l'identité locale et sur les caractéristiques naturelles des terres, SKBo contribue à la diversification de la production agricole et à l'accroissement de la rentabilité et des échanges (ARFE, 2012).

Le **Parc régional W**, une réserve naturelle, est géré conjointement par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, au titre du programme Écosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne (ECOPAS), depuis 2001 (Igue et Zinsou-Klassou, 2010, p. 17). Ce parc constitue la dernière aire de protection de la faune et de la flore sauvages des savanes d'Afrique de l'Ouest. Le programme ECOPAS est destiné à préserver la biodiversité, à proposer une formation professionnelle aux populations autochtones et à les conseiller. Il a généré une activité économique reposant sur l'écotourisme et le tourisme culturel, et créé des emplois liés à la préservation et à l'entretien du parc. Il a aussi favorisé l'éclosion de micro-projets autour du parc, notamment pour la plantation d'arbres locaux et la gestion des ressources hydriques (CSAO/OCDE, 2005).

Certaines politiques ont un impact territorial significatif mais ne peuvent remplacer les politiques de développement territorial

Les politiques territoriales ne se suffisent pas à elles-mêmes. Elles doivent être coordonnées avec une palette large d'autres politiques publiques qui affectent significativement le développement des différents échelons géographiques (territoires, localités, régions transfrontalières, etc.) en structurant les options de développement à moyen et long terme. Tandis que les politiques sectorielles appliquent des standards nationaux qui, au moins en théorie, sont aveugles aux particularismes locaux, les politiques territoriales sont adaptées aux contextes locaux. Elles ont pour but de valoriser



leurs actifs spécifiques et d'améliorer le bien-être des communautés par l'ajustement des politiques publiques locales et nationales.

La plupart des pays du monde, ainsi que les organisations internationales, scindent les responsabilités exclusivement par secteur. Ainsi, les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Infrastructure, des Finances, de la Planification, de l'Environnement, de l'Agriculture, etc. sont chargés de leur domaine de responsabilité sur l'ensemble du territoire national. De même, les donateurs et leurs projets de financement sont organisés par secteur. Même s'il est efficace pour organiser les politiques, le prisme sectoriel peut empêcher une résolution efficace des problèmes et freiner le développement territorial :

- Les politiques sectorielles à elles seules ne relient pas directement les différentes dimensions du développement, les espaces et les parties prenantes qu'elles affectent. En particulier, elles ont tendance à ne pas tenir compte du savoir, des aspirations, des ressources et des dynamiques qui existent au niveau local. L'exemple type est la difficulté d'inclure « l'économie informelle » dans les stratégies de l'emploi qui sont généralement axées sur « l'économie formelle » (BAfD et al., 2012).
- Les ministères sectoriels ont tendance à intervenir à l'intérieur de leurs frontières administratives, au lieu de se concentrer sur les domaines fonctionnels dans lesquels les activités socio-économiques ont véritablement lieu.
- En l'absence d'une coordination étroite, les politiques sectorielles descendantes peuvent entraîner une duplication des projets, ce que la consultation des populations locales pourrait éviter. Les politiques décidées par un ministère peuvent aller à l'encontre des actions d'un autre⁵. La concurrence interministérielle constitue un frein supplémentaire à la coordination.
- Le prisme sectoriel a tendance à limiter les initiatives à un nombre réduit d'instruments spécifiques, quelle que soit la complexité des problèmes. Par exemple, une étude a montré que, sur les 30 pays africains qui ont élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, seuls trois pays d'Afrique (Djibouti, la Guinée et le Sénégal) disposent de stratégies urbaines assorties de budgets relativement bien définis. Le DSRP de la plupart des pays d'Afrique est axé sur la gouvernance, la croissance économique et l'infrastructure (Paulais, 2012, p. 75).

Il est possible de « décompartmentaliser » les politiques existantes en favorisant une approche territoriale et en développant des stratégies territoriales dans le but d'exploiter pleinement le potentiel des ressources régionales et des dynamiques spatiales de l'Afrique (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'est engagé dans cette direction en lançant son nouveau programme *Rural Futures*, qui vise à replacer le développement rural et local dans une perspective territoriale afin de favoriser la transformation structurelle de l'Afrique (NEPAD, 2010).

Toutefois, étant donné que les pays africains ont une expérience encore jeune des politiques territoriales et que les initiatives comme le programme *Rural Futures* en sont à leurs débuts, la question suivante peut se poser : les gouvernements ont-ils au moins amélioré ces politiques sectorielles à l'impact territorial significatif, et ainsi préparé le terrain pour une action plus stratégique aux niveaux local et territorial ? La section suivante apporte des éléments de réponse pour deux aspects primordiaux en la matière : les infrastructures et la décentralisation.



Il faut accélérer le développement des infrastructures pour atténuer la fragmentation territoriale

L'expansion des infrastructures est essentielle pour encourager le développement territorial et l'inclusion spatiale (BAfD, 2014). Des efforts de développement ont été déployés dans différents secteurs, avec des initiatives dans les secteurs du transport, des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'énergie.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) a été instauré en 2010 pour regrouper les nombreuses initiatives du continent en un dispositif homogène. Il est piloté par la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Banque africaine de développement. Ensemble, ces institutions ont défini une vision et un cadre stratégique pour les trois principaux secteurs mentionnés ci-après.

L'Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (2011) estime qu'il faudra chaque année 93 milliards USD pour répondre aux besoins d'infrastructure de cette région du monde, et que le déficit de financement se chiffre à 31 milliards USD par an (Foster et Briceño-Garmedia, 2010)⁶. Les pays riches en ressources naturelles peuvent utiliser la rente issue de ce secteur pour financer ces projets, mais beaucoup, en particulier les États fragiles, n'auront probablement pas cette possibilité.

Les réseaux de transport peuvent renforcer la connectivité entre territoires

Dans le secteur du transport, l'attention se concentre sur l'amélioration des corridors, des ports, des réseaux ferroviaires et des liaisons aériennes. Le prolongement des corridors transnationaux permet de relier l'arrière-pays aux ports internationaux. C'est le cas, par exemple, des neuf corridors qui font partie du projet de Réseau routier transafricain, conduit par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Union africaine. Des efforts ont été accomplis pour réduire les procédures de transit, la corruption et les délais. Les 44 pays qui ont libéralisé leurs liaisons aériennes à la suite de la Décision de Yamoussoukro, en 1999, ont enregistré une augmentation de la fréquence des départs de 40 % par rapport aux pays qui ont maintenu un régime restrictif (Abate, 2013). Dans l'ensemble, 60 % des 37 pays d'Afrique que la Banque mondiale a examinés pour établir son indice de performance logistique ont vu leurs résultats progresser entre 2010 et 2014.

L'amélioration de l'infrastructure de transport au profit du développement territorial reste difficile. Seules l'Afrique du Nord et l'Afrique australe se sont dotées de réseaux centralisés, qui assurent les liaisons avec quelques grands centres ou *hubs* (Ranganathan et Foster, 2011). En Afrique subsaharienne, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de transport nécessiteront un budget de 9.4 milliards USD par an, outre les 8.8 milliards USD d'investissements annuels (Foster et Briceño-Garmendia, 2010, p. 7).

L'infrastructure des TIC s'est développée rapidement

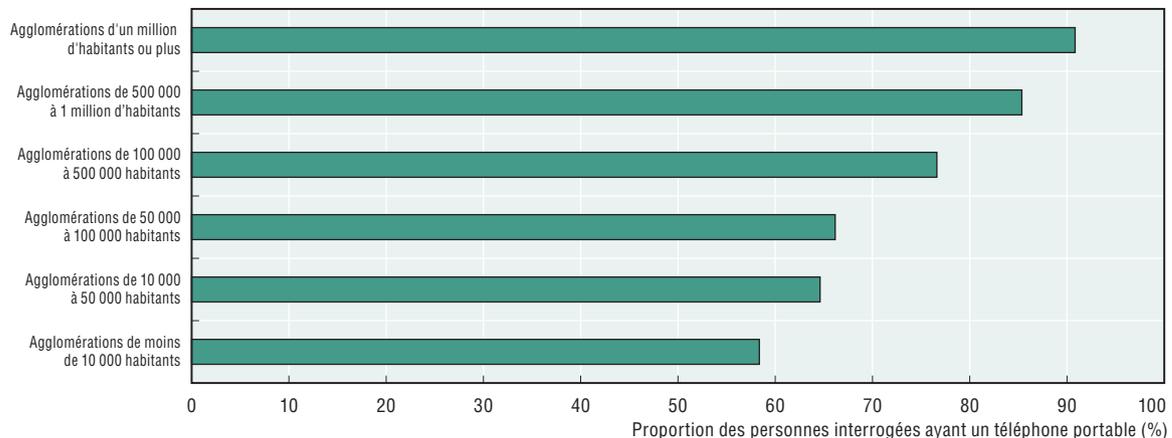
En Afrique, l'infrastructure requise pour les technologies de l'information et des communications (TIC) s'étend rapidement (BAfD et al., 2009). Certains pays, comme le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda en janvier 2015, ont signé des accords internationaux destinés à abaisser les frais d'itinérance (*roaming*).

Le plus délicat reste l'élargissement de l'accès au réseau Internet à haut débit aux pays sans littoral. Pour y parvenir, il faudra mettre en place des connexions transfrontalières supplémentaires avec les pays côtiers.



En Afrique, le taux d'accès à la téléphonie mobile est comparable à celui d'autres régions en développement, malgré de fortes disparités entre les grandes agglomérations urbaines et les zones où la population est plus dispersée. Le continent est un leader mondial dans le domaine des paiements par téléphone mobile. Le *Gallup World Poll* montre que l'accès à la téléphonie mobile est généralement inférieur dans les zones peu densément peuplées (graphique 7.2).

Graphique 7.2. Accès à la téléphonie mobile, en fonction du nombre d'habitants dans les agglomérations de l'Afrique



Source : Calculs des auteurs d'après le *Gallup World Poll* (2013).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207624>

Malgré un certain nombre d'initiatives, la coopération dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante

Dans le secteur de l'énergie, les pays ont constitué une infrastructure transnationale principalement grâce aux trois mécanismes suivants :

- Les **programmes d'interconnexion** sont destinés à regrouper différents marchés de l'énergie dans l'optique de comprimer les coûts, d'égaliser la charge appelée et d'accroître la stabilité en élargissant les marchés. Il s'agit notamment du corridor d'interconnexion pour l'électrification de l'Ouest (*Western Power Corridor*) entre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la Namibie et la République démocratique du Congo, du gazoduc ouest-africain entre le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, et de l'interconnexion électrique Bénin-Ghana-Nigéria-Togo.
- Des **pools** ont été créés pour améliorer l'accès des populations rurales à l'électricité et pour coordonner le développement du réseau électrique. La plupart sont situés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au sein du COMESA. De plus, le pool énergétique de l'Afrique centrale et le Comité Maghrébin de l'Électricité ont mis en place des réseaux et des marchés communs.
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC ont lancé des **projets de renforcement des capacités et de facilitation** pour l'infrastructure énergétique. Le pool d'électricité de l'Afrique de l'Est et celui de l'Afrique centrale prévoient de faire de même.



Malgré ces avancées, la coopération régionale dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante :

- **Son potentiel est inégalement exploité.** Le pool d'électricité de l'Afrique australe (SAPP) représente la majorité des échanges d'électricité en Afrique subsaharienne, soit 5.3 térawattheures d'électricité en 2012-13 (SAPP, 2013). L'Afrique du Sud exporte suffisamment d'énergie pour répondre à la quasi-totalité des besoins du Botswana et à près de la moitié de ceux de la Namibie. Les échanges d'électricité s'accroissent aussi entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Kenya et l'Ouganda, et entre Djibouti et l'Éthiopie.
- **L'infrastructure de transport de l'électricité** reste sous-développée, y compris dans les pools de l'Afrique australe. Dans d'autres régions de l'Afrique, le manque de financements et de capacités de production d'électricité empêche l'expansion des réseaux.
- **L'absence de coopération** entre entreprises d'électricité publiques freine nettement les échanges énergétiques intra-africains. Elle peut en effet nuire à la fiabilité de l'approvisionnement, ce qui pose problème aux pays importateurs qui en dépendent (AIE, 2014, p. 180).
- **L'instabilité politique** met en péril le développement de l'infrastructure et impose d'améliorer la coordination entre les pays qui se partagent de l'énergie, afin que l'approvisionnement soit assuré. Par exemple, le gazoduc ouest-africain, entre le Bénin, le Ghana et le Togo, a cessé de fonctionner pendant près d'un an à la suite de dommages causés par un navire pirate en 2012.

Encadré 7.4. Élargir l'accès des zones pauvres à l'électricité et à l'eau

Nombre de pays d'Afrique ont mis en œuvre avec succès des programmes de fourniture d'électricité aux ménages et aux territoires pauvres. Ainsi, la Côte d'Ivoire a porté le taux d'accès de sa population rurale à l'électricité de 29 % en 2012 à 37 % en 2013 (note pays des PEA). Certains pays, dont le Botswana, expérimentent des sources d'énergie renouvelable, comme le solaire, pour alimenter en électricité, à moindre coût, les zones isolées. Il faudrait néanmoins que ces programmes nationaux soient plus inclusifs. De fait, actuellement, le quintile de revenu le plus élevé capte environ 45 % des subventions directes à l'énergie, tandis que le quintile inférieur n'en reçoit que 8 % (FMI, 2013). Les programmes universels qui subventionnent la consommation d'électricité ne sont destinés qu'aux utilisateurs qui sont déjà raccordés au réseau, et excluent les pauvres dans les zones non couvertes, ainsi que ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais de raccordement.

Au Niger, les branchements sociaux, introduits en 2002, constituent un programme africain exemplaire, qui cible les pauvres. Ce programme subventionne le raccordement des ménages au réseau d'eau dans les zones urbaines déshéritées, en fonction des caractéristiques du logement. Il s'est révélé efficace : en seulement un an et demi, les taux d'accès ont atteint les objectifs du plan quinquennal (Tsimpo et Wodon, 2009).

D'autres pays d'Afrique, tels que le Mozambique et la Zambie, envisagent de s'inspirer du programme brésilien « *Luz para todos* » (de la lumière pour tous) (chapitre 8). Grâce à des aides venant d'entreprises privées, ce programme installe gratuitement l'électricité pour les consommateurs pauvres et a permis à l'État d'étendre l'approvisionnement énergétique à 15 millions de personnes, dans l'ensemble du pays.



La décentralisation politique, administrative et budgétaire évolue et pourrait contribuer au développement territorial inclusif

Une meilleure mobilisation des ressources locales pour accélérer la transformation structurelle des pays d'Afrique nécessite d'élaborer de manière efficace et efficiente des politiques publiques à l'échelon local. La capacité des systèmes de gouvernance à donner aux acteurs locaux les moyens d'être autonomes importe donc pour le développement territorial et l'inclusion spatiale⁷. La plupart des experts-pays des *Perspectives économiques en Afrique* considèrent la décentralisation comme l'un des deux domaines de l'action publique offrant le plus de possibilités d'encourager le développement territorial⁸. De fait, la décentralisation rencontre un large consensus, surtout en tant que mécanisme d'amélioration de l'accès aux services de base (Ahmad et al., 2005). Le terme revêt différentes significations : dans le présent rapport, la décentralisation désigne un processus d'autonomisation des acteurs locaux, de limitation des comportements de recherche de rente par les élites et de transfert de pouvoirs et de ressources de l'administration centrale aux échelons inférieurs⁹. Une décentralisation efficace a trois composantes : politique, administrative et budgétaire. Cette section montre que, dans la plupart des pays africains, la décentralisation budgétaire n'est pas aussi avancée que la décentralisation politique, ce qui limite la capacité des communautés locales à mobiliser leur potentiel économique.

La plupart des administrations centrales ont adopté la décentralisation politique

La **décentralisation politique** consiste le plus souvent à organiser des élections locales et à transférer des responsabilités à l'administration locale, laquelle doit rendre compte de ses actions (Elroy Africa, 2012, p. 18). Dans la plupart des pays, le nombre d'entités infranationales augmente nettement depuis les années 90, et l'ensemble du territoire relève désormais d'autorités locales élues (tableau 7.1). La décentralisation politique a considérablement avancé depuis. Et parmi les quelques pays africains qui n'ont pas encore décentralisé, la plupart prévoient de le faire¹⁰.

Tableau 7.1. Les grandes étapes de la décentralisation de la politique publique en Afrique

1983	Le Nigéria introduit des autorités locales élues et leur délègue d'importants pouvoirs.
1986	Le Maroc déploie une série de réformes constitutionnelles qui confèrent des moyens à ses autorités infranationales.
1991	L'Éthiopie institutionnalise un cadre d'autonomie au niveau infranational.
1995	En Ouganda, la décentralisation est inscrite dans la Constitution, puis dans la loi sur l'administration locale (1997).
1996	Le Sénégal adopte une loi sur la décentralisation, qui instaure 434 autorités locales.
1996	En Afrique du Sud, la Constitution post-apartheid place les municipalités au centre du développement local.
1998	En Tanzanie, le plan de réforme de l'administration locale engage une « décentralisation par délégation de pouvoirs ».
2000	Le Bénin (2002), le Niger (2004) et le Burundi (2005) organisent leurs premières élections locales.
2010	Par référendum, le Kenya décide de constituer des districts.
2012	Le Libéria lance sa politique nationale sur la décentralisation et la gouvernance locale.

La **décentralisation administrative** consiste à assigner des fonctions administratives et des responsabilités d'exécution aux échelons de gouvernance inférieurs. Actuellement, seuls l'Afrique du Sud et l'Ouganda affichent un niveau élevé de décentralisation administrative ; dans 10 pays d'Afrique sur 30, cette décentralisation reste modeste (Elroy Africa, 2012, p. 19). Le Togo, en particulier, n'a pas transféré de responsabilités de son État central à ses autorités locales, alors même que sa législation reconnaît l'autonomie administrative et financière (Banque mondiale, 2015). Cependant, la décentralisation administrative a avancé à grands pas en Afrique : la plupart des pays du continent ont créé divers organismes administratifs infranationaux chargés de planifier, d'accompagner, de suivre et de gérer l'action publique (USAID, 2010).

**Encadré 7.5. La décentralisation en Éthiopie**

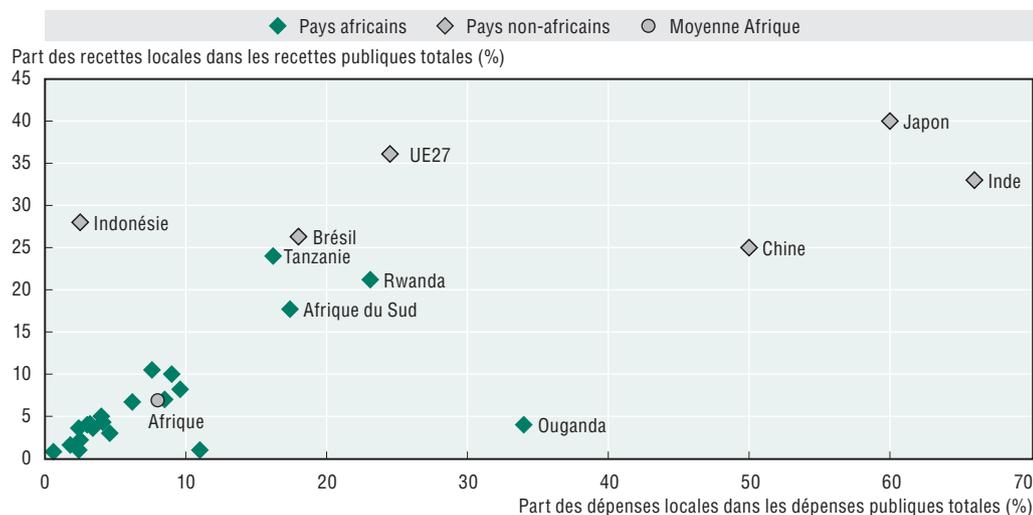
L'Éthiopie a réussi sa décentralisation politique, administrative et budgétaire en déléguant des responsabilités à ses autorités locales (les *woredas*) et en accroissant leur autonomie financière. La décentralisation y a très nettement amélioré les services locaux dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de la santé, surtout dans les territoires pauvres, même si les autorités locales ne disposent toujours pas de capacités suffisantes. La collaboration avec les organisations locales, telles que les associations parents-professeurs, a permis d'adapter les services publics à la demande de la population. Par exemple, l'emploi des langues locales à l'école primaire a engendré une augmentation du taux d'inscription dans ce cycle d'enseignement (Garcia et Rajkumar, 2008, xv-xvi, pp. 7-8).

Des réformes récentes ont renforcé la transparence et la responsabilisation. La population locale a ainsi pu amener les autorités à rendre des comptes et suivre les progrès de l'accès à des services essentiels de qualité, avec un retour d'information aux prestataires. Les plans d'action conjointe ont été étoffés grâce à des réunions entre les représentants des pouvoirs publics et les habitants, et ils ont significativement contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux, tout particulièrement de ceux relatifs à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'agriculture (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).

La décentralisation budgétaire est lente

La décentralisation budgétaire consiste à transférer des ressources financières et le pouvoir de générer des recettes aux autorités infranationales (Elroy Africa, 2012, p. 18ff). En Afrique, les recettes et les dépenses de l'administration locale sont nettement inférieures aux moyennes internationales. En moyenne, les recettes de l'administration locale représentent 7 % des recettes cumulées des échelons de gouvernement local, régional et national, et ses dépenses 8 % du total des dépenses (graphique 7.3)¹¹. À une extrémité de l'échelle, les autorités locales de l'Égypte, du Mozambique et du Togo entrent pour moins de 2 % dans le total des recettes publiques (Yatta, 2015, p. 14). À l'autre extrémité, les autorités locales de l'Afrique du Sud, du Rwanda et de la Tanzanie comptent pour plus de 16 % du total.

Graphique 7.3. Part de l'administration locale dans le total des recettes et dépenses publiques



Note : Le total des recettes et dépenses publiques inclut tous les échelons de l'administration existants (local, régional et national).

Sources : Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010) ; Yatta (2015) ; Paulais (2012) ; FMI (2014).

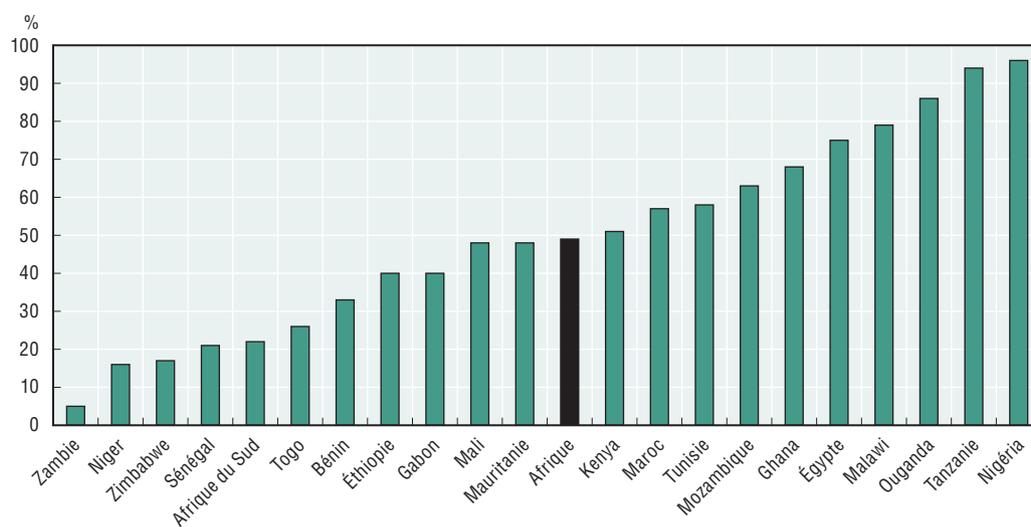
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207632>



Le faible degré de décentralisation budgétaire explique en partie le manque d'investissements dans l'économie locale. En moyenne, un maire africain dispose d'environ 1 000 fois moins de ressources que son homologue européen, malgré des besoins bien plus grands (Cour, 2015). Les autorités locales n'ont donc pas de capacités suffisantes pour investir dans l'infrastructure et les services locaux, alors même que la plupart des travailleurs du secteur informel dépendent massivement des investissements publics locaux pour pouvoir mener une activité dans l'espace public, par exemple le long des routes ou des trottoirs.

En fait, le plus souvent, les autorités locales sont fortement tributaires des transferts de l'État central, auxquels on reproche généralement de ne pas tenir compte des besoins qui sont différents d'un territoire à l'autre, et de limiter la capacité de l'administration locale à investir avec efficacité (Banque mondiale, 2009, p. 249 ; OCDE, 2009). Les autorités locales ne reçoivent qu'une petite fraction des taxes locales et communes, y compris dans les pays décentralisés comme l'Ouganda ou la Tanzanie et dans les pays fédéraux tels que le Nigéria (graphique 7.4). Par manque de poids financier, elles n'ont pas les moyens d'optimiser les actifs territoriaux, de faciliter l'appropriation locale ou de mettre en œuvre des politiques multisectorielles et localisées.

Graphique 7.4. Transferts de l'administration centrale en proportion des budgets locaux dans différents pays d'Afrique



Sources : Yatta (2015) ; Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207648>

Une meilleure gouvernance locale s'accompagne également d'une plus grande transparence. Une gouvernance locale transparente exerce de nombreux effets positifs sur le développement territorial. La gouvernance locale ne dépend pas des différents systèmes politiques (centralisés ou fédéraux), ni du type de décentralisation engagée par le pays :

- L'amélioration de la gouvernance locale peut aussi engendrer une meilleure coordination entre les échelons de gouvernement, les acteurs non étatiques et la communauté internationale et, partant, contribuer à l'articulation des politiques sectorielles (Demante et Tyminsky, 2008, p. 18)¹².
- Souvent, les autorités locales connaissent mieux les préférences et les actifs locaux (Yatta, 2015, p. 12)¹³.



- La gouvernance locale peut associer les organisations de la société civile, ainsi que les chefs traditionnels ou apparus plus récemment, ce qui est essentiel pour une gouvernance démocratique dynamique et pour l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique (Sy, 2009). Une structure de décision plus participative peut mieux gérer les conflits, car elle privilégie la prise de décision par consensus, d'où une accessibilité et une participation plus grande en perspective (Logan, 2011, p. 4 ; Sy, 2009). Dans le cadre d'une enquête Afrobaromètre portant sur 16 pays, 46 % des répondants estiment que les chefs des communautés sont davantage à l'écoute des besoins des populations. Ils ne sont respectivement que 30 % et 20 % à considérer que les membres des conseils locaux et les parlementaires sont réceptifs. La moitié des personnes interrogées jugent que les chefs traditionnels disposent d'une certaine ou d'une grande influence sur la gouvernance locale, et 57 % que leur influence devrait s'accroître (Afrobaromètre, 2008)⁴⁴.

Le manque de capacités locales et de transparence constitue le principal frein à une gouvernance décentralisée. La corruption est un problème universel, et il semble que les fonctionnaires locaux y soient particulièrement vulnérables (Paulais, 2012, p. 40). Les administrés dans les zones rurales et dans les quartiers urbains pauvres n'ont pas un niveau d'études ni des capacités suffisants pour accéder aux membres des conseils locaux et les influencer (Cabral, 2011, p. 8 ; Koelbe et Siddle, 2012 ; Yatta, 2015, p. 12). En l'absence de mécanismes de responsabilisation adéquats, les élites peuvent se servir des élections locales pour permettre à leur famille de conserver sa mainmise sur le pouvoir. Ainsi, en Sierra Leone, le développement progresse moins là où les familles dirigeantes ont accaparé les ressources (Acemoglu, Reed et Robinson, 2013).

Encadré 7.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique

Institut africain de la gouvernance (IAG). Né des discussions entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, ce centre de dialogue œuvre à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Basé au Sénégal, il organise des réunions et publie les résultats de ses recherches.

Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD). Créée en 2005 à Durban en tant que mécanisme consultatif de promotion du développement durable des établissements humains et placée sous la houlette de l'Union africaine, l'AMCHUD réunit les ministres africains du logement et du développement urbain. Elle traite de l'urbanisation, de l'accès aux services publics essentiels au niveau local, de la planification spatiale, du changement climatique et du développement économique.

Africités. Ce groupe organise des sommets auxquels participent les acteurs locaux et leurs partenaires internationaux, notamment des ministres des collectivités locales, des autorités locales et des élus, des représentants du gouvernement central, des organisations de la société civile, des chercheurs et des représentants du secteur privé. Africités a tenu six sommets depuis sa création : Abidjan (1998), Windhoek (2000), Yaoundé (2003), Nairobi (2006), Marrakech (2009) et Dakar (2012). Le Sommet de Dakar, dont le thème était « Construire l'Afrique à partir de ses territoires », a attiré quelque 5 000 participants.

Conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDEL). Elle réunit les ministres africains de la décentralisation et du développement local. La CADDEL a été créée lors du deuxième sommet Africités et est reconnue comme un comité technique spécial de l'Union africaine (UA) depuis 2007. La Journée africaine de la décentralisation et du développement local est commémorée dans tous les pays membres de l'UA sous l'égide de la CADDEL depuis 2011.



Encadré 7.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique (suite)

Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA). Elle constitue depuis 2003 le prolongement du Réseau « Dialogues sur la gouvernance en Afrique : Décentralisation et intégration régionale ». Elle stimule la discussion entre acteurs africains et non africains sur la gestion des affaires publiques et la gouvernance, via des échanges, des groupes d'action et ateliers thématiques.

Commonwealth Local Government Forum (CLGF). Créé en 1995, il réunit les ministères de la décentralisation et des collectivités locales, ainsi que les collectivités locales de 53 pays anglophones. Il œuvre à la promotion de la décentralisation grâce au renforcement des capacités, à l'apprentissage par les pairs, au partage d'informations et d'expériences, ainsi que par des recherches sur la mise en œuvre de la décentralisation en Afrique.

Global Local Forum (GLF). Créé en 2008, ce think-tank dédié au développement mutuel des territoires compte 32 États membres dans le monde, dont bon nombre en Afrique. Il vise à rassembler et à encourager l'échange d'idées sur le développement territorial afin d'influer sur l'aide internationale au développement et sur le dialogue entre les territoires.

Association internationale des maires francophones (AIMF). Fondée en 1979 sous la forme d'un réseau regroupant des villes francophones et leurs associations et reposant sur des valeurs communes, elle encourage une meilleure gouvernance des villes et l'échange d'expériences, mobilise des experts francophones de la planification territoriale et finance des projets de développement. La plupart des capitales et des grandes villes des pays africains francophones en font partie.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU). Section régionale pour l'Afrique de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), elle a été constituée en 2005 dans le but de bâtir l'unité africaine et de tirer le développement de l'Afrique depuis la base. Tous les deux ou trois ans, elle organise le Sommet Africités.

La prévalence d'« angles morts » dans les politiques publiques entrave l'efficacité des stratégies de développement et appelle à de nouvelles initiatives

Les instruments de politique territoriale, le développement des infrastructures et la décentralisation ont connu des succès et des échecs dans la promotion du développement territorial. Ils peuvent et doivent être rendus plus efficaces, par exemple en adoptant un cadre cohérent pour les politiques territoriales, en les coordonnant mieux avec les politiques sectorielles essentielles, et en élaborant des stratégies plus participatives qui prennent en compte les multiples dimensions des pratiques et des aspirations locales. Le chemin vers la mise au point de stratégies de développement plus efficaces est long néanmoins. Il requiert de construire et d'utiliser des tableaux de bord. Or les statistiques et les connaissances sur les territoires sont encore trop imparfaites pour permettre aux décideurs de saisir pleinement l'ampleur et la nature des dynamiques en mutation rapide qui caractérisent l'Afrique, et qui font l'objet du chapitre 6.

L'insuffisance des statistiques fait obstacle à l'élaboration des politiques

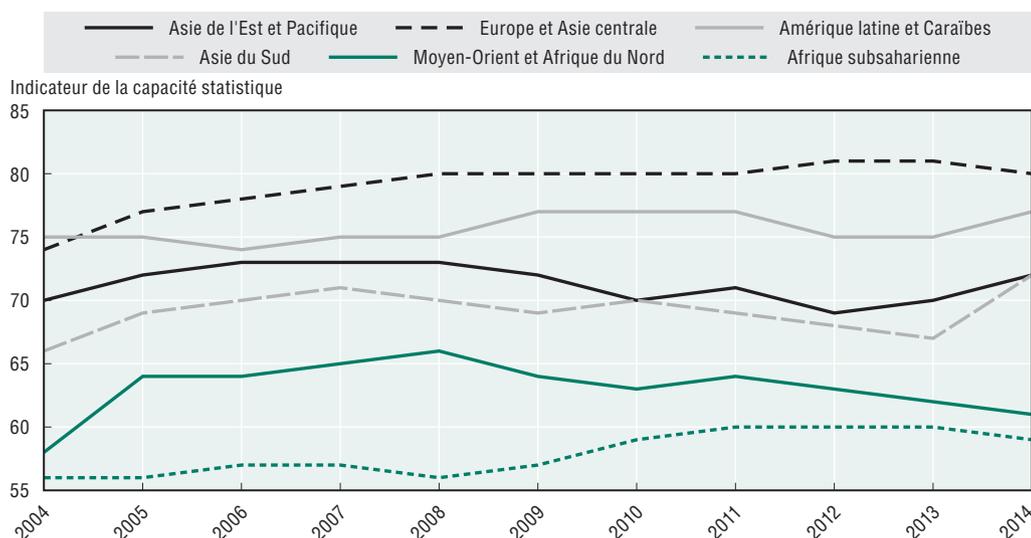
Limites des statistiques nationales et infranationales

Les pouvoirs publics ne disposent souvent pas des statistiques et de la confiance nécessaires des économies territoriales. Et ils ne peuvent pas agir de façon efficace sans une « politique des grands nombres » (Desrosières, 2000). En particulier, malgré



l'amélioration observée depuis quelques années, l'infrastructure statistique de l'Afrique subsaharienne est en retard sur celle des autres régions (graphique 7.5). Les premiers recensements menés en trois décennies à Djibouti, au Libéria et au Togo ont notamment appelé à une « renaissance statistique » africaine (Kiregyera, 2013).

Graphique 7.5. Capacités statistiques des pays en développement dans certaines régions, 2004-14



Source : Banque mondiale (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207650>

Qu'elles s'appuient sur des recensements, sur le produit intérieur brut (PIB) ou sur des données administratives, les statistiques restent souvent incomplètes et peu fiables, même si l'on note une légère amélioration. Certains experts continuent d'évoquer la « tragédie statistique » de l'Afrique (Devarajan, 2013 ; Jerven, 2013). Les retards dans la collecte et le traitement réduisent sensiblement la fiabilité des données. Au cours des 30 dernières années, 7 pays n'ont mené aucun recensement de la population et du logement, et 19 pays ne réalisent pas de recensement régulier tous les dix ans (Nations Unies, 2010). Il faut en moyenne un an et demi pour obtenir les chiffres du PIB en Afrique subsaharienne (AGNA, 2013, p. 4). Par ailleurs, d'autres données administratives font défaut. Ainsi, 56 % des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne n'ont pas de certificat de naissance (UNICEF, 2013, p. 15).

Les statistiques infranationales se cantonnent à une poignée de variables de base qui ne sont pas suffisantes pour comprendre les économies territoriales. Dans une grande mesure, seuls les recensements, les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes agricoles et les registres de l'état civil permettent de collecter des données infranationales. Avec leurs budgets limités, leurs faibles capacités et leur surcharge de travail, la plupart des bureaux statistiques nationaux ne peuvent pas produire des statistiques infranationales en plus des données nationales. Les organisations internationales qui financent la production de statistiques accordent souvent la priorité aux données comparables sur le plan international, mais les définitions des concepts et des unités d'analyse posent souvent problème à l'échelon infranational. Ainsi, les données relatives aux exploitations agricoles ne s'intéressent pas aux individus, en particulier aux paysans sans terre. Bien souvent, les pays recourent à des méthodes d'estimation différentes, ce qui restreint la comparabilité des données. Enfin, les priorités des organisations internationales



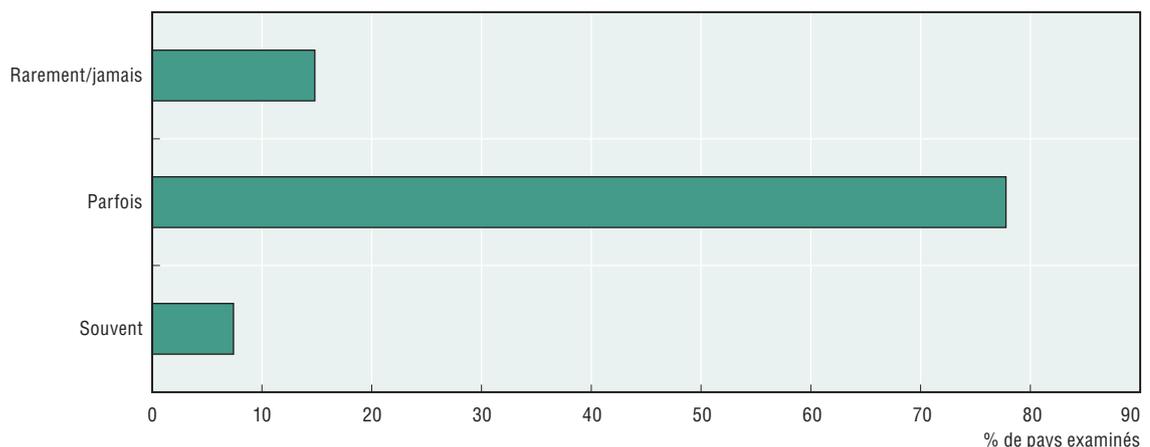
évoluent en fonction des agendas internationaux (lutte contre la pauvreté, changement climatique ou inégalités), ce qui permet difficilement de conserver une base stable d'indicateurs essentiels¹⁵.

Certains secteurs échappent aux lacunes statistiques

L'insuffisance des données statistiques masque l'importance du revenu ainsi que des activités agricoles et domestiques dans les zones rurales. On dénombre beaucoup d'études de cas sur les dynamiques rurales, les systèmes agraires et les exploitations familiales, mais les statistiques relatives au revenu rural sont plus rares. Les systèmes de données concernent principalement la production agricole et s'intéressent peu aux activités des ménages agricoles. Les enquêtes effectuées par la Banque mondiale dans le cadre de son étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS), qui vise à lutter contre la pauvreté, ne portent que sur un nombre restreint de pays. Les enquêtes se concentrent davantage sur les dépenses des ménages que sur leurs revenus et davantage sur les ménages urbains que sur les ménages ruraux. Seule l'enquête sur les ménages de la base de données RIGA de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale, relative aux activités rurales génératrices de revenus, s'intéresse spécifiquement aux revenus ruraux (Carletto et al., 2007), mais elle ne porte que sur six pays africains¹⁶. Les enquêtes sur les ménages ruraux menées en 2008 par le programme RuralStruc en Afrique du Nord et dans plusieurs parties de l'Afrique subsaharienne ont montré que l'activité agricole était importante et la diversification large, à quelques exceptions près. Cependant, elles ont également mis au jour la faible rentabilité des activités non agricoles (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012).

En conséquence de ces problèmes, les autorités nationales n'utilisent que rarement les statistiques rurales et urbaines (graphique 7.6).

Graphique 7.6. Fréquence d'utilisation des statistiques rurales ou urbaines pour l'élaboration des politiques publiques



Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207664>

Les statistiques sont donc susceptibles de laisser de côté des pans entiers d'une population et certains secteurs de l'économie. Les zones reculées sont parfois négligées du fait des restrictions budgétaires, et se trouvent par conséquent sous-représentées dans les statistiques nationales. En outre, les enquêtes statistiques nationales ne tiennent pas compte du secteur informel, alors qu'il représente généralement plus des trois quarts de l'économie (CEA-ONU, 2014 ; Kratke et Byiers, 2014).



Une représentation incomplète des catégories de population défavorisées peut fortement affecter le bien-être de ces populations. Les chiffres du recensement au Nigéria, par exemple, orientent le redécoupage administratif et les allocations budgétaires concernant notamment l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement et le bien-être (Bamgbose, 2009). On en sait peu sur les populations défavorisées dans les zones instables que sont par exemple la République centrafricaine, l'Est de la RDC, la Corne de l'Afrique, la Libye, le Mali et le Nord du Nigéria, alors même que la croissance démographique qu'enregistrent ces zones appelle à mieux les comprendre de toute urgence. C'est également le cas des « zones incontrôlées » d'Afrique de l'Ouest, où le terrorisme djihadiste et le trafic d'armes sont favorisés par la crise libyenne (voir le chapitre 5). La menace que constitue Boko Haram déplace l'ancienne dynamique territoriale depuis l'intérieur du continent vers la côte, notamment les zones pastorales qui revêtent une importance primordiale pour plusieurs pays (voir l'encadré 7.7).

Encadré 7.7. Quel avenir pour les espaces pastoraux ?

Les grands espaces saharo-sahéliens partagés avec l'Afrique du Nord, de la Mauritanie à la Somalie, sont des régions arides dont les ressources aléatoires et disséminées ne sont adaptées qu'à la transhumance du bétail. Même si les données sur l'économie pastorale sont limitées, on sait que ce secteur est important en termes de PIB, de recettes fiscales et de recettes d'exportation dans des pays comme l'Éthiopie, le Niger et le Soudan (Hesse et MacGregor, 2006). C'est aussi une composante importante des échanges commerciaux de la région.

Malheureusement, de nombreuses menaces planent sur les espaces pastoraux. L'accroissement de la population, les tensions exercées sur les terres et les chocs économiques et politiques menacent le mode de vie et le savoir des bergers. De plus, par leur trafic d'armes, de nombreux groupes violents et extrémistes déstabilisent le Sahara et le Sahel.

Les conférences régionales qui se sont tenues à Ndjamena et à Nouakchott en 2013 ont souligné l'importance des zones pastorales. Elles ont appelé à concentrer les stratégies de développement sur l'élevage car il garantit une présence régulière dans les zones reculées. La décentralisation a été énoncée comme une priorité, avec pour objectif l'intégration complète des groupes pastoraux nomades et sédentaires dans l'économie, la gouvernance territoriale et le débat public (CSAO/OCDE/AFD, 2013).

Comment combler les lacunes de l'information sur les économies locales

Plusieurs initiatives cherchent à combler les lacunes de l'information relative aux économies locales. En 1997, le Club du Sahel de l'OCDE et le Partenariat pour le développement municipal (PDM) ont élaboré le programme ECOLOC (Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest) afin de comprendre les économies urbaines et rurales ainsi que leur évolution. ECOLOC recourt à une approche démo-économique et porte sur 22 villes d'Afrique de l'Ouest et leur arrière-pays¹⁷. Avec son Programme sur la relance des économies locales, le Burkina Faso a porté ECOLOC à l'échelle nationale en 2002. Lorsque le PDM a été restructuré en 2007, et qu'il a été intégré à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, des initiatives analogues ont vu le jour au Swaziland et en Tanzanie. Cependant, la faiblesse du financement fait obstacle au développement d'ECOLOC, malgré le besoin qui existe de mieux comprendre les spécificités locales.

L'étude sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS) a été publiée en 1998 par le Club du Sahel de l'OCDE et cofinancée par la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Cour et Snrech, 1998). Elle avait pour objectif d'identifier les grandes tendances durables dans le contexte de la



récession qui a frappé l'Afrique subsaharienne dans les années 80 et à la suite du rapport de 1989 de la Banque mondiale intitulé *L'Afrique sub-saharienne : De la crise à une croissance durable, Étude des perspectives à long terme*. Au lieu d'adapter une approche sectorielle (santé, environnement ou industrie), l'étude WALTPS s'est concentrée sur la géographie humaine de cette région, à savoir sur la relation entre les habitants de l'Afrique de l'Ouest et leur environnement naturel¹⁸.

Les politiques de développement territorial doivent être intégrées aux stratégies de développement

Même si elle met en avant plusieurs réussites indéniables, l'analyse ci-dessus montre que les politiques visant à lutter contre les disparités territoriales et à favoriser l'inclusion spatiale en Afrique se heurtent à trois grands obstacles : elles ne peuvent pas s'appuyer sur des institutions et des capacités suffisantes, elles sont trop lentes à relier les territoires entre eux et elles n'ont pas encore pu conférer des pouvoirs significatifs aux acteurs locaux.

Plus fondamentalement, les données probantes réunies dans le présent chapitre confirment également les observations du chapitre précédent : en segmentant strictement leurs efforts de promotion du développement en fonction des secteurs économiques, les autorités nationales ont tendance à faire fi de l'évolution rapide des dynamiques territoriales, un problème aggravé par l'insuffisance des statistiques et du savoir locaux. Et en recourant essentiellement à des approches descendantes, elles empêchent les agents privés et publics au niveau local de libérer et d'exploiter le potentiel économique de leur territoire. En fin de compte, les pays ne sont guère à même de relever les défis de la transformation structurelle, qui est un processus multisectoriel et localisé, ni d'exploiter le potentiel de leurs nouvelles dynamiques démographiques et spatiales.

Pour placer les individus et les lieux au cœur de la transformation structurelle, il faut donc plus que des politiques ciblées telles que celles analysées plus haut. Il faut des stratégies de développement innovantes qui s'appuient sur une approche spatiale pour énoncer les différentes politiques sectorielles et qui donnent aux agents locaux les moyens de mettre à profit le potentiel des différents territoires. Le chapitre suivant portera sur les solutions.



Notes

1. L'Angola et la Mauritanie sont deux pays qui se sont récemment dotés de zones économiques spéciales. L'Angola est en train d'instaurer plusieurs ZES industrielles telles que celles de Luanda-Bengo, de la région minière/industrielle de Cassingo et des zones agro-industrielles de Pungo a Dongo. Dans ces zones, l'État accorde des incitations fiscales pour les investissements dans les secteurs non pétroliers, et encore plus d'avantages pour les investissements dans les territoires défavorisés. Loin d'opter pour des ZES orientées à l'exportation, l'Angola s'est, dans un premier temps, concentré sur la production locale afin de remédier aux pénuries sur son marché intérieur (ANGOP, 2012). En janvier 2013, la Mauritanie a créé la ZES de Nouadhibou, une zone économique exclusive s'étendant sur 230 000 km² et pouvant traiter 1.5 million de tonnes de poisson par an (note pays des PEA).
2. On peut également citer le cas du Gabon et du Kenya. Au Gabon, le *Plan Stratégique Gabon Émergent* 2015 prévoit la création de dix pôles de croissance fondés sur les avantages concurrentiels de chaque territoire. Dix pôles industriels sont destinés à promouvoir un développement territorial équilibré et à diversifier l'économie dans les hydrocarbures, les activités minières, le bois/la foresterie, l'agriculture et l'agroalimentaire (note pays des PEA). De son côté, le Kenya investit 14.5 milliards USD pour instaurer un pôle industriel autour des technologies de l'information et des communications (TIC) à Kona. Ce projet témoigne de l'ambition du gouvernement, qui entend bien consolider la place de plateforme des TIC dont bénéficie le pays dans la région.
3. Par exemple, le fait que le développement de l'infrastructure était négligé dans le Nord de la Côte d'Ivoire peut avoir joué un rôle dans la partition du pays entre ses territoires Nord et Sud entre 2002 et 2011.
4. Il convient de mentionner également la Sénégalie et le corridor de développement Maradi-Katsina-Kano (MKK).
5. En Afrique du Sud, on s'est aperçu que les subventions du ministère des Transport destinées aux transports publics n'allaient pas dans le sens des priorités du ministère du Logement. Ce dernier a en effet financé des projets de logements à grande échelle sur des terrains bon marché et reculés, et, par conséquent, les habitants pauvres sont contraints d'effectuer de longs déplacements quotidiens depuis des zones situées en dehors du réseau de transports publics (OCDE, 2008).
6. Dont 60 milliards de dollars US par an d'investissements et 33 milliards par an en opérations et maintenance dans les secteurs suivants : TIC, irrigation, énergie, transport, eau et assainissement.
7. La gouvernance est l'ensemble des règles formelles et informelles qui régissent la prise de décisions et la mise en œuvre de la politique publique. La gouvernance multiniveaux désigne spécifiquement la coordination entre les échelons de gouvernance supranational, national, méso et local. Elle englobe l'éventail des acteurs publics, privés et non-étatiques, tels que les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, et le secteur privé, ainsi que les différents niveaux de gouvernement qui participent directement ou indirectement à l'élaboration de la politique publique.
8. Une bonne décentralisation doit promouvoir la gouvernance locale, suivant le principe de subsidiarité : un échelon de gouvernement supérieur ne devrait pas prendre des mesures qu'un échelon inférieur pourrait prendre de manière plus efficace. La subsidiarité permet des décisions les plus proches possible du citoyen. Elle préserve la transparence grâce à des contre-pouvoirs à différents niveaux de gouvernance. Ce principe peut guider la décentralisation dans tous les types de systèmes politiques, qu'il s'agisse d'États centralisés ou fédéraux.
9. Les différents degrés de la décentralisation sont les suivants :
 - La déconcentration (décentralisation administrative) réassigne l'exécution des fonctions administratives à des niveaux de gouvernance inférieurs. L'État central conserve le pouvoir décisionnel.
 - La délégation est le transfert de certaines responsabilités de l'administration centrale à des niveaux de gouvernance inférieurs. Elle confère une plus grande autonomie vis-à-vis de l'administration centrale que ne le fait la déconcentration.
 - La dévolution (décentralisation politique) signifie que les échelons de gouvernement inférieurs décident, mettent en œuvre et financent certaines responsabilités, qui échappent en grande partie au contrôle direct de l'administration centrale.
10. En janvier 2012, le Libéria s'est doté d'une politique nationale pour la décentralisation et la gouvernance locale. Cette politique n'est pas encore pleinement déployée en raison d'un désaccord sur l'élection directe des maires (Fallah, 2014).



11. On peut mesurer le degré de décentralisation budgétaire par la part des dépenses infranationales dans le total des dépenses publiques (Charbit, 2006, p. 2).
12. Les programmes élaborés au niveau central comportent des limites bien connues. C'est par exemple le cas du programme d'éducation PRODEC et du programme PRODESS pour la santé au Mali, et du programme Hydraulique, santé et éducation au Bénin.
13. Au Bénin, en Guinée et au Mali, la décentralisation des services de santé primaires, transférés à des comités de la santé localement élus (et à l'administration locale au Mozambique) a amélioré le taux de vaccination et réduit la mortalité infantile en élargissant l'accès à des services de santé d'un coût abordable (Mehrotra, 2006, p. 269 et p. 278ff). Au Burkina Faso, un programme analogue, axé sur la décentralisation administrative du secteur de l'éducation, a amélioré les résultats des élèves et la motivation des enseignants, même si la rémunération de ces derniers est inférieure au salaire standard (Ngaruko, 2003, p. 137f).
14. L'échantillon comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.
15. Les indicateurs du développement dans le monde, par exemple, ont cessé de présenter des données sur l'emploi dans l'agriculture, alors que la base de données est passée de 400 indicateurs en 2001 à environ 1 300 en 2015.
16. *L'Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA)*, lancée en 2009 pour étudier les revenus agricoles dans sept pays africains, constituera progressivement une base de connaissances utile.
17. Le programme a utilisé des matrices locales de responsabilité sociale, liées à des matrices nationales et s'appuyant sur des enquêtes de terrain. La spatialisation est effectuée à trois niveaux d'analyse : l'espace territorial entre les villes et l'arrière-pays, l'espace rural local et les centres urbains. Il englobe les stratégies des acteurs locaux (administration centrale, autorités locales, opérateurs privés, organisations de la société civile et donateurs), et leurs ressources financières, sociales et religieuses, ainsi que les stratégies des organismes de coopération et de coordination (CSAO/PDM, 2001 ; Yatta, 2006 ; CSAO/OCDE, 2013).
18. Le principal objectif de l'étude était de souligner (a) les interactions de long terme entre les dynamiques de peuplement, c'est-à-dire la croissance et la redistribution de la population au sein de chaque pays et sur l'ensemble de la région, et les processus économiques et sociaux et (b) l'évolution de quatre facteurs interdépendants au sein de la sous-région : la population, la dimension spatiale des peuplements humains, la dynamique des marchés et les changements socio-politiques.



Références

- Abate, M. A. (2013), *Economic Effects of Air Transport Liberalization in Africa*, Swedish National Road and Transport Research Institute.
- Acemoglu, D., T. Reed et J. A. Robinson (2013), « Chiefs: Economic development and elite control of civil society in Sierra Leone », *Journal of Political Economy*, vol. 122, no 2, pp. 319-368, <http://economics.mit.edu/files/9074>.
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2015), « Is there a curse of resources? The case of the Cameroon », *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty Blog*, <http://whynationsfail.com/blog/2013/5/16/is-there-a-curse-of-resources-the-case-of-the-cameroon.html> (consulté le 23 mars 2015).
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2013), *Why Nations Fail, The Origins of Power, Prosperity and Poverty*, Crown Publishers, New York.
- Afrobaromètre (2008), *National Public Attitude Surveys on Democracy and Governance in Africa, Round 4* (base de données), www.afrobarometer.org/data/data-rounds-merged (consulté le 25 mai 2015).
- AGNA (2013), « Statistics for good economic governance, regional integration and sustainable development in Africa », *African Project on the Implementation of the 2008 System of National Accounts: Phase I, African Group on National Accounts*, http://mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/09/ProDoc-on-SNA_2013-09-03.pdf.
- Ahmad, J. et al. (2005), « Decentralization and Service Delivery », *Policy Research Working Paper*, no 3603, Banque mondiale, Washington, DC.
- AIE (2014), « Africa energy outlook: A focus on energy prospects in sub-Saharan Africa », in *World Energy Outlook 2014*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/weo-2014-en. Résumé en français : « Africa Energy Outlook : Une étude sur les perspectives énergétiques de l'Afrique subsaharienne » : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO_Africa_French.pdf
- Alvergne, C. (2013), *Le défi des territoires, comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- ANGOP (2012), *Creation of Special Economic Zone Boosts Economy Diversification*, Angola Press News Agency, www.portalangop.co.ao/angola/en_us/noticias/economia/2012/9/41/Creation-Special-Economic-Zone-boosts-economy-diversification_e2f8302a-5171-4b7c-9283-f6edffe14834.html (consulté le 15 janvier 2015).
- ARFE (2012), *Possibilités de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Une contribution au processus d'intégration régionale*, Association des régions frontalières européennes, Gronau.
- BAfD (2014), *La Revue annuelle 2014 sur l'efficacité du développement*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD (2012), *Tunisie : Défis économiques et sociaux post-Révolution*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/OCDE (2009), *Perspectives économiques en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2009-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Bamgbose, A. (2009), « Falsification of population census data in a heterogeneous Nigerian state: The fourth republic example », *African Journal of Political Science and International Relations*, vol. 3/8, Lagos, pp. 311-319.
- Banque mondiale (2015), *Country Policy and Institutional Assessments CPIA* (base de données), Operations Policy and Country Services, Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA>, (consulté le 31 mars 2015).
- Banque mondiale (2014), *World Bank Bulletin Board on Statistical Capacity* (base de données), Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/data-catalog/bulletin-board-on-statistical-capacity>.
- Banque mondiale (2013) « Improving trade and transport for landlocked developing countries », *World Bank Contributions to Implementing the Almaty Programme of Action, a Report Preparing the Ten-Year Comprehensive Review*, Banque mondiale, Washington, DC.



- Banque mondiale (2009), Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5991>.
- BBC (2015), « Egypt unveils plans to build new capital », BBC News: Business, BBC, www.bbc.com/news/business-31874886 (consulté le 20 mars 2015)
- Bräutigam, D. et X. Tang (2014), « Going global in groups: structural transformation and China's special economic zones overseas », *World Development*, vol. 63, Elsevier, pp. 78-91, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002222.
- Bryceson, D. F. (2002). « Multiplex livelihoods in rural Africa: Recasting the terms and conditions of gainful employment », *Journal of Modern African Studies*, vol. 40/1, pp. 1-28.
- Burgess, R. et al. (2014), *Our Turn to Eat: The Political Economy of Roads in Kenya*, manuscrit, London School of Economics and Political Science, Londres, www.roadswater.org/wp-content/uploads/2013/10/our-turn-to-eat-political-economy-of-road-construction-in-Kenya.pdf.
- Byiers, B. et F. Rampa (2013), « Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP », *ECDPM Discussion Paper*, no 138, Centre européen de gestion des politiques de développement, www.ecdpm.org/publications/corridors-power-plenty-lessons-tanzania-mozambique-implications-caadp/.
- Byiers, B. et J. Vanheukelom (2014), « What drives regional economic integration? Lessons from the Maputo development corridor and the North-South corridor », *ECDPM Discussion Paper*, no 157, Centre européen de gestion des politiques de développement.
- Cabral, L. (2011), « Decentralization in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers*, no 020, Future Agricultures, Brighton.
- Carletto, G. et al. (2007), « Rural income generating activities in developing countries: Re-assessing the evidence », *Journal of Agricultural and Development Economics*, vol. 4/1, pp. 146-193.
- CEA-ONU (2014), *Annuaire statistique pour l'Afrique 2014*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba et Tunis.
- Chaponnière, J. R., D. Perreau et P. Plane (2013), « L'Afrique et les grands émergents », *A Savoir*, vol. 19, Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International et Agence française de développement www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/19-A-Savoir.pdf.
- Charbit, C. (2006), « European policy options for the distribution of competences across levels of government », *Sigma Conference Working Documents*, Ankara.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010), *Local Government Finance: The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- Cour, J. M. (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking? A conversation with Jean-Marie Cour », *DEV Talk Series*, OCDE, Paris.
- Cour, J. M. et S. Snrech (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, Étude en perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38513077.pdf>.
- CSAO/OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/9789264187443-fr.
- CSAO/OCDE (2005), « One park, three counties », *Cross-Border Diaries: Bulletin on West African Local-Regional Realities*, Éditions OCDE, Paris.
- CSAO/OCDE/BAfD (2013), « Élevage pastoral, une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens », *Summary Record of the Regional Symposium on Pastoral Livestock*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Agence française de développement, Paris.
- CSAO/PDM (2001), *Écoloc, gérer l'économie localement en Afrique : évaluation et prospective*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Partenariat pour le développement municipal, Paris.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision (base de données)*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 30 mars 2015).
- Demante M. et I. Tyminsky (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Études & Méthodes, IRAM, Paris.
- Desrosières, A. (2000), *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- Devarajan, S. (2013), « Africa's statistical tragedy », *Review of Income and Wealth*, vol. 59/S1, Banque mondiale, Washington, DC, pp. S9-S15, www.dx.doi.org/10.1111/roiw.12013.



- Diarrah, A. (2002), *Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale ouest-africaine : résultats du séminaire de Sikasso, 4-7 mars 2002*, Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest.
- DSNU (2012), *Citadins des taudis en zones urbaines* (base de données), Division Statistique des Nations Unies, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=711> (consulté le 20 mars 2015).
- Edgerton, R. (2002), *The Troubled Heart of Africa: A History of the Congo*, St. Martin's Press, New York.
- Elroy Africa (2012), « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », *Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Fallah, S. (2014) « Appointed by the president », D+C Development and Cooperation, www.dandc.eu/en/article/why-elected-local-governments-would-be-good-liberia, (consulté le 12 mars 2015).
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa, Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Banque mondiale, Washington, DC.
- FMI (2014), *Government Finance Statistics* (base de données), Fonds monétaire international, <http://elibrary-data.imf.org/FindDataReports.aspx?d=33061&e=170809> (consulté le 12 mars 2015).
- Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, Agence française de développement et Banque mondiale, Washington, DC, http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aicd_overview_english_no-embargo.pdf.
- Freund, C. et R. Nadia (2010), « What constrains Africa's exports? », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, n° 5184, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/TI73G3GA10>.
- Gallup World Poll (2013), *Gallup World Poll: Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide* (base de données), Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx, (consulté le 17 mars 2015).
- Garcia M. et A. S. Rajkumar (2008), « Achieving better service delivery through decentralization in Ethiopia », *World Bank Working Paper*, n° 131, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/6362>.
- Hesse, C. et J. MacGregor (2006), *Pastoralism: Drylands' invisible asset? Developing a framework for assessing the value of pastoralism in East Africa*, Issue Paper, n° 142, International Institute for Environment and Development.
- Hodler, R. et P. Raschky (2014), « Regional favouritism », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129/2, pp. 995-1033, www.dx.doi.org/10.1093/qje/qju004.
- Igue, J. et K. Zinsou-Klassou (2010), *Frontières, espaces de développement partagé*, Maîtrise de l'espace et développement, Karthala, Paris.
- Jerven, M. (2013), *Poor Numbers, How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about it*, Cornell University Press, New York.
- Jourdan, P. (2011), « Resource corridors (SDIs or DCs): Maximising the developmental impact of finite resources », *Présentation pour le séminaire de la Banque mondiale sur les régimes fiscaux du secteur minier*, Harare.
- Kingombe, C. et D. W. Te Velde (2012), « Structural transformation and employment creation: The role of growth facilitation policies in Sub-Saharan Africa », *Background Paper for the World Development Report 2013*, Overseas Development Institute, Londres.
- Kiregyera, B. (2013), « The dawning of a statistical renaissance in Africa », *Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure*, Simon Fraser University.
- Koelbe, T. A. et A. Siddle (2012), *The Failure of Decentralisation in South African Local Government: Complexity and Unanticipated Consequences*, UCT Press South Africa, Le Cap.
- Kramon, E. et D. Posner (2014), *Ethnic Favoritism in Primary Education in Kenya*, manuscrit non publié, www.sas.upenn.edu/polisci/sites/www.sas.upenn.edu/polisci/files/posner_draft_penn.pdf.
- Kratke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in Sub-Saharan Africa », *Discussion Paper*, n° 170, European Centre for Development Policy Management, Maastricht, www.ecdpm.org/dp170.
- Lafourcade, M. et J. Thisse (2008), « New economic geography: A guide to transport analysis », *Paris School of Economics Working Papers*, n° 2008-02, Paris School of Economics et École Normale Supérieure, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00586878/document>.
- Logan, C. (2011), « The roots of resilience: Exploring popular support for African traditional authorities », *Afrobarometer Working Paper*, n° 128, Michigan State University.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited, Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Africa, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.



- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world: An overview of rural change in Africa », in *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- McClelland, C. (2013), « Angola's middle class clamors for housing amid oil boom », *Bloomberg Business*, www.bloomberg.com/news/articles/2013-03-11/angola-s-middle-class-clamors-for-housing-amid-oil-boom (consulté le 21 mars 2015).
- Mehrotra, S. (2006), « Governance and basic social services: Ensuring accountability in service delivery through deep democratic decentralisation », *Journal of International Development*, vol. 18, pp. 263-283.
- Meredith, M. (2005), *The State of Africa*, Free Press, Londres.
- Moberg, L. (2014), « The political economy of special economic zones », *Journal of Institutional Economics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Mosha, A. C. (2004). *The Planning of the New Capital of Tanzania: Dodoma, an Unfulfilled Dream*, University of Botswana, Gaborone, www.etsav.upc.es/personals/iphs2004/pdf/148_p.pdf.
- Nations Unies (2010), *Population and Housing Census Programme* (base de données), <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm#AFRICA> (consulté le 17 mars 2015).
- NEPAD (2010), *The Rural Futures Programme: Rural transformation across the African Continent*, Secrétariat du NEPAD, Midrand.
- Ngaruko, F. (2003), « Political economy of reform for service delivery: The case for administrative decentralization in Africa », *Nordic Journal of African Studies*, vol. 12/2, pp. 134-163.
- Nyassogbo, G. K. (2010), « Maîtrise de l'espace et formation d'une nouvelle collectivité territoriale », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- OCDE (2009), « How Regions Grow », Policy Brief, OCDE, Paris, www.oecd.org/regional/searf2009/42576934.pdf.
- OCDE (2008), *OECD Territorial Reviews: Cape Town, South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264049642-en>.
- ONU-HABITAT (2013), *State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes en Afrique : L'enjeu de l'investissement local*, série L'Afrique en développement, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.
- Pazzanita, A. (2008), *Historical Dictionary of Mauritania*, Scarecrow Press, Plymouth.
- Posner, D. (2005), *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.
- PRDP (2007), *Peace Recovery and Development Plan for Northern Uganda*, Bureau du Premier ministre.
- Ranganathan, R. et V. Foster (2011), « East Africa's infrastructure, a continental perspective », *Policy Research Working Paper*, n° 5844, Sustainable Development Unit, Banque mondiale, Washington, DC.
- Robinson, J. A., R. Torvik et T. Verdier (2006), « Political foundations of the resource curse », *Journal of Development Economics*, vol. 79, Elsevier, pp. 447-468, http://scholar.harvard.edu/files/jrobinson/files/jr_polfoundations.pdf.
- Sackur, S. (2012), « Equatorial Guinea: Obiang's future capital, Oyala », *HARDTalk BBC*, British Broadcasting Corporation, www.bbc.com/news/magazine-20731448 (consulté le 24 février 2015).
- SAPP (2013), *Southern African Power Pool Annual Report 2013*, Southern Africa Power Pool, Harare.
- Sommers, M. (2005), « It always rains in the same place first: Geographic favoritism in rural Burundi », *Issue Briefing*, n° 1, African Programme, Woodrow Wilson International Centre for Scholars, Washington, DC, www.wilsoncenter.org/topics/pubs/IB001.pdf.
- Sy, O. (2009), *Reconstruire l'Afrique, vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.
- Teravaninthorn, S. et G. Raballand (2009), « Transport prices and costs in Africa: A review of the international corridors », *Directions In Development, Infrastructure Series*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Tsimpo, C. et Q. Wodon (2009), *Who Benefits from Electricity Consumption versus Connection Subsidies? Evidence from Niger*, Development Dialogue on Values and Ethics, Banque mondiale, Washington, DC.
- UNICEF (2013), *Every Child's Birth Right: Inequities and Trends in Birth Registration*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.



- USAID (2010), *Comparative Assessment of Decentralization in Africa: Final Report and Summary of Findings*, United States Agency for International Development (agence des États-Unis pour le développement international), Vermont.
- Wang, J. (2013), « The economic impact of special economic zones: Evidence from Chinese municipalities », *Journal of Development Economics*, vol. 101, Elsevier, pp. 133-147.
- Wrong, M. (2000), « The emperor Mobutu », *Transition*, vol. 81/82, pp. 92-112, www.jstor.org/stable/3137451.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales? », OECD Development Centre Think Piece, Éditions OCDE, Paris.
- Yatta, F.P. (2006), *Villes et Développement économique en Afrique : une approche par les comptes économiques locaux*, Collection « Villes », Éditions Economica, Paris.

Pour en savoir plus

- Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2001), « The colonial origins of comparative development: An empirical investigation », *The American Economic Review*, vol. 91/5, pp. 1369-1401.
- BAfD (2013), *Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis.
- Bell, M. et E. Charles-Edwards (2013), « Cross-national comparison of internal migration: An update on global patterns and trends », *Technical Paper*, n° 2013/1, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Christiaensen, L. et Y. Todo (2009), « Poverty reduction during the rural-urban transformation: The role of the missing middle », *Policy Research Working Paper*, n° WPS6445, Banque mondiale, Washington, DC.
- Christiaensen, L., J. Weerdt et Y. Todo (2013), « Urbanization and poverty reduction: The role of rural diversification and secondary towns », *Agricultural Economics*, vol. 44/4-5, pp. 435-447.
- Collier, P. et A. Venables (2011), *Plundered Nations? Successes and Failures in Natural Resource Extraction*, Palgrave Macmillan.
- McGranahan, G. et D. Satterthwaite (2014), « Urbanisation concepts and trends », *IIED Working Paper*, International Institute for Environment and Development, Londres.
- PARIS21 (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking », *Ms El-Iza Mohamedou commentaries on the DEV Talks Series*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Rodrik, D., A. Subramanian et F. Trebbi (2004), « Institutions rule: The primacy of institutions over geography and integration in economic development », *Journal of Economic Growth*, vol. 9, pp. 131-165.



Chapitre 8

Pour des stratégies de développement multisectorielles et spatialisées en Afrique

L'adoption d'approches localisées aidera les pouvoirs publics à articuler les politiques sectorielles plus efficacement pour accélérer la transformation structurelle. Ce chapitre propose une méthodologie en sept étapes pour la formulation des stratégies de développement. Il met ensuite en avant quatre priorités pour en faciliter l'opérationnalisation : élaborer des politiques éclairées grâce à de meilleures statistiques ; définir des priorités stratégiques intégrées sur la base d'études territoriales prospectives ; renforcer les capacités aux différents échelons de gouvernement ; enfin mobiliser des financements adéquats, tant au niveau local qu'au niveau national, pour le développement économique territorial.



En bref

En Afrique, les politiques spécifiques de développement territorial et d'inclusion spatiale ayant à ce jour peu d'effets, tous les échelons de l'administration publique doivent adopter des approches nouvelles, de moyen et de long terme. Le continent est confronté à des problèmes démographiques et d'aménagement du territoire qui sont de nature diverse et qui s'accroissent, ce qui impose de placer les populations et les territoires au centre des stratégies de développement, où s'articulent les politiques sectorielles. Ces stratégies localisées devraient s'intéresser de plus près aux niveaux infranational et transfrontière, car c'est là que se trouve le potentiel économique territorial encore inexploité en Afrique. De plus, elles doivent être élaborées et mises en œuvre avec la participation des acteurs économiques et sociaux de ces territoires, qui sont les mieux à même d'identifier et d'activer les ressources locales. Les stratégies de développement seront forcément propres à chaque pays et devront combiner différentes approches, en fonction de leurs problèmes économiques, démographiques et d'aménagement de l'espace respectifs. Pour la quasi-totalité des pays, toutefois, le financement du développement territorial impose de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources domestiques au niveau national et améliorer la légitimité budgétaire au niveau local.

Il faut redéfinir le processus stratégique pour promouvoir le développement territorial et l'inclusion spatiale

La nature et l'ampleur du défi que constitue la transformation structurelle de l'Afrique n'appellent pas seulement des politiques spatiales spécifiques : les stratégies de développement territorial doivent aussi être repensées. Une approche plus globale, à tous les échelons de gouvernement, est nécessaire pour libérer le potentiel des nombreux espaces dont est constitué chaque pays.

Une stratégie de développement est un bien public, qui requiert par conséquent un soutien public. Elle « a pour objectif fondamental le développement, la transformation de la société » (Stiglitz, 1998). Elle va au-delà de l'aspect économique pour relier l'élaboration des politiques publiques à la **vision** de l'avenir que partagent les acteurs et les populations. Elle fait intervenir un processus de définition des **priorités** à partir de cette vision. Contrairement à la planification indicative, une stratégie de développement ne cherche pas à faire cadrer la réalité avec cette vision, mais plutôt à guider la réflexion et les investissements à plus long terme dans un contexte incertain (ibid.).

Les stratégies de développement doivent être davantage qu'un ensemble de politiques sectorielles : le présent rapport avance qu'elles doivent constituer un cadre général permettant de concilier politiques sectorielles, politiques macroéconomiques et politiques localisées.

En effet, le chapitre 7 a montré que les politiques territoriales mises en œuvre dans les pays africains ont eu tendance à produire des actions insuffisamment coordonnées, et à cibler séparément des lieux spécifiques. Les politiques territoriales sont le plus souvent conçues et déployées par l'administration centrale, au moyen de ressources centrales, parfois au profit de telle ou telle catégorie d'agents. En conséquence, elles ne permettent pas d'exploiter pleinement le potentiel d'un pays, car elles négligent les lieux offrant apparemment peu de perspectives économiques, ou dont le potentiel est bridé par les intérêts établis. Même si ces politiques devenaient plus efficaces, avec davantage de ressources et de capacités, elles ne suffiraient pas à remédier aux conséquences des asymétries territoriales héritées du passé, ni à accélérer la transformation structurelle



des économies africaines. Les villes sont en pleine expansion, les zones rurales continuent de croître et connaissent des mutations rapides. Pourtant, une grande partie du potentiel susceptible de procurer les opportunités économiques et sociales indispensables aux nouvelles générations reste inexploité dans les territoires, hors de la portée de vue de l'administration centrale.

Cette section souligne qu'il faut revoir les approches classiques du développement territorial dans les pays d'Afrique, puis propose des actions concrètes pour l'élaboration de stratégies de développement sensibles à la dimension territoriale.

Les approches localisées et participatives peuvent libérer le potentiel des territoires

Les opportunités de croissance territoriale en Afrique passent trop souvent inaperçues, notamment du fait que les politiques publiques restent souvent focalisées sur la captation des rentes économiques externes, telles que les recettes d'exportation de matières premières ou l'aide internationale (voir le chapitre 6), mais aussi en raison d'un certain nombre d'« angles morts » qui empêchent les décideurs de saisir pleinement les dynamiques territoriales dans leurs pays (voir le chapitre 7). Le potentiel de croissance des territoires n'est donc pas suffisamment exploité pour dynamiser la croissance nationale, via la mobilisation de ressources locales spécifiques et l'attraction de nouveaux investissements directs étrangers.

On trouve des exemples de développement territorial réussi à divers stades de développement (voir les encadrés 8.1 sur la Chine, 8.2 sur les pays de l'OCDE et 8.5 sur le Brésil). Citant la Banque mondiale (1997), Stiglitz (1998) souligne « un indicateur de l'élaboration réussie d'une stratégie en Chine : si les différentes provinces de la Chine étaient considérées comme des entités statistiques distinctes, les 20 économies qui ont affiché la plus forte croissance au monde entre 1978 et 1995 auraient toutes été chinoises ». Cette situation contraste fortement avec celle de l'Afrique, où le développement reste largement concentré dans les grandes villes côtières (voir annexe 6.A3.).

Encadré 8.1. Stratégie et développement territorial de la Chine

La Chine a défini plusieurs stratégies de développement territorial qui l'ont aidée à gérer sa transition démographique et à renforcer les liens entre ses zones urbaines et rurales, accélérant ainsi sa transformation structurelle.

Les nombreux plans de développement territorial de la Chine sont loin de se limiter aux zones économiques spéciales (ZES) bien connues. C'est à la fin des années 70 que le Conseil d'État chinois a engagé à titre expérimental la création de ZES dans quatre villes du Sud du pays éloignées de la capitale. En 2008, après quatre vagues successives d'aides financières, 92 % des municipalités chinoises comptaient une zone économique spéciale. Les premières ZES ont permis des gains de productivité et un relèvement des salaires locaux, avec, en parallèle, une hausse modérée du coût de la vie mais quasiment aucun impact sur le prix des logements. En revanche, les ZES mises en place ultérieurement ont eu tendance à biaiser les choix de localisation des investissements directs étrangers, et ont entraîné une progression salariale plus faible. La Chine a encouragé l'implantation de ZES en Algérie, en Égypte, en Éthiopie, à Maurice, au Nigéria et en Zambie, avec plus ou moins de succès (Bräutigam et Tang, 2014 ; voir le chapitre 7).



Encadré 8.1. Stratégie et développement territorial de la Chine (suite)

Depuis 1999, les autorités nationales chinoises ont lancé trois stratégies de développement pour insuffler un élan aux économies territoriales : développement de l'Ouest de la Chine, plan de redynamisation du Nord-Est et plan de croissance de la Chine centrale. En 2008, la Commission nationale pour le développement et la réforme a dressé un catalogue des secteurs encouragés pour orienter l'investissement étranger dans le centre et l'Ouest de la Chine. Ce catalogue définit secteur par secteur des mesures incitatives, notamment fiscales et foncières, destinées à favoriser l'investissement dans certaines provinces, afin de rehausser l'attractivité des avantages compétitifs locaux et de permettre des avancées technologiques dans les secteurs ciblés. Cependant, des questions se posent à propos de la transparence, de l'environnement d'affaires et de la capacité des territoires à attirer l'investissement étranger (Huang, Joie et Sullivan, 2010).

En 2011, le douzième plan quinquennal de la Chine visait à rééquilibrer la croissance et la consommation des zones côtières vers l'arrière-pays. Ce plan prévoit un réseau connectant les zones urbaines à plusieurs territoires grâce à des corridors de développement. L'approche multiniveaux sur laquelle il repose consiste à promouvoir le développement local dans les villes, à relier celles-ci à leur arrière-pays et à assurer la connectivité entre les différentes provinces (Congrès national du Peuple, 2011).

Les enseignements tirés du développement territorial dans plusieurs pays (encadré 8.2) ont suscité l'apparition de nouveaux modèles qui peuvent être utiles pour remédier aux défauts des politiques territoriales passées en Afrique (tableau 8.1). L'approche traditionnelle, une intervention du sommet vers la base s'appuyant sur des subventions pour atténuer temporairement les inégalités territoriales, doit céder la place à un ensemble plus large de politiques destinées à accroître la compétitivité des territoires et mobiliser les ressources inexploitées. Au lieu de présumer que les territoires sont tous destinés à suivre un même sentier de croissance, cette nouvelle approche considère qu'ils disposent tous de ressources qu'ils peuvent mobiliser, même si elles sont de natures et à des échelles différentes, pour participer au développement du pays. Il n'est pas question de construire des « cathédrales dans le désert » en réalisant de gros investissements définis de manière exogène, mais d'inciter les acteurs locaux et extérieurs privés à maximiser l'utilisation des ressources territoriales et leur attractivité. Ce nouveau paradigme du développement territorial présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- une stratégie multidimensionnelle de long terme, couvrant un large éventail de facteurs qui influent directement et indirectement sur les performances des entreprises locales, ainsi que sur les acteurs économiques concernés ;
- la priorité aux actifs endogènes, notamment pour attirer et mobiliser les investissements exogènes ;
- la concentration des efforts sur les opportunités plutôt que sur les désavantages ;
- une approche participative multiniveaux, qui fait intervenir les administrations nationale, territoriale et locale, ainsi que d'autres acteurs, l'État central jouant un rôle fédérateur.

Tableau 8.1. L'ancien et le nouveau paradigme de la politique territoriale

	Ancien paradigme	Nouveau paradigme
Objectifs	Compenser provisoirement les désavantages liés à la situation géographique des territoires défavorisés	Exploiter le potentiel territorial sous-utilisé, améliorer la compétitivité des territoires
Stratégies	Approche sectorielle	Projets de développement intégré
Outils	Subventions et aides étatiques	Combinaison de capital immatériel et matériel (stock de capital, marché du travail, environnement d'affaires, capital social et réseaux)
Acteurs	Administration centrale	Différents échelons de gouvernement

Source : D'après OCDE (2010a).



Encadré 8.2. Enseignements tirés de la politique de développement territorial dans les pays de l'OCDE

L'OCDE envisage la politique de développement territorial comme un moyen de promouvoir la croissance économique sans compromettre l'inclusion sociale ni la viabilité environnementale à long terme. Depuis les années 90, les revues de la politique territoriale menées par l'OCDE livrent des enseignements essentiels sur la base des données provenant des pays membres :

- Il existe partout des opportunités de croissance. Même si les centres urbains densément peuplés affichent généralement une productivité et un produit intérieur brut (PIB) par habitant plus élevés, certaines zones rurales enregistrent une plus forte expansion (OCDE, 2009).
- Les facteurs qui tirent la croissance territoriale ont tendance à se renforcer mutuellement. Par exemple, l'amélioration de l'infrastructure peut être bénéfique à la croissance quand elle est associée à l'accumulation de capital humain et à l'innovation au niveau des territoires (OCDE, 2009). Les approches multisectorielles sont essentielles au développement territorial.
- Un cadre bien défini pour la politique territoriale peut permettre d'atteindre de nombreux objectifs, de réduire le nombre des arbitrages à opérer et de repérer les complémentarités entre les interventions. Pour produire des effets multisectoriels, les politiques territoriales doivent impérativement i) prendre en compte les actifs d'un lieu spécifique lors de l'élaboration des stratégies et ii) coordonner les différentes interventions sectorielles concernant ce lieu (OCDE, 2014a). Il arrive que les politiques territoriales se prêtent mieux au repérage des complémentarités entre les interventions, car, en général, leurs effets sont plus visibles localement. On peut maximiser la production nationale en exploitant le potentiel sous-utilisé et en privilégiant les actifs endogènes plutôt que les investissements et les transferts exogènes (OCDE, 2009).
- Les pouvoirs publics devraient déterminer le lieu approprié pour les interventions, lesquelles ne doivent pas forcément être calées sur les frontières administratives. Par exemple, le périmètre des services de santé pourrait ne pas coïncider avec celui de l'éducation. Au lieu d'ajouter des niveaux de gouvernement, il convient de donner la priorité à la production de données, d'outils et d'institutions qui favorisent la coordination verticale et horizontale à différentes échelles (OCDE, 2014b).

Les raisons de changer de paradigme sont multiples. Trois en particulier méritent d'être soulignées. La première concerne les asymétries d'information entre différents acteurs nationaux et locaux, qui rendent nécessaire la création d'opportunités et d'incitations pour que ces acteurs soient associés aux différents niveaux des structures gouvernementales. La seconde a trait à la nature des produits qui, du fait du développement territorial asymétrique du continent (voir chapitre 6), peuvent représenter des ressources encore inexploitées pour le développement. Souvent, ces ressources sont spécifiques à un territoire donné, comme le patrimoine culturel, le paysage et les ressources humaines rurales, etc., et peuvent être « activées » lorsqu'elles sont exploitées et qu'on leur assigne une valeur marchande (encadré 8.3). La troisième raison est que les arbitrages et les complémentarités entre investissements publics ne peuvent être déterminés qu'en fonction des endroits où ils sont effectués.



Encadré 8.3. Le développement territorial et l'activation des « ressources spécifiques »

Les **ressources génériques**, comme la main-d'œuvre non qualifiée et les matières premières, ne dépendent pas des particularités du lieu où elles se situent. Pour qu'elles permettent de promouvoir un développement intégré, toutefois, il faut souvent veiller à développer des liens en amont et en aval avec l'économie locale et les territoires voisins¹. Ainsi, dans le secteur de l'extraction de diamants, le Botswana, gros producteur mondial, a fait usage de son pouvoir de négociation pour promouvoir des liens en aval. Il a créé avec le leader du marché, le groupe De Beers, une coentreprise à parts égales pour exercer un contrôle sur l'offre en livrant un certain volume aux sociétés locales de taille et de polissage. Cette coentreprise crée des emplois en définissant des objectifs pour la formation des travailleurs locaux. Des sanctions sont prévues en cas de performances insuffisantes, afin que les incitations pour De Beers correspondent aux intérêts nationaux (BAfD et al., 2013).

Les **ressources spécifiques** proviennent, elles, des particularités d'un lieu et doivent être activées grâce à la stratégie commune des acteurs locaux. Elles dépendent des conditions économiques, sociales et institutionnelles du lieu où elles sont produites. Avant qu'elles puissent être activées, il faut les évaluer et les comptabiliser, ce qui est difficile, notamment parce que l'on ne sait pas précisément dans la plupart des pays d'Afrique comment les terres sont utilisées et parce que les statistiques sont souvent sommaires ou reposent sur des arpentages qui ne sont pas assez étendus (Kiregyera, 2013). Un moyen d'« activer » les ressources spécifiques consiste à utiliser et à développer les appellations d'origine pour les produits. C'est le cas, par exemple pour les figes sèches de Béni Maouche en Algérie et de Béni Khedache en Tunisie (tableau 8.2)². Ces produits peuvent ensuite servir à développer les autres actifs locaux et à diversifier les économies territoriales, par exemple par le biais du tourisme (Campagne et Pecqueur, 2014).

Tableau 8.2. Exemples de ressources spécifiques activées grâce à la participation des acteurs locaux

Ressources spécifiques locales	Pays	Effet sur le développement
Figes sèches de Béni Maouche Poivre d'Ighil Ali	Algérie	Gains de productivité, valeur ajoutée, hausse du revenu
Poivre blanc (IGP*) de Penja	Cameroun	Progression de la marge bénéficiaire, hausse du revenu, protection du produit
Figes sèches et tissage de Béni Khedache	Tunisie	Commercialisation et valorisation du produit, hausse du revenu
Prêt-à-porter de qualité	Madagascar	Création massive d'emplois industrialisation, essor des exportations
Patrimoine naturel et culturel du Parc régional W	Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigéria	Écotourisme, tourisme culturel, plantation d'essences d'arbres locales, fabrication de produits à partir de ressources naturelles
Paysages du Tadla-Azizal	Maroc	Écotourisme, création d'emplois de guides touristiques locaux

* Indication Géographique Protégée.

Sources : AFD/CIRAD (2014) ; Campagne et Pecqueur (2014) ; Fukunishi et Ramiarison (2012) ; CSAO/OCDE (2005).

La formulation des stratégies de développement territorial en sept étapes

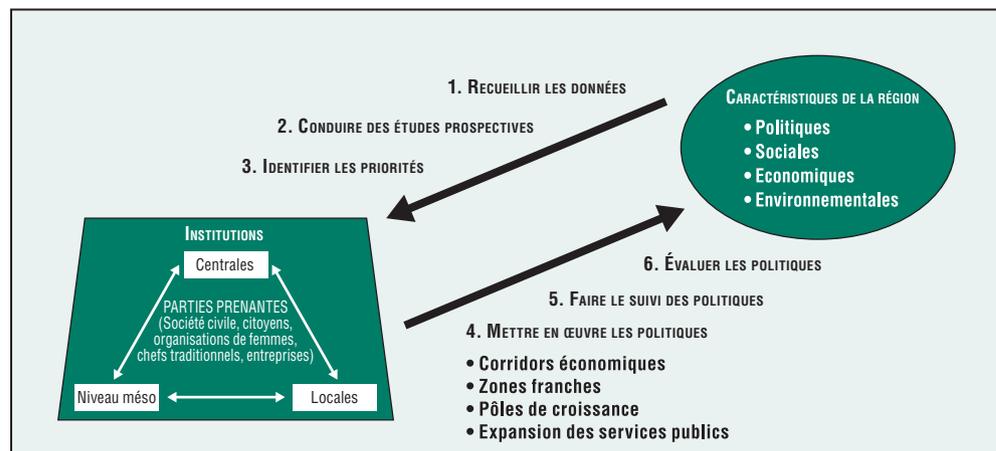
Sept étapes principales peuvent guider la formulation des stratégies de développement territorial. Le graphique 8.1 propose une méthode multidimensionnelle et participative pour élaborer une stratégie de développement territorial et activer les actifs locaux :

- Les acteurs et les institutions traditionnelles recueillent des données fiables, dont des statistiques, afin de connaître le mieux possible le territoire concerné. Cependant, le manque de données ne doit pas empêcher la poursuite du processus.



- Des scénarios relatifs à l'avenir du territoire sont établis grâce à des études prospectives et à des processus participatifs, tenant compte des incertitudes liées aux données manquantes (infra). Est ainsi définie une vision de l'avenir du pays, d'après le potentiel et les opportunités à l'échelon local.
- Sur la base de ces scénarios, ainsi que des conditions économiques, démographiques et spatiales qu'ils incluent, les acteurs et l'État déterminent des priorités intégrées et énoncent des politiques pluriannuelles destinées à les concrétiser. Ces priorités sont celles qui apportent le meilleur appui aux stratégies de développement à long terme du pays.
- Les multiples niveaux de l'administration publique, la société civile et les institutions traditionnelles mettent en œuvre ces politiques, d'autant qu'ils participent à la conception des scénarios, à la définition des priorités et aux étapes d'élaboration des politiques. Ils coordonnent leurs actions et recourent à des contre-pouvoirs formels et informels pour veiller à la transparence (voir l'encadré 8.6).
- La mise en œuvre des politiques fait l'objet d'un suivi par grandes priorités. Grâce à un cadre incitatif prédéfini, les différents échelons de gouvernement chargés de la mise en œuvre sont récompensés ou sanctionnés selon qu'ils atteignent ou non leurs objectifs spécifiques.
- Les effets des politiques déployées sont évalués de manière à permettre aux divers échelons de gouvernement de remédier aux inefficiences, d'adapter leurs plans pluriannuels et, en l'absence d'effets satisfaisants, de revoir et de redéfinir leur vision et leurs priorités.
- Les revenus fiscaux sont utilisés pour soutenir la stratégie dans son ensemble (cette étape n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous).

Graphique 8.1. Un processus stratégique pour le développement territorial



Il faut porter une attention particulière aux quatre aspects suivants : l'élaboration de politiques éclairées en se fondant sur de meilleures statistiques, la définition des priorités stratégiques intégrées sur la base d'études territoriales prospectives, le renforcement des capacités aux différents niveaux de l'administration publique, et la mobilisation de ressources accrues pour financer la gouvernance à plusieurs niveaux.



De meilleures données permettent d'instaurer des mécanismes pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques

La mise en place de mécanismes pour définir et déployer des politiques mieux pensées aidera les pouvoirs publics à comprendre les spécificités des territoires et à prendre des décisions opportunes à mesure que les besoins évoluent dans leur périmètre d'action. Une culture de l'élaboration des politiques qui s'appuie sur des données factuelles facilite également la définition des objectifs et le suivi des avancées des performances du secteur public. Le programme du développement pour l'après-2015 met en avant la nécessité de recueillir davantage de données pertinentes sur le plan national. La Cible 17, en particulier, énonce une feuille de route ambitieuse pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, dans l'optique d'accroître la disponibilité de données de grande qualité, à jour et fiables, au niveau national, d'ici 2020. À l'horizon 2030, les pays en développement entendent collecter leurs propres statistiques relatives au développement durable, notamment des données ventilées et géo-référencées (PARIS21, 2015). Malgré d'importants efforts pour améliorer les capacités statistiques, la formulation de stratégies de développement territorial requiert des données infranationales de meilleure qualité, ce qui passe par i) une plus grande coordination entre bureaux statistiques et ministères³, ii) l'adoption de méthodes innovantes et d'un bon rapport coût-efficacité pour le recueil et le traitement des données, iii) un plus large partage des statistiques et autres informations entre acteurs, iv) l'amélioration de l'information sur la compétitivité économique et la qualité de la vie dans les différents territoires et v) la combinaison des statistiques officielles avec d'autres sources d'information (encadré 8.4). Le fait de permettre aux citoyens d'accéder aux statistiques officielles peut favoriser un débat démocratique sur les politiques publiques et accroître la responsabilisation⁴.

Encadré 8.4. Qu'est-ce qu'une zone urbaine fonctionnelle ?

« L'OCDE a mis au point avec la Commission européenne et Eurostat une méthode permettant de définir les zones urbaines en tant que zones économiques fonctionnelles de façon uniforme d'un pays à l'autre. [...] La méthode se décompose en trois grandes étapes :

- Délimitation des centres urbains contigus densément peuplés. [...] Tout d'abord, on utilise les données carroyées de la population à 1 km pour définir les centres urbains, en ne tenant pas compte des frontières administratives. Un centre urbain est formé de municipalités contiguës dont plus de 50 % de la population vit dans des carreaux « à forte densité ». Cette exploitation des données carroyées de la population pour la délimitation des centres urbains compense le fait que les unités administratives traditionnelles sont de taille inégale et très variable au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.
- Détermination des centres urbains interdépendants faisant partie de la même zone fonctionnelle. [...] On considère que deux centres font partie de la même zone urbaine fonctionnelle polycentrique lorsque plus de 15 % des habitants de l'un d'entre eux se rendent dans l'autre pour y travailler. Dans des pays où les distances domicile-travail s'allongent régulièrement, de grandes zones urbaines se développent de façon polycentrique, abritant des centres très densément peuplés qui sont physiquement distincts mais intégrés sur le plan économique.
- Définition de la périphérie ou zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle, rattachée aux centres urbains par les déplacements domicile-travail. [...] On considère que toutes les municipalités dont au moins 15 % des habitants occupant un emploi travaillent dans un centre urbain font partie de la même zone urbaine fonctionnelle. [...]



Encadré 8.4. Qu'est-ce qu'une zone urbaine fonctionnelle ? (suite)

Cette méthode présente des avantages évidents par rapport à la détermination des zones urbaines sur la base des frontières administratives :

- Elle prend en compte la zone d'influence socio-économique d'une ville. [...]
- [...T]ous les systèmes urbains nationaux d'au moins 50 000 habitants sont recensés, ce qui permet d'analyser des zones urbaines de différentes tailles, y compris des zones petites et moyennes.
- Elle permet de mettre en évidence des zones urbaines polycentriques, et ainsi de mieux illustrer l'organisation économique et géographique des zones urbaines et les liens entre elles.
- Elle permet d'analyser, pour chaque zone urbaine, les différents schémas d'urbanisation des centres et des municipalités environnantes (la « zone d'influence »).
- Elle offre un solide fondement analytique pour l'examen des enjeux en matière de gouvernance et du développement économique dans les zones urbaines fonctionnelles. » (OCDE, 2013a)

En Afrique, l'étude Africapolis adopte une approche géostatistique qui croise des données statistiques de population disponibles dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest avec des images et des cartes en coordonnées géographiques terrestres permettant d'identifier les limites de l'extension des agglomérations. La méthodologie compte sept étapes :

1) localisation de la population, 2) accès aux images satellites ou cartes topographiques, 3) saisie des polygones correspondant aux zones bâties considérées comme urbaines, 4) création de zones tampons de 100 mètres d'épaisseur, 5) assemblage des blocs, 6) nettoyage des contours et 7) ajustement statistique. Entre autres avantages, Africapolis permet d'articuler différentes échelles d'investigation, du global au micro-local ; de vérifier chaque avancée dans les résultats ; une compatibilité avec tout système GPS (*Global Positioning System*) ; et la fourniture de données d'urbanisation à des territoires qui en ont un grand besoin.

Source : OCDE (2013a) ; AFD et al., 2009.

L'intégration des systèmes d'information géographique dans le processus statistique permet aux pouvoirs publics d'adopter plus facilement des approches localisées. Dans nombre de pays, l'analyse de la politique territoriale s'appuie habituellement sur les données recueillies au niveau des **territoires administratifs**, c'est-à-dire des frontières territoriales organisées par l'État. Ces données peuvent apporter des éléments probants sur la contribution des différents territoires aux performances nationales, ainsi que sur la persistance de disparités au sein d'un pays. Les données sur les territoires administratifs peuvent aussi aider à mieux appréhender le rôle joué par les autorités infranationales dans la planification de la politique et dans la prestation des services publics.

Dans le même temps, les lieux où la population vit, travaille et noue des relations sociales ne correspondent pas toujours aux frontières administratives : par exemple, une personne peut habiter dans une ville ou un territoire mais travailler dans un(e) autre et rendre régulièrement visite à des membres de sa famille dans un troisième lieu. Les territoires interagissent par le biais d'un vaste ensemble de liens, tels que la mobilité professionnelle, les systèmes de production ou la collaboration interentreprises, qui, souvent, transcendent les frontières administratives locales et territoriales. Par conséquent, l'analyse devrait prendre en compte la géographie la plus pertinente pour la politique concernée, que cette géographie reflète les frontières administratives d'un territoire ou, au contraire, une zone économique ou sociale désignée comme un territoire fonctionnel. Les **territoires fonctionnels** se prêtent bien à l'examen de l'influence exercée par la géographie sur la production, la croissance de la productivité, l'organisation des marchés du travail en milieu urbain et les interactions entre zones urbaines et rurales. Cette notion permet de mieux guider la manière dont les autorités



nationales et municipales planifient l'infrastructure, le transport, le logement, les écoles et les espaces culturels et de loisir. En résumé, les territoires fonctionnels sont à même d'encourager un changement dans le mode de planification et de mise en œuvre des politiques, qui sont ainsi mieux intégrées et adaptées aux besoins locaux.

On peut obtenir des données territoriales et locales auprès de sources de plus en plus variées : enquêtes, données géocodées, fichiers administratifs, *big data* et données produites par les utilisateurs. L'éventail des techniques destinées à intégrer et à analyser ces diverses sources fait aussi évoluer l'offre de données à différentes échelles géographiques, ce qui pourrait accroître considérablement à la fois le volume et la rapidité de communication des informations locales. Les nouvelles technologies offrent des moyens fiables et d'un bon rapport coût-efficacité pour cartographier les ressources locales que les parties prenantes locales peuvent utiliser aisément. Ainsi, les images satellitaires à très haute résolution spatiale (THRS), avec une résolution métrique ou inframétrique, cartographient précisément les terres utilisées par l'agriculture ou pour d'autres activités (Imbernon, Kabore et Dupuy, à paraître). Au Burkina Faso, une initiative locale a récemment produit une carte territoriale détaillée, comportant moins de 2 % d'erreurs dans l'estimation des superficies⁵. Dans le même ordre d'idées, les images satellitaires qui montrent l'intensité de l'éclairage nocturne peuvent venir compléter les mesures officielles du revenu ou des inégalités (Henderson, Storeygard et Weil, 2012 ; Mveyange, 2015). Les *big data* (mégadonnées) permettent également de comprendre et d'anticiper les dynamiques locales. Par exemple, les données de la téléphonie mobile servent à optimiser les itinéraires des bus à Abidjan, et elles pourraient aussi être exploitées pour évaluer l'impact des interventions publiques. Dans le programme de l'après-2015, la révolution des données est annoncée comme l'un des grands piliers de l'amélioration des capacités statistiques publiques (Nations Unies, 2014).

L'Afrique du Sud est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la diffusion d'informations socioéconomiques en mode participatif. En 2014, son bureau statistique a publié un indice de pauvreté multidimensionnelle ; au début de 2015, l'observatoire de la ville-région de Gauteng a également produit son propre indice (voir l'encadré 8.5 pour une initiative analogue lancée au Brésil).

Les coûts d'amélioration des statistiques dépendent des besoins et du nombre d'habitants d'un pays. Pour remédier au manque de données dans les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD en parité de pouvoir d'achat, il faudrait que les donateurs décaissent moins de 300 millions USD par an, soit une somme assez modeste par rapport aux budgets d'aide mondiaux (Demombynes et Sandefur, 2014 ; PARIS21, 2014).

Encadré 8.5. Initiatives de développement multisectoriel et territorial au Brésil

Le Brésil a à son actif plusieurs exemples de programmes de développement territorial auxquels participent de nombreux échelons de gouvernement et des acteurs non étatiques dans le but d'améliorer l'inclusion sociale, de lutter contre la pauvreté et de faire accéder les ménages ruraux aux services essentiels.

En 1998, un **indice municipal de développement humain** (*Índice de Desenvolvimento Humano Municipal – IDHM*) a été rendu public. Il permet une évaluation détaillée des changements sociaux, économiques et démographiques survenus entre les recensements de 1991, 2000 et 2010 (Fundação João Pinheiro/IPEA/PNUD, 2013). Cet indice est au centre des politiques multiniveaux de discrimination positive territoriale au Brésil. Il sert à établir l'atlas du développement humain du pays, qui observe la pauvreté sur le plan infranational. Outre la société civile, divers échelons de gouvernement utilisent cet atlas : les municipalités pour définir leurs priorités, les fonctionnaires des États et de la fédération pour cibler les villes ayant droit à des prestations régionales, et les programmes de développement fédéraux qui regroupent les politiques multisectorielles dans les zones affichant de faibles scores selon l'IDHM.



Encadré 8.5. Initiatives de développement multisectoriel et territorial au Brésil (suite)

La SUDENE (*Superintendência do desenvolvimento do Nordeste*), une institution administrative régionale créée en 1959, cherche à remédier aux problèmes localisés de pénurie d'eau, ainsi qu'au manque d'infrastructure de transport, de communication et d'assainissement. Elle recourt à une approche multisectorielle et à une stratégie territoriale qui vise à promouvoir un système de villes équilibré et bien connecté (Diniz, 2009). La SUDENE investit principalement dans l'infrastructure, les universités, l'agriculture et les industries, et elle aide les États fédérés du Nordeste à élaborer des plans d'aménagement. Cette agence est parvenue à réduire les inégalités territoriales. Alors que le PIB du Nordeste stagnait dans les années 50, il a progressé de 3.5 % par an, en moyenne, dans les années 60 et de 8.7 % dans les années 70 (SUDENE, 2015).

Le programme de transferts monétaires *Bolsa Família* rassemble ses bénéficiaires dans un registre unique, afin d'éviter que les programmes ne se chevauchent. Son approche décentralisée fait intervenir les trois échelons de gouvernement, ainsi que la société civile. Ce sont surtout les zones rurales et les petites villes qui profitent du programme *Bolsa Família*, lequel contribue à atténuer l'inégalité de la répartition des revenus dans l'ensemble du pays (Muller et Muller, 2014).

Le programme fédéral *Luz Para Todos* (de la lumière pour tous, voir le chapitre 7) a raccordé 1 million de personnes au réseau d'électricité entre 2003 et 2009, essentiellement en renonçant à facturer aux clients les frais d'installation. Ce programme trouve son origine dans le recensement de 2000, qui avait révélé qu'au moins 2 millions de ménages n'avaient pas accès à l'électricité dans les campagnes (Camargo et al., 2008). *Luz Para Todos* intéresse plusieurs pays d'Afrique, tels que l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, le Kenya, le Mozambique et le Nigéria.

Des approches innovantes permettent de définir des priorités stratégiques intégrées

Le manque de statistiques infranationales dans la plupart des pays d'Afrique ne saurait justifier l'inaction. Même avec peu de données, les études prospectives (un processus participatif qui sert à élaborer des scénarios pour l'avenir et à déterminer les priorités de la politique publique) peuvent aider à mettre au jour les opportunités et les défis, et à formuler des stratégies de développement (Alvergne, 2008, pp. 172-174). En associant les différents échelons de gouvernement (national, territorial et local), ainsi que des acteurs non étatiques, pour cartographier les devenirs possibles, les études territoriales prospectives peuvent stimuler les débats sur les trajectoires de développement et aboutir à des solutions plus localisées.

Nombre de pays africains planifient à long terme, mais rares sont ceux qui font appel à des études territoriales prospectives et à un véritable processus participatif. Selon l'enquête 2015 auprès des experts-pays des PEA, 27 pays sur 37 disposent de stratégies à moyen et long terme. Dans leur grande majorité (70 %), ils planifient sur 20 ans ou davantage, mais seulement 38 % prévoient des scénarios de substitution. Beaucoup adaptent leur stratégie initiale à mesure que son évolution s'inscrit dans un plan de développement à horizon plus rapproché (quatre à six ans), qui coïncide généralement avec le cycle électoral.

La plupart des stratégies fixent des objectifs de progrès politiques et socioéconomiques au niveau national, sans intégrer de stratégies multisectorielles ni les spécificités locales. Le Maroc, par exemple, met en œuvre des stratégies à long terme distinctes, chacune axée sur un secteur en particulier (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). L'Afrique du Sud a élaboré une stratégie de développement à long terme en mobilisant des spécialistes indépendants et en organisant plusieurs consultations. Cependant, cette



stratégie repose sur un seul scénario, si bien que des événements imprévus pourraient la remettre en cause, et l'approche initiale était trop sectorielle pour permettre de déceler les problèmes d'intégration spatiale (Giordano, 2014). Au niveau du continent, plusieurs études prospectives ont toutefois contribué de manière pertinente à l'établissement de scénarios pour l'avenir de l'Afrique, même si, en général, elles n'ont guère eu de répercussions sur les politiques territoriales et locales (Banque mondiale, 1989 ; Cour et Snrech, 1998 ; PNUD et African Futures Institute, 1998 ; Lundsgaarde, 2011 ; Cilliers, Hughes et Moyer, 2011). Parce que leur approche est continentale, leurs méthodologies tendent à négliger les multiples échelles territoriales que les politiques publiques affectent de manière différenciée. Enfin, ces études n'étant pas toujours participatives, elles influencent peu le débat sur l'action publique en Afrique.

Les capacités doivent être renforcées aux multiples échelons de gouvernement et la gouvernance multi-niveaux améliorée

Dans son examen territorial du Brésil l'OCDE note que « [...]a relation entre les échelons de gouvernement résultant de la décentralisation se caractérise par une dépendance mutuelle, étant donné l'impossibilité de séparer complètement les responsabilités et les effets de la politique publique d'un échelon à l'autre. Il s'agit d'une relation complexe, simultanément verticale, entre les différents niveaux de l'administration, et horizontale, sur un même niveau, ainsi qu'en réseau. Les pouvoirs publics doivent donc combler une série de « lacunes » entre ces échelons, à la fois verticalement et horizontalement.

Ces lacunes ont notamment trait à la capacité budgétaire des autorités à honorer leurs obligations, aux asymétries de l'information entre les échelons de gouvernement, aux déficits de responsabilité administrative (les frontières administratives ne correspondent pas aux zones économiques et sociales fonctionnelles sur le plan infranational), aux carences dans l'élaboration de la politique (lorsque les ministères de tutelle adoptent des approches purement verticales pour une réglementation transsectorielle qui peut nécessiter une définition conjointe de la mise en œuvre au niveau local), et, souvent, un manque de ressources humaines ou infrastructurelles, qui nuit à la prestation des services et à la formulation des stratégies. Les pays souffrent plus ou moins de ces lacunes, mais, étant donné la dépendance mutuelle induite par la décentralisation, et les dynamiques de réseau associées à la gouvernance multiniveaux, ils risquent de devoir y remédier simultanément ».

« [...] les pays se développent et utilisent de plus en plus un large éventail de mécanismes afin de combler ces lacunes et d'améliorer la cohérence de l'élaboration des politiques multiniveaux. Ces mécanismes peuvent être « contraignants », tels que les mécanismes juridiques, ou « non contraignants », comme les plateformes de discussion, et ils doivent être suffisamment flexibles pour permettre des politiques propres aux territoires. La participation des autorités infranationales à l'élaboration des politiques prend du temps, mais ses bienfaits à moyen et long terme devraient l'emporter sur les coûts de la coordination » (OCDE, 2013d).

Plus spécifiquement, sur 41 pays d'Afrique, 10 citent la coordination insuffisante entre les différents échelons de l'administration publique comme l'une des trois principales menaces pesant sur les politiques de gestion de l'espace (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). La limitation des capacités au niveau local et le manque de clarté dans la répartition des responsabilités entre les différents échelons de gouvernement conduisent l'État central à intervenir dans les affaires locales, ce qui restreint l'autonomie locale et entrave une décentralisation effective. Faute de capacités suffisantes, les



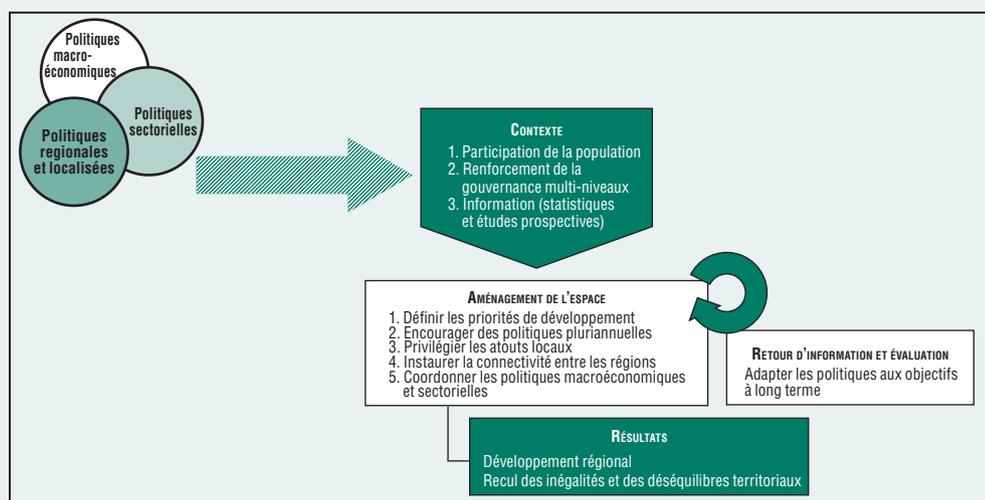
autorités locales ne réussissent pas à dégager de la croissance à partir de l'investissement public (Garcilazo, Martins et Tompson, 2010). Dans de nombreux pays, l'administration centrale recourt aux structures décentralisées principalement pour asseoir le pouvoir des partis en place, en nouant des alliances avec les élites locales (Crook, 2003 ; Cabral, 2011, p. 6 ; Koelbe et Siddle, 2012, p. 110 ; Paulais, 2012). Il est donc essentiel de renforcer les capacités aux multiples échelons de l'administration publique si l'on veut parvenir à une décentralisation effective et transparente (Rodríguez-Pose, 2008).

On peut envisager diverses manières d'associer les multiples échelons de gouvernement et de renforcer l'appropriation collective. Par exemple, au Rwanda, le Forum d'action conjointe du développement propose aux autorités et aux acteurs locaux un processus participatif pour la définition des plans de développement des districts, l'établissement des budgets et l'allocation des ressources aux districts. La plus petite unité administrative locale, l'*umudugudu*, facilite le dialogue entre le gouvernement et la population. Les maires de district s'engagent à mener à bien les activités inscrites dans leurs plans de développement annuels en signant un contrat de performances avec le président.

Encadré 8.6. Des stratégies localisées aux politiques : l'aménagement du territoire au Bénin

L'aménagement du territoire peut contribuer à surmonter les limites des politiques sectorielles (voir le chapitre 7). Il n'entraîne pas la création de nouvelles structures administratives, mais renforce la transparence pour une meilleure gestion du développement local et territorial. Une planification efficace du territoire fait intervenir les institutions publiques aux échelons supranational, central, méso et local, sur la base du principe de subsidiarité, selon lequel l'échelon central ne devrait assumer que les fonctions dont les niveaux inférieurs ne peuvent pas s'acquitter. En prenant en compte les dimensions politique, sociale, économique et environnementale d'un territoire, l'aménagement de l'espace aide à formuler des stratégies qui, au lieu de se substituer aux politiques sectorielles, s'appuie sur les liens entre elles. Son processus participatif associe tous les acteurs de la société, comme les citoyens et les associations de femmes, les chefs traditionnels, ainsi que les entreprises privées et les entités à but non lucratif (Matus, 1993). La participation des citoyens permet aux autorités de mieux cerner les priorités stratégiques de développement, essentiellement via des débats nationaux et une appropriation locale. L'aménagement du territoire dépend de manière vitale de la contribution des différentes parties prenantes, laquelle conditionne l'appropriation locale et l'efficacité de la mobilisation des actifs locaux (Diop, 2010). Le graphique 8.2 détaille le processus d'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire.

Graphique 8.2. Élaborer un plan d'aménagement du territoire





Encadré 8.6. Des stratégies localisées aux politiques : l'aménagement du territoire au Bénin (suite)

Le Bénin illustre l'exemple d'une coordination des politiques réussie grâce à l'aménagement du territoire. Ce pays avait déployé un plan d'action environnementale entre 1993 et 2012, mais ses politiques ne reposaient pas sur une approche intégrée des zones rurales et urbaines et du développement de l'infrastructure. Le peuplement de ses zones rurales et urbaines s'était opéré de manière anarchique et la population se concentrait sur la côte. Ainsi, 38 % de la population vivaient sur seulement 5 % de la superficie du pays. La Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire au Bénin (DEPONAT) a remédié à cette situation en énonçant des lignes directrices pour l'aménagement du territoire et la décentralisation de certaines responsabilités. Aujourd'hui, l'aménagement du territoire relève des échelons national et local. Cette organisation contribue à faire reculer la pauvreté, à promouvoir la gestion territoriale des ressources et à améliorer l'infrastructure et les services. La DEPONAT a permis de rationaliser le fonctionnement des administrations locales, d'encourager l'élaboration de plans communaux, de renforcer les capacités des agents communautaires et de clarifier le rôle des maires dans la coordination des services décentralisés. Il reste toutefois encore à régler les problèmes du manque de ressources, de l'interprétation controversée des textes législatifs sur la décentralisation et de la polarisation de la prise de décisions au niveau local (Agossou et al., 2010).

Il faut mobiliser davantage de ressources pour financer la gouvernance multi-niveaux

Pour relever les défis évoqués dans les sections précédentes, une augmentation significative du financement des économies locales et le renforcement des institutions publiques et privées s'imposent. Les administrations centrales devront apporter l'essentiel de ce financement, notamment en optimisant la fiscalité des activités d'extraction des ressources naturelles et en adoptant des dispositifs de financement novateurs. À l'échelon local, il est nécessaire de renforcer les systèmes budgétaires de façon généralisée en s'appuyant sur les mécanismes de transfert, l'élargissement de l'assise budgétaire locale et les marchés financiers.

Les administrations centrales peuvent mobiliser une grande part du financement nécessaire

Les ressources naturelles au service du développement territorial

D'une manière générale, les pays d'Afrique taxent les ressources naturelles avec moins d'efficacité que les États d'autres régions. Pourtant, le niveau de la fiscalité influence peu les décisions d'investissement des sociétés multinationales (Keen et Mansour, 2009). La sous-exploitation pèse également sur les recettes : une augmentation d'un million de barils de la production de pétrole subsaharienne pourrait accroître les recettes publiques à hauteur de 1 % du PIB enregistré sur le continent en 2011, soit 12 milliards USD par an (FMI, 2012). Entre 2008 et 2010, les conditions généreuses accordées aux investisseurs étrangers en Afrique ont représenté une perte annuelle moyenne de 38 milliards USD, soit un montant légèrement supérieur à la totalité de l'aide au développement reçue sur la même période.

Les sorties de capitaux illicites représentent en moyenne 60.3 milliards USD (environ 4 % du PIB de la région), un montant qui pourrait s'ajouter aux recettes potentielles pour le continent (voir le chapitre 2). Certaines initiatives commencent à contrebalancer cette tendance. Au sein de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, le



nombre de pays proposant des incitations fiscales a chuté entre 2004 et 2014 : de 9 à 7 pour les exonérations fiscales temporaires, de 9 à 6 pour les mesures d'encouragement à l'exportation et de 9 à 5 pour les déductions initiales pour amortissement (OCDE, 2014b).

Dernier point, mais non des moindres : pour mieux exploiter le potentiel de développement des ressources naturelles, il faut investir dans la transformation de la production. Plusieurs pays, comme le Chili, la Colombie, le Pérou et l'Afrique du Sud, mettent en place des mécanismes pour mobiliser les recettes issues des ressources naturelles en faveur de cette transformation productive (encadré 8.7). Les communautés qui accueillent les activités à forte intensité de ressources naturelles revendiquent des droits sur l'utilisation de la rente et il est difficile de trouver un accord sur ce que doit financer cette rente. La création de fonds publics alimentés par les redevances est une solution, mais elle pose des questions complexes en termes de conception, de gestion et de gouvernance. La volonté politique et un soutien à long terme sont indispensables pour que les pouvoirs centraux et régionaux parviennent à maîtriser ces dispositifs de financement (OCDE, 2013a).

Encadré 8.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie

« Étant donné la contribution substantielle du secteur extractif aux ressources financières publiques dans les économies pétrolières et minières, la capacité de l'État à recouvrer les redevances et taxes, ainsi qu'à générer et à gérer des recettes volatiles, est de plus en plus débattue. En période de renchérissement des matières premières, comme au cours de la dernière décennie, la population des pays producteurs a tendance à suivre de près ces activités. Elle appelle généralement à un juste équilibre entre la nécessité de faire bénéficier la population des effets positifs et celle de partager les risques et de récompenser les investisseurs. Nombre de pays producteurs ont récemment entrepris ou annoncé leur intention d'engager des réformes de leur régime fiscal/de redevances ou de leurs mécanismes de recouvrement, dans l'objectif de faire face à l'évolution des conditions de marché. [...] En juillet 2012, l'Australie a introduit une nouvelle taxe sur les rentes minières, élargi l'assiette de sa taxe sur les rentes issues des ressources pétrolières et lancé un certain nombre d'initiatives visant à propager dans toute l'économie les effets bénéfiques du boom minier et à aider les entreprises à s'adapter aux transformations en cours (OCDE, 2013e). [...] Au Chili, en 2011, le gouvernement a autorisé la création d'un fonds territorial d'investissement et de restructuration (FIRR). Aujourd'hui, ce fonds alloue 100 millions USD par an, sur une période de quatre ans, dans les zones minières du pays, pour financer des projets de développement des municipalités et des autorités territoriales. L'administration nationale est aussi en train de négocier un nouveau fonds (Fondenor), qui sera axé sur les villes et zones minières. »

La Colombie constitue un autre exemple parlant. « L'administration nationale a entièrement repensé l'allocation des redevances d'exploitation en 2011. Le nouveau cadre d'action repose sur une réforme constitutionnelle et sur un corpus législatif et réglementaire. Le fonds national des redevances a été remplacé par un système général de redevances (SGR), qui collecte et gère tous les versements de royalties. Depuis 2012, le SGR alloue les recettes entre six principaux fonds :

- Le SGR alloue 10 % des recettes biennuelles au fonds territorial d'épargne retraite (FONPET), qui est géré par le ministère des Finances et qui couvre les pensions de retraite des fonctionnaires territoriaux.
- Le SGR alloue jusqu'à 30 % au fonds infranational d'épargne et de stabilisation (administré par la banque centrale de la Colombie). En 2012, ce fonds a absorbé 25 % du total des recettes. Au cours des prochaines années, cette proportion sera augmentée régulièrement de l'équivalent de la moitié des recettes attendues supplémentaires provenant des redevances d'exploitation.



Encadré 8.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie (suite)

- Le SGR alloue 10 % des recettes au fonds qui a pour finalité de promouvoir la science, la technologie et l'innovation (STI) à l'échelon territorial en accompagnant des projets qui contribuent à la production, à l'utilisation et à l'appropriation du savoir, notamment dans les biotechnologies et les technologies de l'information. Ce fonds STI est géré par Colciencias (l'agence administrative pour la science, la technologie et l'innovation en Colombie). Les universités des différents territoires prennent part à la procédure de sélection. Les financements STI sont alloués aux départements en proportion avec ceux du fonds de compensation territoriale (RCF) et du fonds de développement territorial (RDF) (infra).
- Les paiements directs de royalties sont réservés aux départements et aux municipalités tributaires de leurs ressources naturelles (y compris à ceux qui participent à la logistique de ces ressources). En 2012, le fonds STI totalisait 25 % des recettes émanant des redevances d'exploitation. Cette part devait être réduite progressivement à 17,5 % en 2013 et à 12,5 % en 2014, et elle sera ensuite ramenée à 10 % entre 2015 et 2020. La différence entre 2012 et 2014 alimentera le RCF et le RDF.
- Dès que le RCF sera pleinement opérationnel, il recevra 24 % des redevances après 2015 et il investira dans des projets locaux d'infrastructure et de développement économique dans les territoires et les municipalités les plus pauvres. Il financera les départements et les municipalités en fonction de leur taux de pauvreté et d'après un indice des besoins non satisfaits⁶. Le RCF alloue 60 % aux départements et 40 % aux municipalités (75 % aux municipalités les plus pauvres du pays et 25 % aux plus petites). Ce fonds sera actif pendant 30 ans. Sa dotation sera ensuite transférée au RDF.
- Le RDF recevra 16 % des recettes émanant des redevances après 2015. Il a pour objectif de promouvoir la compétitivité territoriale, ainsi que le développement social, économique, institutionnel et environnemental, en finançant des projets d'investissement qui exercent un impact sur de vastes territoires. L'allocation repose sur une pondération : 60 % pour les caractéristiques démographiques et 40 % pour le taux de pauvreté. Ce fonds est ouvert pour une durée indéterminée.

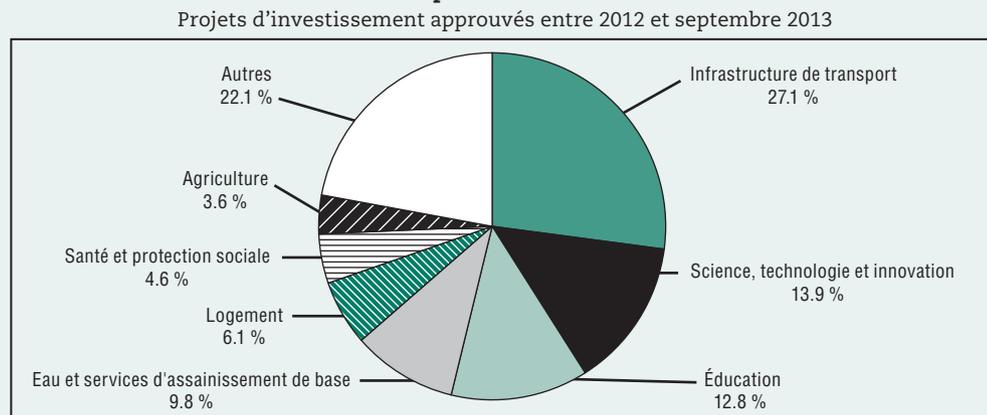
La réforme a introduit deux grandes innovations. Premièrement, tous les départements et la grande majorité des municipalités de la Colombie ont désormais accès aux recettes tirées des redevances, quel que soit leur degré de spécialisation dans les activités extractives. Deuxièmement, les fonds ne sont pas réservés aux échelons infranationaux. [...] Les départements et les municipalités retenues peuvent décider de la manière d'investir le surcroît de moyens en fonction de leurs besoins, de leurs priorités stratégiques et de leurs programmes. »

Le SGR a été créé en septembre 2013. En quatre mois, il a « généré un investissement total de 5.2 milliards USD. Les autorités infranationales ont investi les recettes tirées des redevances dans quatre principaux domaines : [...] la connectivité routière, dont les réseaux primaire et secondaire » (environ 27 %), la recherche et développement (14 %), l'éducation (13 %) et la purification de l'eau (10 % ; graphique 8.3). « [...] L'investissement destiné à améliorer la connectivité routière et le capital humain permet aussi de promouvoir la compétitivité dans les secteurs extractifs. »



Encadré 8.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie (suite)

Graphique 8.3. Allocation des redevances perçues sur les ressources naturelles par secteur



Source : Département national de la planification de Colombie (2013).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207671>

« Le SGR sert exclusivement à appuyer l'investissement », c'est-à-dire à construire ou à entretenir les infrastructures telles que les écoles ou les hôpitaux. « Les administrations infranationales ne peuvent pas utiliser les recettes supplémentaires générées par les redevances pour financer les charges de fonctionnement », comme les salaires des médecins, du personnel infirmier et des enseignants. « Il faut une négociation, et un accord formel, entre les autorités infranationales et le ministère » pour la couverture des charges de fonctionnement.

Source : OCDE (2014c).

Un financement innovant pour le développement territorial

De nombreux pays africains peuvent recourir à des nouveaux mécanismes de financement, s'appuyant par exemple sur des fonds provenant de pays émergents, des envois de fond et des émissions obligataires de la diaspora. Le chapitre 2 donne d'autres exemples pour illustrer la capacité grandissante de l'Afrique à trouver de nouveaux mécanismes de financement.

Financement provenant des pays émergents. Le « basculement des richesses » permet d'envisager de nouveaux mécanismes et de nouvelles sources de financement pour les investissements locaux (OCDE, 2010b). L'Afrique du Sud est devenue le premier investisseur du continent (voir le chapitre 2). Entre 2009 et 2014, la Chine a investi en Afrique autour de 11.7 milliards USD dans 129 nouveaux projets, avec environ 48 000 créations d'emplois (fDi Markets, 2014). Les investissements chinois portaient sur l'infrastructure dans le but de répondre à la demande d'énergie et de ressources naturelles, souvent à travers des prêts garantis par l'approvisionnement de matières premières. Les administrations des provinces chinoises ont également la capacité et les ressources nécessaires pour coopérer directement avec les collectivités locales africaines par le biais de 73 accords d'aide décentralisée avec 28 pays (Lévy, Gaborit et Rotteleur, 2008).

Les fonds souverains peuvent aussi contribuer davantage au financement des investissements à long terme nécessaires en Afrique. Un investissement de seulement 1 % des actifs de ces fonds, qui totalisent plus de 5 000 milliards USD (Hurst, 2014), peut pallier la moitié des lacunes infrastructurelles de l'Afrique sur la décennie 2010-2020



(Turkish, 2011). L'engagement à long terme des fonds souverains permet d'investir dans des actifs immobilisés ou à échéance très longue, difficilement accessibles aux autres investisseurs institutionnels, tels que les fonds du secteur privé. De plus, comme ils ne sont pas financés par la dette, les fonds souverains imposent moins de contraintes de sortie. Par conséquent, ils peuvent contribuer à atténuer la volatilité des flux d'investissements. La crise financière de 2008 a conduit les fonds souverains à diversifier leur portefeuille avec des investissements privés, en particulier dans l'industrie et l'infrastructure. Il revient à présent aux pays africains de créer des environnements propices à l'investissement et d'en maximiser les retombées pour les économies locales (Paulais, 2002). Les pouvoirs publics africains devront travailler avec les fonds souverains et les partenaires de développement afin d'exploiter cette opportunité.

Financement provenant des envois de fonds. En 2014, les envois de fonds effectués par les migrants africains représentaient environ 61.8 milliards USD (voir le chapitre 2). Des mesures politiques peuvent encourager les ménages bénéficiaires à épargner une plus grande part de ces revenus dans le secteur financier formel ou à les investir dans le capital productif (OCDE, 2015). Les envois de fonds peuvent servir à convertir les prêts externes souverains en titres et à améliorer la notation des pays (Ketkar et Ratha, 2001). Les envois de fonds ont deux finalités possibles : des activités non productives ou des investissements productifs (Paulais, 2012). Des enquêtes auprès des ménages de cinq pays d'Afrique montrent que les envois de fonds croissants servent à acheter des équipements agricoles, à construire des logements, à créer des entreprises, à acquérir de la terre et à améliorer les exploitations (Plaza et Ratha, 2011).

Émissions obligataires de la diaspora. D'après les estimations, l'épargne des migrants d'Afrique subsaharienne atteint environ 28 milliards USD par an (Ratha, Mohapatra et Plaza, 2008). Actuellement, la majorité de ces fonds est investie en dehors de l'Afrique, mais en émettant des obligations ciblées, les États peuvent capter une partie de cette épargne (Paulais, 2012 : 183). L'Éthiopie est le premier pays à avoir émis des obligations de cette nature, mais le Cabo Verde, le Ghana et le Kenya envisagent de faire de même (BAfD, 2013). Les estimations indiquent que l'émission d'obligations de la diaspora pourrait permettre à l'Afrique subsaharienne de lever de 5 à 10 milliards USD par an (Mohapatra, Ratha et Silval, 2011).

Le financement des collectivités locales reste un enjeu crucial pour le développement territorial

Le développement territorial doit s'appuyer sur des systèmes budgétaires solides et une gouvernance transparente pour financer les économies locales et l'infrastructure nécessaire. Il est indispensable de renforcer la légitimité fiscale des collectivités locales pour améliorer leur capacité budgétaire : les contribuables se soumettront plus facilement au paiement de l'impôt et aux nouvelles formes de fiscalité s'ils estiment que les taxes sont légitimes (BAfD/OCDE/ECA, 2010)⁷. Les administrations locales disposent de trois moyens pour lever des fonds : les transferts budgétaires régionaux, les taxes locales et les instruments de la dette.

Transferts budgétaires de l'administration centrale vers les collectivités territoriales

Les transferts budgétaires en faveur des collectivités permettent souvent un développement territorial plus équilibré. Sur 22 pays africains, 10 utilisent les transferts comme l'un des principaux outils de leur stratégie territoriale (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Les transferts des administrations centrales servent d'instruments de péréquation budgétaire afin de compléter les budgets infranationaux, en particulier dans les territoires à faibles revenus. L'Éthiopie, par exemple, a réussi



à répartir les ressources centrales en faveur de ses régions les plus pauvres (Khan et al., 2014, p. 41). En Afrique du Sud, le mécanisme de partage équitable (*Equitable Share*) contribue à redistribuer les ressources sur l'ensemble des territoires afin de réduire les inégalités.

Pour être efficaces, les transferts doivent être transparents et prévisibles. Ils peuvent servir de mécanismes d'assurance pour atténuer la volatilité des ressources des collectivités locales : moins généreux lorsque les recettes budgétaires sont élevées et plus abondants lorsqu'elles sont faibles. En Ouganda, les transferts inconditionnels sont établis sur le montant de l'année précédente corrigé de l'inflation, ils tiennent compte du coût des nouvelles responsabilités transférées aux collectivités locales et de l'évolution du coût des compétences existantes (Yatta, 2015, p. 12).

En revanche, les retards de versement et l'incertitude pèsent sur la capacité de planification des collectivités locales. Le Burkina Faso et l'Afrique du Sud illustrent ce point (Yatta, 2015 : 16; Koelbe et Siddle, 2012 : 149). Sur 41 pays, 24 % des experts-pays interrogés voient dans les transferts une opportunité pour le développement territorial, mais 32 % estiment qu'ils constituent une menace (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Dans 38 pays d'Afrique, les transferts sont jugés inexistantes, aléatoires ou irréguliers (CGLU Afrique, 2013). L'inadaptation de la capacité contributive est une explication : dans la plupart des pays africains, le taux d'imposition global appliqué par l'État s'élève en moyenne à 8 %, contre 40-50 % dans les pays de l'OCDE et 25 % dans les pays d'Amérique latine (Yatta, 2006, p. 229).

En outre, les transferts affectés à des activités spécifiques ne répondent pas toujours aux besoins locaux (Cabral, 2011 ; Koelbe et Siddle, 2012, p. 185). De telles dotations peuvent également inciter les collectivités locales à dépenser plus et à réduire leur effort fiscal, minant ainsi leur légitimité budgétaire (Blöchliger et Petzold, 2009). Elles risquent de creuser les déficits et d'alourdir la dette à différents niveaux de l'administration publique.

Les pouvoirs publics peuvent instaurer des mécanismes pour limiter les effets délétères de ces transferts, tels qu'un manque de transparence ou d'efficacité. Le Cameroun, le Sénégal et l'Afrique du Sud évaluent régulièrement le coût des transferts de compétence aux collectivités locales. En Namibie, une évaluation des performances des pouvoirs locaux a montré que le coût des services publics est plus faible s'ils sont assurés localement (Yatta, 2015 : 7 ; 13). La Tanzanie et l'Ouganda ont instauré des systèmes de dotations basés sur les performances (Elroy Africa, 2012 : 20). En conséquence, les collectivités locales devraient définir clairement leurs objectifs de dépenses *ex ante*, puis être évaluées *ex post* au regard de ces objectifs.

Encadré 8.8. Apporter le financement à l'échelon local

L'adoption d'une approche locale du développement nécessite de combler les lacunes des systèmes locaux, en particulier en matière de financement. Si la décentralisation budgétaire est importante, elle ne suffit pas à résoudre le manque de financement à l'échelon local :

- Les ressources nationales sont souvent trop faibles pour couvrir les besoins sur le terrain.
- Les fonds reçus des donateurs ne constituent pas une source de financement pérenne.
- Les autorités locales n'ont pas les capacités légales et techniques suffisantes pour mobiliser leurs propres fonds.

Par conséquent, le développement économique local impose d'établir une stratégie de financement faisant intervenir le secteur privé et le secteur financier intérieur.



Encadré 8.8. Apporter le financement à l'échelon local (suite)

La mobilisation des ressources locales peut également accroître les sources de financement disponibles pour le développement local. Les méthodes de financement innovantes sont susceptibles de réduire les risques à l'échelon local et d'attirer d'autres ressources. En s'appuyant sur la décentralisation budgétaire et en mobilisant leurs propres recettes, les autorités locales peuvent fournir davantage de biens et de services publics, comme des ponts, des routes, des centres médicaux et des écoles. Les partenariats public-privé peuvent contribuer à répondre aux besoins d'investissement, en particulier ceux qui ont la capacité de générer des revenus, comme les systèmes d'irrigation, les installations de stockage alimentaire et les marchés. Les agences internationales peuvent apporter des financements supplémentaires et des compétences techniques pour développer des instruments de financement innovants à l'échelon local.

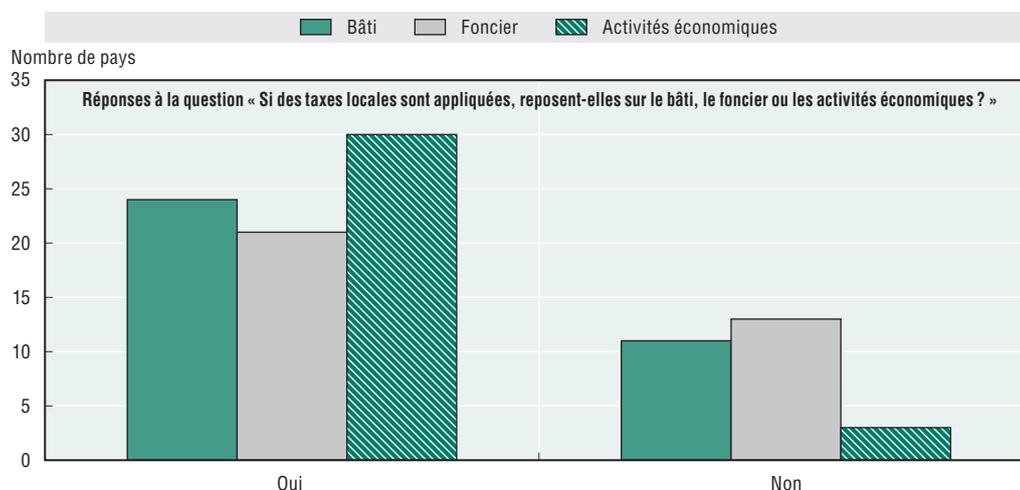
Source : UNCDF.

La fiscalité locale

Le renforcement des capacités budgétaires locales est un impératif pour tous les pays africains. Dans la plupart d'entre eux, les ressources locales mobilisées sont bien inférieures à celles des autres régions du monde (BAfD/OCDE/CEA, 2010). Au moins cinq pays du continent ne lèvent aucun impôt local (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). D'après les estimations, la collecte des taxes locales représente environ 1 % du revenu national des pays africains et elle se concentre fortement dans les grandes zones urbaines (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 114). L'instauration d'impôts sur le patrimoine pourrait accroître les ressources locales et ainsi introduire un système d'imposition plus progressif sans peser sur l'emploi dans les secteurs informel et formel.

Dans de nombreux cas, les collectivités locales n'utilisent pas l'impôt sur le patrimoine de manière efficace. Dans l'ensemble, ce type d'impôts contribue davantage aux recettes des collectivités locales dans les pays africains anglophones que chez les francophones (Yatta, 2006, p. 231). Mais les disparités sont importantes : le Burkina Faso ne lève aucun impôt sur le patrimoine ; en Côte d'Ivoire, ils représentent près du tiers du revenu des administrations infranationales ; au Mali, leurs recettes reviennent directement à l'administration centrale. Nombre de pays ne prélèvent pas d'impôt local sur le foncier bâti et non bâti, ni même sur les activités économiques (graphique 8.4).

Graphique 8.4. Impôts locaux sur les activités économiques et le patrimoine en Afrique



Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207685>



Pour renforcer leurs budgets, les administrations infranationales peuvent mieux mobiliser les taxes sur la propriété. L'accroissement de la population urbaine, qui devrait dépasser les 700 millions d'ici à 2030, devrait les y aider (UNDESA, 2014 ; voir le chapitre 6). Par rapport à la taxation des activités économiques, comme l'impôt sur le revenu ou les licences, les impôts sur le patrimoine sont plus stables, plus difficiles à contourner et moins exposés aux cycles conjoncturels (Blöchliger et Petzold, 2009). En outre, ils peuvent financer les services publics locaux dans les territoires où ils sont collectés (Yatta, 2006, p. 246). Bien qu'ils soient difficiles à mettre en place sur le plan politique, les impôts sur le patrimoine représentent une source potentielle de revenus précieuse pour les collectivités locales (Blöchliger et Petzold, 2009). Au Cabo Verde et en Afrique du Sud, la décentralisation de leur recouvrement a été un succès (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 118). Ces impôts peuvent être importants pour les pays dans lesquels l'emploi informel est répandu et l'évasion fiscale élevée (Durand-Lasserre, 1994, p. 15). Ces pays doivent donc particulièrement veiller à l'amélioration des registres et des titres de propriété (Épargne sans frontière, 2010).

Pour établir un système d'imposition juste et efficace, il est essentiel de bien appréhender la taille et l'importance du secteur informel. En Afrique de l'Ouest, dans 12 villes du littoral et du Sahel, il représente 40 à 80 % du PIB et 70 à 90 % de l'emploi locaux, et il contribue davantage aux recettes publiques locales que le secteur formel (Yatta, 2006, pp. 173, 175, 248 ; Chen et al., 2005). En revanche, le coût du recouvrement des taxes est généralement élevé, alors que les recettes fiscales sont limitées (Joshi, Prichard et Heady, 2012, p. 9). Chaque administration fiscale doit donc analyser soigneusement le rapport coût-bénéfice pour savoir jusqu'où elle peut aller pour régulariser les entreprises informelles (BAfD/OCDE/CEA, 2010). Il existe plusieurs méthodes d'imposition pour le secteur informel, notamment les impôts indirects, comme les taxes sur la valeur ajoutée, la retenue de l'impôt à la source, les droits d'importation et d'exportation et l'imposition forfaitaire (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 97, Joshi, Prichard et Heady, 2012, p. 12). La structure de la fiscalité à adopter dépend du contexte et peut varier d'un pays ou territoire à un autre.

Instruments de dette locale : une solution limitée

Avec une meilleure assiette fiscale, les collectivités locales peuvent accéder aux marchés financiers, pour peu qu'elles respectent les directives nationales en matière de stabilité macroéconomique. Au Cabo Verde, l'essentiel des recettes générées localement provient des impôts sur le patrimoine, alors que les transferts de l'administration fiscale représentent en moyenne 28 % du budget des collectivités locales. En outre, les administrations locales sont en mesure d'emprunter auprès des banques commerciales. L'emprunt est toutefois limité de façon à éviter le surendettement. La durée des prêts est restreinte à cinq années et les taux d'intérêt sont relativement coûteux (13-14 %). Pour réduire les risques, l'administration centrale doit valider chaque prêt. Le budget moyen des collectivités locales du Cabo Verde est relativement élevé : en 2007, il représentait 276 EUR par habitant, contre 7 EUR au Sénégal (Paulais, 2012, p. 321).

Au Nigéria, les États fédéraux peuvent emprunter sur les marchés financiers nationaux avec l'accord de l'État central. L'État de Lagos génère 60 % de ses ressources propres (Paulais, 2012, p. 351). Grâce à l'émission d'obligations et aux partenariats public-privé, Lagos a réussi depuis 2008 à mobiliser des ressources supplémentaires et à améliorer l'infrastructure locale.

Cependant, les administrations locales qui s'appuient sur des perspectives de croissance forte peuvent rendre le modèle obligataire moins utile pour d'autres



territoires. Si Johannesburg a pu accéder aux marchés financiers par le biais des émissions obligataires, la banque de développement d'Afrique australe (*Development Bank of Southern Africa*), l'un des principaux partenaires des collectivités locales, éprouve des difficultés pour financer les villes plus petites en raison du risque élevé de défaillance. En Tunisie, des institutions financières spécialisées ont conduit les collectivités locales au surendettement (Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2010, pp. 53f).

Encadré 8.9. Politiques territoriales et aide internationale

L'intégration de la dimension spatiale dans la coopération au développement peut améliorer l'efficacité de l'aide en renforçant les capacités locales, en réduisant les distorsions sectorielles, en répondant mieux aux besoins locaux et en renforçant la coordination de l'acheminement de l'aide.

Les donateurs jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités locales des pays pauvres, mais ils doivent éviter d'évincer les ressources locales. Dans certains cas, ils financent jusqu'à 90 % du processus de décentralisation (Demante et Tyminsky, 2008). Au Mali, le budget 2009 de la communauté rurale de Diema a été financé à 68 % par les donateurs, à 25 % par des ressources propres et à 7 % par des transferts de l'administration centrale (Épargne sans frontière, 2010). La participation des institutions financières régionales et le renforcement des capacités locales en vue d'augmenter les ressources peuvent contribuer à la diversification des recettes publiques locales.

Parce qu'ils travaillent le plus souvent avec les administrations centrales et les ministères sectoriels, les donateurs négligent parfois les besoins réels des populations locales (Yatta, 2009). En Ouganda, pays décentralisé, ils ont involontairement renforcé les pouvoirs de plusieurs ministères sectoriels au détriment du ministère des Collectivités locales et de ces mêmes collectivités (Smoke et Winters, 2011).

Les efforts des donateurs pour améliorer la coordination de l'aide sont nécessaires pour renforcer l'efficacité de la coopération décentralisée. Par exemple, certains donateurs bilatéraux délèguent le pouvoir de décision aux échelons locaux, tandis que les organismes de prêts multilatéraux collaborent avec les ministères des Finances pour contrôler les flux financiers des administrations centrales vers les collectivités locales (Dickovick, 2013, p. 8).



Notes

1. Lumwana, en Zambie, est un exemple de localité rurale qui a été transformée en ville moderne à la suite de la mise en exploitation d'une nouvelle mine de cuivre, ce qui a créé plus de 4 000 emplois dans cette mine et 8 000 emplois supplémentaires dans les activités connexes (Note pays des PEA).
2. Il existe de nombreuses autres réussites : par exemple, au Japon, le programme « One Village One Product » (un village, un produit) a fait la promotion de plus de 300 spécialités locales, représentant un chiffre d'affaires total supérieur à 1.3 milliard USD en 2001 (ONUDI, 2008, p. 9). Lancé en 1979, ce programme s'est appuyé sur une approche participative qui associait la population locale pour activer des ressources qui, sinon, n'auraient pas été exploitées.
3. Les bureaux statistiques régionaux et locaux sont souvent sollicités pour communiquer des données sans recevoir de retour d'informations ou sans connaître les activités de leurs équivalents dans d'autres régions. Certaines statistiques sont recueillies par plusieurs organismes non coordonnés. Par exemple, en République démocratique du Congo, outre le bureau statistique national, cinq bureaux collectent des statistiques sur le commerce, chacun pour une catégorie de produits qui diffère légèrement d'un organisme à l'autre. Les utilisateurs ont du mal à s'y retrouver en raison d'écarts dans les chiffres rapportés par les différents organismes (Pole Institute, 2007).
4. Les outils de visualisation des statistiques peuvent aider les acteurs non spécialisés à utiliser les données, et les nouvelles technologies faciliter l'échange d'informations entre les pays, à moindre coût (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).
5. De même, un registre des parcelles agricoles accompagné de photos aériennes et de photos avec GPS différentiel peut permettre de mesurer précisément les zones cultivées. Cependant, les projets pilotes menés en Amérique centrale se sont révélés onéreux et ont donné lieu à des soupçons de corruption (Ostrom, 2001). De plus, les complexités budgétaires et administratives de ces projets risquent de ne pas être compatibles avec les régimes fonciers légaux et traditionnels imbriqués qui existent en Afrique. Enfin, la cartographie de l'utilisation des terres au moyen de télé-capteurs n'a pas permis de différencier cultures et espaces naturels à des fins officielles (Jaffrain, 2013).
6. Cet indice s'appuie sur un ensemble d'indicateurs qui rendent notamment compte du surpeuplement critique des logements, des logements sans commodités adéquates, des ménages économiquement très dépendants et des ménages ayant des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école (DANE, 2011).
7. Par exemple, le respect des obligations fiscales s'est accru au Malawi lorsque le fisc a commencé à remettre aux entreprises des certificats fiscaux, en 2004. Les banques locales ont alors utilisé ces certificats de manière unilatérale pour évaluer la solvabilité des entreprises. Résultat : les recettes intérieures ont augmenté, passant de 9 % du PIB en 1998 à 14.7 % en 2005 (BAfD/OCDE/CEA, 2010).



Références

- Abdurazakov, A., A. Minsat and J. Pineda (2013), « Implications of education policies in a country's demographic prospects: Detailed analysis of demographic trends based on projections by Lutz and KC », *Human Development Research Paper*, United Nations Development Programme, Human Development Report, New York.
- AFD et al. (2009), *Africapolis : dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géo-statistique, Afrique de l'ouest*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.
- AFD/BM (2010), *Africa's infrastructure: A time for transformation*, Banque mondiale, Washington, DC.
- AFD/CIRAD (2014), 2014, *Année de l'agriculture familiale : l'AFD présente 9 grands produits d'Afrique et d'Asie du Sud-Est et se mobilise en faveur de l'agriculture familiale*, Agence française de développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PRESSE/Evenements/2014%20annee%20de%20l'agriculture/DP%20AFD%20salon%20agri%20-%20maj%2019%2002%202014.pdf.
- Agossou, N. et al. (2010), « Aménagement du territoire, décentralisation et développement local au Bénin », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- Alvergne, C. (2008), *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- Arenas, E. et al. (2015), *Do Conditional Cash Transfer Programs Affect Adolescent Fertility? Long Term Impacts of a Mexican Cash Transfer Program*, Population Association of America, réunion annuelle 2015, <http://paa2015.princeton.edu/uploads/153242>.
- Ashraf, Q. H., D. N. Weil et J. Wilde. (2013), « The effect of fertility reduction on economic growth », *Population and Development Review*, vol. 39/1, pp. 97-130.
- Assemblée nationale populaire de Chine (2011), *12th Five-Year Plan for National Socioeconomic Development*, Assemblée nationale populaire, Pékin.
- BAfD (2013), « Les émissions obligatoires de la diaspora en contexte africain », Banque Africaine de Développement (site web), www.afdb.org/fr/news-and-events/article/diaspora-bonds-in-an-african-context-10289/ (consulté le 26 mars 2015).
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2008-fr>.
- BAfD/OCDE/CEA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Banerjee, A. and E. Dufo (2004), « Do firms want to borrow more? Testing credit constraints using a directed lending program », *CEPR Discussion Papers*, n° 4681, Center for Economic and Policy Research, London.
- Banque mondiale (1997), *China 2020: Development Challenges in the New Century*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (1989), *From Crisis to Sustainable Growth Sub-Saharan Africa: A Long-term Perspective Study*, vol. 1, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/G5W0F8Y7V0>.
- Basu, A. M. (2002), « Why does education lead to lower fertility? A critical review of some of the possibilities », *World Development*, vol. 30/10, Elsevier.
- Beck, T. et A. Demirgüç-Kunt (2009), « Access to finance: an unfinished agenda », *World Bank Economic Review*, vol. 22/3, pp. 383-396, www.dx.doi.org/10.1093/wber/lhn021.
- Benin, S. and B. Yu (2012), « Complying with the Maputo declaration target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending », *ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2012*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Bezu, S. et C. Barrett (2010), « Activity choice in rural non-farm employment (RNFE): Survival versus accumulative strategy », *MPRA Paper*, n° 55034, <http://mpra.ub.uni-munchen.de/55034>.
- Blöchliger, H. et O. Petzold (2009), « Taxes and Grants: On the Revenue Mix of Sub-Central Governments », *OCDE Working Papers on Fiscal Federalism*, n° 7, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k97b11972bn-en>.
- Bloom, D. E. (2007), « Program on the global demography of aging », *PDGA Working Paper*, n° 23, Harvard Institute for Global Health, Boston, www.hsph.harvard.edu/program-on-the-global-demography-of-aging/WorkingPapers/2007/pgda_wp23_2007.pdf.



- Bloom, D. E. et al. (2003), *The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*, RAND Publishing, Santa Monica, www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monograph_reports/2007/MR1274.pdf.
- Bloom, D. E. et J. G. Williamson (1998), « Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia », *The World Bank Economic Review*, vol. 12/3, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 419-455.
- Bräutigam, D. et X. Tang (2014), « Going global in groups: Structural transformation and China's special economic zones overseas », *World Development*, vol. 63, pp. 78-91, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002222.
- Briceño-Garmendia, C. et V. Foster (2009a), *Democratic Republic of Congo: Prioritizing Infrastructure Investments: A Spatial Approach*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Briceño-Garmendia, C. et V. Foster (2009b), *Republic of Congo: Prioritizing Infrastructure Investments – A Spatial Approach*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Cabral, L. (2011), « Decentralization in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers*, n° 020, Future Agricultures, Brighton.
- Camargo, E. et al. (2008), « O programa Luz Para Todos: metas e resultados » [Le programme Lumière pour tous : objectifs et résultats], *Espaço Energia*, vol. 9, Companhia Paraense de Energia, www.espacoenergia.com.br/edicoes/9/EE009-04.pdf.
- Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.
- CGLU (2010), *Local Government Finance – The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- CGLU Afrique (2013), *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, The Cities Alliance.
- Chen, M. et al. (2005), *The Progress of the World's Women 2005: Women, Work and Poverty*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, www.un-ngls.org/orf/women-2005.pdf.
- Choukhmane, T., N. Coeurdacier et J. Keyu (2013), « The one-child policy and household savings », *Centre of Economic Policy Research Discussion Papers*, n° 9688, Centre of Economic Policy Research, http://econ.sciences-po.fr/sites/default/files/file/ocp_200713.pdf.
- Chuhan-Pole, P. et al. (2014), *Africa's pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future*, vol. 10, Banque mondiale, Washington, DC.
- Cilliers, J., B. Hughes et J. Moyer (2011), *African Futures 2050*, Institute for Security Studies and Pardee Center for International Futures, Pretoria.
- Coale, J. et E. Hoover (1958), *Population Growth and Economic Development in Low Income Countries*, Princeton University Press, Princeton.
- Collier, P. and S. Dercon (2014), « African agriculture in 50 years: Smallholders in a rapidly changing world? », *World Development*, vol. 63/0, Elsevier, pp. 92-101, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.001.
- Cour, J. et S. Snrech (eds.) (1998), *Préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest - Une vision à l'horizon 2020*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264263727-fr>.
- Crook, R. (2003), « Decentralisation and poverty reduction in Africa: The politics of local-central relations », *Public Administration and Development*, vol. 23/1, pp. 77-88.
- CSAO/OCDE (2005), « One park, three countries », in *Cross-Border Diaries: Bulletin on West African Local-Regional Realities*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/swac/publications/38471183.pdf.
- Cuaresma, J. C., W. Lutz et W. Sanderson (2014), « Is the demographic dividend an education dividend? », *Demography*, vol. 51/1, Springlink, pp. 299-315, www.dx.doi.org/10.1007/s13524-013-0245-x.
- DANE (2011), *Resultados Censo General 2005, Necesidades Básicas Insatisfechas – NBI* (database), Departamento Administrativo Nacional de Estadística, Bogotá, www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-sociales/necesidades-basicas-insatisfechas-nbi (accessed 10 April 2015).
- Davis, B., S. Di Giuseppe and A. Zezza (2014), « Income diversification patterns in rural sub-Saharan Africa: Reassessing the evidence », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7108, Banque mondiale, Washington, DC.
- De Brauw, A et al. (2013), « The impact of Bolsa Familia on women's decision-making power », *World Development*, vol. 59, pp. 487-504, 2014, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.02.003.
- De Mel, S., D. McKenzie and C. Woodruff (2008), « Returns to capital in microenterprises: Evidence from a field experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 123/4, MIT Press, pp. 1329-1372, www.dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.4.1329.



- De Vries, G., M. Timmer et K. De Vries (2013), « Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses », GGDC Research Memorandum, n° 136, University of Groningen, Groningen.
- Demante M. et I. Tyminsky (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Paris.
- Demombynes, G. et J. Sandefur (2014), « Costing a data revolution », *Center for Global Development Working Paper*, n° 383, www.cgdev.org/sites/default/files/demombynes-sandefur-costing-data-revolution_1.pdf.
- Département National de la planification de la Colombie (2013), « Background report prepared for the OCDE Territorial Review of Colombia », unpublished.
- Dickovick, J. T. (2013), « Foreign aid and decentralization: Policies for autonomy and programming for responsiveness », *WIDER Working Paper*, n° 2013/044, Université des Nations Unies – Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, Helsinki.
- Diniz, C. C. (2009), « Celso Furtado e o desenvolvimento regional » [Celso Furtado et le développement régional], *Nova Economia*, vol. 19/2, Belo Horizonte, pp. 227-249.
- Diop, A. (2010), « Les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire : à la recherche de territoires pertinents de développement », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- Dorosh, P. et al. (2012), « Road connectivity, population and crop production in sub Saharan Africa », *Agricultural Economics*, vol. 43/1, International Association of Agricultural Economics, Washington, DC, pp. 89-103.
- Durand-Lasserve, A. (1994), *Conditions de mise en place des systèmes d'information foncière dans les villes d'Afrique subsaharienne francophone*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Elroy Africa (2012), « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », *Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Épargne sans frontières (2010), « Décentralisation et financement des collectivités locales en subsaharienne : le cas de l'Afrique de l'Ouest », *Techniques financières et développement (TDF) 100*, Épargne sans frontière, Paris.
- Estache, A. et G. Garsous (2012), *The scope for an impact of infrastructure investments on jobs in developing countries*, IFC Economics Notes, Note 4.
- Fafchamps, M. et al. (2011), « When is capital enough to get female microenterprises growing? Evidence from a randomized experiment in Ghana », *NBER Working Papers*, n° 17207, National Bureau of Economic Research, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- fDi Markets (2014), fDi Markets (base de données), www.fdimarkets.com (consultée le 17 mars 2015).
- Field, S., P. Musset et J. Álvarez-Galván (2014), *A Skills beyond School Review of South Africa*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/9789264223776-en.
- FMI (2012), *Régimes fiscaux des industries extractives : conception et application*, Département des finances publiques, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/081512f.pdf>.
- Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's infrastructure: A time for transformation*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fox, L. et al. (2013), « Africa's got work to do: Employment prospects in the new century », *Document de travail du FMI*, n° 13/201, Washington, DC.
- Fox, L. et O. Pimhidzai (2011), « Is informality welfare-enhancing structural transformation? Evidence from Uganda », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 5866, Poverty Reduction and Economic Management Unit, Africa Team, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fukunishi, T. et H. A. Ramiarison (2012), « Madagascar's garment industry: Success of Africa's garment exports? », in *Dynamics of the Garment Industry in Low-Income Countries: Experience of Asia and Africa (Interim Report)*, Institute of Developing Economies: Japan External Trade Organization, www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Report/2011/pdf/410_ch7.pdf.
- Fundação João Pinheiro/ IPEA/ PNUD (2013), *Atlas de Desenvolvimento Humano no Brasil [Atlas du développement humain au Brésil]*, Fundação João Pinheiro, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Programme des Nations Unies pour le développement, www.atlasbrasil.org.br/2013/ (consulté le 7 avril 2015).
- Garcilazo, J. E., J. O. Martins et W. Tompson (2010), « Why policies may need to be place-based in order to be people-centred », *VoxEU*, www.voxeu.org/article/why-policies-may-need-be-place-based-order-be-people-centred (consulté le 3 février 2015).



- Gardner, R. et S. Reynolds (2012), *Brazil's Bolsa Familia: Can a Conditional Cash Transfer Reduce Teen Fertility?*, Université de Californie, Berkley. <http://paa2012.princeton.edu/papers/121121>
- Giordano, T. (2014), « Multi-level integrated planning and greening of public infrastructure in South Africa », *Planning Theory and Practice*, vol. 15/4, pp. 480-504.
- Grimm, M., R. van der Hoeven and J. Lay (2011), « Unlocking potential: Tackling economic, institutional and social constraints of informal entrepreneurship in sub-Saharan Africa: Main findings and policy conclusions », *International Institute of Social Studies*, The Hague.
- Guengant, J. P. et J. F. May (2013), « African demography », *Global Journal of Emerging Market Economies*, n° 5/3, pp. 215-267.
- Gulemetova-Swan, M. (2009), *Evaluating the Impact of Conditional Cash Transfer Programs on Adolescent Decisions about Marriage and Fertility: The case of Oportunidades*, thèses disponibles sur ProQuest, Article AAI3363363. <http://repository.upenn.edu/dissertations/AAI3363363>.
- Haggblade, S., P.B.R. Hazell, et T. Reardon (2007), « Transforming the rural nonfarm economy: opportunities and threats in the developing world », *Issue briefs*, n° 58, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington, DC.
- Hanushek E.A. et L. Woessmann (2012), « Do better schools lead to more growth? Cognitive skills, economic outcomes and causation », *Journal of Economic Growth*, Springer, vol. 17/4, pp. 267-321.
- Henderson, J. V., A. Storeygard et D. N. Weil (2012), « Measuring economic growth from outer space », *American Economic Review*, n°102/2, pp. 994-1028.
- Huang, N., M. Joie et K. Sullivan (2010), « Economic development policies for central and western China », *China Business Review*, www.chinabusinessreview.com/economic-development-policies-for-central-and-western-china/.
- Hurst, G. (2014), « The world's largest sovereign wealth funds go private », *Institutional Investor*, www.institutionalinvestor.com/article/3382248/investors-sovereign-wealth-funds/the-worlds-largest-sovereign-wealth-funds-go-private.html#.VRRtN_nF98G (consulté le 26 mars 2015).
- ILO (2011), *Skills and Occupational Needs in Renewable Energy*, Skills and Employability Department, International Labour Office, Geneva.
- Imbernon J., B. Kabore et S. Dupuy (à paraître), « Les surfaces cultivées en Afrique de l'Ouest vues à très haute résolution : apport d'une cartographie du parcellaire cultivé », *Mappemonde*, Toulouse.
- Jaffrain G. (2013), « Analyse diachronique et comptes du patrimoine naturel et agricole du Burkina Faso », IGN France International, Paris, http://aoa.pbe.eea.europa.eu/virtual-library-viewer/answer_5147243483.
- Jin, S. et K. Deininger (2009), « Key constraints for rural non-farm activity in Tanzania: Combining investment climate and household surveys », *Journal of African Economies*, vol. 18/2, pp. 319-361.
- Jordan, M. (2013), « Reforming the policy and regulatory framework for transport infrastructure in Africa », Consortium pour les Infrastructures en Afrique, www.icafrica.org/fr/news-events/ica-news/article/reforming-the-policy-and-regulatory-framework-for-transport-infrastructure-in-africa-4537/ (consulté le 26 février 2015).
- Joshi, A., W. Prichard et C. Heady (2012), « Taxing the informal economy: Challenges, possibilities and remaining questions », *ICTD Working Paper*, n° 4, Institute of Development Studies, Brighton.
- Keen, M. et M. Mansour (2009), « Revenue mobilization in sub-Saharan Africa: Challenges from globalization », *Document de travail du FMI*, n° 09/157, Fonds monétaires internationaux, Washington, DC.
- Ketkar, S. et D. Ratha (2001), « Securitization of future flow receivables: A useful tool for developing countries », *Finance and Development*, vol. 38/1, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2001/03/index.htm.
- Khan, Q. M. et al. (2014), *Improving Basic Services for the Bottom forty percent: Lessons from Ethiopia*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/fr/2014/09/20184149/improving-basic-services-bottom-forty-percent-lessons-ethiopia>
- Kim, G. (2010), « Education policies and reform in South Korea », *Human Development Network*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.196.5601&rep=rep1&type=pdf>.
- Kiregyera, B. (2013), « The dawning of a statistical renaissance in Africa », *Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure*, Université Simon Fraser, Vancouver, www.mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/04/AED_Panel_8-Kiregyera.pdf.
- Koelbe, T. A. et A. Siddle (2012), *The failure of decentralisation in South African local government: Complexity and unanticipated consequences*, UCT Press South Africa, Le Cap.
- Kratke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in Sub-Saharan Africa », *Discussion Paper*, n° 170, AGI, Maastricht.



- Kurokawa, K., F. Tembo et D. W. Te Velde (2010), *Challenges for the OVOP movement in Sub-Saharan Africa: Insights from Malawi, Japan and Thailand*, Overseas Development Institute.
- Lensink, R. et O. Morrissey (2006), « Foreign direct investment: Flows, volatility and growth in developing countries », *Review of International Economics*, vol. 14/3, pp. 478-493.
- Lévy, J., M. Gaborit et S. Rotteleur (2008), « Chine, Afrique, Union européenne. Diplomatie de proximité : une porte étroite pour la coopération décentralisée franco-africaine », *Document de travail*, Direction générale de la Coopération internationale et du Développement, Paris.
- Liao L. (2013), « Inter-governmental reforms and county levels in China », *11th European Conference on Agriculture and Rural Development in China*, University of Wurzburg, 11-13 Avril, Sciences Po, Aix.
- Loayza, N. V. et J. Rigolini (2011), « Informal employment: Safety net or growth engine? », *World Development*, n° 39/9, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.02.003.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh and E. White (2012), *Structural transformation and rural change revisited: challenges for late developing countries in a Globalizing World*, Banque mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, et Paris.
- Lundsgaarde, E. (éd.) (2011), *Africa towards 2030: Challenges for Development Policy*, Palgrave Macmillan.
- Lutz, W. et S. KC (2013), « Demography and human development: Education and population projects », *Rapport occasionnel*, n° 2013/04, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_1304_lutz_kc.pdf.
- Lutz, W., W. O. Butz et S. KC (2014), *World Population and Human Capital in the Twenty-first Century*, International Institute for Applied Systems Analysis, Luxembourg.
- Marais, L. (2014), *Outside the Core: Towards an Understanding of Intermediate Cities in South Africa*, South African Cities Network, Pretoria.
- Matus, C. (1993), *Política, Planejamento e governo*, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Brasília.
- McKenzie, D. J. et C. Woodruff (2008), « Experimental evidence on returns to capital and access to finance in Mexico », *The World Bank Economic Review*, vol. 22/3, pp. 457-482.
- Minten, B., D. Stifel et S. Tamru (2012), « Structural transformation in Ethiopia: Evidence from cereal markets », *ESPP II Working Papers*, n° 39, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Mohapatra, S., D. Ratha et A. Silval (2011), « Outlook for remittance flows 2011-13 », *Migration and Development Brief*, n° 16, Banque mondiale, Washington, DC.
- Muller, B. et C. Muller (2014), « The economics of the Brazilian model of agricultural development », *Working Paper*, n° 1, International Research Initiative on Brazil and Africa, Manchester et Oxford. www.brazil4africa.org/publications/.
- Mveyange, A. (2015), « Night lights and regional income inequality in Africa », Banque mondiale, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Feature%20Story/Africa/afr-anthony-mveyange.pdf.
- OCDE (2015), *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.
- OCDE (2014a), *Perspectives régionales de l'OCDE 2011 : Des régions résilientes pour des économies plus fortes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121126-fr>.
- OCDE (2014b), *OECD Regional Outlook 2014: Regions and Cities: Where Policies and People Meet*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201415-en>.
- OCDE (2014c), *OECD Territorial Reviews: Colombia 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224551-en>.
- OCDE (2013a), « Measuring regional economies in OECD countries », in *Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/reg_glance-2013-5-en.
- OCDE (2013b), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- OCDE (2013c), *OECD Economic Surveys: Colombia 2013: Economic Assessment*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-col-2013-en.
- OCDE (2013d), *OECD Territorial Reviews: Brazil 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264123229-en>.
- OCDE (2013e), *Études économiques de l'OCDE : Australie 2012*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2012-fr.
- OCDE (2010a), *Reprise économique, innovation et croissance durable : le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.
- OCDE (2010b), *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.



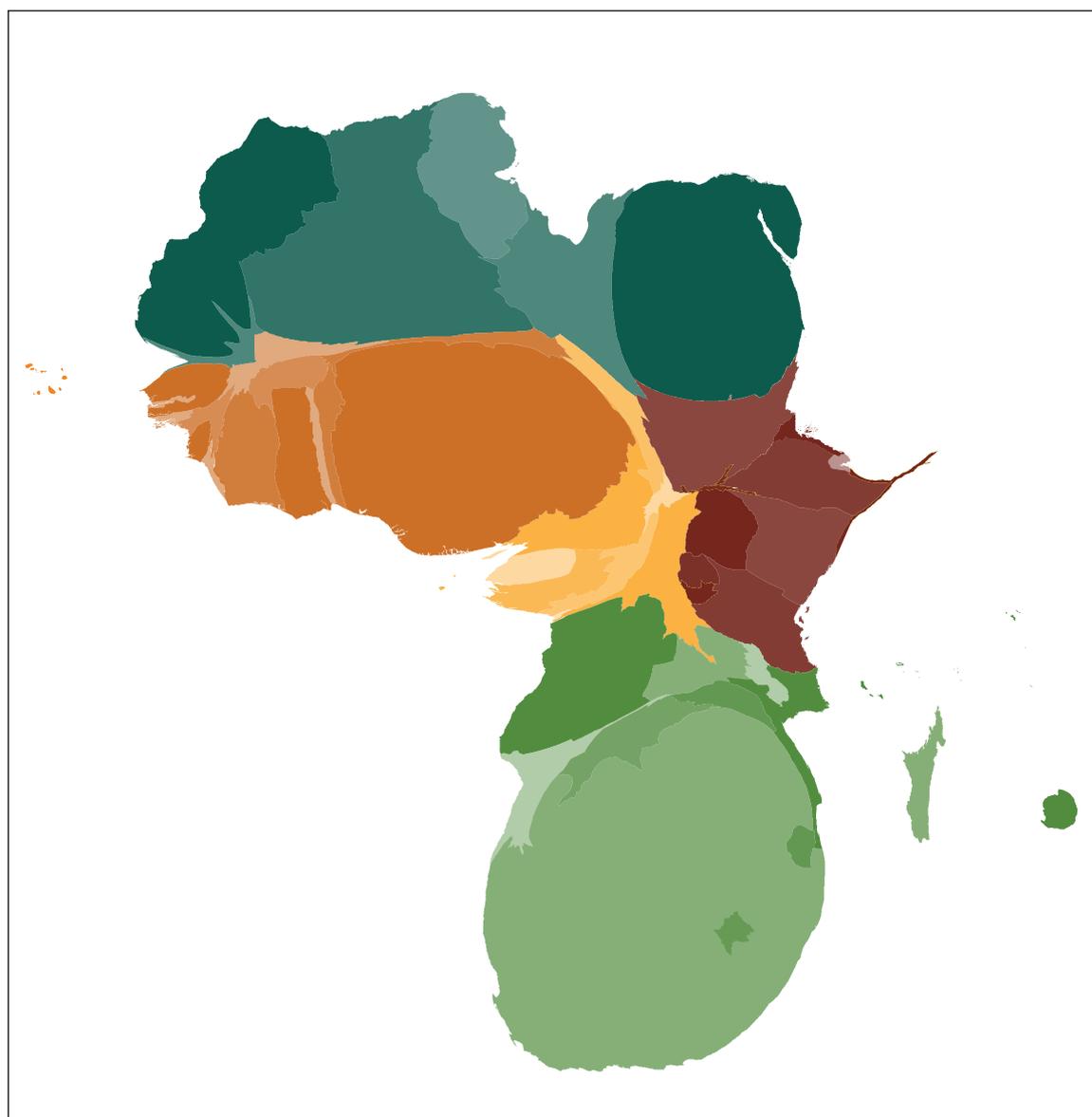
- OCDE (2009), « How regions grow », Policy Brief, Éditions OCDE, Paris, <http://OCDE.org/regional/searf2009/42576934.pdf>.
- OCDE/CAF/ECLAC (2014), *Latin American Economic Outlook 2015: Education, Skills and Innovation for Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/leo-2015-en>.
- OIT (2011), *Skills and Occupational Needs in Renewable Energy*, Département des compétences et de l'employabilité, Organisation internationale du Travail, Genève.
- ONU (2014), « Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable », *Rapports du Groupe de travail*, n° A/68/970, Organisation des Nations Unies, New York, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/503/68/PDF/N1450368.pdf?OpenElement>.
- ONU-Habitat (2014), *The State of African Cities 2014: Re-Imagining Sustainable Urban Transitions*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Ostrom E. (2001), « The puzzle of counterproductive property rights reforms: A conceptual analysis », in *Access to Land, Rural Poverty and Public Action*, Oxford University Press, Oxford.
- PARIS21 (2015), « The peopling of Africa: a blind spot in development policymaking », *DEV Talks Series*, Paris.
- PARIS21 (2014), *National Strategies for the Development of Statistics Progress Report: NSDS Summary Table for IDA and Lower Middle Income Countries*, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/NSDS-status-Mar2014.pdf.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local*, Banque mondiale et BAfD, Washington, DC, et Paris.
- Plaza, D. et D. Ratha (2011), *Diaspora for Development in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD_FullReport.pdf.
- PNUD et African Futures Institute (1998), *What Possible Futures for Sub-Saharan Africa*, Unisa Press.
- Pole Institute (2007), *Rules for Sale: Formal and informal cross-border trade in Eastern DRC*, Pole Institute, Goma.
- Pratap, S. et E. Quintin (2006), « Are labor markets segmented in developing countries? A semiparametric approach », *European Economic Review*, n° 50/7, Elsevier, pp. 1817-1841, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0014292105000814.
- Ranis, G. et F. Stewart (1999), « V-goods and the role of the urban informal sector in development », *Economic Development and Cultural Change*, n° 47/2, The University of Chicago Press, pp. 258-288.
- Ratha, D., S. Mohapatra et S. Plaza (2008), « Beyond aid: New sources and innovative mechanisms for financing development in sub-Saharan Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 4709, Development Prospects Group, Banque mondiale, Washington, DC.
- Reardon, T. et al. (2007), « Household income diversification into rural non-farm activities », in *Transforming the Rural Nonfarm Economy. Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Rodríguez-Pose, A. (2008), « Decentralization and local and regional development », *CAF Working papers*, n° 2008/04, CAF Banco de Desarrollo de América Latina, Caracas, www.caf.com/media/3897/200804Rodr%C3%ADguez-Pose.pdf.
- Signorini, B. et B. Queiroz (2012), « The impact of the Bolsa Família programme on beneficiaries' fertility », *One Pager Series*, n° 138, International Policy Centre for Inclusive Growth, www.ipc-undp.org/pub/IPCOnePager138.pdf.
- Smoke, P. et M. S. Winters (2011), « Donor program harmonization, aid effectiveness and decentralized governance », *Local governance and Decentralisation Paper*, DeLoG, www.delog.org/cms/upload/pdf/Harmonization_and_Aid_Effectiveness_Jan_2011.pdf.
- Stiglitz, J. E. (1998), « Towards a new paradigm for development: Strategies, policies and process », *Prebisch Lecture*, n° 12/1/98, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- SUDENE (2015), « Contribuição da SUDENE ao desenvolvimento do Brasil » [contribution de SUDENE au développement du Brésil], *Superintendência do Desenvolvimento do Nordeste* (site web), www.sudene.gov.br/sudene (consulté le 7 avril 2015).
- The Economist (2013), « Ever closer: A continent mulls currencies », www.economist.com/news/finance-and-economics/21591246-continent-mulls-merging-currencies-ever-closer (consulté le 19 janvier 2015).
- Torero, M. et J. Escobal (2005), « Measuring the impact of asset complementarities: The case of rural Peru », *Cuadernos de Economía*, n° 24, pp. 137-164.



- Turkish, E. (2011), « Sovereign wealth funds as investors in Africa: Opportunities and barriers », *Document de travail* n° 303, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (base de données), <http://esa.un.org/unpd/wup/> (consultée le 1^{er} mars 2015).
- UNIDO (2008), « The One-Village-One-Product (OVOP) movement: What it is, how it has been replicated, and recommendations for a UNIDO OVOP-type project », *Working Paper*, n° 03/2008, Service de la recherche et des études statistiques de l'ONUDI
- Urbinati, N. et M. Warren (2008), « The concept of representation in contemporary political theory », *Annual Review of Political Sciences*, vol. 11, pp. 287-212, www.annualreviews.org/doi/pdf/10.1146/annurev.polisci.11.053006.190533.
- Wei, M., S. Patadia et D. Kammen (2010), « Putting renewables and energy efficiency to work: How many jobs can the clean energy industry generate in the US? », *Energy Policy*, n° 38, pp. 919-931.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales ? », *Document de réflexion du centre de développement de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- Yatta, F.P. (2009), *La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives*, Collection Économie et Développement, éditions Karthala, Paris.
- Yatta, F. P. (2006), *Villes et développement économique en Afrique : Une approche par les comptes économiques locaux*, Collection Villes, éditions Economica, Paris.



Carte 1. L'Afrique pondérée par ses produits intérieurs bruts (moyenne 2009-13)

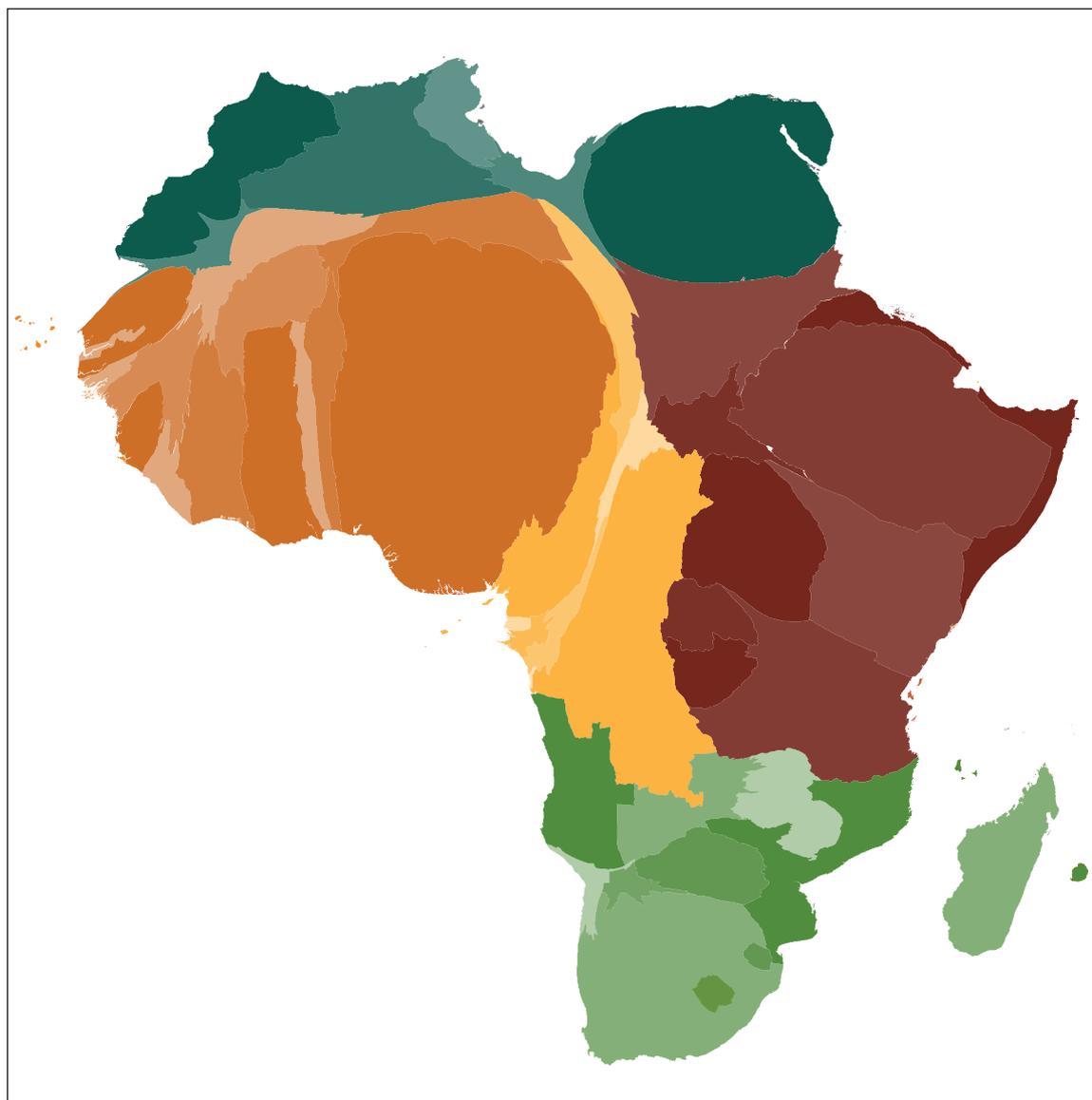


-  Afrique du Nord
-  Afrique de l'Ouest
-  Afrique centrale
-  Afrique de l'Est
-  Afrique australe

Source : Losch (2013) ; Banque Mondiale (2014) ; Unité Cartographique du CIRAD.



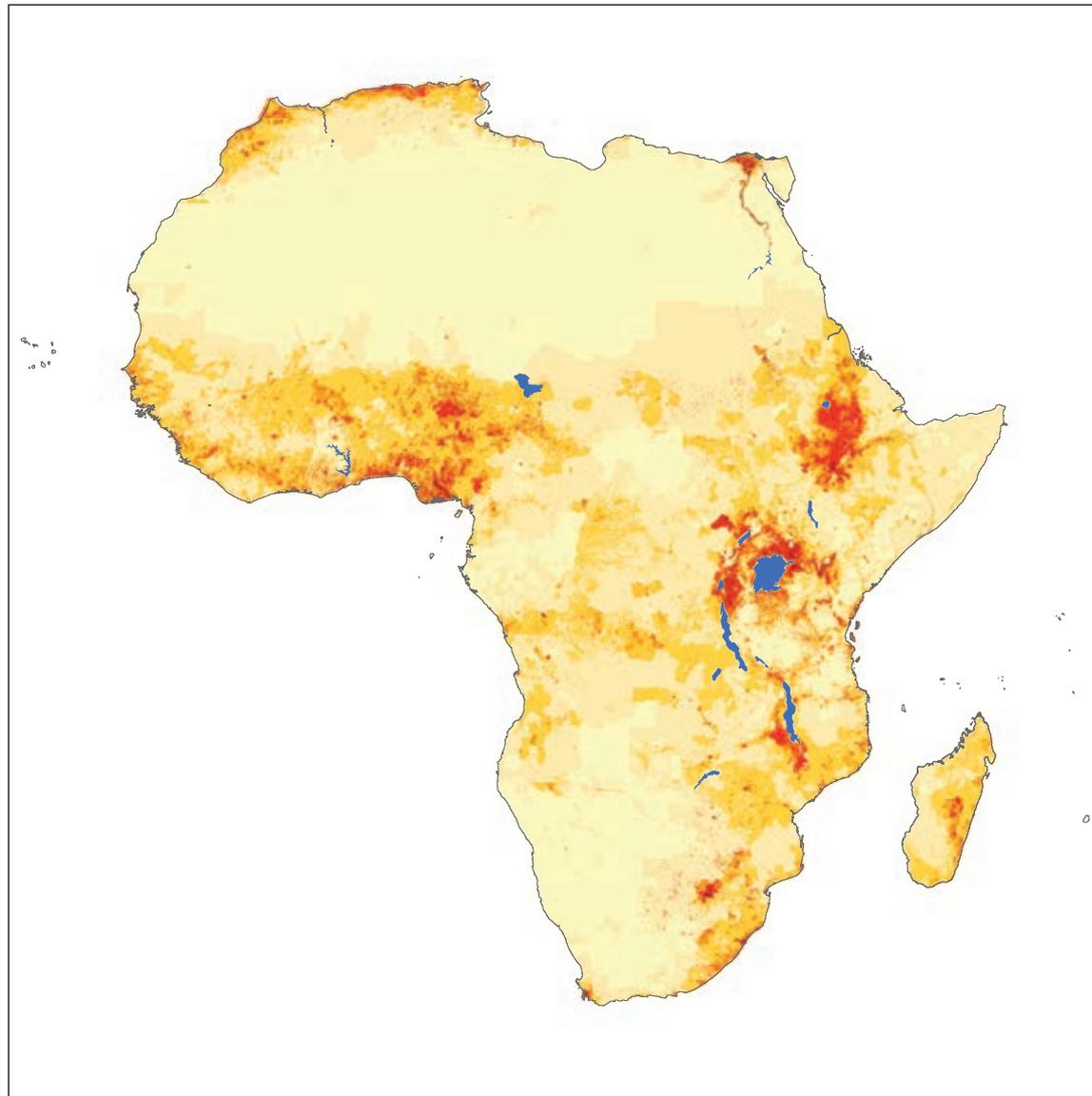
Carte 2. L'Afrique pondérée par ses populations, 2010



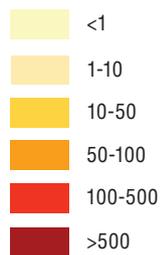
-  Afrique du Nord
-  Afrique de l'Ouest
-  Afrique centrale
-  Afrique de l'Est
-  Afrique australe

Source : Losch (2013) ; ONU-DAES (2012) ; Unité Cartographique du CIRAD.

Carte 3. Densité démographique en Afrique, 2010



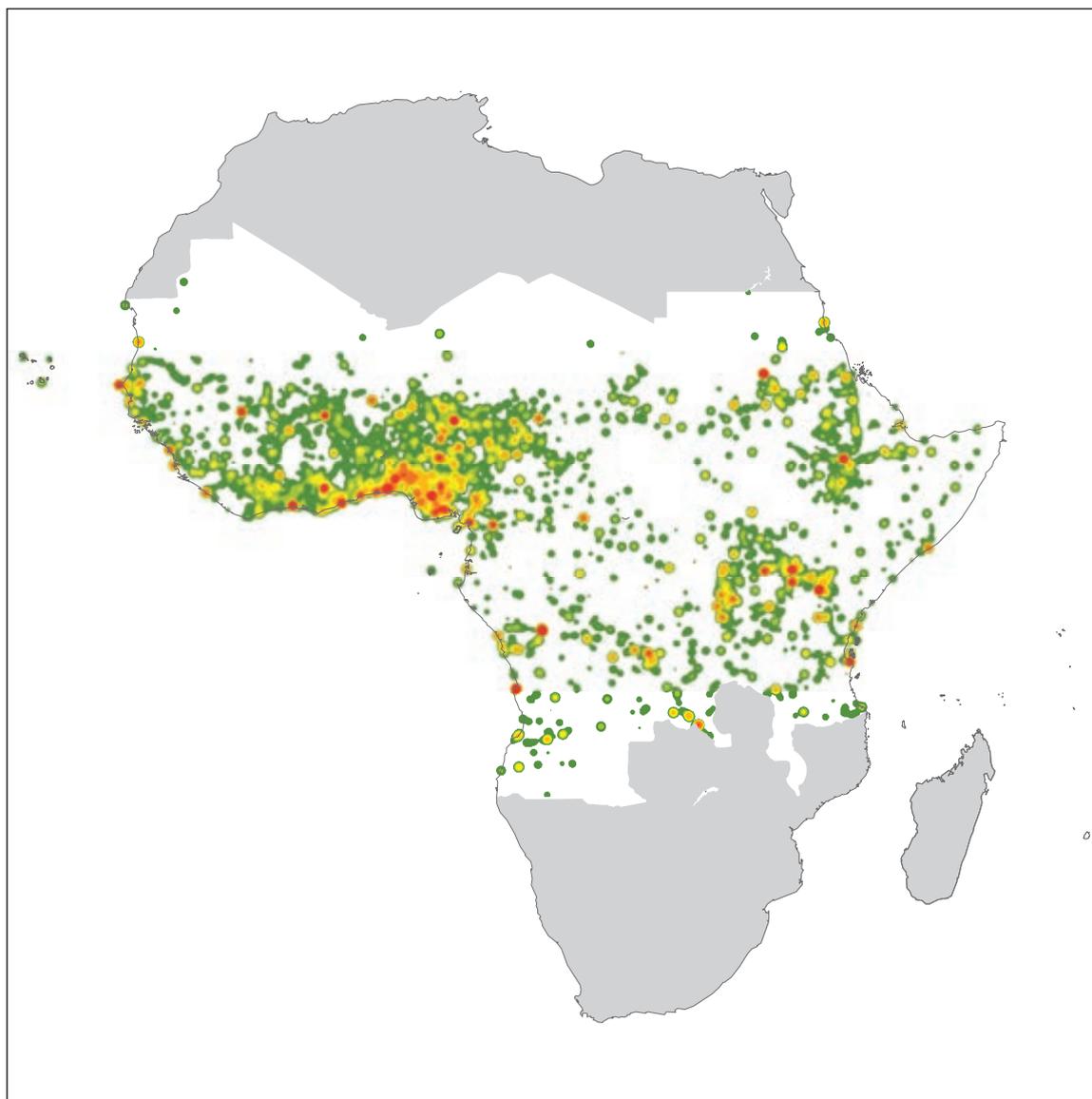
Nombre d'hab. / km²



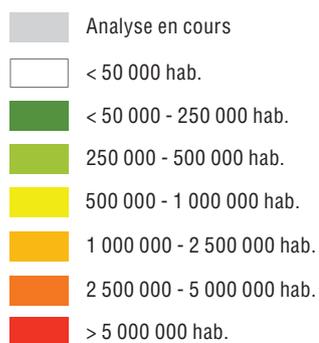
Source : WorldPop (2015) ; Losch, Magrin et Imbernon (2013).



Carte 4. Noyaux de peuplement urbain en Afrique, 2010

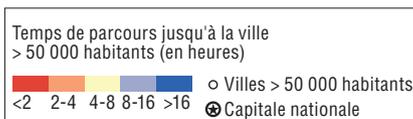
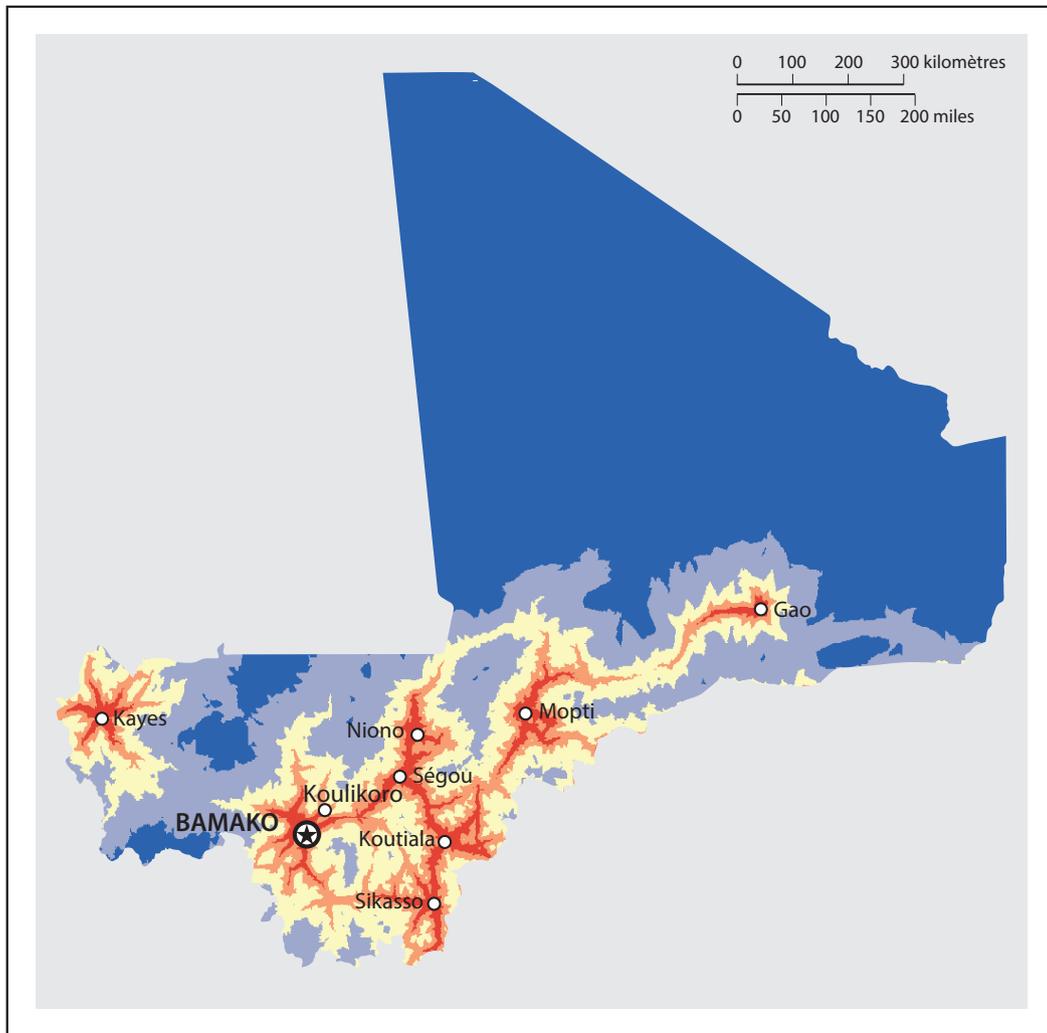


Taille des villes dans un rayon de 50 km



Source : E-geopolis (2012) ; Losch, Magrin et Imbernon (2013).

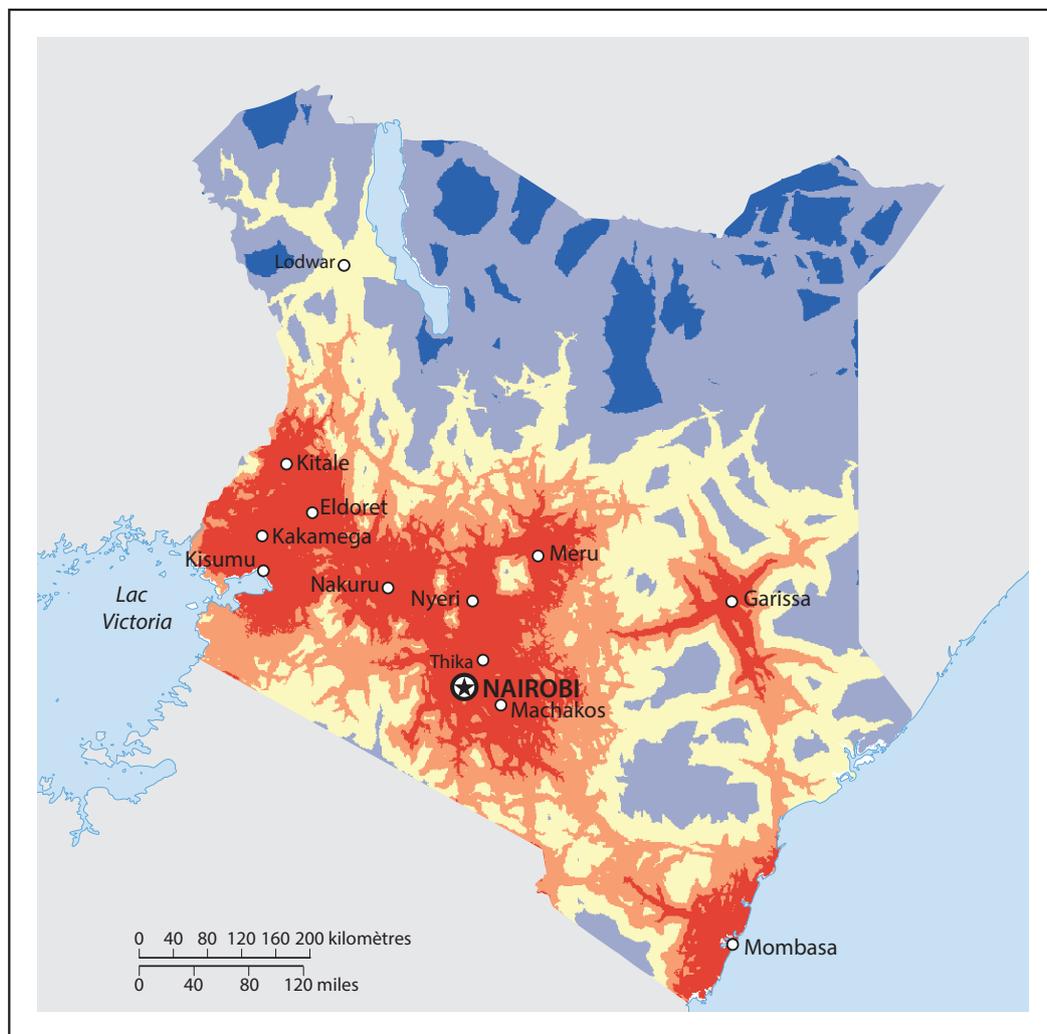
Carte 5. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Mali



Source : Losch, Fréguin-Gresh et White (2012).



Carte 6. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Kenya



Source : Losch, Fréguin-Gresh et White (2012).

Références

- Banque Mondiale (2014), *World Development Indicators* (base de données), Banque Mondiale, Washington DC, <http://data.worldbank.org/indicator/NE.TRD.GNFS.ZS>.
- E-geopolis (2012), *Africapolis* (base de données), www.e-geopolis.eu/ (consulté le 30 mars 2015).
- Losch, B. (2013), « L'Afrique des villes a encore besoin de l'Afrique des champs pour répondre aux défis du continent », *Déméter 2014*, Club Déméter, Paris, pp. 95-114.
- Losch B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited: Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Forum pour le développement de l'Afrique, Banque Mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, www.openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2150.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world : An overview of rural change in Africa », in *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- ONU-DAES (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).
- WorldPop (2015), *Population* (base de données), www.worldpop.org.uk/data/data_sources/ (consulté le 30 mars 2015).

PARTIE III
Notes pays



AFRIQUE DU SUD

- En 2014, la croissance du PIB de l'Afrique du Sud est tombée à 1.5 % par an, mais elle devrait rebondir à 2.0 % en 2015, car la forte dépréciation du rand pourrait encourager une reprise tirée par les exportations et l'économie mondiale se rétablit progressivement.
- Le cadre macroéconomique devrait rester inchangé : les cinquièmes élections nationales tenues en mai 2014 ont vu le Congrès national africain (ANC) au pouvoir remporter 62 % des voix.
- L'Afrique du Sud s'est dotée de solides politiques de développement spatial au niveau local, régional et national, avec notamment des corridors de développement, une amélioration de la prestation de services et des mesures de décentralisation, mais leur mise en œuvre est lente et inégale d'une région à l'autre.

En 2014, la croissance sud-africaine a continué de ralentir, enregistrant, à 1.5 % seulement, sa plus mauvaise performance depuis la crise financière mondiale. L'économie nationale a pâti des conséquences des conflits sociaux les plus longs depuis la fin de l'apartheid, ainsi que de la faiblesse de la demande de ses partenaires commerciaux. Divers déficits infrastructurels, en particulier un approvisionnement énergétique insuffisant, une demande intérieure atone et des taux d'investissement anémiques ont eux aussi pesé sur la croissance. Néanmoins, d'après les projections s'appuyant sur l'amélioration de l'économie mondiale, l'aboutissement d'importants projets publics (notamment la centrale électrique de Medupi) et de nouveaux projets d'investissement, la croissance pourrait rebondir à 2.0 % en 2015. Son appartenance aux pays BRICS (aux côtés du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine) permet à l'Afrique du Sud d'être bien intégrée dans l'économie mondiale.

Les conflits sociaux ont fissuré l'alliance tripartite entre l'ANC, le Parti communiste sud-africain (SACP) et le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU). Ce dernier a perdu son principal syndicat membre, le syndicat national sud-africain de la métallurgie (*National Union of Metalworkers of South Africa – NUMSA*), et cédé sa position dominante dans le secteur du platine à un nouveau syndicat, l'AMCU (*Association of Miners and Construction Union*).

Le chômage reste un problème majeur. À la fin de 2014, il frappait 24.3 % de la population active totale, et 49 % des jeunes. Le secteur des services progresse par rapport à l'industrie manufacturière, malgré les programmes d'industrialisation engagés par l'État pour combattre le chômage. La pénurie de compétences continue de freiner la croissance. Les perspectives de croissance ont été meilleures pour les services financiers, ainsi que pour l'agriculture, la foresterie et la pêche. Le Plan national de développement (NDP), qui vise à l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités d'ici 2030, met l'accent sur la création d'emploi et l'amélioration de l'éducation.

La banque centrale a réaffirmé son engagement à garantir la stabilité financière et des prix. Le ciblage de l'inflation reste un marqueur de la politique monétaire en Afrique du Sud. La dépréciation du rand (ZAR) a conduit la Banque centrale sud-africaine (*South African Reserve Bank – SARB*) à relever par deux fois son taux de base, qui s'établit à 5.75 % depuis juillet 2014. Les hausses de taux pèsent sur les niveaux d'investissement, qui sont structurellement faibles. La situation budgétaire de l'Afrique du Sud s'est néanmoins améliorée, le déficit tombant à 3.4 % du produit intérieur brut (PIB) sous l'effet de l'augmentation des recettes fiscales, qui a permis de contrebalancer celle des dépenses publiques. En 2015, les revendications salariales des syndicats de la fonction publique pourraient induire un risque budgétaire. La nouvelle administration a annoncé un certain nombre de mesures visant à assainir le budget et à ramener la croissance des dépenses au taux réel de 1.3 % sur les deux prochaines années, principalement grâce à un gel des salaires des fonctionnaires et une réduction des dépenses non essentielles.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.2	1.5	2.0	2.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.5	0.8	1.4	1.9
Inflation	5.7	6.1	4.9	5.3
Solde budgétaire (% PIB)	-3.9	-3.4	-3.6	-3.9
Compte courant (% PIB)	-5.8	-5.8	-5.4	-5.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p), sur la base des données disponibles au premier trimestre 2015.



ALGÉRIE

- Avec une croissance réelle de 4 % en 2014, essentiellement tirée par la reprise du secteur des hydrocarbures, les perspectives économiques de l'économie algérienne, projettent un accroissement du PIB réel de 3.9 % en 2015 et de 4.0 % en 2016.
- Face à la chute des cours du pétrole observée depuis juin 2014, les autorités ont engagé une série de mesures au nombre desquelles l'option d'un recours au financement bancaire national des investissements publics.
- Pays le plus vaste d'Afrique (2.38 millions km²), avec d'importantes disparités en termes de distribution spatiale, l'Algérie poursuit une politique d'inclusion spatiale incluant notamment, un renforcement des collectivités territoriales et une stratégie d'aménagement du territoire.

L'économie algérienne a enregistré, en 2014, une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 4 %, contre 2.8 % en 2013 et 3.3 % en 2012. Ce rebond est essentiellement dû à la reprise du secteur des hydrocarbures, dont la valeur ajoutée en termes réels s'est accrue de 0.5 % en 2014, en progression pour la première fois depuis huit ans. En revanche, la croissance du PIB hors hydrocarbures a ralenti avec un taux estimé à 5.5 % en 2014, contre 7.1 % en 2013. Le taux de chômage a atteint 10.6 % en 2014 contre 9.8 %, en 2013, avec des taux relativement plus élevés chez les femmes (17.1 %) et chez les jeunes de 16 à 24 ans (25.2 %).

En 2014, le taux d'inflation en Algérie s'est établi à 3 %, indiquant une décélération, suite aux pressions inflationnistes de 2012. La hausse généralisée des prix observée au second semestre 2012 avait amené la Banque d'Algérie à intervenir, dès 2013, pour résorber l'excès de liquidités du marché monétaire. Cette action, couplée aux efforts gouvernementaux pour contenir les dysfonctionnements des circuits de distribution de produits de large consommation, et accroître l'offre desdits produits, semble avoir porté ses fruits dont les effets se poursuivent en 2014.

La position extérieure de l'Algérie reste solide, même si elle montre des signes d'essoufflement, avec une érosion continue de sa balance courante qui, pour la première fois depuis 15 ans, enregistre un déficit équivalant à 4 % du PIB. La position financière extérieure reste toutefois solide, avec un niveau des réserves de change estimé à 185 milliards USD à fin 2014, équivalant à 32 mois d'importations de biens et services non facteurs (BSNF), et consolidée par une faible dette extérieure, estimée à 4 milliards USD à 2014, soit 1.9 % du PIB.

L'année 2014 a été surtout marquée par la baisse drastique des cours du pétrole (-44 % entre juin et décembre 2014), qui a eu des effets induits immédiats sur l'économie algérienne, fortement dépendante du secteur des hydrocarbures (98 % des exportations, 58 % des recettes budgétaires et 28 % du PIB). Si cette conjoncture défavorable pour l'Algérie perdurait en 2015, les équilibres macroéconomiques en seraient affectés. Le débat sur la soutenabilité des finances publiques ainsi que sur la viabilité de financements à long terme pour de grands projets structurants pourrait être au cœur des politiques publiques de même que celui de la nécessité et l'urgence de la diversification de l'économie algérienne.

Les autorités algériennes ont déjà engagé des mesures pour juguler les effets de cette baisse des prix du baril, tout en poursuivant les projets sociaux et d'investissement inscrits dans le plan quinquennal 2015-19. Au nombre de celles-ci figurent : i) le gel du recrutement des fonctionnaires (hors éducation et santé) en 2015 ; ii) le report des grands projets d'investissement (chemins de fer, tramways, etc.) non prioritaires ; iii) le financement bancaire des projets du plan quinquennal non pris en charge par le budget d'équipement ; et iv) la réintroduction des licences d'importation afin de les rationaliser et les réduire, sans renoncer à la libéralisation du commerce extérieur, etc.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.8	4.0	3.9	4.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.9	2.1	2.1	2.4
Inflation	3.3	3.0	4.0	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-1.5	-7.0	-9.5	-8.2
Compte courant (% PIB)	0.4	-4.0	-7.7	-8.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



ANGOLA

- L'économie de l'Angola pâtera de l'effondrement des prix du pétrole. La croissance du PIB devrait ralentir à 3.8 % en 2015 et à 4.2 % en 2016, en baisse par rapport aux 4.5 % enregistrés en 2014.
- Les réformes structurelles sont indispensables à l'amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources et à l'instauration des conditions d'une accélération de la croissance économique et d'un développement équitable à l'avenir.
- Une meilleure gestion des recettes issues des ressources non renouvelables est nécessaire pour accroître l'inclusion spatiale et générer des revenus au profit des générations futures.

L'économie angolaise a été durement touchée par l'effondrement des cours internationaux du pétrole, ainsi que par une réduction temporaire de la production pétrolière sous l'effet des arrêts pour maintenance non programmés de ses gisements pétroliers, et par une longue sécheresse. Néanmoins, ses solides politiques macroéconomiques ont permis à l'Angola d'enregistrer un taux de croissance de 4.5 % en 2014, en baisse par rapport aux 6.8 % de 2013. Le pays pâtera de la forte décline des cours du pétrole en 2015/16. Il en résultera une importante compression de ses dépenses publiques et, partant, une décélération de la croissance de son produit intérieur brut (PIB), qui ressortira à 3.8 % en 2015. Mais la croissance devrait rebondir à 4.2 % d'ici 2016.

Les obstacles à la croissance et au développement équitable sont nombreux : environnement défavorable aux affaires, faiblesses de la gouvernance et manque de transparence dans la gestion des ressources publiques, lacunes et déficit d'entretien de l'infrastructure physique, piètre qualité des ressources humaines, atonie de la croissance agricole, inefficience des services publics destinés aux pauvres et difficultés à gérer les recettes issues des ressources non renouvelables de manière qu'elles génèrent des revenus pour les générations à venir. Les tensions sociales s'intensifient sous l'effet de l'ampleur du chômage (26 %), en particulier chez les jeunes, de la pauvreté, qui touche 36.6 % de la population du pays, et des inégalités de revenus (indice de Gini à 55.3). Dans ces conditions, des réformes structurelles sont impératives pour accélérer la diversification économique du pays, réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, accroître sa productivité, améliorer l'allocation de ses ressources et instaurer les conditions d'une accélération de la croissance économique et d'un développement équitable.

Plus de 27 années de guerre ont exacerbé des inégalités régionales importantes et persistantes, en raison de l'exode rural sans précédent qu'elles ont déclenché. Le Programme d'investissement public améliore l'allocation des ressources publiques au niveau régional, mais il faut encore accroître la qualité et la disponibilité de l'infrastructure économique et sociale. Conscient des conflits territoriaux susceptibles de survenir du fait de l'isolement économique des régions et des populations, en grande partie induit par la guerre, l'État a accordé divers avantages fiscaux et accéléré la construction d'infrastructures physiques dans des zones économiques spéciales et le développement de pôles industriels dans le cadre du Programme national d'industrialisation 2013-2017. Il facilite l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises et crée des corridors économiques afin d'atténuer les asymétries régionales. Dans le même temps, la décentralisation budgétaire reste faible, 80 % des ressources publiques étant encore administrées à l'échelon central. Le recensement de la population effectué en mai 2014 devrait servir à concevoir une politique démographique nationale complète qui permettra d'anticiper les conséquences de la croissance démographique et les tensions qu'elle exerce sur les ressources naturelles.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	6.8	4.5	3.8	4.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.7	1.4	0.7	1.1
Inflation	8.8	7.4	8.0	8.7
Solde budgétaire (% PIB)	0.3	-2.2	-10.6	-7.7
Compte courant (% PIB)	5.8	2.7	-5.9	-2.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



BÉNIN

- La croissance, estimée à 5.5 % en 2014, a été tirée par le secteur agricole, les services et le dynamisme du bâtiment et travaux publics.
- Elle est projetée à 5.6 % en 2015 et 6 % en 2016, grâce à la mise en œuvre du Programme d'investissements structurants. Mais l'évolution de l'environnement politique et social sera déterminante pour réaliser ces performances.
- Une politique d'inclusion spatiale devra être mise en œuvre, avec la promotion de pôles d'activités régionaux, afin de réduire des disparités régionales qui restent un défi pour le Bénin.

La croissance économique est estimée en 2014 à 5.5 %, contre 5.6 % en 2013). Elle a été tirée par la production agricole et les services, deux secteurs qui pèsent plus de 85 % du PIB. La branche bâtiment et travaux publics (BTP) a été stimulée en 2014 par les investissements dans le transport et le tourisme. L'inflation a été négative en 2014 en raison, notamment, de la hausse de la production vivrière de la campagne 2013/14 et de la baisse des cours du pétrole depuis juin 2014. L'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté et des inégalités reste insuffisant, face à une forte croissance démographique.

Les perspectives économiques pour 2015 et 2016 s'inscrivent dans un contexte marqué par la volonté du gouvernement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la mise en œuvre du Programme d'investissements structurants (PIS). La croissance est projetée à 5.6 % en 2015 et à 6 % en 2016. Elle dépend de l'accélération des réformes visant à améliorer le climat des affaires et la chaîne de la dépense publique, notamment le système de passation des marchés publics. Ces réformes visent à mobiliser les ressources annoncées lors de la table ronde qui s'est tenue en juin 2014 à Paris pour présenter le PIS, et ensuite exécuter les projets d'investissement. L'évolution politique et sociale sera aussi déterminante, compte tenu des échéances électorales de 2015 et 2016. À cet égard, il est important que le dialogue entre les acteurs politiques soit renforcé, pour parvenir à un consensus et à une organisation des élections respectant les dispositions de la Constitution.

La réduction des disparités régionales représente un défi pour le Bénin. Le développement équilibré et durable de l'espace national constitue l'un des cinq axes prioritaires de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRIP) en cours. La réduction de l'enclavement des zones de production, notamment agricoles, constitue un objectif important du PIS. Les autorités, pour achever leur politique d'inclusion spatiale, doivent promouvoir davantage les pôles d'activités régionaux et l'emploi dans les zones rurales, améliorer la gestion du rythme de l'urbanisation et travailler à la maîtrise de la croissance démographique.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.6	5.5	5.6	6.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.0	2.9	3.0	3.4
Inflation	1.0	-0.5	1.7	1.7
Solde budgétaire (% PIB)	-1.9	-1.1	-1.5	-1.8
Compte courant (% PIB)	-14.5	-15.2	-15.1	-15.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

BOTSWANA

- En 2014, la croissance du PIB du Botswana a ralenti sous l'effet de la faible progression générale des activités non minières.
- D'après les projections, la hausse des recettes issues des produits minéraux et la discipline budgétaire permettront au pays de conserver une solide assise financière.
- Les perspectives de croissance du Botswana paraissent prometteuses, mais les risques de tassement découlant d'un recul des cours mondiaux des ressources minérales, surtout ceux du diamant, restent élevés.

L'économie du Botswana s'est relevée de la crise économique mondiale. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a été robuste en 2013, grâce au dynamisme du secteur minier, et tout particulièrement de la production de diamants, malgré des goulets d'étranglement dans les secteurs de l'électricité et de l'eau. Cependant, selon nos estimations, la croissance devrait ralentir en 2014, pour l'essentiel en l'absence d'essor global des activités non minières, principalement dans ces deux secteurs, qui ont subi une contraction brutale.

Les perspectives de croissance sont dans l'ensemble favorables. Selon les projections, la progression du PIB réel devrait se tasser légèrement en 2015-16. La croissance sera surtout tirée par les secteurs non miniers, notamment le commerce et le tourisme, ainsi que par les services financiers et les services publics. À moyen terme, elle dépendra aussi, de manière cruciale, de l'expansion des activités de taille et de polissage du diamant et de la mise en service d'une aciérie et d'une usine de transformation de produits horticoles en 2015. Néanmoins, les incertitudes de l'environnement extérieur, et particulièrement la décélération potentielle sur les marchés émergents, exposent la base d'exportations étroite du Botswana à des risques de baisse significatifs.

Après le déficit budgétaire enregistré à la suite de la crise économique mondiale, un excédent est attendu sur l'exercice 2015/16, pour la quatrième année consécutive. Cette évolution positive est à mettre au crédit de l'augmentation des recettes tirées des produits minéraux et des efforts déployés par l'État pour redéfinir certaines priorités de dépenses, notamment en maîtrisant les composantes improductives des dépenses courantes.

Les tensions inflationnistes ont continué de s'atténuer en 2014. Sur une base annuelle, l'inflation a été bien plus faible que l'année précédente, essentiellement grâce à la modération générale des coûts de l'alimentation et du transport. L'inflation devrait se maintenir dans la plage des 3-6 % ciblée à moyen terme par la Banque du Botswana.

Des élections sont organisées tous les cinq ans. Lors du dernier scrutin, en octobre 2014, Ian Khama, du Parti démocratique du Botswana, a obtenu un deuxième (et dernier) mandat présidentiel de cinq ans. Son parti a en effet conservé la majorité au Parlement, en remportant 37 des 57 sièges pourvus. La gestion macroéconomique prudente et la stabilité politique devraient être maintenues durant le mandat du Président.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.9	5.2	4.5	4.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	5.0	4.3	3.6	3.4
Inflation	5.8	4.4	4.3	4.2
Solde budgétaire (% PIB)	0.7	5.2	3.2	3.8
Compte courant (% PIB)	10.4	7.9	7.1	7.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



BURKINA FASO

- En dépit de la crise politique, de la baisse des cours de l'or et du coton et de l'impact négatif de l'épidémie d'Ebola, les perspectives économiques sont favorables à une croissance forte : 5.5 % en 2015 et 7 % en 2016.
- Avec un niveau élevé de pauvreté, la gestion de la rente minière dans l'optique d'une croissance plus inclusive, reste le principal défi en matière de gestion des finances publiques.
- Pour améliorer l'aménagement du territoire, actuellement polarisé sur la capitale, les pouvoirs publics misent sur une politique de développement de pôles de croissance régionaux.

En 2014, la crise politique, associée à une baisse des cours de l'or et du coton et à l'impact de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest – qui a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations internationales – a eu un impact non négligeable sur l'économie du Burkina Faso. Néanmoins le taux de croissance a atteint 5.0 % (contre 6.6 % en 2013) et les perspectives pour 2015 sont favorables (5.5 %), grâce notamment à la poursuite des investissements dans les infrastructures. Les pressions inflationnistes demeureront modérées grâce à la bonne campagne agricole de 2014 mais aussi à la chute du prix du baril de pétrole qui pourrait avoir un impact en termes de réduction du prix des produits importés. L'inflation devrait ainsi rester en deçà de la norme communautaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) de 3 % maximum en 2015.

Le pays est sensible à la baisse des cours de l'or et du coton ainsi qu'à l'augmentation du prix des hydrocarbures sur le marché international. Les chocs liés aux aléas climatiques et l'orientation que prendra la transition politique en 2015 peuvent également constituer des facteurs de vulnérabilité économique. Le niveau élevé de pauvreté pour une population jeune ainsi que les disparités régionales restent une grande préoccupation. Par ailleurs, en dépit de progrès importants en matière d'éducation, de lutte contre le VIH/sida et d'accès à l'eau potable, la totalité des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas atteints en 2015.

Le pays a progressivement évolué vers une organisation de type macro-céphalique, où Ouagadougou, la capitale, concentre les infrastructures économiques modernes au détriment du secteur rural qui représente pourtant 77.3 % de la population. Le principal défi en matière d'aménagement du territoire réside dans la mise en œuvre d'une politique de développement par pôles de croissance fondée sur les potentiels des régions. Cette approche permettra de doter les régions à fort potentiel économique d'infrastructures modernes (routes, énergie, eau, TIC) et d'attirer l'investissement privé.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	6.6	5.0	5.5	7.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.8	2.2	2.7	4.2
Inflation	0.5	0.9	1.5	1.7
Solde budgétaire (% PIB)	-4.4	-3.7	-4.0	-3.8
Compte courant (% PIB)	-10.4	-10.7	-8.7	-9.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



BURUNDI

- Estimée à 4.7 % en 2014, la croissance du PIB devrait s'améliorer pour atteindre 5 % en 2016, grâce à la mise en œuvre de grands projets structurants dans les secteurs de l'énergie et des mines.
- La faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration fiscale continue à peser fortement sur la mobilisation des ressources intérieures, en dépit des réformes structurelles importantes engagées par le gouvernement.
- Des progrès substantiels ont été réalisés pour lutter contre les disparités régionales, mais l'inclusion spatiale reste un enjeu majeur pour le pays, en raison des problèmes fonciers et des conflits qui en résultent.

Depuis 2010, le Burundi enregistre une croissance moyenne de 4 %, malgré une conjoncture internationale difficile. Une conjoncture marquée par la hausse des prix mondiaux du carburant et des produits alimentaires, source de pressions inflationnistes importantes. En 2014, la croissance du PIB réel est estimée à 4.7 % contre 4.5 % en 2013, soutenue principalement par l'agriculture grâce au rebond de la production de café et par le dynamisme du secteur bâtiments et travaux publics (BTP), avec l'exécution de grands projets d'infrastructures (fibre optique, routes, etc.). Grâce au resserrement de la politique monétaire et à la baisse des prix internationaux des produits pétroliers au second semestre, l'inflation en glissement annuel a chuté de 9.0 % en 2013 à 6.7 % en 2014. La bonne conduite de la politique monétaire a permis de stabiliser le franc burundais (BIF) par rapport au dollar américain (USD) durant toute l'année 2014. Sur le plan budgétaire, le Burundi souffre d'une faible mobilisation des ressources intérieures (12.4 % du PIB en 2014 contre 13.1 % en 2013 et 14.2 % en 2011) et de la baisse de l'aide extérieure, passée de 5 % du PIB en 2010 à 2 % du PIB fin 2013. Le solde budgétaire est passé de 0.4 % du PIB en 2013 à -1.2 % du PIB en 2014. Au plan extérieur, le déficit du compte courant, transferts compris, s'est détérioré, passant de 8.3 % du PIB en 2013 à 9.5 % du PIB en 2014.

La mise en œuvre de la seconde génération du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CLSP II), adopté en février 2012, a permis des progrès appréciables sur le plan du développement humain. Côté investissements, de grands chantiers dans le domaine de l'énergie et des transports et des télécommunications ont été initiés et de nouveaux programmes ont été soumis aux partenaires techniques et financiers pour la période 2015-16. Toutefois, l'inclusion spatiale est une préoccupation majeure, en raison des questions foncières associées. Au-delà de la rareté, du morcellement excessif et de la dégradation des terres, le Burundi fait face à de nombreux problèmes de gouvernance foncière. Les pressions sur les terres sont également accentuées par le retour au pays de centaines de milliers de réfugiés dont les terres ont été occupées. Dans un tel contexte, la multiplication des conflits fonciers, qui représentent à eux seuls 80 % des litiges portés devant les tribunaux, constitue une source potentielle d'instabilité socio-économique.

À l'approche des élections de 2015, les tensions politiques constituent à court terme le principal risque pouvant conduire aux violences et entraver les objectifs de croissance fixés par les autorités. En outre, les retards de progrès dans les réformes en matière de gestion des finances publiques, de même que le rétrécissement de l'espace politique pourraient compromettre le soutien des donateurs.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.5	4.7	4.7	5.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.3	1.6	1.6	1.9
Inflation	9.0	6.7	4.9	5.7
Solde budgétaire (% PIB)	0.4	-1.2	-0.4	-0.4
Compte courant (% PIB)	-8.3	-9.5	-4.5	-6.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



CABO VERDE

- Avec une croissance du PIB réel de 2 % en 2014, la reprise économique reste lente en raison de la conjoncture économique défavorable aux niveaux mondial et national, mais le tourisme, l'investissement étranger dans ce secteur et la construction restent des moteurs de croissance pour l'économie du Cabo Verde.
- Avec le retrait progressif d'un programme d'investissement public au cours d'une année préélectorale, la situation budgétaire du pays s'est légèrement améliorée, mais reste vulnérable.
- Malgré les avancées économiques des années récentes, il reste des poches d'exclusion spatiale au Cabo Verde, attestées par une forte émigration en provenance des îles sous-développées.

Face à une conjoncture extérieure difficile, la croissance de l'économie du Cabo Verde s'est ralentie, tombant de 4.0 % en 2011 à 0.7 % en 2013. Cette année-là, le pays a été affecté en particulier par une diminution des envois de fonds des travailleurs expatriés, un recul de l'investissement direct étranger (IDE) en provenance de l'Europe et une baisse de l'aide publique au développement (APD). En 2014, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est un peu accélérée, à 2 %, tirée par le secteur de la construction, alors que le tourisme tendait à la ralentir. On prévoit une remontée de la croissance économique à plus de 3 % en 2015/16. Cette amélioration sera due aux bonnes performances du secteur du tourisme, à une reprise de la croissance du crédit privé, à une diversification de la production, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, à une amélioration de la productivité et à une modeste reprise économique dans la zone euro.

Le gouvernement réduit progressivement son ambitieux Programme d'investissement public (PIP) pour assurer la viabilité de la dette. Depuis quelques années, sous l'effet combiné d'un affaiblissement des recettes et d'une augmentation des dépenses d'investissement, la dette publique s'est envolée à 107 % du PIB à la fin de l'année 2014, ce qui représente une hausse de 50 points de pourcentage depuis 2008. Bien que la dette soit financée par des emprunts à des conditions très libérales, elle risque de devenir insoutenable si l'assainissement budgétaire ne progresse pas. Compte tenu de la faible capacité d'emprunt du pays, il est crucial de renforcer la mobilisation de recettes intérieures pour garantir la stabilité macroéconomique. Un vaste train de réformes a déjà été mis en œuvre pour simplifier et rationaliser les politiques fiscales conformément aux meilleures pratiques internationales et des efforts sont en cours pour renforcer l'efficacité de l'administration fiscale. Avec la politique d'assouplissement monétaire et la diminution progressive des prêts improductifs, les banques sont dans une meilleure position pour accroître le crédit au secteur privé.

La population du Cabo Verde, qui compte environ 500 000 habitants, se concentre sur les deux îles de São Vicente et de Sal, et sur Praia, la capitale du pays, où les opportunités économiques sont plus favorables. Les populations ont émigré des îles sous-développées, en particulier Brava et São Nicolau, où des poches d'exclusion spatiale subsistent. La pression démographique croissante induite par ces migrations a mis à rude épreuve les infrastructures et l'environnement et engendré des problèmes socio-économiques, notamment une hausse de la criminalité. Ces problèmes ne pourront être résolus qu'avec des efforts concertés à tous les échelons de gouvernement. C'est pourquoi la stratégie de développement du Cabo Verde vise à promouvoir un développement plus équitable sur les différentes îles, en particulier sur celles où la pauvreté et l'exclusion spatiale sont généralisées. Les autorités ont ainsi conçu des politiques et des stratégies et engagé des programmes d'investissement pour atténuer ces problèmes. Les mesures prises portent leurs fruits, comme en témoignent l'augmentation de la part de la population ayant accès aux services d'eau et d'assainissement de base et la réduction du nombre de personnes touchées par la pauvreté.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	0.7	2.0	3.1	3.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0.2	1.1	2.1	2.7
Inflation	1.5	-0.4	2.2	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	-9.0	-8.0	-7.1	-6.2
Compte courant (% PIB)	-3.5	-9.0	-8.6	-7.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CAMEROUN

- Malgré la crise sécuritaire et humanitaire de la région, la croissance camerounaise reste soutenue, au-dessus de 5 %.
- La baisse des cours du pétrole et la hausse des dépenses sécuritaires vont cependant peser sur les équilibres budgétaires.
- La décentralisation et l'inclusion peuvent servir de levier à la restructuration de l'économie, pour traduire la croissance sur le terrain social.

La croissance est restée soutenue en 2014, avec un rythme de 5.3 %, mais elle demeure inférieure à l'objectif de 6 % en moyenne fixé dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-20) dont l'objectif est d'inscrire le Cameroun dans le groupe des pays émergents à l'horizon 2035. L'économie camerounaise a fait preuve de résilience dans un environnement régional marqué par les crises sécuritaires et humanitaires aux frontières du nord avec le Nigéria et de l'est avec la République centrafricaine (RCA), et un contexte économique mondial marqué par la stagnation dans les pays de l'OCDE et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents. La croissance camerounaise a été tirée par le secteur secondaire et par une offre accrue d'énergie et de produits agricoles. Le rythme de croissance du pays devrait se maintenir en 2015 et 2016 avec des projections respectives de 5.4 % et 5.5 %, sous l'impulsion d'une politique de diversification de l'économie à travers le développement de chaînes de valeur agricoles, du secteur de la construction et de l'offre d'énergie.

La politique budgétaire modérément expansionniste conduite par les autorités s'est accompagnée d'un effort de mobilisation des recettes fiscales et de rentabilisation des dépenses publiques. Des subventions mal ciblées sur les produits pétroliers ont ainsi été significativement réduites, et les projets mieux calibrés. Le budget-programme 2013-15 prévoit de maintenir l'orientation de la politique budgétaire en 2015. Mais la chute des cours du pétrole pendant le second semestre 2014 impose des mesures volontaristes de rééquilibrage budgétaire pour ne pas creuser le déficit, alors que s'accroissent les dépenses de sécurité et humanitaires en raison des crises au Nigéria et en RCA.

Le DSCE 2010-20 fournit un cadre au développement territorial, mais sa déclinaison en une politique volontariste d'inclusion spatiale tarde à se matérialiser. Or les tensions latentes et le sentiment d'exclusion de diverses communautés régionales sont exacerbés par les bouleversements démographiques engendrés par la présence des réfugiés fuyant des pays limitrophes. S'ajoutent les grands projets d'infrastructures qui, au-delà de leurs effets bénéfiques en termes d'aménagement du territoire et de développement, exercent une forte pression sur les terres arables et une mutation de la propriété du capital productif dans les zones rurales. Ces mutations sont lourdes de menaces pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale séculaires au Cameroun. Sont notamment concernés les environs du barrage de Lom Pangar, du barrage de Memve'elé, du port en eau profonde de Kribi et des mines de fer à Mbalam, dans la région orientale.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.5	5.3	5.4	5.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.0	2.8	2.9	3.0
Inflation	2.1	2.2	2.4	2.2
Solde budgétaire (% PIB)	-4.1	-5.2	-6.4	-5.8
Compte courant (% PIB)	-3.8	-4.2	-4.3	-4.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



COMORES

- La grave crise énergétique que connaissent les Comores depuis plusieurs années pénalise les activités économiques avec, comme conséquence, une quasi-stagnation de la croissance.
- L'augmentation de la masse salariale et le financement des élections législatives, municipales et des conseillers ont accentué les tensions budgétaires, mais la position extérieure reste confortable avec plus de 5.6 mois de réserves d'importations, grâce aux transferts des migrants.
- Petit État insulaire composé de quatre îles (Mayotte est restée sous administration française) et densément peuplé, les Comores sont confrontées à une forte disparité spatiale, économique et démographique qui engendre des mouvements migratoires importants, provoquant de fortes tensions politiques et sociales.

Malgré un taux de croissance positif moyen d'environ 3 % depuis 2011, l'économie comorienne ne parvient pas à enclencher sa transformation structurelle. Celle-ci est pourtant indispensable pour réduire la pauvreté et absorber le chômage des jeunes – notamment celui des diplômés –, qui a enregistré un taux de plus de 50 % en 2014. La composition sectorielle du produit intérieur brut (PIB) en 2014 a été dominée par le secteur de l'agriculture, forêt et pêche (34.5 %), suivi du secteur du commerce, y compris hôtels et restaurants (28.9 %), et du secteur des administrations publiques (13.1 %). De son côté, le secteur de la production (eau, électricité, construction et fabrication) n'a représenté que 11.0 % du PIB. Les principaux moteurs de la croissance sont les secteurs de l'agriculture (4.2 %), du bâtiment et des travaux publics (5.2 %), du commerce et de l'hôtellerie (4.9 %), des administrations publiques (8.2 %) et des autres services (8.3 %).

La situation politique relativement stable et la reprise de financements extérieurs importants – multilatéraux et surtout bilatéraux arabes – ont favorisé la croissance. Toutefois, en 2014, le pays a connu une accumulation d'arriérés intérieurs (salaires, paiements aux fournisseurs, etc.) et extérieurs, avec pour résultat une détérioration des principaux soldes budgétaires. Le solde budgétaire global base caisse est ainsi passé de 18.2 % en 2013 à -0.6 % en 2014. Cette tendance devrait s'inverser en 2015, avec un solde de 1.5 % en 2015.

Le budget de l'État en 2014 a été affecté par une augmentation des dépenses courantes, en particulier des salaires qui ont crû de 10 % par rapport à 2013. Par ailleurs, la crise de l'énergie a conduit les grandes entreprises à recourir aux groupes électrogènes, ce qui a augmenté leurs coûts de production et réduit leurs chiffres d'affaires imposables. Une situation qui explique la difficulté pour l'État à mobiliser les ressources internes, ainsi que la tension de trésorerie.

Les réformes structurelles, en particulier dans les secteurs clés de l'énergie et des télécommunications, se font à un rythme lent, en dépit de l'engagement des autorités. Cette situation s'explique notamment par la faiblesse des capacités institutionnelles du pays. Du coup, le pays peine à créer les bases d'une croissance économique durable, porteuse d'emplois. La crise énergétique qui a débuté en 2010 perdure, pénalisant lourdement les activités économiques. Elle touche particulièrement le secteur du commerce des produits alimentaires importés, qui fournit l'essentiel des recettes fiscales. Les tensions de trésorerie de l'État ainsi engendrées ont amené le gouvernement à réduire significativement les subventions à l'entreprise publique d'électricité et d'eau (Mamwe), qui n'est plus en mesure d'assurer la maintenance des moyens de production et l'achat de carburant. En conséquence, la fourniture d'électricité a été réduite à quelques heures dans la capitale, et beaucoup moins dans les autres régions du pays.

Toutes les activités économiques sont touchées, en particulier les secteurs où se concentrent les populations vulnérables, notamment les femmes : transformation de produits agricoles, conservation et commerce de produits halieutiques, artisanat. Si la croissance a pu se maintenir à 3.5 %, c'est grâce à une demande intérieure soutenue par les ressources extérieures. L'aide étrangère finance les investissements, et les transferts des migrants la consommation des ménages. Les activités de production intérieures génératrices d'emploi ne participent que faiblement à la croissance.

Le taux de chômage, estimé à 14 % en 2003, ne cesse d'augmenter. Il a grimpé à 24 % en 2012 et touche notamment 52 % des jeunes de 15 à 24 ans. Face à cette situation préoccupante, le gouvernement a réagi



en mettant en œuvre la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) 2015-19, conçue comme un instrument de relance de la croissance et de création d'emplois. Ses ambitions, toutefois, ne pourront être réalisées que si la crise énergétique trouve une solution durable à très court terme.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.5	3.5	3.6	3.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.1	1.2	1.3	1.4
Inflation	1.6	1.6	2.5	2.6
Solde budgétaire (% PIB)	18.2	-0.6	1.5	1.6
Compte courant (% PIB)	-5.7	-7.8	-6.9	-8.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



CONGO

- Après un fléchissement en 2013, la croissance a rebondi à 6.0 % en 2014 et devrait atteindre 6.8 % en 2015 mais la baisse continue des cours du pétrole pourrait affaiblir les perspectives économiques du pays.
- Le rythme et la qualité de la croissance économique n'ont pas été suffisants pour permettre une réduction significative de la pauvreté et l'atteinte des OMD.
- La structure géoéconomique centralisée du pays se traduit par une faible inclusion spatiale, même s'il y a eu des avancées grâce aux récents investissements dans les infrastructures.

La croissance a atteint 6.0 % en 2014, contre 3.3 % en 2013, grâce au rebond de la production pétrolière (qui représente 60 % du Produit intérieur brut [PIB]) et aux bonnes performances du secteur non pétrolier soutenu par la poursuite des investissements publics. L'inflation a fléchi, passant de 4.6 % en 2013 à 3.0 % en 2014 sous l'effet de la baisse des prix des produits alimentaires. Elle devrait se maintenir dans les limites du seuil de convergence régionale de 3 % en 2015-16. Reflétant la poursuite de la politique budgétaire expansionniste du gouvernement et la baisse des prix du pétrole, le déficit primaire de base hors pétrole s'est creusé de 61.2 % du PIB non pétrolier en 2013 à 74.5 % en 2014, tandis que le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est dégradé, passant de 4.7 % du PIB en 2013 à 6.3 % en 2014. La croissance devrait atteindre 6.8 % en 2015 et 7.3 % en 2016, soutenue par la poursuite du programme d'investissements publics, le démarrage de la production minière et le dynamisme des secteurs des services et de l'agriculture. Cependant, la baisse actuelle des cours du pétrole pourrait nettement affaiblir les perspectives du pays.

Le rythme et la qualité de la croissance n'ont pas été suffisants pour permettre une réduction significative de la pauvreté, qui est passée de 50.7 % en 2005 à 46.5 % en 2011, loin de la cible de 35 % pour 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La réalisation des autres OMD sera difficile et les inégalités géographiques demeurent importantes. Il est urgent d'accélérer la diversification de l'économie à travers, en particulier, l'amélioration de l'efficacité des investissements publics et l'approfondissement des réformes visant à améliorer l'environnement du secteur privé pour engendrer une croissance favorisant la réduction de la pauvreté et l'inclusion spatiale.

La structure géoéconomique du pays et le profil de la croissance qu'elle génère ont entraîné un développement régional déséquilibré. La concentration des activités économiques et des investissements à Brazzaville et Pointe-Noire se traduit par des déséquilibres géographiques importants, en particulier entre le milieu urbain et rural. L'incidence de la pauvreté est de 74.8 % en milieu rural contre 32.3 % en milieu urbain (Enquête Congolaise auprès des ménages [ECOM] de 2011). Afin de favoriser l'inclusion spatiale, le gouvernement a entrepris depuis dix ans un programme de municipalisation accélérée qui a permis de désenclaver les départements et de réduire les inégalités régionales. Dans le cadre de son Plan National de Développement (PND) 2012-16, le gouvernement met en œuvre des politiques publiques axées sur le développement régional et l'aménagement du territoire. Cependant, l'amélioration de la qualité et du ciblage des politiques publiques axées sur le développement territorial sera nécessaire pour réaliser une plus grande inclusion spatiale.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.3	6.0	6.8	7.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.8	3.5	4.4	4.9
Inflation	4.6	3.0	3.4	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	8.3	-5.4	-7.0	-2.3
Compte courant (% PIB)	-4.7	-6.3	-8.2	-5.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CONGO, RÉP. DÉM.

- La RDC a connu en 2014 une évolution macroéconomique globalement favorable, marquée par une consolidation de la croissance (8.9 %), une maîtrise de l'inflation (1.2 %) et un glissement quasi nul du taux de change (0.1 %).
- Dans le court et moyen terme, la croissance devrait se poursuivre compte tenu d'un contexte extérieur porteur, d'une résorption progressive du déficit infrastructurel, et d'un taux d'investissement en progression grâce à l'approfondissement des réformes.
- Malgré ses performances macroéconomiques, la RDC reste marquée par une forte pauvreté, des écarts importants de développement entre provinces, et une faible inclusion spatiale liée à la lenteur du processus de décentralisation et aux retards dans la construction de certaines infrastructures.

La croissance de plus de 8 % affichée par la RDC en 2014 tient au dynamisme des industries extractives et manufacturières, de l'agriculture, du commerce, et de la construction. Elle a profité d'un contexte extérieur marqué par une demande relativement soutenue et un niveau assez élevé des cours des matières premières. Aussi, elle a bénéficié des efforts d'amélioration du climat des affaires et de réduction du déficit infrastructurel. En 2015 et 2016, la tendance à la hausse de la croissance se poursuivra si le climat politico-sécuritaire intérieur demeure serein et si le contexte extérieur lui reste favorable. Elle sera impulsée par les industries extractives et l'agro-alimentaire qui attirent l'essentiel des investissements d'envergure.

Quoiqu'étant encore peu développé, le secteur privé congolais est en progression avec un taux d'investissement en augmentation quasi permanente depuis 5 ans. Les perspectives de son développement s'améliorent progressivement avec la suppression des taxes redondantes, l'assouplissement des procédures de création des entreprises et de dédouanement des marchandises, l'amélioration des infrastructures, et l'adhésion à l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Malgré les pressions sur les prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers au premier semestre, la situation macroéconomique a été maîtrisée en 2014. L'inflation s'est maintenue à 1.2 % contre un objectif de 3.7 %. Le taux de change du franc congolais (CDF) contre le dollar américain (USD) a connu un glissement de 0.1 %. Ces résultats résultent d'une politique macroéconomique prudente et d'un rebond des recettes d'exportation.

À un an de l'échéance fixée pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les indicateurs montrent que la RDC a avancé mais ces progrès restent insuffisants. Ses performances économiques ont des effets limités sur le bien-être collectif. Le marché du travail offre peu d'opportunités d'embauche, surtout pour les jeunes. La pression démographique ne permet pas de lutter efficacement contre la faim. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a mis en place un cadre accéléré du premier OMD qui vise à réduire la faim. Il s'est aussi engagé à soutenir les petits exploitants agricoles et construire des parcs agro-industriels. Les secteurs éducation et santé ont enregistré des progrès mais les capacités d'accueil et la qualité des services doivent être encore améliorées.

Le débat politique a été dominé par la question de la révision constitutionnelle et le calendrier électoral proposé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Sur le plan de la sécurité, des avancées significatives ont été enregistrées grâce aux opérations militaires menées par les Forces armées de la RDC (FARDC) avec l'appui de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).

Fortement enclavée de par sa situation géographique et l'état de ses infrastructures, la RDC est caractérisée par de fortes inégalités socio-économiques entre provinces et entre milieu urbain et milieu rural. Depuis 2007, le gouvernement cherche à les réduire grâce à un processus de décentralisation



dont l'évolution est assez lente. Pour valoriser le potentiel économique du pays, il s'est aussi lancé dans un programme de construction des infrastructures pour assurer une plus grande connectivité entre territoires sans disposer d'un véritable plan-directeur d'aménagement.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	8.5	8.9	9.0	8.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.0	6.4	6.6	5.7
Inflation	0.8	1.2	1.8	4.7
Solde budgétaire (% PIB)	-1.7	-3.7	-3.9	-4.6
Compte courant (% PIB)	-10.2	-8.4	-4.1	-4.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CÔTE D'IVOIRE

- **Amorcé en 2012, le nouvel élan économique de la Côte d'Ivoire s'est confirmé en 2014 avec un taux de croissance estimé à 8.3 % et la croissance devrait rester robuste en 2015 et 2016.**
- **L'un des principaux défis pour rendre cette croissance inclusive porte sur le renforcement du rôle des collectivités locales, afin d'initier des projets structurants et d'accélérer l'accès des usagers à des services modernes qui leur permettraient de gagner en productivité et en efficacité.**
- **Une meilleure mobilisation des ressources internes et externes pour le financement du développement et la stabilité sociopolitique seront nécessaires pour atteindre les objectifs d'émergence à l'horizon 2020.**

La croissance économique en 2014 est restée forte, tout comme les deux années précédentes, avec un taux estimé à 8.3 % qui devrait rester à des niveaux similaires en 2015 et 2016. Cette croissance est soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure. Les investissements publics et privés dans le domaine des infrastructures et la consommation des ménages soutiennent la demande intérieure. La demande extérieure stimule de son côté les exportations des produits de base, grâce à des cours mondiaux orientés à la hausse. Cette croissance est aussi le résultat des efforts menés dans le cadre du Plan national de développement (PND) pour l'amélioration du cadre des affaires et l'accélération des réformes structurelles. Le pays est ainsi devenu plus attractif, notamment pour l'investissement direct étranger (IDE).

La situation budgétaire s'est nettement consolidée en 2014, dans le cadre du programme mené avec le Fonds monétaire international (FMI), sous l'effet de la hausse des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses. Ces dernières ont été réalisées à un niveau moins élevé que prévu. Les effets conjugués de la progression des recettes et d'une meilleure gestion des dépenses ont conduit à une légère diminution du déficit budgétaire global (dons inclus) qui se situe à 2.2 % du PIB en 2014 contre 2.3 % en 2013. Les efforts appréciables qui ont été faits en matière de transparence et d'intégrité dans la gestion des finances publiques gagneraient à être renforcés.

La situation politique, en nette amélioration, reste encore marquée par la lenteur du dialogue entre les acteurs politiques. Après plusieurs hésitations, les partis d'opposition ont finalement fait leur entrée dans la Commission électorale indépendante (CEI). Le gouvernement a pris d'autres mesures en vue de la décrispation politique, à travers la libération des prisonniers pro-Gbagbo, le retour des réfugiés politiques de haut rang et le dégel de leurs avoirs dans les banques. La justice, qu'elle soit nationale ou internationale, reste perçue par une partie de la population comme n'étant pas impartiale et ne visant qu'un seul camp.

En matière d'inclusion spatiale, le véritable défi sera d'inscrire la croissance dans la durée et de renforcer son impact dans les zones rurales et les centres périurbains. La création d'emplois progresse mais demeure insuffisante au regard du besoin énorme d'insertion de nombreux jeunes sans emplois. Les femmes, qui ont longtemps été les principales victimes des conflits, éprouvent en outre des besoins colossaux pour relancer leurs activités. D'où l'importance de renforcer le pouvoir des collectivités locales, leur capacité managériale à initier des projets structurants et à accélérer l'accès des acteurs locaux à des services de qualité. Les régions ivoiriennes offrent a priori beaucoup d'atouts. Leur réseau routier est bien plus dense que la moyenne africaine. Plusieurs types de terres agricoles et de climats permettent de développer différents produits agro-industriels et alimentaires à forte demande mondiale.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	8.7	8.3	7.9	8.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.3	6.5	5.6	6.2
Inflation	2.6	0.6	2.5	2.1
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-2.2	-3.4	-3.9
Compte courant (% PIB)	-1.6	-3.1	-1.9	-2.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



DJIBOUTI

- Avec un taux de croissance de 5.9 %, l'économie du pays a poursuivi en 2014 l'accélération observée en 2013, et elle devrait maintenir ce rythme en 2015.
- Le déficit des finances publiques s'est à nouveau creusé en 2014 et devrait continuer de se réduire en 2015/16, mais le niveau d'endettement du pays reste critique.
- L'économie djiboutienne est peu diversifiée, et sa croissance, bien que soutenue depuis 2006, n'a pas permis une réduction significative de la pauvreté.

Avec un taux de croissance de 5.9 % en 2014, l'économie du pays a poursuivi l'accélération observée en 2013 (5 %). Cette dynamique devrait se maintenir dans les années à venir, soutenue par la poursuite d'un vaste programme d'investissements, notamment dans les infrastructures. Ce programme d'investissement, qui vise à transformer le pays en une plateforme régionale de services commerciaux, logistiques et financiers, traduit un tournant radical de l'économie nationale. Le taux de croissance attendu en 2015 est de 6 %. Le vaste programme d'infrastructures qui soutient cette croissance est tiré par l'augmentation de l'activité portuaire et des investissements directs étrangers (IDE). L'essentiel des activités portuaires provient du transit de marchandises en provenance et à destination de l'Éthiopie. L'afflux des IDE dans le pays se concentre dans les infrastructures portuaires, routières, immobilières et hôtelières. Les IDE ont représenté 18.6 % du PIB en 2013, un niveau record.

Le pays n'avance que lentement au plan de la gouvernance économique et financière. Les finances publiques ont enregistré en 2013 un déficit représentant 3.1 % du PIB, contre 1.1 % en 2011 et 2.7 % en 2012. En 2014, ce déficit est resté élevé, soit 2.6 % du PIB. La position extérieure de Djibouti reste fragile en raison des déficits de la balance commerciale et du compte courant. La balance commerciale du pays est structurellement déficitaire et le déficit commercial a continué à se creuser en 2014. Le niveau d'endettement demeure critique et place Djibouti en risque élevé de surendettement.

L'économie reste faiblement diversifiée, avec un secteur informel prédominant. Elle se concentre principalement sur les activités de transports et de services connexes que favorise la position géostratégique du pays dans le Golfe d'Aden, au carrefour de corridors maritimes commerciaux stratégiques pour l'acheminement de biens et de pétrole. La concentration des activités économiques et des emplois à Djibouti-ville, notamment autour du port et des bases militaires étrangères, a favorisé un afflux considérable d'habitants vers la capitale, accéléré par le chômage et les sécheresses. Aujourd'hui, les villes du pays regroupent près de 80 % de la population, et la capitale Djibouti-ville plus de 60 %. Le rythme d'urbanisation est très soutenu et tous les enjeux de développement économique et social se concentrent désormais en tissu urbain. Les autorités ont réalisé que, depuis une vingtaine d'années, le développement et sa durabilité étaient tributaires des efforts à consentir pour remédier aux déséquilibres entre la capitale et les villes régionales.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.0	5.9	6.0	6.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.5	4.4	4.5	4.7
Inflation	2.4	3.6	3.0	3.2
Solde budgétaire (% PIB)	-3.1	-2.6	-0.5	-0.1
Compte courant (% PIB)	-23.8	-19.6	-15.5	-16.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



ÉGYPTE

- Les perspectives économiques de l'Égypte pour 2015 sont raisonnablement optimistes avec, d'après les prévisions, un taux de croissance du PIB de 3.8 %, pour l'exercice budgétaire 2014/15, sous l'effet des réformes d'envergure qui sont en cours et à l'approche des élections législatives, qui constituent le dernier volet de la feuille de route politique.
- L'issue favorable de la conférence de mars sur le développement économique de l'Égypte a permis au pays d'obtenir plus de 60 milliards de dollars d'investissements, d'accords de prêt et de dons, tout en renforçant son engagement à poursuivre les réformes structurelles, à promouvoir une croissance inclusive et à redonner confiance aux investisseurs.
- L'activité économique, l'élaboration de la politique publique et les programmes de développement sont concentrés au Caire et dans une poignée de grandes villes, ce qui perpétue les disparités spatiales.

Depuis l'élection présidentielle de juillet 2014, l'horizon économique apparaît dégagé. La croissance du produit intérieur brut (PIB) est ressortie à 3.7 % au dernier trimestre de l'exercice budgétaire 2013/14, contre 1.5 % l'année précédente. Le PIB devrait progresser de 3.8 % sur 2014/15 et de 4.3 % l'année suivante, après une hausse de 2.2 % en 2013/14. Cette croissance continue sera étayée par les perspectives de stabilité politique, par le début des travaux d'extension du canal de Suez et par l'amélioration du moral des entreprises à la suite de réformes de grande ampleur. Néanmoins, la reprise économique est encore fragile, pour diverses raisons : i) une inflation forte, estimée à 10.1 % sur l'exercice budgétaire 2013/14 ; ii) un solde budgétaire qui, selon les prévisions, restera déficitaire, à 11 % du PIB sur l'exercice 2014/15 ; iii) le ratio élevé de l'encours de la dette publique sur le PIB du pays, qui a atteint 97 % en juin 2014, contre 94 % un an plus tôt ; et iv) la montée du chômage, passé de 9 % en juin 2010 à 13.3 % en 2013. Le redressement de l'économie dépendra de la poursuite des efforts de réforme. Les élections législatives ont été différées, mais le gouvernement a bien l'intention d'achever ce dernier volet de la feuille de route politique.

La croissance est tirée par le secteur manufacturier, malgré les pénuries énergétiques et la modification du régime de subventions à l'énergie. Pour lever les principaux obstacles au développement du pays, les autorités devront principalement comprimer l'inflation, réduire le chômage des jeunes, améliorer la gestion de l'énergie, remédier au déficit budgétaire structurel, ainsi qu'à d'autres problèmes découlant de la dette publique qui n'ont pas pu être résolus malgré la hausse des recettes budgétaires découlant de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la réforme du régime des subventions. Il est impératif que cette réforme n'ait pas d'effets délétères sur les bas revenus, mais elle doit aussi être mieux ciblée, dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Les obstacles macroéconomiques sont également susceptibles d'influer sur l'inclusion spatiale. Le développement économique et social est largement concentré au Caire et à Alexandrie, ainsi que dans les gouvernorats de la région du canal (Ismailia, Port-Saïd et Suez), qui forment les principaux centres résidentiels et d'affaires. La Haute-Égypte rurale est cependant déshéritée. L'État est en train d'agir pour intégrer des zones reculées comme la péninsule du Sinaï, tout en encourageant l'investissement et la lutte contre la pauvreté dans le delta du Nil et en Haute-Égypte via des projets tels que le développement du Triangle d'Or, en Haute-Égypte. Il y a peu de migrations internes dans le pays, et ces flux se dirigent vers les gouvernorats de la région du canal et du Caire. Les gouvernorats du canal devraient continuer d'attirer les migrants internes. Cependant, avec le lancement du projet de développement de la région du canal de Suez, on peut s'attendre à la création de pôles de croissance liés à l'expansion des ports et autour de nouvelles zones industrielles. Outre les clusters organiques existants, principalement situés en Basse-Égypte, les pouvoirs publics ambitionnent de constituer de nouveaux clusters non organiques, sur le modèle du « Smart Village » construit aux portes du Caire.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.1	2.2	3.8	4.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.5	0.6	2.2	2.8
Inflation	6.9	10.1	10.4	10.1
Solde budgétaire (% PIB)	-13.7	-12.8	-11.0	-8.5
Compte courant (% PIB)	-2.4	-0.8	-3.4	-4.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



ÉRYTHRÉE

- Selon les prévisions, la croissance économique de l'Érythrée devrait ressortir à 2.1 % en 2015, contre 1.3 % en 2013 et 2.0 % en 2014, ce qui résulte du redressement de l'activité et de la hausse de l'investissement dans le secteur minier.
- La poursuite des améliorations dans la gestion des finances publiques, les avancées en direction de la mise en œuvre du Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durable dans la Corne de l'Afrique (DRSLP) et l'acquisition de compétences se traduisent par des perspectives favorables à moyen terme.
- L'Érythrée déploie des efforts pour stimuler la croissance, mais cette dernière repose sur une base étroite et sur une stratégie sectorielle et se trouve aujourd'hui menacée par l'aggravation des disparités sociales et territoriales.

L'Érythrée entend se doter d'une économie moderne, tirée par le secteur privé (*Macro Policy*, 1994 ; *National Indicative Development Plan*, 2014-18). Toutefois, un environnement d'affaires et d'investissement peu propice, les sanctions imposées par les Nations Unies et des conditions macroéconomiques globalement médiocres devraient l'en priver. Sous l'effet de la hausse des investissements dans le secteur minier, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait, selon les prévisions, passer de 2.0 % en 2014 à 2.1 % en 2015, soit le double du taux enregistré en 2013. À moyen terme, les autorités misent sur l'amélioration des relations commerciales avec le Moyen-Orient et l'Asie, sur l'expansion des activités minières, sur l'essor du secteur alimentaire et sur le développement du tourisme. Le PIB se décompose actuellement de la manière suivante : services (59.9 %), activités non manufacturières (17.3 %), agriculture, chasse et pêche (16.9 %) et industrie (5.9 %).

Le déficit budgétaire s'est creusé à 10.7 % du PIB en 2014, contre 10.3 % en 2013, mais devrait retomber à 10.3 % en 2015 et 9.9 % en 2016 à la faveur d'une hausse des recettes minières, de l'accès à davantage de dons et de la poursuite de l'application de règles budgétaires strictes et de mesures d'assainissement. En 2014, l'inflation a légèrement reculé du fait de chocs sur l'offre de denrées alimentaires, d'une forte demande de devises et du cours élevé des matières premières sur les marchés internationaux. Le reflux des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole en 2015 et 2016 devrait contenir l'inflation, laquelle ne devrait pas dépasser une moyenne annuelle d'environ 12 % sur la période 2015-16.

Selon les prévisions, les exportations devraient progresser en 2014-15 grâce à la production de minerais du « projet Asmara », mais l'excédent des opérations courantes devrait se détériorer, tombant de 0.2 % du PIB en 2014 à respectivement -1.2 % et -1.5 % en 2015 et 2016, notamment en raison du recul des envois de fonds des expatriés et des recettes de « l'impôt pour le développement et le redressement » (un impôt de 2 % perçu sur la diaspora érythréenne). D'après les consultations au titre de l'Article IV du Fonds monétaire international (FMI) de 2009, l'Érythrée est un pays pauvre très endetté qui se trouve au point de pré-décision pour être admissible à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Elle est donc éligible, ou potentiellement éligible, à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de l'initiative PPTE. Cependant, le pays n'a pas engagé de pourparlers sur un programme appuyé par le FMI, bien que le gouvernement collabore avec l'Institut du FMI pour le développement des capacités via le centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Est (Afrítac Est), situé en Tanzanie, et ait également accepté de participer à la Facilité d'appui à la transition de la Banque africaine de développement (BAfD).

Les perspectives à moyen terme pourraient s'accompagner de certains risques en raison de l'ampleur du déficit budgétaire et celui des opérations courantes, conjuguée au niveau élevé de l'inflation. Une meilleure gestion de cette situation et une plus grande maîtrise du régime de change et de la dette publique pourraient attirer davantage d'investissements privés. Les perspectives économiques à moyen terme seront donc influencées par : i) les tensions à la frontière avec l'Éthiopie, qui entraînent de lourdes dépenses pour l'infrastructure de sécurité ; ii) les relations et la coopération avec la communauté internationale ; iii) la mise en œuvre du programme régional de résilience à la sécheresse et de



développement des moyens de subsistance durable sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que le renforcement des capacités dans le cadre de la nouvelle Facilité d'appui à la transition de la Banque africaine de développement ; iv) la hausse des investissements dans le secteur minier ; et v) la poursuite des relations avec les pays du Moyen-Orient et d'Asie.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	1.3	2.5	2.6	2.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-1.9	-0.6	-0.4	-0.3
Inflation	12.3	11.6	12.1	12.3
Solde budgétaire (% PIB)	-10.3	-10.7	-10.3	-9.9
Compte courant (% PIB)	0.3	0.2	-1.2	-1.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



ÉTHIOPIE

- En 2013/14, l'économie éthiopienne a progressé de 10.3 %, devenant ainsi l'une des plus performantes d'Afrique ; cette croissance vigoureuse devrait se poursuivre en 2015 et en 2016.
- Grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes et coordonnées, l'inflation s'est maintenue sous la barre des 10 % depuis 2013.
- Le fédéralisme et la dévolution de pouvoirs aux régions aideront à surmonter les contraintes géographiques et socio-économiques qui entravent la croissance inclusive et la transformation structurelle.

Le Fonds monétaire international (FMI) classe l'Éthiopie parmi les cinq économies les plus dynamiques au monde. Après une décennie d'expansion continue (durant laquelle le PIB réel a augmenté de 10.8 % par an en moyenne), le pays a affiché en 2013/14, pour la onzième année consécutive une forte croissance, estimée à 10.3 %. Pendant l'exercice budgétaire 2013/14, (qui va de juillet à juillet) tous les principaux secteurs de l'économie ont enregistré de bons résultats. L'agriculture (40.2 % du PIB) a progressé de 5.4 %, l'industrie (14 % du PIB) de 21.2 % et les services (46.2 % du PIB) de 11.9 %. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les deux prochaines années, quoiqu'à un rythme plus lent en raison de contraintes qui freinent le développement du secteur privé.

À la faveur d'un fléchissement des cours mondiaux des produits de base, les pouvoirs publics ont réussi à contenir l'inflation annuelle des prix à la consommation à 7.1 % en décembre 2014 (contre 39.2 % en 2011), en suivant une politique monétaire rigoureuse et en recourant à la monnaie de la banque centrale comme point d'ancrage nominal. La politique budgétaire est axée sur le renforcement de la mobilisation de ressources nationales et la réduction de l'emprunt intérieur, dans le but de préserver la stabilité macroéconomique. La politique d'austérité budgétaire, reposant en particulier sur des mesures destinées à améliorer l'administration fiscale et le recouvrement, a permis de contenir le déficit budgétaire à 2.6 % du PIB en 2013/14, ce qui représente toutefois une hausse de 1.9 % sur l'exercice précédent.

En 2013/14, les exportations de marchandises ont progressé de 5.6 % en valeur, atteignant 3.25 milliards USD, bien que leur part dans le PIB ait reculé, de 6.5 % à 5.9 % au cours de l'exercice. Les importations, provenant essentiellement d'Europe et d'Asie, ont augmenté, passant de 11.5 milliards USD en 2012/13 à 13.7 milliards USD en 2013/14, ce qui a creusé le déficit commercial (passé de 8.4 milliards USD à 10.5 milliards USD). L'impact sur la balance des paiements globale a cependant été beaucoup plus limité, puisque le déficit s'est seulement creusé, de 6.5 millions USD en 2012/13, à 91.5 millions USD en 2013/14, ce qui est principalement dû aux bons résultats des autres comptes (services hors revenus des facteurs, transferts privés et compte de capital excédentaire).

Bien que la dette en proportion du PIB se soit alourdie, de 21.6 % en 2012/13 à 24.3 % à la clôture de l'exercice 2013/14, le pays présente un faible risque de surendettement. Il lui faut toutefois reconstituer ses réserves en devises, qui couvrent aujourd'hui moins de deux mois d'importations.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	9.8	10.3	8.5	8.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	7.2	7.8	6.0	6.2
Inflation	13.5	8.1	9.0	9.0
Solde budgétaire (% PIB)	-1.9	-2.6	-1.4	-0.9
Compte courant (% PIB)	-6.0	-8.6	-5.9	-7.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GABON

- L'économie gabonaise a connu une croissance de 5.1 % en 2014, mais la baisse des cours du pétrole aura un impact sur les recettes fiscales de 2015.
- Des tensions de trésorerie ont conduit à l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs importants depuis 2013, en cours de règlement, tandis qu'une série de grèves sans précédent a affecté la fonction publique et le secteur des hydrocarbures.
- Le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) vise à faire décoller l'économie du pays à l'horizon 2025, en aménageant le territoire autour de dix pôles de développement, afin d'exploiter les avantages comparatifs des différents espaces nationaux.

La croissance s'est établie à 5.1 % en 2014, en léger recul par rapport à 2013 (5.6 %) et aux prévisions de 6.7 % faites en début d'année. Les perspectives restent bonnes, avec une projection de croissance à 4.6 % pour 2015 et 4.7 % pour 2016. Des risques persistent néanmoins, liés à la volatilité du prix du pétrole et à sa production, ainsi qu'aux tensions sociales à l'approche de la nouvelle échéance présidentielle de 2016.

L'impact de la baisse des prix et de la production de pétrole sur les finances publiques souligne une nouvelle fois la vulnérabilité du Gabon face aux chocs externes. La chute des recettes pétrolières a conduit les autorités à réviser le budget de l'État de 11.4 % à la baisse. Cette contraction a pénalisé, avec des retards de paiement, la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME), dont l'État constitue le principal client. L'année 2014 a par ailleurs été marquée par des tensions inflationnistes, avec une hausse des prix estimée à 6 % en 2014 – le double du critère de convergence sur l'inflation préconisé par la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cemac).

Le pays a également connu des tensions sociales en 2014, avec les grèves récurrentes des agents de la fonction publique ainsi que du principal syndicat du secteur des hydrocarbures. Le gouvernement a présenté début 2014 une nouvelle stratégie d'investissement humain, en vue de répondre à la demande sociale. Le Gabon, malgré son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, conserve des indicateurs sociaux relativement faibles et n'atteindra pas la plupart des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à l'échéance prévue pour 2015.

Dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), une politique de développement spatiale ambitieuse a été conçue autour de dix pôles répartis à travers le pays. Ce plan vise à tirer le meilleur parti des potentiels nationaux, dans une optique de diversification de l'économie. L'aménagement des dix pôles de développement demandera des investissements importants en infrastructures et en services sociaux.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.6	5.1	4.6	4.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.2	2.8	2.3	2.4
Inflation	0.5	6.0	3.0	2.9
Solde budgétaire (% PIB)	-3.2	-6.6	-13.2	-11.8
Compte courant (% PIB)	12.1	6.7	-8.1	-4.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



GAMBIE

- La croissance économique de la Gambie s'est contractée, passant de 4.3 % en 2013 à -0.7 % en 2014, selon les estimations, en raison des effets d'Ebola sur les activités liées au tourisme, d'une saison des pluies tardive en 2014 et de difficultés économiques persistantes.
- Le solde budgétaire a continué de se détériorer en 2014 et les réserves de change ont été fortement sollicitées par l'injection massive de liquidité rendue nécessaire par le niveau de l'emprunt intérieur net du pays.
- Les politiques de développement local et d'aménagement de l'espace occupent une place centrale dans le programme de développement du pays, mais elles ne sont pas intégralement mises en œuvre, ce qui se traduit par une prestation de services insuffisante et par un déséquilibre significatif entre zones urbaines et rurales.

Après la contraction de son produit intérieur brut (PIB) en 2011 provoquée par la sécheresse, l'économie gambienne s'est légèrement redressée en 2012 et en 2013. Pour 2014, on estime que la croissance du PIB s'est comprimée d'environ -0.7 %, alors que l'on tablait précédemment sur une progression de 7 %. Les principaux responsables de ces mauvais résultats sont le recul des recettes du tourisme et le tassement de la production agricole dû à une saison des pluies tardive. L'épidémie d'Ebola dans la sous-région a porté un rude coup au tourisme et aux secteurs connexes, avec des taux d'annulation allant jusqu'à 60 % dans l'hôtellerie pour la saison d'hiver 2014/15. On estime que les précipitations tardives et irrégulières en 2014 entraîneront un fléchissement significatif de la production agricole.

La persistance d'importants déficits budgétaires et d'un lourd endettement (estimés respectivement à 8.7 % et 100 % du PIB pour 2014) témoigne de dérapages de la politique macroéconomique qui posent des difficultés majeures. En particulier, le paiement des intérêts absorbe environ 22.5 % des recettes publiques (81 % de ces paiements sont consacrés à la dette intérieure). Le taux de l'emprunt intérieur net devrait ressortir à 12 % du PIB à la fin de 2014, alors que les prévisions établies en début d'année misaient sur moins de 2.5 %. À la fin de 2014, le pays était mal parti pour tenir les engagements pris au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) conclue avec le Fonds monétaire international (FMI). Ce dernier a confirmé qu'il était disposé à accorder à la Gambie une Facilité de crédit rapide (FCR) ainsi qu'une assistance financière d'urgence pour l'aider à faire face aux chocs exogènes (l'épidémie d'Ebola et la sécheresse), à condition que les autorités gambiennes introduisent une série de mesures, et surtout restructurent le secteur de l'énergie.

Avec 173.6 habitants au kilomètre carré (km²), la Gambie est l'un des pays affichant la plus forte densité de population en Afrique, ce qui exerce des tensions extrêmes sur des terres arables, peu étendues, et entrave une prestation adéquate des services publics. Sous l'effet d'une croissance démographique rapide, d'un taux d'urbanisation élevé et de la progression inégale des revenus et de la richesse, les disparités territoriales demeurent critiques en Gambie. Bien que le pays se soit doté de cadres juridiques pour y remédier, on observe un vaste fossé dans le niveau de revenus et de richesse entre les zones rurales et urbaines. Qui plus est, la Gambie connaît une urbanisation rapide et anarchique, laquelle provoque d'importantes dégradations de l'environnement. Ses résultats relativement décevants sur le plan de la décentralisation et du développement local s'expliquent principalement par l'incohérence des mesures portant sur les missions et sur l'autonomie des autorités locales, ainsi que par les carences de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et d'autonomie des autorités locales, notamment de la loi de 2004 sur le financement et le contrôle des comptes des autorités locales (*Local Government Finance and Audit Act*).

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.3	-0.7	4.2	5.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.2	-3.9	1.1	2.1
Inflation	5.2	6.1	5.3	5.3
Solde budgétaire (% PIB)	-8.6	-8.7	-3.5	-1.4
Compte courant (% PIB)	-10.9	-12.7	-12.4	-10.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



GHANA

- Même si le Ghana a enregistré une croissance économique remarquable en 2014, son économie a été confrontée à plusieurs problèmes majeurs : forte dépréciation de la monnaie, aggravation de la crise énergétique, accentuation des déséquilibres macroéconomiques et hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.
- Les projections à moyen terme tablent sur un redressement de l'économie, qui sera principalement soutenu par un accroissement de la production de pétrole et de gaz, conjugué à une augmentation des investissements privés et publics dans l'infrastructure, ainsi que par une amélioration de la situation macroéconomique et de la stabilité politique.
- L'accélération de la croissance économique au cours de la dernière décennie a permis au Ghana d'atteindre l'OMD de diviser par deux la pauvreté, même si l'on observe un creusement des disparités dans le développement territorial ainsi que des inégalités de revenus entre les régions, en particulier dans les trois régions du Nord. Les progrès vers la réalisation d'autres OMD restent mitigés, les cibles pour 2015 risquant de ne pas être atteintes.

La croissance de l'économie ghanéenne devrait ralentir pour la quatrième année consécutive, et ressortir à 3.9 % en 2015, sous l'effet de la grave crise énergétique, d'un endettement intérieur et extérieur intenable et d'un creusement des déséquilibres macroéconomiques et financiers. Selon les chiffres provisoires pour le produit intérieur brut (PIB), publiés par les Services statistiques du Ghana, l'économie a progressé au rythme de 4.2 % en 2014, contre 7.3 % en 2013. Le secteur des services, qui représente 50.2 % de l'économie du pays, demeure le principal moteur de la croissance, suivi par l'industrie (28.4 %) et l'agriculture (19.9 %). En 2016, l'économie ghanéenne devrait rebondir, et sa croissance avoisiner 6 %, à la faveur de la hausse de la production pétrolière et gazière, des investissements du secteur privé, de l'amélioration de l'infrastructure publique et de la stabilité politique du pays. Néanmoins, la faiblesse des cours mondiaux du pétrole pourrait ralentir la croissance à l'avenir.

Les taux de croissance élevés de ces dernières années se sont accompagnés d'une accumulation de déséquilibres macroéconomiques. En 2014, le déficit du compte courant et le déficit budgétaire se sont creusés à respectivement 9.2 % et 10.4 % du PIB, et l'inflation est ressortie à 17.0 % en moyenne. À la fin de décembre 2014, les réserves de change permettaient de couvrir 3.2 mois d'importations, grâce aux entrées de fonds qui ont fait suite à l'émission d'une euro-obligation d'un milliard USD et à un prêt de 1.7 milliard USD au profit d'un syndicat de producteurs de cacao. La monnaie nationale, le cedi (GHS), a perdu plus de 30 % de sa valeur nominale sur les neuf premiers mois de l'année, contre 4.1 % sur la même période l'année précédente. Le déficit budgétaire a continué de se creuser, entraînant une hausse de la dette publique, qui est passée de 55.8 % du PIB en décembre 2013 à 67.1 % du PIB à la fin de décembre 2014. Pour corriger les déséquilibres budgétaires et du compte courant de moins en moins tenables, les autorités ghanéennes ont entamé des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI), en vue d'un programme de stabilisation qui devait entrer en vigueur au début de 2015.

Bien que la croissance au Ghana soit inclusive, la plupart des emplois qui sont créés se trouvent dans le secteur informel, avec des disparités spatiales significatives et un creusement des inégalités de revenus. Le Ghana a atteint la première cible des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, mais quatre de ses dix régions restent à la traîne. Cependant, le pays ne parviendra pas à réaliser les OMD portant sur l'inversion de la tendance à la déperdition des ressources environnementales, la réduction de la proportion de personnes qui n'ont pas accès un système d'assainissement amélioré et une amélioration significative des conditions de vie des habitants des bidonvilles.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	7.3	4.2	3.9	5.9
Taux de croissance du PIB réel par habitant	5.2	2.1	1.9	3.9
Inflation	11.7	17.0	8.3	8.7
Solde budgétaire (% PIB)	-9.5	-10.4	-9.5	-9.9
Compte courant (% PIB)	-11.9	-9.2	-12.7	-17.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



GUINÉE

- En 2014, la croissance économique est plus faible que prévue, estimée à 0.6 % (contre un objectif initial de 4.5 %), en raison de l'épidémie d'Ebola.
- Malgré la mise en place, en janvier 2014, du nouveau Parlement qui marque la fin de la transition, les tensions politiques persistent.
- Le coût social de la stabilisation macroéconomique s'est aggravé avec Ebola, qui a dégradé les conditions de vie des populations les plus vulnérables et réduit davantage les chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Guinée a connu une faible croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2014, avec un taux de 0.6 % contre 2.3 % en 2013. Ce ralentissement s'explique par les conséquences de l'épidémie d'Ebola, le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles et par les pénuries d'électricité. Dans l'hypothèse que l'épidémie soit maîtrisée au cours du premier semestre 2015, la croissance devrait atteindre 0.9 % en 2015 et 4.3 % en 2016, soutenue par la hausse des investissements publics, par une plus grande activité minière et par un meilleur approvisionnement en électricité.

L'exécution des réformes du Programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) reste performante. Le retard accusé dans la mise en œuvre de certaines mesures structurelles du programme s'explique par les tensions politiques en 2013, les contraintes de capacités institutionnelles, humaines et de coordination, et la nécessité de conduire des consultations plus approfondies avec les parties prenantes dans certains domaines. L'inflation a continué de reculer pour se situer à 8.6 % en 2014 contre 11.9 % en 2013. Si l'épidémie d'Ebola est rapidement maîtrisée, la situation devrait se stabiliser en 2015 et 2016, avec un déficit budgétaire revenu à un niveau soutenable, un niveau de réserves internationales supérieur à trois mois d'importations et le maintien du taux de change. Toutefois, la pauvreté reste préoccupante, en raison de la faible croissance économique, des problèmes de gouvernance, du manque d'infrastructures et de services de base, en raison aussi de la faiblesse du secteur privé, contrarié par un climat des affaires en progrès mais encore peu attractif.

La Guinée, dont la population est estimée à moins de 11 millions d'habitants, comprend quatre régions naturelles distinctes d'un point de vue agro-écologique. La Guinée Maritime et la Guinée Forestière disposent d'un potentiel agricole et de l'essentiel des projets miniers structurants (bauxite, alumine, fer). En Guinée Maritime, la région de Conakry est la plus développée : le taux de pauvreté y atteint 27.4 % contre 55.2 % au niveau national.

En milieu rural, la densité est très faible. L'essentiel des ressources est concentré dans les centres urbains. Le faible maillage des réseaux de communications empêche le pays de se transformer structurellement. Les polarités autour des régions à fort potentiel sont sources de tensions et/ou de conflits (conflits fonciers, entre agriculteurs et éleveurs), dans un environnement sociopolitique difficile. La décentralisation n'a pas encore permis un transfert réel de ressources et de compétences au profit des collectivités locales. Les contraintes liées à la mise en œuvre des politiques d'aménagement territorial devraient conduire à une révision du Schéma national d'aménagement du territoire (Snat).

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.3	0.6	0.9	4.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0.2	-1.9	-1.6	1.8
Inflation	11.9	8.6	7.0	6.6
Solde budgétaire (% PIB)	-2.1	-4.2	-2.8	-4.1
Compte courant (% PIB)	-22.0	-26.2	-23.5	-28.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GUINÉE-BISSAU

- Avec une croissance estimée à 2.6 % en 2014 (contre 0.9 % en 2013) et à 3.9 % en 2015, la reprise économique se confirme, mais reste fortement dépendante du climat sociopolitique, de la performance du secteur de la noix de cajou et de l'absence de contagion du virus Ebola depuis les pays voisins.
- La normalisation sociopolitique a permis le retour effectif des partenaires techniques et financiers et une meilleure situation fiscale, même si la capacité de l'État à élargir son assiette fiscale, à gérer sa masse salariale et à améliorer les recouvrements sera déterminante pour un redressement à moyen terme.
- Ces dernières années, le contexte social et humain s'est dégradé et les prestations sociales demeurent bien en deçà des besoins, compte tenu de la faiblesse des ressources publiques.

Après une période de transition, marquée par un ralentissement de l'économie, le retour à l'ordre constitutionnel a permis un rebond de la croissance estimée à 2.6 % en 2014, contre 0.9 % en 2013 et -2.2 % en 2012. Portée par la normalisation politique et le retour des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le pays, la croissance est également tirée par les exportations de noix de cajou, contrairement à 2013. Cependant, ce regain de croissance reste fragile, compte tenu des grands problèmes structurels, de la faiblesse du niveau d'infrastructures et du capital humain, et de la fragilité de la gouvernance économique.

Le taux de croissance pourrait atteindre 3.9 % en 2015 et 3.7 % en 2016, en fonction du climat sociopolitique, du déroulement de la campagne agricole vivrière, de la campagne de la noix de cajou, mais aussi des avancées obtenues en matière de gouvernance économique et fiscale. Avec un taux de pression fiscale parmi les plus bas de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et un ratio recette/masse salariale élevé, la capacité de l'État à mobiliser les ressources fiscales et à gérer sa masse salariale sera déterminante. La sécurité alimentaire reste menacée par la volatilité des campagnes agricoles. La production rizicole ne devrait couvrir que trois mois de la consommation en 2015. Par ailleurs, l'expansion du virus Ebola vers la Guinée-Bissau, à partir de la Guinée voisine, représente une réelle menace qui pourrait anéantir les efforts de développement, mettant le pays à mal tant au niveau humain qu'économique.

Au niveau budgétaire, le retour à l'ordre constitutionnel a permis la réapparition effective des partenaires techniques et financiers qui s'étaient désengagés depuis le coup d'État. La réactivation des accords de pêche avec l'Union européenne et le décaissement de la première tranche en décembre 2014 de l'appui budgétaire européen améliorent la situation fiscale et influent positivement sur la croissance. En 2014, le solde primaire devrait se situer à -2.0 % du PIB. Quant à l'inflation, elle sera revue à la hausse sur fond d'accroissement de la demande, pour se situer à 2.6 % en 2015 et 2.4 % en 2016.

La situation sociale demeure préoccupante. Le pays détient l'un des plus bas indices de développement humain (IDH). Dans le domaine de la santé, les prestations demeurent en dessous des besoins, compte tenu de la faiblesse des ressources de l'État. Dans l'éducation, les performances sont inférieures aux moyennes régionales. De plus, les multiples problèmes fiscaux de ces dernières années ont provoqué l'accumulation d'arriérés et de nombreuses grèves ont perturbé l'année scolaire 2013/14.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	0.9	2.6	3.9	3.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-1.5	0.2	1.6	1.3
Inflation	0.8	0.6	2.6	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	-1.4	-2.1	-3.9	-3.4
Compte courant (% PIB)	-4.1	-0.5	-0.8	-1.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



GUINÉE ÉQUATORIALE

- La Guinée équatoriale n'est pas sortie de la récession où l'ont plongée en 2013 la baisse des cours du pétrole et le recul de sa production d'hydrocarbures.
- Le maintien des équilibres budgétaires l'amène à puiser dans ses réserves accumulées auprès des banques extraterritoriales et de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).
- La politique de développement spatial de la Guinée équatoriale vise à exploiter les complémentarités économiques d'un territoire physique dispersé.

Fortement dépendante de la production d'hydrocarbures, l'économie équato-guinéenne est entrée dans une phase de récession économique en 2013 suite à la baisse de sa production de gaz et de pétrole, plusieurs gisements étant venus à maturité. L'entrée en production de nouveaux champs n'a pas suffi à compenser la baisse en valeur de la production de pétrole brut dans le contexte mondial de baisse des cours. La croissance a par conséquent été de nouveau négative en 2014, avec un déficit de 2.1 %. Les activités hors hydrocarbures occupent une place très secondaire dans l'économie. Elles ont toutefois démontré un certain dynamisme, notamment dans le secteur de la construction. Faute de données fiables, il est hasardeux d'avancer des perspectives de croissance précises pour 2015 et 2016. Le produit intérieur brut (PIB) devrait fortement se contracter en 2015, sous l'effet de la baisse persistante de la production d'hydrocarbures et de celle, parallèle, des investissements publics dans les infrastructures. Le PIB pourrait reculer de 8.7 % en 2015, avant de rebondir en 2016 (+ 1.9 %).

L'année 2014 a été marquée par la tenue en février à Malabo du « Forum Guinée équatoriale émergente ». Cet événement, témoin de la volonté affichée par les autorités équato-guinéennes de diversifier l'économie, a attiré près de 300 investisseurs étrangers. Les autorités avaient lancé en 2008 un Plan national de développement économique et social (PNDES), avec un « agenda pour une diversification des sources de la croissance » à l'horizon 2020. La première phase (2008-12) du PNDES a permis la réalisation d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, le développement du réseau électrique et la construction de logements et de bâtiments publics financés en très large partie par les recettes tirées des hydrocarbures. Si les investissements publics ont commencé à diminuer en 2013, conformément au calendrier du PNDES, les engagements liés aux chantiers en cours demeurent considérables pour les cinq années à venir. Étant donnée la baisse des recettes pétrolières amorcée depuis 2013, les autorités ont été amenées à puiser dans les ressources externes disponibles qu'elles avaient engrangées sous forme de réserves officielles à la BEAC et de dépôts dans des banques extraterritoriales (offshore) ou nationales. La baisse continue de la production pétrolière du pays et la faiblesse mondiale des cours du pétrole devraient contraindre les autorités à continuer de puiser dans leurs réserves au risque de les voir s'épuiser.

Afin de diversifier les bases de son économie et d'exploiter les potentialités du pays, la Guinée équatoriale met en œuvre une politique de développement spatiale ambitieuse. Les projets en cours visent à développer des pôles de croissance dans tout le pays, reliés par des infrastructures routières importantes. L'aménagement de métropoles urbaines, notamment de la ville d'Oyala dans la partie continentale, permettra également de proposer aux populations des logements de qualité, assortis de l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'aux services publics tels que la santé et l'éducation.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	-4.8	-2.1	-8.7	1.9
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-7.6	-4.9	-11.4	-0.8
Inflation	3.2	3.6	3.9	3.4
Solde budgétaire (% PIB)	-4.5	-7.2	-7.9	-8.1
Compte courant (% PIB)	-8.1	-9.9	-8.4	-7.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

KENYA

- Au Kenya, la croissance du PIB s'était établie à 6.9 % en 2012 et à 5.7 % en 2013, tandis que les estimations pour 2014 et les projections pour 2015 laissent présager une expansion de l'activité de respectivement 5.3 % et 6.5 %.
- En 2013 et 2014, l'économie a bénéficié d'un environnement macroéconomique stable et d'une inflation à un seul chiffre. En 2014, la vie politique a été dominée par des appels à amender la Constitution.
- Depuis 2010, le Kenya engage des réformes pour remédier aux grandes disparités dans l'accès aux services économiques, politiques et sociaux, et ces réformes ont culminé avec l'introduction de 47 comtés administratifs en 2010.

Le produit intérieur brut (PIB) kenyan a de nouveau enregistré une croissance solide en 2013, à 5.7 % selon la nouvelle base de calcul, et qui est ressortie à 4.4 %, 5.8 % et 5.5 % durant les trois premiers trimestres de 2014, contre 6.4 %, 7.2 % et 6.2 % pour les trimestres correspondants de 2013. Selon le bulletin économique mensuel de la banque centrale de novembre 2014, cette croissance a été principalement alimentée par l'essor de du BTP (bâtiment et travaux publics), des activités manufacturières, du secteur financier et de l'assurance, des technologies de l'information et des communications (TIC) et du commerce de gros et de détail. L'économie a ralenti au troisième trimestre de 2014, notamment en raison de l'effondrement de l'activité touristique qui a suivi les attentats terroristes perpétrés dans le pays. Dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait s'établir à respectivement 6.5 % et 6.3 % en 2015 et 2016. De son côté, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait se maintenir à environ 5 % sur la même période.

Ces projections de croissance positives à court et moyen terme se fondent sur plusieurs hypothèses : une augmentation de la pluviométrie qui stimulera la production agricole ; la stabilité de l'environnement macroéconomique ; la faiblesse persistante des cours internationaux du pétrole ; la stabilité du shilling kenyan (KES) ; l'amélioration de la sécurité, qui sera favorable au tourisme, ainsi que les réformes de la gouvernance et de la justice.

En 2014, deux faits saillants ont dominé la vie politique : l'appel du parti d'opposition, la Coalition pour la réforme et la démocratie (*Coalition for Reforms and Democracy* – CORD), et des autorités des comtés, lesquelles cherchaient principalement à faire amender la Constitution, à relever de 15 à 45 % la dotation financière transférée de l'échelon national vers les comtés ; et les poursuites engagées par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre du Président de la République du Kenya, du vice-président et d'un journaliste. En décembre 2014, la CPI a abandonné les charges contre le Président faute de preuves suffisantes. Le procès du vice-président et du journaliste se poursuit en 2015.

L'inclusion spatiale reste problématique au Kenya depuis l'indépendance en raison de grandes disparités dans l'accès aux services économiques, politiques et sociaux. Ces disparités ont entraîné des conflits ethniques et politiques qui ont donné lieu à des affrontements et des déplacements de populations en 1992, 1997 et 2007-08. La Constitution de 2010 a tenté de remédier à ces différences en introduisant 47 comtés administratifs et en instaurant des structures politiques, économiques et sociales chargées de veiller à l'équité dans la distribution des ressources. Le gouvernement national doit allouer au moins 15 % des dernières recettes auditées au budget annuel des comtés. La Constitution entend également lutter contre la marginalisation par des programmes de discrimination positive et par des politiques destinées à corriger tout désavantage hérité du passé.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.7	5.3	6.5	6.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.0	2.6	3.9	3.7
Inflation	7.9	7.0	5.5	5.3
Solde budgétaire (% PIB)	-5.6	-8.0	-8.8	-8.3
Compte courant (% PIB)	-2.9	-7.5	-7.9	-11.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



LESOTHO

- La croissance du Lesotho est ressortie à 4.3 % en 2014 et devrait s'établir, en moyenne, à 4.9 % sur les deux années à venir.
- L'économie reste très ouverte et n'est toujours pas diversifiée, que ce soit au niveau des produits ou des marchés, ce qui accroît sa vulnérabilité aux chocs exogènes.
- Avec des taux de pauvreté, de chômage et d'inégalités plus élevés que ceux des zones urbaines, les zones rurales continuent de pâtir du manque d'inclusion spatiale. C'est un problème crucial auquel il faut prêter attention de toute urgence.

D'après les projections, le Lesotho parviendra à une croissance modeste, de 4.9% en moyenne, à moyen terme (2015-16), malgré la faible progression de son secteur des mines et carrières et les conséquences, pour l'industrie textile et la confection, du retard pris par les États-Unis sur le renouvellement de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), qui arrive à expiration en 2015. L'arrêt temporaire de la production diamantifère de Mothae et de Likhobong continuera de peser sur les activités minières. Cependant, en dépit de ces problèmes, de l'instabilité politique et du climat d'insécurité qui ont dominé au second semestre, l'économie est restée résiliente en 2014. La croissance a été estimée à 4.3 %, grâce à la reprise de l'extraction de diamants, aux modestes résultats de production de certaines cultures agricoles et aux performances relativement solides de plusieurs secteurs : électricité et eau, commerce de gros, immobilier et BTP, transport et communications, et intermédiation financière.

Nombre de difficultés persistent toutefois, notamment la diversification économique insuffisante, la faiblesse de l'épargne intérieure, qui rend le pays trop tributaire des entrées de capitaux étrangers, le taux de chômage élevé, le creusement des inégalités, l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion spatiale. S'y ajoute le fardeau du VIH/sida, surtout pour la jeune génération. Conjugués aux fortes inégalités (indice de Gini à 0.52), ces problèmes ont des répercussions sur les dépenses sociales qui visent à protéger les populations vulnérables. En 2014, le Lesotho a poursuivi une politique budgétaire accommodante, à la faveur de l'amélioration des recettes de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), qui, en valeur brute, ont fait augmenter le nombre de mois de couverture des importations. Le niveau élevé des réserves internationales brutes a durablement arrimé la monnaie nationale, le loti, au rand sud-africain et procuré de la liquidité. Sur le plan budgétaire, il est en revanche urgent d'accélérer la mise en œuvre des investissements financés par des capitaux étrangers. De plus, la faible absorption des fonds compromet la croissance attendue.

La lenteur de l'application des protocoles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) relatifs à la libre circulation des produits, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux est préoccupante. Or, cette libre circulation est indispensable à l'intégration économique et à l'inclusion spatiale du Lesotho dans la croissance au niveau régional. Dans ce pays, la pauvreté a une importante dimension spatiale : les zones rurales comptent la majorité des pauvres, et ce clivage transparaît dans divers indicateurs de la pauvreté, tels que le taux de pauvreté national, le taux d'extrême pauvreté et le seuil de pauvreté en dollars par jour. La distribution des revenus continuant de privilégier les zones urbaines, il est nécessaire d'agir de toute urgence pour faire disparaître ce biais. Le chômage et les inégalités engendrent également des tensions spatiales. Environ 75.7 % des sans-emploi vivent dans les zones rurales. Les jeunes sont eux aussi très touchés par le chômage. Dans les campagnes, la main-d'œuvre est majoritairement familiale et employée dans l'agriculture ; dans les villes, le secteur manufacturier et les services sont les deux principaux employeurs. Le recul de l'agriculture au fil du temps et la concentration des activités clés dans les zones urbaines encouragent l'exode rural, avec des conséquences socio-économiques délétères.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.7	4.3	4.7	5.1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	4.6	3.2	3.7	4.1
Inflation	5.3	6.6	6.0	5.5
Solde budgétaire (% PIB)	4.8	1.0	2.3	1.5
Compte courant (% PIB)	-7.9	-3.4	-2.1	-5.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

LIBÉRIA

- En 2014, l'épidémie d'Ebola et ses répercussions ont ralenti la croissance du Libéria à 1.8 %, d'après les estimations. Même si la production commerciale d'or, l'industrie manufacturière et la reprise progressive de la construction devraient soutenir la progression réelle du PIB à 3.8 % en 2015, le revenu des ménages risque de se redresser plus lentement.
- À court terme, les pouvoirs publics ont retenu trois priorités : aider les ménages touchés par Ebola, dynamiser les revenus et l'emploi et rétablir les services de santé et le secteur de l'éducation, pour lesquels des réformes de fond s'imposent, afin de former une main-d'œuvre en bonne santé et qualifiée.
- L'amélioration du climat d'affaires sera également indispensable pour la création d'emplois, surtout à l'heure où la demande internationale de matières premières exportées par le Libéria se contracte et où la crise Ebola est à l'origine d'un phénomène de stigmatisation.

L'épidémie d'Ebola a gravement compromis les progrès économiques et sociaux au Libéria. Cette crise sanitaire a causé plus de 4 000 décès dans le pays. Bien que la propagation de la maladie ait été peu à peu enrayée au début de l'année 2015, les retombées sur la croissance économique, l'investissement et l'accès aux services publics ont fait refluer la croissance du Libéria autour de 1.8 % en 2014, et ces effets délétères persisteront à moyen terme. Ce sont les populations pauvres qui en pâtissent le plus : leurs revenus déjà précaires se sont tassés. Les exportations de produits miniers et de caoutchouc se sont poursuivies durant la crise, mais le secteur des services, qui emploie environ 45 % des Libériens, accuse un net repli. Les récoltes devraient être légèrement inférieures à la moyenne, en raison des baisses dans les zones les plus durement frappées par Ebola et des inondations survenues dans la région du sud-est.

L'État a clairement deux priorités : endiguer la crise sanitaire et atténuer ses effets à court terme sur les ménages touchés, via des transferts monétaires, des programmes argent contre travail et une aide alimentaire. Il s'efforce également de rouvrir les services de santé et les écoles. Pour l'avenir, une main-d'œuvre en bonne santé et qualifiée sera en effet un facteur crucial, ce qui appelle des réformes immédiates dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cependant, les autorités nationales doivent impérativement trouver un équilibre entre les investissements nécessaires dans le secteur de la santé et le soutien aux autres secteurs. Pour permettre le retour à une croissance inclusive au-delà de la reprise immédiate, il sera indispensable d'encourager les entrepreneurs et l'investissement, notamment dans l'agriculture, surtout à l'heure où la demande d'exportation de produits libériens se tasse et où la stigmatisation résultant de la crise freine les investissements potentiels. La reprise des projets d'infrastructure routière et énergétique, ainsi que les progrès de la gouvernance dont elle s'accompagnera, contribuera toutefois à lever certains obstacles à la croissance.

L'amélioration des prestations de services dans les zones rurales sera bénéfique à la stabilité et à la croissance à long terme du Libéria. Bien que l'activité économique soit concentrée depuis des décennies dans la capitale, Monrovia, une plus grande prospérité des ménages en milieu rural sera fondamentale pour que la croissance s'installe durablement dans le pays. La déconcentration des services de santé et d'éducation jouera un rôle important à cet égard. Néanmoins, la décentralisation prendra de longues années en raison d'une infrastructure insuffisante, du manque de capacités locales et des coûts financiers élevés.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	8.7	1.8	3.8	6.4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.2	-0.6	1.4	4.0
Inflation	7.6	9.9	7.4	7.0
Solde budgétaire (% PIB)	-1.6	-1.1	-6.7	-9.0
Compte courant (% PIB)	-43.5	-36.5	-44.8	-35.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



LIBYE

- Au premier semestre de 2014, la production pétrolière de la Libye a reculé et le PIB s'est contracté de 19.8 %, mais les niveaux de production ayant amorcé un redressement au troisième trimestre de 2014, le PIB devrait rebondir de 14.5 % en 2015, à condition que l'accord conclu sur l'ouverture de certains des principaux terminaux pétroliers reste en vigueur.
- La gouvernance politique et économique s'est délitée : deux parlements concurrents coexistent et les ressources pétrolières demeurent contrôlées par des milices rivales.
- Des disparités territoriales sont au cœur de l'instabilité qui frappe le pays depuis 2011 et une stratégie d'inclusion spatiale constituera un élément déterminant de toute transition démocratique.

Durant le premier semestre de 2014, la montée des protestations sur le site des principaux gisements pétroliers et terminaux d'exportation s'est traduite par un recul de la production, laquelle est tombée à 155 000 barils par jour (bpj) en mai 2014. Les ventes d'hydrocarbures constituant plus de 95 % des recettes nationales, et ce niveau de production étant bien inférieur à la moyenne à long terme du pays, de 1.6 million bpj, il est devenu inévitable de négocier avec les milices qui contrôlent les principaux terminaux pétroliers. Après la conclusion d'un accord sur l'ouverture de certains de ces terminaux, la production officielle est repartie à la hausse au troisième trimestre de 2014, pour atteindre 800 000 bpj en octobre 2014. Cependant, les combats ont entraîné la fermeture des deux plus grands ports, Es Sider et Ras Lanouf, et dans les ports de Zaouïa et de Melita, dans l'Ouest du pays, les exportations de pétrole ont également cessé.

La viabilité budgétaire n'est plus assurée puisque les autorités ont perdu le contrôle de la principale source de recettes. Sous l'effet du repli des exportations d'hydrocarbures, conjugué à la chute spectaculaire des cours du pétrole, les recettes ont fléchi de 63 % en 2014 (le budget est passé de 57 milliards de dinars libyens (LYD) en 2013 à 20.9 milliards LYD en 2014). La Banque centrale de Libye (*Central Bank of Libya* – CBL) a annoncé un déficit budgétaire de 25.1 milliards LYD (20.9 milliards USD) pour 2014, ce qui représente environ 49.1 % du PIB. En 2015, le déficit budgétaire devrait être ramené à 29.6 % du PIB et il sera difficile à combler, car les exportations de pétrole ne devraient pas se rétablir dans un avenir proche. Du fait de l'instabilité de la structure de gouvernance, de la précarité de la gestion des recettes pétrolières et des dissensions croissantes entre le gouvernement et la Banque centrale, le budget 2014 n'a jamais été approuvé. La CBL n'a autorisé que les dépenses essentielles permettant de couvrir les traitements annuels dans la fonction publique (23 milliards LYD) et les subventions (14.5 milliards LYD). Toutes les autres dépenses ministérielles sont suspendues jusqu'à ce qu'un gouvernement légitime soit formé.

Les perspectives économiques dépendent de la situation sur le plan politique et de la sécurité ; la reprise attendue de la production pétrolière pourrait une fois de plus être compromise si cette situation ne s'améliore pas. L'élection de la Chambre des représentants, en juin 2014, pour remplacer le Congrès général national (CGN) formé après le renversement du régime de Mouammar Kadhafi, n'a fait qu'exacerber les divisions politiques dans le pays, les différentes milices régionales et tribales prenant chacune plus résolument parti pour l'un ou l'autre des parlements. Ni les milices ni les deux gouvernements ne disposant de suffisamment de pouvoir de coercition, un vide sécuritaire est apparu, qui fait obstacle à toute forme d'activité économique et met en évidence le besoin criant d'un processus de réconciliation politique à grande échelle.

La question de l'inclusion spatiale se trouve au cœur de la transition instable que connaît la Libye depuis la révolution de 2011. En effet, l'exclusion spatiale, à différents niveaux socio-économiques, sape toute forme de solidarité nationale, pourtant indispensable pour que le pays avance vers une gouvernance démocratique post-révolution. Le colonialisme a laissé en héritage un pays hétérogène sur les plans ethnique, tribal et sociopolitique, dont le régime de Mouammar Kadhafi avait conservé



le contrôle par la force plutôt que par une stratégie d'inclusion. La Libye d'après 2011 assiste donc à une montée des tensions géographiques, tribales et ethniques. La dissipation de ces disparités et un processus de dialogue national seraient déterminants pour une transition politique et économique réussie.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	-13.6	-19.8	14.5	6.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-14.3	-20.7	13.5	5.1
Inflation	2.6	2.6	2.7	2.9
Solde budgétaire (% PIB)	-6.2	-49.1	-29.6	-14.8
Compte courant (% PIB)	13.6	-23.3	-17.5	-6.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



MADAGASCAR

- La croissance malgache a été faible en 2014 (3 %) mais elle devrait se redresser en 2015 et 2016, grâce à des réformes sur la gouvernance et l'environnement des affaires, et au dynamisme de plusieurs branches dont l'industrie extractive, l'agriculture et le tourisme.
- Le pays a normalisé sa situation politique à l'issue d'élections présidentielle et législatives, conduisant au lancement d'un plan national de développement.
- Les tensions liées aux disparités spatiales sont un défi pour les politiques publiques, en termes de développement régional, d'aménagement du territoire et de décentralisation.

L'année 2014 a été décisive dans la résolution de la crise sociopolitique que Madagascar traverse depuis 2009, avec l'élection d'un nouveau président de la République, l'établissement d'une nouvelle Assemblée nationale et la formation d'un nouveau gouvernement, éléments qui ont permis au pays de réintégrer sa place dans le concert des nations. Toutefois, ces avancées politiques ne se sont pas encore traduites par une amélioration des performances socio-économiques. Ainsi, la croissance économique est restée faible en 2014 (3 % contre 2.4 % en 2013), conséquence des progrès limités en matière de gouvernance, des pénuries d'énergie, des retards dans la mobilisation des financements extérieurs, mais aussi de la faiblesse des ressources internes et de l'investissement privé, liée à la dégradation de l'environnement des affaires. La croissance a été tirée par les mêmes secteurs d'activité qu'en 2013, principalement les industries extractives, l'agro-industrie, les banques, le transport, l'élevage et la pêche. L'inflation, en moyenne annuelle, est ressortie à 6 %, tirée surtout par les prix de l'énergie et des biens importés. Le déficit budgétaire (base engagement) est estimé à 2 % du produit intérieur brut (PIB), contre 4 % en 2013. Le déficit du solde courant s'est amélioré, passant de 5.4 % du PIB en 2013 à 2.3 % du PIB en 2014, une performance due à la bonne tenue des exportations et à la stagnation des importations. Pour 2015, les perspectives de croissance font état d'une légère amélioration (4 %), compte tenu du contexte électoral, des contraintes de gouvernance, du déficit d'énergie ainsi que de l'impact des pluies diluviennes sur la production agricole et les infrastructures de base. La croissance pourrait atteindre 5.1 % à l'horizon 2016, et contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage, sous l'effet conjugué des progrès des réformes liées à la gouvernance, d'une amélioration de l'environnement des affaires, et du dynamisme des branches telles que les industries extractives, l'agro-industrie, la banque, le transport, le tourisme, les BTP, l'élevage et la pêche.

Conséquence directe d'une faible croissance pendant plusieurs années de crise, des problèmes de gouvernance ainsi que de déficits de capital humain et de services sociaux, les conditions de vie de la majorité de la population se sont détériorées. Avec un taux élevé d'extrême pauvreté (plus de 53 %) et des inégalités régionales, cette problématique représente un défi pour la consolidation de la stabilité et de la réconciliation nationale. La mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté et de relance du développement au moyen de plusieurs outils – la politique générale de l'État et le Plan national de développement (PND), le processus des Objectifs de développement durables (ODD) ainsi que les consultations sur l'agenda post-2015 – permettra aux nouvelles autorités de relever ces défis et de placer Madagascar sur le chemin d'un développement plus inclusif et durable.

La géographie économique de Madagascar est caractérisée par une double disparité entre les villes et le milieu rural d'une part, et entre les régions d'autre part, qui se traduit par des opportunités économiques et des dotations inégales en matière d'infrastructures économiques et d'accès aux services sociaux de base. Madagascar n'est donc pas à l'abri de tensions spatiales liées à ces lignes de fracture entre milieu urbain et périphérie. Des politiques publiques ciblant le développement régional, l'aménagement du territoire et la décentralisation ont été adoptées ou sont en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre devrait permettre de réduire progressivement cet aspect de la fragilité du pays.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.4	3.0	4.0	5.1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0.4	0.2	1.2	2.3
Inflation	5.8	6.0	7.1	5.2
Solde budgétaire (% PIB)	-4.0	-2.0	-2.1	-2.9
Compte courant (% PIB)	-5.4	-2.3	-3.7	-3.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MALAWI

- D'après les estimations, la croissance du PIB réel du Malawi est ressortie à 5.7 % en 2014, principalement tirée par l'agriculture.
- En 2014, la politique monétaire nationale a été durcie dans l'espoir que le taux d'inflation toujours élevé puisse être ramené à un seul chiffre d'ici la fin de 2015. Cependant, l'appui budgétaire général des partenaires au développement a continué de fondre, provoquant d'importantes tensions budgétaires étant donné que le pays est fortement tributaire du financement des donateurs.
- Au Malawi, les dimensions spatiales de la pauvreté se traduisent par des disparités entre zones rurales et urbaines dans l'incidence de la pauvreté et dans l'accès aux opportunités économiques, ce qui souligne l'importance des politiques territoriales.

En 2014, l'économie du Malawi a poursuivi son rétablissement après la crise de 2012, laquelle a tassé la croissance de son produit intérieur brut (PIB) réel à 2.1 %. D'après les estimations, cette croissance s'est établie à 5.7 %. Elle est tirée, dans une large mesure, par l'agriculture, mais avec une contribution significative de l'industrie manufacturière, du commerce de gros et de détail, ainsi que des services. On attend pour 2015 un ralentissement à 5.5 %, étant donné que les pluies sont arrivées tardivement et que les graves inondations de janvier 2015 ont endommagé les cultures et l'infrastructure. La dynamique devrait à nouveau s'accélérer en 2016, avec une croissance prévue de 5.7 %, dans l'hypothèse d'une amélioration de la confiance des investisseurs, d'une météorologie favorable, d'une hausse des exportations agricoles, d'une inflation plus faible et de taux d'intérêt modérés.

En 2014, l'inflation est restée à deux chiffres (24.1 %), car la monnaie nationale, le kwacha (MWK), a continué de se déprécier, surtout pendant la période creuse de la culture du tabac et en l'absence d'appui budgétaire par les donateurs. La politique de rigueur en matière monétaire a été maintenue en 2014, dans l'optique d'endiguer l'inflation. Les tensions inflationnistes devraient néanmoins s'atténuer en 2015 à la faveur de la baisse des cours mondiaux du pétrole et de la stabilisation du kwacha. En 2013/14 (de juillet à juin), la situation budgétaire s'est dégradée, en grande partie à cause du retrait de l'appui des partenaires au développement dans ce domaine. De 0.2 % en 2012/13, le déficit budgétaire s'est ainsi creusé à 4.3 %, d'où un financement intérieur plus substantiel que prévu, qui pèse sur les taux d'intérêt. Il est crucial que les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts d'assainissement budgétaire s'ils veulent faire rapidement décroître l'inflation et les taux d'intérêt.

Le 20 mai 2014, le Malawi a organisé un triple scrutin (présidentiel, législatif et local). Âprement disputée, l'élection présidentielle a été remportée d'une courte tête par Arthur Peter Mutharika, le chef de l'un des principaux partis d'opposition, le Parti progressiste démocratique (DPP). Le gouvernement conduit par le DPP s'est engagé à poursuivre de saines réformes macroéconomiques, à transformer le secteur public et à renforcer le système de gestion des finances publiques au lendemain du scandale dit du « Cashgate » (détournement de fonds par de hauts fonctionnaires). Il a élaboré un plan d'action pour la refonte de la gestion des finances publiques, en vue d'améliorer les contrôles financiers et la responsabilisation à ce niveau.

Au Malawi, les écarts d'une région à l'autre et entre zones urbaines et rurales concernant l'incidence de la pauvreté, l'accès aux services, la dotation en ressources et les opportunités économiques montrent que la pauvreté et le développement comportent des dimensions spatiales. Même si la deuxième Stratégie de croissance et de développement du Malawi (MGDS II) ne fait pas explicitement référence à l'aménagement de l'espace, elle vise à redistribuer la richesse à tous les Malawites en transformant les centres de croissance ruraux en pôles socio-économiques, ce qui freine l'exode rural.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	6.1	5.7	5.5	5.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.3	2.9	2.7	2.9
Inflation	27.7	24.1	14.9	10.1
Solde budgétaire (% PIB)	-0.2	-4.3	-3.7	-3.4
Compte courant (% PIB)	-18.4	-19.2	-17.8	-17.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



MALI

- L'économie malienne a confirmé la reprise amorcée en 2013 avec un taux passé de 1.7 % à 5.8 % en 2014 et prévu à 5.4 % en 2015, dans l'hypothèse d'un accord de paix conclu à Alger.
- Malgré les efforts du gouvernement et de la communauté internationale, la crise politique et sécuritaire de 2012 s'est soldée par une hausse de la pauvreté, passée de 41.7 % en 2011 à 42.7 % en 2012.
- L'inclusion spatiale est devenue l'une des priorités du Mali, aussi bien pour réhabiliter l'État que rétablir la sécurité et reconstruire l'économie.

Le contexte macroéconomique du Mali est marqué en 2014 par une consolidation de la reprise avec un taux de croissance du PIB réel prévu de 5.8 % contre 1.7 % en 2013. Cette croissance est tirée par le secteur primaire (9.4 %), grâce aux performances du sous-secteur agricole (en hausse de 13 %), consécutives à une bonne campagne. L'activité a aussi été stimulée par le secteur tertiaire (4.8 %), avec un regain d'activités dans les transports et télécommunications (7.4 %) ainsi que le commerce (3 %). En revanche, le secteur secondaire a connu une contre-performance en 2014 (1.8 % contre 5.5 % en 2013), même si les branches agroalimentaire, énergie et bâtiment et travaux publics (BTP) ont connu des croissances respectives de 12.2 %, 10 % et 5 % grâce à la reprise de l'économie. Le déficit du compte courant (dons inclus) s'est aggravé en 2014 (6.2) par rapport à 2013. En perspective, il devra s'améliorer sur 2015 et 2016. Cette tendance s'explique par la diminution des importations en valeur, suite à la baisse des cours des produits pétroliers. D'où une amélioration des termes de l'échange.

Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont favorables : la reprise de l'économie devrait se consolider en 2015 et 2016 avec des taux de croissance du PIB réel de 5.4 % et 5.1 %. Cette croissance devrait être de nouveau tirée par les secteurs agricole et tertiaire, outre le retour massif des partenaires techniques et financiers (PTF). La reprise est attendue, notamment dans le BPT et les services, avec des taux de croissance respectifs de 5.6 % et 7 % prévus pour 2015. Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait s'améliorer légèrement pour atteindre 5.5 % du PIB en 2015. Il devrait être financé par les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur de l'or et des télécommunications, ainsi que par l'aide extérieure sous forme de prêts. Toutefois, les mêmes risques persistent, susceptibles de compromettre ces perspectives. Se trouvent en cause la volatilité des cours de l'or et du coton, les deux principaux produits à l'exportation, ainsi que la fragilité de la situation sécuritaire dans le pays.

Le Mali était en bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) suivants à l'horizon 2015 : scolarisation primaire universelle (OMD-2), contrôle du VIH/Sida (OMD-6) et accès à une source d'eau potable (OMD-7). Les progrès réalisés ces dernières années ont cependant été fragilisés par les conséquences de la situation sécuritaire et de l'instabilité politique. Malheureusement, l'atteinte de tous les OMD pourrait donc être compromise.

La situation humanitaire reste très précaire dans le nord du pays. Les attaques se multiplient et les combats persistent contre les positions de l'armée malienne, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) et même entre les différents groupes armés. La situation se solde par de graves problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, impliquant des besoins urgents d'aide alimentaire (environ 1.7 million de personnes dont 260 000 en situation de crise). Le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs régions d'origine ne peut se faire que dans des conditions difficiles. Le Plan de réponse stratégique (SRP) mis au point par la communauté humanitaire en 2014 au Mali a été estimé à 481 millions USD.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	1.7	5.8	5.4	5.1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-1.3	2.8	2.4	1.9
Inflation	-0.6	0.9	2.1	2.7
Solde budgétaire (% PIB)	-6.9	-5.6	-5.1	-5.1
Compte courant (% PIB)	-1.8	-6.2	-5.5	-3.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MAROC

- Le Maroc affiche de bonnes perspectives de croissance et les efforts poursuivis pour consolider les fondamentaux macroéconomiques ont permis de réduire les déficits budgétaire et courant.
- Le Maroc a poursuivi en 2014 sa politique d'amélioration du climat des affaires et adopté une nouvelle stratégie industrielle (2014-2020) devant appuyer sa transformation structurelle et renforcer son ancrage dans les chaînes de valeur mondiales.
- Les efforts fournis par le Maroc pour répondre aux défis sociaux sont considérables et la prise en compte de la régionalisation s'est accélérée pour améliorer les conditions de vie de la population mais les disparités régionales et spatiales restent importantes.

Le Maroc a poursuivi, en 2014, sa politique d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'investissement privé afin d'appuyer sa transformation économique. Cette politique a permis au Maroc de se classer au 71^e rang (sur 189 pays) dans l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business*. L'année 2014 a été aussi marquée par l'adoption d'une nouvelle stratégie industrielle (2014-2020) pour assurer la transformation structurelle du Maroc et approfondir son ancrage dans les chaînes de valeur mondiales.

Dans cette veine, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts déployés pour faire du Maroc un hub régional tirant profit des accords de libre-échange déjà signés avec l'Afrique. Une stratégie qui s'est traduite par une hausse des échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne de 13 % en 2014.

En parallèle, le Maroc a poursuivi ses efforts pour consolider les fondamentaux macroéconomiques par la mise en place de réformes structurelles et de stratégies sectorielles qui ont permis à l'économie marocaine de croître (2.7 %) en 2014 et ce malgré une campagne agricole très moyenne et une faible demande extérieure. Le Maroc a pu aussi améliorer ses équilibres interne et externe, en réduisant d'une part, son déficit budgétaire (-4.9 % du PIB) et son déficit courant (-6 % du PIB) et d'autre part, en consolidant ses réserves de changes (cinq mois et neuf jours d'importation). Pour 2015 et 2016, les perspectives de croissance sont bonnes (de 4.5 % et 5 % respectivement) et le déficit budgétaire se réduit. Néanmoins, la balance commerciale reste structurellement déficitaire (-19.8 % du PIB en 2014).

Par ailleurs, le Maroc a poursuivi ses efforts considérables pour répondre aux défis sociaux. Plusieurs actions ont été concrétisées durant l'année 2014 pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer une meilleure cohésion sociale et spatiale. Les efforts de déconcentration vont se poursuivre en 2015, en particulier avec les élections communales et régionales, qui permettront d'accélérer la mise en œuvre du projet de la régionalisation avancée et les dispositions de la nouvelle constitution de 2011.

Grâce à ces efforts, le Maroc a enregistré d'importantes avancées en matière de réduction de la pauvreté, d'accès à l'éducation ainsi qu'aux soins et services de santé. Le taux de pauvreté national a reculé de 15.3 % à 6.2 % entre 2001 et 2011. Toutefois, cette évolution masque de fortes disparités spatiales et de genre. L'évolution de l'indice de Gini témoigne de l'aggravation des inégalités de revenus entre 1999 et 2007, la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural (14.4 % contre 4.8 % en milieu urbain) et le chômage reste particulièrement élevé dans les villes (36 % contre seulement 8.4 % en milieu rural) et chez les jeunes âgés de 15-24 ans (20.1 %) en 2014.

Pour relever le défi de la persistance de la vulnérabilité et des inégalités, le Maroc devrait continuer à mettre en place les réformes nécessaires et à accélérer le rythme d'opérationnalisation de celles déjà engagées. En particulier, l'accent est mis sur les réformes, portant sur la justice, la fiscalité, le foncier et l'éducation, identifiées dans le cadre du diagnostic de croissance réalisé par la Banque africaine de développement (BAfD), le gouvernement du Maroc et la Millennium Challenge Corporation (MCC).

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.7	2.7	4.5	5.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.2	1.3	3.1	3.7
Inflation	1.9	0.9	1.2	1.4
Solde budgétaire (% PIB)	-5.5	-4.9	-4.2	-3.8
Compte courant (% PIB)	-7.3	-6.0	-6.1	-5.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



MAURICE

- L'économie mauricienne a connu une croissance réelle de 3.2 % en 2014, équivalente à celle enregistrée en 2013, et devrait s'accroître pour atteindre 3.5 % en 2015 et 3.6 % en 2016, grâce à une augmentation de l'investissement intérieur et à un raffermissement de la demande extérieure.
- Maurice a conservé son titre d'économie la plus compétitive d'Afrique subsaharienne et connu une transition politique en douceur après les élections parlementaires de décembre 2014.
- En raison de la taille relativement petite du pays et de sa densité de population élevée, les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques mauriciens agissent en concertation étroite pour doter l'économie insulaire de plans d'aménagement du territoire durables.

En 2014, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est établie à 3.2 %, niveau très inférieur aux 4.0 % projetés dans le Budget national 2014. En 2013-14, la croissance économique a été tirée par le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et par le secteur des finances et de l'assurance, qui ont respectivement progressé de 6.8 % et de 5.4 %. Ces améliorations ont été partiellement annulées par les performances décevantes du secteur de la construction, qui s'est contracté de 9.4 %. La politique budgétaire du gouvernement est restée expansionniste en 2014 et le déficit budgétaire s'est creusé à 3.6 % du PIB, contre 3.5 % à la fin de l'année 2013. La banque centrale (*Bank of Mauritius* – BoM) a maintenu son principal taux de prises en pension à 4.65 % tout au long de l'année 2014. Le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) officiel en glissement annuel a culminé à 4.5 % en mars 2014, dans un contexte marqué par des augmentations de salaires dans le secteur public et une hausse des prix des denrées. Il est ensuite retombé à 3.2 % en septembre 2014 sous l'effet d'une baisse des prix de l'énergie. La croissance des exportations a représenté 4.4 % du PIB, contre 3.5 % en 2013. Le déficit de la balance courante du pays s'est établi à 8.2 % en 2014, principalement à cause d'un recul des recettes nettes provenant des exportations de services.

Le gouvernement mauricien a élaboré un « projet » économique avec une vision stratégique d'une économie plus diversifiée et résiliente et un plan d'action pour accéder au statut de pays à revenu élevé d'ici à 2025. Ce projet de plan mise sur une croissance économique de 8 à 9 % par an et une courbe de croissance ascendante des TIC, de l'industrie maritime et des produits de la mer, ainsi que des services aux entreprises, financiers et biomédicaux. Grâce à la mise en œuvre du Programme et du Plan d'action Maurice Île durable (MID) – qui définissent un cadre pour la « croissance verte » et le développement durable de l'île – et à celle de l'Initiative « d'économie bleue », consistant à exploiter les ressources des océans pour renforcer la compétitivité de Maurice grâce à des innovations dans des domaines comme l'exploitation des ressources marines d'eau profonde, la biopharmacie et les énergies renouvelables, le PIB pourrait augmenter de 1 % au cours des deux prochaines années. L'inflation devrait rester modérée à court et moyen terme, à moins de 4 %, mais le déficit structurel de la balance courante continue de susciter de sérieuses préoccupations. Pour tenter de le réduire, les pouvoirs publics devraient favoriser l'épargne intérieure et renforcer la compétitivité en valorisant le capital humain et en améliorant les infrastructures.

Maurice a une densité de population très élevée, d'environ 618 habitants par kilomètre carré, de sorte que ses ressources en terres limitées sont soumises à une forte pression. Pour remédier aux problèmes découlant de l'urbanisation intense, l'État a établi un cadre pour l'aménagement du territoire de Maurice, inscrit dans la Stratégie de développement national (SDN). Cette stratégie, qui sert de base pour la planification de l'occupation des sols, donne des directives pour le développement des secteurs et définit les plans et les politiques applicables à l'échelon local pour les neuf districts administratifs, en se fondant sur les pratiques internationales en matière d'aménagement du territoire.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.2	3.2	3.5	3.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.8	2.8	3.2	3.3
Inflation	3.5	3.2	3.1	3.5
Solde budgétaire (% PIB)	-3.5	-3.6	-3.3	-3.6
Compte courant (% PIB)	-8.9	-8.2	-5.9	-7.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MAURITANIE

- Malgré un environnement international défavorable, marqué par la forte baisse des cours du fer, principal produit d'exportation, la Mauritanie a connu une croissance estimée à 6.4 % en 2014, supérieure à 5 % pour la troisième année consécutive.
- Les perspectives à court et moyen termes demeurent favorables, grâce à la poursuite d'une politique macroéconomique appropriée, des réformes structurelles, l'augmentation de l'investissement public et l'expansion projetée des capacités productives dans l'industrie extractive.
- La promotion d'une croissance inclusive passe entre autres par la résorption des inégalités, y compris spatiales, cible prioritaire d'une meilleure gouvernance territoriale.

L'économie mauritanienne a confirmé son dynamisme en 2014, avec un taux de croissance réel estimé à 6.4 %, au-dessus de 5 % pour la troisième année consécutive. La croissance a été tirée par la relance de la production de la pêche et la vitalité du secteur minier, deux secteurs qui ont comblé la baisse des productions pétrolière et manufacturière. Grâce à des politiques appropriées et aux progrès enregistrés sur le plan structurel, la Mauritanie a su préserver ses acquis, malgré la chute des prix des minerais (fer et or) et le déficit pluviométrique. Les perspectives à court et moyen terme demeurent positives, grâce à l'expansion planifiée des capacités productives dans l'industrie extractive et la poursuite des réformes structurelles.

L'année 2014 a permis de consolider les acquis économiques. L'inflation est restée contenue avec un niveau de 3.5 %. La position budgétaire demeure globalement viable malgré un fléchissement des soldes budgétaires dont les déficits se creusent légèrement, soit -2.4 % du PIB pour le solde de base et -3.4 % pour le solde global. Le déficit courant s'est amenuisé pour se situer à 24.7 % du PIB contre 24.8 % en 2013. Les réserves officielles de change ont légèrement fléchi à cause de la détérioration des termes de l'échange. Elles sont estimées à 4.7 mois d'importations, hors secteur extractif, contre 6.5 mois en 2013. L'année 2014 marque aussi l'amorce de la transformation structurelle de l'économie, avec une diversification progressive de la base productive et l'essor continu du secteur des services.

Les orientations stratégiques de la Loi de finances 2015 s'articulent autour de la poursuite de l'effort d'investissement public, la consolidation des équilibres macroéconomiques et la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires. Ces axes stratégiques devraient se traduire en 2015 par l'affermissement de la position macroéconomique du pays, avec un taux d'inflation contenu à 4.6 %, une réduction des déficits budgétaires de base et global, ainsi qu'un niveau confortable de réserves officielles de change.

La Mauritanie a fait des progrès en matière de réduction de la pauvreté, en ciblant mieux les filets de sécurité sociaux et en investissant dans les projets clés pour combler le déficit en matière d'infrastructures. Cependant, beaucoup reste à faire. Les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 s'avèrent mitigés.

En dépit de l'évolution économique favorable, les défis à relever pour parvenir à une croissance plus inclusive demeurent. Dans cette optique, une attention particulière devrait être accordée aux inégalités, notamment spatiales. Celles-ci résultent à la fois de la grande superficie du pays (1 030 000 km²) et de la forte croissance démographique de la capitale (6.44 % par an). Avec 958 500 habitants, Nouakchott abrite un peu plus du quart de la population du pays. Elle est de loin la région la plus peuplée, contre seulement 19 600 habitants à Inchri, région la moins peuplée. D'où l'importance d'une politique d'aménagement et de rééquilibrage du territoire, un vecteur essentiel de réduction des disparités régionales.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.7	6.4	5.6	6.8
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.2	4.0	3.2	4.4
Inflation	4.1	3.5	4.6	4.5
Solde budgétaire (% PIB)	-1.1	-3.4	-2.8	-1.7
Compte courant (% PIB)	-24.8	-24.7	-7.6	-23.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



MOZAMBIQUE

- En 2014, le PIB réel a augmenté de 7.6 % et on prévoit encore pour 2015 et 2016 une croissance soutenue, de 7.5 % et 8.1 % respectivement, tirée par les secteurs de la construction, des transports et des communications.
- Les élections législatives et présidentielles de 2014 ont maintenu le FRELIMO au pouvoir. Cependant, le parti de la RENAMO n'a pas encore pris acte du résultat du scrutin, bien que ses parlementaires aient pris leurs fonctions. L'application de l'accord de paix de septembre 2014 sera cruciale pour garantir l'inclusion politique, la paix intérieure et la sécurité futures.
- De grands projets ainsi que le développement d'infrastructures liés à l'exploitation minière dans le centre et le nord du pays offrent une occasion unique d'améliorer l'inclusion spatiale, de poursuivre la décentralisation et d'étendre l'intégration régionale sur le modèle réussi du couloir de Maputo.

En 2014, l'économie du Mozambique a maintenu d'excellentes performances, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 7.6 %, et les perspectives restent positives. On prévoit une croissance soutenue de 7.5 % en 2015 et 8.1 % en 2016. Comme les années précédentes, les principaux moteurs de la croissance seront les dépenses publiques et l'investissement direct étranger (IDE). Les principaux bénéficiaires seront les secteurs de la construction, des services aux entreprises, des transports et des communications, des finances et des industries extractives. À court terme, le principal défi consiste à rester attractif pour l'IDE, tout en veillant à ce que le budget et la dette restent soutenables. Plusieurs déficits budgétaires consécutifs élevés (10.0 % du PIB en 2014), ont fait exploser la dette publique à 56.8 % du PIB. Un assainissement progressif des finances est attendu pour 2015 et 2016, compte tenu également d'une baisse des contributions budgétaires des donateurs.

Malgré une production de charbon inférieure aux attentes, les industries extractives sont un moteur économique important. Les autorités ont procédé à une refonte complète du cadre juridique et budgétaire du secteur des mines et des hydrocarbures afin d'accroître les revenus et d'élargir la participation d'entreprises nationales au secteur. Un contrat de concession relatif à une usine locale de gaz naturel liquéfié (GNL) a été négocié, mais la dépression qui touche actuellement les marchés pétroliers internationaux pourrait retarder la décision d'investissement finale et son exécution. Pour autant, un cinquième appel d'offres international a été lancé pour l'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de découverte d'hydrocarbures. Le conflit armé prolongé mais peu intense entre le parti au pouvoir et la RENAMO (*Resistência Nacional Moçambicana*) s'est conclu sur un accord de paix en août 2014, ce qui a permis aux élections législatives et présidentielles de se dérouler pacifiquement en octobre. Le FRELIMO (*Frente de Libertação de Moçambique*) a remporté les élections, et son candidat, Filipe Nyusi, est le nouveau Président.

Le Mozambique a structuré sa stratégie de développement autour de Programmes d'initiatives de développement spatial régional (PIDS) et de pôles de croissance. Le but est d'amplifier l'impact des ressources financières limitées en optimisant les investissements d'infrastructure dans des zones clés ou le long des couloirs géographiques. Typiquement ancrés dans de vastes projets publics, les PIDS et les pôles de croissance visent à faire en sorte que la croissance ait des retombées positives en attirant des petites et moyennes entreprises (PME) en amont et en aval des projets d'investissement de grande ampleur. Le couloir de développement de Maputo, qui sert de modèle aux stratégies des PIDS et des pôles de croissance, est un des plus avancés d'Afrique subsaharienne et il a fortement contribué au développement économique local. Le Mozambique compte deux pôles de croissance et cinq grands couloirs de développement.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	7.4	7.6	7.5	8.1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	4.9	5.1	5.1	5.7
Inflation	4.2	2.4	5.1	5.6
Solde budgétaire (% PIB)	-2.9	-10.0	-7.4	-6.7
Compte courant (% PIB)	-37.2	-39.2	-45.7	-46.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



NAMIBIE

- En 2014, la croissance s'est accélérée, atteignant 5.3 % ; elle devrait rester forte dans les années à venir puisque de nouvelles mines commencent à produire et que les exportations augmentent.
- Grâce à sa stabilité politique et à une gestion budgétaire prudente, la Namibie attire les investissements, mais elle doit accroître la qualité de l'enseignement et de la formation afin d'améliorer ses compétences et sa compétitivité.
- La Namibie doit aller plus loin dans les réformes pour tirer plus de valeur de son agriculture et accroître sa diversification dans les secteurs non miniers, ceci afin de créer des emplois et de renforcer l'inclusion spatiale.

La Namibie a bien résisté face à la récession économique mondiale, enregistrant un taux de croissance supérieur à 5 % depuis 2010. La reprise reste en bonne voie malgré le ralentissement des mesures de relance budgétaire officielles. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a bondi à 5.3 % en 2014 contre 5.1 % en 2013 grâce à l'activité robuste du bâtiment et des travaux publics (BTP) et à la forte demande des consommateurs. La croissance devrait atteindre 5.6 % en 2015 et 6.4 % en 2016 puisque la demande extérieure progresse et que de nouvelles mines commencent à produire et à exporter. En raison d'une politique monétaire stricte, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est restée conforme à l'objectif de 3 à 6 %. En août 2014, la Banque de Namibie a instauré une deuxième augmentation du taux des prises en pension de 25 points de base, à 6 %, afin de stabiliser l'inflation croissante causée par l'explosion des prix des denrées alimentaires et du transport. Cela a modéré le taux d'inflation de l'IPC, passé de 6.1 % en juin à 4.7 % en décembre.

La stabilité politique et la gestion budgétaire prudente du pays ont contribué à ancrer son taux de croissance élevé et ses efforts de lutte contre la pauvreté. Grâce à ses relations étroites avec l'Afrique du Sud, deuxième économie de la région, la Namibie est plus compétitive et attire davantage les investissements que la moyenne des pays subsahariens. Toutefois, pour accélérer sa convergence avec les pays à revenu élevé conformément au Plan de développement national actuel, les autorités doivent remédier aux contraintes structurelles persistantes. Le travail législatif sur une nouvelle gestion des marchés publics et des finances publiques doit s'accélérer de façon à renforcer la gouvernance économique et la gestion du secteur public. La Namibie a également besoin de meilleures capacités réglementaires en matière de partenariats public-privé pour aider les programmes d'investissement dans le secteur public. L'assainissement des finances, notamment la rationalisation des salaires des fonctionnaires, doit se poursuivre pour gagner en efficacité et parvenir à un solde des comptes courants plus viable. Les efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation doivent s'intensifier, tout comme la lutte contre la corruption, afin de regagner la confiance du public et de renforcer l'image de bonne gouvernance du pays.

La Namibie a progressé dans la réduction des disparités géographiques en termes de revenus en dépit de son climat majoritairement aride, d'une densité de population extrêmement basse et d'une économie à deux vitesses, où l'on a d'une part un secteur minier très productif et à forte intensité de capital et d'autre part, un secteur agricole peu productif mais qui emploie beaucoup de personnes. Grâce à la Vision 2030 de l'État et à ses plans de développement national, la pauvreté a baissé de 40 % entre 1993/94 et 2009/10, en particulier dans les zones rurales. La mise en œuvre accélérée de la loi de décentralisation (*Decentralisation Enabling Act*) de 2000 et l'approfondissement des réformes structurelles visant à accroître la valeur ajoutée de l'agriculture et la diversification dans les secteurs non miniers seront primordiaux pour consolider les progrès réalisés en matière de promotion de l'inclusion spatiale en Namibie.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.1	5.3	5.6	6.4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.2	3.4	3.7	4.6
Inflation	6.0	5.3	4.1	5.0
Solde budgétaire (% PIB)	-1.1	5.0	6.2	4.8
Compte courant (% PIB)	-5.1	-4.0	-1.7	-1.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



NIGER

- Essentiellement tirée par la production agricole, la croissance du PIB réel est passée de 4.1 % en 2013 à 7.1 % en 2014, et pourrait se situer à 6.0 % en 2015.
- Bien que la promotion du secteur privé reste encore entravée par d'importantes contraintes, le gouvernement a pris des initiatives pour accélérer la mise en œuvre de son plan de développement à moyen terme et encourager l'essor du secteur minier.
- La politique nationale d'aménagement du territoire et celle sur la décentralisation prennent en charge la problématique de l'inclusion spatiale, bien que leur impact soit limité par les défis liés à la démographie, au transfert des ressources et aux faibles capacités institutionnelles.

L'économie du Niger a connu une embellie en 2014, avec une croissance de 7.1 %. Cette performance, après une progression de 4.1 % en 2013, est essentiellement portée par la production agricole, qui a notamment bénéficié de bonnes conditions climatiques, ainsi que par le dynamisme des sous-secteurs de la construction et des transports et communications. En dépit des défis sécuritaires, la croissance est estimée à 6.0 % en 2015 et à 6.5 % en 2016.

Afin de consolider les acquis et d'accélérer les progrès économiques et sociaux, le gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), a développé un Programme d'amélioration de la performance pour la mise en œuvre du Plan de développement économique et social (PAPMO-PDES), avec pour cible les contraintes qui entravent la réalisation des objectifs du PDES 2012-15. La mise en œuvre de l'Initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens) continue de renforcer la production irriguée. Dans le secteur minier, les efforts de développement se poursuivent avec l'application intégrale des dispositions de la loi minière de 2006 qui permet d'augmenter les recettes fiscales du pays (notamment celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, TVA). En matière d'environnement des affaires, le Niger a marqué le pas dans ses réformes en 2014, ce qui n'est pas de nature à dynamiser le secteur privé et à accompagner la diversification de l'économie, nécessaire pour impulser une croissance inclusive.

Pays très enclavé, les deux tiers de la surface du Niger sont désertiques. La population du pays se retrouve ainsi concentrée dans la bande sud du territoire, où elle exerce essentiellement des activités agropastorales. Avec une population qui double tous les 18 ans, la culture nataliste y est très forte. Cette situation constitue un véritable défi, aussi bien en matière de sécurité alimentaire, que d'éducation, de santé, de planification familiale, d'emploi et de protection sociale. Dans le cadre de la mise en pratique de sa politique nationale de développement, le gouvernement a ainsi fait de l'inclusion spatiale un de ses objectifs. La mise en place d'organismes de développement locaux constitue le principal outil de ce projet. Les défis liés à la démographie et au transfert des ressources, ainsi que les faiblesses relatives à la capacité des institutions et des collectivités territoriales à assurer un développement local durable limitent cependant l'impact de cette politique.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.1	7.1	6.0	6.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.3	3.2	2.1	2.6
Inflation	1.1	0.5	1.3	1.0
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-5.7	-7.8	-3.2
Compte courant (% PIB)	-16.6	-20.3	-22.8	-19.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

NIGÉRIA

- La solide croissance économique du Nigéria, qui a avoisiné 7 % pendant la dernière décennie, est menacée par des problèmes macroéconomiques, notamment par la volatilité du taux de change et la chute des prix mondiaux du pétrole qui ont une incidence sur les dépenses publiques.
- Le principal parti d'opposition, l'APC (*All Progressives Congress*), a remporté l'élection présidentielle la plus disputée de toute l'histoire du Nigéria, qui s'est déroulée dans un climat relativement pacifique, malgré l'insurrection dans le Nord-Est du pays.
- Les différences dans la dotation en ressources naturelles, les inégalités d'accès au pouvoir politique, l'insuffisance des services publics au niveau fédéral et la répartition déséquilibrée de la richesse nationale expliquent les fortes tensions entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'au niveau régional.

Le Nigéria enregistre une croissance économique soutenue depuis une décennie. Son produit intérieur brut (PIB) réel augmente d'environ 7 % par an. Il est ressorti à 6.3 % en 2014. Le secteur non pétrolier est le principal moteur de cette croissance, la part des services avoisinant 57 %, tandis que les activités manufacturières et l'agriculture s'établissent respectivement à 9 % et 21 %. L'économie se diversifie et s'oriente davantage sur les services, en particulier le commerce de gros et de détail, l'immobilier et le secteur de l'information et des communications

En 2015, la croissance devrait se tasser à 5 %. Le Nigéria pâtit en effet de la lenteur de la reprise économique mondiale, de la volatilité des cours du pétrole et des évolutions financières mondiales. La faiblesse des cours du pétrole fera s'effondrer les recettes budgétaires. Toutefois, l'impact général sur le PIB du secteur non pétrolier sera relativement limité. Ce secteur devrait donc rester le principal moteur de la croissance à moyen terme et, face aux défis macroéconomiques récents, le gouvernement a adopté une stratégie d'ajustement qui repose sur la compression des dépenses publiques et la consolidation des recettes non pétrolières afin de compenser le repli des recettes pétrolières.

L'insécurité demeure un problème majeur. L'insurrection, en particulier dans le Nord-Est du pays, pèse sur l'investissement. Elle risque aussi d'entraver la lutte contre la pauvreté et d'alimenter la criminalité. L'accroissement du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, et de réfugiés dans les pays voisins (Cameroun et Niger) est à l'origine d'une grave crise humanitaire. Cependant, la force de coalition régionale contre Boko Haram semble progressivement parvenir à maîtriser l'insurrection.

Pour accéder à une croissance inclusive et à un développement durable, le Nigéria doit impérativement surmonter des obstacles géographiques et socio-économiques. Pour l'avenir, il devra combler les écarts entre ses zones rurales et urbaines afin de rendre son développement plus équilibré, en créant des emplois et en transformant la société. Le pays doit agir au sein de ses six zones géopolitiques et remédier aux inégalités qui existent entre elles. Cependant, malgré diverses tentatives de développement territorial, les causes fondamentales des déséquilibres subsistent pour l'essentiel, et proviennent souvent de la structure de gouvernance, qui permet la mise en œuvre de politiques de développement au niveau fédéral, des États et local, mais pas à l'échelon régional.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.4	6.3	5.0	6.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.6	3.5	2.2	3.3
Inflation	8.6	8.1	8.3	7.6
Solde budgétaire (% PIB)	1.1	0.1	-4.5	-3.9
Compte courant (% PIB)	3.9	2.6	-3.7	-3.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



UGANDA

- L'année 2014 a été pour l'Ouganda une période de consolidation de la stabilité macroéconomique et de relance progressive de l'activité ; la croissance du PIB réel est projetée à 5.9 % pour l'exercice budgétaire 2014/15, contre 4.5 % en 2013/14.
- La reprise de l'activité économique repose principalement sur des investissements publics dans les infrastructures, une reprise de la consommation intérieure privée et de la demande d'investissement, et un rebond du secteur agricole.
- L'Ouganda est toujours en bonne voie pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté : la baisse des taux de pauvreté absolue se confirme, avec un recul de 24.5 % à 19.7 % entre les exercices budgétaires 2009/10 et 2012/13, accompagné d'améliorations de la nutrition des enfants et d'une diminution de la mortalité infantile ; en outre, l'espérance de vie globale est passée à 59 ans, soit 3 ans de plus qu'en 2009.

L'année 2014 a été pour l'Ouganda une période de consolidation de la stabilité macroéconomique et de relance progressive de l'activité. Pendant l'exercice budgétaire 2013/14 (juillet 2013-juin 2014), la croissance du PIB réel, de 4.5 %, a été sensiblement inférieure aux prévisions (5.7 %), principalement en raison du taux d'exécution insuffisant de l'investissement public financé par des sources externes et d'un tassement des exportations résultant d'un affaiblissement de la demande des partenaires commerciaux. L'économie du pays s'est cependant redressée depuis un an. Les perspectives devraient s'améliorer et la croissance du PIB pour l'exercice budgétaire 2014/15 est projetée à 5.9 %, suite à la décision des pouvoirs publics d'améliorer la marge de manœuvre budgétaire en mobilisant des recettes intérieures, en augmentant l'investissement public et en favorisant une reprise de la demande privée grâce à l'accession des ménages et des entreprises au crédit bancaire.

Le récent rapport sur la pauvreté (*Poverty Status Report*) fait état de perspectives mitigées pour le développement humain. D'une part, l'Enquête nationale auprès des ménages (*Uganda National Household Survey – UNHS, 2012/13*) estime que les niveaux de pauvreté ont reculé de 4.8 points de pourcentage pour tomber à 19.7 % (6.7 millions de personnes), contre 24.5 % en 2009/10 (où 7.5 millions de personnes vivaient dans la pauvreté absolue). Par ailleurs, la situation est restée stationnaire ou s'est dégradée dans d'autres domaines, tels que l'éducation primaire universelle et la santé, en particulier l'incidence du VIH. Les progrès en matière de développement sont également variables selon les régions, le Nord et le Nord-Est étant à la traîne par rapport au reste du pays. L'indicateur du développement humain de l'Ouganda est actuellement de 0.484, ce qui le place au 164^e rang sur 187 pays (*Rapport sur le développement humain 2014*).

Bien que la pauvreté ait d'une manière générale reculé, elle reste plus concentrée dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

En Ouganda, le développement a toujours été déséquilibré en faveur des régions du centre et de l'Ouest par rapport aux autres, qui restent à la traîne. La région du centre a les taux de pauvreté les plus bas, 5 % selon les estimations, contre 9 % dans l'Ouest, 25 % dans l'Est et 44 % dans le nord du pays (UNHS, 2012/13). Les disparités économiques régionales découlent le plus souvent de la distribution inégale des infrastructures socio-économiques, telles que réseaux routiers, accès aux marchés, services de santé et d'éducation et investissements du secteur privé. Le fossé entre le monde rural et le monde urbain s'est également creusé, principalement pour les mêmes raisons. Le Plan de paix, de redressement et de développement (PPRD) de 2007 est une intervention majeure mise en place par l'État pour atténuer les écarts de développement entre les régions. Celles-ci accusent encore un retard, mais ce plan a déjà abouti à quelques avancées, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures, susceptibles de faciliter à l'avenir la transition des régions de la phase du relèvement à celle du développement humain durable.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.7	5.9	6.3	6.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.4	2.6	3.0	3.3
Inflation	5.0	5.4	5.9	5.4
Solde budgétaire (% PIB)	-2.6	-4.9	-5.8	-5.0
Compte courant (% PIB)	-7.5	-5.2	-7.1	-7.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- En 2014, l'activité économique enregistre une reprise timide qui devrait se poursuivre en 2015 et 2016 grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire et à la tenue des élections présidentielles et législatives en 2015.
- La mobilisation de la communauté internationale, suite à l'élection de Catherine Samba-Panza à la tête de l'État de la transition en janvier 2014, s'est traduite par le déploiement des forces de sécurité des Nations Unies et la reprise des appuis financiers extérieurs.
- En dépit des améliorations relatives enregistrées à Bangui et dans certaines localités, les conditions sociales et humanitaires restent difficiles en raison de la persistance de l'insécurité et du nombre élevé de déplacés.

Après la chute de la production enregistrée en 2013, l'activité économique de la République centrafricaine (RCA) a connu une reprise timide en 2014. Le secteur agricole, principal contributeur au produit intérieur brut (PIB), continue toutefois de régresser, en raison notamment de la situation d'insécurité prolongée et de la lenteur du retour des personnes déplacées. La sécurisation progressive du principal corridor routier (Bangui-Douala), par lequel transite l'essentiel des échanges extérieurs du pays, a favorisé les activités de commerce et de transport. La croissance économique devrait se renforcer en 2015 et 2016 en raison de l'amélioration de la situation sécuritaire et de la tenue des élections présidentielles et législatives.

L'année 2014 a été marquée par la mise en place, dès le mois de janvier, des nouvelles autorités de transition, avec notamment l'élection de Catherine Samba-Panza à la tête de l'État, la nomination d'un nouveau Premier ministre et la formation d'un gouvernement. Ces changements ont reçu un accueil favorable et ont renforcé la mobilisation de la communauté internationale pour stabiliser le pays et appuyer le processus de transition en cours. En dépit de ces développements positifs, l'insécurité du pays reste cependant préoccupante et les conditions sociales et humanitaires demeurent difficiles. Selon les dernières estimations des Nations Unies, plus de 28 % de la population est affectée par l'insécurité alimentaire, tandis que 33 % de la population nécessite une assistance humanitaire. Malgré la formation d'un gouvernement plus consensuel en août 2014, avec un Premier ministre issu de la communauté musulmane, de nombreuses tensions communautaires et politiques demeurent. Un nouveau calendrier électoral a ainsi été défini pour juin-juillet 2015, avec des élections présidentielles et législatives. La reprise des appuis financiers extérieurs, notamment sous forme d'aides budgétaires, a permis aux autorités de transition d'assurer le paiement des salaires. Après une période marquée par un recours systématique aux procédures exceptionnelles dans l'exécution de la dépense publique et par la désorganisation des régies financières, on assiste à une normalisation progressive de la gestion des finances publiques.

Très enclavée, la RCA compte également une densité de population parmi les plus faibles d'Afrique. En plus de ces conditions difficiles, le pays doit aussi faire face à un manque d'infrastructures qui entraîne une exclusion spatiale et géographique de la population et exacerbe la pauvreté en milieu rural. Pour tenter de remédier à cette situation, l'État a adopté une stratégie de Pôle de développement (PDD) tenant compte des caractéristiques démographiques, économiques et sécuritaires des différentes régions du pays.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	-36.0	1.0	5.4	4.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-38.0	-1.0	3.4	2.1
Inflation	6.6	11.2	4.1	3.9
Solde budgétaire (% PIB)	-6.3	-3.2	-3.8	-3.7
Compte courant (% PIB)	-3.0	-5.2	-8.2	-6.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



RWANDA

- De 4.7 % en 2013, la croissance du PIB réel du Rwanda est montée à 7.0 % en 2014, dépassant les 6.0 % escomptés. Elle devrait atteindre 7.5 % en 2015 et en 2016.
- Vingt ans après le génocide, le Rwanda peut être considéré comme un exemple de développement réussi. L'unité et la réconciliation ont été renforcées, ce qui favorise la bonne gouvernance à moyen terme.
- Les efforts visant à promouvoir l'inclusion spatiale portent leurs fruits. La proportion de ménages ruraux qui vivent dans des établissements humains planifiés intégrés et économiquement viables est ainsi passée de 37.5 % en 2012 à 53.0 % en 2013/14.

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) du Rwanda a augmenté de 7.0 %, un taux supérieur aux 6.0 % initialement attendus et aux 4.7 % enregistrés en 2013. La croissance s'est tassée dans l'industrie à la suite du ralentissement subi par les secteurs des mines, des activités manufacturières et de la construction. Les investissements publics et privés, ainsi qu'une reprise de l'agriculture et des services, devraient continuer à tirer la croissance à court et moyen termes. Priorité est donnée à un programme d'investissements publics dans l'infrastructure de transport et de l'énergie afin de remédier aux obstacles présents dans ces secteurs et de stimuler la croissance économique.

En 2015 et 2016, l'inflation globale devrait converger autour de la cible à moyen terme de la banque centrale, fixée à 5 %. Le repli des prix des denrées alimentaires et des combustibles devrait continuer à alléger les tensions inflationnistes. La demande de biens d'équipement, de biens intermédiaires et de combustibles pour le programme d'investissements publics devrait rester solide à court et moyen termes. Le déficit de la balance courante devrait toutefois persister à court terme, les recettes des exportations n'ayant représenté que 25 % des importations en 2013 et 2014.

Le Rwanda est un pays essentiellement rural : 83.0 % de ses 10.5 millions d'habitants vivent en zone rurale. À l'échelle nationale, les ménages vendent 26.9 % de ce qu'ils produisent, mais plus de 70.0 % de la population continue de pratiquer l'agriculture de subsistance. La seconde Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (*Economic Development and Poverty Reduction Strategy – EDPRS 2*) pour 2013-18 appelle à une expansion des zones économiques ciblées et à une transformation du réseau logistique rwandais, qui permettront de développer et de promouvoir stratégiquement les exportations. Parmi les autres mesures, on peut citer le plan de développement du tourisme aux abords du lac Kivu (*Kivu-Belt Tourism Master Plan*). Des avancées ont été réalisées dans la promotion de l'inclusion spatiale. La part des ménages ruraux qui vivent dans des établissements humains planifiés intégrés et économiquement viables est en effet passée de 37.5 % en 2012 à 53.0 % en 2013/14.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.7	7.0	7.5	7.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.0	4.3	4.8	4.9
Inflation	4.2	2.0	3.8	5.0
Solde budgétaire (% PIB)	-5.2	-4.3	-5.2	-3.6
Compte courant (% PIB)	-7.1	-11.8	-11.1	-8.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

- De 4.0 % en 2013, la croissance du PIB réel de Sao Tomé-et-Principe est passée à 4.9 % en 2014, stimulée par l'embellie de la production agricole et des services, et cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une croissance ressortant à 5.1 % selon les projections.
- Le pays, caractérisé par une gouvernance solide reposant sur l'État de droit, a organisé des élections législatives libres et transparentes le 12 octobre 2014, qui laissent envisager une stabilité politique de nature à renforcer la confiance des investisseurs.
- Petit pays insulaire, Sao Tomé-et-Principe se heurte à des obstacles sur le plan de l'inclusion spatiale, qui résultent de l'élévation du niveau de la mer provoquée par le changement climatique et de l'absence de stratégie nationale visant à remédier aux inégalités territoriales.

Le produit intérieur brut (PIB) réel de Sao Tomé-et-Principe a affiché une croissance de 4.9 % en 2014, contre 4.0 % en 2013, sous l'effet des mesures strictes engagées au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2012-15 conclue avec le Fonds monétaire international (FMI), et de l'expansion des services et de l'agriculture. Le régime de taux de change fixe arrimant le dobra (STD) à l'euro continue d'encadrer la politique monétaire du pays. L'inflation des prix à la consommation est ainsi retombée à 6.3 % en 2014, contre 8.1 % en 2013. En 2015, l'économie devrait enregistrer une croissance de 5.1 % et l'inflation devrait continuer de refluer, pour s'établir à 5.2 %, grâce au mécanisme de change.

Le pays a mis en œuvre des réformes économiques structurelles qui contribuent à l'amélioration de ses indicateurs macroéconomiques et à l'instauration d'un environnement plus propice à l'investissement privé. Ces réformes sont notamment la suppression du niveau de fonds propres minimum imposé aux entreprises pour l'obtention d'une licence commerciale et le lancement d'un projet d'enregistrement des contribuables destiné à consolider l'administration fiscale. D'autres mesures s'y ajoutent, comme l'adoption d'une nouvelle loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En janvier 2014, les autorités ont approuvé un budget de 159 millions USD pour 2014, reposant sur quatre grands principes : i) promotion de la pérennité institutionnelle et de la stabilité politique ; ii) revitalisation des secteurs primaire et tertiaire de l'économie ; iii) amélioration de l'environnement des affaires ; et iv) développement de l'infrastructure. Quelque 93 % des dépenses d'investissement devaient être financées par une aide extérieure sous la forme de dons (47.6 %) et de prêts (52.4 %). Le vote du budget 2015 a été retardé et les débats au Parlement étaient prévus pour mars 2015.

Le cadre législatif qui permettrait de renforcer l'inclusion spatiale n'est pas très bien développé à Sao Tomé-et-Principe. En 1977, deux ans après que le pays a acquis son indépendance vis-à-vis du Portugal, le gouvernement a engagé des réformes de fond et privatisé les terres des plantations anciennement détenues par les Portugais. Ces réformes avaient pour but de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales, mais le secteur agricole rencontre des difficultés majeures faute d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée. Dans le même temps, la décentralisation du pouvoir de décision, qui a pour but de renforcer l'autonomie des administrations locales et régionales, n'est pas encore effective. Divers freins à l'inclusivité persistent dans les zones rurales, parmi lesquels l'accès insuffisant à l'assainissement et à l'eau salubre ainsi que le manque d'hôpitaux et d'écoles. Parallèlement, le changement climatique entraîne de plus en plus de difficultés. L'agriculture pâtit d'une hausse des températures associée à un recul des précipitations, tandis que le pays dans son ensemble est menacé par l'élévation du niveau de la mer et par l'érosion des zones côtières.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.0	4.9	5.1	5.4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.4	2.4	2.7	3.0
Inflation	8.1	6.3	5.2	4.4
Solde budgétaire (% PIB)	-11.3	-9.4	-7.2	-8.0
Compte courant (% PIB)	-18.3	-17.0	-10.7	-12.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



SÉNÉGAL

- Estimé à 4.5 % en 2014, contre 3.5 % en 2013, le taux de croissance est projeté à 4.6 % en 2015 et 5.0 % en 2016.
- La première vague des projets et réformes phares du PSE a été lancée en 2014, et leur bonne mise en œuvre est indispensable pour réaliser les objectifs du PSE.
- Les autorités ont adopté l'Acte III de la décentralisation pour organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, mais la réussite de cette réforme dépendra de l'amélioration des compétences des acteurs locaux.

Initialement prévu à 4.9 % en 2014, le taux de croissance a été revu à la baisse, à 4.5 %, en raison de l'impact négatif attendu de la maladie à virus Ebola sur le secteur du tourisme (0.2 point du produit intérieur brut [PIB]) et du retard des pluies sur le secteur agricole (0.2 point du PIB). La croissance est toutefois en progression par rapport à 2013 (3.5 %). Elle est projetée à 4.6 % en 2015, portée par la relance du secteur primaire et la vigueur des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire. Ce dynamisme, associé au début d'exécution du Plan Sénégal émergent (PSE), devrait se poursuivre et permet de projeter la croissance à 5.0 % en 2016.

L'année 2014 correspond à la première vague de lancement de 14 des 27 projets phares et de 5 des 17 réformes majeures du Plan Sénégal Émergent (PSE), qui veut faire du Sénégal une économie émergente d'ici à 2035. Pour sa première période de mise en œuvre (2014-18), le PSE s'articule autour de trois axes : transformation structurelle de l'économie et croissance ; capital humain, protection sociale et développement durable ; gouvernance, institutions, paix et sécurité. Le PSE a l'ambition de réaliser, sur cette période, un taux de croissance moyen de 7 %. La nouvelle stratégie de développement devrait se traduire par des réformes structurelles de fond afin de relever le potentiel de croissance et stimuler la créativité et l'initiative privée. Il s'agit avant tout de satisfaire la forte aspiration au mieux-être des populations.

Pour réussir les objectifs du PSE, les autorités devront s'assurer de la mise en œuvre soutenue des réformes phares, notamment dans les domaines de l'énergie, du foncier, de la logistique et des infrastructures, des technologies de l'information et de la communication et de l'environnement des affaires. Le PSE, toutefois, pourrait se heurter à des retards d'exécution et subir les effets des aléas climatiques. De plus, l'ouverture de l'économie rend le pays sensible aux fluctuations des marchés internationaux et aux changements économiques en Europe. Le Sénégal reste par ailleurs exposé à la situation sécuritaire au Mali et à une éventuelle propagation de l'épidémie d'Ebola.

Les autorités ont décidé de mettre en place une stratégie sur le long terme en faveur d'un développement territorial plus équilibré et harmonieux. Pour cela, elles travaillent à l'élaboration d'un Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT 2015-35), une révision du plan de 1997. Son but est d'établir des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Parallèlement, le gouvernement a adopté le 28 décembre 2013 un code général des collectivités locales, baptisé « Acte III de la décentralisation ». L'exécution rapide et efficace du PNADT et de la réforme de la décentralisation sera déterminante pour atteindre les objectifs du développement territorial.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.5	4.5	4.6	5.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.6	1.6	1.7	2.2
Inflation	0.7	-0.4	2.0	0.0
Solde budgétaire (% PIB)	-5.5	-5.1	-4.5	-4.6
Compte courant (% PIB)	-10.8	-9.3	-8.8	-8.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SEYCHELLES

- L'économie des Seychelles a connu un ralentissement en 2014, dû aux faibles performances du secteur du tourisme et des industries manufacturières et la croissance devrait rester modérée en 2015/16.
- Une augmentation de l'investissement public, qui aura un effet positif sur le marché financier et le secteur privé, devrait continuer à favoriser le programme de réformes économiques et sociales en cours.
- L'exclusion spatiale n'est pas un réel problème aux Seychelles, qui ont une faible population principalement installée sur l'île principale de Mahé.

En 2014, l'économie des Seychelles a progressé de 3.8 % selon les estimations, marquant un ralentissement par rapport aux 6.6 % de 2013. Le tourisme, principal moteur de la croissance, a été affecté par la faible demande dans les pays d'origine des vacanciers, notamment en Europe. La production manufacturière a également marqué le pas et le secteur principal des boissons a entrepris de moderniser ses usines. Du côté de la demande, la consommation privée reste soutenue, en partie grâce à une augmentation du crédit à la consommation. La croissance devrait rester modérée (entre 3.5 à 4 %) en 2015 et 2016. Les services financiers et les techniques de l'information et de la communication (TIC) devraient continuer à se développer et offrir des opportunités de diversification économique. Pour juguler les pressions inflationnistes, qui s'étaient renforcées au premier semestre 2014, le gouvernement a durci sa politique monétaire dans la seconde partie de l'année. Grâce à ces mesures, l'inflation a été contenue dans les limites de l'objectif fixé, qui est de moins de 4 % par an.

En novembre, le gouvernement a approuvé une Stratégie de développement national à moyen terme (SDN, 2015-2019) comportant quatre grands axes : la gouvernance, le développement économique, le développement social et l'environnement.

En tant que petit pays insulaire à revenu intermédiaire, les Seychelles sont épargnées par les problèmes d'exclusion spatiale que connaissent les autres pays africains. Environ 90 % de la population, qui compte 90 000 habitants, vivent sur Mahé, l'une des trois îles principales. Cependant, en raison de sa superficie limitée et de sa densité de population élevée, le pays doit veiller à maintenir un équilibre délicat entre l'utilisation des terres, la protection de l'environnement et le développement économique. À cette fin, les responsables publics ont entrepris d'élaborer des politiques et des plans intégrés.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	6.6	3.8	3.7	3.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.1	3.3	3.2	3.1
Inflation	4.5	3.5	3.5	3.0
Solde budgétaire (% PIB)	0.9	1.0	0.9	0.0
Compte courant (% PIB)	-15.2	-12.3	-11.8	-10.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



SIERRA LEONE

- Avant l'apparition, en mai 2014, de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, la Sierra Leone avait accompli des progrès considérables depuis la fin de la guerre civile, mais ses perspectives économiques à moyen terme sont à présent défavorables.
- Sous l'effet de la crise Ebola, la croissance économique du pays a marqué le pas en 2014, avec un taux estimé à 6.0 % au lieu des 11.3 % attendus ; d'après les prévisions, elle se contractera à -2.5 % en 2015 avant de rebondir à 2.8 % en 2016.
- En 2010, la population de la Sierra Leone vivait à 61.6 % dans les zones rurales et à 38.4 % dans les zones urbaines. La capitale, Freetown, accueillait 40 % des citoyens et le développement territorial faisait partie intégrante du programme national pour la prospérité (*Agenda for Prosperity – A4P*).

Avant la flambée de l'épidémie d'Ebola en mai 2014, les autorités de la Sierra Leone avaient amélioré très nettement la situation du pays depuis la fin de la guerre civile, mais la crise sanitaire actuelle pèse sur les perspectives économiques à moyen terme. Une première analyse table sur un reflux de la croissance à 6.0 % en 2014, contre une progression de 11.3 % initialement attendue. D'après les prévisions, la croissance du produit intérieur brut (PIB) se contractera à -2.5 % en 2015, puis l'économie se redressera légèrement (+2.8 %) en 2016. Le taux d'inflation a été revu de 8.8 % à 10.0 % pour 2014 et il devrait s'établir respectivement à 9.4 % et 8.3 % en 2015 et 2016. La crise Ebola menace fortement la stabilité macroéconomique, le développement humain et la lutte contre la pauvreté.

Les insuffisances de l'infrastructure mettent en péril le développement du secteur privé, malgré un climat des affaires qui était devenu plus propice avant le déclenchement de l'épidémie. Même si la dette publique (intérieure et extérieure) reste tenable, les comptes de l'État sont depuis longtemps précaires, car le total des recettes est constamment inférieur au total des dépenses. La politique monétaire et la position extérieure, qui s'étaient améliorées avant la crise Ebola, en pâtissent. Sur le plan de l'intégration territoriale, des obstacles à la libre circulation des personnes et des capitaux persistent dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais des avancées avaient été réalisées dans ce domaine jusqu'à ce que l'épidémie d'Ebola conduise les autorités nationales à instaurer d'urgence des restrictions. La gouvernance, l'égalité hommes-femmes, l'environnement et les indicateurs sociaux avaient également progressé avant cette épidémie. Les pouvoirs publics et les partenaires de développement devront déployer des efforts considérables pour mettre en œuvre le plan de relèvement post-Ebola.

La Sierra Leone se caractérise par un clivage entre zones rurales et urbaines. La population urbaine bénéficie de la majeure partie des services, des biens et des revenus du travail et, par rapport aux habitants des campagnes, elle est susceptible de léguer davantage aux générations suivantes. En 2010, d'après les estimations, la population était à 62 % rurale et à 38 % urbaine. Environ 40 % des citoyens vivent dans la capitale, Freetown. L'inclusion spatiale ne relève pas d'une stratégie nationale spécifique, mais ses composantes principales sont énoncées dans le plan à moyen terme, l'*Agenda for Prosperity* (A4P, 2013-2018).

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	20.1	6.0	-2.5	2.8
Taux de croissance du PIB réel par habitant	18.2	4.1	-4.3	1.1
Inflation	9.8	10.0	9.4	8.3
Solde budgétaire (% PIB)	-2.4	-1.2	-3.2	-3.5
Compte courant (% PIB)	-37.3	-35.6	-33.0	-40.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



SOMALIE

- L'économie a une assise étroite car la majorité de la population est nomade et vit principalement de l'élevage et de l'exportation de produits animaux.
- L'insuffisance des recettes nationales et la mauvaise gestion des finances publiques représentent des contraintes sérieuses pour le budget national, de sorte que le pays dépend presque exclusivement d'une aide extérieure.
- La Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Armée nationale somalienne ont récemment repris le contrôle de nombreuses régions à Al-Shabaab et un renforcement des capacités est en cours, mais l'insécurité qui règne dans une grande partie du pays, les faibles capacités institutionnelles et l'instabilité politique restent les principaux obstacles à la reconstruction et au développement.

Les indicateurs socio-économiques de la Somalie demeurent très bas. Le pays reste très dépendant de la production et des exportations de bétail, lesquelles sont principalement destinées à l'Arabie saoudite. L'économie de la Somalie a donc une base économique étroite qui la rend très vulnérable aux chocs extérieurs, et continue d'empêcher les autorités fédérales de générer des recettes suffisantes pour soutenir la reconstruction et le développement dans un environnement macroéconomique instable.

Une nouvelle loi sur l'impôt sur le revenu a été préparée et soumise à l'approbation du Parlement. Cette nouvelle législation s'inscrit dans une Stratégie de mobilisation des recettes plus large visant à améliorer la viabilité budgétaire en générant des ressources adéquates pour financer les dépenses ordinaires. Cette stratégie cherchera d'abord à accroître les recettes intérieures grâce à la création ou au rétablissement de taxes, et à renforcer la sensibilisation des citoyens, la transparence et la légitimité grâce à une administration fiscale améliorée. Les problèmes de sécurité et l'instabilité politique ont encore un impact majeur sur le développement économique et les prestations sociales.

Le pays en est à son troisième Premier ministre en deux ans. Sur le front sécuritaire, les forces de sécurité de l'État et la Mission renforcée de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont enregistré des progrès significatifs. La coordination des donateurs reste un défi de taille en raison des faibles capacités institutionnelles de l'État, du rôle des différentes entités régionales (Gouvernement fédéral, Puntland et Somaliland) dans la gestion de l'aide, et des conditions de sécurité précaires, qui ont contraint les donateurs à opérer essentiellement depuis la capitale kenyane, Nairobi. Afin de gérer l'aide, les principaux donateurs actifs en Somalie coordonnent leurs programmes de travail dans le cadre du Forum des partenaires de développement de la Somalie, dont font partie les agences des Nations Unies, les banques multilatérales de développement (BMD), une trentaine de représentants bilatéraux africains et non africains et le Consortium des organisations non gouvernementales (ONG). La Banque africaine de développement joue un rôle primordial dans le soutien du réengagement international de la Somalie, en particulier dans le processus d'effacement des arriérés et d'allègement de la dette avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). La Banque va également poursuivre son rôle directeur dans la gestion des finances publiques, notamment par sa représentation et sa participation au Comité de gouvernance financière fondé en 2014, qui comprend des représentants de l'État et des donateurs et a pour but de délibérer sur les marchés et concessions et le recouvrement des avoirs nationaux à l'étranger.



SOUDAN

- Tirée par l'agriculture et les industries extractives, la croissance du PIB (3.4 % en 2014) devrait atteindre 3.1 % en 2015 et 3.7 % en 2016 ; selon les prévisions, l'inflation devrait rester élevée (21.8 % en 2015).
- Le dialogue national entre le gouvernement et l'opposition devrait mener à une réforme politique, tandis que la mise en œuvre du Document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté devrait soutenir une croissance inclusive et améliorer les perspectives d'accomplissement des OMD.
- La concentration géographique a entravé la formation de grappes industrielles et l'emploi dans les États à la traîne ; une planification spatiale spécifique est nécessaire pour concentrer les ressources dans les agglomérations urbaines et stimuler l'emploi dans l'agriculture.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) du Soudan a été estimée à 3.4 % en 2014 et devrait s'élever respectivement à 3.1 % et 3.7 % en 2015 et 2016. Le PIB devrait reposer sur l'agriculture pluviale, les produits miniers et les droits de transit du pétrole. Les services nationaux ont progressé de 3.1 % et représenté 45.6 % du PIB en 2014. Toutefois, les services fournissent généralement des emplois à faible productivité. L'inflation au Soudan, la plus élevée d'Afrique avec une moyenne de 36.9 % en 2013-14, s'explique par la dévaluation des taux de change, les achats d'or non stérilisés et les ruptures d'approvisionnement liées aux conflits civils. Même si elle devrait chuter à 21.8 % en 2015 grâce à une politique stricte, l'accumulation des pressions inflationnistes va faire augmenter les taux de pauvreté et de chômage, déjà élevés. À court et moyen terme, la croissance sera soutenue par la revitalisation de l'agriculture ainsi que l'accroissement de la production de minerais et d'exportations non minières, en plus de la réduction de l'inflation.

Un nouveau programme suivi par le Fonds monétaire international (SMP) et un programme de réforme économique sur cinq ans (FYPER, 2015-19) ont été adoptés en 2014 afin d'améliorer la stabilité macroéconomique et de soutenir une croissance inclusive. Les décideurs politiques doivent néanmoins relever les défis liés aux faiblesses structurelles de l'économie et à une pénétration de marché limitée. La progression lente du crédit au secteur privé, due à une faible intermédiation financière et aux effets d'éviction des opérations budgétaires, a freiné encore plus la formalisation des affaires et la création d'emplois. Le refus, depuis 2014, des banques correspondantes étrangères de traiter les virements en provenance et en direction du Soudan afin d'éviter de violer les sanctions américaines a durci le marché des changes et fait augmenter les coûts des moyens de production importés. À cet égard, une sensibilisation efficace est nécessaire pour supprimer les sanctions américaines. En outre, la lourde dette extérieure du Soudan ainsi que l'instabilité des environnements politiques internes et externes pourraient fragiliser les avancées du pays vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'urbanisation s'est accélérée au Soudan depuis les années 1990, en raison de l'aggravation de la situation dans les zones rurales et des conflits civils prolongés, qui a entraîné le développement de bidonvilles et de camps pour les déplacés internes, une pénurie de logements dans de nombreuses villes et la prolifération de l'informalité. L'absence de stratégie visant à coordonner l'utilisation des terres dans le cadre du processus de planification du développement national a favorisé une croissance urbaine excessive, manquant de transformation structurelle et de spécialisation. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la maximisation des atouts urbains existants par le biais d'une stratégie spatiale spécifique afin de multiplier les opportunités entrepreneuriales, tout en ravivant l'économie rurale afin de réduire les risques et contrecoûts potentiels liés au regroupement économique.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.6	3.4	3.1	3.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.6	1.3	0.9	1.4
Inflation	36.1	37.7	21.8	21.3
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-0.9	-1.1	-0.8
Compte courant (% PIB)	-8.7	-8.4	-6.8	-6.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SOUDAN DU SUD

- Le produit intérieur brut du Soudan du Sud a augmenté de 30.7 % en 2014, mais 2015 connaîtra probablement une croissance négative : le conflit en cours et le recul à la fois de la production nationale de pétrole et des cours mondiaux du brut risquent de saccager l'économie.
- Les perspectives de croissance économique dépendent en grande partie d'une reprise des cours mondiaux du pétrole et d'une résolution globale du conflit civil plutôt que d'une simple cessation des hostilités.
- Le Soudan du Sud pourrait faire face à un déficit de financement plus important lors de cet exercice et, à long terme, à des troubles économiques, en raison de la crise politique qu'il traverse et de la baisse de la production pétrolière nationale et des cours mondiaux du brut.

Bien que le pays soit riche en ressources naturelles, son économie est centrée sur la production de pétrole et l'agriculture de subsistance : la quasi-totalité des biens intermédiaires et des biens de consommation sont importés. L'an dernier, la production de pétrole représentait 99 % des exportations, 95 % des recettes publiques et environ la moitié du produit intérieur brut (PIB). Avant que le conflit éclate, le 15 décembre 2013, le Soudan du Sud présentait des perspectives de développement positives. Les prévisions tablaient sur un taux de croissance moyen de 30.7 % du PIB en 2014 pour le pays, après une forte chute de 26.7 % en 2013. Les perspectives de croissance économique actuelles sont largement tributaires du rétablissement de la paix et des cours internationaux du pétrole. On estime que le PIB se contractera de 7.5 % en 2015 puisque le récent conflit et la baisse du cours international du pétrole continuent à assombrir les perspectives économiques. La croissance du PIB devrait continuer à bénéficier de la production pétrolière, mais celle-ci a chuté de 20 % et pourrait encore diminuer.

Le gouvernement est confronté à des défis qui compliquent la gestion budgétaire. La rentrée des recettes pétrolières, qui représentent plus de 95 % des recettes publiques, est inconstante et imprévisible. La situation a accentué la pression sur les réserves de change. Aucune augmentation significative des recettes non pétrolières n'est prévue à court terme.

Le Soudan du Sud présente d'énormes possibilités d'inclusion spatiale. Même si l'impact des conflits en cours et des cours internationaux du pétrole ne doit pas être sous-estimé, il existe des possibilités de développer des chaînes de valeur qui créent des emplois et améliorent les revenus des ménages. C'est notamment le cas de la gomme arabique (aussi connue sous le nom de gomme d'acacia), des noix de karité, des troupeaux importants de bovins, etc. On estime par exemple que la gomme arabique est disponible en quantités importantes dans sept des dix États, où elle couvre 46 % de la superficie des terres. L'élaboration de ces chaînes de valeur offre également l'avantage de créer des interdépendances communautaires qui favorisent la coexistence pacifique.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	-26.7	30.7	-7.5	10.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-30.8	26.9	-11.0	7.2
Inflation	22.7	-5.6	11.2	5.0
Solde budgétaire (% PIB)	-12.8	-3.7	-5.9	-5.3
Compte courant (% PIB)	4.0	-2.5	0.9	2.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



SWAZILAND

- D'après les estimations, la croissance économique a ralenti à 2.5 % en 2014 et les pressions inflationnistes ont augmenté ; les perspectives pour 2015 et 2016 restent maussades, car les performances du secteur des exportations pourraient décliner si le pays n'a plus accès à des accords commerciaux préférentiels.
- Sur le plan politique, un calme relatif continue à prévaloir depuis les élections de septembre 2013, mais le classement du pays reste bas en termes de participation et de droits de l'homme.
- Il existe des écarts notables dans la disponibilité des prestations économiques et sociales entre les zones urbaines et rurales, ce qui souligne la nécessité pour l'État de promouvoir une croissance inclusive en créant des opportunités qui bénéficient à tous les Swazis.

Les résultats économiques du Swaziland, indiqués par la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, ont ralenti d'un demi-point de pourcentage, passant de 3.0 % en 2013 à 2.5 % en 2014. La reprise, dont le pays a tant besoin après la crise budgétaire de 2011, ne s'est pas concrétisée. Les faibles perspectives en Afrique du Sud et la persistance de contraintes structurelles locales font obstacle à la reprise économique. Le secteur secondaire a été le plus durement touché, notamment le sous-secteur manufacturier, qui prédomine. Le recul de la croissance du secteur secondaire a été quelque peu compensé par la croissance du secteur primaire. Selon les estimations, l'agriculture a progressé de 4.0 %, ce qui témoigne de la hausse de productivité due à des interventions clés. Même si la croissance du secteur tertiaire a ralenti, l'augmentation de l'investissement public a tempéré ce résultat. Les perspectives à court terme restent modérées puisque la croissance économique devrait rester faible (environ 2.5 % par an jusqu'en 2016). Les prévisions de croissance reposent sur le secteur des exportations, en particulier le prolongement de la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) et la ratification de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE), signé en août 2014.

Malgré le classement du Swaziland comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce sont des problèmes économiques principalement liés aux pays à faible revenu qui prévalent, comme le climat des affaires défavorable et les faibles entrées d'investissement direct étranger (IDE). Le fort taux de VIH/sida et la répartition inégale des ressources restent des préoccupations sociales importantes. L'indice de Gini, de 0.51, est l'un des plus élevés au monde, ce qui montre de grandes disparités dans les revenus des ménages. L'incidence de la pauvreté est également élevée puisque 63 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Parmi les autres difficultés du Swaziland figurent un taux de chômage élevé de 17.8 % et un mauvais classement sur les indicateurs du développement humain (IDH), avec un score de 0.53 principalement dû au fort taux de prévalence du VIH/sida. Même si le pays a progressé dans la lutte contre la pandémie ces trente dernières années, le taux de prévalence du VIH de 26 % chez les 15-49 ans est le plus élevé au monde. Cela a contribué à la chute de l'espérance de vie à 40.9 ans, ainsi qu'à un grand nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables.

Le Swaziland est petit et faiblement peuplé, sauf dans certaines poches situées dans les régions de Manzini et Hhohho, les zones économiques et commerciales. Le pays a des politiques amicales et non discriminatoires à l'égard des étrangers (moins de 2 % de la population), mais le chômage élevé, notamment chez les jeunes, fait lentement naître du ressentiment, particulièrement à l'égard des petits entrepreneurs étrangers. Même si les autorités luttent contre le chômage des jeunes par le biais de programmes d'émancipation comme la mise en place d'un Fonds pour les jeunes entrepreneurs et le lancement d'une formation à la création d'entreprise dans le programme d'enseignement secondaire, ces mesures sont récentes et ne concernent pas encore toutes les régions du pays. Les efforts de l'État dans le domaine de l'éducation ont permis d'atteindre la parité en matière de scolarisation dans toutes les régions, mais cela doit s'étendre à d'autres secteurs également puisqu'il existe des disparités régionales



dans la disponibilité des prestations économiques et sociales. Les autorités doivent poursuivre leurs investissements dans toutes les régions et créer des opportunités dans les régions marginalisées, comme celle de Shelsilweni, afin de promouvoir une croissance durable et inclusive, au profit de tous les Swazis.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.0	2.5	2.6	2.4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.5	1.0	1.2	1.0
Inflation	5.6	5.7	5.4	5.4
Solde budgétaire (% PIB)	0.9	-0.3	-0.6	-1.3
Compte courant (% PIB)	5.3	2.4	1.7	-0.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



TANZANIE

- L'économie de la République-Unie de Tanzanie a enregistré une croissance de 7.3 % en 2013, soutenue par des performances qui demeurent solides dans la plupart des secteurs et par des investissements publics dans l'infrastructure. La croissance devrait rester supérieure à 7 % à moyen terme.
- Le projet de Constitution proposé par l'Assemblée constituante en octobre 2014 conserve la structure de l'Union existante, qui comporte deux gouvernements, l'un pour la Tanzanie continentale et certains postes clés de Zanzibar, l'autre uniquement pour Zanzibar.
- L'exclusion spatiale est forte en Tanzanie, principalement en raison de disparités régionales. Des mesures stimulant la productivité agricole, ainsi que des investissements dans l'infrastructure rurale et l'amélioration de la connectivité entre zones rurales et zones urbaines, pourraient remédier à ce problème.

L'économie tanzanienne a continué d'afficher de solides performances, enregistrant une croissance de 7.3 % en 2013, en hausse par rapport aux 6.9 % de 2012, sous l'impulsion des secteurs des technologies de l'information et des communications, de la construction, des activités manufacturières et d'autres services. Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables : la croissance devrait rester supérieure à 7 %, soutenue par des investissements publics dans l'infrastructure, notamment dans les transports et l'énergie. L'agriculture demeure le pilier de l'économie, employant l'essentiel de la population active, mais ce secteur souffre d'un manque d'infrastructures et d'une faible productivité. Malgré des résultats macroéconomiques impressionnants, la croissance ne repose pas sur une base suffisamment large et la pauvreté reste élevée. Selon une récente enquête sur le budget des ménages, 28.2 % des Tanzaniens sont pauvres et la pauvreté demeure plus marquée dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

L'inflation s'est stabilisée à un taux à un chiffre depuis un an, atteignant une moyenne annuelle de 6.8 % en 2014, à la faveur d'une politique monétaire prudente, d'une situation alimentaire favorable et d'un recul des prix des combustibles. Les recettes de l'or et du secteur du tourisme et des voyages permettent aux exportations de continuer d'afficher de solides performances. En revanche, la facture des importations s'est alourdie, essentiellement en raison des importations de biens d'équipement et intermédiaires, en particulier de pétrole. En conséquence, le déficit de la balance courante se maintient à un niveau substantiel, à environ 11 % du produit intérieur brut (PIB). Les réserves de change restent saines, avec une couverture des importations de 4.1 mois.

La Tanzanie a conservé une position budgétaire solide. Elle a maintenu son déficit à des niveaux tenables et géré la croissance des dépenses dans le respect de l'objectif global de préservation de la stabilité macroéconomique. À moyen terme, le déficit budgétaire devrait rester aux environs de 5-6 % du PIB, et les besoins de financement des administrations publiques devraient avoisiner 25 % du PIB, conformément aux cibles du programme de l'instrument de soutien à la politique économique. Des problèmes de financement sont apparus au cours du premier semestre de l'exercice 2014/15, car les partenaires au développement de la Tanzanie ont tardé à décaisser des fonds d'appui budgétaire, ce qui a notamment entraîné l'émission anticipée d'emprunts d'État pour financer des projets de développement.

L'inclusion spatiale demeure un problème en Tanzanie, principalement du fait des disparités régionales. Les régions les plus pauvres sont essentiellement rurales et leur économie nettement moins diversifiée. L'agriculture domine l'activité économique dans ces zones et se caractérise par une faible productivité et des emplois mal rémunérés. En conséquence, par rapport à Dar-es-Salaam, la région la plus riche, le revenu par habitant y est divisé par plus de deux et le taux de pauvreté y est huit fois



supérieur. Pour amplifier son inclusion spatiale, la Tanzanie doit développer des sources de revenus pour sa population rurale. À cette fin, elle doit renforcer la productivité dans l'agriculture en investissant dans l'infrastructure rurale, en particulier les routes, et améliorer la connectivité globale entre zones rurales et urbaines.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	7.3	7.2	7.4	7.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	4.3	4.1	4.4	4.3
Inflation	7.9	6.8	5.1	5.6
Solde budgétaire (% PIB)	-6.9	-3.8	-6.2	-5.3
Compte courant (% PIB)	-10.0	-11.0	-9.0	-8.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



TCHAD

- Après un ralentissement en 2013, la croissance s'est redressée en 2014 (7.2 %). Cette tendance pourrait être maintenue en 2015 grâce à l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers.
- Le Tchad, très exposé aux fluctuations du pétrole, doit intensifier ses efforts de consolidation budgétaire ; au plan social, les principaux défis sont liés aux crises sécuritaires et à la préparation du processus électoral.
- La mise en œuvre de politiques d'inclusion spatiale et de transformation structurelle est essentielle si le Tchad veut atteindre l'émergence économique en 2030, afin de mieux mettre en valeur ses ressources naturelles et de relever de multiples défis d'ordre socio-économique.

En 2014, le taux de croissance de l'économie tchadienne est ressorti à 7.2 %, selon les estimations, et pourrait atteindre 9 % en 2015 du fait de l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers. Toutefois, la conjoncture défavorable prévalant sur le marché international du pétrole pourrait se traduire par une baisse des recettes pétrolières, qui affecterait principalement le secteur hors pétrole en raison de la baisse des investissements publics et de la contraction de la demande interne. Le taux d'inflation, estimé à 2.9 % en 2014, respecte la norme communautaire relative au pacte de convergence au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (la zone CEMAC), fixée à 3 %.

Les résultats satisfaisants obtenus dans la mise en œuvre du programme de référence signé avec le Fonds monétaire international (FMI), en juillet 2013, ont permis au Tchad d'accéder à un programme de réformes soutenu par une Facilité élargie de crédit (FEC), le 1er août 2014. Sa bonne application, notamment par la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire et du Plan national de développement (PND), devrait permettre au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au cours du premier semestre de l'année 2015.

Au regard de la forte dépendance de l'économie tchadienne vis-à-vis du pétrole, et alors que le pays est également confronté à la prégnance du défi climatique, accroître sa résilience dans un environnement économique national et régional particulièrement instable devient une nécessité. Entreprendre des actions en vue d'une plus grande transformation structurelle et d'une meilleure inclusion spatiale pourrait concourir positivement à cet effort de résilience par leurs effets positifs sur le développement socio-économique du pays et sur sa cohésion sociale.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	3.9	7.2	9.0	5.0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.9	4.2	6.1	2.1
Inflation	0.2	2.9	3.3	3.5
Solde budgétaire (% PIB)	-2.7	-5.6	-5.2	-4.1
Compte courant (% PIB)	-9.9	-9.3	-10.0	-9.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

TOGO

- Tiré par le secteur agricole et le développement des infrastructures de transport, le taux de croissance est estimé à 5.5 % en 2014 et devrait s'établir à 5.7 % en 2015.
- En 2014, l'Office togolais des recettes a introduit le paiement des recettes fiscales par voie bancaire comme mesure de facilitation du commerce et de lutte contre la corruption.
- La mise en place de la décentralisation administrative à l'horizon 2016 est une condition essentielle pour réduire les inégalités et les disparités entre les régions du pays.

La croissance du Produit intérieur brut (PIB) est estimée à 5.5 % en 2014 et devrait atteindre 5.7 % en 2015, et 5.9 % en 2016 sous les effets combinés des investissements dans les infrastructures économiques et des réformes engagées dans la filière agricole. Un nouveau complexe industriel, Scantogo-Mines, exploitera le calcaire à grande échelle à partir de 2015 afin de produire du clinker et de fabriquer du ciment sur place. Ce projet, d'une capacité de 5 000 tonnes de clinker par jour, permettra de mettre fin aux mauvais résultats de la filière (-9.8 % en 2014) avec une hausse de la production de 69.4 % en 2015 et 46.3 % en 2016. Toutefois, le taux de croissance globale et potentielle à plus de 5.0 % à court et moyen terme pourrait être ralenti en l'absence de maîtrise des enjeux des élections présidentielles de 2015 engagées dans un contexte de débats politiques autour de la question de la limitation du nombre de mandats présidentiels.

L'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, indique que le Togo fait partie des dix économies du monde qui ont le plus progressé sur le climat des affaires en faisant un bond de quinze places pour être classé 149^e dans le monde. L'Office togolais des recettes (OTR) a engagé plusieurs réformes dans son administration dont : la déclaration du patrimoine de ses agents ; la mise en place d'un numéro vert et d'un e-mail pour recueillir les plaintes des contribuables ; et le paiement des recettes fiscales par voie bancaire. L'État est omniprésent sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de l'électricité avec ses entreprises qui fonctionnent avec des prix fortement administrés. Ces prix sont à la fois inférieurs au prix de revient et trop élevés (148 XOF [Franc CFA BCEAO]/kWh) pour attirer les investissements privés. Depuis l'indépendance, le Togo n'a jamais publié de loi de règlement. Les projets de loi de règlement des exercices 2007, 2010, 2011, 2012 et 2013 ont été produits, mais n'ont toujours pas été débattus au parlement, les compétences requises dans le cadre de ce type d'exercice de contrôle gouvernemental faisant défaut. Au 31 décembre 2013, le Togo comptait 92 institutions de microfinance (IMF) avec un encours de crédit de 117 milliards XOF. Les bénéficiaires des IMF représentent 43 % de la population togolaise, contre 16 % pour l'ensemble des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La part relative de la population urbaine de chaque région augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de la région Maritime où se trouve la capitale, Lomé : région des Savanes, 5 % d'urbains ; région de la Kara, 8 % ; région Centrale, 7 % ; région des Plateaux, 12 % ; et région Maritime, 68 %. La grande majorité des pauvres (78.9 %) vivent en milieu rural. En 2014, la région Maritime, qui ne couvre que 11 % du territoire, collecte 98 % de recettes fiscales, emploie 82 % de médecins et bénéficie de 86 % de l'énergie électrique du pays. Le Togo est le seul pays de l'UEMOA qui ne s'est pas encore mis à l'épreuve de la décentralisation dont le démarrage effectif en 2016 sera déterminant pour relever les défis de l'inclusion spatiale.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.4	5.5	5.7	5.9
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.9	3.0	3.2	3.5
Inflation	1.8	0.9	1.7	2.7
Solde budgétaire (% PIB)	-4.5	-4.9	-3.1	-2.9
Compte courant (% PIB)	-8.8	-5.9	-6.3	-6.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



TUNISIE

- Dans un environnement économique international incertain, caractérisé par les problèmes économiques et la faible croissance de la zone euro, principal client de la Tunisie, la croissance économique devrait légèrement progresser pour s'établir à 2.4 % en 2014 contre 2.3 % en 2013.
- L'année 2014 a marqué la fin de quatre années de transition politique avec l'aboutissement des processus constitutionnel et électoral, ainsi qu'une vigilance renforcée pour rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire. Les réformes structurelles et de relance de l'investissement se font attendre, pour soutenir la transformation de l'économie et sortir le pays de la crise.
- Les disparités régionales continuent de se creuser, malgré les politiques mises en œuvre depuis l'Indépendance, rendant nécessaire une stratégie globale à moyen et long terme.

La croissance économique est estimée à 2.4 % en 2014, contre 2.3 % en 2013. Les autorités avaient tablé sur une prévision initiale de 4 % lors de la préparation de la Loi de Finances 2014. Cette dernière a été ramenée à 2.8 % en mars, deux mois après la formation du gouvernement du nouveau Premier ministre Mehdi Jomâa. Cette contre-performance s'explique notamment par une conjoncture difficile au premier semestre 2014, liée aux difficultés importantes du secteur du phosphate et des hydrocarbures. La production de phosphates s'est établie à 3.79 millions de tonnes en 2014, en hausse de 20 % par rapport à 2013, mais en deçà de l'objectif de 5 millions de tonnes fixé par la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG). La production de pétrole a, quant à elle, diminué de 70 000 à 58 000 barils/jour. L'activité et la productivité de l'industrie non manufacturière demeurent entravées par des contraintes techniques, l'obsolescence de certains équipements et un mauvais climat social (grèves, manifestations, etc.). Les difficultés des secteurs des mines et des hydrocarbures depuis 2011 ont un coût important, estimé par les autorités à environ 1 % du PIB annuel. Dans ce contexte, la croissance en 2014 a été essentiellement tirée par les services, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Certains indicateurs économiques se sont améliorés. Le déficit budgétaire devrait rester contenu en 2014, grâce à une meilleure mobilisation des recettes et au contrôle des dépenses. L'inflation devrait également refluer. Une légère amélioration a été enregistrée sur le front du chômage, grâce aux politiques de soutien à l'emploi public mises en œuvre depuis 2011. Le taux de chômage moyen, 15.2 % en 2014, affiche un recul de -0.1 % par rapport à 2013. Le chômage des diplômés a quant à lui baissé de 0.5 % pour s'établir à 31.4 %, un niveau qui reste préoccupant. Ce taux élevé résulte à la fois de la faible croissance, d'un mauvais climat des affaires et de la qualité inégale de l'offre de travail, en décalage avec les besoins réels des entreprises. La dette publique (extérieure et intérieure), estimée à 51.7 % du PIB en 2014, devrait atteindre 53 % du PIB en 2015. Sa progression s'avère régulière depuis 2011, en raison de la politique de relance par la demande menée par le gouvernement.

Plusieurs facteurs pourraient soutenir la croissance, prévue à 3 % en 2015 et 4.1 % en 2016. L'apaisement du climat politique et social grâce à la tenue des élections générales et la nomination d'un nouveau gouvernement en février 2015 sont de nature à contribuer à rassurer les investisseurs, mais l'attentat perpétré le 17 mars 2015 contre le musée du Bardo à Tunis pourrait remettre en cause le retour de la confiance. La baisse des prix du pétrole autour d'un prix moyen de 65 dollars (USD) le baril de brut devrait se maintenir en 2015 et jouer de manière positive au moins à deux niveaux. D'un côté, cette baisse devrait améliorer la balance énergétique, dont le déficit a atteint 3.6 milliards de dinars tunisiens (TND) en 2014. De l'autre, elle devrait permettre une stabilisation de l'économie par une diminution du déficit commercial, du déficit courant et une amélioration du déficit budgétaire. Cette baisse des cours du pétrole devrait également contribuer à l'amélioration de la compétitivité et de la situation économique dans la zone euro, déjà favorisée par la baisse de la monnaie européenne par rapport à l'USD. Ce contexte favorable, porté par des mesures de soutien à la demande et par une politique monétaire accommodante d'assouplissement quantitatif de la part de la Banque centrale européenne (BCE) devrait bénéficier à la Tunisie, notamment sur le plan des exportations et de l'investissement direct étranger (IDE).



Au niveau domestique, la poursuite de la consolidation budgétaire amorcée en 2014 devrait permettre de contenir le déficit budgétaire en 2015 et 2016 à travers un contrôle strict des dépenses, tout en générant de nouvelles recettes susceptibles d'être affectées à la relance de l'investissement public. Le secteur privé devrait bénéficier de ce cycle vertueux. Le gouvernement pourrait par ailleurs profiter du contexte favorable créé par la baisse des prix du pétrole pour accélérer la réforme des subventions à l'énergie et obtenir de nouvelles marges de manœuvre budgétaires. Sur le plan des réformes structurelles, l'existence d'une majorité parlementaire devrait permettre le vote des lois stratégiques demeurées en suspens durant la période de transition (2011-14) dans le domaine de la réforme du secteur financier, de la concurrence, de la faillite et des partenariats publics privés (PPP). L'amélioration attendue de la balance énergétique (26.7 % du déficit commercial en 2014) devrait contribuer à la limitation du déficit commercial et à l'amélioration du solde du compte courant. L'inflation devrait également refluer en 2015 et 2016.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	2.3	2.4	3.0	4.1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.2	1.4	1.9	3.1
Inflation	6.1	5.5	5.0	4.4
Solde budgétaire (% PIB)	-4.6	-4.7	-4.5	-4.2
Compte courant (% PIB)	-8.4	-7.9	-6.0	-5.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).



ZAMBIE

- L'économie de la Zambie reste robuste. Sa croissance devrait dépasser 6 % en 2015/16, en dépit d'une baisse de la croissance du produit intérieur brut, passée de 6.7 % en 2013 à 5.7 %, principalement en raison du déclin de la production de cuivre. L'inflation devrait baisser à 7 % d'ici 2017.
- La gouvernance et les processus démocratiques continuent de se renforcer, les récentes élections présidentielles anticipées consolidant le statut de pays pacifique et stable de la Zambie.
- La pauvreté, dont le niveau dépasse 60 %, reste importante malgré les bons résultats économiques le long des principaux axes de transport et la réduction de la pauvreté dans les grandes agglomérations urbaines.

L'économie de la Zambie affiche des résultats relativement satisfaisants pour la région, malgré la baisse de son taux de croissance. Celle-ci s'explique en grande partie par la diminution de la production dans le secteur minier par rapport à l'année précédente, ainsi que par le ralentissement de la croissance dans le secteur manufacturier et les services publics. L'agriculture, en revanche, a enregistré une bonne progression, avec une croissance de plus de 6 %, grâce à une récolte de maïs exceptionnelle. La performance économique devrait rester satisfaisante à moyen terme grâce à de gros investissements dans les infrastructures, ainsi qu'à l'essor de l'administration publique et du secteur de la défense.

La diversification de l'économie, pour la rendre moins dépendante du cuivre, et la création d'emplois décents restent les principaux objectifs stratégiques du gouvernement. Améliorer la responsabilisation et renforcer la lutte contre la corruption demeurent également résolument à l'ordre du jour du gouvernement. En 2014, les efforts d'assainissement budgétaire ont permis de diminuer le déficit d'environ un point de pourcentage par rapport à 2013. Ce mouvement devrait continuer à moyen terme grâce à un ralentissement de la croissance des dépenses et à une meilleure gestion du budget et de la trésorerie. Le secteur privé a besoin d'augmenter sa productivité afin d'améliorer sa compétitivité étant donné la demande de salaires plus élevés. Les pouvoirs publics ont indiqué leur intention de prendre davantage de mesures destinées à développer les compétences et l'éducation, tout en accélérant également les interventions dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement dans l'année à venir.

En Zambie, le développement économique a traditionnellement suivi les lignes ferroviaires qui relient le Copperbelt dans le Nord à Livingstone au Sud, en passant par la capitale, Lusaka. Plus récemment, les principaux axes de transport ont également stimulé la croissance du pays. Ces corridors ont été bénéfiques à la fois à la province centrale et à la province orientale où les investissements ont afflué, posant les bases du développement à venir. L'inclusion spatiale est abordée à travers le sixième Plan national de développement révisé (*Revised Sixth National Development Plan – RSNPD*). L'un des atouts supplémentaires de la politique industrielle est aussi la création de zones économiques multiservices visant à engendrer des opportunités dans les principales agglomérations urbaines et à attirer les investissements étrangers.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	6.7	5.7	6.5	6.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.5	2.5	3.3	3.3
Inflation	7.0	7.9	7.6	7.6
Solde budgétaire (% PIB)	-6.7	-5.5	-5.1	-4.9
Compte courant (% PIB)	0.7	0.0	0.6	0.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ZIMBABWE

- La croissance économique du Zimbabwe a ralenti pour ressortir à environ 3 % en 2014, et seule une légère embellie est attendue pour 2015 et 2016, avec la poursuite de la désindustrialisation et l'expansion du secteur informel.
- Le pays doit continuer de mettre en œuvre des réformes structurelles en vue d'améliorer le climat des affaires, de viabiliser le solde de la balance courante, de réorganiser les entreprises publiques et de parvenir à une croissance plus inclusive.
- Diverses initiatives visent à améliorer l'inclusion spatiale, mais les progrès sont limités par la lenteur du déploiement des politiques et des stratégies concernées.

La période 2009-12 s'est caractérisée par un rebond économique à la suite de l'introduction du système multidevises. Le Zimbabwe a ainsi enregistré une croissance annuelle de 11.0 % en moyenne. Cependant, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est fortement contractée entre 2012 et 2013, tombant de 10.6 % à 4.5 %, et d'après les estimations, elle s'est limitée à 3.1 % en 2014. Néanmoins, selon les projections, le PIB réel remontera légèrement, à 3.2 % en 2015, grâce aux investissements prévus dans l'agriculture, les mines, les communications et d'autres projets d'infrastructure, notamment les secteurs de l'eau et de l'énergie.

Dans un contexte de faiblesse de la demande intérieure, d'insuffisance de la liquidité et d'appréciation du dollar (USD) par rapport au rand sud-africain, l'inflation a été légèrement négative en 2014 et devrait rester modérée en 2015. Le taux d'utilisation des capacités industrielles continue de reculer. Il est estimé à 36.3 %, à cause de la sous-production et du manque de compétitivité du pays. La surévaluation du cours de change réel vis-à-vis du rand se traduit par une perte de compétitivité extérieure, car les importations sont meilleur marché que les produits fabriqués au Zimbabwe, et les exportations plus coûteuses. L'augmentation de la demande d'importations et la baisse des exportations pèsent fortement sur la position extérieure : d'après les estimations, le déficit de la balance courante a avoisiné 23.1 % en 2014. Le risque de surendettement du pays est élevé à cause d'une dette externe intenable, évaluée à 8.4 milliards USD à la fin de 2014. Le 29 octobre 2014, l'État a approuvé une stratégie de résolution de la dette, dont le principal objectif est d'accélérer le réengagement auprès des créanciers. Avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAfD), le pays entend organiser en 2015 un forum international de haut niveau sur la résolution de la dette.

Depuis quelques années, la reprise économique est soutenue par les secteurs minier et agricole, qui ont représenté 93.5 % des recettes d'exportation entre 2009 et 2013. Les mines, qui ont dégagé à elles seules 65.2 % de ces recettes, constituent un secteur d'enclave typique, qui entretient peu de liens avec le reste de l'économie. C'est aussi un secteur à forte intensité capitaliste, où les opportunités de création d'emplois sont faibles. L'industrie manufacturière a subi une compression de son activité entre 2011 et 2014 : au moins 4 610 entreprises ont disparu, avec pour conséquence la perte de 55 443 emplois (état budgétaire 2015). De surcroît, plus de 80.0 % des travailleurs sont employés dans le secteur informel.

Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	4.5	3.1	3.2	3.3
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.4	0.0	0.2	0.5
Inflation	1.6	-0.1	0.6	1.5
Solde budgétaire (% PIB)	-2.4	-2.4	-1.3	-1.1
Compte courant (% PIB)	-25.4	-23.1	-17.8	-17.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Annexe statistique





Note méthodologique

Les chiffres agrégés de l'Afrique figurant dans cette édition n'incluent pas les pays dont les données ne sont pas disponibles.

Tableau 4 : Opérations financières de l'État, 2013-2016 (pourcentage du PIB)

Les chiffres concernant certains pays sont reportés sur la base de l'exercice budgétaire. Cette particularité est alors explicitement indiquée. Pour l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Libéria, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, les statistiques correspondent à une période allant de juillet à juin, avec juin se reportant à l'année de référence. Pour le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, l'exercice budgétaire 2014 va d'avril 2014 à mars 2015.

Tableau 7 : Exportations, 2013

Ce tableau est établi d'après les exportations désagrégées au niveau des codes à six chiffres de la classification type pour le commerce international (selon HS, rév. 2).

Tableau 8 : Diversification et compétitivité

L'**indice de diversification** mesure le degré de diversification des exportations. Il est construit comme l'inverse d'un indice d'Herfindahl, à partir des exportations désagrégées au niveau des codes à quatre chiffres de la classification type pour le commerce international (selon HS, rév. 2). Plus il est élevé, plus les exportations du pays considéré sont diversifiées.

L'**indice de compétitivité** comporte deux dimensions : l'effet sectoriel et l'effet compétitivité globale. Afin de les calculer, la croissance des exportations est décomposée en trois éléments. Le premier (qui ne figure pas dans le tableau) est le taux de croissance de l'ensemble des échanges internationaux sur la période de référence (2008-12). Le second, l'effet sectoriel, mesure pour chaque pays la contribution à la croissance des exportations de la dynamique des marchés sectoriels sur lesquels ce pays vend ses produits (dans l'hypothèse où sa part dans ces différents marchés est constante). Il s'agit simplement d'une moyenne pondérée des écarts entre les taux de croissance des exportations sectorielles (à l'échelle mondiale) et la croissance totale des échanges internationaux, les pondérations représentant les parts des produits correspondants dans le total des exportations du pays. L'effet compétitivité est la résultante de l'équation (croissance des exportations moins croissance mondiale plus effet sectoriel). Il mesure la contribution de l'évolution des parts des marchés sectoriels à la croissance des exportations du pays.

Tableau 10 : Investissements directs étrangers, 2008-13

L'**indice des entrées potentielles d'IDE** de la CNUCED repose sur douze variables économiques et structurelles mesurées par leurs résultats respectifs sur une échelle allant de 0 à 1 (données brutes disponibles sur www.unctad.org/wir). Il s'agit de la moyenne non pondérée des résultats obtenus pour : le PIB par habitant ; le taux de croissance du PIB ; la part des exportations dans le PIB ; les infrastructures de télécommunication (nombre moyen de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 1 000 habitants) ; la consommation d'énergie commerciale par habitant ; la part des dépenses de recherche-développement dans le revenu national brut ; la proportion d'étudiants du supérieur dans la population ; le risque-pays ; la part des exportations de produits provenant de ressources naturelles dans le total mondial ; la part des exportations de services dans le marché mondial ; la part des importations de pièces et de composants pour les secteurs de l'automobile et de l'électronique dans le total mondial ; la part des entrées d'IDE dans le total mondial.



Tableau 11 : Flux d'aide, 2008-13

Pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, et l'Union européenne.

Tableau 13 : Indicateurs démographiques

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants de moins d'un an en une année pour mille naissances vivantes.

Taux de fécondité total : nombre moyen d'enfants par femme.

Mortalité des moins de cinq ans : nombre de décès d'enfants avant l'âge de cinq ans pour mille naissances vivantes.

Tableau 14 : Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

Seuil national de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à la valeur de la consommation nécessaire pour assurer les besoins minimum de subsistance dans le pays en question, qui est calculé à 2/3 de la consommation moyenne.

Seuil international de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à un niveau de revenu ou de consommation de 1 USD ou de 2 USD par jour.

Coefficient de Gini : indice mesurant l'inégalité de la distribution des revenus ou des dépenses de consommation. L'égalité parfaite correspond à un coefficient de Gini de zéro, et l'inégalité maximale se traduit par un coefficient de Gini de 100.

Part de la consommation : part de la consommation totale d'un décile de la population classée par niveau de consommation.

Tableau 15 : Accès aux services

Accès à l'eau potable : le pourcentage de la population ayant accès à une alimentation en eau améliorée (raccordement à domicile, bornes-fontaines publiques, trous de sondage, puits protégés, sources protégées ou collecte de l'eau de pluie).

Accès à l'assainissement : le pourcentage de la population ayant accès à des technologies d'assainissement améliorées (raccordement à un égout public, raccordement à une fosse septique, latrines à chasse d'eau, latrines à fosse simple ou latrines améliorées à fosse auto-ventilée).

Tableau 16 : Indicateurs de santé de base

Espérance de vie à la naissance : nombre moyen d'années qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance.

Espérance de vie avec sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance, en particulier les caractéristiques de sida.

Espérance de vie dans le scénario pas de sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre si l'on fait abstraction de la présence du sida.

Prévalence de la malnutrition : la proportion de la population dont la ration alimentaire est insuffisante pour couvrir en permanence ses besoins.



Nourriture disponible : la ration disponible pour la consommation humaine, exprimée en kilocalories par personne et par jour. À noter que l'apport journalier recommandé pour une personne active en bonne santé s'élève à 2 100 calories.

Dépenses totales de santé, part publique : part calculée en définissant les dépenses publiques de santé comme étant les dépenses courantes et d'investissement des collectivités territoriales, régimes sociaux obligatoires, fonds extrabudgétaires destinés à la fourniture de services de santé ou au financement de ces services, et aides et prêts des organismes internationaux, d'autres autorités nationales et des banques commerciales.

Dépenses totales de santé, part privée : part calculée en définissant les dépenses de santé privées comme étant celles des régimes d'assurance privés et dispositifs d'assurance médicale, services fournis ou financés par les entreprises, investissements des organisations non gouvernementales et organismes sans but lucratif ciblant principalement les ménages, débours et autres systèmes à financement privé non classés dans d'autres catégories, notamment les dépenses d'investissement.

Tableau 17 : Maladies principales

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance : le nombre moyen d'années en pleine santé qu'un nouveau-né vivrait dans l'hypothèse où, au cours de sa durée de vie, les conditions de mortalité et de mauvaise santé restent les mêmes que celles observées à sa naissance.

Prévalence du VIH/sida chez l'adulte : pourcentage estimé de la population adulte (15-49 ans) infectée par le virus du sida.

Cas de paludisme signalés : cas de paludisme répertoriés par les différents systèmes locaux de dépistage et de notification. En raison de la diversité des sources et d'une probable sous-estimation, ces chiffres doivent être considérés avec prudence.

Cas de rougeole : nombre de nouveaux cas de rougeole signalés pendant l'année de référence.

DTP3 : troisième dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Tableau 19 : Scolarisation

Taux de scolarisation brut : la population inscrite dans un cycle d'enseignement donné, quel que soit son âge, en pourcentage des élèves inscrits dans ce cycle et ayant l'âge correspondant officiellement à ce niveau.

Taux de scolarisation net : la population d'âge scolaire inscrite dans un cycle d'enseignement donné, en pourcentage de la population totale inscrite à ce niveau.

Tableau 20 : Emploi et remises

Taux de participation : mesure la part de la population d'âge actif d'un pays participant activement au marché du travail, soit par son travail, soit par une recherche d'emploi. Indique la taille relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux de chômage : la part de la main-d'œuvre sans emploi et à la recherche active d'un travail.

Taux d'inactivité : le pourcentage de la population qui ne travaille pas ou qui ne recherche pas de travail (qui ne fait donc pas partie de la population active).



Tableau 21 : Indice de perception de la corruption

L'indice de perception de la corruption est un indicateur composite, établi à partir d'enquêtes de perception dans les milieux d'affaires et d'évaluations effectuées par différents analystes pays. Méthodologie et analyse des propriétés des indicateurs disponibles sur le site de Transparency International : <http://cpi.transparency.org/cpi2012/>.

Tableaux 22 à 24 : Indicateurs politiques

Les indicateurs politiques reportés dans les tableaux 22 à 24 et discutés dans le chapitre 5 du rapport mesurent le niveau des protestations civiles, des violences civiles (par les acteurs non-gouvernementaux) et le durcissement du climat politique dans les pays africains. Ces indicateurs ont été établis sur la base d'informations détaillées issues de l'ensemble des dépêches vérifiées par les agences de presse AFP, Reuters, et *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*. Il s'agit de prendre en compte les événements et décisions relatives à la vie politique quotidienne de chaque pays, ainsi que l'attitude des gouvernements.

La méthodologie de codification utilisée a d'abord été proposée par Dessus et al. (1998)¹. Les trois principaux indicateurs sont construits à partir de variables qualitatives à 4 valeurs ordonnées sur une échelle de zéro à trois (0 : non-occurrence, 1 : faible ampleur, 2 : moyenne ampleur et 3 : forte ampleur) ou des variables dichotomiques (0 : non-occurrence, 1 : occurrence). Le contenu de chaque indicateur est détaillé ci-dessous.

Ces indices ont été élaborés depuis 1996 pour 30 pays africains² puis progressivement étendus aux 54 pays du continent. Les calculs sont effectués sur la base de l'ensemble des dépêches provenant d'agences de presse, ce qui permet de recueillir beaucoup plus d'informations que celles publiées par un seul journal. Avant les sources AFP et Reuters, utilisées depuis 2006, les informations étaient compilées à partir de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (MTM). Ce changement de source avait alors induit un biais. En comparant les deux sources pour l'ensemble des 52 pays sur deux années consécutives (2006 et 2007), le nombre d'événements répertoriés par la base AFP était systématiquement supérieur à ceux reportés par la source hebdomadaire MTM. Une correction statistique appropriée a donc été effectuée pour assurer la comparabilité temporelle des données ; en estimant pour chaque série temporelle des coefficients de correction spécifiques à chaque pays. Les indicateurs présentés dans les tableaux ont donc été ajustés par des coefficients multiplicateurs pour les années 1996-2005 (les moyennes étant respectivement de 1.10 pour les protestations, 1.04 pour les violences civiles, et 1.46 pour le durcissement politique).

Dans les éditions des PEA antérieures à 2010, les indicateurs de protestations et de violences civiles étaient réunis sous l'indice « Tensions civiles ». Ces deux composantes ont été séparées pour une analyse plus fine des événements. Les indicateurs pour 2014 sont disponibles sur le site web du rapport : www.africaneconomicoutlook.org/fr/.

D'autres améliorations méthodologiques ont été mises en œuvre à partir de 2010. Les motivations des protestations civiles et violence sont collectées et analysées depuis 2006 pour l'ensemble du continent. L'objectif étant de permettre une meilleure compréhension des attentes et aspirations du public, ainsi que les problèmes de gouvernance (voir chapitre 5). Une réropolation est maintenant en cours pour avoir une série plus longue.



Méthodes de pondération

Nous attribuons une pondération appropriée à chaque variable de l'indice composite « Durcissement politique ». Tout d'abord, nous prenons en compte le niveau d'intensité de chaque variable. Par construction, à une victime « morte » est attribué un poids plus élevé qu'une victime « blessée » : une valeur d'intensité « 1 » correspond à entre 1 et 9 victimes « mortes », comparée à entre 1 et 49 victimes « blessées ». Deuxièmement, une analyse en composantes principales a été effectuée pour attribuer à chaque variable les poids suivants : chaque valeur d'intensité de la violence policière est multipliée par 0.261 (en cas de décès), 0.423 (en cas de blessure), 0.402 (en cas d'arrestation) ; pour les variables dichotomiques, les poids sont les suivants : État d'urgence (0.631), Moyens supplémentaires pour la police (0.603), Poursuites et exécutions extrajudiciaires (0.583), Interdiction des grèves (0.383), Interdiction de la presse (0.292), Durcissement du climat politique (0.253) et Fermeture des écoles (0.092).

Tableau 22 : Protestations civiles

- Grèves (secteur public, écoles, secteur privé)
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = 1 grève ou 1-1 000 grévistes
 - 2 = 2 grèves ou 1 001-5 000 grévistes
 - 3 = 3 grèves ou plus de 5 000 grévistes
- Manifestations
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = 1 manifestation ou 1-4 999 manifestants
 - 2 = 2 manifestations ou 5 000-9 999 manifestants
 - 3 = 3 manifestations ou au moins 10 000 manifestants

Tableau 23 : Violences civiles

- Troubles et violences : nombre de morts et de blessés
 - 0 = aucun
 - 1 = 1-9 morts ou 1-49 blessés
 - 2 = 10-99 morts ou 50-499 blessés
 - 3 = au moins 100 morts ou au moins 500 blessés

Tableau 24 : Durcissement politique

- État d'urgence (0 ou 1)
- Arrestations et incarcérations politiques (de manifestants, journalistes, acteurs de l'opposition) ou pour toute autre raison politique
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = entre 1 et 9,
 - 2 = entre 10 et 99,
 - 3 = au moins 100.
- Moyens supplémentaires pour la police, propagande ou censure
- Durcissement du climat politique (expulsions, limogeages, couvre-feu, dissolution de partis, etc.)
- Violences policières : nombre de morts et de blessés
 - 0 = aucun
 - 1 = 1-9 morts ou 1-49 blessés
 - 2 = 10-99 morts ou 50-499 blessés
 - 3 = au moins 100 morts ou au moins 500 blessés



- Poursuites et exécutions extrajudiciaires (0 ou 1)
- Interdiction des grèves et des manifestations (0 ou 1)
- Interdiction de la presse ou des débats publics (0 ou 1)
- Fermeture d'écoles pour raison politique (0 ou 1)

Tableau 25 : Projections démographiques

Les tendances démographiques sont projetées selon la variante intermédiaire.

Ratio d'activité : le ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population en âge dépendant (moins de 15 ans ou plus de 65 ans). Celui-ci est l'inverse du ratio de dépendance.

Cohorte annuelle des nouveaux entrants sur le marché du travail : la taille de la population qui arrive en âge de travailler (15 ans) chaque année. Celle-ci est calculée en prenant la population âgée de 15 à 24 ans, et en la divisant par dix.

La population active : la population des personnes des deux sexes qui fournit l'offre de travail pour la production des biens et des services durant une période donnée.

Notes

1. Dessus, S., D. Lafay et C. Morrisson (1998), "A Politico-economic Model for Stabilisation in Africa", *Journal of African Economies*.
2. Les pays suivants font partie de cet échantillon : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.



Tableau 1. Indicateurs de base, 2014

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop./km ²)	Produit intérieur brut (en millions de dollars PPA)	PIB par habitant en PPA	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 2006-2014)
Algérie	39 929	2 382	17	551 720	13 818	2.8
Angola	22 137	1 247	18	175 540	7 930	7.0
Bénin	10 600	115	92	19 847	1 872	4.3
Botswana	2 039	582	4	33 622	16 493	4.8
Burkina Faso	17 420	274	64	30 081	1 727	6.1
Burundi	10 483	28	377	8 396	801	4.4
Cabo Verde	504	4	125	3 286	6 525	3.7
Cameroun	22 819	475	48	67 225	2 946	3.8
République centrafricaine	4 709	623	8	2 861	607	-1.3
Tchad	13 211	1 284	10	29 851	2 260	4.7
Comores	752	2	404	1 211	1 609	2.2
Congo	4 559	342	13	28 090	6 162	4.8
Congo, Rép. dém.	69 360	2 345	30	55 731	804	6.6
Côte d'Ivoire	20 805	322	65	71 952	3 458	3.7
Djibouti	886	23	38	2 858	3 225	4.9
Égypte*	83 387	1 001	83	945 388	11 337	4.3
Guinée équatoriale	778	28	28	25 331	32 557	2.1
Érythrée	6 536	118	56	7 855	1 202	1.8
Éthiopie	96 506	1 104	87	139 434	1 445	10.6
Gabon	1 711	268	6	34 280	20 032	4.3
Gambie	1 909	11	169	3 362	1 761	3.3
Ghana	26 442	239	111	109 392	4 137	7.0
Guinée	12 044	1 246	49	15 312	1 271	2.4
Guinée-Bissau	1 746	36	48	2 502	1 433	3.0
Kenya	45 546	580	78	134 711	2 958	6.5
Lesotho	2 098	30	69	5 589	2 665	4.9
Libéria	4 397	111	39	3 771	858	7.4
Libye	6 253	1 760	4	103 267	16 514	3.2
Madagascar	23 572	587	40	33 642	1 427	2.8
Malawi	16 829	118	142	13 755	817	6.3
Mali	15 768	1 240	13	27 101	1 719	3.9
Mauritanie	3 984	1 031	4	12 856	3 226	4.7
Maurice	1 249	2	612	23 422	18 751	4.0
Maroc	33 493	447	75	254 362	7 595	4.4



Tableau 1. Indicateurs de base, 2014 (suite)

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop / km ²)	Produit intérieur brut (en millions de dollars PPA)	PIB par habitant en PPA	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 2006-2014)
Mozambique	26 473	799	33	29 757	1 124	7.3
Namibie	2 348	824	3	23 592	10 048	4.7
Niger	18 535	1 267	15	17 666	953	5.6
Nigeria	178 517	924	193	1 057 831	5 926	6.3
Rwanda	12 100	26	459	18 704	1 546	7.6
Sao Tomé-et-Principe	198	1	206	612	3 093	5.6
Sénégal	14 548	197	74	33 678	2 315	3.4
Seychelles	93	0.460	203	2 304	24 694	5.2
Sierra Leone	6 205	72	86	12 893	2 078	8.1
Somalie	10 806	638	17
Afrique du Sud	53 140	1 219	44	683 147	12 856	2.8
Soudan du Sud	11 739	644	18	23 306	1 985	...
Soudan	38 764	1 879	21	159 510	4 115	4.1
Swaziland	1 268	17	73	8 672	6 841	2.1
Tanzanie	50 757	947	54	92 532	1 823	6.9
Togo	6 993	57	123	10 182	1 456	4.2
Tunisie	11 117	164	68	125 149	11 258	3.2
Ouganda	38 845	242	161	66 650	1 716	6.3
Zambie	15 021	753	20	61 786	4 113	7.8
Zimbabwe	14 599	391	37	26 877	1 841	2.4
AFRIQUE	1 136 526	30 066	38	5 432 451	4826	4.8

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Population : Nations Unies, Division de la population, Département des Affaires économiques et sociales, *World Population Prospects, The 2012 Revision*.
Département des statistiques BAfD ; diverses autorités nationales; estimations et prévisions du Département des statistiques BAfD.



Tableau 2. Taux de croissance du PIB en volume, 2006-16

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Algérie	1.7	3.4	2.4	1.6	3.6	2.8	3.3	2.8	4.0	3.9	4.0
Angola	11.5	14.0	11.2	2.4	3.4	3.9	5.2	6.8	4.5	3.8	4.2
Bénin	3.8	4.6	5.0	2.7	2.6	3.3	5.4	5.6	5.5	5.6	6.0
Botswana	8.0	8.7	3.9	-7.8	8.6	6.2	4.3	5.9	5.2	4.5	4.3
Burkina Faso	6.3	4.1	5.8	2.9	8.4	6.6	9.0	6.6	5.0	5.5	7.0
Burundi	5.4	3.4	4.9	3.8	5.1	4.2	4.0	4.5	4.7	4.7	5.0
Cabo Verde	9.1	9.2	6.7	-1.3	1.5	4.0	1.2	0.7	2.0	3.1	3.6
Cameroun	3.2	3.3	2.9	1.9	3.3	4.1	4.6	5.5	5.3	5.4	5.5
République centrafricaine	4.8	4.6	2.1	1.7	3.0	3.3	4.1	-36.0	1.0	5.4	4.0
Tchad	0.6	3.1	2.5	2.8	13.6	0.1	8.9	3.9	7.2	9.0	5.0
Comores	2.6	0.8	0.6	1.1	2.2	2.5	3.0	3.5	3.5	3.6	3.6
Congo	6.2	-1.6	5.9	7.5	8.7	3.4	3.8	3.3	6.0	6.8	7.3
Congo, Rép. dém.	5.6	6.3	6.2	2.8	7.2	6.9	7.2	8.5	8.9	9.0	8.2
Côte d'Ivoire	0.7	1.6	2.3	3.8	2.4	-4.7	9.8	8.7	8.3	7.9	8.5
Djibouti	4.8	5.1	5.8	5.0	3.5	4.5	4.8	5.0	5.9	6.0	6.2
Égypte*	6.8	7.1	7.2	4.9	4.8	1.8	2.2	2.1	2.2	3.8	4.3
Guinée équatoriale	1.3	13.1	12.3	-8.1	-1.3	5.0	3.2	-4.8	-2.1	-8.7	1.9
Érythrée	-1.0	1.4	-9.8	3.9	2.2	8.7	7.0	1.3	2.0	2.1	2.0
Éthiopie	11.5	11.8	11.2	10.0	10.6	11.4	8.7	9.8	10.3	8.5	8.7
Gabon	1.2	4.8	5.3	-2.7	6.9	7.0	5.3	5.6	5.1	4.6	4.7
Gambie	1.1	3.6	5.7	6.4	6.5	-4.3	5.3	4.3	-0.7	4.2	5.2
Ghana	6.1	6.5	8.4	4.0	3.4	14.0	9.3	7.3	4.2	3.9	5.9
Guinée	2.5	1.8	4.9	-0.3	1.9	3.9	3.8	2.3	0.6	0.9	4.3
Guinée-Bissau	2.3	3.2	3.2	3.3	4.4	9.0	-2.2	0.9	2.6	3.9	3.7
Kenya	6.7	7.1	7.4	6.0	7.0	6.4	6.9	5.7	5.3	6.5	6.3
Lesotho	4.1	4.9	5.1	4.5	5.6	4.3	6.0	5.7	4.3	4.7	5.1
Libéria	9.1	13.0	6.2	5.4	6.3	7.9	8.3	8.7	1.8	3.8	6.4
Libye	6.5	6.4	2.7	-0.8	5.0	-62.1	104.5	-13.6	-19.8	14.5	6.3
Madagascar	5.4	6.5	7.2	-3.5	0.1	1.5	2.5	2.4	3.0	4.0	5.1
Malawi	7.7	5.5	8.6	7.6	9.5	3.8	2.1	6.1	5.7	5.5	5.7
Mali	5.3	4.3	5.0	4.5	5.8	2.7	0.0	1.7	5.8	5.4	5.1
Mauritanie	11.4	1.0	3.5	-1.2	4.7	3.6	7.0	5.7	6.4	5.6	6.8
Maurice	3.9	5.4	5.5	3.1	4.2	3.9	3.2	3.2	3.2	3.5	3.6
Maroc	7.8	2.7	5.6	4.8	3.6	5.0	2.7	4.7	2.7	4.5	5.0



Tableau 2. Taux de croissance du PIB en volume, 2006-16 (suite)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Mozambique	8.7	7.3	6.8	6.5	7.1	7.4	7.1	7.4	7.6	7.5	8.1
Namibie	7.1	5.4	2.6	0.3	6.0	5.1	5.2	5.1	5.3	5.6	6.4
Niger	5.8	3.1	9.6	-0.7	8.4	2.3	11.1	4.1	7.1	6.0	6.5
Nigéria	6.0	6.4	6.0	7.0	10.6	4.9	4.3	5.4	6.3	5.0	6.0
Rwanda	9.2	7.6	11.2	6.2	6.3	7.5	8.8	4.7	7.0	7.5	7.5
Sao Tomé-et-Principe	12.6	2.0	9.1	4.0	4.5	4.9	4.0	4.0	4.9	5.1	5.4
Sénégal	2.5	4.9	3.7	2.4	4.2	1.7	3.4	3.5	4.5	4.6	5.0
Seychelles	9.4	10.4	-2.1	-1.1	5.9	7.9	6.0	6.6	3.8	3.7	3.6
Sierra Leone	4.2	8.0	5.2	3.2	5.3	6.0	15.2	20.1	6.0	-2.5	2.8
Somalie
Afrique du Sud	5.6	5.4	3.2	-1.5	3.0	3.2	2.2	2.2	1.5	2.0	2.5
Soudan du Sud	-26.7	30.7	-7.5	15.5
Soudan	7.7	5.8	3.8	4.5	6.5	0.9	0.5	3.6	3.4	3.1	3.7
Swaziland	3.3	3.5	2.4	1.3	1.9	-0.6	1.9	3.0	2.5	2.6	2.4
Tanzanie	6.7	7.1	7.4	6.0	7.0	6.4	6.9	7.3	7.2	7.4	7.2
Togo	3.9	2.1	2.4	3.4	4.0	4.8	5.8	5.4	5.5	5.7	5.9
Tunisie	5.7	6.3	4.5	3.1	2.6	-1.9	3.9	2.3	2.4	3.0	4.1
Ouganda	7.0	8.1	10.4	4.1	6.2	6.4	3.6	4.7	5.9	6.3	6.5
Zambie	7.9	8.4	7.8	9.2	10.3	7.6	6.3	6.7	5.7	6.5	6.6
Zimbabwe	-3.5	-3.7	-17.7	5.3	11.4	11.9	10.6	4.5	3.1	3.2	3.3
AFRIQUE	5.8	6.0	5.4	3.4	5.7	2.8	6.7	3.5	3.9	4.5	5.0

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Département des statistiques BAFD ; diverses autorités nationales; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAFD.



Tableau 3. Taux de croissance et composition de la demande, 2013-16

		2013				2014 (e)				2015 (p)				2016 (p)								
Consommation finale		Formation brute de capital fixe		Secteur externe		Consom- mation finale : total		Formation brute de capital : total		Expor- tations		Importa- tions		Consom- mation finale : total		Formation brute de capital : total		Expor- tations		Importa- tions		
Privée	Publique	Privée	Publique	Expor- tations	Importa- tions	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	Privée	Publique	
En pourcentage du PIB																						
Taux de croissance réel																						
Algérie	34.8	19.0	14.7	28.6	33.4	30.5	10.0	8.0	-4.9	11.4	10.7	8.0	-4.7	14.0	6.8	6.0	-2.3	6.8				
Angola	29.6	26.1	4.4	19.3	48.6	28.0	2.3	4.1	5.6	2.3	-2.4	-6.5	17.5	3.9	1.1	3.0	6.4	2.2				
Bénin	76.6	11.3	18.6	8.7	18.3	33.5	7.8	4.7	1.4	7.7	7.9	5.5	2.0	8.8	7.7	6.2	3.3	8.8				
Botswana	50.2	20.5	25.0	9.0	55.2	59.9	0.1	1.7	7.9	-0.6	2.4	4.6	5.2	2.7	0.3	4.6	6.7	2.2				
Burkina Faso	58.0	20.1	17.7	11.5	24.7	32.0	6.9	-4.9	5.0	-0.3	4.4	4.7	6.9	3.1	6.7	9.7	6.4	8.6				
Burundi	79.7	15.2	14.2	16.5	8.4	34.0	5.8	8.0	0.8	9.2	6.3	5.1	3.0	8.4	7.0	5.1	2.6	8.9				
Cabo Verde	65.1	18.0	15.9	12.6	36.7	48.3	3.9	-0.9	0.6	2.2	-0.5	-3.1	7.6	-3.1	3.3	-2.7	7.1	2.3				
Cameroun	77.1	11.6	17.2	2.3	27.1	35.3	5.8	8.0	2.7	6.0	4.6	7.6	5.8	4.9	5.6	9.1	3.2	6.2				
République centrafricaine	92.8	10.1	7.0	1.7	14.3	25.9	3.9	22.0	-25.9	5.5	3.3	12.6	13.2	3.7	2.2	10.2	10.6	2.8				
Tchad	57.0	13.8	19.2	18.1	36.3	44.4	7.5	12.5	4.0	9.6	11.8	20.0	-3.7	13.8	2.5	2.0	12.8	2.8				
Comores	104.2	15.6	10.5	9.8	15.0	55.1	4.4	12.6	3.1	8.1	2.5	1.6	2.6	0.6	4.9	3.9	2.4	5.8				
Congo	27.6	14.4	32.0	21.6	76.2	71.8	-3.4	20.6	4.3	10.0	8.0	3.1	11.7	7.9	8.9	3.7	9.1	6.6				
Congo, Rép. dém.	77.7	7.2	14.9	6.4	36.5	42.7	7.4	13.4	7.8	7.7	4.5	15.3	10.7	6.7	9.9	15.2	4.9	11.5				
Côte d'Ivoire	71.8	8.4	10.9	6.1	41.6	38.8	10.8	12.6	3.7	10.1	10.3	5.5	3.5	7.4	13.8	6.9	0.8	11.0				
Djibouti	77.5	23.7	13.5	15.1	32.9	62.7	3.7	14.7	2.7	5.0	6.9	10.9	1.0	7.0	6.7	9.1	2.3	6.4				
Égypte*	80.9	11.7	8.3	5.8	18.1	24.8	0.8	7.9	2.1	1.7	3.1	10.6	2.1	5.4	4.7	8.6	2.9	7.5				
Guinée équatoriale	8.0	5.1	15.9	21.0	91.8	41.8	18.9	4.6	-1.1	4.7	47.6	0.0	-4.6	8.1	-4.4	0.0	5.4	1.5				
Éthiopie	72.5	8.3	9.1	26.7	12.5	29.1	10.4	14.6	1.4	12.4	12.0	7.1	0.7	12.7	11.8	4.8	2.6	10.6				
Gabon	37.8	8.3	19.4	9.7	55.1	30.3	10.9	9.0	-3.0	6.2	6.8	5.1	3.0	6.4	4.3	3.4	4.2	2.5				
Gambie	91.5	9.8	10.9	7.0	33.3	52.5	-0.2	2.4	0.0	1.9	3.9	5.3	2.8	3.4	3.1	15.1	4.0	4.2				
Ghana	71.4	16.4	20.3	4.8	33.4	46.3	3.8	5.7	1.3	2.8	7.5	6.6	0.5	12.1	9.8	10.4	5.2	16.8				
Guinée	91.7	11.1	13.8	5.4	25.0	47.0	-3.3	9.3	-0.4	-1.1	-4.6	1.7	7.4	-2.8	7.1	0.1	-4.6	1.4				
Guinée-Bissau	93.7	9.0	2.3	2.3	14.4	21.7	2.9	-0.7	1.0	2.2	1.3	3.2	6.7	-5.2	4.5	3.2	1.8	6.1				
Kenya	81.2	14.3	15.6	4.6	18.0	33.7	2.0	3.7	17.4	4.1	11.2	1.5	-0.2	9.5	10.4	1.5	-0.7	8.9				
Lesotho	92.7	34.4	18.5	13.9	39.6	99.1	-2.0	5.3	4.6	-4.6	4.5	5.3	0.3	3.4	3.3	5.4	2.8	1.8				
Libéria	49.7	23.5	50.2	7.0	28.8	59.2	-2.7	4.9	7.9	-3.6	7.6	4.9	6.1	19.3	12.5	4.9	7.7	32.3				
Libye	19.7	41.9	12.6	8.6	62.9	45.7	-16.1	12.5	-30.5	-12.0	-15.5	-23.0	56.3	-3.6	3.4	18.0	16.4	23.5				
Madagascar	88.5	8.6	12.9	2.9	30.1	43.0	3.9	3.9	0.6	3.1	10.8	-6.7	2.3	9.7	14.1	1.8	3.4	18.2				
Malawi	87.9	14.6	5.9	9.5	21.0	38.9	4.7	5.0	12.6	3.8	6.1	3.6	3.1	6.1	6.4	6.6	2.7	7.9				
Mali	65.5	17.5	11.8	8.8	27.5	31.1	9.3	6.0	2.0	12.6	8.0	3.2	-0.8	6.8	5.8	7.8	2.6	7.3				



Tableau 3. Taux de croissance et composition de la demande, 2013-16 (cont.)

		2013				2014 (e)			2015 (p)			2016 (p)							
Consommation finale		Formation brute de capital fixe		Secteur externe		Consom- mation finale : total			Formation brute de capital : total			Consom- mation finale : total							
Privée	Publique	Privée	Publique	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations				
En pourcentage du PIB																			
Taux de croissance réel																			
Mauritanie	103.2	20.3	0.2	0.1	55.7	79.5	-2.0	8.6	1.3	-9.0	7.5	10.7	1.0	6.3	7.4	10.7	2.2	5.9	
Maurice	73.8	14.4	19.0	5.0	54.3	66.5	3.1	3.8	1.8	2.1	4.3	7.3	2.0	4.4	3.3	6.4	3.7	4.2	
Maroc	60.1	19.0	30.2	4.0	33.6	46.9	3.9	6.0	0.9	5.7	10.7	6.0	-0.3	12.9	6.6	6.0	2.5	6.8	
Mozambique	69.7	20.4	13.8	6.2	30.2	40.3	3.9	14.5	11.5	7.0	15.6	13.3	-0.3	19.3	8.3	9.2	9.3	10.0	
Namibie	66.0	27.6	16.4	8.1	43.0	61.1	4.6	-4.5	4.9	-0.4	4.0	5.6	6.4	3.6	5.3	51.1	1.9	19.3	
Niger	70.0	13.6	20.3	14.2	23.3	41.4	11.3	-2.6	5.7	7.1	7.1	8.5	3.5	8.7	8.0	7.3	3.9	8.8	
Nigéria	72.2	8.1	9.4	5.3	18.0	13.0	4.6	3.4	12.8	1.4	6.3	7.6	-4.3	4.5	4.8	4.6	12.6	4.9	
Rwanda	74.4	14.2	11.5	15.0	15.6	30.7	7.9	2.6	6.1	4.7	11.1	6.4	1.9	13.1	9.3	7.6	2.4	9.9	
Sao Tomé-et-Principe	92.8	13.8	19.9	13.3	10.4	50.2	4.9	5.4	3.9	5.1	4.1	7.5	5.6	5.6	4.7	10.0	3.0	7.7	
Sénégal	78.4	15.5	20.8	6.4	28.0	49.1	4.2	5.3	1.9	2.7	4.1	5.3	2.3	2.6	5.6	5.3	2.0	4.6	
Seychelles	44.6	28.2	28.5	9.1	78.2	88.6	2.5	2.8	5.7	3.5	7.5	9.2	5.0	11.8	2.9	9.1	5.4	7.0	
Sierra Leone	79.7	8.7	7.1	5.6	44.7	45.8	8.9	-1.4	4.9	6.9	-13.9	11.7	2.4	-10.7	-4.5	11.8	5.2	-2.0	
Somalie
Afrique du Sud	60.6	21.5	13.1	7.0	31.0	33.2	1.5	0.5	0.1	-0.2	3.0	3.7	0.5	4.5	2.8	4.0	2.1	3.9	
Soudan du Sud
Soudan	79.1	7.5	15.4	4.6	9.5	16.1	0.9	6.1	7.3	-3.0	2.7	5.8	0.4	3.8	2.0	5.3	3.6	-1.8	
Swaziland	77.8	20.9	5.0	4.6	55.7	64.0	1.1	14.2	0.7	0.7	8.6	7.5	1.6	12.6	2.8	7.6	2.0	3.8	
Tanzanie	68.0	16.2	20.7	8.2	17.7	30.8	7.9	9.2	3.5	8.7	13.9	9.2	0.9	21.7	9.2	9.2	3.4	11.9	
Togo	81.9	15.1	15.4	8.6	46.0	67.0	4.5	5.8	6.7	5.0	5.8	4.0	3.5	3.6	7.7	4.8	4.4	7.0	
Tunisie	69.0	18.8	13.5	8.3	46.9	56.5	2.9	5.0	-0.1	2.3	4.3	6.2	1.8	5.9	4.4	6.2	3.7	5.4	
Ouganda	72.4	8.2	23.7	5.3	20.3	29.9	6.3	11.2	5.0	11.2	6.9	11.7	4.8	12.0	4.1	11.8	7.0	6.6	
Zambie	50.0	12.5	35.1	3.5	41.7	42.8	3.0	8.8	3.8	2.5	7.2	6.0	3.0	3.4	6.8	9.1	3.6	6.1	
Zimbabwe	101.3	15.7	11.4	1.6	29.4	59.4	5.0	1.0	2.0	6.0	5.7	2.3	1.7	7.3	4.7	1.3	3.0	5.5	

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Département des statistiques BAfD ; diverses autorités nationales ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAfD.



Tableau 4. Opérations financières de l'État, 2013-16 (pourcentage du PIB)

	2013			2014 (e)			2015 (p)			2016 (p)		
	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global
Algérie	35.9	37.4	-1.5	33.5	40.6	-7.0	31.1	40.6	-9.5	30.7	38.9	-8.2
Angola	35.2	34.9	0.3	33.5	35.7	-2.2	28.5	39.1	-10.6	29.7	37.4	-7.7
Bénin	21.3	23.2	-1.9	21.6	22.7	-1.1	21.9	23.4	-1.5	21.7	23.5	-1.8
Botswana**	33.6	32.8	0.7	35.1	29.9	5.2	34.2	31.0	3.2	33.9	30.1	3.8
Burkina Faso	21.6	26.0	-4.4	19.9	23.6	-3.7	18.7	22.7	-4.0	20.3	24.1	-3.8
Burundi	30.8	30.4	0.4	28.9	30.1	-1.2	28.0	28.4	-0.4	28.3	28.7	-0.4
Cabo Verde	24.9	33.9	-9.0	26.1	34.1	-8.0	25.2	32.4	-7.1	25.3	31.6	-6.2
Cameroun	18.0	22.0	-4.1	17.7	22.8	-5.2	17.1	23.5	-6.4	16.8	22.6	-5.8
République centrafricaine	8.4	14.7	-6.3	18.8	22.0	-3.2	15.5	19.2	-3.8	14.7	18.4	-3.7
Tchad	20.4	23.1	-2.7	18.7	24.3	-5.6	17.6	22.8	-5.2	18.2	22.3	-4.1
Comores	43.7	25.5	18.2	25.6	26.2	-0.6	26.2	24.7	1.5	26.6	25.0	1.6
Congo	45.8	37.5	8.3	38.4	43.8	-5.4	34.3	41.3	-7.0	35.7	38.0	-2.3
Congo, Rép. dém.	17.4	19.2	-1.7	16.4	20.0	-3.7	16.2	20.1	-3.9	16.4	21.0	-4.6
Côte d'Ivoire	19.8	22.1	-2.3	19.6	21.8	-2.2	19.6	23.0	-3.4	19.4	23.3	-3.9
Djibouti	35.0	38.1	-3.1	33.4	35.9	-2.6	32.7	33.1	-0.5	32.1	32.3	-0.1
Égypte*	20.0	33.7	-13.7	22.7	35.4	-12.8	21.2	32.2	-11.0	20.8	29.3	-8.5
Guinée équatoriale	23.9	28.4	-4.5	23.3	30.4	-7.2	21.7	29.6	-7.9	21.7	29.8	-8.1
Érythrée	18.3	28.6	-10.3	18.6	29.4	-10.7	18.7	28.9	-10.3	18.7	28.6	-9.9
Éthiopie*	15.9	17.8	-1.9	15.1	17.7	-2.6	15.4	16.8	-1.4	15.0	15.9	-0.9
Gabon	26.8	29.9	-3.2	25.1	31.8	-6.6	22.7	35.9	-13.2	22.7	34.5	-11.8
Gambie	18.7	27.3	-8.6	22.2	30.9	-8.7	25.8	29.3	-3.5	23.7	25.2	-1.4
Ghana	16.8	26.3	-9.5	18.2	28.5	-10.4	19.4	29.0	-9.5	20.5	30.5	-9.9
Guinée	24.3	26.3	-2.1	24.8	29.0	-4.2	22.8	25.6	-2.8	21.5	25.6	-4.1
Guinée-Bissau	10.5	11.9	-1.4	19.5	21.7	-2.1	15.8	19.8	-3.9	16.3	19.6	-3.4
Kenya*	20.4	26.0	-5.6	21.6	29.6	-8.0	22.5	31.3	-8.8	22.2	30.5	-8.3
Lesotho**	58.7	53.9	4.8	55.4	54.4	1.0	52.5	50.2	2.3	50.8	49.2	1.5
Libéria*	28.9	30.5	-1.6	29.2	30.2	-1.1	26.0	32.7	-6.7	23.0	32.0	-9.0
Libye	58.7	64.9	-6.2	45.1	94.2	-49.1	54.3	83.9	-29.6	50.8	65.7	-14.8
Madagascar	10.9	14.9	-4.0	12.4	14.4	-2.0	13.5	15.6	-2.1	14.4	17.3	-2.9
Malawi*	30.5	30.7	-0.2	36.9	41.2	-4.3	36.2	39.9	-3.7	36.7	40.1	-3.4
Mali	18.6	25.5	-6.9	21.7	27.3	-5.6	19.9	25.0	-5.1	19.8	25.0	-5.1
Mauritanie	32.8	33.9	-1.1	31.0	34.4	-3.4	30.0	32.8	-2.8	28.7	30.4	-1.7



Tableau 4. Opérations financières de l'État, 2013-16 (pourcentage du PIB) (suite)

	2013			2014 (e)			2015 (p)			2016 (p)		
	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global
Maurice	21.4	24.9	-3.5	21.3	24.9	-3.6	20.8	24.1	-3.3	20.7	24.3	-3.6
Maroc	26.6	32.1	-5.5	27.3	32.3	-4.9	26.1	30.3	-4.2	25.8	29.5	-3.8
Mozambique	32.2	35.0	-2.9	31.4	41.4	-10.0	29.0	36.4	-7.4	29.0	35.7	-6.7
Namibie**	34.6	35.7	-1.1	37.9	32.9	5.0	36.6	30.4	6.2	35.1	30.3	4.8
Niger	22.6	24.9	-2.3	24.7	30.4	-5.7	23.4	31.2	-7.8	22.9	26.1	-3.2
Nigéria	16.3	15.2	1.1	14.9	14.8	0.1	10.5	15.0	-4.5	10.5	14.4	-3.9
Rwanda	23.5	28.5	-5.2	26.0	30.0	-4.3	25.1	30.2	-5.2	23.6	27.1	-3.6
Sao Tomé-et-Principe	26.0	37.3	-11.3	26.3	35.7	-9.4	25.1	32.3	-7.2	22.9	30.9	-8.0
Sénégal	22.2	27.7	-5.5	21.7	26.8	-5.1	21.2	25.7	-4.5	21.5	26.1	-4.6
Seychelles	34.2	33.2	0.9	33.5	32.5	1.0	29.8	29.0	0.9	29.2	29.2	0.0
Sierra Leone	13.3	15.7	-2.4	13.0	14.2	-1.2	13.9	17.1	-3.2	14.1	17.6	-3.5
Somalie
Afrique du Sud	29.2	33.0	-3.9	28.1	31.5	-3.4	28.1	31.7	-3.6	28.1	32.1	-3.9
Soudan du Sud	-12.8	-3.7	-5.9	-5.3
Soudan	9.9	12.2	-2.3	9.6	10.5	-0.9	9.2	10.2	-1.1	9.0	9.8	-0.8
Swaziland**	33.5	32.6	0.9	33.0	33.4	-0.3	34.5	35.1	-0.6	30.7	32.0	-1.3
Tanzanie*	20.8	27.7	-6.9	20.7	24.5	-3.8	20.7	26.9	-6.2	21.4	26.7	-5.3
Togo	25.3	29.7	-4.5	25.1	30.0	-4.9	25.4	28.5	-3.1	25.3	28.2	-2.9
Tunisie	26.5	31.2	-4.6	26.8	31.5	-4.7	26.7	31.2	-4.5	26.5	30.7	-4.2
Ouganda*	15.9	18.5	-2.6	15.4	20.3	-4.9	11.7	17.5	-5.8	12.0	17.0	-5.0
Zambie	18.4	25.1	-6.7	17.2	22.7	-5.5	16.8	21.9	-5.1	16.7	21.6	-4.9
Zimbabwe	27.7	30.2	-2.4	28.1	30.5	-2.4	27.9	29.1	-1.3	28.2	29.3	-1.1
AFRIQUE	24.6	28.1	-3.5	23.1	28.1	-5.0	21.2	27.5	-6.3	21.1	26.4	-5.3

Note : * Année fiscale juillet (n-1)/juin (n) ** Année fiscale avril (n)/mars (n+1).

Sources : Département des statistiques BAfD ; FMI ; diverses autorités nationales ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAfD.



Tableau 5. Indicateurs monétaires, 2013-16

	Inflation (%)			Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale) 2014			Réserves de change, or exclu. (millions de dollars) 2014		
	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2012	2013	2014	Niveau	% du PIB	Croissance 2013/2014	Stock en fin d'année	Éq. mois d'importation
Algérie	3.3	3.0	4.0	4.0	77.6	79.4	78.4	13626.5	77.5	14.1	183788.2	31.9
Angola	8.8	7.4	8.0	8.7	95.5	96.5	97.6	5366.7	37.3	21.1	27289.2	7.8
Bénin	1.0	-0.5	1.7	1.7	510.2	493.9	493.3	2362.1	54.8	17.1	894.2	3.5
Botswana	5.8	4.4	4.3	4.2	7.6	8.4	9.0	64.9	54.0	15.5	8697.6	13.8
Burkina Faso	0.5	0.9	1.5	1.7	510.2	493.9	493.8	2201.5	35.3	14.4	388.3	1.3
Burundi	9.0	6.7	4.9	5.7	1575.0	1539.1	1516.7	943.9	22.0	13.2	316.0	4.8
Cabo Verde	1.5	-0.4	2.2	2.4	85.8	83.1	83.0	144.2	86.0	4.8	510.9	7.2
Cameroun	2.1	2.2	2.4	2.2	510.5	494.0	493.9	3611.8	22.9	6.0	3380.7	3.2
République centrafricaine	6.6	11.2	4.1	3.9	510.5	494.0	493.9	226.9	26.9	3.1	164.6	3.3
Tchad	0.2	2.9	3.3	3.5	510.5	494.0	493.9	932.8	13.7	9.5	1155.7	1.9
Comores	1.6	1.6	2.5	2.6	382.6	370.5	370.3	96.3	36.7	7.2	170.1	5.1
Congo	4.6	3.0	3.4	2.4	510.5	494.0	493.4	2559.0	35.3	10.4	5549.6	6.4
Congo, Rép. dém.	0.8	1.2	1.8	4.7	919.8	919.8	925.3	3654.4	11.5	12.3	1557.0	1.5
Côte d'Ivoire	2.6	0.6	2.5	2.1	510.2	493.9	493.8	2596.9	15.5	13.0	4268.2	4.2
Djibouti	2.4	3.6	3.0	3.2	177.7	177.7	177.7	244.4	84.7	10.9	376.4	5.3
Égypte*	6.9	10.1	10.4	10.1	6.1	6.9	7.1	1517.4	78.1	17.1	12636.1	2.6
Guinée équatoriale	3.2	3.6	3.9	3.4	512.4	500.7	496.0	1975.2	23.7	9.0	4397.0	3.5
Érythrée	12.3	11.6	12.1	12.3	15.4	15.4	15.4	69.4	145.3	14.2	114.8	1.3
Éthiopie	13.5	8.1	9.0	9.0	17.7	18.6	19.7	293.2	27.6	25.1
Gabon	0.5	6.0	3.0	2.9	510.5	494.0	493.4	2472.9	24.8	9.4	2351.6	3.0
Gambie	5.2	6.1	5.3	5.3	31.1	33.4	32.5	21.1	58.0	15.0	159.3	4.1
Ghana	11.7	17.0	8.3	8.7	1.8	2.0	2.6	35.4	41.4	31.2	4253.1	3.1
Guinée	11.9	8.6	7.0	6.6	6986.1	6995.9	7004.6	14384.7	28.1	10.1	293.4	1.3
Guinée-Bissau	0.8	0.6	2.6	2.4	510.2	493.9	493.8	206.9	36.7	10.7	298.9	15.5
Kenya	7.9	7.0	5.5	5.3	84.5	86.1	87.8	2376.2	37.3	19.0	7910.6	5.2
Lesotho	5.3	6.6	6.0	5.5	8.2	9.7	10.9	9.9	47.1	14.5	1118.3	7.8
Libéria	7.6	9.9	7.4	7.0	1.0	1.0	1.0	0.6	28.7	-13.2	543.0	6.3
Libye	2.6	2.6	2.7	2.9	1.3	1.3	1.3	73.0	140.6	4.0	93485.2	39.7
Madagascar	5.8	6.0	7.1	5.2	2199.1	2218.3	2268.0	5894.4	23.8	140.3	773.8	2.5
Malawi	27.7	24.1	14.9	10.1	253.1	370.2	405.7	626.6	25.9	20.0	371.2	2.4
Mali	-0.6	0.9	2.1	2.7	510.2	493.9	493.8	2025.4	34.7	9.8	716.9	2.4



Tableau 5. Indicateurs monétaires, 2013-16 (suite)

	Inflation (%)					Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale) 2014		Réserves de change, or exclu. (millions de dollars) 2014		
	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2016 (p)	2012	2013	2014	Niveau	% du PIB	Croissance 2013/2014	Stock en fin d'année	Éq. mois d'importation
Mauritanie	4.1	3.5	4.6	4.5	4.5	296.6	302.1	306.0	527.8	31.6	12.4	831.4	1.7
Maurice	3.5	3.2	3.1	3.5	3.5	30.1	30.7	30.6	390.2	89.8	6.7	3627.6	5.5
Maroc	1.9	0.9	1.2	1.4	1.4	8.6	8.4	8.3	1066.3	110.6	4.5	19590.6	5.2
Mozambique	4.2	2.4	5.1	5.6	5.6	29067.6	28373.0	30104.1	191.4	0.0	19.0	3018.9	5.9
Namibie	6.0	5.3	4.1	5.0	5.0	8.2	9.7	10.8	81.6	64.3	10.5	1208.7	2.2
Niger	1.1	0.5	1.3	1.0	1.0	512.4	500.7	496.0	1000.5	25.9	13.4	1191.4	4.6
Nigéria	8.6	8.1	8.3	7.6	7.6	157.5	157.3	165.2	16162.9	17.8	3.5	46442.2	4.4
Rwanda	4.2	2.0	3.8	5.0	5.0	614.3	646.6	679.0	1161.1	24.1	12.9	933.7	5.6
Sao Tomé-et-Principe	8.1	6.3	5.2	4.4	4.4	19068.4	18450.0	18447.7	2369.5	37.2	10.7	63.9	5.8
Sénégal	0.7	-0.4	2.0	0.0	0.0	510.2	493.9	493.8	3366.7	47.0	7.7	2012.0	3.9
Seychelles	4.5	3.5	3.5	3.0	3.0	13.7	12.1	12.3	10.5	59.0	12.4	464.7	6.1
Sierra Leone	9.8	10.0	9.4	8.3	8.3	4344.0	4332.5	4434.1	4900.2	19.4	17.8	571.6	3.0
Somalie
Afrique du Sud	5.7	6.1	4.9	5.3	5.3	8.2	9.7	10.8	2714.3	75.3	7.8	44471.5	5.1
Soudan du Sud	22.7	-5.6	11.2	5.0	5.0	7.0	...	8.3	416.8	...
Soudan	36.1	37.7	21.8	21.3	21.3	3.6	4.8	5.7	79.1	16.1	19.1	181.5	0.2
Swaziland	5.6	5.7	5.4	5.4	5.4	8.2	9.7	10.4	12.5	31.7	11.2	690.8	4.1
Tanzanie	7.9	6.8	5.1	5.6	5.6	1571.7	1597.6	1642.0	18812.2	23.3	16.8	4310.3	4.3
Togo	1.8	0.9	1.7	2.7	2.7	510.5	494.0	493.9	1062.8	51.5	8.7	444.4	2.0
Tunisie	6.1	5.5	5.0	4.4	4.4	1.6	1.6	1.7	60.1	77.4	10.2	7246.2	3.9
Ouganda	5.0	5.4	5.9	5.4	5.4	2504.6	2586.9	2557.1	14767.3	22.1	11.3	3240.4	5.4
Zambie	7.0	7.9	7.6	7.6	7.6	5.1	5.4	6.2	37.0	19.7	19.1	2683.8	2.9
Zimbabwe	1.6	-0.1	0.6	1.5	1.5	4.0	38.0	3.3	603.8	1.4
AFRIQUE	7.0	7.2	6.8	6.7	6.7

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Sources : Département des statistiques BAFD ; autorités nationales ; Statistiques financières internationales du FMI ; estimations et prévisions des auteurs.



Tableau 6. Comptes courants, 2013-16

	Balance commerciale (millions USD)			Balance courante (millions USD)			Balance courante (% du PIB)					
	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Algérie	9 309	-3 832	-20 658	-25 210	794	-8 881	-17 508	-20 531	0,4	-4,0	-7,7	-8,2
Angola	41 903	39 561	24 641	32 495	8 348	3 916	-7 780	-3 217	5,8	2,7	-5,9	-2,2
Bénin	-1 527	-1 671	-1 744	-1 878	-1 203	-1 332	-1 366	-1 506	-14,5	-15,2	-15,1	-15,2
Botswana	241	401	575	744	1 535	1 059	996	1 139	10,4	7,9	7,1	7,6
Burkina Faso	-666	-703	-258	-406	-1 346	-1 349	-1 050	-1 256	-10,4	-10,7	-8,7	-9,6
Burundi	-590	-585	-560	-636	-223	-270	-148	-225	-8,3	-9,5	-4,5	-6,1
Cabo Verde	-627	-707	-538	-560	-63	-182	-156	-152	-3,5	-9,0	-8,6	-7,9
Cameroun	-197	-381	-398	-528	-1 128	-1 339	-1 234	-1 399	-3,8	-4,2	-4,3	-4,5
République centrafricaine	-112	-155	-116	-105	-46	-88	-129	-109	-3,0	-5,2	-8,2	-6,4
Tchad	785	231	485	716	-1 269	-1 277	-1 411	-1 384	-9,9	-9,3	-10,0	-9,2
Comores	-207	-216	-185	-203	-37	-55	-43	-57	-5,7	-7,8	-6,9	-8,5
Congo	4 655	4 232	3 688	4 151	-646	-930	-1 137	-886	-4,7	-6,3	-8,2	-5,9
Congo, Rép. dém.	-49	-21	1 882	1 501	-3 035	-2 887	-1 584	-1 964	-10,2	-8,4	-4,1	-4,4
Côte d'Ivoire	3 813	3 382	3 486	3 597	-486	-1 042	-607	-878	-1,6	-3,1	-1,9	-2,5
Djibouti	-600	-636	-614	-677	-346	-318	-280	-320	-23,8	-19,6	-15,5	-16,1
Égypte*	-30 695	-32 102	-34 155	-37 156	-6 190	-2 169	-10 378	-15 265	-2,4	-0,8	-3,4	-4,3
Guinée équatoriale	10 674	9 767	8 263	8 482	-1 359	-1 671	-1 342	-1 265	-8,1	-9,9	-8,4	-7,7
Erythrée	-188	-192	-252	-252	12	6	-52	-73	0,3	0,2	-1,2	-1,5
Ethiopie	-8 287	-10 316	-11 776	-13 759	-2 813	-4 652	-3 731	-5 324	-6,0	-8,6	-5,9	-7,2
Gabon	6 671	5 534	2 887	3 589	2 334	1 351	-1 496	-900	12,1	6,7	-8,1	-4,6
Gambie	-244	-257	-240	-183	-141	-119	-144	-112	-10,9	-12,7	-12,4	-10,5
Ghana	-4 079	-3 610	-5 506	-7 568	-5 796	-3 069	-4 773	-6 961	-11,9	-9,2	-12,7	-17,3
Guinée	-1 050	-1 229	-1 031	-1 323	-1 408	-1 914	-1 770	-2 350	-22,0	-26,2	-23,5	-28,2
Guinée-Bissau	-40	-25	-2	-6	-48	-6	-8	-13	-4,1	-0,5	-0,8	-1,2
Kenya	-7 053	-10 225	-9 138	-11 241	-1 597	-5 462	-6 530	-10 427	-2,9	-7,5	-7,9	-11,2
Lesotho	-1 116	-871	-849	-900	-179	-66	-47	-117	-7,9	-3,4	-2,1	-5,1
Libéria	-331	-345	-513	-394	-842	-749	-1 008	-886	-43,5	-36,5	-44,8	-35,8
Libye	19 966	1 408	2 619	5 881	9 972	-9 562	-6 390	-3 302	13,6	-23,3	-17,5	-6,6
Madagascar	-818	-813	-920	-1 087	-571	-250	-483	-536	-5,4	-2,3	-3,7	-3,6
Malawi	-276	-1 634	-1 812	-2 631	-202	-1 420	-1 225	-2 021	-18,4	-19,2	-17,8	-17,6
Mali	-290	-764	-604	-835	-202	-736	-605	-431	-1,8	-6,2	-5,5	-3,7
Mauritanie	-393	-607	-665	-799	-1 152	-717	-1 223	-946	-24,8	-24,7	-7,6	-23,0



Tableau 6. Comptes courants, 2013-16 (suite)

	Balance commerciale (millions USD)			Balance courante (millions USD)			Balance courante (% du PIB)					
	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
Maurice	-2 267	-2 535	-2 224	-2 549	-1 067	-1 164	- 872	-1 118	-8,9	-8,2	-5,9	-7,1
Maroc	-20 356	-18 897	-17 121	-18 835	-7 863	-6 962	-7 628	-7 418	-7,3	-6,0	-6,1	-5,6
Mozambique	-4 464	-4 857	-6 380	-6 678	-6 167	-6 479	-8 680	-10 027	-37,2	-39,2	-45,7	-46,8
Namibie	-1 964	-1 639	-1 297	-2 387	- 629	- 467	- 216	- 212	-5,1	-4,0	-1,7	-1,4
Niger	- 482	- 489	- 469	- 566	-1 212	-1 583	-1 859	-1 740	-16,6	-20,3	-22,8	-19,7
Nigéria	43 411	40 381	8 409	16 702	19 984	14 295	-21 257	-19 587	3,9	2,6	-3,7	-3,0
Rwanda	-1 148	-1 247	-1 251	-1 143	- 537	- 833	- 895	- 788	-7,1	-11,8	-11,1	-8,9
Sao Tomé-et-Principe	-5 495	-4 959	-3 690	-3 984	- 57	- 59	- 40	- 52	-18,3	-17,0	-10,7	-12,9
Sénégal	- 63	- 65	- 56	- 67	-1 598	-1 356	-1 199	-1 223	-10,8	-9,3	-8,8	-8,6
Seychelles	-426	-402	-383	-371	-215	-179	-199	-190	-15,2	-12,3	-11,8	-10,6
Sierra Leone	- 954	-1 041	- 706	- 676	-1 830	-2 025	-1 668	-2 068	-37,3	-35,6	-33,0	-40,6
Somalie
Afrique du Sud	-7 078	-9 669	-8 230	-10 917	-21 100	-19 288	-18 743	-19 355	-5,8	-5,8	-5,4	-5,2
Soudan du Sud	4,0	-2,5	0,9	2,8
Soudan	-3 938	-4 115	-3 888	-3 573	-5 831	-7 263	-6 454	-6 722	-8,7	-8,4	-6,8	-6,5
Swaziland	255	224	313	278	201	93	73	-20	5,3	2,4	1,7	-0,5
Tanzanie	-3 556	-3 539	-2 920	-3 706	-4 458	-5 424	-5 069	-5 078	-10,0	-11,0	-9,0	-8,1
Togo	- 946	- 831	- 680	- 762	- 367	- 248	- 254	- 288	-8,8	-5,9	-6,3	-6,6
Tunisie	-5 931	-6 151	-6 302	-7 242	-3 879	-3 626	-2 857	-2 838	-8,4	-7,9	-6,0	-5,5
Ouganda	-2 145	-2 099	-1 957	-2 025	-1 920	-1 372	-2 107	-2 306	-7,5	-5,2	-7,1	-7,7
Zambie	1 451	1 943	2 140	1 949	198	182	182	116	0,7	0,0	0,6	0,3
Zimbabwe	-3 115	-2 506	-2 189	-2 479	-3 429	-2 441	-2 177	-2 216	-25,4	-23,1	-17,8	-17,2
AFRIQUE	11 037	-31 170	-47 122	-49 843	-50 919	-92 564	-156 449	-166 731	-2,2	-3,7	-6,1	-5,8

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Sources : Département des statistiques BAfD ; Perspectives économiques mondiales, octobre 2014 (FMI).



Tableau 7. Exportations, 2013

Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Algérie	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (44.2 %)	Gaz naturel à l'état gazeux (19.9 %)	Huiles légères et préparations (9.0 %)	4
Angola	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (94.0 %)			1
Bénin	Coton, non cardé ni peigné (22.0 %)	Noix de cajou, en coques (15.5 %)	Graines et fruits oléagineux (11.0 %)	7
Botswana	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (76.0 %)	Diamants non industriels nda, non montés ni serties (6.5 %)	Mattes de nickel (6.4 %)	1
Burkina Faso	Coton, non cardé ni peigné (65.4 %)	Graines de sésame (8.3 %)	Or, sous formes semi-manufacturées (5.0 %)	3
Burundi	Café, non torréfié, non décaféiné (48.9 %)	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (13.4 %)	Minerais de niobium, tantale et de vanadium et ses concentrés (12.9 %)	3
Cabo Verde	Bateaux et autres engins flottants à dépecer (41.3 %)	Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares) (9.9 %)	Poissons entiers/en morceaux (8.6 %)	6
Cameroun	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (43.2 %)	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (8.9 %)	Bois tropicaux (7.1 %)	6
République centrafricaine	Bois tropicaux bruts (32.9 %)	Coton, non cardé ni peigné (16.8 %)	Diamants non triés ou non travaillés (14.5 %)	4
Tchad	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (96.1 %)			1
Comores	Clous de girofle (fruit entier, clous de girofle et tiges) (51.0 %)	Vanille (12.9 %)	Bateaux et autres engins flottants à dépecer (11.1 %)	3
Congo	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (83.5 %)	Cathodes et sections de cathodes (5.7 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (4.4 %)	1
Congo, Rép. dém.	Cathodes et sections de cathodes (39.3 %)	Cuivre non raffiné ; anodes en cuivre pour raffinage électrolytique (22.6 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (16.2 %)	3
Côte d'Ivoire	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (31.1 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (10.3 %)	Pâte de cacao, dégraissée (7.2 %)	11
Djibouti	Bois tropicaux (22.9 %)	Moutons (10.6 %)	Chèvres (10.6 %)	13
Égypte	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (24.5 %)	Gaz naturel, liquéfié (7.1 %)		80
Guinée équatoriale	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (66.5 %)	Gaz naturel, liquéfié (19.3 %)		2
Erythrée	Or (incl. or platiné), sous formes brutes (excl. poudre) (55.7 %)	Minerais de cuivre (26.3 %)	Argent (y compris argent doré ou de platine), sous forme brute (4.7 %)	2
Éthiopie	Café, non torréfié, non décaféiné (31.5 %)	Graines de sésame (19.5 %)	Fleurs coupées fraîches (11.5 %)	7
Gabon	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (73.8 %)	Minerais de manganèse et ses concentrés (8.5 %)	Bateaux et autres engins flottants à dépecer (5.3 %)	2
Gambie	Bois bruts, même écorcés, désaibliés ou équarris (47.2 %)	Velours de peluches par la trame de fibres artificielles (25.9 %)	Titanium minerais et concentrés (7.2 %)	3
Ghana	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (37.1 %)	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (18.7 %)	Forage submersible/plates-formes flottantes de production (6.0 %)	7
Guinée	Aluminium (43.1 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (34.8 %)		2
Guinée-Bissau	Noix de cajou, en coques (66.5 %)	Poisson congelé (9.6 %)	Saumon du Pacifique (4.3 %)	2



Tableau 7. Exportations, 2013 (suite)
Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Kenya	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (16.8 %)	Fleurs coupées fraîches (11.8 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (10.4 %)	49
Lesotho	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (32.2 %)	Pantalons et shorts hommes/garçons, en coton, autres qu'en bonneterie (12.3 %)	Fibres synthétiques (7.3 %)	13
Libéria	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (32.8 %)	Tankers (21.0 %)	Cauchoouc naturel techniquement spécifié (12.6 %)	5
Libye	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (81.9 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (6.6 %)	Gaz naturel, à l'état gazeux (5.9 %)	1
Madagascar	Nickel (18.5 %)	Vanille (6.8 %)	Crevettes grises et crevettes roses (5.2 %)	26
Malawi	Tabacs partiellement ou totalement écotés (54.5 %)	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (8.1 %)	Sucre brut, canne (7.6 %)	5
Mali	Coton, non cardé ni peigné (59.7 %)	Engrais minéraux/chimiques comprenant 3 éléments fertilisants : azote, ... (12.4 %)	Graines de sésame (5.4 %)	3
Mauritanie	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (50.8 %)	Minerais de cuivre et ses concentrés (14.2 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (10.1 %)	3
Maurice	Thons, entiers ou en morceaux, mais non hachés (15.2 %)	Sucre de canne /betterave, sous forme solide, n.d.a (11.9 %)	T-shirts, et autres vestes, en coton, en bonneterie (6.8 %)	36
Maroc	Ensembles de câbles d'ignition et d'autres types utilisés dans les véhicules, aéronautiques ou navires (8.3 %)	Acides phosphoriques et polyphosphoriques (6.3 %)	Hydrogénorthophosphate de diammonium (4.1 %)	62
Mozambique	Aluminium sous forme brute, sans alliage (26.7 %)	Huiles légères et préparations (13.4 %)	Charbon bitumineux, même pulvérisé, mais non aggloméré (7.3 %)	10
Namibie	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (20.2 %)	Filets de poisson (7.8 %)	Zinc non allié, sous forme brute (6.1 %)	19
Niger	Cigarettes avec tabac (73.4 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (15.5 %)	Huiles légères et préparations (5.7 %)	2
Nigéria	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (83.4 %)	Gaz naturel, liquéfié (10.6 %)	Café, non torréfié, non décatéiné (15.1 %)	1
Rwanda	Minerais de niobium, tantale et de vanadium et ses concentrés (43.0 %)	Mineral d'étain (16.5 %)		4
Sao Tomé-et-Principe	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (80.1 %)			1
Sénégal	Poissons frais, réfrigérés ou congelés (12.5 %)	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques (8.0 %)		31
Seychelles	Thons, entiers ou en morceaux, mais non hachés (56.7 %)	Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares) (8.4 %)	Thons obèses (Thunnus obesus) (8.2 %)	4
Sierra Leone	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (72.5 %)	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (8.7 %)	Uranium naturel et ses composés (7.0 %)	2
Somalie	Moutons (31.6 %)	Chèvres (27.2 %)	Bovins vivants autres que les animaux reproducteurs de race pure (12.0 %)	4



Tableau 7. Exportations, 2013 (suite)
Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Afrique du Sud	Or (incl. or platiné), sous formes brutes (excl. poudre) (16.6 %)	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (9.9 %)	Platine : sous forme brute ou en poudre (8.2 %)	35
Soudan du Sud	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (99.7 %)			1
Soudan	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (63.9 %)	Moutons (9.8 %)	Graines de sésame (9.3 %)	3
Swaziland	Mélanges de substances odoriférantes pour les industries alimentaires ou des boissons (25.7 %)	Sucre brut, canne (16.9 %)	Produits et préparations des industries chimiques/ autres produits chimiques des industries connexes (10.5 %)	20
Tanzanie	Tabacs partiellement ou totalement écotés (9.9 %)	Or (incl. or platiné), sous formes brutes (excl. poudre) (7.7 %)	Café, non torréfié, non décatéiné (5.3 %)	28
Togo	Or (incl. or platiné), sous formes brutes (excl. poudre) (12.5 %)	Huiles légères et préparations (10.6 %)	Énergie électrique (7.6 %)	13
Tunisie	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (11.1 %)	Ensembles de câbles d'ignition et d'autres types utilisés dans les véhicules, aéronautiques ou navires (6.8 %)	Pantalons et shorts hommes/garçons, en coton, autres qu'en bonneterie (4.7 %)	78
Ouganda	Café, non torréfié, non décatéiné (28.5 %)	Tabacs partiellement ou totalement écotés (6.2 %)	Filets de poissons et autre chair de poissons (4.7 %)	20
Zambie	Cathodes et sections de cathodes (63.6 %)	Tabacs partiellement ou totalement écotés (4.3 %)		5
Zimbabwe	Tabacs partiellement ou totalement écotés (36.3 %)	Ferro-chrome contenant en poids plus de 4 % de carbone (7.0 %)	Précieux minerais et concentrés métalliques (6.4 %)	14
AFRIQUE	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (46.8 %) [46.8 %]	Gaz naturel, liquéfiés (3.8 %) [13.7 %]	Gaz naturel à l'état gazeux (2.8 %) [6.9 %]	26

Notes : * Les produits sont retenus dans ce tableau lorsqu'ils comptent pour plus de 4 % des exportations totales.

** Les chiffres entre [] représentent les parts de l'Afrique dans les exportations mondiales des produits indiqués.

Sources: Département des statistiques BAFD, sur la base de données Comtrade (système harmonisé, Rev.2) – Division des statistiques des Nations Unies.



Tableau 8. Diversification et compétitivité, 2009-13

	Indice de diversification					Croissance moyenne annuelle des exportations (%)	Indice de compétitivité 2009-13 (%)	
	2009	2010	2011	2012	2013		Effet sectoriel	Effet compétitivité global
Algérie	3.8	4.0	3.6	3.6	3.9	9.6	8.7	-10.8
Angola	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	20.0	7.8	0.5
Bénin	7.1	6.1	7.4	8.5	9.1	25.9	13.5	0.8
Botswana	7.2	4.7	1.8	2.0	1.7	59.2	7.4	59.1
Burkina Faso	3.5	4.0	2.9	3.4	2.3	20.1	15.4	-6.9
Burundi	1.8	2.1	2.1	2.7	3.6	-0.8	-1.8	-10.6
Cameroun	5.3	4.9	5.3	4.3	4.7	9.0	0.8	-3.5
Cabo Verde	12.2	9.8	8.4	9.9	4.9	37.3	1.3	24.3
République centrafricaine	5.5	6.3	4.8	4.9	5.4	2.0	1.6	-11.2
Tchad	1.2	1.5	1.1	1.4	1.1	8.9	7.9	-10.6
Comores	4.7	4.3	2.3	2.7	3.3	17.7	7.8	-1.7
Congo	1.3	1.3	1.4	1.3	1.4	8.6	7.3	-10.4
Congo, Rép. dém.	6.4	5.2	5.1	3.8	4.2	42.3	-0.2	30.9
Côte d'Ivoire	6.7	7.7	6.4	8.0	8.0	7.1	-2.7	-1.9
Djibouti	6.8	3.6	4.7	7.9	11.5	-13.7	4.2	-29.6
Égypte	20.3	23.5	14.3	13.3	14.3	7.1	4.4	-8.9
Guinée équatoriale	1.9	1.7	1.8	1.7	2.1	14.9	10.4	-7.1
Érythrée	15.2	21.2	1.1	1.3	2.6	175.8	0.3	163.9
Éthiopie	5.8	4.3	4.2	5.0	6.4	14.3	1.3	1.4
Gabon	2.2	1.8	1.8	1.6	1.8	25.9	6.0	8.3
Gambie	5.1	11.4	7.8	3.7	3.4	36.2	8.6	16.0
Ghana	3.7	4.1	5.7	4.7	5.5	50.6	-6.5	45.5
Guinée	2.5	5.1	4.5	3.4	3.2	19.6	16.5	-8.5
Guinée-Bissau	1.2	3.1	2.0	1.4	2.2	47.5	11.6	24.3
Kenya	17.8	13.2	16.5	17.2	17.1	9.1	-2.7	0.1
Lesotho	6.4	7.6	6.3	7.4	7.6	22.3	1.9	13.1
Libéria	4.2	5.8	8.1	9.0	5.7	-3.0	-6.9	-7.8
Libye	1.6	1.5	1.4	1.3	1.5	2.7	8.2	-17.1
Madagascar	31.8	32.5	12.6	21.9	18.6	16.3	-0.4	5.0
Malawi	2.5	3.0	4.3	3.4	3.2	-1.6	-4.1	-9.1



Tableau 8. Diversification et compétitivité, 2009-13 (suite)

	Indice de diversification					Croissance moyenne annuelle des exportations (%)	Indice de compétitivité 2009-13 (%)	
	2009	2010	2011	2012	2013		Effet sectoriel	Effet compétitivité global
Mali	4.8	3.6	3.4	1.9	2.6	50.1	10.3	28.2
Mauritanie	4.4	3.6	3.6	3.8	3.4	15.0	6.5	-3.1
Maurice	18.5	23.9	21.7	19.3	18.9	9.1	0.3	-2.8
Maroc	59.3	48.0	39.8	36.0	45.6	14.9	-2.4	5.7
Mozambique	28.6	19.1	6.0	8.5	9.2	-3.5	0.7	-15.9
Namibie	25.7	75.4	12.0	8.9	15.1	0.2	0.9	-16.9
Niger	44.4	88.6	1.9	5.1	1.8	8.0	3.0	-6.6
Nigéria	3.4	2.8	1.4	1.4	1.4	4.1	7.5	-15.0
Rwanda	6.2	5.3	5.1	5.9	4.1	18.2	12.4	-5.8
Sao Tomé-et-Principe	3.8	5.4	3.2	2.4	1.6	-12.8	-2.0	-22.4
Sénégal	13.7	10.4	12.1	12.1	28.6	5.9	-1.7	-4.1
Seychelles	2.7	3.7	2.6	3.3	2.9	17.5	1.4	4.6
Sierra Leone	13.1	8.4	9.5	4.0	1.9	134.2	7.6	115.0
Somalie	5.1	4.7	5.3	4.8	4.8	54.2	7.6	35.0
Afrique du Sud	28.9	27.4	22.5	21.6	19.1	12.7	3.8	-2.8
Soudan du Sud	1.0	1.0
Soudan	1.2	1.2	1.2	2.2	2.3	-9.9	8.0	-29.5
Swaziland	17.3	15.8	14.0	11.4	9.0	40.2	-1.2	29.8
Tanzanie	25.2	19.8	16.1	21.9	26.4	24.0	3.0	9.3
Togo	7.2	10.7	10.6	18.1	17.4	20.7	-2.3	11.3
Tunisie	47.6	6.6	41.2	34.5	38.0	4.0	-0.7	-6.9
Ouganda	6.8	6.9	6.5	8.8	10.2	10.8	-2.2	1.4
Zambie	2.6	2.1	2.1	2.4	2.4	12.9	2.6	-1.4
Zimbabwe	12.2	11.3	9.6	8.1	6.7	25.8	0.5	13.6
AFRIQUE	5.7	4.8	4.4	3.8	4.5	10.1	5.7	-7.3

Sources : Département des statistiques BAFD, calculs effectués sur la base de données Comtrade (Système harmonisé 2002) – Division des statistiques des Nations Unies.



Tableau 9. Prix international des exportations, 2007-14

Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aluminium (\$/mt)	2 638.18	2 572.79	1 664.83	2 173.12	2 401.39	2 023.28	1 846.67	1 867.42
Banane (États-Unis) (\$/mt)	675.81	844.21	847.14	868.32	967.99	983.98	924.07	927.79
Charbon (Australie) (\$/mt)	65.73	127.10	71.84	98.97	121.45	96.36	84.56	70.13
Cacao (cents/kg)	195.23	257.71	288.88	313.30	298.01	239.19	243.88	306.22
Café (Arabica) (cents/kg)	272.37	308.16	317.11	432.01	597.61	411.10	307.60	442.38
Café (Robusta) (cents/kg)	190.92	232.09	164.42	173.59	240.76	226.68	207.59	221.64
Cuivre (\$/mt)	7 118.23	6 955.88	5 149.74	7 534.78	8 828.19	7 962.35	7 332.10	6 863.40
Coton (c/kg)	139.52	157.39	138.20	228.34	332.85	196.71	199.27	183.20
Poisson (farine de) (\$/mt)	1 177.25	1 133.08	1 230.25	1 687.42	1 537.42	1 558.33	1 747.17	1 708.85
Or (\$/toz)	696.72	871.71	972.97	1 224.66	1 569.21	1 669.52	1 411.46	1 265.58
Huile d'arachide (\$/mt)	1 352.08	2 131.12	1 183.67	1 403.96	1 988.17	2 435.67	1 773.04	1 313.00
Métaux ferreux (c/dmtu)	84.70	140.60	100.95	145.86	167.75	128.50	135.36	96.94
Plomb (c/kg)	258.00	209.07	171.93	214.84	240.08	206.46	213.98	209.55
Grumes (Cameroun) (\$/CM)	381.32	526.89	421.47	428.56	484.81	451.39	463.53	465.17
Mais (\$/mt)	163.66	223.12	165.51	185.91	291.68	298.42	259.39	192.88
Pétrole (brut) (\$/bbl)	72.70	97.64	61.86	79.04	104.01	105.01	104.08	96.24
Huile de palme (\$/mt)	780.25	948.54	682.83	900.83	1 125.42	999.33	856.90	821.44
Phosphates (pierre) (\$/mt)	70.93	345.59	121.66	123.02	184.90	185.89	148.11	110.22
Caoutchouc (États-Unis) (cents/kg)	248.03	284.08	214.64	386.62	482.32	337.73	279.45	195.66
Sucre (UE) (cents/kg)	68.09	69.69	52.44	44.18	45.46	42.01	43.38	43.40
Sucre (Libre marché) (c/kg)	22.22	28.21	40.00	46.93	57.32	47.49	39.00	37.50
Sucre (États-Unis) (cents/kg)	45.77	46.86	54.88	79.25	83.92	63.56	45.05	53.11
Thé (Moyenne 3 enchères) (c/kg)	203.61	242.05	272.40	288.49	292.05	289.78	286.20	272.05
Thé (Mombasa) (c/kg)	166.49	221.76	251.96	256.00	271.90	288.05	239.88	204.51
Tabac (\$/mt)	3 315.06	3 568.74	4 241.18	4 304.78	4 485.05	4 302.35	4 588.82	4 994.64

Sources : Banque mondiale, Global Commodity Price Prospects, mars 2015.



Tableau 10. Investissements directs étrangers, 2008-13 (millions USD)

	IDE (entrées)					IDE (sorties)					IDE (entrées/FBCF) (%)			Indice d'entrées potentielles d'IDE*		
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2011		2012	2013
Algérie	2 632	2 746	2 301	2 581	1 499	1 691	318	215	220	534	-41	-268	4.1	2.2	2.5	62
Angola	1 679	2 205	-3 227	-3 024	-6 898	-4 285	-2 570	-7	-1 340	2 093	2 741	2 087	-18.9	-39.1	-23.2	100
Bénin	170	134	177	161	282	320	-4	31	-18	60	40	46	10.7	18.8	19.4	142
Botswana	521	129	136	1 093	147	188	-91	6	1	-10	9	0	22.2	2.8	3.5	107
Burkina Faso	106	101	35	144	329	374	0	8	-4	102	73	83	6.1	11.3	11.2	151
Burundi	4	0	1	3	1	7	1	0	0	0	0	0	0.7	0.1	1.2	172
Cabo Verde	264	174	158	153	57	19	0	0	0	1	-1	2	18.4	7.7	2.5	153
Cameroun	21	740	538	652	526	572	-2	-69	503	187	-284	135	11.9	9.2	9.4	116
République centrafricaine	117	42	62	37	71	1	0	0	0	0	0	0	11.2	22.2	0.4	177
Tchad	466	376	313	282	343	538	0	0	0	0	0	0	11.9	15.2	18.1	158
Comores	5	14	8	23	10	14	0	0	0	0	0	0	31.6	12.1	15.3	175
Congo	2 526	1 862	2 211	3 056	2 758	2 038	0	0	0	0	0	0	68.6	57.0	45.2	128
Congo, Rép. dém.	1 727	664	2 939	1 687	3 312	2 098	54	35	7	91	421	401	51.3	62.4	39.6	106
Côte d'Ivoire	446	377	339	302	322	371	0	-9	25	15	29	33	15.3	10.6	10.5	141
Djibouti	229	100	27	78	110	286	36.6	41.7	101.2	161
Égypte	9 495	6 712	6 386	-483	6 881	5 553	1 920	571	1 176	626	211	301	-1.3	16.9	12.8	46
Guinée équatoriale	-794	1 636	2 734	1 975	2 015	1 914	0	0	0	0	0	0	33.7	31.1	27.5	119
Érythrée	39	91	91	39	41	44	15.0	14.0	13.4	168
Éthiopie	109	221	288	627	279	953	7.5	1.9	5.7	112
Gabon	773	573	499	696	696	856	96	87	81	88	85	85	11.6	11.6	17.8	87
Gambie	70	40	37	36	25	25	14.9	8.2	8.8	165
Ghana	1 220	2 897	2 527	3 222	3 293	3 226	8	7	0	25	1	9	31.8	27.9	25.1	73
Guinée	382	141	101	956	606	25	126	0	0	1	3	1	48.7	23.8	0.9	139
Guinée-Bissau	5	17	33	25	7	15	-1	0	6	1	0	0	20.4	10.3	22.7	171
Kenya	96	115	178	335	259	514	44	46	2	9	16	6	4.9	3.1	5.6	98
Lesotho	194	178	51	53	50	44	0	3	21	22	20	17	7.9	6.7	6.3	173
Libéria	284	218	450	508	985	1 061	382	364	369	372	1 354	698	353.7	522.9	434.9	170
Libye	3 180	3 310	1 909	0	1 425	702	5 888	1 165	2 722	131	2 509	180	..	4.5	3.1	...
Madagascar	1 169	1 066	808	810	812	838	0	0	0	0	0	0	46.5	47.3	43.3	154
Malawi	195	49	97	129	129	118	19	-1	42	50	50	47	32.1	38.2	51.8	135



Tableau 10. Investissements directs étrangers, 2008-13 (millions USD) (suite)

	IDE (entrées)					IDE (sorties)					IDE (entrées/FBCF) (%)			Indice d'entrées potentielles d'IDE*		
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2011		2012	2013
Mali	180	748	406	556	398	410	1	-1	7	4	16	9	23.6	23.9	22.9	157
Mauritanie	343	-3	131	589	1 383	1 154	4	4	4	4	4	4	51.2	131.3	101.1	147
Maurice	383	248	430	433	589	259	52	37	129	158	180	135	16.0	22.5	9.5	110
Maroc	2 487	1 952	1 574	2 568	2 728	3 358	485	470	589	179	406	331	8.4	9.1	10.2	69
Mozambique	592	893	1 018	2 663	5 629	5 935	0	3	-1	3	3	0	119.2	220.1	221.1	103
Namibie	720	522	793	816	861	699	5	-3	5	5	-6	-8	30.7	31.9	26.9	125
Niger	340	791	940	1 066	841	631	24	59	-60	9	2	-7	43.4	36.8	25.4	155
Nigéria	8 249	8 650	6 099	8 915	7 127	5 609	1 058	1 542	923	824	1 543	1 237	35.3	23.9	17.3	53
Rwanda	102	119	42	106	160	111	0	0	0	0	0	14	7.8	9.8	6.5	144
Sao Tomé-et-Principe	79	16	51	32	23	30	0	0	0	0	0	0	47.4	35.8	40.4	163
Sénégal	398	320	266	338	276	298	126	77	2	47	56	32	9.9	8.0	8.0	121
Seychelles	130	171	211	207	166	178	13	5	6	8	9	8	55.8	41.4	32.7	96
Sierra Leone	58	111	238	950	548	579	0	0	0	0	0	0	77.8	58.6	56.0	164
Somalie	87	108	112	102	107	107	47.8	41.2	41.1	...
Afrique du Sud	9 209	7 502	3 636	4 243	4 559	8 188	-3 134	1 151	-76	-257	2 988	5 620	5.6	6.2	12.2	34
Soudan du Sud
Soudan	2 600	2 572	2 894	2 692	2 488	3 094	98	89	66	84	175	915	19.0	21.5	19.6	111
Swaziland	106	66	136	93	90	67	-8	7	-1	9	-6	1	24.5	24.3	19.4	166
Tanzanie	1 383	953	1 813	1 229	1 800	1 872	0	0	0	0	0	0	14.1	18.5	17.2	91
Togo	24	49	86	728	94	84	-16	37	37	1 264	35	37	111.1	10.4	8.4	143
Tunisie	2 759	1 688	1 513	1 148	1 603	1 096	42	77	74	21	13	22	11.5	15.4	10.0	86
Ouganda	729	842	544	894	1 205	1 146	0	0	4	-1	0	-1	20.1	22.6	20.3	132
Zambie	939	695	1 729	1 108	1 732	1 811	0	270	1 095	-2	-702	181	24.6	30.3	30.4	109
Zimbabwe	52	105	166	387	400	400	8	0	43	14	49	27	18.7	25.5	19.3	114
AFRIQUE	59 276	56 043	47 034	48 021	55 160	57 239	4 947	6 278	6 659	6 773	12 000	12 418	12.4	12.5	12.7	...

Note : * L'indice est calculé sur la base de 12 variables économiques et politiques. Voir note méthodologique pour plus de détails.

Sources : CNUCED, Base de données des IDE en ligne (janvier 2015), Rapport sur l'investissement dans le monde 2014.



Tableau 11. Flux d'aide*, 2008-13 (millions USD)

	APD nette totale, tous donateurs confondus					APD nette totale, pays CAD					APD nette totale, organismes multilatéraux							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Algérie	325	319	198	190	145	208	245	200	143	118	99	105	102	107	57	72	49	57
Angola	369	239	238	194	242	288	219	141	163	120	134	149	151	98	85	74	108	138
Bénin	641	682	689	690	511	653	305	326	339	441	262	255	332	353	349	249	244	389
Botswana	720	279	156	120	74	108	683	223	106	90	63	91	39	56	51	22	10	17
Burkina Faso	1 001	1 083	1 062	995	1 159	1 040	475	453	459	464	538	526	519	628	598	529	617	511
Burundi	522	561	630	575	523	546	255	264	283	273	226	239	267	297	347	301	296	307
Cabo Verde	222	196	328	252	246	243	163	162	248	221	218	218	59	34	81	32	27	24
Cameroun	549	648	541	612	596	737	299	268	267	327	258	362	240	380	274	285	339	373
République centrafricaine	257	242	261	269	227	189	129	99	113	108	73	100	128	143	148	160	154	88
Tchad	422	561	486	460	479	399	278	356	285	248	252	164	141	205	202	213	226	235
Comores	42	50	67	52	69	82	21	28	22	28	32	42	15	21	28	23	25	38
Congo	485	283	1 312	260	139	150	383	226	1 215	175	48	78	102	57	95	84	89	72
Congo, Rép. dém.	1 766	2 357	3 486	5 534	2 859	2 572	986	1 100	2 389	4 249	1 667	1 179	775	1 255	1 090	1 285	1 191	1 392
Côte d'Ivoire	626	2 402	845	1436	2 636	1 262	200	1 721	438	722	2 102	725	423	678	406	711	525	534
Djibouti	141	167	132	142	147	153	66	98	99	89	86	82	53	58	25	46	51	63
Égypte	1 742	1 005	597	414	1 807	5 506	969	586	371	231	305	305	318	296	148	74	896	35
Guinée équatoriale	32	31	85	24	14	6	19	25	79	22	13	7	13	6	6	3	1	-1
Érythrée	143	144	161	130	134	84	53	43	36	33	15	17	84	86	105	92	64	67
Ethiopie	3 329	3 819	3 525	3 639	3 261	3 826	1 845	1 818	1 929	1 976	1 839	1 855	1 453	1 983	1 562	1 548	1 406	1 961
Gabon	62	77	104	73	73	91	38	53	84	62	61	75	24	25	20	9	13	15
Gambie	94	127	120	135	139	111	28	22	33	37	31	34	62	105	85	97	107	71
Ghana	1 307	1 582	1 693	1 810	1 808	1 331	726	821	900	908	854	735	575	755	789	902	949	594
Guinée	328	214	218	204	340	500	210	171	92	83	147	269	118	47	128	121	196	209
Guinée-Bissau	134	147	125	120	79	104	53	52	54	52	37	42	80	95	71	67	41	60
Kenya	1 366	1 776	1 629	2 482	2 654	3 236	955	1 225	1 161	1 565	1 670	1 946	408	547	464	912	979	1 282
Lesotho	144	122	256	265	283	320	66	71	94	151	160	186	78	47	159	110	118	127
Libéria	1 251	513	1 417	765	571	534	845	342	703	523	339	318	405	171	712	242	232	215
Libye	74	41	9	642	87	129	52	32	17	465	104	73	20	8	-10	59	-20	52
Madagascar	843	444	470	443	379	500	274	242	214	228	188	227	564	201	246	212	189	273
Malawi	924	771	1 023	800	1 175	1 126	437	439	520	450	646	643	482	332	504	350	529	483
Mali	964	984	1 089	1 281	1 001	1 391	532	575	685	790	740	724	433	408	404	487	261	655
Mauritanie	452	373	374	382	408	291	139	122	106	131	168	133	287	231	250	239	189	150
Maurice	110	155	125	185	178	148	16	64	58	114	86	65	95	93	69	73	93	85



Tableau 11. Flux d'aide*, 2008-13 (millions USD) (suite)

	APD nette totale, tous donateurs confondus					APD nette totale, pays CAD					APD nette totale, organismes multilatéraux							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maroc	1 451	930	993	1 456	1 480	1 966	614	705	599	870	899	1 146	455	323	382	562	594	699
Mozambique	1 996	2 012	1 952	2 085	2 097	2 314	1 345	1 289	1 359	1 712	1 489	1 644	652	723	590	371	608	655
Namibie	210	326	256	291	265	262	154	249	214	243	201	201	58	78	44	46	65	61
Niger	612	469	745	650	902	773	269	255	381	302	426	322	336	212	361	342	472	443
Nigéria	1 290	1 657	2 062	1 769	1 916	2 529	638	688	850	856	899	1 156	651	967	1 210	911	1 014	1 371
Rwanda	934	934	1 032	1 264	879	1 081	452	520	548	591	425	566	480	411	482	664	453	513
Sao Tomé-et-Principe	47	31	49	72	49	52	26	20	33	38	28	22	21	11	16	34	20	29
Sénégal	1 069	1 016	928	1 060	1 080	983	555	515	534	595	712	637	472	497	379	456	370	336
Seychelles	13	23	56	22	35	25	5	12	29	7	6	7	7	11	10	10	18	11
Sierra Leone	378	448	467	425	443	444	175	196	200	176	191	209	204	252	266	245	249	231
Somalie	766	662	498	1 096	999	992	566	500	309	755	668	655	185	152	181	230	237	210
Afrique du Sud	1 125	1 075	1 031	1 403	1 067	1 293	882	862	822	1 034	684	1 018	242	211	207	368	382	273
Soudan du Sud	1 088	1 578	1 447	1 042	1 431	1 184	46	147	261
Soudan	2 566	2 351	2 076	1 124	983	1 163	1 823	1 912	1 539	673	471	741	603	379	487	402	416	383
Swaziland	70	56	91	125	88	116	18	19	31	67	55	46	53	38	60	54	30	69
Tanzanie	2 331	2 933	2 958	2 446	2 832	3 430	1 373	1 409	1 656	1 668	1 772	1 982	960	1 526	1 298	770	1 044	1 467
Togo	330	499	404	543	241	221	176	362	253	328	115	84	153	136	151	214	123	131
Tunisie	375	503	550	921	1 017	714	251	350	355	491	376	205	133	159	192	413	574	465
Ouganda	1 641	1 785	1 723	1 578	1 655	1 693	1 009	1 017	1 036	995	936	957	631	768	686	581	718	733
Zambie	1 116	1 267	914	1 035	958	1 142	705	702	594	702	654	729	412	564	321	327	304	381
Zimbabwe	612	736	732	716	1 001	811	533	621	525	540	673	529	80	115	209	176	328	282
Afrique non spécifiée	4 313	5 195	4 335	5 025	5 183	4 476	3 317	3 052	3 157	3 460	3 754	3 384	971	2 083	1 148	1 467	1 364	1 018
AFRIQUE	44 633	47 300	47 302	51 669	51 189	55 793	26 849	27 621	28 718	32 637	30 325	29 363	16 603	19 421	18 230	18 376	19 721	20 595

Notes : APD : Aide publique au développement. CAD : Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Déboursement net.

Sources : OCDE, Comité d'aide au développement 2014.



Tableau 12. Indicateurs de la dette extérieure

	Dette extérieure totale, fin d'année				Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)			Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)				
	Total (millions USD)	Dont :			2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
		Multilatérale	Bilatérale	Privée								
		(en pourcentage du total)										
	2013		2013									
Algérie	3 258	0.1	41.1	58.8	1.6	1.2	1.0	0.8	2.7	2.6	2.2	2.8
Angola	26 036	2.2	35.7	62.1	21.1	22.9	23.7	29.1	8.3	9.7	13.8	12.2
Bénin	1 365	53.4	46.6	0.0	16.2	15.9	15.4	17.5	6.1	6.2	6.8	6.8
Botswana	3 223	54.3	0.0	45.7	22.6	21.9	20.7	17.4	6.7	7.3	5.5	5.3
Burkina Faso	2 886	75.7	24.3	0.0	22.5	23.4	25.1	22.6	3.0	3.6	4.0	4.1
Burundi	511	50.8	49.2	0.0	20.5	19.1	16.9	15.7	12.4	15.3	12.9	15.1
Cabo Verde	1 686	50.5	21.9	27.6	91.8	92.5	91.2	106.0	8.8	9.0	9.7	9.7
Cameroun	2 703	30.7	69.2	0.1	9.3	10.3	11.2	17.8	2.9	2.8	4.0	4.0
République centrafricaine	548	7.7	92.3	0.0	34.7	32.3	31.1	27.0	11.8	13.6	11.6	12.6
Tchad	2 765	80.7	19.3	0.0	20.6	18.8	17.9	19.5	5.2	4.3	10.5	7.3
Comores	103	68.6	30.6	0.8	17.5	15.2	13.4	15.8	0.6	2.6	2.2	3.5
Congo	3 042	5.8	67.4	26.8	21.4	20.7	19.9	32.7	3.0	2.9	3.5	3.5
Congo, Rép. dém.	7 519	41.6	14.0	44.4	20.3	22.4	23.3	29.3	2.4	2.2	2.3	2.3
Côte d'Ivoire	12 721	5.2	38.0	56.8	45.6	41.1	38.1	37.1	10.4	10.7	9.9	10.8
Djibouti	693	52.0	48.0	0.0	48.4	48.4	48.9	70.9	9.5	9.3	9.3	9.4
Égypte*	42 554	26.1	64.3	9.5	17.3	19.1	19.9	19.2	12.7	29.0	55.4	54.9
Guinée équatoriale	990	...	99.0	1.0	5.5	2.9	0.7	5.2	3.5	3.7	2.5	2.0
Érythrée	883	65.8	34.2	0.0	25.7	23.2	23.1	21.0	8.4	6.8	6.7	4.5
Éthiopie	8 942	39.3	60.7	0.0	18.3	18.9	20.9	28.6	8.1	8.6	12.9	12.7
Gabon	3 955	16.6	32.6	50.8	20.7	22.3	23.2	23.9	6.3	7.4	5.7	7.1
Gambie	422	54.2	45.8	0.0	42.2	37.0	34.2	43.9	32.8	30.6	26.5	25.2
Ghana	12 111	29.7	53.5	16.7	29.3	33.0	33.6	40.8	7.9	4.1	8.3	8.2
Guinée	1 568	55.7	44.3	0.0	23.7	23.2	21.1	20.7	2.8	3.0	3.3	4.3
Guinée-Bissau	238	39.6	60.4	0.0	22.7	22.1	22.0	38.1	2.9	6.3	6.2	6.0
Kenya	13 672	42.6	45.5	11.9	30.5	29.8	28.5	20.5	5.5	11.2	5.4	5.8
Lesotho	841	75.8	24.2	0.0	49.1	56.0	52.1	414.2	4.3	3.3	4.2	4.2
Libéria	242	16.6	83.4	0.0	10.8	14.6	17.9	29.5	0.9	1.2	7.1	5.5
Libye	5 574	...	57.4	42.6	6.8	6.1	4.8	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Madagascar	4 818	52.8	0.0	47.2	46.2	41.6	37.1	40.6	7.7	7.6	18.8	16.9



Tableau 12. Indicateurs de la dette extérieure (suite)

	Dette extérieure totale, fin d'année				Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)			Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)				
	Total (millions USD)	Dont :			2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)	2013	2014 (e)	2015 (p)	2016 (p)
		Multilatérale	Bilatérale	Privée								
		(en pourcentage du total)										
	2013		2013									
Malawi	998	53.7	46.3	0.0	25.5	18.0	15.9	21.2	2.8	4.2	3.2	2.9
Mali	2 956	70.0	30.0	0.0	26.8	28.1	29.7	31.9	5.6	4.5	7.1	7.1
Mauritanie	4 619	48.0	50.4	1.6	101.9	78.1	74.4	83.3	7.5	12.1	11.6	12.2
Maurice	2 958	14.1	24.2	61.7	22.5	23.3	24.8	104.7	3.4	4.1	4.9	4.4
Maroc	32 777	35.6	43.3	21.1	30.4	30.2	30.4	33.0	7.8	8.0	7.4	7.2
Mozambique	8 698	54.4	5.8	39.7	53.4	58.4	66.8	102.0	1.3	1.3	1.5	1.2
Namibie	4 958	...	20.0	80.0	41.9	40.3	38.6	36.7	19.4	19.6	20.9	20.4
Niger	3 981	33.4	0.0	66.6	55.3	56.8	61.7	63.3	51.9	3.8	5.7	9.8
Nigéria	9 358	53.1	46.9	0.0	3.2	3.3	3.4	1.8	0.7	0.7	0.6	0.7
Rwanda	1 229	69.1	30.9	0.0	17.6	20.1	24.7	25.8	23.0	6.8	7.5	7.3
Sao Tomé-et-Principe	211	18.7	81.3	0.0	65.0	59.5	60.5	71.8	18.6	19.7	17.2	15.2
Sénégal	9 337	47.6	0.0	52.4	68.5	67.2	65.8	79.9	8.2	7.6	6.9	8.0
Seychelles	557	4.4	49.1	46.5	38.7	39.3	38.3	35.1	3.1	2.7	3.9	4.4
Sierra Leone	1 092	42.9	57.1	0.0	21.3	19.9	21.5	22.8	2.6	2.1	1.9	1.8
Somalie	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afrique du Sud	123802	2.0	3.9	94.1	36.9	41.2	37.4	46.7	8.3	9.2	8.5	8.2
Soudan du Sud	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Soudan	45041	15.9	67.4	16.7	63.9	62.8	58.0	75.4	8.8	8.0	2.9	2.6
Swaziland	446	46.4	32.5	21.1	13.5	13.7	12.8	16.1	3.7	3.7	9.7	9.6
Tanzanie	11451	47.0	24.7	28.3	36.4	36.6	35.7	38.3	5.2	6.1	5.5	5.9
Togo	675	27.2	72.8	0.0	17.4	19.4	20.2	21.6	3.6	3.3	3.4	3.5
Tunisie	25200	34.4	22.5	43.1	55.9	59.4	59.1	61.8	9.5	11.7	9.9	9.7
Ouganda	6268	66.1	0.0	33.9	26.7	29.3	30.5	36.1	12.3	12.8	16.0	16.9
Zambie	8816	20.0	13.7	66.3	34.4	34.7	34.5	21.6	3.7	3.7	4.3	4.0
Zimbabwe	9 063	21.1	57.4	21.5	87.5	80.6	73.6	113.2	17.3	21.7	26.0	27.0
AFRIQUE	480 363	21.2	30.0	48.8	23.2	23.7	23.2	23.5	10.7	12.1	11.8	12.2

Note : * Pour l'Égypte, année fiscale juillet (n-1)/juin (n).

Sources : Département des statistiques de la BAfD ; Perspectives économiques mondiales du FMI ; base de données GDF en ligne, Banque mondiale ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAfD.



Tableau 13. Indicateurs démographiques

	Population totale (milliers) 2014	Population urbaine (% du total) 2014	Ratio hommes pour 100 femmes 2014	Population Taux de croissance (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000) 2014	Taux de fécondité total (pour 1 000) 2014	Mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) 2014	Distribution par âge (%)		
				2007	2014				0-14	15-64	65+
Algérie	39 929	75.5	102.2	1.7	1.8	25.5	2.8	30.7	28.0	67.4	4.6
Angola	22 137	61.5	98.4	3.4	3.1	93.6	5.8	150.9	47.3	50.3	2.4
Bénin	10 600	46.9	99.4	3.1	2.6	67.3	4.8	106.0	42.5	54.6	2.9
Botswana	2 039	63.6	101.5	1.0	0.9	30.0	2.6	38.2	33.3	63.0	3.7
Burkina Faso	17 420	29.0	99.0	2.9	2.8	67.0	5.5	131.5	45.3	52.3	2.4
Burundi	10 483	11.8	97.6	3.5	3.1	84.9	5.9	135.8	44.8	52.9	2.4
Cabo Verde	504	64.9	99.5	0.4	0.9	16.0	2.3	18.7	28.8	65.9	5.2
Cameroun	22 819	53.8	100.0	2.6	2.5	71.0	4.7	111.1	42.8	54.0	3.2
République centrafricaine	4 709	39.8	96.9	1.8	2.0	90.2	4.3	145.0	39.5	56.7	3.8
Tchad	13 211	22.1	100.4	3.2	3.0	93.1	6.2	150.0	48.2	49.4	2.4
Comores	752	28.3	101.6	2.6	2.4	65.7	4.6	89.9	41.9	55.3	2.8
Congo	4 559	64.9	100.0	3.0	2.5	61.3	4.9	93.5	42.5	54.1	3.4
Congo, Rép. dém.	69 360	35.9	98.7	2.8	2.7	106.6	5.8	176.3	44.8	52.3	2.9
Côte d'Ivoire	20 805	53.5	103.8	1.6	2.4	72.2	4.8	103.3	41.2	55.7	3.2
Djibouti	886	77.3	100.9	1.4	1.5	53.3	3.3	79.9	33.6	62.3	4.1
Égypte	83 387	44.0	100.9	1.7	1.6	17.8	2.7	22.7	31.0	63.2	5.9
Guinée équatoriale	778	40.0	104.9	2.9	2.7	85.2	4.7	136.3	38.7	58.5	2.8
Érythrée	6 536	22.7	99.7	3.4	3.2	38.7	4.6	51.4	43.1	54.6	2.3
Éthiopie	96 506	17.8	100.1	2.7	2.5	47.2	4.4	69.1	42.1	54.5	3.5
Gabon	1 711	87.1	101.1	2.4	2.3	41.6	4.0	62.4	38.4	56.5	5.1
Gambie	1 909	58.9	97.9	3.1	3.2	54.1	5.7	98.0	45.8	51.8	2.4
Ghana	26 442	53.9	98.6	2.6	2.1	49.9	3.8	75.8	38.3	58.3	3.5
Guinée	12 044	36.9	100.4	2.5	2.5	71.4	4.8	123.5	42.1	54.8	3.1
Guinée-Bissau	1 746	46.0	98.9	2.2	2.4	91.5	4.9	152.1	41.3	55.8	2.9
Kenya	45 546	25.2	99.5	2.7	2.7	49.8	4.3	73.8	42.0	55.2	2.7
Lesotho	2 098	29.8	97.7	0.8	1.1	56.8	3.0	76.9	36.0	59.8	4.2
Libéria	4 397	49.3	101.5	4.0	2.4	58.1	4.7	81.0	42.6	54.4	3.0
Libye	6 253	78.2	98.9	1.7	0.8	13.0	2.3	15.3	29.4	65.7	4.9
Madagascar	23 572	34.5	99.4	2.9	2.8	34.3	4.4	50.7	42.0	55.1	2.8
Malawi	16 829	16.1	100.6	3.0	2.8	83.5	5.3	113.9	45.0	51.7	3.2
Mali	15 768	36.9	101.6	3.2	3.0	83.4	6.8	158.5	47.5	49.8	2.7



Tableau 13. Indicateurs démographiques (suite)

	Population totale (milliers) 2014	Population urbaine (% du total) 2014	Ratio hommes pour 100 femmes 2014	Population Taux de croissance (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000) 2014	Taux de fécondité total 2014	Mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) 2014	Distribution par âge (%)		
				2007	2014				0-14	15-64	65+
Mauritanie	3 984	42.3	101.5	2.8	2.4	70.4	4.6	105.2	39.9	56.9	3.2
Maurice*	1 249	41.8	97.3	0.3	0.4	11.0	1.5	12.5	19.4	71.5	9.1
Maroc	33 493	58.1	97.8	0.9	1.5	24.8	2.7	30.2	27.9	67.1	5.0
Mozambique	26 473	32.0	95.9	2.7	2.4	71.1	5.1	110.2	45.3	51.4	3.3
Namibie	2 348	40.1	94.5	1.3	1.9	31.8	3.0	39.5	35.5	60.9	3.6
Niger	18 535	18.6	101.7	3.7	3.9	50.8	7.5	119.9	50.1	47.3	2.6
Nigéria	178 517	51.5	103.7	2.7	2.8	72.7	5.9	116.7	44.4	52.9	2.7
Rwanda	12 100	20.0	95.5	2.7	2.7	47.1	4.4	69.0	42.1	55.5	2.4
Sao Tomé-et-Principe	198	64.7	97.6	2.8	2.5	42.8	4.0	61.3	41.5	55.2	3.3
Sénégal	14 548	43.4	96.4	2.7	2.9	48.0	4.9	72.6	43.4	53.6	2.9
Seychelles	93	54.8	103.2	1.0	0.5	7.6	2.2	9.6	22.2	70.0	7.8
Sierra Leone	6 205	40.4	98.7	2.5	1.8	113.7	4.6	182.1	41.2	56.1	2.7
Somalie	10 806	39.2	99.0	2.5	2.9	76.7	6.5	126.7	46.9	50.2	2.8
Afrique du Sud	53 140	63.3	94.4	1.4	0.7	36.4	2.4	47.7	29.4	65.0	5.6
Soudan du Sud	11 739	18.6	100.2	4.2	3.8	74.6	4.8	116.9	41.8	54.7	3.5
Soudan	38 764	33.6	100.7	2.5	2.1	53.8	4.4	84.0	40.9	55.9	3.3
Swaziland	1 268	21.1	97.6	1.5	1.4	62.4	3.3	88.0	37.5	58.9	3.5
Tanzanie	50 757	28.1	100.1	2.9	3.0	46.5	5.1	68.1	44.8	52.0	3.2
Togo	6 993	39.5	97.4	2.6	2.6	64.3	4.6	99.9	41.7	55.5	2.8
Tunisie	11 117	67.0	98.2	1.1	1.1	14.5	2.0	15.9	23.2	69.5	7.3
Ouganda	38 845	16.8	100.5	3.4	3.3	54.7	5.8	82.0	48.2	49.4	2.4
Zambie	15 021	40.5	99.5	2.7	3.3	62.4	5.6	96.2	46.5	50.9	2.6
Zimbabwe	14 599	40.1	97.7	0.1	3.1	35.4	3.4	49.6	39.0	57.2	3.8
AFRIQUE	1 136 526	40.6	100.0	2.5	2.5	60.4	4.6	95.0	40.8	55.7	3.5

Note : * Inclut Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

Source : Département des statistiques BAfD ; Nations Unies, Division de la population, Département de l'économie et des affaires sociales, *World Population Prospects, The 2012 Revision*. Département des statistiques BAfD, diverses autorités nationales et estimations BAfD.



Tableau 14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

	Seuil national de pauvreté*				Seuil international de pauvreté				Coefficient de Gini**			
	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)				Population en dessous du seuil de pauvreté (%)				Année de l'enquête		Part de la consommation (%)	
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	Inférieur à 1 USD	Inférieur à 2 USD	Année de l'enquête	Indice	Tranche inférieure (10 %)	Tranche supérieure (10 %)	
Algérie	1995	6.4	22.8	1995	35.3	2.9	26.9	
Angola	2008	58.3	18.7	36.6	2009	43.4	67.4	2009	42.7	2.2	32.4	
Bénin	2011	39.7	31.4	36.2	2012	51.6	74.3	2012	43.5	2.7	34.9	
Botswana	2009	24.3	11.0	19.3	2009	13.4	27.8	2009	60.5	1.1	49.6	
Burkina Faso	2009	52.8	25.2	46.7	2009	44.5	72.4	2009	39.8	2.9	32.2	
Burundi	2006	68.9	34.0	66.9	2006	81.3	93.5	2006	33.3	4.1	28.0	
Cabo Verde	2007	44.3	13.2	26.6	2008	13.7	34.7	2008	43.8	2.5	34.9	
Cameroun	2007	55.0	12.2	39.9	2007	27.6	53.2	2007	40.7	2.7	31.8	
République centrafricaine	2008	69.4	49.6	62.0	2008	62.8	80.1	2008	56.3	1.2	46.1	
Tchad	2011	52.5	20.9	46.7	2011	36.5	60.5	2011	43.3	1.8	32.6	
Comores	2004	48.7	34.5	44.8	2004	46.1	65.0	2004	64.3	0.9	55.2	
Congo	2011	74.8	...	46.5	2011	32.8	57.3	2011	40.2	2.2	29.9	
Congo, Rép. dém.	2005	75.7	61.5	71.3	2006	87.7	95.2	2006	44.4	2.3	34.7	
Côte d'Ivoire	2008	54.2	29.4	42.7	2008	35.0	59.1	2008	43.2	2.0	32.9	
Djibouti	2002	18.8	41.2	2002	40.0	2.4	30.9	
Égypte	2011	32.3	15.3	25.2	2008	1.7	15.4	2008	30.8	4.0	26.6	
Guinée équatoriale	2006	79.9	31.5	76.8	
Érythrée	1993	...	62.0	69.0	
Éthiopie	2011	30.4	25.7	29.6	2011	36.8	72.2	2011	33.6	3.2	27.5	
Gabon	2005	44.6	29.8	32.7	2005	6.1	20.9	2005	42.2	2.4	33.2	
Gambie	2010	73.9	32.7	48.4	2003	33.6	55.9	2003	47.3	2.0	36.9	
Ghana	2012	37.9	10.6	24.2	2006	28.6	51.8	2006	42.8	2.0	32.8	
Guinée	2012	64.7	35.4	55.2	2012	40.9	72.7	2012	33.7	3.1	26.5	
Guinée-Bissau	2010	75.6	51.0	69.3	2002	48.9	78.0	2002	35.5	3.1	28.1	
Kenya	2005	49.1	33.7	45.9	2005	43.4	67.2	2005	47.7	2.0	38.0	
Lesotho	2010	61.2	39.6	57.1	2010	56.2	73.4	2010	54.2	1.0	41.0	
Libéria	2007	67.7	55.1	63.8	2007	83.8	94.9	2007	38.2	2.4	30.1	
Libye	
Madagascar	2010	81.5	51.1	75.3	2010	87.7	95.1	2010	40.6	2.6	33.2	
Malawi	2010	56.6	17.3	50.7	2010	72.2	88.1	2010	46.2	2.2	37.5	
Mali	2010	50.6	18.9	43.6	2010	50.6	78.8	2010	33.0	3.5	25.8	



Tableau 14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu (suite)

	Seuil national de pauvreté*			Seuil international de pauvreté			Coefficient de Gini**			Part de la consommation (%)	
	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Indice	Tranche inférieure (10 %)	Tranche supérieure (10 %)	
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	Inférieur à 1 USD					Inférieur à 2 USD
Mauritanie	2008	59.4	20.8	42.0	2008	23.4	47.7	2008	40.5	2.4	31.6
Maurice	2012	0.4	1.9	2012	35.9	3.0	28.9
Maroc	2007	14.4	4.8	8.9	2007	2.6	14.2	2007	40.9	2.7	33.2
Mozambique	2009	56.9	49.6	54.7	2009	60.7	82.5	2009	45.7	1.9	36.7
Namibie	2009	37.4	14.6	28.7	2010	23.5	43.2	2010	61.3	1.5	51.8
Niger	2007	63.9	36.7	59.5	2011	40.8	76.1	2011	31.2	4.0	26.3
Nigéria	2010	52.8	34.1	46.0	2010	62.0	82.2	2010	43.0	2.2	32.9
Rwanda	2011	48.7	22.1	44.9	2011	63.0	82.3	2011	50.8	2.1	43.2
Sao Tomé-et-Principe	2009	59.4	63.8	61.7	2010	43.5	73.1	2010	33.9	3.2	26.0
Sénégal	2011	57.1	33.1	46.7	2011	34.1	60.3	2011	40.3	2.5	31.1
Seychelles	2006	37.2	39.0	37.8	2007	0.3	1.8	2007	65.8	1.6	60.2
Sierra Leone	2011	66.1	31.2	52.9	2011	56.6	82.5	2011	35.4	3.4	28.7
Somalie
Afrique du Sud	2011	68.8	30.9	45.5	2011	9.4	26.2	2011	65.0	1.1	53.8
Soudan du Sud	2009	55.4	24.4	50.6
Soudan	2009	57.6	26.5	46.5	2009	19.8	44.1	2009	35.3	2.7	26.7
Swaziland	2009	73.1	31.1	63.0	2010	39.3	59.1	2010	51.5	1.7	40.1
Tanzanie	2012	33.3	15.5	28.2	2012	43.5	73.0	2012	37.8	3.2	31.1
Togo	2011	73.4	34.6	58.7	2011	52.5	72.8	2011	46.0	2.0	34.7
Tunisie	2010	15.5	2010	0.7	4.5	2010	35.8	2.7	27.2
Ouganda	2009	27.2	9.1	24.5	2013	37.8	62.9	2013	44.6	2.5	35.8
Zambie	2010	77.9	27.5	60.5	2010	74.3	86.6	2010	57.5	1.5	47.4
Zimbabwe	2011	84.3	46.5	72.3	1995	50.1	1.8	40.3

Notes : * Le seuil national de pauvreté est défini comme étant les deux-tiers de la consommation moyenne.

** Le coefficient de Gini est calculé à partir de la répartition de la consommation.

Sources : Autorités nationales et Banque mondiale, données en ligne, *Enquêtes démographiques et de santé (EDS)* au niveau national.



Tableau 15. Accès aux services

	Télécommunications						Accès à l'électricité		Accès à l'eau potable		Accès à l'assainissement		
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants		Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants		Utilisateur d'internet pour 100 habitants		Consommation (millions de kWh)		(%)		(%)		
	2006	2013	2006	2013	2006	2013	2006	2011	Total	Urban	Total	Urban	Rural
Algérie	8,23	7,98	60,85	100,79	7,38	16,50	32 766	46 540	84	85	95	98	88
Angola	0,57	1,00	17,84	61,87	1,91	19,10	3 141	5 512	54	68	60	87	20
Bénin	0,92	1,54	12,50	93,26	1,54	4,90	743	1 079	76	85	14	25	5
Botswana	6,96	8,62	43,41	160,64	4,29	15,00	2 917	3 551	97	99	64	78	42
Burkina Faso	0,69	0,81	7,35	66,38	0,63	4,40	665	975	82	97	19	50	7
Burundi	0,35	0,21	2,49	24,96	0,66	1,30	148	234	75	92	47	43	48
Cabo Verde	14,85	13,26	22,59	100,11	6,81	37,50	243	349	89	91	65	75	47
Cameroun	0,70	3,59	16,85	70,39	2,03	6,40	4 866	5 360	74	94	45	62	27
République centrafricaine	...	0,02	2,73	29,47	0,31	3,50	138	165	68	90	22	44	7
Tchad	0,19	0,24	4,50	35,56	0,58	2,30	119	200	51	72	12	31	6
Comores	3,09	3,13	5,98	47,28	2,20	6,50	49	41
Congo	0,38	0,35	25,16	104,77	2,01	6,60	782	1 175	75	96	15	20	6
Congo, Rép. dém.	0,02	...	7,94	41,82	0,30	2,20	6 219	7 740	46	79	31	29	33
Côte d'Ivoire	1,53	1,34	23,02	95,45	1,52	2,60	4 452	5 443	80	92	22	33	10
Djibouti	1,43	2,37	5,69	27,97	1,27	9,50	306	381	92	100	61	73	22
Égypte	14,81	8,31	24,66	121,51	13,66	49,56	114 026	154 359	99	100	96	98	94
Guinée équatoriale	1,61	1,96	19,31	67,47	1,28	16,40	95	97
Érythrée	0,75	0,98	1,23	5,60	...	0,90	252	321	4
Éthiopie	0,93	0,81	1,11	27,25	0,31	1,90	2 894	4 558	52	97	24	27	23
Gabon	2,58	1,15	63,56	214,75	5,49	9,20	1 581	1 681	92	97	41	43	32
Gambie	3,12	3,47	27,28	99,98	5,24	14,00	211	249	90	94	60	64	55
Ghana	1,62	1,04	23,73	108,19	2,72	12,30	7 838	10 565	87	93	14	20	8
Guinée	0,23	63,32	0,64	1,60	710	724	75	92	19	33	11
Guinée-Bissau	0,47	0,29	10,83	74,09	2,06	3,10	28	33	74	96	20	34	8
Kenya	0,80	0,46	19,97	71,76	7,53	39,00	7 270	7 786	62	82	30	31	29
Lesotho	2,74	2,78	18,45	86,30	2,98	5,00	530	723	81	93	30	37	27
Libéria	...	0,11	8,27	59,40	...	4,60	332	333	75	87	17	28	6
Libye	15,99	12,72	69,07	165,04	4,30	16,50	24 035	25 642	97	97	96
Madagascar	0,69	1,07	5,56	36,91	0,61	2,20	1 139	1 417	50	78	14	19	11
Malawi	0,98	0,21	4,66	32,33	0,43	5,40	1 569	1 958	85	95	10	22	8



Tableau 15. Accès aux services (suite)

	Télécommunications				Accès à l'électricité		Accès à l'eau potable			Accès à l'assainissement		
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants		Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants		Consommation (millions de KWh)		(%)			(%)		
	2006	2013	2006	2013	2006	2011	Total	Urban	Rural	Total	Urban	Rural
Mali	0.67	0.83	12.27	129.07	0.73	2.30	67	91	54	22	35	15
Mauritanie	1.08	1.39	32.74	102.53	0.98	6.20	50	52	48	27	51	9
Maurice*	29.37	29.17	63.49	123.24	16.70	39.00	100	100	100	91	92	90
Maroc	4.17	8.86	52.66	128.53	19.77	56.00	84	98	64	75	85	63
Mozambique	0.33	0.30	10.84	48.00	0.84	5.40	49	80	35	21	44	11
Namibie	6.63	7.97	29.66	118.43	4.40	13.90	92	98	87	32	56	17
Niger	0.22	0.56	3.53	39.29	0.29	1.70	52	99	42	9	33	4
Nigéria	1.18	0.21	22.55	73.29	5.55	38.00	64	79	49	28	31	25
Rwanda	0.24	0.38	3.25	56.80	...	8.70	71	81	68	64	61	64
Sao Tomé-et-Principe	4.78	3.61	11.60	64.94	14.18	23.00	97	99	94	34	41	23
Sénégal	2.44	2.43	25.75	92.93	5.61	20.90	74	92	60	52	67	40
Seychelles	23.44	23.43	79.74	147.94	34.95	50.40	96	96	96	97	97	97
Sierra Leone	0.55	0.26	...	65.66	0.23	1.70	60	87	42	13	22	7
Somalie	1.15	0.61	6.33	49.38	1.10	1.50
Afrique du Sud	9.99	7.34	81.08	145.64	7.61	48.90	95	99	88	74	82	62
Soudan du Sud	25.26	57	63	55	9	16	7
Soudan	1.27	1.09	11.90	72.85	...	22.70	55	66	50	24	44	13
Swaziland	3.96	3.68	22.36	71.47	3.70	24.70	74	94	69	57	63	56
Tanzanie	0.38	0.34	14.04	55.72	1.30	4.40	53	78	44	12	25	7
Togo	1.44	0.92	12.45	62.53	2.00	4.50	60	91	40	11	25	2
Tunisie	12.48	9.29	72.23	115.60	12.99	43.80	97	100	90	90	97	77
Ouganda	0.36	0.55	6.76	44.09	2.53	16.20	75	95	71	34	33	34
Zambie	0.79	0.80	14.12	71.50	4.16	15.40	63	85	49	43	56	34
Zimbabwe	2.64	2.15	6.67	96.35	9.79	18.50	80	97	69	40	52	32
AFRIQUE	3.10	2.28	21.52	74.18	4.52	20.57	67	85	56	39	52	30

Note : * Inclut Agalega, Rodrigues and Saint Brandon.

Sources : Département des statistiques BAFD ; télécommunications : Union Internationale des Télécommunications, base de données en ligne.

Électricité : United Nations Statistics Division, Statistiques de l'électricité, base de données en ligne. Accès à l'eau potable et à l'assainissement : OMS et UNICEF (2013), Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2013. Autorités nationales.



Tableau 16. Indicateurs de santé de base

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition dans la population (%)	Nourriture disponible (Kcal/ personne/ jour)	Dépenses totales de santé		Personnel de santé (pour 100 000 personnes)					
	avec sida	scénario sans sida 2010-2015			en % du PIB	par habitant** (USD)	Distribution		Année de l'enquête	Médecins	Année de l'enquête	Infirmières et sage-femmes
							Publique (%)	Privée (%)				
	2014	2010-2015	2013	2011	2012							
Algérie	71.1	...	5	3 220	5.3	278.6	84.1	15.9	2007	121	2007	195
Angola	52.3	51.7	18	2 400	3.5	190.5	62.2	37.8	2009	17	2009	166
Bénin	59.5	56.8	10	2 594	4.5	33.1	51.5	48.5	2008	6	2008	77
Botswana	48.1	52.7	27	2 285	5.3	384.1	56.4	43.6	2006	34	2006	284
Burkina Faso	56.7	56.0	21	2 655	6.2	37.8	54.3	45.7	2010	5	2010	57
Burundi	54.5	51.1	8.1	20.0	59.5	40.5	2004	3	2004	19
Cabo Verde	75.4	...	10	2 716	3.9	144.2	77.4	22.6	2010	30	2010	45
Cameroun	55.5	52.5	11	2 586	5.1	59.1	33.5	66.5	2009	8	2009	44
République centrafricaine	50.8	49.5	38	2 154	3.8	17.8	49.7	50.3	2009	5	2009	26
Tchad	51.6	50.1	35	2 061	2.8	24.8	31.3	68.7	2006	4	2006	19
Comores	61.1	4.5	37.7	55.9	44.1	2004	15	2004	74
Congo	59.2	58.0	32	2 195	3.2	99.8	73.9	26.1	2007	10	2007	82
Congo, Rép. dém.	50.3	48.9	5.6	15.2	51.4	48.7	2004	11	2004	53
Côte d'Ivoire	51.1	56.4	15	2 781	7.1	87.9	27.5	72.5	2008	14	2008	48
Djibouti	62.3	58.5	19	2 526	8.8	129.2	59.7	40.3	2006	23	2006	80
Égypte	71.4	...	5	3 557	5.0	151.6	39.0	61.0	2009	283	2009	352
Guinée équatoriale	53.5	51.5	4.7	1138.2	54.3	45.7	2004	30	2004	54
Érythrée	63.4	62.2	2.6	14.7	47.5	52.5	2004	5	2004	58
Éthiopie	64.2	60.0	35	2 105	3.8	17.6	48.4	51.6	2008	3	2008	25
Gabon	63.8	63.3	5	2 781	3.5	396.7	51.2	48.8	2004	29	2004	502
Gambie	59.0	59.0	6	2 849	5.0	25.7	66.0	34.0	2008	11	2008	87
Ghana	61.3	64.7	5	3 003	5.2	83.0	57.1	42.9	2010	10	2010	93
Guinée	56.4	54.7	18	2 553	6.3	32.0	28.1	71.9	2005	10	2005	51
Guinée-Bissau	54.5	48.8	18	2 304	5.9	29.8	22.7	77.3	2009	7	2009	59
Kenya	62.2	58.0	24	2 189	4.7	44.6	38.1	61.9	2011	18	2011	79
Lesotho	49.8	49.1	12	2 595	11.6	137.8	78.6	21.4	2003	5	2003	62
Libéria	60.9	57.5	30	2 251	15.5	65.5	29.8	70.2	2008	1	2008	27
Libye	75.5	3 211	3.9	578.5	77.3	22.7	2009	190	2009	680
Madagascar	65.2	...	31	2 092	4.1	18.2	60.8	39.3	2007	16	2007	32



Tableau 16. Indicateurs de santé de base (suite)

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition dans la population (%)	Nourriture disponible (Kcal/ personne/ jour)	Dépenses totales de santé		Personnel de santé (pour 100 000 personnes)				
	avec sida	scénario sans sida			en % du PIB	par habitant** (USD)	Année de l'enquête	Médecins	Année de l'enquête	Infirmières et sage-femmes	
	2010-2015	2010-2015									2013
	2014	2015	2013	2011	2012	Publique (%)	Privée (%)	Année de l'enquête	Médecins	Année de l'enquête	Infirmières et sage-femmes
Malawi	55.8	55.1	63.2	22	2 334	9.2	24.6	2008	2	2009	34
Mali	55.4	52.1	53.5	5	2 833	5.8	42.1	2010	8	2010	43
Mauritanie	61.7	7	2 791	6.4	51.7	2009	13	2009	67
Maurice*	73.8	5	3 055	4.8	444.4	2004	106	2004	373
Maroc	71.2	5	3 334	6.4	190.3	2009	62	2009	89
Mozambique	50.6	51.0	58.2	28	2 267	6.4	37.2	2012	4	2012	41
Namibie	64.8	62.7	71.3	37	2 086	8.4	473.2	2007	37	2007	278
Niger	58.9	11	2 546	7.2	25.5	2008	2	2008	14
Nigéria	52.9	52.5	55.1	6	2 724	6.1	94.3	2009	41	2008	161
Rwanda	64.5	55.8	57.5	34	2 148	10.7	66.1	2009	6	2010	69
Sao Tomé-et-Principe	66.5	7	2 676	7.9	109.2	2004	49	2004	187
Sénégal	63.6	17	2 426	5.0	51.2	2008	6	2008	42
Seychelles	73.4	4.7	521.0	2004	151	2004	793
Sierra Leone	45.8	48.2	49.1	26	2 333	15.1	95.7	2010	2	2010	17
Somalie	55.4	1 696	2006	4	2006	11
Afrique du Sud	57.4	53.8	65.8	5	3 007	8.8	644.6	2013	78	2012	490
Soudan du Sud	55.9	2.6	27.4
Soudan	62.2	7.3	114.5	2008	28	2008	84
Swaziland	49.0	49.2	63.7	26	2 275	8.5	259.5	2009	17	2009	160
Tanzanie	62.1	59.3	63.7	35	2 167	7.0	41.3	2006	1	2006	24
Togo	56.9	57.8	60.1	15	2 366	8.6	40.8	2008	5	2008	27
Tunisie	76.1	5	3 362	7.0	296.9	2010	122	2009	328
Ouganda	59.7	54.7	59.0	26	2 279	8.0	43.6	2005	12	2005	131
Zambie	59.0	49.6	57.7	48	1 937	6.5	96.1	2010	7	2010	78
Zimbabwe	61.2	53.5	67.5	32	2 210	2009	6	2009	125
AFRIQUE	59.6	54.2	57.9	17	2 391	6.1	112.4	46.2	53.8

Note : * Inclut Agalega, Rodrigues and Saint Brandon.

** Au taux de change moyen.

Sources : Département des statistiques BAfD ; espérance de vie à la naissance : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, The 2012 Revision. Prévalence de la malnutrition et nourriture disponible : FAO, Food Security – Base de données en ligne. Dépenses totales de santé : OMS – base de données en ligne.



Tableau 17. Maladies principales

	Espérance de vie en bonne santé			VIH/sida		Paludisme (Nombre de cas signalés)	Tuberculose (Nouveau cas, et cas de rechute)	Rougeole Incidence (Nombre de cas signalés)	Couverture de vaccination (%)				
	Total	Hommes	Femmes	Personnes atteintes du VIH/sida (000)	Prévalence chez l'adulte (%)				Orphelins du VIH/sida (000)	Année d'enquête	2013	2012	2013
Algérie	62	62	63	25	0.1	1.4	2012	59	20 701	18	95	95	
Angola	44	43	45	250	2.4	12.0	2012	1 496 834	58 607	4 458	91	93	
Bénin	50	50	51	74	1.1	2.7	2012	705 839	3 866	288	63	69	
Botswana	53	52	53	320	21.9	5.8	2012	0 193	6 834	7	94	96	
Burkina Faso	50	50	51	110	0.9	5.8	2012	3 858 046	5 326	7 362	82	88	
Burundi	48	46	49	83	1.0	4.7	2012	2 151 076	7 467	49	98	96	
Cabo Verde	64	61	66	2	0.5	0.1	2012	0 001	305	0	91	93	
Cameroun	48	48	49	600	4.3	44.0	2007	313 083	25 648	609	83	89	
République centrafricaine	43	43	44	120	3.8	11.0	2012	46 759	8 590	141	25	23	
Tchad	44	43	44	210	2.5	15.0	2011	181 126	11 237	120	59	48	
Comores	53	53	54	2012	49 840	121	1	82	83	
Congo	50	49	51	69	2.5	5.4	2012	3 717	10 699	260	65	69	
Congo, Rép. dém.	44	43	45	440	1.1	30.0	2012	4 791 598	112 439	72 029	73	72	
Côte d'Ivoire	46	45	46	370	2.7	28.0	2012	1 140 627	24 749	137	74	88	
Djibouti	52	52	53	6	0.9	1.0	2012	0 025	3 162	709	80	82	
Égypte	61	60	63	7	0.1	0.5	7 876	245	96	97	
Guinée équatoriale	47	47	48	2012	15 169	...	1 190	42	3	
Érythrée	54	53	55	18	0.6	1.0	2012	21 815	2 860	194	96	94	
Éthiopie	55	54	56	790	1.2	45.0	2012	1 692 578	131 677	4 347	62	72	
Gabon	54	53	54	41	3.9	2.1	2012	19 753	5 179	2	70	79	
Gambie	53	52	53	13	1.2	0.5	2012	300 363	2 325	0	96	97	
Ghana	54	53	54	220	1.3	10.0	2012	3 755 166	15 043	1 613	89	90	
Guinée	49	49	50	130	1.7	5.4	2012	317 200	11 313	6	62	63	
Guinée-Bissau	47	46	47	41	3.7	2.3	2012	50 381	2 087	0	69	80	
Kenya	53	52	54	1 600	6.0	58.0	2012	1 453 471	89 796	...	93	76	
Lesotho	43	42	44	360	22.9	16.0	9 555	179	92	96	
Libéria	52	52	53	30	1.1	2.7	2012	1 407 455	7 511	43	74	89	
Libye	64	64	65	1 344	320	98	98	
Madagascar	55	54	56	54	0.4	5.5	2012	359 420	26 561	2	63	74	
Malawi	50	50	51	1 000	10.3	48.0	2012	1 564 984	17 779	11	88	89	



Tableau 17. Maladies principales (suite)

	Espérance de vie en bonne santé		VIH/sida		Paludisme (Nombre de cas signalés) Année d'enquête	Tuberculose (Nouveau cas, et cas de rechute)	Rougeole Incidences (Nombre de cas signalés)	Couverture de vaccination (%)					
	Total	Hommes	Femmes	Personnes atteintes du VIH/sida (000)				Prévalence chez l'adulte (%)	Orphelins du VIH/sida (000)	2012	2013	MCV	DTP3
Mali	48	49	48	97	0.9	5.5	2012	886 482	5 810	341	72	74	
Mauritanie	53	52	54	2012	1 888	2 223	35	80	80	
Maurice	65	62	68	10	1.1	1.0	130	0	99	98	
Maroc	61	60	61	31	0.2	1.4	29 126	...	99	99	
Mozambique	45	45	46	1 600	10.8	82.0	2012	1 813 984	53 272	145	85	78	
Namibie	57	55	59	250	14.3	6.6	2012	0 194	9 597	86	82	89	
Niger	50	50	50	41	0.4	2.9	2012	842 343	11 251	272	67	70	
Nigéria	46	46	47	3 200	3.2	210.0	2010	551 187	94 825	6 447	59	58	
Rwanda	55	55	56	200	2.9	4.5	2012	483 470	5 702	75	97	98	
Sao Tomé-et-Principe	57	56	59	2.0	0.6	0.5	2012	12 550	147	0	91	97	
Sénégal	55	54	56	39	0.5	1.8	2012	281 958	13 186	46	84	92	
Seychelles	67	63	71	0.0	24	0	97	98	
Sierra Leone	39	39	39	57	1.6	3.1	2012	1 537 322	12 072	678	83	92	
Somalie	45	44	46	32	0.5	2.5	2012	18 842	12 994	9 983	46	42	
Afrique du Sud	51	49	53	6 300	19.1	200.0	2012	5 629	312 380	32	66	65	
Soudan du Sud	48	47	48	150	2.2	13.0	2012	225 371	6 422	1 952	30	45	
Soudan	53	52	54	49	0.2	3.1	2012	526 931	19 056	8 523	85	93	
Swaziland	46	44	47	200	27.4	4.5	2012	0 295	6 641	0	85	98	
Tanzanie	52	51	53	1 400	5.0	78.0	2012	1986 955	64 053	1 668	99	91	
Togo	50	50	50	110	2.3	6.6	2012	697 374	2 600	238	72	84	
Tunisie	66	65	67	3.0	0.1	0.2	3 035	48	94	98	
Ouganda	49	49	50	1 600	7.4	63.0	2012	2 662 258	45 549	2 027	82	78	
Zambie	49	48	50	1 100	12.5	27.0	40 638	896	80	79	
Zimbabwe	49	48	51	1 400	15.0	64.0	2012	276 963	32 899	0	93	95	
AFRIQUE	51	51	52	24 854	3.7	1 145.1	...	38 508 574	1 414 289	127 832	76	77	

Notes : DTP : Diphtérie, tétanos et coqueluche. MCV : Vaccin de la rougeole.

Sources : ONU/Sida et OMS, Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2013 ; cas rapportés de paludisme ; cas révélés de tuberculose ; couverture de vaccination et cas de rougeole : Base de données de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS, décembre 2014.



Tableau 18. Indicateurs d'éducation de base

	Taux estimé d'analphabétisme, 2006-12 (%) (population des plus de 15 ans)			Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2006-12 (%) (groupe d'âges 15-24)			Dépenses publiques d'éducation 2000-13 (% du PIB)
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Algérie	72.6	81.3	63.9	91.8	94.4	89.1	4.3
Angola	70.6	82.5	59.1	73.0	79.8	66.4	3.5
Bénin	28.7	40.6	18.4	42.4	54.9	30.8	5.3
Botswana	86.7	86.3	87.1	96.0	94.2	97.9	9.5
Burkina Faso	28.7	36.7	21.6	39.3	46.7	33.1	3.4
Burundi	86.9	88.8	84.6	88.9	89.6	88.1	5.8
Cabo Verde	85.3	90.5	80.5	98.1	97.9	98.4	5.0
Cameroun	71.3	78.3	64.8	80.6	85.4	76.4	3.0
République centrafricaine	36.8	50.7	24.4	36.4	48.9	27.0	1.2
Tchad	37.3	46.9	27.8	48.9	53.8	44.0	2.3
Comores	75.9	80.7	71.2	86.4	86.3	86.5	7.6
Congo	79.3	86.4	72.9	80.9	85.7	76.9	6.2
Congo, Rép. dém.	61.2	76.9	46.1	65.8	78.9	53.3	1.6
Côte d'Ivoire	41.0	51.6	30.5	48.3	58.3	38.8	4.6
Djibouti	4.5
Égypte	73.9	81.7	65.8	89.3	92.4	86.1	3.8
Guinée équatoriale	94.5	97.2	91.6	98.1	97.7	98.5	0.7
Érythrée	70.5	80.1	61.3	91.0	93.2	88.7	2.1
Éthiopie	39.0	49.1	28.9	55.0	63.0	47.0	4.7
Gabon	82.3	84.9	79.9	88.5	87.4	89.4	3.8
Gambie	52.0	61.4	43.1	69.4	73.4	65.5	4.1
Ghana	71.5	78.3	65.3	85.7	88.3	83.2	8.1
Guinée	25.3	36.8	12.2	31.4	37.6	21.8	2.5
Guinée-Bissau	56.7	69.8	43.9	74.3	79.7	68.9	0.0
Kenya	72.2	78.1	66.9	82.4	83.2	81.6	6.6
Lesotho	75.8	65.5	85.0	83.2	74.2	92.1	13.0
Libéria	42.9	60.8	27.0	49.1	63.5	37.2	2.8
Libye	89.9	96.1	83.7	99.9	99.9	99.9	0.0
Madagascar	64.5	67.4	61.6	64.9	65.9	64.0	2.7
Malawi	61.3	72.1	51.3	72.1	74.3	70.0	5.4
Mali	33.6	43.3	24.6	47.1	56.3	39.0	4.8
Mauritanie	45.5	57.4	35.3	56.1	66.4	47.7	3.8



Tableau 18. Indicateurs d'éducation de base (suite)

	Taux estimé d'analphabétisme, 2006-12 (%) (population des plus de 15 ans)		Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2006-12 (%) (groupe d'âges 15-24)		Dépenses publiques d'éducation 2000-13 (% du PIB)		
	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
Maurice	89.2	92.0	86.7	98.1	97.7	98.6	3.7
Maroc	67.1	76.1	57.6	81.5	88.8	74.0	6.6
Mozambique	50.6	67.4	36.5	67.1	79.8	56.5	5.0
Namibie	76.5	74.3	78.4	87.1	83.2	90.6	8.5
Niger	15.5	23.2	8.9	23.5	34.5	15.1	4.4
Nigéria	51.1	61.3	41.4	66.4	75.6	58.0	0.0
Rwanda	65.9	71.1	61.5	77.3	76.7	78.0	5.1
Sao Tomé-et-Principe	69.5	80.3	60.1	80.2	83.1	77.3	9.5
Sénégal	52.1	66.3	40.4	66.0	74.0	59.0	5.6
Seychelles	91.8	91.4	92.3	99.1	98.8	99.4	3.6
Sierra Leone	44.5	55.5	33.7	62.7	71.6	53.8	2.9
Somalie	0.0
Afrique du Sud	93.7	95.0	92.6	98.9	98.5	99.3	6.2
Soudan du Sud	0.7
Soudan	73.4	81.7	65.3	87.9	90.3	85.5	2.2
Swaziland	83.1	83.9	82.4	93.5	92.2	94.7	7.8
Tanzanie	67.8	75.5	60.8	74.6	76.5	72.8	6.2
Togo	60.4	74.1	48.0	79.9	86.9	72.7	4.0
Tunisie	79.7	87.8	71.7	97.3	98.2	96.3	6.2
Ouganda	73.2	82.6	64.6	87.4	89.6	85.5	3.3
Zambie	61.4	71.9	51.8	64.0	70.3	58.5	1.3
Zimbabwe	83.6	87.8	80.1	90.9	89.6	92.1	2.0
AFRIQUE	62.0	70.7	53.6	73.0	78.6	67.7	4.9

Sources : Département des statistiques BAFD ; Institut de Statistiques de l'UNESCO – base de données en ligne, décembre 2014 ; autorités nationales.



Tableau 19. Scolarisation

	Taux de scolarisation dans le primaire, 2007-14						Taux de scolarisation dans le secondaire, 2007-14						Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires						
	Brut			Net			Ratio élèves/professeurs			Brut			Ratio élèves/professeurs			2006-2008			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Ratio	Femmes	Hommes	Ratio	Femmes	Hommes	Femmes	Ratio	Femelle	Ratio	Total cycle secondaire	Premier cycle	Deuxième cycle
Algérie	117.4	120.7	114.0	97.3	96.5	94.5	23.2	97.6	95.7	99.5
Angola	140.5	171.2	109.6	85.7	96.8	74.5	42.5	31.5	38.3	24.8	27.4
Bénin	124.3	130.5	118.1	95.5	99.9	88.2	43.7	54.2	65.4	42.9	9.8
Botswana	106.0	107.9	104.1	83.8	83.3	84.4	25.4	81.7	79.2	84.3	13.9	6%	2%	19%	...
Burkina Faso	86.9	88.4	85.3	67.5	68.8	66.1	46.1	28.4	30.7	26.0	26.9	6%	2%	24%	...
Burundi	134.1	133.7	134.5	94.8	100.0	89.7	44.8	33.1	37.2	29.2	31.7	5%	2%	19%	...
Cabo Verde	112.1	116.8	107.4	98.1	99.3	96.8	22.6	92.7	86.0	99.6	16.7
Cameroun	110.6	117.9	103.2	91.5	97.1	85.9	45.6	50.4	54.3	46.4	21.4	19%	20%	18%	...
République centrafricaine	95.2	109.3	81.3	71.9	80.6	63.3	80.1	17.8	23.6	12.1	68.1	1%	0%	4%	...
Tchad	103.2	116.7	89.5	79.2	88.7	69.6	62.4	22.8	31.2	14.3	29.8
Comores	103.0	105.9	99.9	81.4	83.6	79.2	27.8	63.9	62.8	65.0	8.7
Congo	109.4	105.5	113.4	90.2	86.4	94.0	44.4	53.7	57.5	49.8	18.7
Congo, Rép. dém.	110.9	118.2	103.6	34.7	43.3	54.5	32.2	15.3	19%	2%	34%	...
Côte d'Ivoire	96.4	103.3	89.4	61.9	67.4	56.3	41.0	39.1	46.5	31.5	22.7
Djibouti	67.9	72.5	63.2	58.7	62.8	54.5	33.2	47.7	52.6	42.7	24.5	5%	1%	16%	...
Égypte	113.4	115.7	111.1	95.1	27.7	86.3	87.1	85.5	12.1
Guinée équatoriale	90.7	91.8	89.6	61.0	61.1	60.8	26.2
Érythrée	42.5	46.0	38.8	32.9	35.2	30.6	40.9	29.8	33.0	26.4	37.9	1%	...	2%	...
Ethiopie	53.7	38.8	6%	...	54%	...
Gabon	164.9	167.3	162.4	24.5
Gambie	86.6	84.8	88.4	68.7	66.5	71.0	36.1	57.5	59.0	56.0
Ghana	106.9	106.9	106.8	88.9	88.7	89.0	30.1	67.1	69.2	64.9	15.8	4%	...	14%	...
Guinée	90.8	98.4	83.1	74.4	79.9	68.8	43.6	38.1	46.6	29.4	33.1	2%	0%	7%	...
Guinée-Bissau	116.2	120.2	112.3	69.8	71.4	68.2	51.9	2%
Kenya	114.4	114.1	114.6	83.6	82.0	85.2	56.6	67.0	69.5	64.5	41.1	1%	...	2%	...
Lesotho	108.0	109.1	107.0	79.6	77.9	81.3	32.6	53.3	44.5	62.3	24.7	2%	4%	3%	...
Libéria	95.6	99.5	91.6	37.7	38.6	36.7	26.5	37.9	42.5	33.1	14.9
Libye
Madagascar	145.2	145.8	144.7	39.8	38.4	39.1	37.7	27.6	4%	1%	14%	...



Tableau 19. Scolarisation (suite)

	Taux de scolarisation dans le primaire, 2007-14						Taux de scolarisation dans le secondaire, 2007-14						Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires					
	Brut			Net			Ratio élèves/professeurs			Brut			Ratio élèves/professeurs			2006-2008		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Ratio	Hommes	Femmes	Ratio	Hommes	Femmes	Ratio	Total cycle secondaire	Premier cycle	Deuxième cycle		
Malawi	141.3	139.0	143.8	96.9	89.6	96.0	69.1	36.6	38.3	34.9	41.7		
Mali	83.5	93.8	82.9	64.4	73.0	64.3	41.3	44.9	49.8	39.8	19.3	12%	40%	...		
Mauritanie	97.1	94.7	99.5	72.8	70.5	75.2	35.4	29.5	30.4	28.6	...	3%	2%	2%	5%	...		
Maurice	107.8	108.2	107.4	98.1	98.1	98.1	19.8	95.9	93.9	97.8	14.7	14%		
Maroc	117.5	120.3	114.5	98.3	98.6	98.0	25.7	68.9	74.1	63.4	...	6%	2%	2%	5%	...		
Mozambique	105.2	110.3	100.2	87.4	89.8	85.0	54.5	26.0	27.2	24.8	31.2	6%	6%	5%	7%	...		
Namibie	109.5	111.2	107.7	87.7	86.4	89.0	29.8	64.8	60.1	69.6	24.6		
Niger	71.1	77.1	64.9	62.8	68.2	57.1	38.8	15.9	19.1	12.8	34.7	1%	1%	1%	4%	...		
Nigéria	84.8	88.4	81.0	63.9	69.4	58.1	37.6	43.8	46.4	41.2	33.1	4%	4%	4%	5%	...		
Rwanda	133.8	132.4	135.3	93.4	92.1	94.6	59.8	32.6	31.4	33.7	22.8	16%	45%	...		
Sao Tomé-et-Principe	116.6	118.0	115.1	96.4	96.1	96.7	31.4	80.4	76.2	84.6	19.8	2%	2%	...	11%	...		
Sénégal	83.6	80.2	87.1	73.4	70.3	76.5	31.6	41.0	42.9	39.1	27.4	6%	6%	6%	5%	...		
Seychelles	107.7	106.0	109.4	93.7	92.1	95.4	12.6	79.5	79.3	79.8	12.2		
Sierra Leone	134.1	134.0	134.1	34.8	44.7	47.7	41.7	20.7	5%	5%	1%	16%	...		
Somalie	29.2	37.6	20.8	35.5	7.4	10.1	4.6	19.3		
Afrique du Sud	100.8	103.4	98.1	28.7	110.8	107.1	114.4	25.0		
Soudan du Sud	85.7	102.9	68.1	41.3	48.2	34.3	49.9		
Soudan	70.0	74.0	66.0	46.1	40.7	42.6	38.9	31.1	2%	5%	...		
Swaziland	114.4	119.3	109.4	84.7	83.6	85.9	29.1	60.7	61.0	60.3	16.3		
Tanzanie	89.5	87.8	91.2	83.5	82.2	84.7	43.4	33.0	34.3	31.6	26.4		
Togo	134.4	142.1	126.7	97.5	95.6	85.3	41.3	54.9	57.5	30.4	26.2	8%	8%	1%	25%	...		
Tunisie	110.3	111.8	108.7	98.7	98.5	97.8	17.4	90.6	89.0	93.3	13.6	9%	9%	1%	9%	...		
Ouganda	107.3	106.5	108.2	91.5	90.2	92.8	45.6	26.9	28.7	25.0	21.3	5%	5%	2%	21%	...		
Zambie	108.4	108.8	107.9	91.4	91.1	91.7	47.9	8%	8%	...	20%	...		
Zimbabwe	109.2	110.0	108.5	93.9	93.0	94.7	35.9	47.2	47.9	46.5	22.4		
AFRIQUE	101.6	105.4	97.9	79.7	80.7	75.5	40.0	52.8	55.5	49.9	21.7		

Sources : Département des statistiques BAfD ; Institut de Statistiques de l'UNESCO – base de données en ligne, décembre 2014 ; autorités nationales.



Tableau 20. Emploi et remises*

	Taux de chômage*			Taux de chômage*			Remises des travailleurs (millions USD)						
	Dernières estimations de l'OIT (a)			2012			Taux d'inactivité* (age 15-64)						
	Année	Total	Hommes Femmes	Total (âge >15)	Total pour les jeunes (âge 15-24)	Total	Hommes	Femmes	2010	2011	2012	2013	2014(e)
Algérie	2012	10	8 19	44	29	56	28	85	2 044	1 942.0	1 942	2 000	2 063
Angola	2012	8	7 8	70	53	30	23	37	18	0.2	0.0	0.0	0
Bénin	2012	1	1 1	73	57	27	22	33	139	172.0	172	172	182
Botswana	2012	18	15 21	77	59	23	19	28	22	20.0	18	36	58
Burkina Faso	2012	3	4 2	84	77	17	10	23	120	120.0	120	120	123
Burundi	2012	8	7 8	83	65	18	18	17	34	45.0	46	46	49
Cabo Verde	2012	8	7 8	67	60	33	17	49	131	177.0	167	176	198
Cameroun	2012	4	3 4	70	48	30	23	36	115	219.0	210	210	220
République centrafricaine	2012	8	7 8	79	62	21	15	28
Tochad	2012	8	7 8	72	56	28	21	36
Comores	2012	7	7 8	58	39	42	20	65	38	48.0	56	59	70
Congo	2012	7	7 7	71	45	29	27	32
Congo, Rép. dém.	2012	7	7 8	72	45	28	27	29	16	115.0	12	12	13
Côte d'Ivoire	2012	4	5 3	67	51	33	19	48	373	373.0	373	373	380
Djibouti	2012	52	45	48	33	64	33	32.0	33	33	34
Égypte	2012	12	7 27	49	34	51	25	76	12 453	14 324.0	19 236	17 833	18 000
Guinée équatoriale	2012	8	7 8	87	76	13	8	19
Érythrée	2012	8	8 8	85	77	15	10	20
Éthiopie	2012	5	3 8	84	77	16	11	22	345	513.0	624	624	647
Gabon	2012	20	15 26	61	26	39	35	44
Gambie	2012	8	7 8	78	64	23	17	28	116	108.0	141	181	193
Ghana	2012	4	4 4	69	39	31	29	33	136	152.0	138	138	147
Guinée	2012	3	4 3	72	54	28	22	35	46	65.0	66	66	68
Guinée-Bissau	2012	8	7 8	73	55	27	22	32	46	46.0	46	46	48
Kenya	2012	9	8 11	67	40	33	28	38	686	934.0	1 214	1 338	1 480
Lesotho	2012	27	24 30	66	45	34	27	41	610	649.0	554	543	546
Libéria	2012	4	4 4	61	35	39	35	42	31	360.0	360	360	385
Libye	2012	9	6 16	53	37	47	24	70
Madagascar	2012	4	3 5	89	79	11	9	13
Malawi	2012	8	6 9	83	60	17	19	15	22	25.0	28	28	30
Mali	2012	8	6 11	66	58	34	19	49	473	784.0	784	784	815



Tableau 21. Indice de perception de la corruption*

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 178	Indice	Rang du pays / 182	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 175	Indice	Rang du pays / 175
Algérie	3.2	92	2.8	111	2.9	105	2.9	112	3.4	105	3.6	94	3.6	100
Angola	1.9	158	1.9	162	1.9	168	2.0	168	2.2	157	2.3	153	1.9	161
Bénin	3.1	96	2.9	106	2.8	110	3.0	100	3.6	94	3.6	94	3.9	80
Botswana	5.8	36	5.6	37	5.8	33	6.1	32	6.5	30	6.4	30	6.3	31
Burkina Faso	3.5	80	3.6	79	3.1	98	3.0	100	3.8	83	3.8	83	3.8	85
Burundi	1.9	158	1.8	168	1.8	170	1.9	172	1.9	165	2.1	157	2.0	159
Cabo Verde	5.1	47	5.1	46	5.1	45	5.5	41	6.0	39	5.8	41	5.7	42
Cameroun	2.3	141	2.2	146	2.2	146	2.5	134	2.6	144	2.5	144	2.7	136
République centrafricaine	2	151	2	158	2.1	154	2.2	154	2.6	144	2.5	144	2.4	150
Tchad	1.6	173	1.6	175	1.7	171	2.0	168	1.9	165	1.9	163	2.2	154
Comores	2.5	134	2.3	143	2.1	154	2.4	143	2.8	133	2.8	127	2.6	142
Congo	1.9	158	1.9	162	2.1	154	2.2	154	2.6	144	2.2	154	2.3	152
Congo, Rép. dém.	1.7	171	1.9	162	2.2	146	2.0	168	2.1	160	2.2	154	2.2	154
Côte d'Ivoire	2.1	154	2	164	2.2	154	2.9	130	2.7	136	3.2	115
Djibouti	3	102	2.8	111	3.2	91	3.0	100	3.6	94	3.6	94	3.4	107
Égypte	2.6	115	2.8	111	3.1	98	2.9	112	3.2	118	3.2	114	3.7	94
Guinée équatoriale	1.7	171	1.8	168	1.9	168	1.9	172	2.0	163	1.9	163
Érythrée	2.6	126	2.6	126	2.6	123	2.5	134	2.5	150	2.0	160	1.8	166
Éthiopie	2.6	126	2.7	120	2.7	116	2.7	120	3.3	113	3.3	111	3.3	110
Gabon	3.1	96	2.9	106	2.8	110	3.0	100	3.5	102	3.4	106	3.7	94
Gambie	1.9	158	2.9	106	3.2	91	3.5	75	3.4	105	2.8	127	2.9	126
Ghana	3.9	67	3.9	69	4.1	62	3.9	69	4.5	64	4.6	63	4.8	61
Guinée	1.6	173	1.8	168	2	164	2.1	164	2.4	154	2.4	150	2.5	145
Guinée-Bissau	1.9	158	1.9	162	2.1	154	2.2	154	2.5	150	1.9	163	1.9	161
Kenya	2.1	147	2.2	146	2.1	154	2.2	154	2.7	139	2.7	136	2.5	145
Lesotho	3.2	92	3.3	89	3.5	78	3.5	75	4.5	64	4.9	55	4.9	55
Libéria	2.4	138	3.1	97	3.3	87	3.2	91	4.1	75	3.8	83	3.7	94
Libye	2.6	126	2.5	130	2.2	146	2.0	168	2.1	160	1.5	172	1.8	166
Madagascar	3.4	85	3	99	2.6	123	3.0	100	3.2	118	2.8	127	2.8	133
Malawi	2.8	115	3.3	89	3.4	85	3.0	100	3.7	88	3.7	91	3.3	110
Mali	3.1	96	2.8	111	2.7	116	2.8	118	3.4	105	2.8	127	3.2	115
Mauritanie	2.8	115	2.5	130	2.3	143	2.4	143	3.1	123	3.0	119	3.0	124



Tableau 21. Indice de perception de la corruption* (suite)

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 178	Indice	Rang du pays / 182	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 175	Indice	Rang du pays / 175
Maurice	5,5	41	5,4	42	5,4	39	5,1	46	5,7	43	5,2	52	5,4	47
Maroc	3,5	80	3,3	89	3,4	85	3,4	80	3,7	88	3,7	91	3,9	80
Mozambique	2,6	126	2,5	130	2,7	116	2,7	120	3,1	123	3,0	119	3,1	119
Namibie	4,5	61	4,5	56	4,4	56	4,4	57	4,8	58	4,8	57	4,9	55
Niger	2,8	115	2,9	106	2,6	123	2,5	134	3,3	113	3,4	106	3,5	103
Nigéria	2,7	121	2,5	130	2,4	134	2,4	143	2,7	139	2,5	144	2,7	136
Rwanda	3	102	3,3	89	4	66	5,0	49	5,3	50	5,3	49	4,9	55
Sao Tomé-et-Principe	2,7	121	2,8	111	3	101	3,0	100	4,2	72	4,2	72	4,2	76
Sénégal	3,4	85	3	99	2,9	105	2,9	112	3,6	94	4,1	77	4,3	69
Seychelles	4,8	55	4,8	54	4,8	49	4,8	50	5,2	51	5,4	47	5,5	43
Sierra Leone	1,9	158	2,2	146	2,4	134	2,5	134	3,1	123	3,0	119	3,1	119
Somalie	1	180	1,1	180	1,1	178	1,0	182	0,8	174	0,8	175	0,8	174
Afrique du Sud	4,9	54	4,7	55	4,5	54	4,1	64	4,3	69	4,2	72	4,4	67
Soudan du Sud	1,1	174
Soudan	1,6	173	1,5	176	1,6	172	1,6	177	1,3	173	1,4	173	1,1	173
Swaziland	3,6	72	3,6	79	3,2	91	3,1	95	3,7	88	3,9	82	4,3	69
Tanzanie	3	102	2,6	126	2,7	116	3,0	100	3,5	102	3,3	111	3,1	119
Togo	2,7	121	2,8	111	2,4	134	2,4	143	3,0	128	2,9	123	2,9	126
Tunisie	4,4	62	4,2	65	4,3	59	3,8	73	4,1	75	4,1	77	4,0	79
Ouganda	2,6	126	2,5	130	2,5	127	2,4	143	2,9	130	2,6	140	2,6	142
Zambie	2,8	115	3	99	3	101	3,2	91	3,7	88	3,8	83	3,8	85
Zimbabwe	1,8	166	2,2	146	2,4	134	2,2	154	2,0	163	2,1	157	2,1	156

Note : * L'indice de perception de la corruption mesure les perceptions de corruption par le milieu des affaires et les analystes pays. L'indice varie entre 10 (niveau de corruption très bas) et 0 (très corrompu).

Source : Transparency International, <http://www.transparency.org/>



Tableau 22. Protestations civiles

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	4.0	2.3	6.7	1.4	...	9.9	10.0	6.6	1.3	0.7	4.0	1.5	2.5	1.8	9.0	23.3	5.0	11.0	8.5
Angola	1.5	0.0	1.0	0.0	0.0	0.3	0.0	2.5	1.8	1.5	0.3
Bénin	0.8	0.8	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	1.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	8.3
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	6.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	1.5	0.8	3.2	9.4	0.5	1.1	0.0	1.6	0.9	3.8	0.5	2.5	4.3	0.8	9.8	2.8	2.8	6.5
Burundi	2.3	11.8	0.0	4.8	3.8	5.3	0.3	1.0	1.3
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	8.2	4.4	0.3	2.2	0.3	0.0	1.5	2.0	1.0	2.7	4.5	2.8	1.0	4.0	6.8	1.0	0.8	0.3	0.3
République centrafricaine	12.8	3.5	1.8	1.8	3.3	1.5	1.3	2.5	4.5
Tchad	0.3	3.0	0.7	0.5	0.0	2.2	0.0	1.5	0.0	1.6	1.3	5.3	1.0	2.5	0.5	2.3	4.0	0.3	0.5
Comores	0.5	1.0	1.8	1.8	0.0	0.5	1.3	0.3	1.5
Congo	1.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	1.0	0.0
Congo, Rép. dém.	2.0	2.8	7.3	4.8	1.8	6.0	1.8	2.3	3.3	1.5	7.0
Côte d'Ivoire	1.0	8.2	6.7	10.0	6.7	0.0	2.9	0.8	2.4	1.1	12.8	6.8	4.9	7.2	3.0	1.8	1.3	2.3	1.0
Djibouti	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.0
Égypte	0.0	4.2	0.0	0.0	1.6	3.2	2.6	1.3	3.1	2.3	4.1	5.8	4.6	3.0	3.5	16.5	20.8	19.8	7.0
Guinée équatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.5	0.0	0.3	0.0
Érythrée	0.0	0.0	0.3	0.0
Éthiopie	1.3	1.2	0.8	0.0	0.0	1.3	0.3	0.0	0.0	2.3	0.6	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	1.8	0.5
Gabon	8.0	0.0	2.1	1.3	0.0	0.0	1.3	0.0	0.5	5.0	6.1	1.5	0.9	4.5	7.5	3.0	9.0	6.8	30.3
Gambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0
Ghana	0.5	0.0	0.3	2.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.3	0.3	0.5	0.5
Guinée	3.8	11.8	0.8	3.5	3.0	3.5	4.0	6.8	1.8
Guinée-Bissau	0.0	1.8	0.0	2.0	0.8	0.3	3.3	0.0	1.3	1.5	4.0	1.8	0.5	0.0	0.8	4.3	0.8	4.3	0.3
Kenya	2.3	4.4	8.1	0.0	0.0	0.5	0.0	0.9	2.4	2.2	2.5	1.0	5.1	1.4	0.5	3.0	4.5	4.5	3.5
Lesotho	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libéria	3.3	0.3	0.0	0.3	0.0	0.5	0.0	1.8	1.8
Libye	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	7.5	28.0	13.5
Madagascar	2.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	12.8	0.0	1.0	3.3	0.8	1.0	0.0	8.3	0.8	0.5	6.5	1.3	1.0
Malawi	0.5	1.3	1.5	0.0	0.0	0.8	0.8	1.0	0.3	0.8	0.3	0.8	0.0	0.0	0.5	0.5	0.8	3.3	0.5
Mali	1.4	3.9	1.2	0.9	0.0	0.0	0.0	0.7	0.5	0.4	0.5	2.1	0.0	1.4	0.8	1.0	7.0	1.5	1.3
Mauritanie	1.8	0.5	5.3	2.3	0.3	10.8	11.8	3.5	1.5
Maurice	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5
Maroc	5.9	1.6	1.4	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	1.2	0.5	2.0	3.9	2.7	2.2	1.0	10.0	9.5	7.0	9.5



Tableau 22. Protestations civiles (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Mozambique	1.3	0.0	0.0	1.5	0.5	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.8	0.5	0.5	0.5	7.0	1.0	
Namibie	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.8	0.0	0.0	0.3	
Niger	1.3	1.5	6.0	1.8	1.0	7.3	0.0	1.0	0.5	4.0	3.8	
Nigéria	3.7	2.3	2.8	6.3	4.1	5.3	1.0	0.8	2.9	0.5	3.2	2.3	2.8	3.6	3.8	2.8	4.8	6.8	11.0	
Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	
Sao Tomé-et-Principe	0.8	2.3	0.0	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	
Sénégal	1.2	5.0	1.9	1.1	0.0	1.4	0.0	0.0	1.3	2.2	5.4	4.5	2.5	2.9	2.5	5.0	11.0	1.3	1.8	
Seychelles	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Sierra Leone	0.5	1.3	0.3	0.0	0.3	0.5	1.0	0.5	2.3	
Somalie	0.3	0.3
Afrique du Sud	6.3	10.3	2.0	5.6	1.9	1.5	1.0	0.6	3.0	1.0	3.6	7.5	2.3	8.8	6.3	7.8	22.3	31.8	39.5	
Soudan du Sud	
Soudan	2.0	0.5	1.0	1.3	1.3	6.0	7.3	4.5	1.5	
Swaziland	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0	2.5	2.0	0.0	0.3	
Tanzanie	0.8	0.0	0.8	0.0	0.0	1.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3	0.8	1.8	1.3	0.8	
Togo	1.0	0.5	0.8	0.3	1.8	1.3	0.3	0.5	0.0	6.3	0.0	0.3	0.0	0.5	1.8	3.0	3.5	4.0	2.5	
Tunisie	0.0	0.0	0.3	0.7	0.7	0.0	0.0	2.8	0.0	1.3	5.6	1.9	1.7	3.4	0.8	19.3	30.5	18.8	10.5	
Ouganda	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.3	1.3	0.0	0.5	0.0	4.3	1.3	0.8	1.3	
Zambie	2.5	1.5	2.1	1.5	0.5	5.0	0.5	3.4	1.8	0.9	6.6	2.4	1.5	1.6	0.3	2.0	1.0	1.5	0.3	
Zimbabwe	7.3	3.7	4.8	4.6	1.3	1.4	1.0	5.9	0.3	1.0	2.0	6.9	2.7	4.4	3.5	5.0	0.8	0.3	0.3	

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilité suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique.
Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).



Tableau 23. Violence par des acteurs non étatiques

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Algérie	35.2	31.3	37.6	43.0	37.8	35.0	15.4	5.5	19.2	10.7	12.8	14.8	10.8	11.0	5.8	15.3	6.3	6.3	6.3	5.5
Angola	13.5	0.8	0.3	0.0	0.3	0.5	1.3	1.3	1.3	0.5	0.0	0.0
Bénin	0.8	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.5	0.0	0.0	0.0
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	6.0	2.3	1.0	2.3	1.0
Burundi	6.3	2.8	2.8	2.3	4.3	3.0	6.0	2.3	1.8	1.3	1.3
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	4.8	14.2	0.3	0.0	0.7	0.4	0.0	0.0	0.3	0.9	1.8	1.3	1.3	3.3	0.0	3.5	1.3	2.0	6.0	6.0
République centrafricaine	6.0	2.8	2.5	7.3	9.0	4.5	8.3	18.5	20.8	20.8
Tchad	2.4	2.4	1.3	6.4	7.7	4.7	3.0	4.5	1.0	3.2	13.8	8.3	3.4	3.0	1.3	1.3	0.5	0.5	0.5	0.5
Comores	0.0	1.5	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.3
Congo	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	1.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.5	0.5
Congo, Rép. dém.	4.5	4.5	12.0	17.3	10.3	18.8	11.5	4.8	12.0	13.8	11.0	11.0
Côte d'Ivoire	4.5	0.0	0.0	1.7	6.2	1.2	3.1	4.7	6.0	5.7	7.0	1.3	1.0	1.0	2.5	10.8	7.3	2.8	2.3	2.3
Djibouti	0.0	0.0	0.8	0.5	0.0	0.5	0.0	0.3	1.0	1.0
Égypte	6.5	10.8	0.0	0.5	2.0	1.0	0.0	1.2	1.3	2.3	3.5	2.0	4.3	4.1	1.3	12.3	16.8	29.0	21.3	21.3
Guinée équatoriale	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0
Érythrée	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Éthiopie	13.3	4.1	0.0	7.2	2.0	1.5	12.4	4.7	8.1	3.6	7.4	7.9	4.2	5.0	2.0	1.8	2.8	0.8	0.8	0.8
Gabon	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.5	2.5	0.0	0.3	0.3
Gambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ghana	1.1	0.0	0.0	0.5	0.5	1.0	1.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.0	0.0
Guinée	0.0	0.5	1.3	0.3	2.0	3.3	2.5	8.0	1.3	1.3
Guinée-Bissau	0.0	0.0	5.0	3.8	1.0	0.8	0.3	1.0	1.0	0.5	1.5	0.3	0.0	0.3	0.0	0.5	0.5	0.5	0.0	0.0
Kenya	3.0	5.3	6.5	0.0	0.0	2.8	0.5	1.5	0.5	2.3	8.3	6.3	8.3	4.8	0.8	3.3	17.8	13.5	13.0	13.0
Lesotho	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
Libéria	2.5	0.3	0.8	0.8	0.5	0.3	0.8	0.0	0.5	0.5
Libye	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	15.0	22.3	23.8	27.0	27.0
Madagascar	1.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	4.0	0.0	1.3	1.3	0.8	0.0	0.0	2.8	0.5	0.3	4.0	2.8	1.0	1.0
Malawi	0.0	2.5	2.0	0.3	0.0	0.0	0.3	1.0	0.3	1.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.3	0.8	0.8
Mali	0.6	2.3	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	1.0	2.3	4.2	2.6	1.0	4.0	12.3	12.5	8.5	8.5
Mauritanie	0.0	1.3	1.5	1.3	0.8	2.5	2.5	0.5	1.3	1.3
Maurice	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Maroc	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	1.3	1.0	0.0	0.0	2.5	2.0	2.8	3.5	3.5



Tableau 23. Violence par des acteurs non étatiques (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mozambique	9.5	0.0	0.0	0.3	1.5	0.0	0.0	0.8	1.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.3	0.8	0.0	4.0	5.0	0.8
Namibie	0.0	0.0	0.0	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3
Niger	1.0	0.3	0.3	7.3	5.5	2.8	0.3	3.3	0.5	2.3	1.8
Nigéria	12.8	16.6	5.7	16.0	12.4	12.7	6.4	6.0	11.3	0.8	16.4	22.5	12.9	13.8	12.5	31.5	34.8	30.5	36.5
Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.3	0.5	0.8	1.0	1.5	5.0	2.0	0.0
Sao Tomé-et-Principe	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	0.0	4.2	0.6	1.4	1.6	1.4	2.2	1.9	2.1	0.3	1.9	1.9	0.3	4.1	4.8	7.5	6.0	2.0	0.3
Seychelles	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sierra Leone	0.0	0.5	0.0	1.5	0.0	0.5	0.8	0.3	0.3
Somalie	20.3	16.5
Afrique du Sud	20.0	7.0	4.5	8.3	4.5	0.0	0.5	0.3	2.0	0.3	0.5	0.0	4.3	4.3	0.5	4.3	8.3	8.3	3.5
Soudan du Sud	16.0	8.3	8.0	4.8
Soudan	8.8	9.5	9.5	24.0	18.3	17.5	15.0	18.5	10.8
Swaziland	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0
Tanzanie	1.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	1.8	2.5	0.3
Togo	1.0	0.0	0.5	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	2.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.0	0.3	0.0
Tunisie	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	7.0	11.5	10.3	8.8
Ouganda	21.0	4.0	2.8	2.5	0.0	6.3	3.8	4.5	10.3	1.8	3.8	2.5	1.8	3.5	0.0	2.8	1.0	0.0	0.5
Zambie	0.8	0.8	0.5	0.5	0.0	2.8	0.0	0.8	0.0	0.3	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	1.3	0.5	1.0	0.0
Zimbabwe	0.0	1.5	1.0	0.0	3.8	3.0	3.8	0.3	0.8	0.8	0.0	0.0	8.0	0.8	0.8	2.3	0.0	1.0	0.0

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilité suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique.
Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).



Tableau 24. Durcissement du politique

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	8.2	7.0	6.5	6.1	5.6	7.4	9.0	6.5	7.5	5.5	4.6	6.1	6.8	5.1	1.8	4.7	3.4	4.2	3.2
Angola	1.4	0.1	0.5	0.2	0.8	0.4	0.7	2.9	1.1	2.1	0.3
Bénin	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.1	0.5	0.1	0.2	0.4	0.1	0.4	0.0
Botswana	0.1	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0
Burkina Faso	0.2	0.5	0.2	1.2	0.4	0.3	0.7	0.6	0.7	0.2	0.2	0.1	0.8	0.3	0.1	2.1	0.1	0.5	0.8
Burundi	3.6	1.4	1.2	1.8	2.5	1.9	0.8	1.6	1.5
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	2.7	2.3	1.3	1.3	1.1	1.7	1.1	1.4	1.5	0.9	1.9	1.2	1.6	1.5	1.8	2.3	1.6	0.7	1.9
République centrafricaine	4.2	0.8	0.5	1.7	1.9	0.8	1.5	0.4	1.7
Tchad	0.7	0.3	0.3	0.0	0.3	0.6	0.4	1.6	0.2	1.7	4.3	2.2	5.7	1.2	0.8	1.7	0.4	1.5	0.2
Comores	0.4	0.9	0.6	0.4	0.0	0.0	0.8	0.2	0.7
Congo	0.3	0.3	0.5	0.4	0.2	0.9	0.3	1.1	0.5	0.4	0.6
Congo, Rép. dém.	6.9	8.1	10.5	8.9	4.0	4.7	5.0	1.7	1.1	2.5	3.8
Côte d'Ivoire	1.0	0.9	0.5	2.8	2.3	0.7	1.1	2.1	2.7	2.1	3.3	1.2	1.5	0.6	4.0	6.0	1.8	1.5	0.6
Djibouti	0.2	0.1	0.6	0.0	0.1	0.6	0.1	0.7	0.6
Égypte	5.9	5.3	4.9	4.1	5.4	4.6	6.4	4.8	4.6	6.4	5.7	7.1	7.9	4.7	5.4	8.7	7.5	16.5	10.4
Guinée équatoriale	0.0	0.3	1.3	0.0	0.0	0.2	1.5	0.2	2.1	0.0	0.5	0.3	0.5	0.8	0.5	1.2	1.2	0.3	0.1
Érythrée	0.3	0.0	0.5	0.0
Éthiopie	4.0	3.2	2.8	2.2	2.4	3.1	4.2	2.5	2.5	5.2	3.4	3.4	1.9	2.0	1.4	1.5	1.5	0.6	1.1
Gabon	0.4	1.4	0.3	0.7	0.2	0.1	0.3	0.5	1.0	2.1	0.7	0.5	0.2	1.3	0.9	1.0	2.6	0.7	1.1
Gambie	1.4	0.3	0.9	2.1	0.2	0.1	0.2	1.1	0.4
Ghana	0.6	0.2	0.6	0.6	0.0	0.2	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.7	0.1	0.0
Guinée	1.7	3.0	2.8	5.4	1.6	3.4	1.9	1.5	0.4
Guinée-Bissau	0.0	0.0	2.0	0.8	0.7	0.4	0.5	0.0	0.0	0.3	1.2	0.8	0.6	2.0	0.1	0.5	0.5	0.7	0.0
Kenya	1.0	2.7	0.9	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	0.6	0.7	1.8	2.6	7.4	0.4	0.0	0.5	1.0	0.9	3.3
Lesotho	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libéria	0.8	0.3	0.5	0.2	0.0	0.4	0.0	0.5	0.6
Libye	0.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.3	0.1	0.6	0.5	0.5	0.4	0.1	7.9	3.5	2.8	3.1
Madagascar	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.8	0.3	1.1	0.9	0.0	2.7	0.7	0.4	2.7	1.1	0.6
Malawi	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.8	0.3	0.3	0.3	0.6	0.5	1.2	0.0	0.3	0.1
Mali	0.1	1.3	0.0	0.1	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.0	0.4	0.5	1.9	1.2	0.1	0.3	4.7	6.1	1.6
Mauritanie	1.3	1.1	9.0	1.3	0.6	1.9	1.5	0.7	0.6
Maurice	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.6	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Maroc	4.7	4.4	3.9	3.8	4.3	4.2	4.1	4.4	4.9	4.0	4.3	4.4	4.6	2.0	2.2	2.4	3.9	2.8	2.6



Tableau 24. Durcissement du politique (suite)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mozambique	0.1	0.2	0.6	0.3	0.9	0.3	0.0	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.9	0.1	0.4	3.0	0.3
Namibie	0.0	0.1	0.0	0.3	0.4	0.1	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Niger	0.4	0.8	1.3	1.4	2.2	3.9	0.7	0.5	0.0	0.3	1.7
Nigéria	5.7	4.2	3.4	3.1	3.1	2.7	2.6	2.9	5.0	2.7	4.6	3.7	4.3	2.9	0.6	3.2	8.3	5.2	2.2
Rwanda	1.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.6	0.7	0.6	0.1	1.4
Sao Tomé-et-Principe	0.1	0.3	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	1.7	2.0	1.9	1.3	1.2	1.7	1.5	1.6	1.5	1.9	1.5	2.6	1.8	1.2	1.4	1.3	3.5	0.8	0.6
Seychelles	0.4	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sierra Leone	0.4	0.6	0.2	1.0	0.2	0.4	0.8	0.6	0.3
Somalie	1.2	1.6
Afrique du Sud	4.6	3.6	1.5	1.1	0.5	0.3	0.5	0.4	1.0	1.1	0.5	1.2	1.5	1.6	0.4	0.3	7.1	4.5	1.1
Soudan du Sud	2.5	1.3	0.9	0.7
Soudan	3.5	3.6	7.6	5.0	6.2	7.9	7.3	2.0	4.4
Swaziland	0.3	0.3	0.9	0.2	0.0	1.2	1.1	0.3	0.4
Tanzanie	0.3	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	1.4	1.0	1.6	0.4
Togo	0.1	0.0	0.3	0.2	0.5	0.6	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	0.8	1.0	1.2	0.1
Tunisie	2.4	1.8	1.8	2.0	1.8	2.2	2.1	1.8	3.0	2.1	1.3	1.9	3.4	2.1	1.1	4.9	8.9	7.6	3.6
Ouganda	1.2	0.4	0.6	0.7	0.4	1.9	0.8	1.4	3.5	1.1	3.3	2.0	0.9	3.0	0.9	2.3	2.3	1.5	1.8
Zambie	1.9	2.7	1.6	1.3	0.9	1.8	1.9	1.0	1.2	0.9	1.7	0.5	0.2	0.5	0.6	0.7	0.2	1.9	0.3
Zimbabwe	1.0	0.9	1.9	1.3	1.2	3.1	4.4	3.9	4.1	3.3	2.2	3.0	9.9	3.3	0.7	3.6	0.5	3.5	1.4

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilité suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique.
Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).



Tableau 25. Projections démographiques

	Croissance démographique, 1980-2015		Projection de la croissance démographique, 2015-2050		Augmentation de la population active, 2015-2030		Cohorte annuelle des entrants sur le marché du travail, 2015		Cohorte annuelle des entrants sur le marché du travail, 2030		Ratio d'activité, 2015		Ratio d'activité, 2050		Projection de la population rurale, 2015		Projection de la hausse de la population rurale, 2015-2050		Part de l'agriculture dans la population totale, 2010	
	2015	2050	2015	2050	2015	2030	2015	2030	2015	2030	2015	2030	2015	2050	2015	2050	2015	2050	2010	2010
Algérie	21 158	13 889	1.3	1.3	5 766	676	850	11 003	2.0	1.9	11 895	-2 159	21.2							
Angola	15 183	31 504	2.4	2.4	7 580	448	722	9 375	1.0	1.6	12 768	6 881	69.3							
Bénin	7 162	11 257	2.0	2.0	3 224	217	310	4 238	1.2	1.8	6 098	2 465	44.3							
Botswana	1 059	724	1.4	1.4	255	44	46	714	1.7	2.3	875	- 37	42.2							
Burkina Faso	11 092	23 018	2.3	2.3	5 688	361	544	7 228	1.1	1.6	12 566	7 068	92.1							
Burundi	6 686	15 878	2.5	2.5	3 359	209	339	4 162	1.1	1.4	9 509	10 157	89.2							
Cabo Verde	207	128	1.3	1.3	58	11	9	153	2.0	2.0	175	- 33	16.9							
Cameroun	14 461	25 206	2.1	2.1	6 680	474	669	9 108	1.2	1.7	10 672	3 925	47.7							
République centrafricaine	2 529	3 688	1.8	1.8	1 126	98	122	1 768	1.3	1.9	2 880	780	63.3							
Tchad	9 093	19 910	2.5	2.5	4 527	275	434	5 638	1.0	1.5	10 548	10 526	65.7							
Comores	456	738	2.0	2.0	203	14	21	288	1.2	1.7	552	380	69.5							
Congo	2 875	5 906	2.3	2.3	1 338	87	137	1 771	1.2	1.5	1 617	791	32.0							
Congo, Rép. dém.	44 869	84 044	2.2	2.2	20 908	1 427	2 086	27 981	1.1	1.6	40 971	20 456	57.3							
Côte d'Ivoire	13 030	21 044	2.0	2.0	5 127	428	572	7 904	1.3	1.6	9 757	2 585	37.9							
Djibouti	540	345	1.4	1.4	137	18	20	288	1.7	1.9	204	12	74.0							
Égypte	39 774	37 092	1.4	1.4	13 814	1 505	1 789	25 946	1.7	1.9	48 168	4 766	25.1							
Guinée équatoriale	579	824	2.0	2.0	210	15	22	288	1.4	1.9	480	316	64.9							
Érythrée	4 323	7 576	2.1	2.1	2 245	128	205	2 627	1.2	1.8	5 212	3 072	73.7							
Éthiopie	63 701	88 631	1.9	1.9	30 512	2 141	2 738	39 786	1.2	2.0	79 676	37 375	77.3							
Gabon	1 025	1 551	1.9	1.9	461	34	47	633	1.3	1.8	225	73	25.7							
Gambie	1 366	2 896	2.5	2.5	651	39	62	799	1.1	1.5	795	602	75.9							
Ghana	16 182	18 685	1.7	1.7	6 461	532	689	9 724	1.4	1.9	12 402	1 076	54.5							
Guinée	7 852	12 118	2.0	2.0	3 435	247	346	4 738	1.2	1.8	7 759	2 943	79.8							
Guinée-Bissau	970	1 716	2.0	2.0	456	35	48	667	1.3	1.7	906	330	79.3							
Kenya	30 481	50 424	2.1	2.1	13 761	903	1 338	17 955	1.2	1.7	34 770	19 766	70.6							
Lesotho	813	698	1.3	1.3	269	49	49	768	1.5	2.2	1 541	- 39	39.3							
Libéria	2 611	4 888	2.1	2.1	1 321	87	128	1 742	1.2	1.7	2 265	1 005	62.1							
Libye	3 239	2 033	1.3	1.3	1 067	106	126	1 862	1.9	1.8	1 355	- 160	3.0							
Madagascar	15 489	31 262	2.3	2.3	7 462	498	695	9 532	1.2	1.6	15 728	9 251	70.1							
Malawi	11 072	23 894	2.4	2.4	5 504	358	540	7 112	1.1	1.5	14 492	14 273	79.1							
Mali	9 523	28 910	2.8	2.8	5 415	310	529	6 588	1.0	1.3	9 769	8 166	74.9							
Mauritanie	2 546	3 841	1.9	1.9	1 070	79	110	1 509	1.3	1.7	1 638	416	50.2							



Tableau 25. Projections démographiques (suite)

	Croissance démographique, 1980-2015	Projection de la croissance démographique, 2015-2050	Ratio population 2050/2015	Augmentation de la population active, 2015-2030	Cohorte annuelle des entrants sur le marché du travail, 2015	Cohorte annuelle des entrants sur le marché du travail, 2030	Total des nouveaux entrants, 2015-2030	Ratio d'activité, 2015	Ratio d'activité, 2050	Projection de la population rurale, 2015	Projection de la hausse de la population rurale, 2050	Part de l'agriculture dans la population active totale, 2010
Maurice	288	- 23	1.0	- 35	19	15	277	2.5	1.7	756	- 95	8.1
Maroc	14 156	8 929	1.3	3 219	603	635	9 285	2.0	1.8	13 516	- 2 352	25.5
Mozambique	14 980	32 807	2.2	7 472	533	817	10 950	1.1	1.6	18 385	12 105	80.5
Namibie	1 380	1 351	1.6	511	52	56	861	1.6	2.2	1 276	- 71	33.6
Niger	13 434	50 142	3.6	7 402	347	664	7 910	0.9	1.1	15 659	29 189	82.9
Nigéria	109 825	256 832	2.4	53 516	3 467	5 515	70 794	1.1	1.4	95 843	49 032	24.9
Rwanda	7 287	12 950	2.0	3 731	255	357	4 901	1.3	1.8	8 847	3 181	89.4
Sénégal	9 399	17 965	2.2	4 665	297	447	5 867	1.2	1.6	8 423	4 599	70.2
Seychelles	28	6	1.1	0	1	1	21	2.3	1.6	43	- 8	72.5
Sierra Leone	3 138	3 977	1.6	1 373	125	161	2 330	1.3	1.8	3 795	608	60.1
Somalie	5 033	15 953	2.4	3 431	221	343	4 490	1.0	1.5	6 724	4 688	65.6
Afrique du Sud	24 414	9 914	1.2	4 151	957	1 044	15 797	1.9	2.1	18 829	- 4 526	6.5
Soudan du Sud	7 450	12 607	2.0	3 484	249	342	4 742	1.2	1.8	9 867	6 490	...
Soudan	25 195	37 525	1.9	10 989	790	1 073	15 056	1.3	1.8	26 222	12 529	51.5
Swaziland	682	530	1.4	186	30	32	478	1.4	2.2	1 012	281	28.9
Sao Tomé-et-Principe	108	186	1.9	59	4	6	76	1.2	1.7	71	24	56.1
Tanzanie	33 604	77 126	2.5	16 892	1 006	1 627	20 800	1.1	1.5	35 763	25 086	75.9
Togo	4 450	7 351	2.0	2 016	141	202	2 713	1.3	1.7	4 305	1 812	53.4
Tunisie	4 927	1 957	1.2	629	177	179	2 696	2.3	1.6	3 725	- 642	20.5
Ouganda	27 591	63 937	2.6	14 417	815	1 325	16 979	1.0	1.5	33 678	37 033	74.8
Zambie	9 672	28 686	2.8	5 484	307	496	6 351	1.0	1.3	9 169	9 278	63.3
Zimbabwe	7 757	11 207	1.7	4 082	333	395	5 725	1.4	2.0	10 175	4 599	56.5
AFRIQUE	687 780	1 226 936	2.1	308 023	22 612	32 103	433 489	1.3	1.6	694 637	359 972	53.2

Source : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, The 2012 Revision ; World Urbanization Prospects: The 2014 Revisions ; FAO STAT.



Perspectives économiques en Afrique 2015

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET INCLUSION SPATIALE

Les *Perspectives économiques en Afrique 2015* donnent des prévisions macroéconomiques à deux ans et détaillent la performance des économies africaines dans des domaines cruciaux : croissance, flux financiers, commerce et intégration régionale, développement humain, et gouvernance. Elles observent également comment des stratégies de développement multisectorielles et spatialisées pourraient accélérer la transformation structurelle du continent.

Les notes pays couvrent les 54 pays d'Afrique. Elles résument les tendances récentes de l'économie, ainsi que les prévisions de croissance des principaux agrégats macroéconomiques pour 2015 et 2016, et mettent en évidence les principaux défis rencontrés par les pays. Une annexe statistique permet de comparer les variables économiques, sociales et politiques propres à chaque pays.

Sommaire

Partie I : Performances et perspectives en Afrique

Chapitre 1 : Perspectives macroéconomiques en Afrique

Chapitre 2 : Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique

Chapitre 3 : Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique

Chapitre 4 : Développement humain en Afrique

Chapitre 5 : Gouvernance politique et économique en Afrique

Partie II : Développement territorial et inclusion spatiale

Chapitre 6 : Le développement territorial au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique

Chapitre 7 : Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique

Chapitre 8 : Pour des stratégies de développement multisectorielles et spatialisées en Afrique

Partie III : Notes pays

Annexe statistique

Les notes pays complètes sont disponibles sur www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays.

